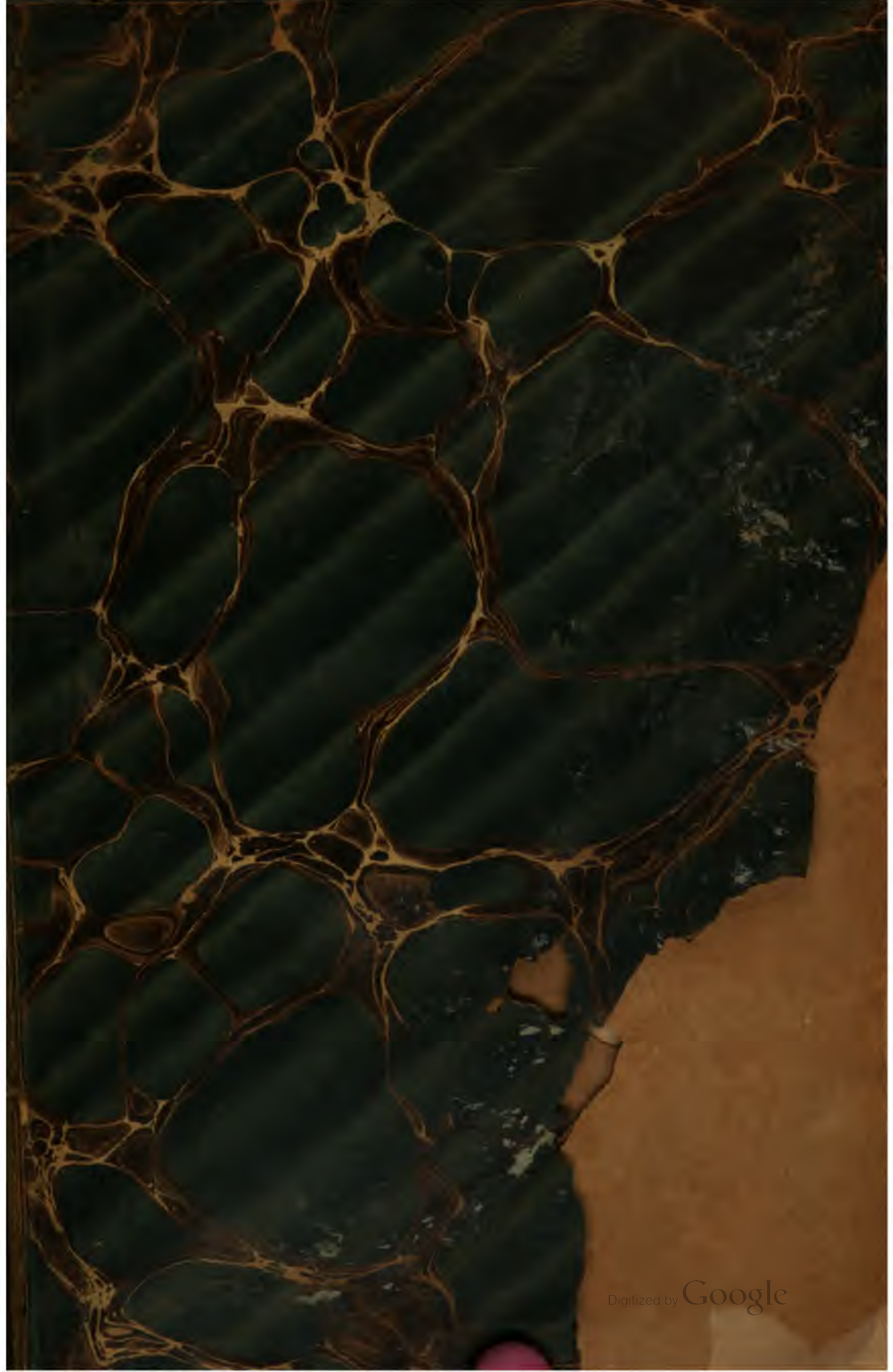

B 487764


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law
Library
Digitized by Google



HISTOIRE DE LA TRANSMISSION

DU

POUVOIR IMPÉRIAL

A ROME ET A CONSTANTINOPLE

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1875.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET C[ie]
8, rue Garancière.

HISTOIRE DE LA TRANSMISSION

DU

POUVOIR IMPÉRIAL

A ROME ET A CONSTANTINOPLE

PAR

ALPHONSE PAILLARD

ANCIEN PRÉFET



PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 8 ET 10

1875

Ce livre, terminé depuis nos désastres, a été commencé sous l'Empire.

Les préoccupations du temps où les premières lignes en furent écrites n'ont point été étrangères au choix du sujet.

Huit millions de voix venaient, pour la troisième fois, d'affirmer l'Empire. Il semblait qu'il n'y eût qu'à proclamer l'héritier de César et d'Auguste.

L'auteur était de ceux qui eussent voulu que l'association au trône du fils de Napoléon III fût le couronnement du plébiscite : de là, la première pensée de son livre.

Il lui semblait que l'exemple de Rome pouvait ne pas être sans profit pour la France; que le secret de la durée de cet Empire romain, trop loué tour à tour et trop calomnié, incroyable mélange de mal et de bien, qui a enfanté le monde nouveau et résume le monde ancien, valait d'être étudié; que, pour ceux qui ne désespèrent pas d'unir enfin la stabilité avec le progrès et la liberté, il ne serait pas sans utilité de connaître comment, à travers des agitations incessantes, sans lois positives, sans constitution écrite, sans hérédité reconnue, sans mode d'élection fixe, l'Empire, occupé du premier au dernier jour à repousser la barbarie du Nord et de l'Orient, a su, pendant quinze siècles de guerre et de lutte, s'assimiler vingt peuples divers, imposer au monde ses lois, ses mœurs, sa langue, ses croyances, son esprit, et préparer, par la fusion des races et la création des règles du droit, l'émancipation de l'humanité et la grande unité du

christianisme, sans que, dans toute cette longue période, le principe du gouvernement, tant de fois livré à des fous ou à des monstres, ait été jamais contesté ni mis en question.

Tout cela aujourd'hui n'a plus grande opportunité : tant de choses ont changé depuis que ce travail est commencé! L'invasion a passé sur notre sol, l'incendie sur nos palais. Qui donc se préoccuperait encore de la durée des formes politiques et des institutions des nations détruites, quand tous les matins nous nous demandons si la société ira jusqu'au soir?

Pourtant l'homme est ainsi fait qu'à peine l'orage passé, à la première éclaircie, chacun, en attendant la tempête du lendemain, retourne à ses pensées, à ses travaux de la veille: les uns vont au passé, les autres à l'avenir; personne, en dépit des sinistres avertissements, ne consent à désespérer et à se croiser les bras.

L'auteur a fait comme tout le monde. Quoique le cours des choses eût ôté à cet essai toute apparence d'application pratique, il n'a pas voulu abandonner une œuvre qui avait eu pour lui au moins un mérite, celui de lui apporter, pendant nos désastres, la seule distraction que pût accepter un cœur français.

Voilà comment ce qui devait être la matière de quelques pages est devenu un livre.

Même après les notes érudites de l'Allemand Hausfriz, de La Bléterie, de l'Anglais Merivale, même après le beau livre de M. Duruy, l'histoire de la transmission du pouvoir fondé par César et Auguste était encore à faire.

L'auteur a voulu suivre à travers les révolutions de l'Empire les modifications du régime de la succession impériale. S'il ne s'est pas arrêté à la chute de l'empire d'Occident, c'est que Constantinople continue Rome et souvent l'explique. L'Empire romain, qui remonte à Jules César, ne finit qu'à Constantin Dragosès.

Ainsi compris, le sujet était neuf. Le lecteur jugera s'il a été épuisé.

On acceptera ou l'on rejettera les conclusions de l'auteur.

Mais il est une justice qu'on ne lui refusera pas, c'est que son livre est une œuvre de sincérité et de bonne foi, et peut-être, quoique le temps ne soit guère aux choses de la science, trouvera-t-on qu'il y a quelque profit à tirer du récit des vicissitudes par lesquelles a passé la royauté du monde ancien.

C'est quelque chose en effet, dans le grand procès qui s'agite de nos jours entre la république et la monarchie, que d'apporter un élément nouveau, une pièce presque oubliée qui élargisse le champ de la discussion.

Au milieu de nos querelles, c'est un spectacle qui peut avoir encore son intérêt et son utilité que celui de cette monarchie immense dont la démocratie est la base, de cette hérédité dont le suffrage unanime est la source.

Pour les esprits de bonne foi, il n'y a pas de forme de gouvernement absolument bonne ou mauvaise en soi. L'absolu n'appartient qu'à Dieu; le monde est au contingent, au relatif, au variable. Œuvres de l'homme, les institutions qu'il fonde participent de l'infirmité de sa nature. Elles grandissent, végètent, dépérissent et meurent avec lui et comme lui. Le bien et le mal qu'elles renferment changent avec les temps et les lieux. La monarchie de Trajan et de Charlemagne vaut la démocratie de Périclès et de Washington : la république de la Terreur et des Trente est pire que le despotisme de Tibère et de Louis XI.

Accorder l'autorité, le secret, la rapidité d'action, la stabilité, qui sont la monarchie, avec le contrôle, le mouvement, l'assentiment public, qui sont l'essence de la forme républicaine; sauvegarder l'une de l'anarchie et de la tyrannie des masses, l'autre du danger de l'immobilité ou du péril de tomber dans des mains impuissantes ou coupables,

voilà le double problème qui se posera longtemps encore devant la science, et que l'histoire doit du moins éclairer si elle ne peut le résoudre.

Le passé de l'homme, comme le sol qui le porte, a ses périodes géologiques. Dans ses profondeurs gisent, entassés par couches, les débris des races qui ont dominé l'humanité et des institutions par lesquelles elle a vécu, agi, prospéré et souffert.

Celui qui y descend pour les interroger est sûr d'en rapporter, avec les souvenirs qui charment, les leçons qui instruisent et les exemples que l'avenir s'appropriera tôt ou tard, en les modifiant au gré de ses aspirations, de ses besoins, de ses croyances et de ses mœurs.

Ainsi, pendant que le savant fouille les entrailles de la terre, afin de reconstituer, avec les dépouilles des races disparues, les espèces qui peuplèrent le monde, le mineur, de son côté, ramène au jour, des galeries souterraines qu'il a creusées, le charbon qu'y ont enfoui les siècles et qui va redevenir pour les vivants une source de chaleur et de lumière.

Août 1874.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSMISSION DU POUVOIR IMPÉRIAL

A ROME

CHAPITRE PREMIER

AUGUSTE

La révolution qui a produit l'Empire romain, commencée par Jules César et accomplie par Auguste, est, dans l'ordre politique, le grand fait qui relie aux temps anciens l'histoire des nationalités modernes.

La République avait conquis le monde. L'Empire le transforma, et de cent peuples divers, l'Italie, la Sicile, la Grèce de Thémistocle et d'Alexandre, l'Asie d'Antiochus et de Mithridate, l'Afrique d'Annibal et de Jugurtha, l'Égypte des Ptolémées, les Gaules, l'Espagne, l'Illyrie, la Bretagne, il fit cette prodigieuse unité qu'on appelle l'univers romain.

Gouvernement étrange, où se rencontrent tous les contrastes, toutes les grandeurs avec toutes les misères; si éclairé et si sage que le monde vit encore de ses lois et de ses maximes; si corrompu qu'il n'a pas laissé une turpitude à inventer; héroïque dans sa lutte avec la Barbarie; lâche jusqu'à subir les Néron et leurs émules; si faible qu'il suffit en Occident d'une poignée de mercenaires pour en finir avec lui; si vivace qu'après avoir succombé à Rome, il renaît en Orient plein d'une vigueur nouvelle, et, dix siècles durant, arrête sur les rives du Bosphore l'arrière-garde des barbares du Nord et les forces conjurées de l'Islamisme.

Il n'entre pas dans notre sujet d'exposer dans son ensemble le mécanisme de cette puissante organisation et de la montrer, à travers les ruines amoncelées par la guerre civile et la guerre étrangère, en dépit des révoltes quotidiennes, en présence de la dissolution sociale et d'une rénovation religieuse à laquelle rien ne peut se comparer, en face de l'insurrection du monde barbare, retenant sous un joug commun l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et ne cédant que quand elle n'a plus un homme à opposer aux hordes venues de tous les coins du globe.

Nous devons nous borner à montrer comment, du premier

au dernier des empereurs romains, d'Auguste à l'infortuné Dragosès, se perpétua cette autorité impériale dont rien ne précisait l'étendue et dont rien ne réglait la transmission, semblable à ces fleuves dont la source demeure inconnue, tandis que leurs débordements portent dans les contrées lointaines la fertilité ou la ruine.

Pour des hommes accoutumés au spectacle des sociétés modernes, savamment étiquetées et tirées au cordeau, où, droits et devoirs, tout est prévu et défini, c'est quelque chose d'inexplicable que la durée quinze fois séculaire de cet établissement qui va ainsi se continuant d'âge en âge, sans constitution sur laquelle s'appuient ses fondements, sans lois qui le limitent, se soutenant par le poids seul de sa masse et ne s'imposant que par le sentiment de la nécessité.

Mais, ce qui nous étonne est simplement une habitude invétérée du génie romain. Formaliste, esclave du symbole, le peuple qui a créé la science du droit n'a jamais su ce que c'était qu'une codification systématique. Ses institutions civiles reposent tout entières sur les brèves formules des XII Tables, que la raison, parlant par la bouche du préteur, se chargea de développer, au fur et à mesure des besoins et des exigences d'une civilisation chaque jour plus complexe.

Il ne procéda pas autrement quand il s'agit d'organiser l'Empire.

La République était restée étouffée sous les morts de Philippes et d'Actium. Des vingt blessures béantes par où s'était échappé le sang du dictateur, la monarchie était sortie tout armée, comme le châtiment du crime. César assassiné avait fait Octave empereur.

Mais, ce qu'allait être le pouvoir nouveau, ce qu'il durerait, quels seraient ses priviléges et ses bornes, comment il se perpétuerait, personne ne le savait, ni le sénat, ni le peuple, ni les légions, ni Octave lui-même.

Comme il avait été triumvir, Octave fut empereur, tout simplement parce qu'il était seul et qu'autour de lui rien n'était resté debout.

Imperator à vie, prince du sénat, grand pontife, revêtu à perpétuité de la puissance tribunitienne, de la préfecture des mœurs, de l'autorité consulaire et proconsulaire, héritier exclusif de toutes les magistratures de la République, interprète et source des lois, loi vivante lui-même, il est le sénat, il est

le peuple, il est l'armée, il est la conscience, la justice, la force.

Ainsi s'accomplissait la phase suprême de cette lente évolution de la République au despotisme impérial, dont la dictature de Sylla, la tentative avortée de Catilina, la domination de César, les proscriptions froidement horribles du second triumvirat, marquent les étapes pour ainsi dire d'année en année. On l'a dit avec raison : Les révolutions sont presque toujours achevées quand l'histoire enregistre leur naissance [1].

Il y avait cinquante ans que la République était morte lorsque l'Empire en hérita.

Plus d'un siècle avant Pharsale, les moins clairvoyants pouvaient pressentir à quoi aboutirait l'éternel conflit entre le sénat, le peuple et les chevaliers.

Les patriciens avaient eu leur jour avec Sylla ; la démocratie avait eu le sien avec Marius ; l'ordre équestre, le tiers état romain, avait touché le pouvoir sous Cicéron et Pompée.

Tant que l'antagonisme de ces classes ennemies s'était renfermé dans l'enceinte de la cité, rien n'avait abouti. Mais les choses changèrent quand la lutte s'étendit à l'univers romain. Rome avait débordé sur le monde : le monde alors reflua sur Rome. Une bien autre démocratie que celle du Forum, la tourbe des nations conquises, se précipite sur les pas de César et d'Octave, acclamant le pouvoir d'un seul, balayant pour lui faire place l'aristocratie et ses avides proconsuls, les comices et leurs libertés faussées. L'oppression de Rome est l'affranchissement des provinces. César fait asseoir ses Gaulois parmi les sénateurs. Auguste s'entoure de Germains et de Vascons ; ses successeurs étendront la cité romaine à l'univers soumis. Les conquérants seront noyés dans l'immensité de la conquête.

Aux funérailles de César, Rome, dans la stupeur, avait vu le long cortége des députés des nations défiler autour de son bûcher, se frappant la poitrine, se déchirant le visage, et chacun, dans sa langue et avec ses rites étranges, faisant retentir l'air de hurlements plaintifs [2].

C'était le deuil du monde entier. Tous les opprimés du globe venaient sur la tombe du conquérant protester de leur solida-

[1] Laboulaye, *Des causes générales de la décadence romaine.* Revue de législation et de jurisprudence, t. XVIII.

[2] « In summo luctu, exterarum gentium multitudo circulatim, suo quæque more, lamentata est. » (Sueton. *Jul. Cæs.*)

rité avec l'homme qui, par la ruine du patriciat, avait inauguré l'ère de la fusion des races.

L'Empire fut la revanche des peuples vaincus. Il serait puéril de le nier. Ce sont les provinces autant que le peuple de Rome qui l'ont fait.

Auguste le rappelle avec orgueil dans le *Monument d'Ancyre*. « Toute l'Italie, dit-il, d'un mouvement spontané, m'a prêté serment et m'a demandé pour chef dans la guerre que j'ai terminée par la victoire d'Actium. Le même serment m'a été prêté par les provinces de Gaule, d'Espagne, d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne [1]. »

Dès la première heure, l'établissement impérial revêt le caractère qu'il conservera jusqu'au bout, et que la République n'a pas même soupçonné, le consentement universel.

La toute-puissance d'Auguste s'était établie avec une facilité que lui-même n'eût point imaginée. C'est qu'il avait pour complices, avec la victoire définitive, la fatigue universelle et le tacite assentiment des plus honnêtes et des plus avisés parmi ses adversaires mêmes. Témoins de l'anarchie des dernières années, les meilleurs esprits s'étaient involontairement rendus à la pensée d'un gouvernement modérateur et paternel, convaincus qu'il n'y avait plus pour l'individu de sécurité et pour la société de repos que sous l'autorité d'un seul.

César le leur avait prédit. Il viendrait un temps où les plus fiers en seraient réduits à se réconcilier avec l'idée de la royauté. Ils s'étaient indignés lorsqu'il leur disait : « Il n'y a pas de République; ce n'est qu'un nom sans corps et sans réalité. » Le mot qui, quinze ans auparavant, soulevait tant de colères, ils étaient aujourd'hui les premiers à le répéter [2].

Et cela datait de loin. Un homme, un républicain sincère avait écrit, il y avait bien des années déjà, ces lignes fameuses :

« Des trois formes de gouvernement, la royauté, l'aristocratie, le régime populaire, le meilleur de beaucoup, c'est celui des rois. Le bon roi est le gardien de la patrie : c'est un père, c'est un dieu [3]. »

[1] *Index rerum gestarum Divi Augusti*, XXV, d'après le texte publié et traduit par M. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie*, etc.

[2] « Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat, ut T. Ampius scribit : « Nihil esse Rempublicam, appellationem modo sine corpore ac specie. » (Sueton. *Jul. Cæs.*)

[3] « Ex tribus primis generibus longe præstat, mea sententia, regum...

Ainsi parle Scipion dans la *République* de Cicéron, et il semble qu'Octave devenu empereur ait voulu obtenir son pardón de l'ombre du grand orateur, en réalisant son idéal de la royauté : la justice, la sagesse, le repos, et l'égalité sous le pouvoir d'un seul homme.

Dans l'affaissement général des courages, personne ne lui en demandait davantage. « Il n'y avait plus que des fous, comme s'exprime Tacite, qui appelassent liberté la licence. » Arrivé au comble de la puissance humaine, le vainqueur d'Actium, déchirant les édits du triumvirat, avait déposé la dictature et donné à son peuple *des lois, la paix et un prince*. C'était tout ce que pouvait supporter Rome désormais. Aux yeux des plus austères, l'éloquence des Gracques ne valait pas d'être achetée par leurs lois, et la parole de Cicéron était trop payée au prix de sa mort [1].

Mais Octave, pour être plus absolu qu'un roi, n'avait garde de prendre ce nom détesté.

César même n'en avait pas voulu. A la foule qui l'appelait son roi, il répondait, avec plus de prudence encore que d'orgueil : « Je ne suis pas un roi, je suis César [2]. » Pour le tuer, ses assassins n'eurent qu'à faire croire à la foule qu'il allait prendre le diadème.

D'où venait la haine attachée à ce nom, on ne le savait pas

Nam ipsum regale genus civitatis non modo non est reprehendum, sed haud scio an reliquis simplicibus non longe anteponendum (si ullum probarem simplex reipublicæ genus)... Is est autem status, ut unius potestate et justitia omnique sapientia rogatur salus et æquabilitas et otium civium...

« Nec heros nec dominos appellabant eos quibus juste paruerunt : denique nec reges quidem, sed patriæ custodes, *sed patres et deos.* » (Cicer. *De Repub.*, l. I, c. xlv.)

[1] Tacit. *Annal.*, III, 27, et *Dialog. de Oratorib.*, xxxvi, 40.

[2] Cæsarem se, non regem esse (Sueton. *Jul. Cæs.*)

Le calendrier perpétuel conserva le souvenir du refus de la royauté par J. César : Cæsari, « dictatori perpetuo, M. Antonium consulem, *populi jussu,* regnum detulisse, Cæsarem uti noluisse. » (Cic. *Phil.*, II, 87. — Dio. Cass., XLIV, 9, 10. — Appian., *Bell. civ.,* II, 108, 109. — Sueton, *Jul. Cæs.*, lxxix. — Plutarch., *Cæsar.*, lxi, et *Anton.*, lxxii. — Horat., III, 16; IV, 2. — Vell. Patercul., II, 56.)

Tacite ne cache pas combien on fut reconnaissant à Auguste, même après sa mort, de n'avoir pas, quand il pouvait tout, pris le titre de roi : « Apud prudentes vita ejus varie extollebatur... Non regno, tamen, neque dictatura, sed principis nomine constitutam rempublicam. » (*Annal.*, I, 9.)

trop. Ceux qui avaient subi les Marius et les Sylla, les Antoine et les Lépide, ne pouvaient guère garder rancune aux Tarquins. Mais, depuis cinq cents ans, tout Romain était habitué à maudire le titre qu'ils avaient porté. Le vrai grief de la nation contre ce mot odieux, c'est qu'il semblait impliquer la prétention de régner sur elle sans son consentement et par un droit supérieur et divin.

Le fils du grand Jules ne voulut pas plus du titre de roi que de celui de dictateur. A un pouvoir nouveau, il fallait un symbole nouveau.

Un jour, Rome apprit qu'Octave s'était fait proclamer AUGUSTE. Quel sens précis il convenait d'attacher à ce mot, nul n'eût pu le dire. On savait seulement qu'il donnait à celui qui le portait quelque chose de l'inviolabilité des temples et de la sainteté des dieux. Ce n'était ni un nom propre ni la désignation d'une fonction connue. Mais, plus il était vague et mystérieux, plus les imaginations frappées se plaisaient à en étendre le sens. Encore quelques années de règne et le poëte des *Fastes*, le chantre de la mythologie latine, nous dira ce que le nom d'Auguste signifie désormais pour les Romains.

« Les autres héros s'appellent le *grand*, le *très-grand*. Après tout, ce ne sont là que des honneurs humains. Lui seul possède un nom qui l'associe à la grandeur de Jupiter. Nos pères n'appellent *auguste* que ce qui est consacré par la religion [1]. »

Octave Auguste n'est plus seulement le plus grand des mortels, c'est un médiateur entre les dieux et les hommes, un dieu, ou peu s'en faut, descendu sur la terre.

Régner par le prestige et conserver les formes républicaines, être plus qu'un homme et étaler dans ses mœurs l'orgueilleuse simplicité d'un simple citoyen, tel fut tout le secret d'Auguste. Voilà pourquoi il ne voulut jamais laisser définir son pouvoir, n'acceptant les prérogatives entassées sur sa tête que par degrés, une à une, tantôt comme la récompense des services rendus, tantôt comme l'expression spontanée de la reconnaissance publique : l'*imperium* d'abord, qui des armées de la

[1] Sed tamen humanis celebrantur honoribus omnes :
Hic socium summo cum Jove nomen habet.
Sancta vocant *augusta* patres.... (OVID. *Fast.*, l. I.)

« Cum sentiret Romuli nomen hinc se suspectum affectati regni fieri, eo omisso, Augusti, *quasi hominis natura amplior ipse*, cognominatus est... Augustus a S. P. Q. appellatus est. » (DIO. CASS.)

République fait celles de l'empereur, puis le titre de prince du sénat, puis l'autorité proconsulaire qui lui donne les provinces et les trésors de la République, en attendant que ses successeurs y trouvent le droit de vie et de mort sur les citoyens dans Rome comme au dehors, *etiam intra pomœrium equites senatoresque necandi,* puis la puissance tribunitienne, c'est-à-dire le droit de tout faire pour le salut du peuple, *ad tuendam plebem,* l'inviolabilité, l'incarnation du peuple dans un homme, puis encore la puissance consulaire à vie, qui met Rome à ses pieds comme l'*imperium* proconsulaire y a mis les provinces, le pontificat suprême, le droit de proposition au sénat, le droit de marcher entouré de gardes dans la ville même, privilége auquel depuis les rois aucun magistat n'a osé aspirer, et qui deviendra si bien le signe extérieur du pouvoir, que, dans les révolutions à venir, prendre des satellites ou usurper l'Empire seront des mots synonymes : pour tout dire, le pouvoir législatif réuni au pouvoir exécutif, l'autorité sous toutes ses formes, la toute-puissance dans toutes ses manifestations, se rassemblant dans la main de l'empereur et y formant ce redoutable faisceau que résuma dans la suite la loi d'Empire, *lex Regia,* comme s'il avait absolument fallu une loi pour proclamer que celui qui peut tout est au-dessus de toutes les lois.

Ce gouvernement sans précédents, sans limites, s'appela le Principat. Il suffit de ce mot pour le faire accepter. Il ne s'appelait pas la royauté : pour ces républicains d'hier, c'était assez.

Les Romains se persuadèrent que la République existait toujours, puisque leur maître n'était que le premier, *princeps,* dans la cité et le sénat. Ils pardonnèrent à la dictature parce qu'elle avait pris le nom du tribunat, un grand mot qui, comme le remarque Tacite, sans recourir aux noms de roi et de dictateur, mettait au-dessus de tous les pouvoirs celui qui le portait.

Tout cela d'ailleurs n'était que la reconstruction pièce à pièce du pouvoir édifié par Jules César. Dictateur provisoire en 705, dictateur à vie et investi à perpétuité de la puissance tribunitienne après Pharsale, consul pour un an d'abord (706), puis pour cinq, puis pour dix, consul unique en 709, préfet des mœurs pour trois ans en 708, à vie depuis 710, *imperator* perpétuel, Père de la patrie, César avait déjà fait de l'*imperium*

le vrai signe de la dictature populaire que lui confiait la démocratie victorieuse [1].

Ce que l'oncle avait fait, le neveu le recommençait. Mais, où César, intrépide et hautain, affirmait hardiment que cette puissance qu'il tenait de l'épée durerait autant que lui, Auguste, ondoyant et cauteleux, affectait de ne s'en être chargé que pour la déposer aussitôt que la paix serait faite dans les esprits et l'ordre remis dans les choses.

Parfois, dans ses heures d'ennui, le despote blasé menaçait de « rendre la République » au peuple : il demandait « congé » d'un pouvoir écrasant. Le peuple et le sénat le suppliaient alors d'accepter quelque honneur, quelque prérogative nouvelle, et Auguste ajournait sa rentrée dans la vie privée [2].

[1] « Decretum est ut tribunus plebis perpetuus esset... ut proconsulare imperium semper haberet neque id in Urbem intrans deponeret ant renovando opus esset. Inde exortum est ut Augustus, quique eum sunt secuti imperatores, lege quadam, reliquis hisce et tribunitia potestate uterentur... Hoc pacto, omne P. S. Q. imperium ad Augustum rediit.

« Quod ne videantur imperatores ex potentia potius quam legibus habere omnia quæ in populari forma Reipublicæ multum valuerunt, senatu populoque volentibus, ea cum ipsis nominibus, in se recipiunt, excepta dictatura. Consules... quoties extra pomœrium proconsules... nomen Imperatoris ad significandum plenam suam et perfectam potentiam, semper gerunt, loco nominis regii et dictatoris... Horum nominum ratione exercitus scribendi, pecuniæ conficiendæ, bella suscipiendi, pacem faciendi, peregrinis atque urbanis rebus perpetua et in omnia valente potestate imperandi, *atque etiam intra pomœrium equites senatoresque necandi*, aliaque omnia quæ consulibus aliisque cum pleno imperio magistratibus facere licet, agendi jus habent. Ex censoria autem appellatione... Omnibus sacerdotiis inaugurati. » (Dio. Cass.)

« Tiberius mittit litteras ad senatum, queis potestatem tribunitiam Druso petebat. Id summi fastigii vocabulum Augustus reperit, ne regis aut dictatoris nomen assumeret, ac tamen appellatione aliqua cætera imperia præemineret. » (Tacit. *Annal.*, III, 56.)

Crevier, *Histoire des Empereurs romains*, t. I, p. 23 et 30. — Ch. Merivale, *Hist. of the Rom.*, t. IV. — Saint-Evremond. — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*. — Mommsen, *Histoire romaine*, trad. de C. A. Alexandre, t. VIII, p. 70.

[2] « De reddenda republica bis cogitavit, primo post oppressum statim Antonium... ac rursus tædio valetudinis. » (Sueton. *Octav. August.*, xxviii.)

« Augustus non desiit quietem sibi precari, vacationem a republica petere. » (Senec. *De brev. vitæ*, c. v.)

« Hoc autem anno (ab. U. c. 735) vere iterum penes unum homines summa totius reipublicæ esse cœpit. Quamquam armorum deponendorum resque omnes senatui populoque tradendi consilium Cæsar agitaverit. » (Dio. Cass., lii et liii.)

On se rappelle la fameuse conversation d'Auguste avec Agrippa et Mécène, que rapporte cet écrivain.



De dix ans en dix ans, le grave empereur renvoyait au sénat ses pouvoirs : tous les dix ans, le sénat les rendait au prince avec la même ponctualité.

Comédie solennelle, où chacun, empereur et citoyens, joue son rôle avec un égal sérieux, et dont personne n'est dupe. Le peuple, qui, aux fêtes des *Sacra decennalia,* a rendu grâces aux dieux de la liberté restituée, sait à quoi s'en tenir sur la modération de César. César, qui a prouvé que la République existe toujours, peut le lendemain recommencer à régner.

« Le règne légitime d'Auguste, suivant l'ingénieuse remarque de l'abbé de La Bléterie, est, à parler exactement, composé de six règnes successifs. Auguste s'est succédé cinq fois à lui-même, et cinq fois le peuple romain a élu son souverain [1]. »

La préoccupation constante d'Octave, la pensée de toute sa vie, c'est de persuader aux Romains, de se persuader à lui-même, s'il le peut, qu'il n'est ni un révolutionnaire ni un tyran. Il prend parti pour Caton contre ses courtisans trop zélés : « Celui qui « s'oppose aux révolutions est un honnête homme et un bon « citoyen [2]. » Il ne dépendra pas de lui qu'on ne le prenne pour une sorte de Périclès, un citoyen parmi ses égaux, régnant par la seule force de l'opinion et des services rendus. « Du jour où j'ai été nommé Auguste, écrit-il dans le *Monument d'Ancyre,* son testament politique adressé à ses contemporains et à la postérité, je l'ai emporté sur tous en considération, mais je n'ai jamais eu plus de pouvoir dans une magistrature quelconque que le collègue qui l'exerçait avec moi [3]. » Et il n'est pas démontré qu'en parlant ainsi, il n'en crût quelque chose. Pour tromper les hommes, le plus sûr est encore de se tromper le premier.

Octave a une autre prétention, plus sérieuse celle-là et qui deviendra le fondement et la force du régime impérial, c'est de ne dater que du plébiscite qui l'a mis au-dessus de tous, de n'être que par la volonté du sénat et du peuple.

Brutus, Cassius, Antoine morts, César vengé, la soumission du monde achevée, le triumvir a remis au sénat et au peuple romain la République et tous les pouvoirs qui lui ont été confiés, du consentement général (735 de Rome, 27 av. J.-C.).

[1] L'abbé de la Bléterie, *Premier discours, où l'on examine si la puissance impériale chez les Romains était patrimoniale, héréditaire ou élective.* Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XIX, p. 365.

[2] Macrob., II, 4.

[3] *Monument d'Ancyre*, xxxiv.

Résolution magnanime, de quelque façon qu'on l'explique, et qui justifie bien les transports de la joie universelle. Depuis un quart de siècle que le monde passait de l'anarchie aux sanglantes fureurs des triumvirats, il était assez déshabitué de la légalité pour avoir le droit de la confondre avec la liberté.

A partir de ce moment, le pouvoir de l'empereur n'est plus que celui du peuple.

« A dix-neuf ans, dit le *Monument d'Ancyre,* qu'il ne faut pas se lasser de citer, parce qu'Auguste est là tout entier, le sénat me décerna l'*imperium,* et me chargea de veiller au salut de l'État.

« La même année, le peuple me créa consul et pour cinq ans triumvir chargé de constituer la République.

« La dictature me fut offerte par le sénat et par le peuple, je n'ai pas voulu l'accepter. Le peuple m'offrit le consulat pour toute ma vie, je l'ai refusé.

« Trois fois, par l'accord du sénat et du peuple, j'ai reçu, avec des pouvoirs illimités, la surveillance des lois et des mœurs.

« Une loi a statué que je serais sacro-saint, et que j'aurais à vie la puissance tribunitienne.

« Pendant mon treizième consulat, le sénat, l'ordre équestre et tout le peuple romain, m'ont donné le titre de Père de la patrie [1]. »

Dans cette énumération complaisante des votes qui ont fait son principat, Auguste oublie quelque chose, il est vrai, qui servirait à en expliquer plus d'un, ses vingt-cinq légions, ses Césariens, les cohortes auxiliaires, les vétérans auxquels il a distribué les terres des vaincus. Mais il a raison quand il se vante d'avoir donné pour principe et pour base à sa monarchie le commun suffrage, le consentement universel. La force a fait le triumvir : c'est le plébiscite qui fait l'empereur.

Quel que fût cependant l'inépuisable empressement des Romains à courir au devant de la servitude, il restait une dernière épreuve à laquelle Auguste ne se décidait pas à les soumettre.

S'il ne s'était agi que d'un pouvoir viager, son but était atteint. Tout ce qu'un homme peut obtenir d'autorité, la force des événements et la volonté de ses concitoyens le lui avaient abandonné. Mais rien n'était préparé pour l'avenir.

Que deviendrait après lui cet Empire acquis au prix de tant

[1] *Monument d'Ancyre*, I, V, X, XXV.

de crimes, de victoires, de périls et de mensonges? Un mot suffisait pour qu'il fût déclaré héréditaire dans la maison des Jules. César l'eût dit. Mais, au moment décisif, le cœur manqua au maître du monde, et Auguste mourut sans l'avoir prononcé.

Qu'on ne s'en étonne pas trop cependant. En cela du moins, il fut de son temps et de son pays.

La notion de la royauté héréditaire est une conception particulière à l'Orient et aux sociétés issues de la grande invasion germanique.

Dans l'Orient, la royauté patriarcale, calquée sur la souveraineté absolue du père de famille, se transmet, comme elle, de génération en génération à travers les âges.

Chez nous, l'hérédité est un legs de la conquête barbare et de la féodalité. Les dynasties germaniques sont filles d'Odin. Descendues du Valhalla, les races royales, émanation directe de la divinité, commandent par le glaive et le droit divin. L'huile sainte, répandue sur le front des rois convertis au christianisme, a consacré, loin de la changer, cette origine religieuse du pouvoir.

Quand plus tard apparut la féodalité, la seigneurie se confondant avec la possession du sol dont elle était l'accessoire, la royauté, qui n'est que la première des seigneuries, dut, par une conséquence forcée, passer du père à l'aîné des enfants, et du mort au vivant.

A Rome, il n'en va pas ainsi. L'empereur est le chef militaire de son peuple, rien de plus. Il n'y a pas là place pour la fiction légale : nulle trace de droit divin, nul lien intime entre la terre et l'homme. L'Empire n'est que la fonction suprême, la magistrature par excellence, le tribunat perpétuel. Sous ce régime de la force, qui ne peut commander ne peut régner.

Rien de plus opposé que cette réalité brutale à la légitimité telle que nous l'entendons, avec son cortége d'abstractions et de mystiques croyances.

En aucun temps, chez les deux grandes nations de l'antiquité, les Grecs et les Romains, l'hérédité n'avait pu prendre racine. La royauté héréditaire n'avait fait que passer parmi les Hellènes. A Rome, sous les rois mêmes, l'hérédité n'avait jamais été franchement acceptée. A la mort de Romulus, le sénat, à côté du principe monarchique, posait comme correctif la première pratique de l'élection et de la royauté viagère. C'est Cicéron qui en fait la remarque, et peut-être ne faut-il pas

chercher ailleurs la raison de l'indulgence, sinon du penchant avoué, avec lesquels il parle de la monarchie modérée. « Dès cette époque, dit l'orateur philosophe, ce peuple si jeune encore avait vu plus loin que Lycurgue. Tout rudes qu'ils fussent, nos rustiques ancêtres avaient compris ce qui a échappé au législateur spartiate, que c'est la vertu et la sagesse, non le privilége du sang, qui doivent faire les rois [1]. »

Jusque sous l'Empire, il fallut des siècles pour accoutumer les Romains à voir la couronne passer par l'association du souverain à son fils. Au fond des cœurs, il restait contre l'hérédité un vieux ferment de colère auquel les usurpateurs ne firent jamais appel en vain. « Ceux qui arrivent à l'Empire par droit de succession croient pouvoir en user à leur fantaisie, comme de leur propre héritage, sans respect des choses ni des hommes [2]. » Ainsi parle Macrinus, deux cent cinquante ans après Auguste, et le sénat applaudit au langage de l'empereur parvenu. Spartien, après avoir mis en regard les glorieux règnes des Césars sortis de l'élection ou de l'adoption, les Auguste, les Marc-Aurèle, les Sévère, et les règnes fangeux de leurs abominables héritiers, Tibère, Commode, Caracalla, conclut avec une énergie indignée par un mot que n'eût pas désavoué Tacite : « Mieux eût valu pour eux s'en aller des choses humaines sans postérité [3]. »

César, dont les larges vues allaient au delà du temps présent et des préjugés populaires, semble seul avoir conçu sur la base de l'hérédité un gouvernement durable qui pût assurer après lui le repos du monde. Elle est évidemment en germe dans les plébiscites par lesquels le sénat et le peuple décernaient d'avance à ses fils et à ses petits-fils le titre d'*imperator* et le souverain pontificat au fils naturel ou adoptif sur lequel s'appuierait sa vieillesse.

Ce que Dion appelle le comble de l'adulation populaire était tout simplement un plan de gouvernement parfaitement mûri, auquel il ne manqua que le temps pour devenir le fondement de la constitution romaine.

L'Empire, tel que César veut le faire, quoiqu'il n'ait pas de fils et qu'il approche de la vieillesse, doit être héréditaire, mais

[1] Cicer. *De Repub.*, II, xii.
[2] Herodien, *Vie de Macrinus.*
[3] Spartian. *Severus.*

la quasi-hérédité qui en sera la base ne s'arrête pas aux étroites limites de la famille naturelle. Ainsi que le fait remarquer un savant historien de nos jours, dans la constitution impériale du dictateur, comme dans celle des anciens rois de Rome, comme dans celle de Cromwell, de Pierre le Grand, de Napoléon, l'adoption vient en aide à la nature, la désignation du prince remplace le droit absolu du sang. L'empereur n'a pas de successeur obligé ; il nomme celui qui doit continuer son œuvre, et qu'on imagine ce que deviendra celle de César, s'il rencontre un homme capable de le comprendre[1] !

Le coup de poignard de Casca changea tout. César mourut sans avoir rien réglé.

Un long temps se passera avant qu'Auguste, qui, lui non plus, n'a pas de fils, reprenne les projets du dictateur. Il hésite à pousser jusqu'à son dernier terme l'éternelle expropriation de la République, et plus de trente ans s'écouleront depuis la bataille d'Actium sans qu'il ait décidé s'il se choisira un successeur ou s'il donnera enfin aux Romains le spectacle d'une abdication plus étonnante que celle de Sylla.

L'an 731 de Rome, six ans après la constitution du principat, il tombe gravement malade. Rangés autour de son lit, les sénateurs, les chevaliers, Pison, son collègue au consulat, Marcellus, son neveu, le mari de sa fille, Agrippa, le compagnon de ses dangers, se demandaient avec anxiété ce qu'il allait advenir de l'Empire et de Rome. Auguste, impénétrable, semblait étranger à tout ce qui se passait. Tout à coup, il fait signe à Agrippa d'approcher, tire son anneau de son doigt et le lui remet, sans proférer un seul mot. Le bruit aussitôt se répand que le mourant a fait son choix, qu'il a légué l'Empire au plus fidèle, au plus cher de ses amis. Mais Auguste revient à la santé. Dès qu'il est assez fort pour se soutenir, il court au sénat, il proteste qu'il n'a jamais eu l'intention de disposer de l'Empire. Il se défend comme d'un outrage de la pensée d'usurper

[1] « Eo etiam adulationis progressi ut filios ejus nepotesque ita nominari (imperatores) juberent, quum neque filium haberet ullum et jam senex esset...

« Filium autem, si quem gennisset vel si adoptaret (ἄν τινα γεννήσῃ ἢ καὶ ἐσποίησεται) pontificem maximum fieri decreverunt. » (Dio. Cass., XLIII et XLIV.)

Ces décrets, que Dion, par une erreur manifeste, paraît attribuer au sénat seul, sont de l'an de Rome 710.

Voy. Mommsen, *Histoire romaine,* t. VIII, p. 72.

sur les droits de la République. Il a apporté son testament : il veut l'ouvrir devant les Pères conscrits pour qu'on voie bien qu'il n'est pas de ceux qui prennent la République pour un patrimoine qu'on vend ou qu'on échange. Les sénateurs applaudissent. Agrippa s'exile volontairement. Marcellus triomphe.

Hélas! l'année n'était pas finie que les dieux jaloux enlevaient au peuple romain, pour parler comme Tacite, ses courtes et tristes amours.

On se rappelle les vers touchants du poëte : « Ah! malheureux enfant, si tu sais vaincre ta destinée... » Le destin avait été le plus fort. Marcellus mourait sans qu'Auguste eût osé ou voulu dire si l'Empire survivrait à son fondateur.

Ainsi, à cette phase de l'Empire, Auguste ne se reconnaissait encore d'autre privilége que celui de recommander au sénat le choix de son héritier. Aux patriciens et aux comices populaires, il appartenait, de son propre aveu, de nommer l'empereur, d'abolir ou de conserver la monarchie personnelle et purement viagère créée par le plébiscite de l'an 725. La souveraineté, suivant l'expression de Gravina, continuait à résider radicalement dans le sénat et le peuple : les deux ordres étaient toujours la source du pouvoir, et ce qu'Auguste avait en puissance, le mot est de Crevier, n'en était que l'écoulement [1].

Mais le temps marche. Deux fois déjà, Auguste s'est démis de la puissance suprême et deux fois il l'a reprise. Le sénat et le peuple lui ont conféré la puissance tribunitienne à vie, qui constitue l'Empire dans sa forme définitive. Onze ans se sont écoulés depuis cette maladie qui a failli remettre en question le prix de tant de sang versé. Après la dictature de César, après la sanglante anarchie du triumvirat, après dix-sept ans de principat, Rome est plus loin de la république que de la monarchie héréditaire, et rien pourtant n'est encore décidé.

A défaut de Marcellus, Auguste est retourné à l'ami de sa jeunesse. Il a rappelé Agrippa, il lui a donné la main de Julie, la veuve de son rival, l'a fait trois fois consul, a partagé avec lui la puissance tribunitienne, devenue le signe de la dignité suprême [2].

[1] GRAVINA, *De Imp. rom.* — CREVIER, t. I, p. 40 et 41.

[2] Tacite fait dire à Galba, dans son discours sur l'adoption de Pison, qu'Auguste avait désigné successivement pour ses héritiers Marcellus, Agrippa, ses deux fils et Tibère : « Sororis filium Marcellum, dein generum Agrippam, mox nepotes suos... in proximo sibi fastigio collocavit. » (*Hist.*, I, 15.) Il est vrai

Agrippa meurt, comme est mort Marcellus, comme finiront avant leur maître tous ceux qu'Auguste a aimés (742). Mais il laisse deux fils, Caïus et Lucius, des enfants encore, le dernier espoir, avec le fils que Julie porte dans son sein, de la race impériale.

Auguste, à ce coup, semble avoir compris l'avertissement que lui donnent tant de deuils répétés. Il a, cinq ans avant la mort d'Agrippa, fait entrer ses deux fils dans la maison des Césars, en les achetant à leur père, suivant la formule du droit quiritaire, par l'as et la balance. Il va les proclamer ses successeurs. Déjà, un reflet de sa toute-puissance se répand sur ces jeunes fronts. Les chevaliers élisent princes de la jeunesse les petits-fils d'Auguste. Le sénat suspend pour les fils de l'empereur, comme il a fait pour Marcellus, les prescriptions de la *lex Annalis* et les désigne consuls cinq ans à l'avance. On frappe des médailles où les héritiers présumés de l'Empire prennent le nom de *fils d'Auguste*, qui déjà les élève au-dessus du reste de l'humanité.

Tout à coup, la foudre s'abat sur le Palatin. A dix-huit mois de distance, Lucius, Caïus sont emportés par un mal soudain. Auguste reste seul (755, 757).

Alors un profond découragement s'empare de celui auquel tout obéissait, tout, excepté la mort. Quand il ne vit plus autour de lui qu'un enfant idiot, Agrippa Posthumus, le dernier de ses petits-fils, et le fils de Livie, Tibère Néron, un monstre qu'il avait peut-être deviné, il sentit, comme Sylla, le dégoût et l'effroi de l'omnipotence. Cette fois, l'audace de l'abdication le tenta pour tout de bon, et ce ne fut pas sans peine qu'on le décida à régner jusqu'au bout. Il ne savait plus que faire de ce pouvoir si chèrement acquis. Était-ce seulement indifférence d'une âme rassasiée de grandeur, ou doute tardif sur la légitimité de sa mission? Comme Alexandre au lit de mort, il se fût volontiers tourné vers le ciel en se déchargeant sur les dieux du soin de décider à qui devait échoir l'empire du monde.

A qui le transmettre en effet? Du misérable Agrippa, il ne pouvait être question. A l'heure même où il se disposait à

qu'Agrippa fit le premier dénombrement comme collègue d'Auguste (« Censum populi *conlega M. Agrippa* feci », dit le *Monument d'Ancyre*), et qu'il fut plus tard associé à la puissance tribunitienne. Mais il ne paraît pas qu'Auguste soit allé au delà et ait jamais voulu l'associer à l'Empire.

l'adopter solennellement, son aïeul, dans le secret de sa pensée, l'avait déjà voué à l'oubli et à un exil éternel.

Il y avait bien encore un descendant plus éloigné des Jules, Germanicus, fils de Nero Drusus, le petit-fils par sa mère du triumvir Marc-Antoine et d'Octavie, la sœur d'Auguste. Sa femme, la grande Agrippine, était fille de Julie et d'Agrippa. Petit-neveu d'Auguste, marié avec sa petite-fille, Germanicus, déjà, comme son père, l'idole des Romains, était donc à double titre le plus proche héritier de l'empereur, après Agrippa Posthumus.

Auguste songea, dit-on, à le mettre à la tête de la République. Mais l'influence de Livie, peut-être aussi le souvenir importun de Marc-Antoine, lui firent bientôt abandonner un projet incertain.

A défaut d'autre héritier du sang des Césars, il n'y avait plus pour Auguste que trois partis à prendre : défaire tout ce qui avait été fait depuis Actium et rétablir le gouvernement populaire, abandonner au sénat et au peuple le choix du nouveau prince, ou, malgré de trop justes répugnances, accepter pour successeur le troisième mari de Julie, le sombre Tibère.

S'en remettre au sénat et au peuple de la nomination de son héritier, il eût fallu pour cela les mépriser moins et surtout moins les craindre.

Refaire la République, c'était la condamnation de toute sa vie.

Restait le troisième moyen, le principat rendu héréditaire en faveur du fils de Livie. Auguste s'y résignait, faute de mieux. Mais il cherchait encore une de ces demi-mesures, un de ces compromis par lesquels il avait peu à peu réconcilié avec la servitude les compagnons de Brutus et de Caton.

Au milieu de ces perplexités, les amis de Livie, les familiers du Palatin ne manquaient pas de rappeler à l'empereur que son titre originaire à l'héritage politique de Jules César avait été l'adoption, qui avait fait de lui le fils du dictateur et lui avait transmis, avec son nom et ses richesses, son droit à commander aux Romains. Pourquoi ne pas l'imiter, pourquoi ne pas faire d'un acte de la vie civile passé dans les mœurs romaines, consacré par la tradition, le grand ressort, le pivot de la constitution du nouvel Empire, le gage de la perpétuité de la famille des Césars?

C'était en particulier l'avis des affranchis, de ces Grecs d'Orient, devenus les confidents des patriciens, depuis que leur pays avait perdu son indépendance, et qui, par leur

esprit délié, par l'action insensible qu'ils exerçaient sur le mouvement des idées, commençaient à s'emparer du monde romain. Ceux-là proclamaient hautement que, César mort, l'Empire, par droit héréditaire, s'était trouvé la propriété de son fils d'adoption. Leur théorie complaisante absolvait les guerres civiles, légitimait les proscriptions. Qu'avait-il fait autre chose que de reprendre son domaine envahi par des meurtriers, ce fils de César, « qui seul n'avait aucune autorité quand la force décidait de tout, et à qui pourtant le pouvoir souverain revenait de droit, par la volonté de l'homme qui l'avait exercé le premier et en vertu de sa parenté avec le dictateur [1] ? »

Auguste, dans ses revendications, s'était toujours soigneusement abstenu de réclamer l'Empire comme une part de l'héritage de son oncle. Il déclarait bien haut ne rien tenir que du consentement du sénat et du peuple. Mais il ne lui déplaisait pas que d'autres donnassent pour base dans l'avenir à l'édifice qu'il avait fondé le titre qu'il avait dédaigné pour son propre compte.

L'adoption d'un successeur, après tout, c'était pour le prince la libre disposition de la couronne, avec une garantie de durée qui manque toujours à la famille naturelle et la possibilité d'exclure un fils indigne ou incapable. Essentiellement révocable, elle ne liait qu'à demi le souverain et lui permettait de revenir en tout temps sur un choix malheureux ou suspect. Qu'Auguste vienne à s'effrayer des instincts abjects d'Agrippa Posthumus, il l'exile, et Agrippa se confond dans la foule des proscrits et des inconnus. Qu'Adrien se repente d'avoir pris pour héritier un être faible et vicieux, si une mort opportune ne prévient pas la déchéance du jeune César, il n'aura qu'à le déposer pour se donner un fils plus digne de lui.

Pour Rome, à un autre point de vue, c'était une transaction acceptée d'avance entre la démocratie et le nouvel ordre de choses, un moyen terme entre l'hérédité naturelle, fondement des royautés, et l'élection populaire, unique source légale de toutes les magistratures de la République. L'adoption en effet et l'association, qui en est la conséquence, ne sont-elles pas une élection indirecte exercée, au nom du peuple, par son tribun perpétuel? Et ce peuple, qui ne cessera de protester

[1] Nicolas de Damas, *Vie de César*.

contre l'hérédité, doit-il avoir grand'peine à s'accommoder d'un régime qui, au fond, est bien plus le correctif que le supplément de la famille naturelle? Ne verra-t-on pas Auguste lui-même préférer Tibère à son petit-fils, Claude sacrifier Britannicus à Néron?

Les vétérans d'Actium, chose merveilleuse, se trouvaient d'accord avec l'aristocratie patricienne pour applaudir à l'expédient proposé par Livie. Aux premiers, l'adoption promettait l'éternité de la famille des Jules, la consécration de leur victoire. Aux grandes ambitions du patriciat, elle ouvrait des horizons plus vastes encore que ceux que leur avaient jamais offerts, au temps de leur puissance, les hasards du scrutin populaire. « Sous Tibère, sous Caïus, sous Claude, dit le « patricien Galba à ses amis en leur présentant son fils adoptif, « nous étions pour ainsi dire l'héritage d'une famille. L'élection, « dont je donne le premier exemple, va remplacer la liberté. « La maison des Jules et des Claudii est finie. L'adoption ira « partout chercher le meilleur. Le hasard fait les princes héré-« ditaires, c'est la raison qui dicte l'adoption. Le prince élit, « le consentement unanime lui montre le choix qu'il doit faire [1]. »

Ainsi, tous les intérêts, toutes les passions s'accordent pour faire d'un remède inventé par des nécessités d'un jour la règle à venir de la transmission du pouvoir impérial.

Auguste a enfin pris son parti. Livie triomphe. Son fils sera l'héritier des Césars.

Le 5 des calendes de juillet de l'an de Rome 757, les comices par curies s'assemblent à l'appel des pontifes. Auguste se présente devant eux pour adopter en même temps son petit-fils Marcus Agrippa Posthumus et Tiberius Nero, fils de Tiberius Claudius Nero et de Livia Drusilla, devenue en secondes noces la femme de l'empereur.

Un historien nous a conservé le souvenir de la joie qui éclata en ce jour solennel. Chacun comprenait qu'on assistait à la dernière scène du drame ouvert par l'assassinat de César. L'Empire personnel et viager avait commencé le 7 janvier 725 avec le décret qui partageait les provinces entre l'empereur et le sénat : de l'adoption de Tibère allait dater l'Empire transmissible et perpétuel.

1 « Loco libertatis erit, quod eligi cæpimus... Optimum quemque adoptio inveniet... Si velis eligere, consensu monstratur. » (Tacit. *Hist.*, I, 15 et 16.)

La foule couvrait les places et les rues, levant les mains au ciel, remerciant les dieux de la sécurité sans fin, de l'éternité qu'ils donnaient à l'Empire romain. Après les révolutions qui avaient tant de fois tout mis en question, propriété, famille, bonheur intérieur, on se sentait sûr enfin pour la première fois, « les pères de conserver leurs enfants, les maris leurs femmes, les maîtres leur patrimoine, tous les hommes la vie, le repos, la paix, la tranquillité[1]. »

On croirait lire une page de l'histoire de nos jours. C'est que l'homme est le même dans tous les temps. Les révolutions ne tiennent pas compte de l'individu; emportées par une force aveugle à la recherche d'un idéal abstrait, elles broient sur leur passage les intérêts et les fortunes : mais on ne touche pas plus impunément au foyer qu'à la conscience. Le jour vient où l'individu se relève, avide de sécurité et de calme ; la réaction éclate et la révolution succombe. Brutus a fait Octave ; Marius et Sylla, la guerre civile et les proscriptions, ont fait la dictature de César et l'Empire.

Auguste, suivant les termes du droit, prêta serment et répéta la formule prescrite par le grand pontife Q. Mucius. M. Agrippa devait être adopté le premier. En le déclarant son fils, l'empereur se contenta de prononcer les paroles sacramentelles sans y rien ajouter. Mais, quand vint le tour de Tibère, Auguste se tourna vers le peuple, et, d'une voix solennelle, au milieu du silence de toute la foule attentive : « Je fais « cela, dit-il, pour le bien de la République. *Hoc Reipublicæ caussa facio*[2]. »

[1] « Lætitiam illius diei, concursumque civitatis et vota pene inserentium cœlo manus, spemque conceptam perpetui securitatis æternitatisque romani imperii... Tum refulsit certa spes liberorum parentibus, viris matrimoniorum, dominis patrimonii, omnibus hominibus salutis, quietis, pacis, tranquillitatis. » (VELL. PATERCUL. *Epit.* l. II, c. CIII, CIV, XCIV). On a beaucoup reproché à Velleius Paterculus ses sympathies avouées pour Tibère et l'Empire. Velleius est tout simplement un homme de son temps, élevé dans l'horreur des agitations et des troubles des dernières années de la République, et, comme Rome tout entière, aspirant au repos, après tant de malheurs. Il faut ajouter qu'il ne paraît pas avoir assez vécu pour être témoin des atrocités et des infamies qui souillèrent la fin du règne de Tibère.

[2] « In Neronis adoptione illud adjectum his ipsis Cæsaris verbis : *Hoc*, inquit, *Reipublicæ caussa facio.* » (VELL. PATERCUL., *ib.*) — « Reipublicæ causa adoptare se eum pro concione juraverit. » (SUETON. *Tiber.*, XXXI).

« C. Tiberius Nero in Augusti liberos e privigno redactus arrogatione. » (AU-

C'était désigner clairement le successeur à l'Empire. Le peuple applaudit et prononça l'arrogation. En donnant Tibère pour fils à César, Rome s'associait à son empereur pour proclamer l'héritier de sa puissance.

Auguste cependant, à cette heure décisive, ne put s'empêcher de jeter un dernier regard sur les tristes restes de la race des Jules dont il venait d'accomplir la ruine. Quoique Tibère eût un fils déjà sorti de l'adolescence, il lui ordonna d'adopter Germanicus, auquel il donna en même temps le commandement des huit légions du Rhin. Comme l'adoption conférait tous les droits de la nature, le vieil empereur crut avoir par là assuré à Germanicus, plus âgé que Drusus, la succession de Tibère dont il devenait le fils aîné.

A dater de ce jour, Tibère fut traité comme le fils et l'héritier reconnu de César. Toutefois, malgré le commentaire significatif dont Auguste avait accompagné l'adoption du nouveau prince, celle-ci n'était que l'indice de sa désignation au trône. Rien ne constatait officiellement la volonté du prince de transmettre l'Empire à son fils adoptif, et il se passa neuf ans encore avant qu'Auguste se décidât à l'associer à sa puissance.

Ce n'est qu'en l'an 766 de Rome que s'accomplit cet acte, qui consommait l'œuvre d'absorption de la République.

Encore, jusque dans cette dernière épreuve, le vieil empereur resta-t-il fidèle au rôle qu'il s'était imposé.

Il avait été fait empereur par le peuple : c'est par le peuple qu'il fera l'Empire perpétuel.

Tout se passe comme dans une élection ordinaire.

Au jour fixé par les consuls, Auguste, accompagné de Tibère, descend au Forum. Il fait le tour des tribus, demandant à chacun son suffrage dans la forme consacrée par la tradition. Il n'ordonne pas, il postule. Le sénat et le peuple romain décrètent que Tibère aura sur les armées et les provinces impériales la même autorité que son père. La loi, votée par les comices, est portée par les consuls, *lex lata per consules*[1].

rel. Victor. *De Cæsarib.*) — Sur les formalités de l'*arrogatio*, voy. Aulu-Gelle, V, 19.

[1] « S. P. Q. R., postulante patre ejus, ut æquum ei jus in omnibus provinciis exercitibusque esset quam erat ipsi, decreto complexus. » (Vell. Patercul., lib. II.) — « Lege per consules lata. » (Sueton., *Tiber.*, xxxi.) — Dio. Cass., XLI, p. 674. — L'abbé de la Bléterie, *Diss.* citée, p. 376 s. — Sainte-Croix, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XLIX, p. 369.

L'Empire, fondé par le plébiscite, se perpétue par le plébiscite.

Auguste, néanmoins, comme s'il s'agissait encore d'une magistrature décennale, renouvelle pour la cinquième fois la comédie solennelle des abdications périodiques. Mais personne ne s'y trompe. Denys le Périégète, un contemporain, en parlant d'Auguste et de Tibère, les appelle *les rois* [1], et c'est bien en effet une royauté que vient de consacrer l'élection populaire.

Sacra decennalia, abdications simulées, pouvoir repris par l'ordre du peuple et de la plèbe, *jussu populi plebisque,* autant de mots sans doute.

Mais, sous les mots, il y a toujours quelque chose.

Par cela seul qu'Auguste avait eu le cœur assez haut pour préférer à l'effroyable omnipotence du triumvirat un pouvoir réglé et librement consenti, l'autorité des empereurs qui lui succédèrent, même lorsqu'elle devint arbitraire de fait, ne le fut jamais par le droit ni par la forme.

Par cela seul aussi qu'il donnait pour origine et pour base à l'autorité de son successeur l'élection combinée avec le choix du prince, il conserva au régime dont il était le fondateur le caractère qu'il avait imprimé à sa propre puissance. La souveraineté de la nation, il est vrai, sous les empereurs qui viendront, ne se manifestera que par l'élection du prince ou la ratification du choix de son successeur et par le droit de punir la tyrannie et de supprimer le tyran ; mais, telle qu'elle est, ni le temps ni les révolutions ne la détruiront.

Fils, lieutenant, collègue, *consort* de l'Empereur, associé à l'*imperium* et à la puissance tribunitienne, présenté aux armées par son père adoptif, rien ne manque à Tibère de ce qui constitue l'entrée en possession, la participation du pouvoir.

Dans les cérémonies publiques, il prend place à côté de l'Empereur; il s'assied près de lui, sur son tribunal, entre les deux consuls [2].

L'avenir de Rome est assuré, et lorsqu'il meurt (19 août 767), Auguste peut croire que les dieux ont exaucé le vœu qu'il leur

[1] DIONYS. PERIEG. *De situ orb.*, v. 556.

[2] « Filius, collega imperii, consors tribunitiæ potestatis adsumitur. » (TACIT. *Ann.*, I, 3.) — M. deinde Agrippam socium ejus potestatis : quo defuncto, Tiberium Neronem delegit, *ne successor in incerto foret.* » (*Ibid.* III, 56.) — « Consortione æquatus Augusto. » (VELL. PATERC., lib. II, CIII.) — SUETON. *Tiber.*, XVI, XVII, XXI.

adressait en tête d'un de ses édits : « Puisse-t-il m'être permis « de rétablir la République sur sa base et de la laisser entière « et échappée à tous les dangers! Puissé-je recueillir de mon « œuvre l'unique fruit que je souhaite, l'honneur d'être appelé « l'auteur de la meilleure des constitutions, et, en mourant, « d'emporter avec moi l'espérance que la République reposera « immuable sur les fondements que j'ai jetés [1] ! »

Auguste avait rendu les comices au peuple. Il s'était attaché à relever, à épurer le sénat dont il avait fait la clef de voûte de son système législatif et administratif.

Rien ne révélait la faiblesse et la radicale impuissance de ce patriciat et de ce peuple en apparence maîtres du monde.

Eût-il, ce qui peut-être dépassait la prévoyance humaine, imaginé l'atroce démence de ses successeurs, les furieuses convoitises de ces armées, si dociles sous lui, il serait mort tranquille, se confiant, pour contenir les folies des uns et les entreprises des autres, dans la majesté et l'efficace autorité de ce sénat et de ce peuple que, même après Philippes et Actium, un vrai Romain, Octave lui-même, ne pouvait se résigner à prendre pour des ombres.

[1] SUETON. *Octav. Aug.*, XXXVIII.

CHAPITRE II

LA MAISON DES CÉSARS

C'est toujours une redoutable épreuve pour une monarchie qui commence que la disparition de son fondateur.

A la nouvelle que l'homme qui, depuis tant d'années, remplissait l'univers du bruit de son nom, avait cessé de vivre, il y eut partout un moment de stupeur et d'effroi. « Ce que l'on vit de craintes éclater, l'agitation du sénat, la confusion du peuple, l'anxiété du globe entier [1] », ceux-là le comprendront qui ont assisté à de pareils ébranlements.

Les partisans de l'Empire se crurent à deux doigts de leur perte.

Auguste n'avait pas formellement disposé de la souveraine puissance. Il avait approché Tibère autant qu'il l'avait pu du rang suprême. Il s'était attaché à montrer aux Romains celui à qui ils devaient se soumettre, à rendre son avénement inévitable. Mais, retenu par un de ces scrupules qui le suivirent jusqu'au tombeau, il avait laissé à la République à faire le reste.

Par son testament, il instituait Tibère et Livie ses héritiers. Mais, suivant l'usage romain, il ne parlait que de ses biens particuliers; il se taisait sur ce qui touchait au gouvernement et à l'Empire.

La foule restait donc incertaine. On prononçait à la fois le nom de Tibère et celui du jeune Agrippa Posthumus. Il se disait tout bas que, peu de temps avant sa mort, Auguste était allé en secret visiter dans son exil le malheureux fils de Julie, et que le vieillard et l'exilé avaient confondu en silence leurs larmes. A la première nouvelle de la mort de l'empereur,

[1] « Quod tunc homines timuerint, quæ senatus trepidatio, quæ populi confusio, quis orbis metus, in quam arcto salutis exitiique fuerimus confinio... » (Vell. Patercul., II, cxxiv.)

Clemens, un esclave du jeune prince, s'était jeté dans un bateau pour l'enlever et le conduire aux armées de Germanie.

Quand il débarqua à l'île de Planasia, il ne trouva qu'un cadavre. Qui avait donné l'ordre du meurtre, on l'ignorait. Lorsque le centurion qui l'avait exécuté se présenta devant Tibère pour l'informer, suivant la règle militaire, que ce qu'il avait ordonné était fait, Tibère lui répondit froidement qu'il n'avait rien commandé, qu'il allât rendre compte au sénat. Mais l'assemblée patricienne était déjà assez disciplinée pour ne pas soulever facilement ces questions dangereuses, et l'assassinat du dernier des petits-fils d'Auguste fit moins de bruit que la mort d'un esclave trouvé sans vie sur les bords du Tibre[1].

On parlait aussi d'un réveil du parti républicain. Tout se borna à d'inoffensives épigrammes échangées dans les groupes aux funérailles d'Auguste[2].

Les mesures de Livie d'ailleurs et de son fils étaient bien prises.

A peine Auguste expiré, Tibère donnait le mot d'ordre aux prétoriens et, comme son père adoptif, se faisait escorter par une troupe de soldats au Forum et à la curie, ce qu'Auguste seul avait osé depuis l'abolition de la royauté. Il conservait à sa porte la garde du Palatin, parlait en prince dans les lettres qu'il écrivait aux légions et aux rois, et, sur tous les points de l'Empire, se faisait prêter serment par les armées.

Rien ne bougea. « Nous avions eu peur, dit Velleius Paterculus, son lieutenant et son admirateur, de la ruine de la ville. Nous ne sentîmes même pas la secousse, et telle fut la majesté d'un seul homme qu'il n'y eut besoin des armes ni pour protéger les bons ni pour faire trembler les méchants[3]. »

Tibère, cependant, semblait encore ne pas se considérer comme maître de l'Empire. Il affectait de ne pas prendre le nom de prince dont le premier empereur avait fait l'emblème

[1] « Pars multo maxima imminentes dominos variis rumoribus differebant. Trucem Agrippam et ignominia accensum... Tiberium Neronem maturum annis, etc. » (Tacit. *Annal.*, I, 4, 6; II, 39; III, 30.) — Sueton. *Tiber.*, xxii.

[2] Tacit. *Annal.*, VIII, 8.

[3] « Cujus urbis ruinam timueramus, eam nec commotam quidem sentimus, tantaque unius viri majestas fuit, ut nec bonis neque contra malos opus armis foret. » (Vell. Patercul., II, cxxiv.)

du pouvoir souverain[1]. Il commandait aux prétoriens et aux légions, mais en vertu de l'*imperium* et du pouvoir proconsulaire que lui avait conférés le plébiscite de 766. Il convoquait le sénat pour délibérer sur les honneurs funèbres à rendre à Auguste; mais l'édit ne faisait mention que de la puissance tribunitienne dont l'avait investi le sénatus-consulte de 767. Il avait repris les vieilles formules de la République : il mettait en tête de tous ses actes les noms des consuls, usage aboli depuis le principat. Même dans ses lettres aux légions, il évitait de prendre le titre d'*imperator*.

En toute chose, il voulait qu'on crût qu'il agissait, non comme le successeur d'Auguste, mais en vertu des prérogatives que son père et le sénat lui avaient accordées.

Dans la première assemblée du sénat, Messala Valerius ayant fait la motion de renouveler le serment annuel au nom de Tibère, celui-ci l'interrompit vivement. « Est-ce moi, dit-il, « qui t'ai chargé d'ouvrir cet avis? — Non, répondit Valerius, « je n'ai pris conseil que de moi-même; mais, en tout ce qui « concerne la République, dussé-je déplaire, je n'agirai jamais « autrement. » C'était, dit Tacite, la seule tournure de flatterie qui restât à inventer.

Rome ne comprenait rien à ces hésitations calculées, à ces paroles ambiguës d'avance démenties par les actes.

Il resta convenu que l'ancienne République était rétablie, ce qui n'empêcha pas, pendant que Tibère accompagnait de Nola à Rome les cendres d'Auguste, que la ville entière, les consuls en tête, après eux le préfet du prétoire et le préfet de l'annone, puis le sénat, les prétoriens et le peuple, ne jurassent solennellement sur les paroles de Tibère César.

L'Empire existait de fait, et Tibère s'obstinait à prolonger la vacance du nom.

On eut enfin le mot de l'énigme. Des bruits inquiétants étaient arrivés des frontières. Les armées de Germanie, les légions d'Illyrie demandaient « un nouveau chef, un nouvel état de choses, une nouvelle république ». Il y avait en Pannonie trois légions : sur le Rhin, deux armées, commandées par Germanicus, le fils de Nero Drusus. Il n'avait qu'un mot à dire

[1] « Sub nomine principis imperium accepit. » (TACIT. *Annal.*, I, 1.) — *Me principe... ante me principem*, dit Auguste lui-même dans le *Monument d'Ancyre*.

pour qu'elles se levassent en sa faveur. Sa femme, fille d'Agrippa et petite-fille d'Auguste, lui avait apporté en dot les droits des deux vainqueurs d'Actium. Depuis la mort d'Agrippa Posthumus, il était le seul héritier direct d'Auguste. Déjà, en l'acclamant, l'armée de Germanie lui avait promis son bras s'il voulait l'Empire.

Il y avait là de quoi faire réfléchir. L'établissement impérial était menacé dans son principe. Du jour au lendemain, la paix d'Auguste pouvait faire place à la guerre civile.

Tout, dans cette dictature échafaudée sur l'équivoque et la violence, était d'ailleurs encore si mal assis, que Tibère crut avoir besoin tout au moins, pour légitimer son élévation, d'un semblant d'élection par le sénat.

Tacite, Suétone, Dion Cassius nous ont raconté en long détail cette comédie gravement bouffonne qui, pendant des semaines, se joua entre les Pères conscrits et le taciturne despote : les uns, au fond du cœur, confondant dans la même haine Auguste et sa race et conjurant, suppliant Tibère d'accepter le fardeau de l'Empire ; lui, affamé de pouvoir et demandant au sénat, les larmes aux yeux, de lui épargner des dangers qu'il avait vus de trop près : « Vous ne savez pas, « mes amis, quel monstre c'est que l'Empire. Ne rejetons pas « sur un seul toutes les charges de la République; réparties « entre plusieurs têtes, elles seront plus faciles à remplir. Pour « supporter le monde, il fallait un Auguste. » Le sénat insiste. Tibère se fait malade et s'enferme chez lui.

Tout cela, conté par des maîtres en l'art d'écrire, est fort plaisant sans doute. Mais il ne faut guère connaître cet austère génie, pour s'imaginer, comme les oisifs de Rome, qu'en s'attardant, en un moment si critique, dans ses refus et ses feintes hésitations, il ne songeât qu'à s'amuser aux dépens du sénat et d'un peuple sans défense.

Il faut bien se rendre compte de la situation de Tibère à la mort d'Auguste. Le plébiscite qui a consacré son association lui a donné l'*imperium* sur les armées, la puissance proconsulaire dans les provinces, et la puissance tribunitienne dans Rome.

Il peut convoquer le sénat, s'opposer aux lois rendues par cette assemblée, il commande aux troupes des frontières et aux prétoriens.

Mais il lui manque, pour remplacer Auguste tout entier,

deux des caractères qui constituent l'Empire dès son origine, ceux-là mêmes qui sont l'essence du pouvoir suprême dans la ville de Rome, l'autorité proconsulaire dans l'intérieur du *pomœrium,* le souverain pontificat, et la dignité de prince du sénat.

En un mot, il est l'empereur des soldats, comme il le dira plus tard, il est le tribun du peuple, il n'est pas encore le prince.

Le peuple lui a donné tout ce qui était à lui, il lui reste à obtenir ce qu'Auguste n'a reçu que du sénat, et ce dont le sénat seul disposera en faveur de ses successeurs.

C'est faute de s'être rendu compte de cette situation, que la contradiction apparente des actes de Tibère, les ordres qu'il envoie aux armées, les serments que lui prêtent les consuls et les prétoriens, le pouvoir de fait qu'il exerce, et en même temps ses refus obstinés de se considérer comme empereur, comme prince, ont paru inexplicables.

C'est aussi ce qui fait comprendre pourquoi le peuple, qui a donné d'avance à Tibère tout ce qu'il possédait, n'intervient pas entre le sénat et le fils adoptif d'Auguste.

La chose au fond est sérieuse. D'autres, il est vrai, se contenteraient peut-être de l'adoption qu'ont ratifiée les Romains, et de leur servile empressement à se ruer dans la servitude. Mais cela ne suffit ni à l'orgueil ni à la prévoyance de Tibère.

Comme le dit Tacite, il tient à honneur de paraître l'élu de la République, d'avoir été appelé par elle à l'Empire, et non de s'y être furtivement glissé par les intrigues d'une femme et l'adoption d'un vieillard.

La légalité avait fait la sécurité d'Auguste. Triumvir par le droit du glaive, il n'avait été empereur que par les décrets du sénat et du peuple.

Tibère veut que l'autorité suprême, qui va lui être confiée, repose sur une base aussi solide. Aux armées qui s'agitent, il oppose le sénat. Mais il exige que, devant lui, le débat reste ouvert, à la République, si elle trouve un défenseur, aux candidats à l'Empire, s'il s'en montre. Les lenteurs mêmes de la discussion attesteront aux Romains que l'Empire ne dégénérera pas en royauté, qu'il ne cessera pas d'être, comme sous César et Octave, la République avec la paix au dedans et la force au dehors, sous un magistrat librement élu. Personne ne pourra se plaindre que le temps lui ait manqué, ou bien la liberté.

Cependant, les jours s'écoulent. Les courriers de Pannonie et de Germanie ont apporté la nouvelle de l'apaisement de la sédition. Germanicus, resté fidèle, a refusé l'Empire; les légions sont rentrées dans l'ordre. Tibère peut reparaître.

Il revient au sénat. Nouvelles instances, nouveaux refus. « Jusques à quand, César, lui crie Quintus Haterius, laisseras-tu « la République sans chef? » Le sénat se jette aux genoux de César, pleure, gémit, les mains tendues vers la statue d'Auguste. Tibère reste inflexible. Il détourne la tête et ne veut rien entendre. A la fin, un sénateur impatienté : « Finissons-en, « s'écrie-t-il. Qu'il se désiste ou qu'il marche. »

Tibère se trouble, mais il marchande encore. Il demande des collègues. Un seul homme ne saurait suffire à l'administration de la République. Si, malgré son âge et ses infirmités, le sénat s'obstine à lui en imposer le fardeau, il veut au moins avoir le droit de le partager. Et le voilà qui développe l'ébauche confuse d'un plan de triumvirat, qui n'est pas sans une lointaine analogie avec la constitution consulaire de Sieyès. Au lieu d'un pouvoir un et concentré, il propose de confier la République à trois magistrats, dont chacun aura sa part du principat : à l'un, Rome et l'Italie; à l'autre, les armées; au troisième, les provinces. On s'agite, on discute. Tout à coup, Asinius Gallus s'écrie : « Eh bien! soit, César, choisis. Quelle part veux-tu de « la République? » Tibère se retourne et lui lance un regard terrible : « Choisir? Et comment, quand on fait soi-même les parts? » A ces mots, où le tyran s'est retrouvé tout entier, Gallus s'effraye. Il balbutie, il s'excuse. Tibère ne l'écoute plus et met fin au débat. Il se résigne à rester le maître, mais en se réservant l'espérance de rentrer dans la vie privée, aussitôt que le sénat voudra bien accorder un peu de repos à sa vieillesse. Toutefois, plus jaloux de la chose que du nom, il n'accepte ni le titre d'empereur, qu'il ne tardera pas à prendre dans ses actes, ni le surnom de Père de la patrie, que le sénat lui a décerné. Il se regarde comme offensé lorsqu'on l'appelle *seigneur :* des citoyens romains n'ont pas de maître. Tout au plus consent-il à accepter le nom d'Auguste, qui désormais cesse d'être celui d'un homme, et va devenir, comme le nom de César, l'attribut de la souveraineté.

Avec toute cette affectation de simplicité républicaine, un grand changement vient de passer inaperçu dans l'organisation de la monarchie d'Auguste. La fiction de la décennalité de la

magistrature impériale a disparu. Tibère a reçu le pouvoir sans conditions. Les consuls, lorsqu'ils édicteront la célébration des premières décennales de son règne, pourront bien encore annoncer qu'ils lui donnent de nouveau l'Empire. A plus d'une reprise, Tibère lui-même reviendra jusqu'à en fatiguer Rome sur ses vaines et ridicules propositions de rendre la République, de confier l'Empire aux consuls ou à tout autre que le sénat désignera. Mais on ne s'arrête plus à cette rhétorique usée. La perpétuité est devenue de l'essence de la dignité impériale. L'Empire est complet.

Un autre changement encore signale l'avénement de Tibère. Dans les phases prolongées du débat qui précède son élection, le peuple n'a pas apparu. Tacite n'en fait mention que pour dire en passant qu'on l'accusait de se moquer avec ses fausses irrésolutions du sénat et du peuple, *patres et plebem*. Velleius nous montre bien César vaincu dans la lutte qu'il soutient contre toute la cité, le sénat et le peuple romain, pour se dérober à la grandeur paternelle; mais rien n'indique que le sénatus-consulte qui lui donne l'Empire ait été soumis à la sanction des comices. Tibère ne règne que par la volonté du sénat.

Il aimait à s'en vanter. Dans toutes les harangues officielles de la première partie de son règne, il avait soin de rappeler de qui il tenait l'Empire : « Je l'ai dit bien des fois, Pères con-« scrits, un bon prince, quand vous l'avez investi d'un pouvoir « si grand et si illimité, doit être le serviteur du sénat. Vous êtes « mes maîtres, je l'ai dit et je ne m'en repens pas, les plus justes « et les plus doux des maîtres [1]. »

Cette grave innovation, d'ailleurs, n'était que le prélude du système qui allait présider à tout le principat du second empereur.

Tibère, par plus d'un côté, ressemble à Sylla, moins l'éclat des victoires et le dédain des injures et de la mort. Comme lui,

[1] Tacit. *Annal.*, I, 7, 8, 11, 13. — Sueton. *Tiber.*, xxii, xxvi. — Dio. Cass., LVII, 2, 8. — Vell. Paterc., II, 124. — Zonaras, *Histoire romaine*, t. I, liv. XI, p. 545. — L'abbé de la Bléterie, 2e *Dissertation sur le caractère de la puissance impériale*. Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XIX, p. 383 s. — Bouchard, *Recherches historiques sur les édits des magistrats romains*. Mém. de l'Institut, classe des Sciences morales et politiques, t. V, an XII.

Il faut lire, sur tout cet étrange débat entre Tibère et le sénat, les excellentes réflexions de Linguet, *Histoire des Révolutions de l'Empire romain*, t. I, liv. I, ch. viii.

il a le mépris de la multitude, accrue de l'orgueil des Claudii et de leur haine héréditaire contre le peuple.

Tyran de nature, il s'est fait un idéal d'empire républicain ou plutôt de république aristocratique, dont la plèbe et la liberté sont bannies, et qui a le prince pour tête, le sénat pour moteur.

Conséquent avec l'origine aristocratique et élective qu'il a attribuée à son pouvoir, il n'accepte, en dehors des noms de César et d'Auguste, qui sont sa légitimité, que le titre de Prince du sénat. C'est la désignation officielle qui distinguera, sous son règne, le maître de l'Empire, le chef de la République sénatoriale. C'est de cette vieille dénomination, tombée dans l'oubli, qu'il veut qu'on le salue. Il ne consent à être empereur que pour ses soldats : « Je suis, va-t-il répétant, le seigneur des « esclaves, l'*imperator* des soldats, le *prince* des citoyens. »

Il lui arrivera bien un jour de faucher à outrance ce qui s'élève trop haut parmi ces maîtres si chers, auxquels il doit toujours obéir. Mais, tout en tenant le sénat courbé sous la terreur, il le conserve avec soin comme le ressort essentiel de sa machine politique, comme le dernier représentant, sous un souverain absolu, du libre gouvernement. Jusqu'au moment où, fou lui-même de la peur qu'il inspire aux autres, il s'enfuira de Rome, Tibère lui communiquera tout, lui référera des moindres détails, ne fera rien sans lui.

En dehors du sénat, qu'il décime mais qu'il craint, il n'y a pour lui qu'une vile multitude qu'il exècre et méprise.

Auguste avait laissé subsister, en face de l'empereur, le sénat et le peuple. Il se rappelait que Jules César était l'héritier de Marius. Il n'avait pas oublié que, le jour où le conquérant des Gaules passait le Rubicon, les tribuns du peuple, chassés de Rome, accouraient dans son camp et lui apportaient le droit et la promesse de la victoire. L'empereur, sous lui, était la puissance et l'action; mais les deux ordres étaient le principe et la sanction du pouvoir.

Tibère supprime ou annihile le peuple. Le premier acte de son gouvernement est la *réformation* des comices, *ordinatio comitiorum*. On publia qu'Auguste avait laissé dans ses papiers ce projet écrit de sa main. Toutes les élections qui appartenaient encore au peuple furent attribuées au sénat, les comices passèrent du Champ de Mars à la curie, et, par un singulier retour, l'Empire, fondé par la démocratie, devint une aristocratie dominée par un despote. « Ce peuple, qui jadis donnait l'Em-

« pire, les faisceaux, les légions, tout enfin, se contient maintenant, il ne souhaite plus que deux choses : du pain et les « jeux du cirque [1]. »

Le silence se fait au Forum, au Champ de Mars, au théâtre, partout où se manifestait autrefois la vie populaire.

Dans toute la République, il n'y a plus au-dessus de la servitude commune que le sénat et l'empereur.

Cependant, à quelque degré d'intensité qu'arrive le despotisme du fils de Livie, même quand la conscience de la haine du genre humain et l'effroi qui l'isole ont perverti ce puissant et terrible génie, l'Empire, dans la conception de Tibère, n'en reste pas moins essentiellement électif.

La tradition d'Auguste se perpétue, à cet égard, et se corrobore plutôt, loin de s'affaiblir. Auguste, pour assurer son héritage à Tibère, l'avait associé à la puissance tribunitienne. Tibère, après la mort de Germanicus, s'adresse également au sénat et lui demande pour Drusus la puissance tribunitienne [2].

La règle est posée. A l'avenir, aucun empereur ne sera légitime tant que le sénat ne lui aura pas conféré cette puissance, dont Octave lui a confié le dépôt.

Cette question de la transmission du trône est la pensée constante de Tibère, l'obsession de sa vieillesse. Mais il ne sait, lui si ferme d'ordinaire et si persévérant dans ses vouloirs, ni la trancher d'autorité, ni en remettre franchement la solution au sénat.

Un geste de lui fait trembler la terre, et il ose à peine indiquer en secret celui qui doit régner après lui.

Drusus est mort. De la descendance naturelle et de la famille adoptive de Tibère, il ne reste vivants que Tiberius le jeune, le fils de Drusus César et de Livia, et Caïus Caligula, le quatrième fils de Germanicus et d'Agrippine, le dernier rejeton du sang d'Auguste.

1 Qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet atque duas tantum res anxius optat,
Panem et circenses.

(JUVENAL. *Sat.* X.)

CH. MERIVALE, *A hist. of the Rom.*, t. V, p. 14, 118 s. — HOEKS, *Rom. Gesch.*, liv. 1, ch. III, p. 501.

2 TACIT., *Annal.*, III, 55, 56.

Placé entre Caïus et son propre petit-fils, Tibère hésite, il se tait.

Il a élevé assez haut Caïus, dont il a peur, pour faire croire qu'il l'a choisi pour successeur. Mais il s'abstient de prendre un parti décisif et de l'instituer son héritier ou de le faire reconnaître, lui vivant, comme son collègue et le futur souverain de Rome.

Il a longtemps tenu à l'écart le fils de Drusus César. Il a laissé courir sur la légitimité de sa naissance d'infamants soupçons. Puis, avant de mourir, se repentant de sa trahison envers son propre sang, il essaye en vain de l'instituer furtivement par son testament son héritier à l'Empire.

Aux derniers jours de sa vie, accablé sous le poids de son isolement, sous les remords, les terreurs, les défiances, le dégoût de la bassesse universelle, l'horreur de lui-même, Tibère meurt sans avoir tout haut fait son choix entre son petit-fils impubère et l'abominable fils de Germanicus. Le corps brisé, l'âme déchirée d'incertitudes, il abandonne au sort, suivant l'expression de Tacite, une résolution trop grande pour son courage épuisé [1].

On dit qu'au moment décisif, se sentant défaillir, il essaya de retirer de son doigt son anneau, signe de sa volonté suprême, et que ses yeux cherchèrent autour de lui celui auquel il voulait le confier. Celui-là, sans doute, avait été éloigné du chevet du mourant; car Tibère, ne le voyant pas, remit découragé l'anneau à son doigt, ferma la main gauche comme pour empêcher qu'on ne le lui arrachât, et, abaissant sa paupière, demeura longtemps sans mouvement. Tout à coup, il sort de cette mort apparente, se soulève, appelle à l'aide, personne ne répond; les courtisans sont déjà auprès de Caïus, les esclaves ont fui. Seul, abandonné, le vieil empereur se lève en chancelant, fait un pas et tombe. On le trouva étendu sans vie au pied de son lit [2].

Tibère laissait un testament par lequel il disposait, mort, de l'Empire auquel il n'avait pas su pourvoir de son vivant.

[1] TACIT. *Annal.*, III, 46.

[2] Ce récit de la mort de Tibère, bien plus vraisemblable et bien autrement saisissant dans sa simplicité que les pages mélodramatiques de Tacite, nous a été transmis par Suétone (*Tiber.*), d'après le témoignage de Sénèque. Quel spectacle que la mort abandonnée de ce maître du monde, expirant sans un esclave pour le soutenir et à qui faire connaître son dernier désir!

Suétone et Dion ne sont pas d'accord sur la portée et le sens de ce document. Suétone dit que Tibère partageait son héritage par portions égales entre Caïus et son petit-fils; Dion, qu'il laissait le principat tout entier à ce dernier, et le témoignage de Philon et de Josèphe confirme son assertion[1].

Il faut avouer toutefois qu'il y avait une étrange contradiction entre la pensée qui, au début de son règne, avait porté Tibère à refuser de se prévaloir de l'adoption d'Auguste, comme si le sénat seul pouvait donner l'Empire, et cette prétention de la dernière heure, de dicter par son testament à l'assemblée patricienne le choix qu'elle aurait à faire.

La conscience d'une telle inconséquence n'avait pu échapper à cet esprit tout d'une pièce, et peut-être est-ce là ce qui l'avait empêché de prendre ses mesures pour assurer le succès d'une résolution tardive, dont lui-même avait apprécié la valeur.

Ajoutez que l'idée de l'unité de l'Empire était trop vivace encore et trop enracinée dans les esprits pour que la pensée d'un partage de l'autorité ou même de la communauté du pouvoir eût la moindre chance d'être accueillie par le peuple romain.

Quoi qu'il en soit, Caligula aborda de front et hardiment la difficulté. Il lui était aisé de supprimer le testament du vieil empereur. Les consuls lui en donnaient le conseil et répondaient du sénat. Les prétoriens, gagnés par Macron, le préfet du prétoire, étaient bien décidés à ne pas souffrir qu'on demandât de comptes au fils de Germanicus. Mais ces voies tortueuses allaient mal à l'impétueux Caïus. La suppression de cet acte eût été pour son règne un danger constant. Il aima mieux marcher droit au but, et mettre le sénat en demeure de le casser. L'audace, comme toujours, l'avait bien conseillé.

Caligula, conduisant le deuil de l'empereur, ramenait lente-

[1] « Ingressoque urbem, statim consensu senatus et irrumpentis in curiam turbæ, irrita Tiberii voluntate, qui testamento alterum nepotem suum, prætextatum adhuc, coheredem ei dederat, jus arbitriumque omnium rerum illi permissum est. » (SUETON. *Caius Caligula,* XIV). — DIO. CASS., VIII, 1, et IX, 1. — PHILON, *Ambassade,* ch. III. — JOSÈPHE, *Histoire des Juifs,* liv. VIII, ch. VIII.

« Etsi enim Tiberius etiam Tiberio nepoti reliquerat imperium, tamen Caius, testamento ejus, ut deliri, in curiam misso, effecit ut aboleretur. » (ZONAR., t. I, p. 553.)

ment ses cendres de Caprée à Rome, pour les déposer dans le tombeau d'Auguste. Macron prit les devants et alla donner au sénat lecture du testament de Tibère. Tout ce qui avait été écrit devait être lu. Rien ne fut dissimulé.

Mais pendant que s'achevait cette lecture, Caligula entrait dans Rome, vêtu de deuil, traînant après lui la foule qui s'était portée à sa rencontre et qui se précipita à sa suite dans la salle du sénat en acclamant « son enfant, son nourrisson, son élève», le fils de Germanicus, le dernier sauvé de cette race de héros et de martyrs. Le testament est déchiré. Tibère est déclaré fou pour avoir songé à donner la moitié de l'Empire à un enfant, et surtout pour avoir osé disputer au fils de Germanicus l'intégrité de l'héritage d'Auguste, et Caligula est proclamé par le sénat et le peuple l'arbitre et le maître unique du monde romain.

Jamais enthousiasme pareil n'avait éclaté dans Rome; ni César, au retour de Pharsale, ni Octave, abolissant les lois de sang du triumvirat, ne furent salués par de tels transports.

Ce n'était rien moins qu'une nouvelle révolution, la quatrième en moins de trois quarts de siècle, qui, par ce mouvement spontané du peuple et du sénat, venait de s'accomplir dans la monarchie d'Auguste.

En 725, l'Empire personnel avait été créé par un sénatus-consulte, ratifié par le peuple. Quarante et un ans après, reconnaissance implicite par le Sénat et le peuple, de Tibère, fils adoptif de l'empereur, en qualité d'héritier avoué de l'Empire. A la mort d'Auguste, Tibère, dédaigneux de l'adoption et du plébiscite qui l'ont fait l'égal du premier empereur, reçoit du sénat seul, à l'exclusion du peuple, la dignité impériale. Enfin, quand meurt Tibère, le peuple, dont il a confisqué les comices, fait irruption dans la curie, et, jetant au vent le testament du tyran, inaugure l'ère de l'élection par le consentement commun du sénat et du peuple.

A chacune de ces étapes, depuis la mort d'Auguste, l'Empire revient d'un pas plus marqué à son origine populaire. A chacune aussi, le droit primordial des Césars jette de plus profondes racines dans le sol. Une sorte de fanatisme religieux environne cette race de dieux qui ne produit plus que des monstres. A vingt-cinq ans de distance de la dictature quasi-républicaine d'Auguste, Caligula se sent tellement maître de Rome, le

principat a si bien pris l'aspect d'une propriété patrimoniale qu'on partage ou se lègue, que, dans un accès de délire incestueux, Caïus ne craindra pas de léguer l'Empire, avec le reste de son héritage, à Drusilla, sa sœur [1].

Trait de monstre en démence, hâtons-nous de le dire, et qui ne prouve pas plus, dans une question de droit public, comme l'a observé un penseur, qu'un cheval créé consul ou revêtu du sacerdoce.

Mais l'horrible fou a raison en ceci qu'il n'a pas besoin de se soucier de ce que penseront les Romains. Les crimes ni les folies de sa race ne réussiront pas à les lasser.

Il a commencé par adopter le petit-fils de Tibère, qu'il prétend dédommager, par ses tendresses, de la perte de l'Empire. « Je voudrais bien, disait-il à ses amis, satisfaire à la dernière « volonté de Tibère, et associer dès maintenant Tiberius à « l'Empire. Mais il est trop jeune, et, à son âge, on a plus besoin de pédagogue que de sujets. Eh bien, je lui servirai de « père. Je veux qu'il m'appelle ainsi, et moi, je l'appellerai « mon fils. »

Avant la fin de cette même année, Tiberius Nero avait cessé de vivre. S'il faut en croire des contemporains, Caïus aurait ordonné au pauvre enfant de se tuer lui-même. Il ne fallait pas que personne portât la main sur les fils des Césars, et Caïus tenait à prouver à Rome qu'elle avait un empereur strict observateur des lois.

La raison se refuse à croire à ces énormités. Mais, en fait de barbarie, avec les Romains, on ne sait où commence l'impossible.

Telle fut la fin de la postérité de Tibère.

Rien de lui ne devait lui survivre, ni ses descendants ni son œuvre.

Il avait essayé, au début de son règne, de changer l'origine du principat, de substituer la base restreinte des décrets du sénat aux larges assises des comices populaires, sur lesquelles s'était fondée la monarchie d'Auguste.

Après avoir implicitement dénié au fondateur de l'Empire le droit de créer son successeur, il avait tenté, à la dernière heure

[1] « Heredem quoque bonorum atque imperii (Drusillam) æger instituit. » (Sueton. *Calig.*, xxiv.) — L'abbé de la Bléterie, 8e *Dissertation*. Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XIX, p. 430.

de sa vie, de faire un empereur par voie de simple testament.

Tout avait échoué. La force qui mène tout se vengeait de ces monstres en étouffant leurs enfants et confondant leurs plans stériles.

L'assassinat de Tiberius Nero n'était que le début du vrai Caligula. Si ce règne, qui dura quatre ans, se fût prolongé, le vœu de Caïus était exaucé, et le monde finissait.

Et pourtant, l'amour de Rome pour la maison des Jules est tel encore, que lorsque, le 9 des calendes de février 794 (24 janv. 41), Caligula tombe sous le poignard de Chéréa, un Cassius aussi celui-là, nom fatal aux Césars, Rome n'a rien de plus pressé que d'aller chercher au fond de la maison des Claudii, pour régner sur elle, un idiot, le jouet des siens, l'objet de la honte et de la pitié d'Auguste et de Tibère, parce qu'il a dans les veines quelques gouttes du sang des Césars, parce qu'il est le petit-fils d'une sœur d'Auguste.

Caïus est mort. Il ne reste plus de prétendant au trône. Pour la première fois, depuis Actium, Rome s'appartient.

Toutes les craintes, toutes les espérances sont en éveil.

On délibère de tous côtés en même temps, à la curie, au Forum, au camp des prétoriens. Partout, sur le cadavre encore chaud du tyran, sénateurs, plébéiens, soldats, discutent le rétablissement de la République ou le maintien de l'Empire.

Au Forum, le peuple, mobile et agité comme la mer soulevée par la tempête, commence par demander la mort des assassins de Caligula, se laisse un instant séduire par le nom redevenu nouveau de liberté. Puis, tout à coup, revenant à ses vrais instincts, à sa haine contre l'orgueil des patriciens, il les abandonne, et se prononce décidément en faveur de l'Empire.

Dans leurs quartiers, les prétoriens inquiets, frémissants de colère, avides de venger leur prince, se racontaient ce que leurs pères leur avaient dit des derniers temps de la République, le joug que faisaient alors peser sur eux ces mêmes nobles qui, depuis un siècle, leur tuent un à un leurs Césars et qui, en ce moment encore, ne songent qu'à leur donner des maîtres. Ils étaient bien décidés à n'accepter d'autre gouvernement que l'Empire et à repousser tout sénateur élu sans leur assentiment; mais, n'ayant plus de fils des Jules à mettre à la place de Caïus, ils ne savaient à quoi se résoudre et attendaient.

Pendant ce temps, le sénat s'était réuni à l'appel des consuls. Il avait commencé par proscrire la mémoire de Caïus et

s'apprêtait à rétablir le vieux gouvernement de l'aristocratie. Les cohortes urbaines étaient venues se ranger autour de lui; il était maître du Capitole et du Forum, et parlait, comme après la bataille de Cannes, d'armer les esclaves. Déjà, le consul Caïus Sentius Saturninus avait mis aux voix la République ou la conservation de la monarchie sous une forme nouvelle.

A ce moment, Chéréa s'approche des consuls et leur demande le mot d'ordre. Depuis soixante ans, c'était le privilége réservé aux empereurs. Les Pères conscrits applaudissent. *Liberté*, répond le consul, et Chéréa va porter aux cohortes le mot vengeur.

Mais pendant qu'au sénat les orateurs discutent et se perdent en vaines paroles, une scène étrange se passait au palais des Césars, livré à la curiosité et aux insultes de la foule.

Un soldat qui l'a suivie aperçoit, caché derrière une tapisserie, un homme éperdu, demi-mort de frayeur, qui se jette à ses pieds et lui demande grâce.

Cet homme, c'était Tiberius Claudius Drusus, le frère du grand Germanicus, l'oncle de Caligula, le neveu de Tibère. « Approchez, camarades, voici Germanicus! s'écrie le soldat. « Longues années à l'empereur! » Et pendant que Claudius, à ses genoux, lui demande la vie, le soldat se prosterne, enlève le malheureux idiot, appelle quelques compagnons, et avec eux l'entraîne dans le camp. Ceux qui le voyaient passer, pâle, défait, porté au pas de course sur les épaules des soldats, s'imaginaient qu'on le menait au supplice et s'apitoyaient sur son sort.

La nouvelle en vint au sénat, qui ne s'en émut guère. On venait d'égorger la veuve et l'enfant de Caïus. Autant valait que les prétoriens se chargeassent de la besogne avec le dernier de la race.

Mais grand fut l'étonnement quand on apprit que le camp retentissait d'acclamations, que le peuple s'y portait en foule, et qu'il demandait à grands cris pour empereur Claudius l'imbécile, Claudius, le fils de Germanicus.

On commence alors à s'alarmer. Les tribuns du peuple partent pour sommer l'oncle de Caïus de venir au sénat reprendre sa place et donner son avis. Claudius, timide, irrésolu par caractère, mal remis encore de sa terreur, hésite d'abord; mais déjà ses affranchis, les amis des Césars, les rois d'Orient, qui remplissaient la cour de Caligula, tout ce qui redoutait la domi-

nation des nobles et l'inconnu de la République, était accouru au camp des prétoriens et se pressait autour du prince si étrangement sauvé. Ils l'encouragent, ils lui dictent sa réponse. Claudius déclare aux tribuns qu'à la vérité les soldats se sont emparés de lui contre son gré et lui ont fait violence, mais que maintenant son parti est pris, qu'il est empereur et qu'il reste.

A cette réponse, le sénat eut un de ces fugitifs accès de courage qui, au moment décisif, ramènent quelquefois la fortune. Il revendiqua fièrement le droit de veiller au salut de la République, et décida qu'il la confierait à l'un de ses membres, chargé, avec un conseil de sénateurs, de pourvoir, selon les lois, à l'administration de la chose publique.

Deux des Pères conscrits allèrent porter à Claudius sa résolution et l'ordre d'obéir. Mais il était trop tard. Claudius sentait sa force. Il renvoya les députés, harangua les prétoriens, reçut leurs serments et se prépara à rentrer dans Rome à leur tête.

La nuit se passa dans une agitation fébrile.

Le lendemain, avant le jour, les consuls assemblèrent le sénat dans le temple de Jupiter Capitolin. Mais les fières espérances de la veille étaient tombées. Des six cents sénateurs, il n'en vint pas cent à la séance. Les autres avaient fui.

Il n'était plus question de la République. A la porte du temple, les soldats des cohortes demandaient un empereur. Le peuple, qui entourait le Capitole, criait qu'il ne voulait qu'un prince, un César, et nommait tout haut Claudius. A l'intérieur, Marius Minucianus, Valerius Asiaticus se disputaient les suffrages. La confusion, l'impuissance étaient partout.

Chéréa, désespéré, sort pour haranguer les cohortes. Les soldats refusent de l'entendre. « Un empereur! un empereur! » répètent-ils à l'envi. Chéréa s'emporte. Les *vigiles* forment les rangs, lèvent les enseignes, et vont au camp des prétoriens rejoindre leurs camarades et saluer Claudius. La multitude acclame leur départ et court au camp avec eux.

Là, réunis dans ces comices improvisés, plébéiens et soldats saluent Claudius Auguste, et, en présence de la *concio* du peuple et de l'armée assemblée, Claudius reçoit le serment militaire des cohortes du prétoire et de la ville.

Pour la première fois on vit un César hypothéquer contre argent comptant, suivant l'énergique expression de Suétone, la foi des soldats. Claude fit distribuer à chacun d'eux quinze mille sesterces, disent les uns, vingt mille suivant les autres.

Fatal exemple qui allait faire loi, et mettre à la fin l'Empire à l'encan.

Cependant, à bout d'haleine et de courage, le sénat cède et lève la séance. Un des consuls descend du Capitole et va au camp s'incliner devant le nouvel Auguste. Le reste suit et, avant la fin du jour, tous ces fiers patriciens étaient aux genoux de Claudius, et rangés derrière sa litière, le conduisaient en triomphe au palais des Césars, et de là dans les temples, où il allait sacrifier et rendre grâces aux dieux.

La République était vaincue pour toujours. Chéréa et ses complices avaient payé de leur tête le tort de n'avoir pas compris qu'il y a des morts qui ne reviennent pas. Jamais il n'avait été mieux démontré que, pour le peuple, aristocratie et République, Empire et démocratie, étaient la même chose [1].

Qu'avait donc été pour les pauvres et les petits cette République, qui ne nous apparaît qu'avec le prestige de la conquête et de la gloire, pour que rien ne pût réveiller chez eux le regret des libertés perdues, ni la sombre tyrannie de Tibère, ni les fureurs de Caligula!

En vain, cette atroce postérité d'Auguste, fous furieux, histrions parricides, reculent les bornes du crime, il ne réussissent pas à fatiguer la patience du genre humain. On les tue, ils s'empoisonnent ou s'étouffent entre eux. Mais dès qu'un d'eux est mort, le peuple et l'armée vont à celui qui survit. Tant qu'il restera une goutte de ce sang sacré, Rome ne souffrira pas d'autres maîtres. Le nom de César couvre tout. Pour que les masses se tournent contre ses héritiers, il sera nécessaire que ceux-ci se soient mis hors de l'humanité. Pour susciter un Vindex, il fallait un Néron.

Il faut pourtant bien s'entendre. L'attachement de la plèbe et des soldats à la maison impériale n'a rien de commun avec le sentiment tout moderne de la légitimité, tel qu'il s'est développé sous la monarchie héréditaire.

Que Tibère dérobe son héritage à son petit-fils, que Claude

[1] Toute cette scène émouvante de l'élection de Claude a été parfaitement racontée par Suétone (*Tiber. Claud.*) et Josèphe (*Hist. des Juifs*, liv. XIX, ch. I, II, III et *Guerre Judaïq.*, liv. II, ch. VIII). L'historien juif surtout peint à merveille l'antagonisme du sénat et du peuple, et l'aversion des soldats contre la République et la domination de l'oligarchie patricienne. Suétone indique avec la même énergie la nature du sentiment populaire : « Multitudine quæ circumstabat *unum* rectorem jam et *nominatim* exposcente. »

porte l'Empire dans une maison étrangère, Rome s'étonne d'abord. Mais cette impression fugitive s'efface bientôt, et au fond, si grande est l'indifférence, que, ni dans le peuple, ni parmi les soldats qui ont porté Claude sur le trône pour affirmer le droit des Césars, pas une voix ne se fera entendre en faveur de Britannicus déshérité.

Claude vient lire au sénat la harangue que lui ont composée ses affranchis. Il se vante d'avoir suivi l'exemple du divin Auguste. « Comme moi, dit-il, quoiqu'il eût des petits-fils, il s'est « entouré des fils de sa femme. Tibère a, par l'adoption, « élevé Germanicus au-dessus de sa propre race. J'ai fait de « même et je me suis appuyé sur un jeune homme qui prendra « bientôt sa part de mes soucis. Je n'ai consulté que l'intérêt « de la République. »

Le sénat rend des actions de grâces au Père de la patrie, et la loi qui faisait passer Domitius dans la famille Claudia lui décerne en même temps, pour le rattacher à Drusus et à Tibère, le nom de Néron, auquel il devait donner une si horrible célébrité.

Pendant ce temps, un édit adressé au peuple lui annonçait qu'il n'y avait plus d'inquiétude à concevoir pour l'avenir, que si le prince venait à lui être enlevé, il laissait un fils, Domitius Ahénobarbus, en âge de lui succéder.

La foule entendit avec stupéfaction les étranges communications qu'on lui faisait au nom de l'empereur. « Il n'y avait, dit Tacite, cœur si peu pitoyable qui ne s'émût de la fortune de Britannicus. » Mais personne ne protesta. Le peuple laissa faire. Les prétoriens, qui avaient si souvent acclamé Britannicus enfant, lorsque son père l'amenait dans leur camp et, le soulevant dans ses bras, donnait le signal des joyeuses clameurs, se turent comme le peuple.

A ces cœurs romains, il manquait quelque chose de ce que la nature donne à tous les hommes. La famille, pour eux, était moins la communauté de sang que la perpétuité de l'héritage. De là, l'incroyable facilité des empereurs à mettre sur le même rang l'enfant de l'adoption et celui de leurs entrailles. De là aussi, chez le peuple, cette disposition innée à accepter sans murmure et à confondre dans la même affection le fils adoptif et la postérité naturelle du souverain.

Cinq ans après l'adoption de Néron, Claude expire.

Pendant trois jours, Agrippine, enfermée au palais avec Pal-

las l'affranchi, Burrhus Afranius, le préfet du prétoire, et le précepteur de Néron, Sénèque le Philosophe, prend toutes ses mesures pour assurer à son fils la succession du stupide vieillard. Claude était déjà mort depuis longtemps que les consuls, les pontifes faisaient encore des vœux pour sa guérison; le sénat s'assemblait pour prier les dieux; des comédiens venaient au palais pour amuser l'auguste moribond (807-54).

Tout à coup, le 3 des ides d'octobre, entre la sixième et la septième heure, au moment indiqué par les augures comme l'heure propice, les portes du palais s'ouvrent. Néron en sort, accompagné de Burrhus et des affranchis de Claude. Il se présente à la cohorte de garde. Burrhus prend la parole : il dit aux prétoriens que César a vécu, que son héritier est devant eux, et, sans attendre, sur les degrés du palais, Néron est salué empereur. Quelques-uns des soldats hésitèrent, dit-on. Ils demandaient où était Britannicus. Ils regardaient de tous côtés, s'attendant à le voir paraître. Mais Agrippine avait tout prévu. Elle avait réuni dans le gynécée Britannicus et ses deux sœurs, Antonia et Octavie. Elle allait de l'un à l'autre, éplorée, couvrant le jeune prince de ses larmes, le pressant sur son sein, l'appelant la vive image, le portrait de son père, ne le quittant que pour se jeter dans les bras d'Antonia et d'Octavie, mais veillant bien à ce qu'aucun d'eux ne s'éloignât.

Personne ne venait. Les soldats se lassèrent d'attendre. Une litière était prête. Néron y monta et se rendit au camp escorté de Burrhus et des gardes qui venaient de le reconnaître. Les prétoriens avaient été convoqués à la hâte. Néron leur récita une harangue composée par Sénèque et promit un donatif double de celui de Claude. C'était le point important, et désormais il ne devait plus y avoir d'empereur sans que le prix de son avénement eût été réglé d'avance.

Les prétoriens répondirent à Néron en le saluant empereur, et, pour les remercier, il voulut passer dans leur camp le reste de la journée.

Le soir, le nouvel Auguste se rendit au sénat et accepta, sans se faire prier comme autrefois Tibère, tous les honneurs dont on l'accablait. Il n'y eut que le titre de Père de la patrie dont Néron ne voulut pas, parce qu'il se trouvait un peu jeune pour une pareille marque de respect. La modestie de Néron ne lui permit de prendre qu'un an ou deux plus tard ce titre qu'Auguste n'avait obtenu qu'à son treizième consulat.

Il ne fut pas question de Britannicus. Le consulte des Pères, dit Tacite, suivit la sentence des soldats. Dans les provinces, il n'y eut pas la moindre hésitation [1].

Néron est donc empereur, et, à l'exemple de Caligula, il ouvre par le meurtre de son frère adoptif, de l'héritier supplanté, un règne qui finira par le parricide.

A ce coup cependant la mesure est comble. Du fond des Gaules et de l'Espagne, la justice divine envoie des vengeurs à l'humanité.

Vindex, Galba se lèvent. Pendant que le sénat, si humble sous Auguste, si abaissé sous Tibère et Caïus, sous Claude lui-même, traduit un prince à sa barre, le juge, le dépose, le condamne à une mort infâme comme un ennemi public [2], les armées s'emparent du droit de faire des empereurs (821-68).

Néron est le dernier des Césars. La famille des Jules et des Claudii est éteinte, et, à la légitimité césarienne fondée par Octave, à l'hérédité combinée avec l'élection que prononce le sénat ou le peuple uni aux prétoriens, succède un autre ordre de choses.

Tous les dangers dont la puissance des héritiers de Jules César comprimait l'explosion vont fondre sur l'univers.

Rien ne contiendra désormais les ambitions individuelles, qui n'ont plus devant elles cette famille de demi-dieux dont les droits se fondaient sur une possession séculaire de l'Empire [3].

Toutes les prétentions, toutes les rivalités sont déchaînées.

Ce n'est pas seulement Galba en Espagne, c'est Macer en

[1] Tacite et Suétone sont d'accord pour attester la réprobation impuissante que souleva l'adoption de Néron. « Adsciturus in nomen familiæ suæ Neronem, quasi parum reprehenderetur, quod, adulto jam filio, privignum adoptaret», dit Suétone (*Nero Claud.* XXXIX). Tacite, de son côté (*Annal.*, XII, 26), s'exprime ainsi : « Quibus patratis, nemo adeo expers misericordiæ fuit, quem non Britannici fortunæ mœror afficeret. »

C'est aussi Tacite qui mentionne les hésitations des soldats au moment de la mort de Claude: «Dubitavisse quosdam ferunt respectantes rogantesque ubi Britannicus esset : mox, nullo in diversum auctore, quæ offerebantur, secuti sunt. » *Annal.*, XII, 69.) — Josèphe, *Histoire des Juifs*, l. XX, ch. V.— Dio. Cass., LXI, 3.

[2] « Legit (Nero) se hostem a senatu judicatum et quæri ut puniatur more majorum.» (Sueton. *Nero*, XLVI.)

[3] « Ne contra Caii quidem aut Claudii vel Neronis fundatam lungo imperio domum exsurgimus », dit Mucien à Vespasien (Tacit. *Hist.*, II, LXXVI).



Afrique, Capito en Germanie, Nymphidius à Rome, qui aspirent à l'Empire.

Les armées de Germanie, d'Espagne, des Gaules, d'Orient, se précipitent sur Rome, prêtes à s'entre-détruire.

La lutte est partout : entre les prétoriens et les légions, entre les provinces et la ville, entre les soldats et les patriciens.

Les longues querelles des plébéiens et des patriciens renaissent sous une autre forme. Il s'agit de savoir à qui le monde appartiendra, du sénat ou des armées, des provinces conquises ou de Rome.

CHAPITRE III

L'EMPIRE MILITAIRE. — GALBA, OTHON, VITELLIUS. — LES FLAVIENS

Chose étrange, à la mort de Caligula, il s'était trouvé un grand parti tout prêt pour revendiquer la République : après Néron, il ne se rencontra pas une voix pour la réclamer.

Le temps avait marché, le pli était pris. « Le peuple romain ne pouvait plus supporter ni une entière servitude ni une entière liberté[1]. »

« Si l'Empire avait pu se passer de chef, j'étais digne de recommencer la République. »

Celui qui parlait ainsi, au lendemain du règne de Néron, était vraiment le dernier des républicains. Par une ironie significative, c'est lui que le sort alla prendre pour en faire le premier des empereurs d'aventure.

Avec Galba commence l'Empire militaire. Comme aux premiers jours de son existence, il semble que Rome soit retournée dans les camps. L'élection échappe au sénat et aux comices populaires et devient le patrimoine des prétoriens et des armées provinciales. Le César est leur œuvre, en attendant qu'il devienne leur jouet.

Tant qu'avaient régné les Césars, l'armée n'avait guère songé à élever la prétention de disposer du trône. Une religieuse terreur protégeait les héritiers du divin Jules et d'Octave : quoi qu'ordonnât l'empereur, les généraux obéissaient. A leurs yeux, César et le sénat représentaient toute la majesté romaine. On s'indignait à Rome, quand les légions de Germanie, soulevées contre Tibère, parlaient d'imposer un empereur au sénat et au peuple de la Ville éternelle. Germanicus repoussait avec horreur la pourpre que les soldats lui offraient,

[1] « Nec totam libertatem pati possunt nec totam servitutem. » C'est le mot que Tacite prête à Galba; on le croirait d'hier.

et l'armée de Dalmatie, poussée à la révolte par son légat, qui lui promettait de rétablir la République, rentrait dans le devoir avant d'avoir achevé d'arracher les enseignes et les images du prince.

Quand les armées commencèrent à faire les empereurs, il y eut dans tout ce qui restait de la Rome d'autrefois un indicible mouvement de surprise et de consternation. Bien des signes cependant annonçaient depuis un demi-siècle ce revirement inévitable.

Cette révolution, on n'y a pas pris garde, était en germe dans les origines mêmes de Rome.

C'était en armes que les centuries de Servius se réunissaient, au son de la trompette, en dehors du *pomœrium*, pendant que le drapeau rouge flottait sur le Janicule.

La loi avait toujours réservé au citoyen armé sa part dans les grandes résolutions de la nation. Dans les périls extrêmes, le soldat était appelé aux suffrages, et alors la grande assemblée populaire prenait le nom de comices centuriates. De là la formule : *Exercitum urbanum convocare*, la convocation de l'armée urbaine, qui est passée dans la langue du droit primitif [1].

Dès les premiers temps de la République, Cincinnatus avait voulu faire consacrer par les augures le camp de l'Algide, afin d'y faire délibérer l'armée, représentant le peuple, et de la contraindre à révoquer les lois tribunitiennes.

N'était-ce pas d'ailleurs du camp d'Ardée soulevé par Brutus qu'était sortie la République, et du camp de l'Algide, la révolution qui abolit le décemvirat?

Les Césars ont reculé tant qu'ils ont pu la révolution qui livre aux armées l'élection de l'empereur. Mais Auguste lui-même en a déposé le principe dans son œuvre, et, à la fin, la logique l'emporte.

Il y a deux hommes en effet dans l'empereur tel que l'ont fait César et Octave, le prince et l'*imperator :* le prince, juge et législateur suprême, *recteur* du monde; l'*imperator,* maître absolu des armées.

Le prince émane du sénat et du peuple qui lui confèrent l'autorité tribunitienne, la puissance consulaire et procon-

[1] « Si in summo discrimine est, tum miles ad suffragia vocatur et comitia *centuriata* dicuntur. » (Luc. Ampel. *Lib. memor.*, XLVIII, *De Comitiis.*)

sulaire. L'*imperator* appartient aux soldats. Il n'y a que l'association ou l'élection des camps qui puisse le créer, l'une parce qu'elle lie irrévocablement par la foi du serment militaire les armées au César appelé au partage de la souveraineté, l'autre parce que de tout temps ç'a été le privilége du soldat de saluer de ce titre le général victorieux.

Quand l'association est prononcée, le pacte est conclu. La mort du père adoptif du nouveau prince ne délie pas les soldats vis-à-vis de ce dernier; il continue de leur commander. Il n'y a qu'un nom à retrancher du serment de fidélité. Au sénat et au peuple de voir s'il leur convient de refuser le principat à celui auquel obéissent déjà les armées de l'Empire.

Si le trône est vacant, tout le débat se réduit à ces deux termes : à qui d'abord s'adressera le candidat à l'Empire? au sénat ou aux légions?

Au début de l'Empire, le prince, dans le César, primait l'*imperator*. Auguste a reçu de la loi, des sénatus-consultes et des plébiscites qui ont fondé l'Empire, les pouvoirs en vertu desquels il gouverne le monde. Tibère tient l'Empire des mains du sénat. Il n'a pas besoin d'en demander la confirmation aux soldats. Du vivant même de son père adoptif, il a reçu les serments des légions. Les armées sont à lui. Son élévation au principat ne lui livre que les citoyens; l'association lui a d'avance donné l'*imperium* et les soldats. En donnant le mot d'ordre aux prétoriens le jour même où Auguste a rendu le dernier soupir, il leur a prouvé qu'ils n'ont rien à lui retirer, rien à lui apporter.

Mais il en est autrement avec leurs successeurs. Caligula, quand il se présente aux prétoriens, n'est encore qu'un citoyen élevé dans la maison du prince, et ce n'est pas sans raison que Macron, leur préfet, se vantera de lui avoir donné le trône. Ses soldats, en déclarant que l'Empire ne comporte qu'un maître, ont dicté le décret du sénat qui casse le testament de Tibère. Claude est l'élu des prétoriens plus encore que du peuple. Néron a dû passer par le camp des soldats de Burrhus pour leur demander l'*imperium*, avant d'aller solliciter du sénat tremblant le titre d'Auguste.

La division des deux autorités qui constituent la puissance impériale, du principat et de l'*imperium*, va ainsi s'accusant de plus en plus, et, bien avant que les armées d'Espagne et de

Germanie commencent à donner la suprême puissance à leurs généraux, les cohortes de la ville et du camp des prétoriens sont de fait les maîtresses de l'Empire.

Quelques-uns, parmi les plus clairvoyants et les plus honnêtes, avaient deviné de bonne heure le vice d'un pouvoir étayé après coup sur les décrets du sénat et du peuple, mais qui, sorti des proscriptions et né de la force, devait jusqu'au bout porter la tache indélébile de son origine. Ils l'eussent voulu corriger et rendre à la puissance civile la suprématie qui lui appartient de droit sur l'élément militaire. Forcé par ses vétérans d'opter entre l'Empire ou la mort, Verginius Rufus, le plus éminent de ces hommes d'un autre âge, répondait avec le calme stoïque d'un sage et d'un héros, qu'il aimerait mieux mourir que de reconnaître un empereur qui n'aurait pas été nommé par le sénat [1].

Aussi longtemps néanmoins qu'avait duré la maison des Césars, le péril d'un pareil état de choses ne frappait que les yeux du petit nombre. Bien que né de l'épée, le principat jusque-là avait été avant tout une magistrature civile, et les formes républicaines dont l'avait entouré Auguste arrêtaient les hommes de guerre sur le seuil de la cité.

Élective de droit, la puissance impériale, pendant cinq règnes successifs, n'était pas sortie des mains des héritiers d'Octave, et les soldats du prétoire avaient été moins les dispensateurs du trône que les soutiens dévoués d'une hérédité appuyée sur le consentement unanime.

Mais aussitôt qu'a disparu ce grand nom des Césars, le côté civil de la puissance impériale s'efface. Par le seul fait du soulèvement des provinces, l'établissement d'Auguste faisait place à un état de choses tout militaire. La force avait porté Galba sur le trône, la force allait y jeter ses successeurs.

Si encore il ne s'agissait que de savoir qui nommera le prince, des citoyens ou des soldats de la Ville éternelle, Rome en prendrait bientôt son parti. Elle a vu passer Marius, Sylla, César, Antoine, Octave. Elle a vu Claude et Néron au camp des prétoriens.

Mais ce qui se passe est bien autre chose. Ce sont les légions

[1] Crevier, *Histoire des empereurs romains*, t. III, p. 502. — Chateaubriand, *Études historiques*. — Boissier, *Étude sur les mœurs romaines sous l'Empire*.

et, avec elles, le monde conquis qui prennent possession de l'Empire. L'Empire cesse d'être le patrimoine de Rome.

Galba représente le soulèvement des provinces contre la ville impériale ; Othon, la revanche de Rome et des prétoriens contre l'élu de la Gaule et de l'Espagne ; Vitellius et Vespasien, la réaction triomphante des légions du Nord et de l'Orient contre les Césars du prétoire.

Là est la grande révolution dont la chute de Néron a donné le signal. Tacite disait : « La mort de Néron a divulgué le secret de l'Empire : on sait que le prince peut se faire ailleurs qu'à Rome[1]. » Mais le mal, après tout, n'est pas si nouveau qu'il se plaît à le croire. Ce secret, il y avait longtemps que Rome et les légions le connaissaient. Ce n'est pas à Rome que César s'était emparé de l'Empire : pour s'en rendre maître, il n'avait eu qu'à franchir avec ses Gaulois la limite de sa province.

Voici quelle était, au moment de la mort de Néron, la position des armées qui allaient décider du sort du monde.

Au nord, sept légions, grossies des cohortes et des divisions de cavalerie fournies par les auxiliaires bataves et germains, occupaient sur le haut et le bas Rhin les boulevards élevés par Auguste et Tibère pour la défense des Gaules. Elles formaient les armées de la Germanie supérieure et de la Germanie inférieure. C'étaient la Ire Germanica, la IIIe Macedonica, la Ve Alaudæ, fameuse depuis César, la XVe, la XVIe Gallica, la XXIe Rapax, qui allait dans les guerres civiles justifier trop bien le nom dont elle se vantait.

A ce groupe se rattachaient les garnisons de la Gaule et de l'Espagne qui, avec l'armée de Bretagne et les cohortes de Rhétie, étaient comme la réserve des troupes cantonnées sur le Rhin. La Gaule n'avait qu'une légion, la Ire Italica : l'Espagne, trois, et parmi elles, la Ire Adjutrix, qui la première salua Galba empereur. Quatre légions étaient campées en Bretagne.

En Orient, la guerre de Judée occupait deux légions sous les ordres de Vespasien et de Titus, la Ve Macedonica et la XVe Apollinaris.

Autour de cette armée se groupaient les cinq légions de Syrie et les deux légions qui gardaient l'Égypte.

[1] « Evulgato imperii arcano posse principem alibi quam Romæ fieri. » (Tacit. *Hist.*, I, 4.)

L'armée légionnaire n'occupait plus l'Italie, mais le littoral était défendu par les flottes de Ravenne et de Misène. Rome possédait les sept cohortes de *vigiles* et les trois cohortes urbaines qui, après la mort de Caligula, avaient d'abord pris parti pour le sénat; les neuf cohortes prétoriennes, placées, ainsi que les *evocati*, les cavaliers bataves et la garde germaine, sous les ordres des préfets du prétoire et rassemblées par Tibère dans le camp fortifié qui lui répondait de la capitale. Le reste de l'Italie ne possédait pas de troupes permanentes; mais la Mœsie, avec ses deux légions, la Dalmatie, occupée par la XI[e] Claudia, l'armée de Pannonie, forte de deux légions, l'Afrique, où la III[e] Augusta tenait garnison, lui formaient comme une ceinture de forts avancés.

Toutes ces armées, pleines de l'esprit des colonies et des municipes où elles avaient été recrutées, semblaient autant de nations à part, dont chacune avait ses mœurs, son histoire, souvent son langage, son costume et ses dieux particuliers, à côté du culte et de la langue de la patrie commune. Il n'avait pas fallu un siècle depuis l'établissement des légions permanentes, nées avec la monarchie d'Auguste comme son corollaire naturel, pour qu'elles exerçassent sur les provinces d'où elles tiraient leurs jeunes soldats, sur les confins militaires où étaient établis leurs dépôts et jusque sur les provinces impériales placées dans leur rayon d'action, une influence irrésistible.

En vain, pour augmenter l'homogénéité des légions et rompre le lien dangereux qui rattache le légionnaire au sol natal, les empereurs se sont étudiés à ne pas faire servir les nouvelles recrues dans la province où elles ont été levées. Les nécessités de la guerre n'ont pas tardé à rendre ces précautions impuissantes. Le Gaulois, les fils des vétérans de la ligne du Rhin, peuplent les deux armées de Germanie; le Grec, l'Asiatique, les légions d'Orient; l'Espagnol, les troupes campées dans la Tarragonaise. Quant aux troupes qui gardent Rome, *vigiles*, prétoriens, cohortes urbaines, elles ne se recrutent que dans l'Italie proprement dite ou dans Rome même.

De là, entre les légions et les provinces qu'elles occupent, une solidarité que le temps ne fera que rendre plus manifeste.

De là aussi, l'antagonisme de légion à légion et des légions à la garde impériale, antagonisme qui transforme volontiers en

guerres civiles les rancunes de corps et les prétentions de leurs chefs.

Le soldat du prétoire représente l'Italie, Rome, avec sa corruption, sa mobilité, son orgueil intraitable : les légions sont l'expression vivante des aspirations des confins germaniques, des velléités d'indépendance ou de domination qui commencent à agiter la Gaule, l'Afrique, l'Asie, l'Illyrie.

Contre le *miles urbanus,* l'indolent soldat du prétoire, comblé de toutes les faveurs, dévoué aux Césars, mais qui de la guerre ne connaît ni les dangers ni les fatigues, il y a dans les légions un concert de haine qui, pour faire explosion, a à peine attendu la mort d'Auguste.

Mais, unies pour combattre les prétoriens, les légions se divisent dès qu'il s'agit de donner un empereur à l'univers. Alors apparaissent les nuances tranchées qui les séparent, les oppositions d'aspects, de tendances, d'habitudes qu'elles renferment sous leur apparente unité, depuis le lourd Germain des armées de Vitellius, couvert de peaux de bêtes, chaussé de fer, qui marche, brandissant sa lourde pique et excitant à la fois sur son passage l'effroi et le rire, jusqu'à l'élégant soldat des légions de Syrie, la tête couronnée, le cou chargé de fleurs, que Mucien harangue en grec dans l'amphithéâtre d'Antioche et qui, les jours de bataille, comme ses frères d'Orient, salue de ses chants le soleil levant, le dieu d'Émèse et de Tadmor.

A mesure que le droit de cité, en s'étendant à des provinces, à des peuples entiers, a élargi les bases du recrutement des armées, les provinciaux ont pris sous les drapeaux la place des vrais Romains. Sous Auguste, on comptait encore un Romain contre treize Italiens; depuis Claude, il y en a un seulement contre vingt-trois d'origine étrangère. Le sort de Rome et de l'Empire est aux mains des vaincus de la veille.

Aussi, l'histoire des révolutions de l'Empire va-t-elle devenir celle des guerres civiles des armées, des soldats de Germanie contre les cohortes prétoriennes, des légions de Syrie contre celles de Germanie, des troupes d'Orient ou d'Italie contre celles de Bretagne ou de Pannonie, en attendant que, le théâtre de la guerre s'élargissant toujours, le conflit passe des légions qui s'entre-détruisent aux auxiliaires, précurseurs des Barbares, qui mettront tout d'accord en écrasant tout sous la ruine commune [1].

[1] Voyez le tableau du mouvement des légions romaines dressé par Burnouf, dans ses notes sur Tacite; l'excellent *Mémoire* de M. Ch. Robert *sur les armées*

Tels sont les futurs dispensateurs de l'Empire. Ils ont, avec la conscience de leur force, la foi dans leur souveraineté. Bien souvent, avant la chute du dernier des Césars, ils ont, pendant les loisirs des quartiers d'hiver ou les longues marches à travers la poussière et la neige, comparé avec les vaillants chefs qui les commandent ces empereurs inconnus, dont Rome leur envoie de loin en loin les images, mais qu'on ne voit jamais au jour du combat. A force de se demander s'il ne serait pas temps que le commandement appartînt enfin à ceux qui se battent et non à ceux qui se reposent, ils se sont peu à peu familiarisés avec cette idée de justice distributive, et il n'en est plus guère parmi eux qui ne veuillent, eux aussi, faire leur empereur et toucher le congiaire de joyeux avénement. « Ne valent-ils pas l'armée d'Espagne qui a élu Galba, les prétoriens qui ont proclamé Othon, les légions de Germanie qui ont fait Vitellius [1]? »

De là à ne plus souffrir que les hommes de guerre pour électeurs de l'Empire, à ne plus reconnaître à d'autres le droit de proposer, de discuter l'élection de l'empereur, il n'y a qu'un pas. « Nous ne voulons point, mandent aux cohortes prétoriennes les troupes de Germanie, de l'empereur qu'on a fait en Espagne. Élisez-en un autre, dont toutes les armées puissent approuver le choix [2]. »

Proclamation des empereurs par une des armées romaines, ratification par les autres, en cas de contestation, appel aux armes, voilà dans toute sa simplicité la théorie de l'élection impériale pendant les temps de confusion et de violence qui séparent l'avénement de Galba de celui de Vespasien.

Rien d'ailleurs de simple et d'élémentaire comme le mode d'élection qui complète ce code de l'anarchie.

Othon est au camp des prétoriens. Les soldats l'y ont porté sur leurs épaules, l'acclamant sur la route, marchant le glaive nu, poussant les cris de bon augure, *faustas acclamationes*, qui ont remplacé les lenteurs du scrutin populaire.

romaines et leur emplacement, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1871; le traité de M. Lud. Lange, *Historia mutationum rei militaris romanæ inde ab interitu Reipublicæ usque ad Constantinum M.*, Götting., 1846. M. Granier de Cassagnac a écrit sur ce sujet, dans son *Histoire des Origines de la langue française*, ch. IV, quelques pages fort remarquables. — Sur l'antagonisme des prétoriens et des légions, cf. TACITE (*Annal.*, I, XVI) et FL. JOSÈPHE (*Guerre des Juifs*, l. IV, ch. XXXVI).

[1] SUETON. *Vespasian.*

[2] SUETON. *Galba.*

Il y avait dans le camp une longue avenue qui le coupait en deux et séparait du *prætorium* les tentes des soldats. Le centre formait la place d'armes, les *principia*. Dans cette enceinte, consacrée et révérée comme un temple, étaient déposées, autour des autels des dieux et des images des empereurs, les enseignes des cohortes et l'aigle de la légion. Au milieu s'élevait un tribunal de gazon, au pied duquel se réunissait la *concio* des soldats.

C'est là que s'arrêtent les prétoriens. Ils écartent les tribuns et les centurions dont ils se défient, font monter Othon sur une estrade où était placée une statue d'or de Galba qu'ils précipitent avec des cris de rage, placent autour de lui les enseignes des fantassins, les étendards des cavaliers, et se hâtent de lui prêter serment. Othon harangue cette troupe ivre de sédition, achève d'exalter les têtes en promettant aux rebelles les trésors de l'Empire et marche avec eux à la conquête du palais [1].

Jusqu'à la fin de l'Empire, cette mise en scène improvisée, ce tribunal entouré des aigles et des drapeaux, les acclamations des soldats, la harangue du nouvel empereur, la promesse du donatif, serviront de modèle aux élections tumultuaires. C'est un programme qui ne changera pas plus que l'esprit séditieux des soldats et l'ambition des généraux.

A l'armée de la Germanie inférieure, le *legatus* d'une légion entre au milieu de la nuit avec sa cavalerie et celle des auxiliaires dans Agrippina Colonia. Il court au quartier général de Vitellius et, sans autre formalité, le proclame empereur. Les soldats répètent le cri poussé par le *legatus,* entrent dans la chambre du général, l'enlèvent à peine vêtu, le promènent dans les rues. Les trompettes sonnent. Les citoyens, éveillés en sursaut, joignent leurs cris à ceux qui saluent l'*imperator,* le second Germanicus. Un soldat se détache des rangs et va dans le temple de Mars prendre l'épée de Jules César et l'apporte à Vitellius. Les acclamations redoublent. Le bruit de ce qui se passe parvient aux autres légions. Elles suivent l'exemple de la I[a] Italica. L'armée de la Germanie supérieure se joint à elles, et la révolution est consommée.

Pour saluer Vespasien, on y mit encore moins de façons. L'élan des soldats fit tout, dit Tacite. On n'avait pas préparé la *concio,* les légions n'avaient pas été réunies. Tandis que, parmi

[1] SUETON. *Galba.*

les chefs, on discutait sur le choix du temps et du lieu de la proclamation, l'impatience des troupes tranchait la difficulté. Quelques soldats voient leur général sortir de sa tente. Ils le saluent *imperator*. D'autres accourent, le nomment César, Auguste, lui donnent tous les titres du principat. Vespasien, s'il faut en croire Josèphe, fit mine de refuser. Les soldats alors tirent leurs épées et le menacent de le tuer s'il ne se laisse pas à l'instant saluer maître du monde. Comment résister à un pareil enthousiasme? Vespasien céda, et, à partir de ce moment, l'exemple fit loi [1]. Il n'y eut plus à l'avenir de bonne élection militaire à moins qu'un soldat bien appris ne fît le geste de dégaîner et de contraindre son général, la pointe de l'épée sur la gorge, à accepter le titre d'Auguste. Ce fut un nouvel article du programme aussi essentiel que les harangues et l'érection du tribunal de gazon destiné à servir de piédestal à l'élu des soldats.

Quoi que décide la *concio*, tous doivent obéir. Pour qui résiste, c'est la mort. A trois reprises, Verginius Rufus n'échappe qu'avec peine à la fureur des soldats, dont il a dédaigné de recevoir l'Empire. Mayence possède encore le tombeau d'un de ces quatre centurions de la dix-huitième légion, martyrs obscurs du devoir, qui, la veille de l'élection de Vitellius, osèrent défendre contre leurs soldats révoltés les images de Galba. A peine maître de l'Empire, Vitellius les fit tuer. Il ne fallait pas que le crime de fidélité, *damnatos fidei crimine,* devînt contagieux. Mais Vitellius pouvait se rassurer. Les centurions de Mayence ne devaient guère trouver d'imitateurs. L'obéissance à la majorité est le fatalisme des Romains. Quand l'*unanimité* a prononcé, chacun se soumet [2].

Ces armées, en perpétuel travail d'enfantement des empereurs, ont d'ailleurs toute une diplomatie, tout un gouverne-

[1] Tacit. *Hist.*, I, 27, 37, 38, 8, 51, 54, 55, 55, 59; II, 49, 68, 80. — Sueton. *Galba, Otho, Vitellius, Vespasianus.* — Plutarque, *Vie de Galba.* — Fl. Josèphe, *Guerre des Juifs,* liv. IV, ch. xxxvi.

[2] M. Max. de Ring, dans son intéressant *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube,* Strasbourg, 1853, t. I, p. 56, donne l'épitaphe du malheureux Calpurnius, un des quatre centurions égorgés à Mayence:

CONI.. ugi
CALPVR..IO REPENTINO
ACTIA infel.. ICISSIMA
F. C.

ment occulte, leurs pactes cachés, leur politique, leurs alliances, on dirait presque leurs sociétés secrètes.

Avant de se mettre en insurrection, les légions de Germanie se lient entre elles par un traité qui ne doit devenir public qu'après l'explosion.

Elles ne vont pas toujours en effet du premier coup à la révolte ouverte. Elles s'y préparent le plus souvent lentement et, pour ainsi dire, par degrés. Aux calendes de janvier 822, les légions de la Germanie inférieure appelées, suivant l'usage romain, à renouveler leur serment à l'empereur, refusent, mettent en pièces les images de Galba, et, tirant pour quelques heures de l'oubli où ils vont rentrer bientôt des noms qui n'ont pas été prononcés depuis un siècle dans les camps, elles jurent fidélité au sénat et au peuple romain. Le surlendemain, personne ne songeait plus au peuple et au sénat, et les légions proclamaient Vitellius. Sachez, dit Tacite, si, deux jours plus tôt, elles étaient les armées de la République.

De son côté, l'armée de Mœsie écrit à l'armée de Pannonie pour l'inviter à prendre comme elle parti pour Vespasien ou, à son refus, lui déclarer la guerre.

Les légions ont un droit des gens, des théories à elles sur la légitimité. Valens, en écrivant au nom de l'armée de Germanie aux cohortes prétoriennes et urbaines, les réprimande gravement pour s'être permis, quand elles ne pouvaient ignorer que l'Empire avait été depuis longtemps donné à Vitellius, d'en disposer en faveur d'Othon. La priorité de la révolte est un droit, une sorte de propriété.

Elles ont leurs affinités, leurs traditions d'affection ou de haine. Les deux armées de Germanie ne font qu'un corps : celles de Mœsie, de Pannonie, d'Illyrie marchent toujours ensemble. Les troupes des Gaules, de Bretagne se regardent comme les confédérés naturels des soldats du Rhin. Ceux qui ont combattu pour Galba sont avec Vitellius contre Othon, son assassin; les prétoriens, fidèles à la mémoire de Néron, le vengent sur Galba; les vaincus de Bedriac se donnent à Vespasien[1].

[1] « Obstringuntur inter se tacito fœdere. » (Tacit. *Hist.*, I, 54.) — « Ita tres mæsicæ legiones per epistolas alliciebant pannonicum exercitum aut abnuenti vim parabant. » (*Hist.*, II, 85.) — « Addit epistolas Fabius Valens, nomine germanici exercitus, ad prætorias et urbanas cohortes. Increpabat ultro quod tanto ante traditum Vitellio imperium ad Othonem vertissent. » (*Hist.*, I, 73.)

Pendant que se heurtent ces masses, dans les rangs desquelles se parlent toutes les langues, s'agitent toutes les passions de l'ancien monde, que deviennent le peuple de Rome, son sénat, ses chevaliers?

Il faut avoir assisté dans Tacite au spectacle écœurant des lâchetés du sénat, avoir vu ce qu'en avait fait un demi-siècle d'épouvante et de terreur, pour comprendre l'inanité du rêve politique que caressaient l'historien de Tibère et ceux qui avec lui songeaient encore à faire du patriciat le centre d'un gouvernement aristocratique et libéral.

Galba a délivré les sénateurs de la tyrannie de Néron; il est un des leurs; il a pris parmi eux son fils adoptif. Néron, las de les tuer en détail, avait songé à rayer de la République leur ordre tout entier; il ne voulait plus avoir en face de lui que ses affranchis et son peuple. Galba, au contraire, patricien de race et de cœur, n'a voulu régner que pour les patriciens, ses frères, et avec eux. Il meurt, égorgé par une poignée de soldats parjures, et le soir même, convoqués par le préteur urbain, les sénateurs accourent, pâles, défaits, s'empressant pour offrir à Othon les dépouilles de l'Empire, se hâtant pour baiser ses mains teintes de sang.

A partir de ce moment, les bassesses s'ajoutent aux bassesses. Jamais pamphlet démagogique écrit avec le fiel n'a plus impitoyablement traîné sur la claie une oligarchie dégradée que Tacite, le partisan déclaré de l'aristocratie, mettant à nu les misères des siens. Ici, ce sont les députés aux armées de Germanie, envoyés pour les arrêter dans leur marche, qui se laissent faire une facile violence et restent au camp de Vitellius. Là, ce sont les frayeurs risibles des sénateurs qu'Othon a amenés avec lui, comme les otages qui lui répondent de la lâche assemblée. La journée de Bédriac les a délivrés d'un danger; mais, entre les soldats furieux de l'empereur vaincu et Vitellius qui approche, ne sachant qui acclamer ou renier, il faut les voir, quand le malencontreux petit sénat de Modène s'avise en un pareil moment de les appeler tout haut Pères conscrits, et de leur offrir des armes et de l'argent, trembler de tous leurs membres et s'efforcer en vain de lui fermer la bouche. Puis, dans Rome, quand sonne la dernière heure du règne de Vitellius, les allées et venues de ces fiers patriciens passant du palais de l'empereur à la maison du frère de Vespasien, leurs incertitudes, leurs terreurs; un jour offrant au César qui tombe leurs trésors et

leurs bras, le lendemain se jetant aux pieds de Sabinus, poussant à l'abdication de Vitellius, l'accueillant avec joie, et lorsqu'ils apprennent qu'elle est retirée, inquiets, effarés, n'imaginant plus de quel côté se tourner, se rapprochant à demi du malheureux César, envoyant des députations aux lieutenants de Vespasien, faisant pitié à tout le monde et ne recueillant de tous côtés que le dégoût et le dédain.

Les chevaliers ne valent guère mieux. Protestant de leur dévouement à tout ce qui commande, la promesse faite, ne songeant qu'à s'en dégager sans bruit, de manière à ne risquer leurs richesses ni leurs vies ; grands partisans de Galba, grands amis de Vitellius, au demeurant dévoués seulement à leur coffre-fort, ce sont les hommes d'argent, les bourgeois de Rome : d'honnêtes intentions, peu d'effet, beaucoup de savoir-faire, et par-dessus tout cet égoïsme qui ne se compromet jamais et qui trouverait à trafiquer sur les ruines du monde.

Parmi ces tristes figures, il n'y a que le peuple chez qui on sente battre quelque chose. Tacite ne l'a pas flatté. Il en a le mépris et surtout la haine. Aussi n'a-t-il garde de l'épargner. Mais, comme il est honnête et loyal avant tout, c'est lui-même qui se charge de se réfuter.

Après nous avoir représenté le peuple, qu'il confond un peu légèrement peut-être avec ce bruyant ramas d'esclaves et d'histrions, parmi lesquels l'amant de Poppæa passait sa vie, pleurant sa mort et prêtant une oreille avide au bruit des révolutions prochaines, qui vont à leur tour renverser ses meurtriers, bientôt, par une contradiction flagrante, il va nous le montrer, dans ses répugnances contre Othon, le favori, le continuateur de Néron, se dérobant à ses caresses, demandant sa mort à Galba lorsque la conspiration éclate, après le succès ne répondant à ses flatteries que par le silence, à la première nouvelle de sa défaite courant aux temples pour y porter les images de Galba entourées de fleurs et de lauriers, au gouffre de Curtius, pour jeter sur la place que l'austère vieillard a teinte de son sang les couronnes expiatoires. Comme il a été fidèle à Galba mort, il restera fidèle à Vitellius vaincu, parce qu'il représente pour lui le châtiment des assassins de Galba. Il l'a accueilli avec enthousiasme à son entrée à Rome, il s'enrôle en masse sous ses drapeaux quand tout l'abandonne, s'oppose à son abdication, se fait pour le défendre des armes de tout ce qui lui tombe sous la main, et marche, la poitrine nue, au devant des soldats d'Antonius.

Il sait mourir enfin, ce qu'ont désappris les patriciens. Dévouement inutile et qui ne sauvera rien, mais admirable comme tous les sacrifices qui se payent de la vie.

A voir ainsi courir à la mort ces vils plébéiens, ces esclaves, qui déjà se mêlent à tous les mouvements politiques, on comprend pourquoi, parmi ces déshérités, la religion qui va changer la face du monde aura tant de facilité à recruter ses confesseurs et ses martyrs [1].

Impuissance ou abandon de soi-même, voilà en résumé tout ce qu'on trouve, dès qu'on sort des gens de guerre. Qu'on s'étonne ensuite que, dans l'affaissement général, la société et le pouvoir aillent de gré ou de force aux seuls qui se tiennent debout.

Heureusement, il y avait chez ces âmes dressées à la discipline romaine, même parmi les plus grossières, un besoin d'ordre, une habitude de la légalité qui ne leur permettait pas de rompre complétement avec tout ce qui alors constituait la loi et le droit.

Le soldat romain déteste le sénat, à cause de sa grandeur passée; il le méprise pour sa faiblesse, et malgré tout il subit son ascendant. Les armées, devant qui tout tremble et cède, ne prennent au sérieux les empereurs qu'elles ont faits que quand ils ont été reconnus par le sénat.

Jusqu'au moment où il a été proclamé Auguste par l'assemblée patricienne, Galba repousse le titre d'*imperator* dont le saluent les légionnaires et les provinciaux; il n'ose prendre que celui de lieutenant du sénat et du peuple romain. Avant d'acclamer Vitellius, l'armée de Germanie, comme pour légaliser sa révolte, fait semblant de demander un empereur au sénat et au peuple auxquels elle a prêté serment. Othon, à la veille de son départ pour l'armée, tout couvert du sang de Galba, convoque le peuple au Forum, et là, en présence des statues des Césars, invoquant en faveur de sa cause la majesté de Rome et le consentement du sénat et du peuple : « Compagnons, s'écrie-t-il, le sénat est avec nous. Que nous importent ces nations barbares, ce fantôme d'armée qui suivent Vitellius? La République est de ce côté, de l'autre les ennemis

[1] Voir pour le jugement que nous portons sur le sénat, TACITE, *Hist.*, I, 47; II, 52, 58; III, 64, 69, 80; — sur le peuple. *Ibid.*, I, 4, 32, 78; II, 55; III, 68, 90.

« de la République. » Ce sénat si humilié, chacun veut l'avoir avec soi. « L'Italie est pour nous, dit Suetonius, le plus grand « des capitaines d'Othon, l'Italie et Rome, la tête de l'Empire, « et le sénat et le peuple, noms qui peuvent s'éclipser quel- « quefois, mais dont l'éclat ne tarde jamais à reparaître. » Ceux mêmes qui se passent si bien de Rome, lorsqu'il s'agit de donner le signal de l'insurrection, se prennent, l'instant d'après, à compter avec l'opinion de la grande ville.

« Jamais, se disent l'un à l'autre les soldats de Judée, le « sénat et le peuple ne se résoudront à préférer un Vitellius à « un Vespasien » ; et, rassurés par ce raisonnement, ils entrent en campagne avec plus de confiance. On s'égorge dans les champs de Bédriac, Crémone est en feu, Rome est prise d'assaut, le Capitole est en cendres. Mais les chefs des armées parricides qui conduisent la Germanie, l'Orient, la Mœsie, à la conquête de la ville souveraine, s'accordent pour mettre l'autorité du sénat en dehors et au-dessus de leurs débats. Othon traîne à la suite de son armée une délégation du sénat; Vitellius, jusque sur le champ de bataille où il va respirer le parfum qui s'exhale du corps d'un ennemi mort, se fait suivre d'un pompeux cortége de sénateurs; Vespasien, en écrivant aux Pères conscrits qui, pour abandonner Vitellius, attendent le jugement de la fortune, ne cesse de protester de sa déférence pour l'auguste assemblée.

Tout le monde, pendant le combat, permet au sénat de rester soumis à celui qui possède Rome; tout le monde, après la victoire, vient lui demander le couronnement et la consécration du succès.

Le sénat, qui a déféré l'Empire à Galba lorsque tout se tournait contre Néron, Galba mort, décerne à Othon la puissance tribunitienne, le nom d'Auguste, tous les honneurs réunis du principat, inquiet seulement de ne pas arriver assez vite. Dès que le désastre d'Othon est connu dans Rome, il se hâte de décerner à Vitellius les honneurs attachés à l'Empire [1].

[1] « Consalutatus imperator (Galba) legatum se senatus ac populi romani professus est. » (SUETON. *Galba.*) — PLUTARQUE, *Vie de Galba*, VII à XII.

« Rupta sacramenti reverentia, imperatorem alium flagitare et senatui ac populo romano arbitrium eligendi permittere », dit TACITE (*Hist.*, I, 12), en parlant des légions de Germanie, l'avant-veille de la proclamation de Vitellius.

« Senatus nobiscum est : sic fit ut hinc Respublica, inde hostes Reipu-

C'est qu'entre le fait et le droit, Rome continue à distinguer. De fait, les légions nomment l'empereur ; en droit, le prince n'existe que par l'attribution de la puissance tribunitienne, privilége incontesté du sénat. L'élection se fait dans les camps, elle n'est valide que par la ratification du peuple et du sénat.

L'élection, à défaut du prestige qui faisait la force des Césars, c'est à elle que Galba demande un moyen de salut pour l'autorité impériale : « Je suis le fruit de l'élection, disait-il ; c'est « un commencement ; l'élection remplacera la liberté. »

En cela, il devinait juste. Satisfaite de nommer les empereurs, la nation pouvait trouver dans l'élection du magistrat suprême de quoi se consoler des libertés perdues, qui, après tout, n'avaient jamais consisté pour elle que dans le droit d'élire aux magistratures républicaines.

Mais, en même temps, Galba, qui se vante d'être le premier des empereurs vraiment électifs, s'efforce de consolider la base si imposante et si fragile à la fois de son gouvernement, en l'entourant de tout ce qui peut la fortifier et l'implanter dans le sol.

On ne refait pas les dynasties fondées par la gloire, mais c'est quelque chose déjà que de s'y rattacher.

Par une inspiration habile autant qu'élevée, dès qu'il eut appris la mort de Néron, Galba se hâta de relever et de prendre pour son compte les noms de César et d'Auguste, prêts à s'éteindre avec le dernier des Césars.

Ce fut le premier acte et la grande pensée de son règne. En faisant revivre ces noms sacrés, non plus comme l'héritage d'une famille, mais comme le symbole de la royauté démocratique de l'avenir, le successeur des Césars, des Octavii, des Claudii, des Domitii, semblait entrer avec sa postérité dans cette famille de dieux.

blicæ constiterint. » (Discours d'Othon à son armée, dans Tacite, *Hist.*, I, 84).

« Italiam et caput rerum Romam, senatumque et populum, nunquam obscura nomina etsi aliquando obumbrentur. » (Discours de Suetonius, *ibid.*, II, 32.)

Fl. Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. IV, ch. xxxvi.

Sur la consécration du droit des empereurs électifs par le décret du sénat qui accorde la puissance tribunitienne et les autres honneurs constitutifs du principat, voy. Tacite, *Hist.*, II, 47, 55 ; IV, 3. — Sueton. *Galba*, ix. — Plutarque, *Vie de Galba*. — Dio. Cass., LVII, 23. — Zonaras, t. I, p. 571 et 572. — Grotius, *Du droit de guerre et de paix*, l. II, ch. ix, § 11, et les notes de Gronovius et de Barbeyrac sur ce passage.

Par une fiction qui souriait à la politique des sages autant qu'à la superstition populaire, il faisait de tous ceux à qui écherrait l'Empire les descendants de la race divinisée des Jules et associait leur fortune à son immortalité.

Désormais, les noms de César et celui d'Auguste n'appartiennent plus à un homme, à une famille; ils sont la propriété commune du genre humain, l'attribut de l'Empire, le signe de la désignation à la puissance suprême ou de sa possession.

Galba, en prenant le nom d'Auguste, s'est déclaré le continuateur et l'égal des héritiers du vainqueur d'Actium.

C'est le mot qui résume tout, l'*imperium* et le *principat,* et le peuple ne consentira plus à reconnaître sous un autre nom le maître de l'Empire. Que si, par un de ces bizarres accès de modestie qui s'emparaient quelquefois des successeurs des premiers Césars, peut-être aussi par je ne sais quelle secrète jalousie contre ces hommes démesurés que leurs grandeurs comme leurs crimes mettent hors de l'humanité, Vitellius, à son avénement, refuse les noms de César et d'Auguste, le peuple de Rome saura bien le forcer à les prendre. Qui n'est pas Auguste désormais n'est qu'un tyran.

Mais ce n'est pas assez pour Galba de s'être, par une sorte d'adoption rétrospective, constitué l'héritier des Césars.

Le monde, inquiet de l'avenir, lui demande d'y pourvoir. A défaut de la liberté, il a droit d'exiger la paix et la sécurité, deux biens dont il doit se contenter dorénavant.

Galba, au lendemain du naufrage des Césars, a reconstitué la monarchie impériale. Il faut maintenant qu'il avise à sa transmission.

Sans enfants, trop stoïque pour chercher son successeur dans sa propre famille, Galba n'hésita pas. L'expédient auquel Auguste avait eu recours pour mettre d'accord son désir de perpétuer son autorité avec ses prétentions à laisser la République maîtresse de régler ses destinées, il en fit le principe de la succession impériale.

La catastrophe qui avait renversé Néron avait ramené les choses presque au point où elles étaient à l'origine de l'Empire. L'élection militaire venait de fonder la seconde monarchie impériale. Galba voulut que la seconde dynastie eût, comme celle d'Auguste, l'adoption pour point de départ; par elle, Auguste s'était donné un fils; Galba, de même, lui demande la continuation de son nom.

Seulement, pour combler un peu la distance qui le sépare du grand empereur, il donne à l'acte solennel qui va créer une nouvelle race de princes une majesté dont Auguste a pu se passer, parce qu'il remplissait tout de la sienne.

Pour instituer son successeur, le père adoptif de Tibère n'a eu besoin, avec son habituelle et politique réserve, que de se conformer aux prescriptions ordinaires du droit civil. Mais l'empereur maintenant n'est plus un simple citoyen. L'adoption de son fils est autre chose que l'entrée d'un étranger dans le culte et les biens d'une famille nouvelle.

L'as et la balance, les questions posées en présence des pontifes, la sanction des curies, tout cet appareil du vieux droit ne suffit plus à l'acte politique qui va s'accomplir. L'adoption, comme le dit Tacite, est devenue les comices de l'Empire. Galba veut que l'adoption impériale ait un caractère aussi grandiose par la pompe déployée que par le but à atteindre.

Cependant, resté républicain sous la pourpre, il a choisi pour son successeur un exilé, le fils de deux proscrits de Néron, Piso Frugi Licinianus, l'héritier, par son père et sa mère, de deux des plus grands noms de la République.

Galba l'envoie chercher dans sa maison, mande en même temps auprès de lui les consuls et le préfet de Rome, ses amis, ses affranchis, et en présence de la foule accourue pour saluer l'empereur, prenant Pison par la main : « Appelé à l'Empire, « dit-il au jeune homme qui s'étonne, par le consentement des « dieux et des hommes, je t'offre, à l'exemple du divin Auguste, « le principat que nos ancêtres et moi-même n'avons dû qu'à « la guerre. Mais Auguste avait cherché son successeur dans sa « famille : j'ai voulu prendre le mien dans la République. J'avais « des parents, des compagnons de guerre, j'aurais pu les choisir ; « mais ce n'est pas par ambition que j'ai accepté l'Empire, et « ce n'est que la raison qui me fait te préférer à mes proches. « Montre-toi digne de mon choix, puisque le destin a voulu que « ma vieillesse ne pût rien donner de plus au peuple romain « qu'un bon successeur, et ta jeunesse un bon prince. »

On agita aussitôt la question de savoir si ce serait au Forum, devant le peuple, au sénat ou au camp des prétoriens, qu'aurait lieu l'adoption.

Auguste avait adopté Tibère en présence du peuple ; Claude avait pris le sénat pour témoin de l'adoption de Domitius.

Mais les temps étaient changés. Le jour où les Césars étaient tombés, un troisième pouvoir était né, plus fort que le peuple, plus craint que le sénat : l'armée, qui maintenant crée et renverse les empereurs. C'est au camp des prétoriens que Galba va accomplir les rites solennels de l'adoption.

Le 4 des ides de janvier 822, à la lueur des éclairs, au bruit du tonnerre, Galba, debout sur son tribunal, avec le laconisme et le visage sévère des vieux *imperatores,* annonce à la *concio* des cohortes qu'il a adopté Pison pour suivre l'exemple d'Auguste et se conformer à l'usage des camps où, de temps immémorial, les braves s'associent d'autres braves et les prennent pour frères d'armes. Peu touchés de ces souvenirs d'autrefois et de ces comparaisons guerrières, les prétoriens attendaient en silence la péroraison ordinaire des discours de ce genre, la promesse du donatif, devenue depuis Claude et Néron la conclusion de toutes les harangues des nouveaux princes. Mais l'austère Galba, dans son ardeur à ressusciter les rigueurs de l'antique discipline, se croyait assez fort pour ne pas acheter, aux dépens de la République, les acclamations des gens de guerre. Il poussa l'imprudence jusqu'à ne pas même faire mention du congiaire que Nymphidius, un an auparavant, leur avait promis, en son nom, pour les détacher de Néron et qui n'avait pas encore été payé. Les soldats furieux se turent, mais déjà au fond de leur pensée on pouvait lire l'arrêt de mort du vieillard et de son fils. Galba affecta de ne pas faire attention à ce silence menaçant. Il sortit avec Pison pour se rendre au sénat, et là, les cris enthousiastes des patriciens purent du moins faire oublier un instant aux deux Césars les tempêtes qui s'amoncelaient autour d'eux.

La transmission du pouvoir impérial, dans le système de Galba, se résume en deux mots. Fidèle au principe électif dont lui-même est issu, il supprime l'hérédité d'une manière absolue et met à sa place l'adoption, comme un moyen terme entre la succession naturelle et les dangers d'une élection livrée à tous les hasards de l'inconnu. « La maison des Jules et des Claudii « est finie ; c'est à l'adoption de chercher le meilleur là où il « est pour en faire un prince. » Tel est le langage que lui prête Tacite, et l'on sait que le grand historien n'a guère fait que reproduire les paroles des personnages qu'il met en scène. Galba, du reste, n'a pas la prétention que sa volonté suffise à assurer le

trône à son fils adoptif. Ce n'est pas trop avec elle de l'assentiment du sénat, du peuple et surtout des soldats auxquels appartient désormais sans conteste l'initiative de la nomination du prince. « C'est pourtant avec votre consentement que Galba « m'a nommé César », dit tristement l'infortuné Pison à la cohorte qui s'apprête à l'abandonner, deux jours après l'avoir salué héritier de l'Empire.

A la légitimité césarienne succède donc l'adoption ou en réalité l'élection par l'empereur, dont, en désespoir de la République, les patriciens feront, sous Vespasien et les Antonins, le dogme fondamental de leur empire idéal. L'hérédité, en effet, se confond avec l'élection dans un système où l'empereur subordonne à l'agrément de l'armée, du sénat et du peuple, le choix de son successeur, et une pareille monarchie n'est plus qu'une oligarchie sous un chef perpétuel.

La tentative de Galba était, comme il le déclarait lui-même, un retour manifeste au principat semi-républicain d'Auguste et de Tibère. Rome ne demandait pas mieux que d'y revenir. Malheureusement, il est plus facile d'abattre une dynastie que de la remplacer. Avec la force matérielle, il y faut la confiance que donne seule la durée et la force d'opinion qui ne s'obtient que par le temps ou la gloire.

Galba en fit la dure épreuve. En quelques heures, une vingtaine d'hommes, attroupés derrière un débauché perdu de réputation et de vices, renversèrent, à la face de toute une ville épouvantée et non complice, le premier empereur élu par les légions, et de ce règne d'un moment il ne resta que les dépouilles sanglantes du vieux César et de son fils, massacrés ensemble par les soldats du prétoire.

Ainsi, après sept mois de règne, Galba périt emporté par la tempête. Néron mort l'entraînait dans la tombe. Les prétoriens l'immolaient à leur idole.

Tout de lui ne mourut pas cependant.

L'association, dont il avait voulu faire une prise de possession anticipée de l'Empire par l'héritier désigné, était destinée à survivre à celui qui l'avait restaurée, et le nom de César, qu'il avait donné à son fils adoptif, allait, dès le règne de Vespasien, devenir le titre distinctif de l'héritier du trône, une dignité d'une nature spéciale qui, sans l'assimiler à l'empereur, le mettait à part du reste des humains. A l'imitation de Pison, ce César d'un jour, tous les fils d'empereurs, jusque vers le temps

des Comnènes, portèrent ce nom glorieux en signe de leurs droits à l'héritage paternel [1].

Galba mort, la guerre civile s'étend à la fois sur l'Italie, la Germanie et l'Orient. Les légions du Rhin se précipitent sur les cohortes prétoriennes. Les armées d'Orient et de Mœsie combattent et écrasent les armées de Germanie. Othon, vaincu, se tue, comme Caton à Utique. Vitellius, trahi, déserté de tous, hors du peuple et des simples soldats, expire dans d'horribles tourments. D'un bout à l'autre du monde romain règnent l'anarchie et la terreur.

Enfin, Vespasien l'emporte (822-69). Celui-là est vraiment le restaurateur de l'Empire. Où Galba a échoué, il réussira, bien qu'en l'imitant. Avec lui, tout renaît : l'ère des guerres civiles est close, celle de la paix et de la légalité recommence, et Rome, impatiente de repos, se hâte de faire de l'obscure maison des Flaviens une autre famille de rois.

A peine Vitellius tombé, Domitien, le plus jeune des fils de Vespasien, maître de Rome au nom de son père, s'était hâté de se faire proclamer César par les soldats vainqueurs. Le sénat n'avait été pour rien dans cette acclamation : dès que les bandes victorieuses avaient aperçu le fils de leur empereur, elles s'étaient élancées au devant de lui, le saluant d'un nom cher à son orgueil, et sans déposer leurs armes, elles l'avaient reconduit en triomphe jusqu'à la demeure de son père.

On ne s'était pas même donné la peine de rassembler les sénateurs que la frayeur avait fait sortir de Rome ou qui se tenaient cachés dans les maisons de leurs clients. Cette grave infraction aux traditions de l'Empire, d'un César nommé par les soldats sans la désignation de son père ni l'assentiment du sénat, s'était accomplie, avant que personne eût eu le temps

[1] TACIT. *Hist.*, I, 14, 19. — HAUSFRIZ, *De Cæsare designato success. imp. ante Comnen.*, Norimberg. 1737, p. 11.

Ernesti, s'appuyant sur un passage de Josèphe (*Antiquités judaïques*, VIII, 68), fait remarquer que Galba fut le premier qui transforma en titre d'honneur le nom de César. Suétone, du reste, ne laisse aucun doute à cet égard : « Galba, dit-il, ut occisum Neronem cognovit, deposita legati, suscepit *Cæsaris* appellationem. » (SUETON. *Galba.*)

C'est dans le même sens que Pison, dans Tacite (*Hist.*, I, 29), dit au sénat qu'il a été créé César : « Cæsar adscitus sum. » Il répéta la même formule dans son allocution aux soldats déjà ébranlés par la révolte d'Othon : « Me Galba, *consentientibus vobis*, Cæsarem dixit. » (*Ibid.*, I, 30.)

d'en calculer les conséquences, dans l'emportement de la victoire et sous l'impulsion d'un premier mouvement. Dans sa haine innée contre les patriciens, Domitien avait cédé à l'entraînement commun et préféré tenir de ses soldats seuls le titre qui, en l'absence de son père, le faisait le premier de Rome.

Mais Vespasien voit plus loin et mieux que le jeune César.

Ce n'est pas l'Empire seulement qu'il veut pour lui-même, c'est une dynastie qu'il aspire à fonder.

Il est temps que le monde rassuré apprenne que la dictature militaire est finie et que le règne des lois recommence.

Déclaré empereur par le sénat et le peuple romain [1], Vespasien fait inscrire sur les tables de bronze du Capitole le titre authentique de son pouvoir, la loi d'Empire, *lex Imperii*, qui l'assimile aux grands empereurs dont la mémoire n'a pas été maudite, à Auguste, à Tibère et Claude. Le décret du sénat, confirmé par le peuple assemblé, a de nouveau sanctionné l'origine populaire de l'Empire. Le règne des empereurs d'aventure est passé.

Vespasien, dès le premier jour, pourvoit à l'avenir.

L'hérédité qu'Auguste et ses successeurs n'ont osé établir que par des voies indirectes, par l'association ou la recommandation testamentaire, il emploie hardiment le sénat et l'élection même à la reconstituer dans sa famille. Le même sénatus-consulte qui nomme Vespasien Auguste, institue Césars ses deux fils Titus et Domitien.

Grande et salutaire innovation qui place la transmission héréditaire sous la sauvegarde du patriciat, et oppose d'avance aux prétentions ambitieuses la sainteté de la loi et le fait accompli.

Du même coup, Vespasien a obtenu un autre résultat. Il n'a

[1] « A S. P. Q. R. imperator declaratus. » (Zonar., t. I, p. 576.) Le texte de la *lex Regia* a été donné par Lemaire, dans sa collection, t. V, *Excurs. ad Hist.*, l. IV. p. 40 s. — Crevier, *Histoire des Empereurs*, t. VI, qui avait d'abord pensé que la *lex Regia* était un simple sénatus-consulte, a reconnu depuis que c'était une loi véritable, *lex*, portée dans l'assemblée du peuple. La simple inspection de ce document, en effet, ne permet pas d'en douter.

On n'a pas, croyons-nous, remarqué jusqu'ici, dans l'histoire du règne de Claude par Dion Cassius, la mention d'un texte qui reproduit évidemment le premier article du décret rendu en faveur de Vespasien, tel qu'il nous est parvenu. « L'an 797, dit-il, il fut décrété que tous les traités qu'aurait conclus Claude ou ses ambassadeurs, seraient tenus pour ratifiés, comme s'ils avaient été faits par le sénat et le peuple romain. »

pas appris sans un secret mécontentement l'acclamation de Domitien par les soldats d'Antonius, mais il est trop habile pour annuler de sa propre autorité ce qu'ont fait les hommes auxquels il doit le trône. Le décret du sénat, en créant Domitien César, comme s'il ne l'était pas déjà, abroge par une véritable novation cette prétention des légions, qui n'irait à rien moins qu'à neutraliser dans la main de l'empereur le droit de se choisir son successeur.

Sa prévoyance ne s'arrête pas là.

Entre la mort de l'empereur et la proclamation de son successeur, il ne faut pas qu'il y ait de lacune ni de place pour les hésitations. Avant même qu'il ait quitté la Judée, Titus, ainsi qu'autrefois Tibère, partage avec son père la puissance tribunitienne et la censure. Collègue de l'empereur dans ses sept consulats, préfet du prétoire, chargé du soin de presque tous les offices, il partage le pouvoir suprême, il agit, suivant l'expression de Suétone, comme le tuteur de l'Empire.

Le jour où Vespasien meurt, Titus est déjà empereur de fait. A son tour, il proclame son frère, le César Domitien, son collègue et son successeur à l'Empire, et Domitien lui-même fait choix pour ses successeurs des fils de son cousin germain Flavius Clemens, et, en signe d'adoption, leur donne le nom de son père et le sien.

Ainsi reparaît avec éclat l'idée restaurée de la succession héréditaire. Elle rentre dans le droit public, mais en se complétant par la pratique de l'association. Le droit et le fait se combinent pour conjurer les compétitions armées, et l'événement donne raison à la prédiction de Vespasien : « Ou mes fils « me succéderont ou personne. »

A ce période de son développement, l'Empire a pris sa forme définitive.

César l'a ébauché. Auguste l'a fixé dans la famille des Jules agrandie par l'adoption. Tibère, tout en renforçant le despotisme et le portant à sa dernière limite, lui a donné une assiette toute républicaine et subordonné au *consensus* du sénat la vague hérédité qu'Auguste a instituée sans la régler. Enfin, à l'avénement de Caligula et de Claude, le droit d'intervention du peuple et de l'armée s'accentue et s'affirme. Les prétoriens et la plèbe entrent en partage avec l'ordre patricien du droit qui lui a été dévolu par Tibère, et le principe électif se trouve définitivement posé à la base de la constitution impériale, sous la

condition tacite qu'elle ne s'exercera que dans le cercle de la famille des Césars.

Les vingt-sept ans qui s'écoulent entre l'élévation de Galba et la mort de Domitien ont aussi leur part dans cette œuvre d'organisation.

L'autorité impériale a été modifiée à la fois dans sa nature et dans son principe de transmission par les révolutions sanglantes qui se sont succédé.

Absolue et mobile comme la force brutale qui lui a donné naissance, la monarchie nouvelle a néanmoins perdu ce qui faisait l'omnipotence des Césars, l'irresponsabilité. On ne croit plus au caractère divin de ces empereurs sur lesquels on ne pouvait porter la main sans impiété, quels que fussent leurs crimes. Le décret du sénat qui envoie à la roche Tarpéienne, comme un vil scélérat, Néron César Auguste, a porté un coup mortel à l'inviolabilité impériale. Le peuple qui a vu Vitellius, revêtu de la robe noire des suppliants, portant dans ses bras le petit Germanicus, venir en plein Forum déposer dans les mains du consul le poignard, emblème du droit de vie et de mort, le peuple a appris par là que l'Empire peut finir avant l'empereur, et qu'au-dessus de ces tout-puissants il y a une force silencieuse qui, l'heure venue, peut les atteindre et les juger.

Par un côté, l'Empire est une dictature héréditaire. Tant que l'empereur, par l'association ou l'adoption, a retenu dans sa maison le pouvoir souverain, le droit d'élection qui appartient à la nation reste suspendu.

A un autre point de vue, l'Empire est devenu une monarchie purement élective et militaire dans son essence, autour de laquelle ont été accumulés comme à plaisir les éléments de discorde et de ruine; car la loi n'a prévu ni les conditions de l'élection, ni la façon dont elle s'accomplira, ni ceux auxquels il appartiendra de choisir. L'Empire, à vrai dire, n'a qu'un électeur permanent, le hasard.

Contre tant de causes de désorganisation il n'a pour se maintenir que la crainte inspirée par le prince, la force qu'il communique par l'association à son fils ou la prudence avec laquelle, à défaut d'héritier de son sang, il saura, entre sa personne et des compétitions ambitieuses, placer l'homme qu'a d'avance désigné l'opinion.

Faibles remèdes, et qui suffiront cependant, à la confusion

de la sagesse humaine, pour assurer contre toute atteinte la durée de l'Empire. Tant il est vrai qu'aucune autre forme de gouvernement n'était plus possible, et qu'il n'y avait que cette effroyable concentration de pouvoir qui fût capable de tenir dans une servitude commune cet amas de royaumes, de peuples, de races, de classes ennemies, de corruptions et de haines dont se composait la grandeur romaine.

« Tant qu'il saura supporter le frein, écrivait Sénèque au moment le plus éclatant de la splendeur de Rome, aucun danger ne menacera ce peuple. Si jamais il le rompt; si jamais, au cas où le hasard viendrait à le dissoudre, le peuple ne se le laisse pas imposer de nouveau, c'en est fait de l'unité de l'Empire, de cet immense et merveilleux édifice : il se brisera en mille pièces. Rome cessera de dominer le jour où elle cessera d'obéir [1]. »

[1] SENEC. *De clementia.*

CHAPITRE IV

LES ANTONINS. — L'EMPIRE PATRICIEN ET L'ADOPTION

Le siècle des Antonins est la grande époque de l'Empire. Emportés par un mouvement de renaissance universelle, les arts, les sciences, les lettres, la philosophie, l'histoire refleurissent comme l'agriculture et l'industrie, les déserts se repeuplent, les villes se couvrent de monuments gigantesques, la législation s'humanise, l'esclavage recule comme à un souffle précurseur de l'esprit moderne, la cité romaine s'étend à l'univers; la civilisation antique, comme le cirque que Trajan a rebâti plus vaste, afin qu'il contînt le peuple tout entier, s'élargit et renverse ses barrières, pour abriter plus à l'aise les peuples que Rome embrasse dans sa vaste unité.

A cet élan de bien-être et de floraison intellectuelle et morale correspond dans l'ordre politique un effort admirable, l'honneur des princes qui l'ont tenté.

L'idéal conçu par Auguste : le gouvernement de la force contenue par le droit; l'Empereur au sommet, le sénat à la base; l'action et la lumière partout; l'absolutisme gardant pour le bien la puissance que lui donnent le secret des résolutions et la rapidité d'exécution, mais mitigé par le concours des classes supérieures; à défaut des tumultueuses franchises du Forum, la liberté de la parole rendue au sénat et celle de l'histoire que Tacite écrit pour l'effroi des tyrans : tel est le rêve dont, pendant la durée d'un siècle, quatre générations de princes, les meilleurs parmi les plus grands, vont poursuivre la réalisation.

Comme Auguste, leur modèle, les Trajan, les Antonin, les Marc-Aurèle, essayent de refaire un patriciat respecté et modérateur qui, sous un dictateur investi du droit de choisir son successeur, administrera l'Empire. Ils veulent donner à Rome ce que lui promettaient les premiers jours du règne de Néron,

« la plus heureuse des républiques, celle à qui ne manque aucune liberté, hors celle de se suicider [1]. »

Jusqu'au misérable Commode, qui perdit tout, la grande préoccupation des Antonins, comme celle des Flaviens, fut de relever l'autorité du sénat, de reconstituer le patriciat, de le placer à côté du pouvoir absolu comme un frein contre ses inévitables excès, entre les gens de guerre et l'Empereur, comme un rempart et le gardien de la paix publique.

Vespasien avait trouvé les familles sénatoriales réduites à moins de deux cents. Des vieux nobles de Romulus et de Brutus, des *gentes* patriciennes qui, depuis le renversement de la royauté, gouvernaient la ville et le monde, il n'en restait plus que quinze ou seize au temps de César. Cent ans après, l'aristocratie créée par le dictateur et Octave avait disparu à son tour. Ce que les proscriptions avaient commencé, la délation et le désordre des mœurs l'avaient achevé.

Pour combler les vides laissés par cette effroyable mortalité, Vespasien, d'un trait de plume, improvisa toute une aristocratie nouvelle et porta à mille le nombre des sénateurs. Trajan, Marc-Aurèle, ne craignirent pas d'aller chercher dans l'ombre et la misère, pour en décorer la curie, les noms presque abolis des grands vaincus de la République, des proscrits de Pharsale et d'Actium.

Les empereurs du second siècle se vantent de n'être, au sein du sénat, que les premiers parmi des égaux. Ils veulent qu'il décrète lui-même sa propre inviolabilité. Ils jurent, en prenant l'Empire, que, sous leur règne, aucun sénateur ne sera mis à mort. Ils abandonnent à la curie les grands cultes, le jugement des appels du tribunal des consuls, la garde du trésor public, et Marc-Aurèle, même pour porter au delà du Danube une guerre où le sort de Rome est en jeu, refuse de laisser sortir, sans sa permission, un sesterce du temple de Saturne. Les Antonins proclament et pratiquent dans sa sincérité la liberté d'opinion dans l'enceinte des délibérations sénatoriales. Trajan entend que chacun puisse y penser comme il

[1] « Omnibus nunc civibus tuis et hoc confessio exprimitur, esse felices... Multa illos cogunt ad hanc confessionem, quia nulla in homine tardior est : securitas alta, affluens jus supra omnem injuriam positum. Observatur oculis latissima forma reipublicæ, cui ad summam libertatem nihil deest, nisi licentia pereundi. » (SENEC. *De clement.*, I, 1.)

veut et parler comme il pense. Ce que le sénat approuve, César l'approuve; ce qu'il blâme, César le blâme. Deux choses qui ne s'étaient jamais rencontrées ensemble, ont commencé à se confondre, le principat et la liberté, s'écrie Tacite. « Je donnerai au peuple et au sénat la même liberté que celle dont « ils ont joui sous Marc-Aurèle », écrit Macrinus aux Romains, et il n'imagine pas pouvoir leur faire une plus magnifique promesse [1].

Dans le consistoire du prince, cette antique institution de la République, adaptée, comme tant d'autres, par Auguste à son établissement monarchique et devenue sous Adrien le grand moteur du gouvernement impérial, des historiens prévenus n'ont voulu voir qu'une concentration plus savante d'un despotisme plus raffiné. Ils oublient qu'à cet égard Octave et son sénat n'avaient rien laissé à faire : un sénatus-consulte, rendu en l'an de Rome 759, donne aux édits émanés de la *Senacula* la même force qu'aux décrets mêmes du sénat. Le consistoire d'Adrien n'est donc pas un degré de plus dans l'asservissement, mais tout simplement un retour à l'organisation d'Auguste. Spartien, plus clairvoyant, ne s'y est pas trompé, et, ainsi qu'il le dit justement, il ne faut voir dans ce conseil privé qu'une délégation permanente du sénat attachée par le prince à sa personne, l'association intime de ce grand corps à la familiarité de la majesté impériale. Adrien, en groupant autour de lui l'élite des patriciens, en ajoutant à ses amis, à ses *comtes* (*comites*), les compagnons militaires du prince, les grands jurisconsultes qui, dans ce siècle, renouvellent en l'humanisant la jurisprudence romaine, les Celsus, les Priscus, les Salvus Julianus; Antonin, en s'imposant la loi de ne jamais rendre un édit sans l'avis du consistoire, n'ont fait que mettre une sage limite à leur puissance sans bornes. Adrien pousse le respect des prérogatives du sénat jusqu'à ne composer son conseil que des personnages dont il lui a fourni les noms. Marc-Aurèle, enfin, fidèle aux principes de ses prédécesseurs, érige en maxime d'État le devoir qu'a le prince de recueillir, avant d'agir, les avis des grands qui l'entourent.

Le sénat des Antonins n'est pas seulement le grand conseil du prince, quelque chose comme ce conseil d'État dont Bona-

[1] DENYS D'HALICARNASSE, I, 85. — NIEBUHR, t. II. — F. DE CHAMPAGNY, *les Césars*, t. I, p. 291.

parte définissait le rôle, en traçant le plan d'organisation de la république Cisalpine : en haut, le pouvoir exécutif, vrai représentant de la nation; au-dessous, la Consulte investie des attributions essentielles de l'autorité législative.

Il est surtout, et c'est là ce qui caractérise la réaction commencée par Nerva contre le régime tumultuaire des élections faites par les soldats, le grand électeur du monde romain.

Il faudrait autre chose sans doute que les bruits vagues recueillis par Spartien, pour admettre que le plus grand des empereurs romains, Trajan, eût été tenté de confier aux sénateurs le choix de son héritier, et qu'au moment où la mort vint le surprendre, il était en train de composer la harangue par laquelle il les invitait à choisir sur une liste de dix noms celui du chef futur de la République.

Une telle pensée n'irait à rien moins qu'au renversement du système impérial; mais qu'elle ait trouvé des croyants, c'est un fait qui prouve l'état de l'opinion à cette phase de l'Empire et la large part qu'elle attribue au sénat dans la désignation du souverain.

Trajan, Adrien, tous les successeurs de Nerva ont un but : ôter aux armées la nomination de l'empereur et la reporter au sénat. Personnel sous Auguste, militaire sous Galba et jusque sous Vespasien, l'Empire, sous les Antonins, devient patricien par son origine autant que par ses allures.

En échange de sa puissance perdue, le sénat avait reçu de l'Empire une double prérogative, qui, chez un peuple encore capable d'indépendance, eût été la compensation de bien des libertés et n'eût pas tardé peut-être à lui rendre toutes les autres.

Le prince, au début de son règne, recevait du sénat les honneurs que l'*imperium* même ne remplaçait pas aux yeux des Romains.

1 Tacit. *Vit. Agricol.*, iii. — Pline le Jeune, *Panégyr. pass.* — Xiphilin, *Hadrian.* — Spartian. *Adrian.* et *Antonin. Pius.* — J. Capitolin. *Antonin. Phil.* — Hérodien. — Ch. Merivale, *Hist. of the Rom.*, t. VIII, p. 423, 521 s.

Non est hic dominus (dit Martial en parlant de Trajan), sed imperator,
Sed justissimus omnium senator (l. X, p. 72).

2 Spartian. *Adrian.* — Dio. Cass. — J. Capitolin. — Festus, v° *Senacula.* — Sueton. *August.*, xxv. — Crevier, *Histoire des Empereurs*, t. I, p. 47.

Après sa mort, ses cendres, comme jadis celles des rois d'Égypte devant les juges sacrés, comparaissaient devant l'assemblée patricienne et, suivant sa sentence, l'empereur mort passait au rang des dieux ou, privé de la sépulture commune, son nom était voué à l'infamie, ses statues abattues, ses restes traînés avec des crocs comme ceux des parricides et jetés à la voirie avec ceux des gladiateurs vaincus. Terrible punition : car, par une singulière disposition d'esprit, aucun peuple, dans l'Occident, n'a attaché autant de prix aux honneurs derniers que ces Romains, qui n'eurent jamais qu'une idée confuse de l'immortalité de l'âme.

Ce n'est pas en vain que le peuple et l'armée continuent à appeler un *jugement* (*judicium*) le décret du sénat qui proclame la légitimité du prince. Il est le juge des tyrans qu'il voue au supplice, des usurpateurs et des tyrans entre lesquels sa sentence fait toute la différence.

Même aux jours les plus néfastes du passé, les Néron ni les Domitien n'ont osé lui ôter le privilége de conférer aux princes la consécration suprême.

Le mot de Tibère n'a pas cessé d'être vrai. C'est toujours du sénat que le prince tient son pouvoir régulier, et ce puissant moyen de résistance contre la prépondérance des camps et la violence armée, les successeurs de Nerva en feront le principe de leur gouvernement. De Domitien à Commode, le rôle du patriciat ira toujours grandissant, et bientôt il ne se bornera plus à confirmer les empereurs, il prendra lui-même l'initiative [1].

Nerva (18 sept. 849-96) est-il l'élu des armées ou des sénateurs ses collègues? La question est douteuse. Un écrivain d'un temps bien postérieur, Eutrope, a dit qu'il fut pro-

[1] On trouve dans un *Essai* anonyme *sur l'histoire des comices de Rome, des états généraux de la France et du parlement d'Angleterre*, publié en 1789, avec la fausse rubrique de *Philadelphie*, cette remarque singulière, surtout pour l'époque :

« Tout était bien alors (sous Auguste), et peut-être, pour rendre ce bonheur éternel, ne fallait-il que le fixer par une loi qui eût donné au sénat le droit d'élire l'empereur et qui l'eût astreint à ne le choisir que parmi les hommes éprouvés à qui le peuple avait confié les plus grandes magistratures. Mais, ni le peuple, ni le sénat, tout en sentant le besoin d'un chef suprême, ne voulurent jamais convenir de ce besoin : ils tombèrent au pouvoir de l'armée, et l'armée les força à respecter le chef, l'empereur, qu'elle se donnait à elle-même. (p. 98.)

clamé par les légions. Il est difficile de le croire. Nerva fut élu empereur le jour même de la mort de Domitien, et les prétoriens étaient alors trop occupés de venger leur maître pour songer à lui donner un successeur. Ils allaient partout cherchant les assassins, et Nerva lui-même eût couru plus d'un danger, s'il se fût trouvé en présence de ces furieux. En dehors de l'Italie, les dispositions des armées n'étaient pas plus favorables au nouveau régime. Le rhéteur Dion Chrysostome, un de ces philosophes grecs que le brutal despotisme de Domitien avait chassés de Rome et exilés dans le pays des Gètes, parvint, dit-on, par son éloquence, à empêcher l'émotion qui, à la nouvelle de sa mort, éclata à l'armée du Danube de dégénérer en révolte ouverte. On peut douter que la parole d'un sophiste grec ait eu tant de pouvoir sur ces farouches soldats d'Illyrie. Mais, tout en faisant la part des illusions du rhéteur et des exagérations de son historien, il est incontestable que les légions des frontières, aussi bien que les prétoriens, durent rester au moins étrangères à l'élévation de Nerva. Son élection, comme le dit Aurelius Victor, plus croyable qu'Eutrope, ne put être que l'œuvre des Romains, c'est-à-dire du sénat et du peuple [1].

Mais, à peine Nerva reconnu, le caractère tout civil dont les Antonins affecteront d'entourer l'accession au trône, s'affirme d'une manière éclatante.

Domitien, quelques années auparavant, s'était fait saluer César par ses soldats, sans même penser à provoquer la sanction du sénat. Dès que l'agonie avait commencé pour son frère, sans attendre sa mort, il traversait Rome au galop de son cheval, courait au camp des prétoriens et s'y faisait déclarer empereur, pendant que Titus respirait encore. Le sénat n'est là que pour enregistrer et légaliser le fait accompli.

Il en sera autrement désormais. Sauf à l'avénement d'Adrien, auquel les légions de Syrie décerneront l'*imperium* sans attendre le jugement de la curie, c'est le sénat qui prend partout l'initiative dans la nomination des empereurs. Il acclame Trajan, prononce l'association d'Antonin à l'*imperium* proconsulaire et à la puissance tribunitienne, *contraint* [2], suivant l'expression

[1] EUTROP. — AUREL. VICT. *Epit.* — PHILOSTRAT., *Sophist.* VII.

[2] « Post excessum divi Pii a senatu *coactus* regimen accipere. » (J. CAPITOLIN. *M. Antonin. Philos.*, VII.)

d'un historien qu'on prendrait volontiers pour un panégyriste, Marc-Aurèle, comme autrefois Tibère, à prendre les rênes du gouvernement, et demande à Marc-Aurèle le trône pour Commode.

Dans cette réaction contre la pression des soldats, l'adoption de Trajan par Nerva (851-98) est le premier pas et le plus décisif.

Galba avait pris l'armée pour témoin de l'adoption de Pison, et l'héritier de l'Empire n'avait fait son entrée au sénat qu'en passant par le camp des prétoriens. Nerva et les Antonins, après lui, brisent résolûment avec le précédent posé par Galba. Entre eux et l'Empire, ils n'acceptent pour témoins et arbitres que le peuple et le sénat.

Humilié, outragé par les prétoriens qui l'ont forcé à leur livrer les meurtriers de Domitien, ses amis, ses sauveurs, peut-être ses complices, le vieux Nerva méditait en silence depuis quelques jours le coup d'éclat qui allait le venger.

On avait reçu de Pannonie les lauriers envoyés par l'armée victorieuse de Marcus Ulpius Trajanus. Nerva, escorté du sénat et du peuple, monte au Capitole pour rendre grâces aux dieux. Il dépose sur les genoux de Jupiter les trophées de la victoire. Puis, tout à coup redressant sa haute taille et comme inspiré par le maître de l'Olympe, il convoque autour de lui, suivant le rite antique, l'assemblée des dieux et des hommes. Chacun, étonné, attend en silence ce qui va se passer. L'Empereur, alors, d'une voix tonnante : « Romains, dit-il, puisse « ce que je vais faire être heureux et de bon augure pour le « sénat, pour le peuple romain et pour moi-même! Pour le « bien de l'Empire et du peuple, pour moi-même, j'adopte « Marcus Ulpius Trajanus. » La foule pousse des cris de joie. Les prétoriens, en entendant ce nom cher aux armées et aux provinces, se taisent. Suivi de la multitude, Nerva entre au sénat et déclare Trajan César. Les applaudissements éclatent dans tous les coins de la salle ; Trajan est proclamé tout ensemble fils du prince, César, *imperator*, associé à la puissance tribunitienne. Il ne lui manque que le titre d'Auguste pour être tout à fait l'égal de son père adoptif. Les clameurs joyeuses des armées répondent d'un bout à l'autre des frontières à celles du peuple de Rome, et Nerva, essuyant les larmes de rage et de honte arrachées à sa vieillesse par les insultes des prétoriens et le sentiment de son impuissance, meurt

6

tranquille et fier, appuyé sur le bras du grand capitaine [1].

L'adoption d'Adrien n'eut pas ce caractère solennel. Une simple lettre de l'empereur y suffit. Le 5 des ides d'août 870 (117 de J.-C.), Adrien recevait à Antioche, la capitale de Syrie, dont Trajan l'avait fait gouverneur, l'acte par lequel l'empereur mourant l'instituait son fils adoptif. Le surlendemain, on apprenait la mort du vainqueur des Parthes, atteint à Selinunte, en Cilicie, par un mal sans remède, sur la route triomphale qui le ramenait à Rome, et, le même jour, l'armée de Syrie saluait du nom d'Auguste P. Ælius Hadrianus Trajanus. D'étranges bruits, il est vrai, coururent sur cette adoption de la dernière heure. On savait que Trajan, par une inexplicable répugnance, s'était toujours refusé à adopter Adrien, malgré les liens de parenté qui les unissaient et la tutelle que lui avait confiée le père du jeune Ælius. Ce n'est que la veille de sa mort que, cédant aux instances de Plotina, l'infatigable protectrice d'Adrien, et de Cœlius Tatianus, il avait consenti à prononcer en sa faveur cette adoption si longtemps désirée, et en ce moment il était déjà si faible, qu'il n'eut pas la force d'écrire lui-même au sénat. L'acte qui constatait l'adoption d'Adrien et qui ne parvint à Rome que plusieurs jours après sa mort, était, chose sans précédent, signé, non de sa main, mais de celle de l'impératrice; aussi, les malins propos ne manquèrent-ils pas d'accuser la veuve et l'ami de Trajan de n'avoir produit qu'un acte supposé. Longtemps après la mort d'Adrien, on se contait mystérieusement que les lettres adressées à l'armée de Syrie et au sénat, au nom de Trajan, étaient fausses, que l'empereur était mort sans avoir rien écrit, et que toute cette intrigue était l'œuvre impudente d'un fourbe et d'une vieille femme follement amoureuse. Tatia-

[1] *Panégyr.* de PLINE LE JEUNE. — XIPHILIN. *Nerva.* — ZONAR., l. XI, t. I, p. 583. — Marc-Aurèle et Lucius Verus sont les premiers empereurs qui aient porté ensemble le nom d'Auguste, symbole et attribut de la souveraineté complète. On a cité cependant une médaille où Trajan est qualifié *Aug. et Nervæ Imp. F.*, et l'on en a conclu qu'il avait été nommé Auguste avant la mort de son père adoptif. Mais cette médaille isolée ne saurait prévaloir contre le témoignage unanime de l'histoire et des monuments. Ainsi que le fait remarquer Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs,* t. II, n° 4, *sur Nerva,* il se peut qu'elle ait été frappée entre la mort et l'apothéose de ce dernier. Peut-être aussi faut-il la traduire : *fils d'Auguste et de Nerva, Empereur.*

nus, disait-on, avait dicté les lettres d'adoption : Plotina les avait signées et scellées avec l'anneau arraché du doigt de son mari expirant. D'autres allaient plus loin et prétendaient que Trajan était déjà mort lorsque les lettres avaient été écrites, et que c'était un imposteur placé dans son lit par Plotina, qui, d'une voix cassée, avait prononcé les paroles sacramentelles de l'adoption. Vieille comédie, renouvelée du testament d'Antiochus, dont la Grèce avait ri longtemps avant Rome, et qui, après avoir passé par le Forum, devait, quinze siècles plus tard, égayer encore le parterre français. Pour apprécier la valeur de ces commérages dont s'amusaient les oisifs des Carinæ, il suffit de se rappeler quelle lenteur mit Adrien à revenir à Rome pour y prendre possession du gouvernement. Avant de s'y rendre, il prit le temps de régler les affaires des Parthes, l'évacuation des pays au delà du Tigre et de l'Euphrate, de pourvoir à la répression des troubles de Mauritanie, d'aller recevoir des mains de Plotina pour les déposer sur le vaisseau qui devait les porter en Italie, les cendres de Trajan : alors seulement, et toutes ces choses accomplies, il se mit en route pour la capitale en prenant le chemin le plus long et passant par l'Illyrie [1].

Le sénat cependant a pu s'offenser que, pour entrer en possession du pouvoir, Adrien n'ait pas attendu le sénatus-consulte qui devait lui donner le titre d'Auguste. En lui écrivant pour lui annoncer son avénement et solliciter la confirmation de l'*imperium,* l'héritier de Trajan demande grâce pour ses soldats avec une menaçante humilité : « Les soldats, dit-il, dans « leur impatience, se sont hâtés de me saluer empereur, afin de « ne pas laisser un instant la République sans maître, en pré- « sence des Parthes et des ennemis redoutables qui l'entourent. « La faute, s'il y en a, est toute à leur zèle [2]. »

[1] Dion Cassius se borne à parler de la supposition des lettres, et il cite pour garant son père Apronianus, alors gouverneur de Cilicie. DODWEL (*Cyprian. diss. app.,* Oxon. 1865, p. 67) et M. DURUY (*L'empereur Hadrien,* Paris, 1874) ont fait justice du récit de Dion et de la fable de Spartien qui donne, à cette occasion, une nouvelle édition de la comédie du *Légataire universel,* jouée en Syrie, suivant Valère Maxime, l. IX, ch. XV, VI, par le prince Artamon et Laodice, la veuve du roi Antiochus. — Voy. l'abbé BELLEY, *Dissertation sur l'adoption d'Adrien,* Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXIV, p. 89.

[2] SPARTIAN. *Adrian.,* XXII ; *Æl. Ver.,* I et II.

Mais si, pour ce qui le concerne, il a fait bon marché de l'assentiment du sénat, Adrien devenu empereur l'associe à tous les actes par lesquels il s'efforce d'assurer après lui la tranquillité de Rome.

Son mariage avec la petite-nièce de Trajan avait été stérile ; il avançait en âge, et les infirmités survenues avec la vieillesse l'avertissaient de sa fin prochaine.

Il adopta Ælius Verus César. Cette adoption fut célébrée par des jeux du cirque, et Adrien distribua trois millions de sesterces (4,012,500 fr.) aux soldats, à titre de donatif, et un million (1,937,500 fr.) au peuple de Rome. Il ne restait plus qu'une cérémonie à accomplir, l'action de grâces, que, depuis Tibère, l'héritier de l'Empire ne pouvait se dispenser de débiter devant le sénat. Un état de langueur mortelle dans lequel tomba le jeune prince ne lui permit pas de réciter l'oraison qu'il avait composée. Le jour même où il s'apprêtait à prendre la parole, le 1er des calendes de janvier 891 (138), il expira pendant que chacun allait en robe blanche féliciter les dieux.

« Nous avons perdu là quatre millions de sesterces », dit froidement Adrien, et il défendit de prendre le deuil pour ne pas changer en un jour funeste celui où les Romains renouvelaient leurs serments à l'empereur et leurs vœux pour la perpétuité de l'Empire.

On fit à Verus César des funérailles de prince. Le sénat le mit au rang des dieux. L'infortuné ne devait être empereur qu'après sa mort.

Il avait reçu le nom de César sans aucune des attributions de la dignité souveraine. Spartien, qui en fait la remarque et qui note que son adoption ne ressembla à aucune de celles qui l'avaient précédée, n'explique pas cette différence. Il se contente d'indiquer l'analogie que l'adoption de Verus présente avec un fait qui se passa de son temps, l'adoption de Galerius et de Constance Chlore, appelés, dit-il, par Dioclétien, Césars, c'est-à-dire fils du prince et héritiers désignés de la majesté impériale. C'est sans doute sur ce caractère tout politique de l'*arrogation* de Verus qu'Adrien insista, plus encore que ne l'avait fait Galba, en présentant son fils au sénat et au peuple [1].

Il fallut chercher ailleurs. Adrien resta longtemps incertain.

[1] Aurel. Vict.

Cependant, il s'affaiblissait de jour en jour. Son humeur, si vive et si alerte, devenait sombre et cruelle. Le sénat l'inquiétait. Rampant avec les forts, insolent avec les faibles, il lui semblait qu'il relevait la tête et devenait menaçant. Il était temps de trouver l'héritier nécessaire de l'Empire.

Parmi les sénateurs qui briguaient cet honneur, Adrien alla chercher, à l'étonnement de tous, celui qui s'y attendait le moins, un ancien proconsul d'Asie, que rien ne lui recommandait, sinon la pureté de ses mœurs, sa science du droit et son ardent amour de l'humanité, sentiment tout nouveau qui commence seulement à apparaître à la fin des temps anciens, comme un avant-coureur du christianisme. On le nommait Titus Aurélius Fulvius Boionius Antoninus. Par son père, il était originaire de Nîmes, dans la Gaule transalpine, et devait dignement continuer cette race d'empereurs provinciaux qui commence à Trajan et à laquelle Rome a dû ses meilleurs princes.

Trop malade déjà pour se rendre au sénat, Adrien avait convoqué au palais le préfet de Rome, celui du prétoire et les principaux personnages de l'Empire.

Dion nous a conservé le discours que l'empereur leur adressa du lit où le retenaient ses souffrances. « La nature, leur dit-il, « mes chers amis, ne m'a pas donné de fils; mais vous m'en « avez déjà donné un. Entre les fils qui nous naissent et ceux « que nous adoptons, s'il y a une différence, c'est que ceux-là « sont ce qu'il plaît à la fortune; ceux qu'on adopte sont ce « que chacun les a voulus. C'est pourquoi, entre tous, j'avais « choisi Lucius Commodus, et s'il eût été réellement mon fils, « je n'aurais osé désirer qu'il parût aussi parfait. Les destins « me l'ont ôté; mais je vous en ai trouvé un autre et je vous le « donne. Il est noble, doux, affable, prudent, assez jeune pour « ne rien craindre, assez vieux pour ne rien négliger. Il a tou- « jours vécu fidèle aux lois, il s'est familiarisé avec le com- « mandement, les mœurs et les institutions de la patrie. Il « n'ignore donc rien des devoirs d'un empereur, et il a prouvé « que des pouvoirs qui lui seront confiés il ne saurait mal user. « Celui dont je parle est Aurelius Antoninus. Je sais qu'il n'aime « pas l'embarras des affaires publiques et qu'il sera difficile de « l'engager à s'en charger, car rien n'est plus éloigné de « sa pensée que le désir de régner. Mais j'ai la confiance « qu'il aura souci de vous et de moi, et que, quelque violence

« qu'il doive se faire, il acceptera le principat de mes mains. »

Antonin hésitait réellement, et il fallut lui accorder quelque temps pour s'habituer à l'idée de l'honneur inattendu qui venait le surprendre. Après la déclaration publique faite par Adrien, un délai lui fut assigné pour faire connaître son acceptation ou son refus. Au bout du terme indiqué, l'adoption eut lieu le 5 des calendes de mars 891 (25 février 138), en présence du sénat. Antonin harangua l'assemblée, rendit grâces à Adrien et fut nommé collègue de son père adoptif dans l'*imperium* proconsulaire et la puissance tribunitienne. Le peuple reçut son congiaire, les prétoriens leur donatif : à chacun sa part de souveraineté et de joyeux avénement. L'Italie et les provinces qui faisaient les frais de cette gigantesque mendicité organisée au profit des soldats et du peuple de Rome, retentirent des louanges du jeune prince qui n'avait rien voulu recevoir de la première, et des autres accepté la moitié seulement de l'*or coronaire* offert à L. Verus.

Adrien ne s'en tint pas là. Comme Auguste, il voulut assurer par delà la vie de son successeur la stabilité de l'établissement impérial. En entrant par l'arrogation dans la famille des Ælii, Antonin, qui ne recevait l'Empire que grevé d'une double substitution, dut adopter à la fois le fils de son beau-frère, Marcus Annius Verus et le fils du César Lucius Verus, le jeune Lucius Commodus, qui depuis la mort de son père était resté dans la maison de son aïeul adoptif. Suivant d'autres, Antonin aurait seulement adopté Marc-Aurèle, et celui-ci le jeune Verus : ce serait une ressemblance de plus avec l'adoption de Tibère et de Germanicus.

Ainsi, jusqu'à la troisième génération, une suite d'adoptions savamment graduées préparait à l'Empire, comme le remarque Dion, « des règnes paisibles et obéis », et des princes qui devaient être et qui se montrèrent en effet dignes de l'héritage de Trajan et d'Adrien. Tout était prévu, excepté la fécondité malheureuse de la seconde Faustina et la naissance de Commode.

Bien qu'on pût conclure d'un mot de Julius Capitolinus que la condition imposée par Adrien au nouveau César, comme la conséquence de son adoption, d'adopter lui-même Marcus Annius Verus, eût été l'objet d'une loi spéciale, l'arrogation de celui-ci n'eut pas lieu en même temps que celle du second fils adoptif de l'empereur. Elle ne s'accomplit que sous le second

consulat d'Antonin, et ses deux fils adoptifs ne prirent pas immédiatement le nom de César [1].

Ce n'est qu'en l'an 892 (139), lorsque déjà Antonin était sur le trône et après le mariage de Marc-Aurèle avec la fille de l'empereur, que celui-ci lui conféra le titre qui le désignait pour son successeur, lui assigna pour demeure le palais de Tibère, et exigea, malgré sa résistance philosophique, qu'il se résignât à se laisser environner de l'éclat de la pompe impériale. Lucius Verus, qui n'avait encore que sept ans au moment où il passa dans la maison des Aurelii, reçut seulement le nom de *fils d'Auguste,* devenu comme le second degré de la dignité césarienne et une espèce de surnumérariat princier à la désignation impériale.

On s'expliquerait d'ailleurs le retard apporté à l'élévation officielle de Marc-Aurèle au rang de César, s'il était vrai que des deux fils qu'Antonin avait eus d'Annia Faustina, l'un vivait encore au moment de son avénement. Il faudrait alors admettre que ce ne fut qu'après sa mort qu'Antonin prit pour héritier celui dont il avait déjà fait son gendre.

Déclaré César en 892, investi l'année suivante de la puissance tribunitienne, de l'*imperium* proconsulaire hors la ville, et du droit de cinquième relation par décret du sénat, Marc-Aurèle fut dès lors considéré comme le successeur désigné de l'Empire. Fronto l'appelle *imperator* et proconsul, dans son plaidoyer *De testamentis transmarinis,* qui paraît avoir été prononcé devant lui vers cette époque, et les mêmes titres se retrouvent dans quelques inscriptions rapportées par Gruter et Muratori. Mais jamais celui d'*imperator* ne se rencontre sur les médailles frappées à son effigie avant la mort d'Antonin, et à la différence de ce dernier, qui, du vivant même d'Adrien, est qualifié *imperator*

[1] XIPHILIN. *Adrian.* — SPARTIAN. *Adrian.*, XXII, XXIII, et *Æl. Verus,* VI. — J. CAPITOLIN. *Antonin Pi.*, IV, et *M. Antonin. Phil.*, V, VI. « Adoptionis *lex hujusmodi data est*, dit Capitolinus (*Antonin. Pi.*, IV), ut quemadmodum Antoninus ab Adriano adoptabatur, ita sibi ille adoptaret M. Antoninum fratris uxoris suæ filium et L. Verum. » Il répète le même mot dans la *Vie de Marc-Aurèle,* V : « Antoninum Pium Adrianus *ex lege* in adoptionem legit, ut sibi Marcum Pius adoptaret, » etc. Spartien indique seulement qu'Adrien fit à Antonin une condition expresse de la double adoption de Marc-Aurèle et de Verus : *conditionem addidit.*

Le mot *lex,* dont se sert Capitolinus, doit-il être pris dans son sens propre ou considéré seulement comme synonyme du mot *conditio?* Nous penchons pour la première interprétation.

sur les monnaies à son type, on ne lui donne dans ces monuments que le titre de César, fils d'Antoninus Augustus Pius [1].

On peut donc en conclure que Marc-Aurèle, quoique César depuis vingt-deux ans, et depuis vingt et un ans collègue de son père adoptif dans la puissance tribunitienne, n'avait pas encore été formellement associé à l'Empire lorsque Antonin, sentant sa fin approcher, convoqua ses amis et les préfets de Rome et du prétoire, pour *le leur recommander et le confirmer,* suivant l'expression désormais officielle, comme son successeur à l'Empire.

Antonin lui recommanda ensuite à lui-même sa fille et la République.

Puis, ayant fait porter dans l'appartement de celui qui allait gouverner le monde la statue d'or de la Fortune, il donna pour mot d'ordre au tribun de service le mot : *Æquanimitas,* symbole de la sérénité de son âme, et tournant la tête, il expira.

Ainsi, pendant quatre règnes consécutifs, la fortune de Rome avait conspiré avec les désirs secrets de son peuple, pour détourner d'elle le danger toujours redouté de l'hérédité naturelle, comme si celle-ci n'eût pu décidément s'acclimater sur cette terre si longtemps républicaine et où elle ne produisait que des fruits empoisonnés.

Ce n'est pas pour les esprits habitués à identifier la monarchie avec la succession naturelle un médiocre sujet d'étonnement que la régularité avec laquelle, pendant quatre-vingts ans passés, de Nerva à Trajan, de Trajan à Adrien, d'Adrien à Antonin, puis à Marc-Aurèle et à Verus, se transmit par des procédés étrangers à l'hérédité le pouvoir impérial. Ce qui, dans d'autres pays, eût passé pour une cause inévitable de déchirements et de désordres, fut pour Rome un motif de tranquillité et d'apaisement. Le peuple, l'armée, l'Italie, les provinces applaudissaient à l'entrée dans la famille impériale de ces princes sortis de la foule pour continuer la pensée de ceux qui les appelaient à partager leur trône. Le patriciat, devenu la pépinière où se recrutait la souveraineté, lui apportait en échange l'influence des richesses et l'éclat des grands noms d'une aristocratie puissante encore par les souvenirs. Les lettrés, les politiques saluaient

[1] J. Capitolin. *M. Antonin. Phil.,* vi, vii. — Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. II, p. 350 et suiv. — Gruter, p. 258, 260. — Muratori, CDLV, 2 — Ripault, *Histoire philosophique de Marc-Aurèle,* t. IV, p. 372.

dans cette transformation de l'élection populaire un gage de sécurité et l'espoir, bien modeste assurément pour les fils des consuls et les descendants des vainqueurs du monde, d'avoir du moins à l'avenir des maîtres supportables. On se souvient du mot de Galba : « L'adoption remplacera la liberté. » Pline le Jeune, lorsqu'il rappelle à Trajan, dans son fameux Panégyrique, l'histoire de son adoption, semble s'inspirer de la même pensée :

« Jupiter Capitolin, s'écrie-t-il, c'est toi qui, par la bouche de l'empereur, déclaras ta volonté et choisis à Nerva un fils, à nous un père, à toi-même un grand pontife. Je te prie et t'atteste, s'il gouverne bien la République, s'il la gouverne pour le profit de tous, conserve-le à nos neveux et à nos petits-neveux. Accorde-lui ensuite pour successeur un fils qu'il formera et rendra semblable au fils que l'adoption donna à Nerva ; ou, si le sort le lui refuse, sois son conseil lorsqu'il fera son choix, et montre-lui celui qui mérite qu'il l'adopte à son tour au sein du Capitole.

« Quand Nerva t'a choisi, ô Trajan, il n'y avait entre vous ni parenté ni amitié. Qu'importe? C'est ainsi que l'adoption doit être exercée par le prince. Eh quoi ! il s'agit de transmettre à un homme, à un seul, le sénat, le peuple romain, les armées, les provinces, les alliés, et l'homme qui aura tout cela, César s'en tiendrait à le chercher dans sa propre maison! Celui qui commandera à tous doit avoir été choisi entre tous. »

Mieux encore que l'éloquence de Pline, le merveilleux hasard qui fit se succéder l'un à l'autre, pendant une si longue période, les meilleurs princes que la terre ait connus, eût justifié, si le hasard pouvait devenir un argument, la cause du césarisme perpétué par l'adoption. En foulant le forum de Trajan, en passant au pied du mausolée d'Adrien, de la colonne immortelle qui raconte la défaite des Daces, le voyageur se prend involontairement à répéter les vers harmonieux de Claudien :

« C'est ici que demeurèrent ces hommes, dont la vertu choisissait pour leur succéder des hommes vertueux comme eux, et donnant avec leur nom à leurs fils d'adoption le gouvernement des choses romaines, faisait naître de la raison, non du sang, la plus belle des dynasties : c'est ici que vécut la race des Ælii, dont Nerva est l'aïeul, et les Pii au front serein, et les belliqueux Sévères [1]. »

[1] Hic illi mansere viri, quos mutua virtus

Si, pour prouver la bonté d'une théorie politique, près de cent ans de prospérité, l'ennemi refoulé au delà des frontières, l'Empire agrandi, les révoltes étouffées daus leur germe et sans effusion de sang, la sagesse qui se contient après la victoire, la paix, l'abondance, le réveil du sens moral et religieux, l'extension du principe de l'égalité dans la constitution de la société et dans les rapports des provinces avec Rome, un commencement de tolérance inclinant devant la pureté de la vie des chrétiens les préjugés du paganisme; si tout cela devait prévaloir sur l'éternelle logique, quel régime mériterait d'entrer en parallèle avec l'ordre de choses auquel Rome dut un Trajan et l'humanité un Marc-Aurèle?

Mais il était évident que l'adoption ne pouvait jamais être qu'un accident et non une institution. Le jour où un fils naîtrait à l'un des successeurs d'Antonin, l'hérédité naturelle reprendrait son empire.

Pline lui-même, l'apologiste de l'adoption, n'avait pu s'empêcher de reconnaître que si Trajan devenait père, il n'y avait plus à chercher ailleurs l'héritier de sa puissance.

Telle était cependant la conscience des bienfaits d'un régime auquel l'Empire devait tant de grandeur et de prospérité, qu'il s'en fallut de peu que la prééminence de l'adoption sur les droits du sang ne passât dans la constitution. Un grand effort fut fait daus ce sens; et, chose étrange, la tentative vint de celui-là même qui devait être plus tard le restaurateur de l'hérédité impériale.

En prenant possession de l'Empire, Marc-Aurèle avait, par

Legit, et in nomen Romanis rebus adoptans,
Judicio pulchram seriem, *non sanguine duxit:*
Hic proles atavum deducens Ælia Nervam,
Tranquillique Pii, bellatoresque Severi.
(Claudian., XXVIII, v. 417.)

Il est curieux de rapprocher des vers de Claudien et des déclamations enthousiastes de Pline le passage suivant d'une brochure parue en 1872 :

« Le césarisme, tel que nous le concevons, est républicain de son essence, nullement dynastique ni monarchique. Auguste portait la pourpre, mais son front n'était pas ceint d'un diadème, à la façon des monarques d'Asie et des rois barbares. Néanmoins, le César est investi du droit d'adopter et de présenter un successeur au suffrage populaire. De cette façon, le pouvoir exécutif peut s'établir *pour quelque temps* dans la même famille, sans que cette sorte d'hérédité ressemble en rien à celle des monarchies. » (*La libération de la France par un impôt sur le capital*, par M. le comte Branicki. Paris, 1872.)

un acte sans précédent, associé à son pouvoir celui que les uns appellent son fils et d'autres son frère adoptif.

On avait vu Tibère, Titus, Domitien, Antonin, partager avec l'empereur qui les avait désignés à l'exercice de l'autorité. Antonin et Marc-Aurèle lui-même, comme le dit Eusèbe, avaient régné ensemble et ensemble, régi toutes les affaires.

Mais, entre le dépositaire et l'héritier *destiné* de la puissance impériale, il y avait les titres d'Auguste et d'*Imperator,* c'est-à-dire toute la distance qui sépare le souverain du sujet.

Cette distance, Marc-Aurèle la supprima pour asseoir Verus à côté de lui.

Quoique le sénat n'eût déféré qu'à lui seul l'*imperium*, Marc-Aurèle crut avoir trouvé dans l'immensité des droits confiés par le peuple à Auguste, la faculté d'élever de sa propre autorité un autre homme à son niveau, de le faire empereur des Romains sans cesser de l'être lui-même, de lui déléguer une part de son omnipotence en la conservant tout entière; et tel était le caractère indéfini de la puissance impériale, que personne ne protesta contre une révolution aussi considérable accomplie par la volonté d'un seul homme.

Ælius Verus, le fils du César Lucius Verus, ne portait encore que le titre de *fils d'Auguste*. L'empereur le déclara coup sur coup César, Auguste, son collègue à l'Empire, le *consort* de son autorité, et lui donna dans toute leur intégrité les attributs de la couronne et la puissance impériale.

Cela se fit par une simple déclaration de la volonté du prince. Les deux empereurs se présentèrent ensemble au camp des prétoriens. Marc-Aurèle porta la parole; chaque soldat reçut vingt mille sesterces (3,875 fr.), et Marc-Aurèle et Verus sortirent du camp acclamés tous les deux Augustes et empereurs.

Le sénat ne se montra pas plus difficile que les soldats. Un sénatus-consulte, pour consacrer cette nouveauté, ordonna que, dans les fastes et les inaugurations, on désignerait cette année sous le nom de consulat des deux Augustes, et plusieurs écrivains en firent le commencement d'une ère nouvelle.

Marc-Aurèle avait été proclamé le 7 mars 914 (161). Le changement qu'il apportait dans la constitution de l'Empire était terminé avant les nones d'avril.

Pour la première fois, deux empereurs gouvernaient la République romaine, le premier nommé par le sénat, le second par son collègue. En réalité, l'un obéissait à l'autre comme le lieu-

tenant au proconsul, le *præses* d'une province à l'Empereur. « Verus régnait sous Marc-Aurèle, ainsi que le dit ingénieusement un historien; son empire était égal et semblable, mais son principat n'était pas libre et n'était pas à lui. »

Afin de mieux constater cette dépendance dans la souveraineté, Marc-Aurèle avait voulu qu'il quittât le nom de Commodus pour prendre le sien, indiquant par là qu'il entendait conserver sur son collègue l'autorité d'un père. C'était une adoption nouvelle qui complétait celle de l'an 891.

Tout néanmoins était, en apparence, commun entre les deux princes. Les lois se promulguaient en leur nom collectif. Ils triomphaient ensemble: pour les victoires de Verus, Marc-Aurèle, resté à Rome pendant que son fils adoptif combattait en Orient, recevait les surnoms de Parthique, d'Arméniaque, de Médique. Le sénat leur accordait simultanément le titre de Pères de la patrie. Il y avait deux empereurs, mais la monarchie conservait son unité, « parce qu'en deux corps et deux âmes il n'y avait qu'une seule volonté[1] ». Marc-Aurèle ne s'était réservé en propre que le grand pontificat, indivisible comme le culte même des dieux.

Il ne restait, pour compléter le système de garanties imaginé par Adrien et l'étendre, après Verus, aux générations à venir, qu'à désigner sans plus tarder les héritiers des deux Augustes. La politique voulait que la mesure émanât du sénat. Ælius Verus se chargea de la provoquer.

Au retour de son expédition d'Orient, il demanda au sénat que les deux fils jumeaux que Marc-Aurèle avait eus de Faustina, Commode et Annius Verus, fussent faits Césars. Ils reçurent en effet, le 12 octobre 916 (166), le titre qu'avait sollicité pour eux le jeune Auguste, et, aux fêtes de son triomphe, le même char réunit, aux yeux des Romains étonnés, les deux empe-

[1] « Defuncto Pio, Marcus in eum (L. Verum) omnia contulit, etiam imperatoriæ majestatis indulto; sibique consortem fecit, quum illi soli senatus detulisset imperium... Dato igitur imperio... » (J. Capitolin. *Verus imp.*, III, IV.)

« Fratrem sibi participem in imperio designavit : quem Lucium Aurelium Verum Commodum appellavit, Cæsarem atque Augustum dixit, atque ex eo pariter cæperunt Rempublicam regere. » (*M. Antonin. Philos.*, VII.)

« Vivisse deinde non in suo libero principatu, sed sub Marco in simili ac pari majestatis imperio. » (*Verus imp.*, I.)

Aristid. *Orat.*, XVI.

reurs, les Césars et avec eux leurs jeunes sœurs, sur lesquelles rayonnait à leur tour quelque chose de la majesté paternelle.

Cent vingt-huit ans avant Dioclétien, Marc-Aurèle et Verus inauguraient le régime qui devait, au quatrième siècle, changer radicalement la base du principat.

Au sommet de l'Empire, un prince, choisi par son prédécesseur entre les plus dignes, consacré solennellement par le sénat, éprouvé déjà par l'apprentissage du pouvoir : à côté de lui, un autre empereur, dont l'adoption a fait son frère, qu'il a lui-même associé à l'Empire, en vertu de son droit souverain, que le sénat a reconnu, l'armée et le peuple acclamé, et qui, maître du monde comme le premier Auguste, s'incline cependant devant le prince dont sa puissance n'est qu'une émanation; au-dessous d'eux, de jeunes princes, deux fois prédestinés au trône par leur naissance et le choix des Augustes, que le titre de César déféré par le sénat et leur royale origine instituent d'avance les héritiers des princes associés, mais qui peuvent toujours être révoqués, tel est l'aspect de l'empire double institué par Marc-Aurèle.

C'est la tétrarchie de Dioclétien, mais avec la division de la monarchie en moins et le sénat et le peuple en plus.

Malheureusement, cet essai, qui eût peut-être épargné à l'Empire Commode et les tyrans du troisième siècle, n'eut pas le temps d'aboutir.

En 918 (168), après sept ans de règne subordonné, Ælius Verus mourait subitement. Marc-Aurèle alors en revint à l'hérédité pure.

Le jour où le sénat prononça l'apothéose de Verus, l'empereur, en remerciant les patriciens qui venaient d'ouvrir à son frère les portes de l'Empyrée, déclara que désormais il régnerait seul, et ne cacha pas qu'un règne nouveau commençait.

En effet, à partir de ce moment, le but politique de Marc-Aurèle est changé.

Des deux fils qu'il avait créés Césars, en 916, il ne lui restait que Commode. L'Empereur n'eut plus qu'une pensée, transmettre à ce fils né dans la pourpre l'héritage de sa puissance.

A quatorze ans, Commode est revêtu de la robe virile, au centre du camp des prétoriens, au milieu des soldats qui tout petit le berçaient dans leurs bras.

Bientôt il est élevé aux honneurs du sacerdoce et élu un des trois princes de la jeunesse.

Après la compression de la révolte d'Avidius Cassius, quand Marc-Aurèle rentre triomphant dans Rome, avec le jeune César à sa droite, le sénat, pris, comme à l'avénement de l'empereur lui-même, d'un de ces accès d'audace qui n'ont jamais bien gravement compromis leurs auteurs, exige, au nom du salut public, l'accession immédiate de Commode à l'Empire. « Antonin le Pieux, crient les Pères conscrits, que les dieux te « conservent! Antonin le Clément, que les dieux te conservent! « Nous demandons pour Commode l'Empire qui lui appartient. « Fortifie ta dynastie. Donne à tes enfants la sécurité. Nulle « force ne prévaut contre un empire légitime. Nous demandons « pour Commode Antonin la puissance tribunitienne. Que les « dieux te protégent! »

Ces acclamations enthousiastes, cette prose rhythmée, dont les litanies chrétiennes ont conservé le reflet et qui, reproduites par les procès-verbaux du sénat, forment le texte même des sénatus-consultes de ce temps, empruntent dans la forme l'accent de la prière. Mais, pour leur rendre leur juste valeur, il convient de se rappeler que la demande du sénat, la *rogatio*, est une loi. En paraissant supplier, il ordonne. Les patriciens qui demandent à Marc-Aurèle la puissance tribunitienne pour son fils, élisent en réalité pour empereur ce Commode qui n'aspirera qu'à les exterminer.

Marc-Aurèle s'incline devant la volonté des Pères conscrits, et le sénat, après avoir relevé Commode de l'incapacité dont le frappait la loi Annaria sur l'âge des magistrats, le proclame consul et empereur avec son père [1].

Enfin, deux ans après, Commode, César, prince de la jeunesse, consul, *Imperator*, est fait Auguste par son père et achève de franchir les degrés de ce *processus imperialis* qui, d'élection en élection, d'honneur en honneur, l'a porté au faîte des grandeurs humaines.

L'œuvre de reconstitution des Antonins est complète. L'Empire patricien, qu'ils se sont donné la mission de régulariser, a dit son dernier mot. L'hérédité est refaite, non par la volonté

[1] « Antonine Pie, Dii te servent. Antonine Clemens, Dii te servent (*bis*). Commodo imperium justum rogamus, progeniem tuam robora. Fac securi sint liberi tui : bonum imperium nulla vis lædit. Commodo Antonino tribunitiam potestatem rogamus... Dii te tueantur. » Et reliqua. (VULCAT. GALLICAN. *Avidius Cassius*, XIII.)

d'un homme, mais, comme le souhaitait Vespasien, par l'autorité et sous les auspices du sénat et du peuple.

Mais, arrivé là, il se verra bientôt combien est fragile tout cet échafaudage si péniblement élevé.

Commode n'échappera pas à la terrible loi qui a rendu fous les Caligula, les Néron, les Domitien. Comme à tous ceux qui l'ont précédé, la tête lui tourne.

« Prends garde, lui a dit son père, de te croire au-dessus de « tous, comme les mauvais princes [1]. »

Commode n'entend rien. Plus cruel que Domitien, plus impur que Néron, la décadence de l'Empire, la désorganisation des armées, l'indiscipline, la dégradation des âmes par la plus irremédiable des corruptions, la terreur, datent du premier prince qui ait eu le droit de dire : « Le destin m'a appelé à « l'Empire. J'y avais un droit naturel. Je suis né dans le palais et près du trône. J'ai été revêtu de la pourpre en sortant « du sein maternel et le moment qui me donna la vie m'assura « l'Empire [2]. »

D'autres tyrans avaient fait trembler Rome : lui l'avilit. Il ne s'arrête que dans la mort, quand retentit à son oreille la sentence portée contre les tyrans par son père lui-même : « Tous « les princes qui avaient été tués ont mérité la mort. Néron « l'avait méritée; Caligula, Othon, Vitellius, la devaient en « expiation. On ne trouverait pas un bon prince mis à mort ou « vaincu par un tyran [3]. »

Les Antonins avaient voulu fonder une monarchie civile. Ils avaient essayé de soustraire le monde à la loi du glaive, d'opposer le sénat à l'armée, la raison à l'anarchie disciplinée. Mais, en restaurant le régime des *honnêtes gens,* comme l'eût appelé Cicéron d'accord avec Tacite, ils avaient oublié de lui donner l'esprit qui vivifie.

On ne refait pas plus les aristocraties que les croyances, quand elles sont mortes.

Auguste avait cru, en faisant du sénat son grand moyen de

[1] M. Aurel., XXVII, 22.

[2] Hérodien.

[3] « Enumeravit deinde (M. Aurelius) omnes principes qui occisi essent habuisse causas quibus mererentur occidi, nec quemque facile bonum vel victum a tyranno vel occisum, dicens meruisse Neronem, debuisse Caligulam, Othonem et Vitellium. » (Vulcat. Gallican. *Avidius Cassius.*)

gouvernement, qu'il serait pour le prince un régulateur et un appui.

Avec le prestige qui lui restait et les prérogatives dont il était encore investi, le sénat pouvait en effet offrir à la vaste machine de l'Empire le contre-poids qui lui manqua toujours. Il en a fallu moins aux parlements de France et d'Angleterre. Mais les parlements avaient derrière eux les classes moyennes : à Rome, elles n'existaient pas. Celui d'Angleterre représentait de plus une noblesse territoriale, riche, indépendante et maîtresse du sol. A Rome, depuis Pharsale, la terre dévore l'aristocratie à mesure qu'elle se reconstitue. Une pairie, a dit quelque part une femme célèbre, ne se crée pas plus qu'une dynastie, du soir au lendemain : pour une hérédité dans l'avenir, il faut une hérédité précédente.

Dans un empire tout militaire, constamment ballotté des guerres intestines à la guerre étrangère, une aristocratie ne saurait vivre qu'à la condition de commander et de diriger les armées. En les enlevant à celle qu'ils avaient essayé de constituer, la dictature des premiers Césars l'avait frappée d'impuissance. Mais les lui rendre, c'était relever la République. Où trouver le prince qui eût osé en courir l'aventure? Pas un ne le voulut; pas un, au fond, ne le pouvait. Galba avait dit le mot de la destinée : « Le colosse n'était plus de force à se tenir « debout tout seul. »

A défaut des commandements militaires, à défaut de l'opinion, puissance toute moderne que l'antiquité n'a pas soupçonnée, il eût été au moins nécessaire, pour organiser le gouvernement civil, que les empereurs donnassent au sénat le peuple comme soutien et rendissent à celui-ci les comices étouffés par Tibère.

Rien de tout cela ne se fit, et le sénat, suspect aux empereurs, inconnu des soldats, isolé, destitué de tout moyen d'action, n'ayant pour soi ni l'armée ni le peuple, n'eut plus qu'à choisir entre le rôle de victime et celui de complice. Le despotisme impérial n'eut plus rien pour le modérer et s'abîma sous le poids de ses fautes.

L'état du monde, on l'a dit, commande quelquefois cette puissance illimitée dont l'existence d'un Trajan ou d'un Antonin est la meilleure apologie. Mais la nature se lasse de produire des grands hommes. Aux Marc-Aurèle succèdent les Commode.

L'absolutisme ne peut être qu'un accident, et, même lorsqu'il est nécessaire, il a besoin d'être contenu par la conscience publique et par une religion qui apprenne aux rois comme aux sujets à trembler devant un maître plus grand qu'eux, et enseigne aux uns l'obéissance, aux autres la nécessité de la justice.

Mais, à Rome, celle-ci n'existait encore qu'au fond des catacombes : celle-là était morte avec le patriotisme et la vertu.

CHAPITRE V

PERTINAX. — DIDIUS JULIANUS. — L'EMPIRE A L'ENCAN.

L'empire patricien finit avec Marc-Aurèle.

A la mort du dernier des Antonins, commence une ère de tumulte et de sang : au dehors, de formidables invasions ; au dedans, la guerre civile, les massacres, les trahisons, les révolutions sans issue et sans fin, et, au bout, comme l'inévitable conclusion de tant de bouleversements, le découragement universel et le prosternement du monde devant le despotisme oriental de Dioclétien et de Constantin.

Cette décadence toutefois ne fut pas l'œuvre d'un jour, et il ne faut pas croire que Rome se soit laissé arracher sans regrets et sans combats le gouvernement fort et doux auquel elle avait dû près d'un siècle de bonheur.

La lutte fut longue entre les deux formes politiques qui se disputaient la conduite de l'humanité : d'un côté, le gouvernement légal de l'empereur et du sénat, le césarisme républicain ; de l'autre, la dictature militaire avec sa sanglante instabilité et ses impitoyables violences.

Il y eut de longues trêves et d'émouvantes péripéties ; après les saturnales du camp des prétoriens, la monarchie militaire de Septime Sévère, gouvernement de soldat aux formes légales, qui consolide la servitude, régularise le despotisme, mais laisse du moins intactes la grandeur et la majesté romaines : après la rude dynastie des Sévères, les élections tumultuaires, les tyrans, la dislocation de l'Empire, la guerre à mort que se livrent les deux éléments ennemis qui se le disputent, la souveraineté patricienne et la domination des légions.

Combat d'un demi-siècle, où la fortune reste longtemps incertaine entre l'autorité du sénat et l'anarchie militaire, où se succèdent des désastres inouïs et des revanches inattendues, d'irréparables défaillances et d'héroïques élans, et qui donne

une sorte d'unité à l'histoire de l'Empire pendant la période agitée qui s'écoule de la mort de Commode à la réforme de Dioclétien.

Commode venait de mourir assassiné. Son corps, emporté dans une vieille couverture par les esclaves des conjurés, avait été jeté sur une charrette et transporté à l'Aristéon. Les gardes, ivres ou à demi endormis, ne s'étaient aperçus de rien. Personne, dans Rome, ne se doutait de ce qui se passait au palais, hors les meurtriers du tyran, Marcia, sa concubine, et ses deux plus chers favoris, Lætus le préfet du prétoire, et Electus le cubiculaire.

Vers minuit, on heurte à la porte du préfet de la ville, Publius Helvius Pertinax, le dernier des généraux de la grande école de Marc-Aurèle, le seul des amis de ce prince auquel Commode eût fait grâce de la vie. Le portier ouvre, reconnaît le préfet du prétoire suivi de quelques soldats et court tout effrayé avertir son maître. Pertinax s'attendait chaque jour à mourir. Il ne douta pas que ce ne fussent les bourreaux, commanda qu'on laissât entrer, et sans même se lever de son lit : « Vous m'apportez la mort, dit-il, c'est bien, « me voici. » Electus et Lætus s'empressent de le rassurer. « Ce n'est pas la mort, c'est la vie, c'est l'empire que nous ap- « portons. Le tyran n'est plus. Nous venons implorer votre « secours, remettre en vos mains la liberté du peuple et le « salut de l'Empire. » Pertinax croyait avoir mal entendu. « Pourquoi, disait-il, vous jouer d'un pauvre vieillard? Pour- « quoi ajouter l'insulte à la cruauté? »

Les conjurés eurent peine à lui persuader qu'il était bien éveillé : il se croyait encore le jouet d'un mauvais rêve, que déjà il était au camp des prétoriens, auxquels Lætus le présentait, en leur annonçant que Commode venait d'être enlevé par une apoplexie foudroyante.

Déjà le bruit de la mort du prince s'était répandu dans tous les quartiers de la ville avec la rapidité de la foudre. Les uns couraient aux temples pour rendre grâces aux dieux, les autres chez les sénateurs, chez les riches, pour les féliciter et leur apprendre qu'ils n'avaient plus à craindre, que le monstre était mort. Peuple et nobles, tout se confondait dans la même joie et la même explosion de haine et d'espérance.

On apprit que Pertinax était au camp. Le peuple aussitôt s'y

porte en foule. Lætus parlait encore, mais les soldats ne se prononçaient pas et restaient silencieux et farouches.

Le peuple, impatient, ne permet pas au préfet d'achever sa harangue. Tout d'une voix, il proclame Pertinax Auguste, empereur, Père de la patrie. Les soldats n'osent pas protester. Ils étaient en petit nombre et sans armes, à cause des fêtes de Janus et des cérémonies du premier jour de l'an qui avaient attiré le plus grand nombre à la ville. Environnés par la multitude, hors d'état de résister, ils cèdent. Eux aussi acclament Pertinax Auguste et lui prêtent serment, comme au vrai et légitime empereur. On offre des sacrifices aux dieux, et, couronnés de lauriers, pêle-mêle avec le peuple, les soldats accompagnent le nouveau prince au temple de la Concorde pour l'y faire reconnaître par le sénat.

Là, les Pères conscrits, convoqués par les consuls, arrivaient un à un, anxieux et s'interrogeant du regard. La nuit n'était pas finie, une de ces longues et sombres nuits de décembre. Le corps sanglant de Commode était à peine refroidi. Rome, éveillée en sursaut par les cris de la multitude, apprenant à la fois la mort du tyran et l'élection du nouveau prince, ne savait encore ce qu'elle devait espérer ou craindre.

En entrant dans le temple qui leur servait de lieu de réunion, les sénateurs trouvèrent Pertinax assis dans le vestibule, au milieu de la foule, attendant plein de trouble et n'osant pas encore croire à sa fortune. Le nouvel Auguste n'avait pas permis qu'on portât devant lui le feu sacré, symbole de la souveraineté, tant que le sénat n'aurait pas ratifié sa nomination. Cette grandeur subite lui faisait peur : « J'ai été, dit-il, en ouvrant « la séance, déclaré empereur par les soldats, mais je ne me « soucie pas du pouvoir et j'y renonce volontiers. » En vain, le sénat joint ses acclamations à celles de la foule répandue sous les portiques, en vain il le salue empereur, Auguste. Pertinax refuse avec une obstination qui ressemble presque à la sincérité. L'attitude contenue des soldats lui a donné à réfléchir : un pressentiment de sa mort prochaine est devant ses yeux. Il presse Pompéianus, l'oncle de Commode, de le décharger d'un fardeau qui déjà lui pèse. Il prend par la main Glabrio, dont la noblesse remontait à Énée, et veut l'asseoir de force sur la chaise curule réservée aux empereurs.

Mais aucun de ces courtisans sceptiques, habitués depuis Tibère aux feintes hésitations des aspirants à l'Empire, ne vou-

lait croire à cette crainte de régner. Il disait, observe J. Capitolinus, qu'il ne voulait tenir l'Empire que du sénat, et déjà il en avait bel et bien pris possession sans demander permission à personne. « Nous lui donnâmes, ajoute de son côté un témoin oculaire, sénateur lui-même, et qui, dans son langage ironique, rend compte de cette curieuse séance, nous lui donnâmes toutes les louanges qu'il méritait et nous l'élûmes *en pleine liberté.* » Le sénat commençait à se rassurer et chacun se hâtait de faire preuve d'adhésion au nouveau règne. Un sénatus-consulte *ordonna* à Pertinax de régner, suivant l'expression d'Eutrope. On le proclama Auguste, Père de la patrie.

Cette dernière qualification ne s'accordait pas toujours aussi vite; mais le peuple avait pris les devants : il fallait bien faire honneur à sa parole et ratifier ce qu'il avait décidé.

D'ailleurs, le sénat était en veine d'enthousiasme. Flavia Titiana, la femme de l'empereur, est proclamée Augusta. De plus empressés veulent faire son fils César. Mais Pertinax les arrête : il saisit l'occasion de marquer dès le début le caractère populaire de son règne. Il accepte pour Titiana l'honneur qui lui a été accordé par les Pères conscrits : aux titres qu'on vient de lui décerner à lui-même, il ajoute spontanément celui de Prince du sénat, depuis longtemps dédaigné par les empereurs et qui de tous les sénateurs semble faire ses collègues. Mais il refuse pour son fils la dignité de César : « *Quand il l'aura méritée,* « dit-il, reprenant un mot d'Auguste, *pas avant.* » Le sénat applaudit. « Nous ne sommes plus, ajoute-t-il, sous l'empire « de la tyrannie, mais dans une république gouvernée par des « sages. Efforcez-vous, aidez-moi, et tenez-vous pour associés « et participants de cet empire. »

On se sépara tout joyeux, en acclamant encore la victoire du peuple romain, les cohortes, les armées, la fidélité des armées romaines, la fidélité des soldats.

Rome était folle de joie. C'était Nerva succédant à Domitien. Les lettres adressées, suivant l'usage, par l'empereur aux armées et aux provinces, avaient été partout reçues avec les mêmes transports. Les armées avaient envoyé leurs serments sans hésitation. Rome était pleine d'ambassadeurs des alliés et des Barbares qui venaient féliciter l'empereur et le peuple romain.

Mais c'était au sein du sénat surtout que l'allégresse était vive. « Il est mort, s'écriaient les Pères conscrits, l'ennemi de

« la patrie, le parricide, le gladiateur, l'ennemi des dieux, le « bourreau du sénat, le parricide du sénat. Au spoliaire le « gladiateur! qu'il soit traîné, traîné, le meurtrier du sénat, « l'assassin des innocents, l'ennemi, le parricide! Qu'on traîne « avec le croc celui qui t'aurait tué, César! Tu as craint avec « nous, tu as été en péril avec nous. Pour que nous soyons « sauvés, Jupiter très-grand, très-bon, conserve-nous Pertinax. « Bonheur à la fidélité des prétoriens! Bonheur aux armées « romaines! Bonheur à la piété du sénat! Bonheur à la vic« toire du peuple romain! Tu as craint avec nous, Pertinax, « tu sais tout, tu connais les bons et les mauvais, tu sais « tout, corrige tout : nous avons tremblé pour toi. Oh! nous « sommes heureux, puisqu'un homme tel que toi est empe« reur. »

Cependant, les prétoriens se montraient assez peu touchés des vœux des sénateurs. Chaque jour ils devenaient plus hostiles. Ces soldats de ville, comme les appelaient dédaigneusement les légionnaires, corrompus par la mollesse romaine, adoraient Commode qui abandonnait tout à leurs rapines et à leurs violences, et ces attaques furieuses à leur idole excitaient chez eux une rage sourde. Ils n'avaient pas tardé à connaître la vérité sur la mort du fils de Marc-Aurèle et ils en étaient venus à considérer Pertinax comme le complice ou le fauteur du crime. Dès le 2 janvier, quand, par l'ordre du sénat, on abattit les statues du monstre, ils éclatèrent en murmures.

A peine Pertinax avait-il commencé à régner, lorsque, le 3 des nones, jour des vœux annuels, ils surprirent dans son sommeil le sénateur Triarius Maternus Lascivius et voulurent le mener de force dans leur camp pour le proclamer. L'infortuné sénateur n'eut que le temps de se sauver, sans avoir pu prendre ses vêtements. Il gagna le palais de Pertinax et le jour même sortit de Rome.

Quelques jours plus tard, Lætus, qui déjà trahissait Pertinax comme il avait trahi Commode, entraînait dans une conspiration plus sérieuse le riche et noble consul Falco. Le complot allait éclater : on n'attendait plus que Falco au camp des prétoriens. Averti à temps, Pertinax, qui était absent, revient, s'empare des conjurés, les livre au sénat, et, magnanime jusqu'au bout, pardonne à Lætus et au consul.

On lui avait conseillé de s'associer Albinus, afin d'opposer aux conspirations sans cesse renaissantes la popularité d'un chef

aimé du peuple et du sénat et appuyé par toute une armée. Il refusa et Albinus se joignit à ses ennemis.

Après quatre-vingt sept jours de règne, Pertinax, massacré par les prétoriens, disparut, emportant avec lui la liberté de Rome. Des prodiges annoncèrent sa mort et les malheurs qui devaient en être la suite. Comme à la veille de l'assassinat de César, le sacrificateur chercha vainement, à deux reprises différentes, le cœur de la victime offerte par l'empereur : comme César, Pertinax tomba sous les coups des meurtriers en s'enveloppant la tête d'un pan de sa toge et implorant Jupiter vengeur (28 mars 966-193).

Les assassins s'acharnèrent sur ses restes. Pendant que le peuple poussait des cris de douleur et d'épouvante, que les sénateurs s'enfuyaient de Rome ou allaient se cacher dans les maisons des soldats de leur connaissance, les meurtriers tran chaient la tête blanchie de l'empereur assassiné et la portaient sur une pique à travers la ville jusque dans leur camp [1].

C'était la seconde fois que les prétoriens trempaient leurs mains dans le sang des princes dont la vie leur était confiée. Mais la mort de Pertinax ne devait pas rester impunie.

Le duel des prétoriens et des légions allait recommencer, aussi acharné qu'après l'extinction de la maison des Césars.

L'univers se retrouvait exactement dans la position où l'avait laissé Néron mourant sans héritiers. Les mêmes causes allaient amener les mêmes maux.

Il ne s'était pourtant rien vu, même alors, qui pût se comparer à l'humiliation que Rome subit après le massacre de Pertinax.

Des soldats osèrent mettre l'Empire à l'encan, et il se trouva des sénateurs pour enchérir. La malédiction de Jugurtha s'accomplissait. Rome avait rencontré un acheteur.

Après le crime commis, les meurtriers de Pertinax, redoutant la colère du peuple, s'étaient enfuis dans leur camp; ils en avaient fermé les portes et montaient la garde sur les remparts et les tours. Quelques heures s'écoulèrent dans une attente pleine d'anxiété. La guerre civile paraissait prête à éclater.

[1] J. Capitolin. *Pertinax imp.* — *Cl. Albinus.* — Æl. Lamprid. *Commod. Antonin.* — Hérodien, *Hist.*, l. II. — Xiphilin. *Pertinax.* — Eutrop. — Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs,* t. III. — Crevier, t. VIII et IX.

Mais, le peuple ne trouvant pas de chef pour le pousser à l'assaut du camp, les prétoriens eurent l'audace de crier du haut de leurs murailles que l'Empire était à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, que les amateurs n'avaient qu'à se présenter.

Il en vint deux en effet.

L'un, on ne le croirait jamais, si tous les historiens ne l'attestaient, était le beau-père de Pertinax, le préfet de Rome, Sulpicianus. L'empereur, dans les premiers moments de la sédition, l'avait envoyé au camp pour apaiser les soldats. Son gendre mort, Sulpicianus ne rougit pas d'y rester pour marchander le premier sa dépouille sanglante.

L'autre était un consulaire, Didius Julianus, d'une richesse immense, et prodigue autant qu'avide. Au premier bruit de la mort de Pertinax, Didius avait couru au sénat pour se faire proclamer empereur. Mais il avait trouvé les portes closes, personne n'ayant osé répondre à la convocation des consuls. Il s'en allait donc, ajournant à un autre temps ses rêves d'ambition, lorsqu'il rencontra deux tribuns qui l'engagèrent à venir demander aux soldats ce que le sénat ne pouvait pas lui donner. Didius s'en défendit d'abord. Il était persuadé que tout était fini et que Sulpicianus était déjà élu. A la fin, il se décida à accompagner ses guides et se rendit au camp. Les choses avaient marché moins vite qu'il ne l'avait supposé. Lorsqu'ils arrivèrent, Sulpicianus n'avait pas encore achevé sa harangue.

Alors se passa une scène inouïe.

Sulpicianus était à l'intérieur du camp, Julianus au dehors. Chacun d'eux couvrait avec une ardeur fiévreuse les enchères de son compétiteur. Des soldats allaient de l'un à l'autre. — Julianus offre tant : que donnez-vous de plus? — Sulpicianus donne tant. Et vous? — Vingt mille sesterces (3,633 fr.), crie enfin Sulpicianus. — Cinq mille en sus, vingt-cinq mille sesterces (4,844 fr.) par tête, répond Julianus, et il agite de ses deux mains les sacs remplis d'or qu'il vient de faire apporter.

Sulpicianus s'avoue vaincu et les soldats tendent une échelle à Didius Julianus, qui entre dans le camp en passant par-dessus le mur. Jusque dans ces honteux détails, l'ignominie des acteurs devait être à la hauteur de l'énormité de l'attentat.

Il restait encore quelques articles du contrat à débattre, mais on tomba bientôt d'accord. Didius promit la réhabilitation de la mémoire de Commode, le rétablissement de ses statues : il

jura solennellement de forcer le sénat à lui rendre les honneurs divins qu'il lui avait refusés. A ce prix, il se fit donner livraison du monde.

Mais le marché ne vaut qu'autant que le sénat l'aura ratifié. Ainsi le veut le formalisme romain. Donc, le soir venu, les soldats conduisent leur misérable empereur, au Forum d'abord, et de là au Capitole. Ils marchaient rangés en bataille, enseignes déployées, comme dans une ville prise d'assaut, portant les images réunies de Commode et de Julianus, les piques hautes et se couvrant de leurs boucliers, pour se préserver des pierres que le peuple pouvait être tenté de leur jeter du haut des terrasses et des toits.

Cet appareil de guerre répandait la terreur sur leur passage. Les sénateurs épouvantés sortaient en toute hâte des maisons où ils avaient cherché asile et traversaient les rangs des soldats, tremblants, mais affectant, en dépit de leur terreur, un air fier et assuré. La délibération fut courte. Il ne fallait pas faire attendre ceux qui venaient de vendre l'Empire. Le Consul lut la formule sacramentelle : DIDIVM IVLIANVM IMPERATOREM APPELLANDVM ESSE CENSEO. *Je vote pour que Didius Julianus soit appelé empereur*. Le sénat répondit : *Oui, à l'unanimité,* OMNES, OMNES, et Didius Julianus alla tranquillement au palais des Césars manger le souper préparé pour son prédécesseur, et danser, avec l'acteur Pylade, à côté du cadavre décapité de Pertinax.

Pour la première fois, depuis l'origine de l'Empire, le peuple de Rome trouva qu'on abusait de sa patience et fit mine de reprendre son droit souverain et de repousser le César imposé par l'armée et subi par le sénat. Il refusa de mettre sa signature au bas du honteux marché passé entre les prétoriens et leur élu.

Cette plèbe romaine, si méprisée des écrivains de tous les temps et de tous les partis, n'était cependant pas tombée si bas que les sénateurs, et quand on veut trouver un reste de la dignité romaine, c'est encore là qu'il faut aller le chercher.

Commode, malgré ses folles largesses, n'avait pas mieux réussi à se l'attacher que Néron et Othon.

Seule, quand tout tremblait, elle avait protesté contre l'humiliation qu'il infligeait à l'Empire. Sans armes, elle avait osé lutter contre le plus odieux de ses ministres, le Phrygien Cléander, et s'était laissé écraser sous les pieds de ses

chevaux, jusqu'à ce que Commode épouvanté lui eût, pour l'apaiser, jeté la tête du favori. Tandis que le sénat, avec l'assiduité et l'enthousiasme de la peur, ne quittait pas l'amphithéâtre où, quatorze jours durant, le fils de Marc-Aurèle descendait dans l'arène et gagnait consciencieusement sa paye de gladiateur, le peuple refusait de paraître au Cirque ou s'éloignait en rougissant.

Ce sont les plébéiens qui, dès la première heure et avant tous, avaient acclamé Pertinax. Ils avaient cru en lui comme dans le restaurateur espéré de la République, l'homme prédestiné à rendre au pays l'antique liberté et à réparer les malheurs du règne de Commode. Pendant qu'à la nouvelle de sa mort, les sénateurs ne songeaient qu'à se cacher, les hommes du peuple, furieux, couraient dans les rues, cherchant les meurtriers pour en faire justice et ne pensant qu'à le venger [1].

Le lendemain de son élection, Didius Julianus s'étant rendu à la curie, suivi des soldats et du sénat, pour offrir un sacrifice à Janus, le peuple envahit les Rostres et les abords du temple de la Concorde, criant au parricide, sommant l'indigne César de restituer l'autorité qu'il avait usurpée. Julianus faillit être lapidé avant d'arriver au temple. A la sortie du cortége, dans le trajet de la curie au Capitole, la foule l'assaillit, plus irritée encore et plus compacte. Julianus, pour la calmer, souriait, priait, promettait, faisait sonner dans ses mains les pièces d'or du congiaire. Le peuple ne répondait à ses caresses que par des paroles de mépris et des malédictions. A la fin, l'empereur, hors de lui, fait un signe, et les soldats, l'épée nue, se jettent sur la multitude désarmée, la dispersent et parcourent les rues en frappant au hasard. Mais, en tombant, les blessés, les mourants continuent à invoquer l'ombre de Pertinax; près d'expirer, ils protestent encore contre la honteuse élection de Julianus et s'opposent à sa proclamation.

Pendant quelques jours, après cette exécution, un calme lugubre régna dans la ville. Mais bientôt l'agitation recommença, à la nouvelle que les armées refusaient de reconnaître

[1] « Sperans deponi ab eo posse imperium quod milites dederant. » (Æl. Spartian. *D. Julian.*)

« Erat in odio populi D. Julianus ob hoc quod creditum fuerat, emendationem temporum Commodi Pertinacis autoritate reparandam. » (*Ibid.*)

« Populus mortem ejus indignissime tulit, quia videbat omnia per eum antiqua posse restitui. » (J. Capitolin. *Pertinax imp.*)

l'empereur des prétoriens. Pescennius Niger, en Orient, Septime Sévère, en Pannonie, avaient été élus par leurs troupes. Niger était déjà, disait-on, en marche sur Rome. Le tumulte renaît. Aux jeux du Cirque, le peuple insulte l'empereur, court aux armes, s'enferme dans l'amphithéâtre, et, pendant un jour et une nuit, attend, en poussant des cris de vengeance, la venue du libérateur. Mais Niger était loin. Au lieu de se précipiter sur l'Italie, il restait endormi dans les plaisirs d'Antioche. Albinus ne quittait pas la Bretagne. Sévère n'était pas prêt. Les insurgés, après vingt-quatre heures d'attente, abandonnés à eux-mêmes, sans chefs, sans direction, presque sans armes, épuisés par la veille et la faim, se dispersèrent un à un, sans que Julianus eût besoin de les faire de nouveau charger par ses soldats.

Ainsi s'évanouit cette tentative désespérée, lointaine et impuissante contre-partie de la retraite du peuple sur le Mont-Sacré, tentative digne de pitié si l'on ne juge que le résultat, admirable, si on la mesure à la sainteté du but et au courage déployé. Le peuple, comme ses ancêtres défendant Vitellius, avait prouvé qu'il savait encore mourir. Mais le découragement est mauvais conseiller. Le peuple, démoralisé, bientôt ne vaudra pas mieux que les armées et les Pères conscrits. Il fera comme eux. — Nous ne pouvons plus avoir un bon empereur, eh bien! changeons. Un César, puis un autre, puis toujours. Plus la scène varie, plus il y a de congiaires à partager [1].

Ce n'était pas de Rome, mais des armées que devait sortir le vengeur demandé à Jupiter par Pertinax mourant.

Ainsi qu'au temps d'Othon et de Vespasien, les armées, après plus d'un siècle, allaient de nouveau se disputer la possession de l'Empire.

Depuis les guerres de la succession de Néron, les emplacements et la composition des troupes échelonnées le long des frontières avaient été sensiblement modifiés, en Europe surtout.

Quatre armées, celles de Germanie, de Bretagne, d'Illyrie et d'Orient, défendaient le Rhin, la frontière de Calédonie, le Danube et l'Euphrate. Mais leur importance était loin d'être égale. L'armée d'Illyrie, à elle seule, comptait neuf légions;

[1] « Novi ac novi Cæsaris scæna in congiario dividundo præsentis. » (TERTULLIAN. *Apologet. ad. gent.* Froben. Basil., 1562, p. 872.) Tertullien est compatriote et contemporain de Septime Sévère.

celle d'Orient, sept; la Germanie n'en avait plus que quatre, et la Bretagne trois seulement.

De ces fameuses légions germaniques qui avaient tenu le trône de Tibère en échec, étouffé l'insurrection de Vindex, donné la pourpre à Vitellius et balancé la fortune de Vespasien, il n'en restait qu'une sur le Rhin. Les autres avaient été dispersées après la défaite de Vitellius. Une seule des légions gauloises avait survécu aux guerres civiles, et, dans toute cette vaste contrée qui, du Wahal à la pointe de la Bétique, était, sous Auguste, occupée par onze légions, on n'en comptait maintenant que cinq, quatre sur la frontière de Germanie et une en Espagne. La Gaule n'en possédait plus, sauf une.

Le danger qui, au temps de Varus et d'Hermann, était concentré sur le Rhin, avait depuis passé sur le Danube. C'est là que s'étaient livrés les grands combats de Trajan avec les Daces, de Marc-Aurèle avec les Marcomans; c'est par là qu'allaient venir les Goths, les Hérules, tous ces peuples dont les noms sinistres commencent à apparaître dans l'histoire et présagent de loin la ruine de Rome.

Pour les combattre, il avait fallu changer le front de défense et accumuler de ce côté la meilleure part des forces de l'Empire. Dix légions cantonnées dans la Mœsie, la Pannonie, la Dacie et la Dalmatie, formaient, sous le *duc* (*dux*) de l'armée d'Illyrie, une masse compacte, aussi forte par la discipline et la bravoure que par le nombre, et à laquelle allait échoir le rôle jadis prépondérant des armées de Germanie. Presque toutes remontaient par leur origine à la République ou aux premiers temps de l'Empire : deux seulement étaient postérieures au règne de Galba. Toutes sans exception étaient de vieilles troupes, qui, depuis Nerva et Trajan, avaient vaillamment soutenu leur renommée deux fois séculaire et qui se souvenaient d'avoir pour la plupart contribué, en prenant parti pour Vespasien, à fonder la première dynastie capable de se maintenir sur les débris du trône des Césars.

L'armée d'Illyrie donnait la main à celle de Germanie, et toutes deux ensemble constituaient une force irrésistible.

Dans l'armée de Bretagne, réduite à trois légions, deux n'avaient pas quitté le pays depuis Néron. C'étaient des soldats exercés, rompus aux fatigues de la guerre, et réunissant, comme les Illyriens, les qualités des deux races dont ils descendaient : l'élément latin et l'élément indigène.

En Orient, rien n'avait changé. Tout y était encore comme au temps où Vespasien et Mucianus lançaient sur Rome leurs neuf légions.

Le changement le plus important dans l'état militaire de l'époque des Antonins, après la réduction de l'armée de Germanie, avait été l'organisation du noyau d'une armée d'Italie, rendue nécessaire par l'expérience des guerres civiles autant que par l'approche menaçante des Sarmates et des Goths. Elle ne se composait encore que de la IIe et la IIIe Italiques réparties dans la Rhétie et le Norique et qui formaient comme l'avant-garde du camp des prétoriens.

Ceux-ci comptaient seize cohortes qui, jointes aux *evocati*, aux deux ailes des cavaliers et des fantassins bataves, aux quatre cohortes urbaines, représentaient un effectif de 25,000 hommes, outre les sept cohortes des *vigiles* [1].

Septime Sévère commandait les légions de Germanie, Pescennius Niger celles de Syrie, Albinus l'armée de Bretagne.

C'était entre ces trois hommes qu'allait se débattre le destin de l'Empire.

Les provinces avaient appris avec indignation la nouvelle de la mort de Pertinax et l'outrage infligé par les prétoriens au peuple romain tout entier. Il ne s'agissait que de savoir de quel côté viendrait le châtiment.

Pescennius, le premier, se fit proclamer en Syrie. Quelques jours après l'élection de Julianus : « Vous avez entendu, dit-il « à son armée réunie dans la plaine d'Antioche, les cris des « Romains qui m'appellent et me demandent de les affranchir « de la servitude. Que dois-je faire? » Les soldats et le peuple, qui se pressait autour des troupes, lui répondirent en le saluant empereur, Auguste, et le revêtirent aussitôt de la pourpre. Précédé du feu sacré, il rentra dans Antioche, aux cris des Syriens et des légionnaires, et sacrifia dans tous les temples de la ville, comme les empereurs avaient coutume de faire à Rome après leur élection. Les soldats suspendirent à sa porte les guirlandes de laurier et les insignes de l'Empire. Rien ne fut oublié de ce qui marquait la prise de possession du pouvoir.

Il n'avait qu'à se mettre en mouvement. Rome était à lui.

[1] Dio. Cass., LV. — Quoique les renseignements donnés par Dion s'appliquent plus spécialement à l'époque d'Alexandre Sévère, il est facile d'en conclure ce qu'était l'organisation militaire à la mort de Pertinax.

Le sénat et le peuple lui tendaient les bras. Il s'attarda à Antioche et fut perdu.

Pendant ce temps-là, Septime se faisait proclamer à Carnuntum par les légions de Germanie et prenait le nom de Pertinax, en signe de la mission vengeresse qu'il avait acceptée.

L'armée d'Illyrie le reconnut immédiatement : les troupes d'origine gauloise se soumirent à lui. En quelques jours, il se vit maître de tout le nord de l'Europe romaine.

Tandis que Niger s'endort en Syrie, qu'Albinus hésite, Sévère, leur hardi rival, fond sur l'Italie : « A Rome, a-t-il dit à ses « soldats. Maîtres du centre et du siége de l'Empire, rien ne « saurait nous arrêter. »

Jamais on n'avait vu course aussi furieuse. L'armée avait laissé ses bagages derrière elle. Sévère s'avançait, marchant toujours au premier rang, laissant à peine à ses troupes le temps de prendre de loin en loin un instant de repos, franchissant fleuves, montagnes, comme s'il n'y avait pas d'obstacle pour lui, ne restant dans les villes qui, l'une après l'autre, lui ouvraient leurs portes, que juste le temps de haranguer les citoyens et de sacrifier aux dieux, et reprenant aussitôt sa marche infatigable. Bien loin en avant, ses coureurs se répandaient dans la campagne, semant devant lui la terreur à la fois et l'espérance. Partout, on l'accueillait comme le vengeur de Pertinax et de la patrie indignée.

Rien ne résiste. Julianus surpris, épouvanté, réduit à ses seuls prétoriens, n'ose sortir de Rome et ne sait à quoi se résoudre.

Aux premières nouvelles de l'insurrection de l'armée d'Illyrie, il a couru au sénat et lui a demandé de déclarer ennemi public le rebelle qui vient de tirer l'épée contre son élu, le maître reconnu de Rome, l'Auguste acclamé par les soldats et les patriciens. Le sénat accorde tout. Sévère est déclaré ennemi public. Une députation de consulaires va porter à l'armée d'Illyrie les *verba missa* de l'assemblée et la sommer de se soumettre à l'empereur légitime. Tout soldat qui, après le délai fixé par le sénatus-consulte, n'aura pas abandonné les drapeaux du tyran, sera, comme lui, frappé de proscription et déclaré ennemi. Avec les consulaires partent le centurion chargé d'exécuter la sentence de mort rendue contre Sévère et le général qui doit le remplacer dans le commandement de l'armée.

Tel était encore le respect qu'inspirait ce grand nom du

sénat qu'en se voyant condamné comme ennemi de la République, Sévère ne put, dit-on, au milieu de son facile triomphe, se défendre de quelque chose qui ressemblait à la crainte [1].

Mais bientôt il reprit le dessus. Il avait vu à qui il avait affaire. La députation des consulaires n'avait pas franchi les lignes des avant-postes des Illyriens, que déjà elle avait passé à l'ennemi, ainsi qu'autrefois les sénateurs envoyés à Vitellius pour ordonner à son armée de mettre bas les armes.

Pressé d'en finir, Sévère pousse en avant son armée, franchit l'Apennin, enlève en passant la flotte de Ravenne. Les troupes de l'Ombrie se donnent à lui. Julianus éperdu s'adresse de nouveau au sénat. Il ne demande plus la mort de Sévère. Il veut seulement que les Pères conscrits, les vestales, les prêtres des dieux aillent au-devant de l'armée d'Illyrie, et, la tête ceinte des bandelettes sacrées, la supplient de s'arrêter devant la majesté de Rome. Quelque chose de pareil s'était vu au temps de Vitellius, à l'approche des soldats de Primus.

Mais le sénat a retrouvé son courage ordinaire contre les gouvernements qui tombent. Le consulaire Faustus Quintillus, un des augures, prend la parole, combat la proposition, et, dans son discours, laisse échapper cette dure maxime : « Qui « ne peut résister, les armes à la main, à son adversaire, ne « doit pas régner. » La motion est rejetée, et Julianus sort furieux et désespéré.

Sévère cependant n'était plus qu'à quelques journées de Rome. Julianus tente un dernier effort. Sur sa demande, le sénat qui, quelques jours auparavant, vouait Sévère à la mort des traîtres, l'associe à l'Empire et ordonne le partage du pouvoir souverain entre les deux rivaux.

Sévère accueillit avec dédain cette concession suprême de la peur. Il soumit à son armée, qui ne prit pas la peine de les discuter, les offres de Julianus, fit tuer par ses soldats le préfet du prétoire, Tullius Crispinus, qui lui avait apporté le sénatus-consulte d'association, et se remit en marche [2].

A bout de courage, Julianus assemble encore une fois le sénat. Il l'interroge sur ce qui reste à faire. Pas de réponse. Il

[1] « Et Severus quidem cum audisset senatus consentientis auctoritate missos legatos, primo pertimuit. » (SPARTIAN. *D. Julian.*)

[2] « Hostem se Juliano Severus esse maluit quam participem, consensu militum. » (SPARTIAN. *D. Julian.*)

offre le trône à Pompeianus, l'oncle de Commode; le sage vieillard refuse de sortir de sa retraite.

C'en est fait. Les édits de Sévère s'affichent publiquement dans Rome. Les prétoriens obéissent à ses ordres, comme si déjà le sénat lui avait déféré les honneurs souverains; ils reçoivent humblement l'amnistie qu'il leur promet; ils livrent eux-mêmes aux consuls les assassins de Pertinax.

Trois jours après la séance où il prononçait l'association des deux empereurs, le sénat s'assemble dans le temple de Minerve, et, pendant que Julianus, seul, abandonné même de ses gardes, se lamente dans son palais désert et demande qu'on lui laisse au moins la vie, l'assemblée qui, par épouvante, deux mois plus tôt, le proclamait Auguste et Père de la patrie, par épouvante encore, prononce sa déchéance et, toujours impitoyable aux vaincus, le condamne au supplice[1].

En voyant entrer le tribun chargé de le frapper, le malheureux n'eut que la force de s'écrier : « Quel mal ai-je donc « fait? A qui ai-je ôté la vie? » Même à cette heure où s'éclairent les consciences, l'insensé ne comprenait pas son véritable crime.

Sévère avait été déclaré seul et légitime empereur. Une députation de sénateurs alla le féliciter et lui porter le décret qui lui conférait les titres et les honneurs impériaux. Sévère les rencontra en route : il leur répondit à peine. Il entra à Rome, faisant porter devant lui les enseignes renversées des prétoriens qui avaient vendu l'Empire, massacré et trahi tant d'empereurs. Il alla droit au Capitole et de là au palais, sans daigner s'arrêter dans le temple de la Concorde (946-193).

Le dur Africain avait le cœur soulevé des lâchetés auxquelles il assistait. Le sénat avait dépassé son attente. Il fallait cependant le ménager, tout déchu qu'il était. Le lendemain, Septime,

1. « A senatu (Severus) hostis est appellatus... Petiit (D. Julianus) ut fieret senatus consultum de participatione imperii... Quod statim factum est... Actum est denique ut Juliano senatus auctoritate abrogaretur imperium et abrogatum est, appellatusque est statim Severus imperator. » (SPARTIAN. *Did. Julian.* — *Severus imp.*)

Ces quelques mots résument toute l'attitude du sénat. Spartien ne dit pas que le sénat eût ordonné lui-même la mort de Julianus; il indique seulement qu'il le laissa égorger par les prétoriens sans vouloir prendre l'odieux de la condamnation. Mais le texte d'Hérodien est formel et Dion le confirme de manière à ne laisser aucun doute. Le cri même échappé à Julianus mourant : « A qui ai-je ôté la vie? » prouve assez qu'il se savait frappé par une sentence en forme du sénat.

entouré de ses soldats en armes, alla lui rendre compte des motifs qui l'avaient décidé à entrer en campagne. Il promit de prendre Pertinax et Marc-Aurèle pour modèles, de ne faire mourir personne sans jugement ; il dit qu'il fallait songer à rétablir l'ancienne forme de gouvernement.

Le sénat sortit plein de défiance, lui plein de dégoût, et, sous son règne, le sénat n'eut qu'à obéir et se taire.

L'Empire allait entrer dans une phase nouvelle. Après les demi-dieux de la race d'Auguste, les Césars patriciens des légions et du prétoire, après les Antonins, moins empereurs que princes du sénat, voici venir les empereurs d'Afrique et d'Orient, jurisconsultes et soldats, qui érigent le silence en dogme et l'absolutisme en maxime de droit.

La monarchie d'Auguste incline rapidement vers le despotisme oriental, les armées pèsent de plus en plus sur la nomination du prince.

Cependant, tout continue dans Rome comme par le passé. Pertinax a été élu empereur par le peuple et le sénat, et il a fallu qu'un sénatus-consulte lui *ordonnât* de régner. Le sénat nomme, dépose, condamne Julianus, déclare Sévère ennemi public et le lendemain lui donne l'Empire. Que de preuves de puissance !

Voilà pour la forme.

Au fond, toutes les forces conservatrices se dissolvent. Le peuple désespère et abandonne l'Empire aux armées. Le sénat, objet du mépris universel, n'a plus qu'à attendre le sort des batailles et à saluer le vainqueur. Il n'a pas sauvé Pertinax. Ses décrets n'ont pas protégé Julianus.

Il n'y a plus qu'une légalité vraie : la force.

CHAPITRE VI

LES SÉVÈRES. — LES PRÉTORIENS ET LES ARMÉES DE GERMANIE ET D'ILLYRIE.

Sévère s'était rendu maître de Rome sans verser une goutte de sang. L'empereur des prétoriens n'était plus; mais Pescennius Niger et Albinus vivaient encore.

Trop habile pour se mettre deux ennemis à la fois sur les bras, Septime Sévère s'assure la neutralité d'Albinus en lui offrant la dignité de César. « Je l'ai refusée quand elle m'était « donnée par Commode, dit Albinus à son armée; mais je dois « obéir à votre volonté et à celle de Sévère Auguste, parce que « je crois que, sous un homme d'élite, un vaillant soldat, la « République ne peut être que bien gouvernée. » Sévère avait fait entrevoir à son collègue la succession de l'Empire. « Je suis « vieux, disait-il, usé par les infirmités; mes enfants n'ont pas « encore revêtu la robe prétexte. Rome a besoin d'un noble, « d'un jeune homme. » Il avait fait ratifier par le sénat le décret qui conférait au général de l'armée de Bretagne l'association à l'Empire avec le titre de César, voulait que ses statues fussent dressées à côté des siennes, lui laissait battre monnaie à son coin. Albinus se livra, et Sévère put tourner toutes ses forces contre l'Orient.

Trente jours après son entrée triomphale dans Rome, il en sortait pour écraser Pescennius Niger. Celui-ci, avant d'en venir aux mains, proposa à l'Africain le partage de l'Empire. Sévère reçut ses propositions comme il avait reçu celles de Julianus. Il ne lui répondit qu'en le faisant déclarer par le sénat ennemi public. Devenu l'empereur légitime, il frappait à son tour ses rivaux avec les armes, dont, un mois auparavant, d'autres se servaient contre lui.

Sévère traînait à sa suite les armées d'Illyrie et de Germanie, toutes les forces navales de l'Italie, les nouvelles cohortes pré-

toriennes quatre fois plus nombreuses que celles qu'il venait de casser honteusement, et recrutées non plus dans l'Italie seule, mais parmi les soldats d'élite de toutes les troupes européennes. Pescennius avait avec lui l'Orient, la Grèce, la Thrace et la Macédoine.

Le choc fut terrible. Trois fois on combattit, trois fois Sévère fut vainqueur. Blessé et fait prisonnier, Pescennius fut mis à mort, et sa tête, promenée d'abord dans le camp au bout d'une pique, fut envoyée à Rome, pour l'enseignement du sénat et des partisans cachés du tyran.

Il n'y avait plus qu'Albinus qui pût balancer la fortune du conquérant. Sévère avait juré sa perte ; mais, aussi attentif qu'Auguste à rejeter les torts sur ses compétiteurs, il affectait de redoubler près de l'imprudent César d'affection et de confiance.

Il ne l'appelait que son très-aimé, le frère de son cœur, son frère pour l'Empire. Il le suppliait, lui, l'ami avec lequel il ne faisait qu'un, de retenir toujours les armées au service de la République et au sien.

Sous ces effusions de tendresse se cachait de part et d'autre une haine qui ne demandait qu'à faire explosion. Les fils de Sévère commençaient à grandir, et leur père ne songeait plus à transmettre son pouvoir à un autre. Le temps était loin où il semblait se préparer à se subroger, suivant l'expression de Capitolinus, Albinus et Pescennius Niger. Le César, de son côté, se lassait d'attendre. Il se croyait entouré d'assassins, et alla jusqu'à mettre à la question les courriers qui lui apportaient les lettres de Sévère. Il voulait être Auguste et empereur, et il en prenait déjà le titre.

Enfin, deux ans après la ruine de Niger, il se déclare, passe la mer avec ses Bretons et se fait saluer Auguste par les troupes et les peuples des Gaules.

C'était où l'attendait Sévère. Fidèle à son système de ne jamais paraître agir qu'au nom de son armée et pour la défense du droit, il rassemble ses soldats, il leur dépeint à grands traits l'ingratitude d'Albinus. « Je l'ai, dit-il, associé à l'Empire, dont « vous m'aviez fait seul et légitime possesseur : partage sur le-« quel des frères mêmes ne sauraient s'accorder. Et voilà com-« ment il reconnaît un pareil bienfait ! Après avoir reçu de nous « ce qu'un autre eût à peine fait pour son fils, sans crainte des « dieux, sans respect pour vous, à qui il en a coûté tant de

« sang pour lui conserver l'Empire, il se déclare notre ennemi.
« Eh bien, puisqu'il le veut, marchons et fions-nous aux dieux,
« vengeurs des parjures. »

Les soldats jurèrent à Sévère qu'ils le suivraient partout, et, d'une voix unanime, déclarèrent, suivant Hérodien, Albinus ennemi public. C'était la première fois qu'une armée empiétait ainsi sur le privilége le plus haut du sénat. Personne ne parut s'en apercevoir, et le sénat, à son tour, ayant, comme disaient les Romains, *jugé* ennemi le César révolté, sa sentence couvrit tout.

Quelque temps après, les deux armées, les Illyriens et les Italiens de Sévère, les Gaulois et les Bretons d'Albinus, se rencontrèrent sous les murs de Lyon. La bataille fut longtemps douteuse. Le Rhône, grossi par des ruisseaux de sang, changea de couleur. Mais, à la fin, Albinus vaincu se tua de sa propre main, et les soldats d'Illyrie, vainqueurs de l'Italie, de l'Orient, de la Gaule, élevèrent sur le champ de bataille de Lyon un trophée, monument de leurs victoires d'Europe, comme à Cyzique ils en avaient élevé un autre, en témoignage de la conquête de l'Asie [1].

Ainsi, tous les ennemis de Sévère étaient tombés. En quatre ans, Rome avait vu se reproduire l'un après l'autre et presque dans le même ordre les incidents du drame sanglant qui s'était déroulé du Rhin à l'Euphrate cent vingt-cinq ans auparavant.

La mort de Néron, celle de Galba, l'extinction de la maison des Césars, avaient eu leur pendant dans l'assassinat de Commode, la fin de la dynastie des Antonins et le massacre de Pertinax. Julianus, suspect d'avoir trempé dans le meurtre de son prédécesseur, avait été vaincu et avait fini misérablement, comme Othon, le meurtrier avoué de Galba. Les luttes mortelles de Vitellius, de Vespasien, des armées de Germanie, de Judée, de Mœsie, s'étaient renouvelées sous les noms de Pescennius Niger, d'Albinus, des armées d'Illyrie, de Syrie, de Bretagne. Après tant de révolutions, tant de sang répandu, un homme restait seul, comme alors, sur les ruines amoncelées et de même que Vespasien, vainqueur, s'était aussitôt occupé à substituer les Flaviens aux Césars, Septime Sévère allait se mettre à l'œuvre pour faire de ses enfants les continuateurs des Antonins.

[1] Hérodien, l. II. — Spartian. *Severus imp.* — *Pescennius Niger.* — J. Capitolin. *Clodius Albin.* — Dio. Cass., LV.

Alors se développe, dans toute sa dure et violente logique, le système de gouvernement qui remplacera celui d'Adrien et de Marc-Aurèle. Flatteur du peuple de Rome, flatteur des armées, prodigue pour eux des biens des proscrits, des richesses du monde, Sévère écrase, décime le sénat, le remplit d'Orientaux qui réduisent la servitude en principe. Les jurisconsultes enseignent que la dignité impériale n'est point une simple délégation, que le sénat, comme le peuple, a cédé à l'empereur d'une manière irrévocable ses droits souverains, que César peut disposer de l'État comme de son patrimoine. Pendant que s'achève le grand monument du droit romain, l'œuvre de justice à laquelle ont travaillé sans interruption tous les princes sortis de l'acclamation du peuple et des soldats, l'oppression dans Rome est au comble. Deux grands faits sont sur le point de se consommer, qui, depuis César, ont toujours été se développant parallèlement, l'émancipation de l'univers par la diffusion du droit de citoyen et l'asservissement de Rome. La liberté civile s'étend au monde entier : la liberté politique n'est plus nulle part.

« Ayez l'armée, disait Sévère à ses fils, et n'ayez souci du « reste. » L'armée, sous lui en effet, est tout, et telle elle sera sous Caracalla. C'est elle qui salue ses fils Césars, l'un, en allant combattre Albinus dans les Gaules, l'autre, à Ctésiphon, après la victoire sur les Parthes. C'est elle encore qui déclare Bassianus Caracalla associé à l'Empire paternel (*participem imperii*). Septime laisse faire. Ce mélange d'hérédité et d'élection militaire, que n'ont connu ni les Césars ni les Flaviens, est le fond de son système : tout tenir des soldats et par eux dominer tout. A chacune de ces manifestations d'enthousiasme, qu'un autre eût peut-être considérées comme un empiétement d'autorité, il augmente ses libéralités aux soldats ; à la fin, il leur abandonne, comme récompense de l'acclamation décernée à ses chers Antonins, tout le butin fait dans Ctésiphon, un donatif tel que jamais empereur n'en a accordé à ses troupes.

On ne sait vraiment pourquoi il veut bien condescendre encore à faire confirmer par le sénat le titre de César et le port des insignes impériaux accordés par l'armée à ses fils. C'est chose de pure forme. Le sénat n'a plus qu'à enregistrer les volontés de l'armée. Le véritable vaincu de Cyzique et de Lyon, ce n'est pas seulement Pescennius ou Albinus, c'est la lâche assemblée, qui a laissé assassiner Pertinax, qui a souffert Didius

Julianus et l'a ensuite froidement égorgé, qui a conspiré tout bas avec les rivaux de Sévère et n'a pas su les défendre, qui a voué aux gémonies les restes de Commode et le lendemain a relevé ses statues. Tant que l'excès de l'oppression ne l'aura pas forcée de chercher son salut dans le désespoir, elle sera la risée des Césars et la honte de Rome. Jusque-là, les maîtres de l'Empire, ce seront les légions d'Illyrie, la formidable armée des prétoriens créée par Sévère, et qui, au lieu de s'amollir dans Rome, accompagne désormais l'empereur dans toutes ses expéditions, l'armée de Germanie et le camp d'Albe, où Sévère a réuni les jeunes légions italiennes et l'élite des armées dévouées à sa cause.

Depuis la chute de Pescennius, il n'avait eu qu'un but : transmettre son trône à ses enfants. A cette pensée de toute sa vie, il avait tout sacrifié. Pour elle, il avait joué une seconde fois en Gaule la terrible partie gagnée en Orient. Pour elle encore, il avait versé le sang à flots. Quiconque était supposé capable d'aspirer à la pourpre, quiconque était accusé par les délateurs d'avoir dit trop haut que l'empereur était bien vieux et ses fils des enfants, ou d'avoir consulté les astrologues, les aruspices, les augures chaldéens et les mages sur la tête des Césars, était suspect, et tout suspect mis à mort [1].

A mesure que Caracalla et Géta grandissent, leur père leur aplanit pas à pas le chemin de la royauté.

Bassianus a été nommé César à l'âge de dix ans et désigné à l'Empire, *destinatus,* comme disent les inscriptions du temps. L'année suivante, il est décoré par le sénat de la puissance tribunitienne; deux ans après, salué *Imperator* par les soldats. Géta, nommé par eux César, obtient bientôt comme son frère la puissance tribunitienne et le titre d'Auguste. (959-208.)

Pendant quatre ans que se prolongea encore la vie de Sévère, l'Empire allait donc avoir pour chefs trois empereurs, Septime, Antonin Caracalla et Géta.

Ce dut être, même après l'éphémère association de Marc-

[1] « Ah! dit Tertullien dans son *Apologétique* (p. 873), l'on accuse les chrétiens, parce qu'ils ne jurent pas par la divinité des Césars, qu'ils ne tendent pas de lauriers la facade de leurs maisons. Et que souhaitent donc ceux qui interrogent l'avenir sur le salut de César? Qu'espèrent-ils? A quoi pensent-ils? » Et, par une effrayante allusion au reproche qu'on faisait aux chrétiens de réserver à Dieu seul le nom de *Seigneur :* « On ne consulte pas, reprend-il, les devins pour ses *Seigneurs* avec les mêmes intentions que pour ses proches. La sollicitude du sang et celle de la servitude n'ont pas la même curiosité. »

Aurèle et de Verus, un spectacle de nature à étonner les peuples, que la triple puissance de ces trois Augustes se partageant sous le même titre la domination universelle, Sévère dominant tout, au milieu de ses deux fils, et le monde obéissant à tous les trois.

Les chrétiens, dans cette trinité impériale, reconnaissaient comme une lointaine image et une explication matérielle de la divine Trinité. Vous le voyez, disaient-ils à leurs adversaires, la monarchie ne cesse pas d'être la monarchie, c'est-à-dire un empire unique et individuel, parce que le prince a pris ses fils pour associés. Il la leur a communiquée; mais elle n'est pas divisée. C'est à lui qu'elle appartient toujours souverainement. Il y a plusieurs monarques, il n'y a qu'une monarchie [1].

En y regardant d'un peu près en effet, il était facile de s'apercevoir qu'il y avait là plutôt un engagement pris avec l'avenir qu'une communication effective et immédiate du pouvoir suprême.

Dans cette royauté à trois têtes, les parts sont toutes inégales. Du fils aîné à son frère, la distance est aussi grande que du père à ses fils.

Une inscription, récemment retrouvée sur une colonne milliaire entre Rührwang et le camp de Baisweil, et où se trouvent réunis les noms des trois empereurs, met bien en relief cette hiérarchie de l'âge et de l'autorité, que l'esprit pratique du vieil Africain ne lui a pas permis d'écarter. Rien qu'à lire les titres des deux jeunes princes, on sent la subordination du cadet à l'aîné. Caracalla s'intitule : *Imp. Cæsar M. Aurel.* ANTONINUS *Aug. tr. pot. IIII, Procons.* Géta, lui aussi, est empereur et Auguste, il a la puissance tribunitienne, *Imp. Pub. Septim.* GETA *Aug. tr. pot.,* mais le nom de César manque et il n'est pas fait mention de la puissance proconsulaire, c'est-à-dire de l'attribut essentiel de l'*imperium* [2].

Sévère ne croit pas encore avoir assez fait en associant ses fils à sa puissance. Les longs règnes d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, avaient laissé dans les esprits un souvenir profond et Sévère n'avait pas échappé à l'engouement universel. Le nom d'Antonin exerçait sur son imagination un mystérieux em-

[1] TERTULLIAN. *Adv. Praxeam lib.,* p. 406.
[2] MAX. DE RING, *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube,* t. II, p. 186.

pire, et il avait voulu en faire, comme de celui d'Auguste, le symbole du pouvoir suprême.

Un décret du sénat décerna à Caracalla le nom d'Antoninus, un autre à Géta le titre de Pius.

Galba, pour élever sa postérité adoptive jusqu'à la hauteur des Césars, avait voulu qu'elle portât leur nom. Sévère, par la même fiction, fait entrer la sienne dans la maison idéale des Antonins. Les liens de l'adoption mystique qu'il crée entre ses fils et les demi-dieux consacrés par l'apothéose, font de la famille impériale la représentation sur la terre de celle des héros remontés dans l'Olympe.

Sévère a la passion de l'hérédité. Mais, par une singulière déviation du sens politique, cet homme de fer, qui sait si bien que l'Empire ne se partage pas, même entre frères, ne peut se résigner à le laisser tout entier à l'aîné de ses fils. L'exemple de Marc-Aurèle l'entraîne. Il entrevoit pour sa dynastie et pour l'Empire une ère inconnue de grandeur sous le règne de ces deux Antonins, « les fils de son sang et non de l'adoption ». Il refuse de distinguer entre eux. Il veut qu'ils aient après lui mêmes honneurs, même pouvoir; que la statue de la Fortune impériale, qui suivait le prince partout, soit portée alternativement, de deux jours l'un, dans la chambre des deux frères.

Il meurt, leur laissant l'Empire à tous deux (4 fév. 964-211).

Funeste présent qui ajoute toutes les fureurs de l'orgueil inassouvi à la haine d'Atrides que se portent les deux frères.

Dès le lendemain de la mort de son père, Caracalla tente de se faire proclamer seul. L'armée refuse : elle ne consent à renouveler son serment qu'en le prêtant aux deux Augustes.

Quelques jours après, Géta expire assassiné dans les bras de sa mère.

A cette nouvelle, le premier mouvement des soldats fut de refuser d'obéir au fratricide. Les vétérans du camp d'Albe lui fermèrent leurs portes et déclarèrent qu'ayant prêté serment aux deux fils de Sévère, le crime les déliait. Il fallut que Caracalla s'abaissât aux plus vils mensonges, aux supplications les plus basses, qu'il épuisât le trésor de l'Empire pour obtenir sa grâce. A ce prix, les soldats du camp d'Albe, comme ceux du camp des prétoriens, consentirent à l'absoudre. Ils le saluèrent unique et légitime empereur, et après avoir d'abord voulu venger la victime, ils déclarèrent que Géta était l'ennemi de

l'Etat et avait mérité le sort réservé aux ennemis publics.

Caracalla, pour que personne n'échappât à la complicité du crime, eut soin d'associer le sénat à la condamnation posthume prononcée par les soldats. « Vous devez remercier les dieux, « Pères conscrits, disait-il avec une sauvage ironie aux patri-« ciens terrifiés. En ne vous laissant qu'un empereur, ils vous « épargnent la peine de partager vos cœurs. Jupiter, qui règne « seul parmi les dieux, n'a voulu donner qu'un seul maître à « la terre. »

Un centurion, Martialis, dont il avait fait mourir le frère, sans jugement, sur un simple soupçon, le frappa, au milieu de ses gardes, pendant une expédition contre les Parthes. Il ne laissait pas d'enfants. Deux jours se passèrent au camp d'Édesse à délibérer sur le choix de son successeur. Le troisième, au refus d'Audentius, un des deux préfets du prétoire, son collègue Opilius Macrinus fut proclamé par les soldats parce que « personne n'était plus digne que le préfet des gardes de l'em-« pereur de venger sa mort. » (978-217).

Rien ne prouve que Martialis eût des complices. Dans son *oratio* au sénat, Macrinus parla en termes vagues d'un tumulte militaire, d'une faction à punir. Mais les Romains, depuis César, n'aimaient pas à croire qu'un tyran pût tomber victime d'une vengeance isolée. Leur imagination blasée ne se plaisait qu'à inventer des complots, où, bon gré mal gré, on ne manquait pas de faire entrer le successeur du prince assassiné. Le bruit courut que Caracalla avait succombé à une conspiration tramée entre le préfet même du prétoire et les principaux chefs des légions italiennes. La dynastie syrienne, dont cette rumeur servait les intérêts, eut soin de la propager, et, comme tant d'autres, ce mensonge à la fin est devenu de l'histoire.

Les soldats avaient un empereur : mais ce n'était pas assez; il leur fallait un Antonin. Ce nom était devenu au troisième siècle ce qu'avait été, aux premiers temps de l'Empire, celui de César, le mot de ralliement des légions et le complément de la dignité impériale.

Macrinus fit comme Septime. A défaut d'un véritable Antonin, les vétérans de Germanie et d'Illyrie s'étaient contentés du fils de l'Africain. Macrinus associa le sien à l'Empire et le présenta à la *concio* militaire.

« Soldats, dit-il, avec votre approbation, je donne le nom « d'Antonin à cet enfant qui, pendant de longues années, vous

« rappellera celui que vous pleurez. » Aussitôt, de tous les rangs partent des cris unanimes : « Macrinus empereur, les « dieux te gardent ! Antonin Diadumenus, les dieux te gardent ! « Nous prions tous le divin Antonin. Jupiter très-bon, très- « grand, la vie pour Macrinus et pour Antonin. Tu sais, Jupiter, « que Macrinus ne peut être vaincu, tu le sais, Jupiter. Nous « avons un Antonin, nous avons tout. Les dieux nous ont « donné un Antonin pour père. Antonin est digne de l'Empire. »

Macrinus donna aux troupes trois pièces d'or par tête pour l'Empire, cinq pour le nom d'Antonin. Il doubla les promotions ordinaires et promit de renouveler tous les cinq ans les mêmes largesses. Le petit empereur Diadumenus Antonin prit ensuite la parole : « Je vous rends grâces, camarades, leur dit-il, de « l'Empire et du nom que vous me donnez. Vous nous avez pro- « clamés, mon père et moi, empereurs romains, et vous nous « avez confié la République. Mon père saura ne pas faire dé- « faut à l'Empire ; moi, je travaillerai à ne pas manquer au « nom des Antonins. En attendant, pour l'Empire, pour « ce nom, je vous promets tout ce que mon père a promis, et, « comme l'a fait mon père, le vénérable Macrinus, je double « les honneurs [1]. »

En tout ceci, nul n'avait songé au sénat et tout était consommé quand Macrinus pensa à l'en informer. Mais, pour faire oublier à l'Ordre très-saint le peu de souci qu'on en avait montré, que de respectueuses circonlocutions, que de déférence dans le ton de la lettre qu'il lui adresse d'Antioche ! Quelle différence avec le rude langage de Caracalla ! Avec quel soin il s'efforce de présenter comme provisoire tout ce qui s'est fait, de s'humilier devant l'autorité des Pères conscrits, de se soumettre à leur décision suprême !

« Nous vous annonçons d'abord ce que l'armée a fait de nous. « Elle m'a donné l'Empire. J'en ai accepté la tutelle, Pères « conscrits, mais seulement par intérim. Je ne conserverai le « gouvernement que si, de même qu'aux soldats, il vous plaît « de le vouloir. Je leur ai du reste donné la solde et tout réglé « suivant l'usage impérial.

« Le soldat a aussi donné à mon fils Diadumenus, qui est bien « connu de vous, l'Empire et le nom d'Antonin. Nous vous « prions, Pères conscrits, d'approuver ce qui a été fait : ce « sera de bon et favorable augure.

[1] ÆL. LAMPRID. *Antonin. Diadumen.*

« Sous mon règne, vous jouirez d'une heureuse tranquillité; « le sang innocent cessera de couler et vous retrouverez sous un « empereur les temps de la République. Je suis résolu à ne rien « faire sans votre participation, à vous admettre dans tous mes « conseils, à vous rendre l'ancienne liberté que vous avez per- « due sous les empereurs les plus nobles et dont vous n'avez « recommencé à jouir que sous deux princes, parvenus tous « deux à l'Empire par votre choix et non par le droit de la nais- « sance, Pertinax et Marc-Aurèle[1]. »

Le sénat eût été bien difficile de ne pas se rendre à de si bonnes paroles soutenues par 200,000 lances. Un grand silence se fit d'abord après la lecture de la lettre impériale. On n'était pas bien sûr encore de la mort de Caracalla : on craignait quelque surprise. Si la nouvelle était fausse, si tout à coup le tyran allait se réveiller, comme Tibère ! Par degrés pourtant, on se rassure, la joie éclate en imprécations sauvages contre le monstre à terre. Il paraît bien un peu dur aux descendants des Gracques, des Tacites, des Rufi, des Petronii, de couronner un soldat sans aïeux, un parvenu, un tabellion, un affranchi échappé des offices serviles de la maison impériale. Mais on a eu si long-temps peur, on se sent soulagé d'un tel poids ! « Tout plutôt que le parricide, l'incestueux! tout plutôt que le meurtrier du sénat et du peuple ! » Un sénatus-consulte commence par élever au rang de patricien le modeste et puissant solliciteur, un autre le fait grand pontife, un troisième le revêt de l'autorité proconsulaire et de la puissance tribunitienne. Diadumenus est reconnu César.

Ainsi se maintiennent parallèlement les prérogatives des armées et du sénat : d'un côté, la réalité, de l'autre, l'apparence de l'institution de l'empereur.

Rome était en fête. Le sénat faisait pendre les délateurs et les esclaves qui avaient trahi et accusé leurs maîtres, le peuple célébrait par des feux de joie la fin de la tyrannie et le rayon de liberté qui paraissait luire à l'horizon.

[1] « Nuntiamus primum quid de nobis exercitus fecerit... Detulerunt ad me imperium cujus ego, P. C., *interim tutelam recepi*. Tenebo regimen si et vobis placuerit quid militibus placuit. »

La harangue de Macrinus est reproduite par J. Capitolinus, dont Hérodien, l. V, complète le texte sur quelques points. La Bléterie (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, l. XXVII, p. 510-527) en a contesté l'authenticité. Elle a pu subir quelques altérations intéressées, mais le fond est vrai.

Avant que le dernier de ces feux fût éteint, tout déjà était changé. De nouveaux troubles avaient éclaté en Orient, et la dynastie à peine éclose d'Opilius Macrinus était emportée par la guerre civile.

Au lieu de se rendre à Rome où l'appelaient les vœux du peuple, Macrinus était resté à Antioche après la conclusion de la paix avec les Parthes. L'armée n'avait pas été dissoute et, avec l'oisiveté, l'esprit de sédition, endémique dans les troupes romaines, n'avait pas tardé à se glisser sous les tentes des soldats mécontents.

Il y avait, dans ce grand rassemblement d'hommes, des origines et des courants divers, des haines cachées, des regrets, un vague désir des nouveautés.

Ils avaient éprouvé pour Caracalla un de ces entraînements malsains, de ces goûts dépravés, que les plus mauvais princes, Caligula, Domitien, Commode, ont de tout temps inspirés aux soldats qu'ils gorgeaient de la substance de l'Empire. Ils ne se consolaient pas de sa perte. A côté des prétoriens, fidèles au devoir et dévoués au nouvel ordre de choses, les légions d'Orient nourrissaient le secret espoir de la revanche de Cyzyque. Les vieux Illyriens opposaient au luxe et à la mollesse de Macrinus la vie dure, le mépris des délicatesses, qu'Antonin, ainsi qu'ils continuaient à appeler Caracalla, affectait dans les camps. Macrinus avait essayé de restaurer la discipline militaire : autre grief : les légions décimées s'étaient soumises, mais elles ne respiraient que vengeance.

C'était surtout dans le corps chargé de protéger la Phénicie, la IIIe Gallica, si nous devons nous en rapporter au tableau des cantonnements dressé par Dion Cassius, que fermentaient les germes de révolte. Dans le camp près d'Émèse, on ne s'entretenait que d'un jeune homme, un pontife du Soleil, le grand dieu des Phéniciens, qui, par sa naissance, touchait à la famille de Septime Sévère. Sa mère, Semiamira, était fille de Mœsa, une sœur de cette belle et savante Julia, la femme de Sévère, que les soldats appelaient *la mère des camps,* et Semiamira, avec l'impudeur des Grecques d'Orient, aimait à se vanter que le jeune Helagabal, car il portait le nom de son dieu, n'était pas seulement le parent éloigné, mais le fils de ce Caracalla, si cher aux armées. Les soldats, qui avaient pénétré dans le temple d'Hélagabal, racontaient des choses merveilleuses de son prêtre, de sa beauté, de ses richesses, des trésors que la

vieille Mœsa, son aïeule, avait rapportés de Rome et qu'elle promettait à ceux qui rendraient au fils de Caracalla l'héritage paternel. On assurait que le Soleil avait apparu à Eutychianus, un affranchi de l'empereur, et lui avait révélé que son prêtre régnerait sur les Romains.

L'attrait de l'inconnu acheva ce qu'avait commencé l'amour du changement. Une nuit, Eutychianus s'échappe d'Émèse avec le jeune pontife. Helagabal paraît devant le camp revêtu d'un habit que Caracalla portait dans sa jeunesse. Les portes s'ouvrent, les soldats l'entourent, l'appellent Antonin (16 mai 971-218), le déclarent empereur et le revêtent de la pourpre.

Le bruit de cet étrange événement se répand au loin. Les soldats accourent de tous côtés pour voir le fils de Caracalla et grossissent les rangs des insurgés. Macrinus envoie un corps d'armée avec le préfet du prétoire Julianus pour s'emparer de l'aventurier. Mais les assiégés, montant sur les tours et les parapets, montraient de loin à loin à leurs camarades le fils d'Antonin et les sacs d'argent qu'ils avaient reçus de Mœsa, en leur criant de venir à eux et d'abandonner le parti du meurtrier de leur empereur. La folie du nom d'Antonin et du souvenir de Caracalla gagne les assiégeants. Ils égorgent leur général et passent dans le camp de ceux qu'ils étaient venus combattre.

Macrinus, effrayé des rapides progrès de l'insurrection, déclare ennemis Helagabal, Alexianus, son cousin, son aïeule, sa mère et Mammæa, la mère d'Alexianus. Il va trouver à Apamée les soldats du camp d'Albe, les harangue, leur promet un donatif de 50,000 sesterces par tête, le double de ce que D. Julianus avait donné aux prétoriens pour acheter l'Empire. Les Albaniens l'écoutent en silence. A peine est-il sorti du camp qu'ils désertent en masse et s'enrôlent sous les drapeaux d'Helagabal.

De la grande armée de Caracalla, il ne restait à Macrinus que les prétoriens et une partie des Illyriens. Eux seuls avaient résisté au vertige qui entraînait tout vers le faux Antonin.

La bataille, livrée à 180 stades d'Antioche, sur les confins de la Phénicie et de la Syrie, fut longtemps incertaine. Les prétoriens de Sévère se battirent en héros. Ils combattaient encore que déjà Macrinus, vaincu par la trahison, avait pris la fuite. Arrêté près de Chalcédoine, il fut, ainsi que son fils, jugé par la *concio* des soldats qui prononça leur mort.

Les lettres, par lesquelles Macrinus annonçait au sénat la ré-

volte des légions d'Émèse, arrivèrent à Rome en même temps que les messagers d'Helagabal, portant la nouvelle de sa victoire. Le sénat, qui la veille encensait Macrinus, fit des vœux pour Antonin, car personne ne songeait plus à contester au pontife du Soleil son origine impériale, et prononça contre Macrinus et Diadumenus les imprécations ordinaires. Antonin fut reconnu empereur du consentement unanime, et chacun se tourna vers la dynastie qui prétendait continuer la famille des Sévères.

Les noms en effet sont les mêmes : les soldats dont s'entoure Helagabal sont encore ceux qui ont combattu avec Septime et Caracalla. Mais, entre le régime nouveau et celui de l'Africain, la différence est grande. La nomination d'Helagabal à l'Empire est au fond une réaction de l'Orient et de ses légions, des Gaulois de l'armée de Phénicie, des Italiens du camp d'Albe contre les Germains qui ont mis Sévère sur le trône. L'esprit de l'Orient et celui de l'Italie entrent à la fois dans Rome avec le fils de Semiamira; l'un introduisant ses cultes étranges, l'autre ramenant l'obéissance aux vieilles maximes romaines, et je ne sais quel souffle de liberté qui se traduit en une sorte de résurrection timide encore du sénat et du peuple.

Les successeurs de Septime et de Caracalla, trop faibles pour se faire obéir comme eux des soldats, se rapprochent du sénat et essayent de gouverner avec lui. Macrinus a commencé. Helagabal continue. Il laisse le sénat gouverner en son nom. S'il veut prendre pour héritier son cousin Alexandre, c'est devant lui que cet empereur de quatorze ans, assis entre deux femmes, son aïeule et sa mère, vient gravement se déclarer père par l'adoption d'un enfant de douze ans. L'assemblée confirme par son décret l'adoption d'Alexandre, comme jadis celle de Marc-Aurèle dont le nouveau César a pris le nom, et le déclare consul pour l'année suivante et associé à l'Empire. Plus tard, quand l'insensé, se repentant d'un instant de raison, veut défaire ce qu'il a fait, reconnaissant implicitement que c'est à l'assemblée qui a créé le César qu'il appartient de le révoquer, il envoie au sénat les lettres impériales qui lui enjoignent de décréter contre cet héritier suspect l'abolition du nom qui le désigne à l'Empire. Les Pères conscrits ne répondent pas; ils osent avoir au moins le courage du silence, et, chose inouïe, aucun d'eux ne paye de sa vie cette muette protestation. L'autorité civile est reléguée au second plan, mais

elle revit. Le sénat est de moitié dans l'association des princes et l'institution des héritiers du trône. Lorsqu'enfin les prétoriens, las de trembler pour « le pupille des camps », ont fait justice de l'indigne Helagabal, la révolution militaire, qui porte Alexandre au pouvoir, tourne toute au profit des patriciens et les jours des Antonins semblent renaître pour eux (975-222).

Aussitôt après la mort d'Helagabal, on se hâta de proclamer Alexandre. Son intronisation fut signalée par une circonstance bizarre. Les soldats, même après avoir donné l'Empire, se croyaient légalement libres de revenir sur leur choix tant que le sénat ne leur en avait pas notifié la confirmation, et les armées avaient si bien pris l'habitude de faire et défaire les empereurs, sous prétexte « qu'elles ne savaient pas que le sénat eût proclamé le prince », que les amis d'Alexandre jugèrent utile d'aviser.

Afin de prévenir tout malentendu, le sénat lui conféra en un seul jour tous les titres, les honneurs, que l'étiquette impériale voulait qu'on n'accordât que comme la récompense graduelle des services rendus au pays. Avant la fin de la journée, Alexandre était Auguste, Père de la patrie. C'était un empereur de vieille date, comme dit Lampridius. On avait déjà vu, quoi que prétende l'historien, cette hâte à accumuler d'un coup sur la tête des empereurs tout ce que l'arsenal sénatorial contenait de dignités; mais jamais le motif n'en avait été indiqué avec cette franchise. A la naïveté de l'aveu, on peut mesurer les progrès qu'a faits la toute-puissance capricieuse du soldat de Vespasien à Helagabal [1].

Le procès-verbal de la séance du sénat nous a été conservé. C'est un des monuments les plus curieux de l'organisation impériale. Rome vit tout entière dans cette scène animée, où les flatteries adressées au nouveau prince prennent l'accent de la menace contre la tyrannie, où les rôles sont intervertis, où l'on dirait que le sénat commande, que l'empereur obéit, dans ces débats qui empruntent quelque chose de l'agitation des comices d'autrefois et qui n'aboutissent qu'à dégoûter le jeune Auguste de la servilité de ses courtisans.

[1] « Milites jam insueverant sibi imperatores et tumultuario judicio facere et item facile mutare, afferentes nonnunquam ad defensionem se idcirco fecisse quod nescissent senatum principem appellasse... Hoc igitur causa festinatum est ut omnia simul Alexander, quasi vetus jam imperator, acciperet. » (ÆL. LAMPRID. *Alexand. Severus.*)

La veille des nones de mars, les sénateurs se réunissent dans le temple de la Concorde. Ils invitent Aurelius Alexandre César Auguste à se joindre à eux. Dès qu'il paraît, les acclamations retentissent :

« Auguste innocent, les dieux te protégent !

« Auguste empereur, les dieux te protégent !

« Les dieux t'ont donné à nous, que les dieux te conservent !
« Les dieux t'ont arraché des mains de l'impur, que les dieux « te perpétuent !

« L'infâme empereur a été justement condamné. L'infâme a « été traîné avec le croc, pour l'exemple de ses pareils.

« Le profanateur a été justement puni. Les dieux immortels « ont laissé la vie à Alexandre. Les jugements des dieux appa- « raissent ici. »

Alexandre eut à peine le temps de remercier l'assemblée dont les transports l'interrompaient à chaque phrase. « Je vous rends « grâces, leur dit-il, Pères conscrits, et ce n'est pas pour la « première fois, de tout ce que je vous dois : vous m'avez « donné le nom de César, vous m'avez conservé la vie, vous y « avez ajouté le titre d'Auguste, le grand pontificat, la puis- « sance tribunitienne, l'*imperium* proconsulaire : et tout cela, « par un exemple nouveau, vous me l'avez donné en un seul « jour. »

A ces mots, les cris recommencent. « De même que nous « t'avons fait Auguste, nous voulons que tu sois Antonin. Ce « nom qu'il a souillé, purifie-le. Venge l'injure de Marc-Au- « rèle. Venge l'injure de Verus. Venge l'injure de Bassianus. « Le nom d'Antonin ! Le nom des Antonins ! »

Mais Alexandre refuse. Accablé d'honneurs, il est décidé à se soustraire à ce dernier hommage. Peut-être au fond trouve-t-il que le nom des Antonins est moins enviable depuis qu'il a été porté par un Caracalla, et se soucie-t-il médiocrement de venger l'injure de Bassianus. « J'ai accepté, reprend-il, le « nom d'Auguste parce qu'Auguste fut le premier fondateur de « l'Empire et que tous les empereurs succèdent à son nom « comme par une sorte d'adoption et de droit héréditaire. Les « Antonins eux-mêmes ont été appelés Augustes. Mais, pour « s'assimiler au pieux Antonin, au sage Marc-Aurèle, il faut « avoir prouvé qu'on leur ressemblait. »

Le sénat cède enfin et l'assemblée se sépare en répétant dix, vingt, trente fois et plus :

« Alexandre Auguste, notre cher César, notre Auguste, notre « empereur, tu prouveras que le sénat ne se trompe pas quand « il choisit les princes : tu prouveras la bonté du jugement du « sénat [1]. »

L'Empire pouvait se croire revenu au temps de ces Antonins dont son chef ne s'était pas cru digne de porter le nom.

Alexandre avait vaincu les Perses, rétabli la discipline militaire et rendu à Rome le gouvernement paternel des successeurs de Trajan. Mais les armées restaient en proie à un mal profond qu'il ne put extirper et dont les progrès toujours croissants allaient pendant un demi-siècle attaquer dans son principe la vitalité de la société romaine. Les légions de Syrie, depuis la révolte d'Helagabal, marchaient à une désorganisation complète : la licence, l'indiscipline, la désertion, y étaient à l'ordre du jour. Les prétoriens, oubliant les sévères traditions de Septime, en étaient venus, eux aussi, à ne plus supporter aucun joug. Pour avoir voulu relever la discipline, Ulpien, leur préfet, avait été massacré sous les yeux d'Alexandre, impuissant à le sauver comme à punir ses assassins.

La sédition s'était emparée des légions de Germanie. Alexandre voulut déployer vis-à-vis d'elles la fermeté intrépide, qui lui avait réussi deux ans auparavant vis-à-vis des légions de Syrie et lui avait fait donner par les soldats, étonnés de trouver dans ce jeune cœur tant de froide intrépidité, le nom deux fois mérité de Sévère. Mais les esprits « durs et revêches, toujours difficiles aux empereurs [2] », des Gaulois qui peuplaient les garnisons du Rhin et de la limite transrhénane, s'irritèrent au lieu de plier.

Déjà, des troubles précurseurs d'une révolution prochaine avaient éclaté sur plus d'un point. En Orient, les troupes de Syrie avaient proclamé malgré lui un certain Taurinus, qui, d'effroi, s'était jeté dans l'Euphrate. Uranius, un esclave, acclamé à Édesse, avait été amené à Alexandre, encore couvert de la pourpre dont il avait osé se parer. A Rome, les prétoriens avaient proclamé Auguste un Antoninus qui s'enfuit et ne reparut plus.

[1] Voyez l'extrait des *Actes de Rome* (*Ex actis Urbis ad pridie nonas Martias*), reproduit tout au long par ÆL. LAMPRIDIUS, *Alexand. Sever.*, VI-XI.

[2] « Gallicanæ mentes, ut sese habent, duræ ac retorridæ et sæpe imperatoribus graves. » (*Ibid.*, LVIII.)

Tous ces symptômes d'agitation s'étaient dissipés. Mais, sur les bords du Rhin, les choses prirent une tournure autrement grave.

Alexandre était sur la rive gauche, s'apprêtant à combattre les Alemans avec une armée de 150,000 hommes, où se trouvait réunie, avec les prétoriens et les contingents de l'Orient, la fleur des légions de Syrie, de Germanie, de la Pannonie et des Gaules.

Le quartier général était au petit bourg de Sicila, sur la route de Mogontiacum à Altiaia.

A une ou deux journées de là était postée l'armée de Pannonie, commandée par Maximin, un Thrace de sang barbare, d'une taille gigantesque, qui luttait à la course avec un cheval au galop et renversait sept hommes l'un après l'autre dans la lutte corps à corps. Un jour, les jeunes soldats de Pannonie, qui le regardaient comme un compatriote, s'exerçaient sous ses yeux. Tout à coup, comme à un signal donné, ils s'arrêtent, entourent leur général, le saluent empereur, le couvrent d'une robe de pourpre. Maximin fait semblant de résister et jette par terre la robe que viennent de lui mettre les mutins. Les soldats persistent, tirent leurs épées d'un air menaçant, et Maximin cède, tout en protestant qu'il n'obéit qu'à la force, mais sans pouvoir s'empêcher d'avouer en même temps qu'il y a bien des années que les songes et les oracles lui ont prédit ce qui se passe. Il accorde une amnistie générale et double les distributions de blé et d'argent.

Alexandre n'avait avec lui que les Germains de la garde et une poignée de prétoriens. Il venait, suivant son usage, de prendre dans sa tente, les rideaux tout ouverts, le grossier repas qu'il partageait avec les simples soldats, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de la rébellion. Il sort et fait part à ses hommes de ce qui arrive. Les prétoriens promettent avec de grands cris de le défendre jusqu'à la mort.

Mais, le lendemain, au point du jour, un nuage de poussière, un bruit confus de voix, annoncent l'approche de Maximin. Tout fuit, les Pannoniens se précipitent dans la tente de l'empereur, faisant main basse sur ceux qu'ils y trouvent. Tout cela se faisait en silence. On n'entendait que deux mots que les soldats répétaient comme un signal convenu : *Exi, recede* (sors, retire-toi). Un tribun trouva l'empereur et sa mère, pressés dans les bras l'un de l'autre et attendant la mort.

Le bourreau fit son office et leurs têtes tranchées furent portées au farouche rebelle.

Ce qui ajouta à l'horreur du crime, remarque Lampridius, c'est qu'Alexandre ne fut pas mis à mort « en vertu d'une sentence rendue à l'unanimité par les soldats, mais à la façon des brigands [1]. » Mot sinistre, qui jette une triste lueur sur ces temps désolés. Les nations sont à plaindre quand l'assassinat devient la justice, pourvu qu'il tue dans les formes légales.

Alexandre était le dernier de cette dynastie des Sévères, fondée par la victoire et refaite par une imposture, dont on ne sait ce qui doit le plus étonner, l'audace qui la conçut ou le succès qui la couronna.

Cette dynastie avait commencé par l'effacement du sénat, le silence du monde devant l'épée d'un soldat de génie. Elle finissait par une sorte de compromis entre le régime modéré des Flaviens et la monarchie militaire de Septime.

Mais, sous son puissant fondateur, comme sous le sombre Caracalla, comme sous l'impur Helagabal, son règne n'avait été que la domination des légions de Germanie et d'Illyrie sur le peuple de Rome et les autres armées.

Par leur union, elles tenaient la frontière du Rhin et du Danube : par l'armée des prétoriens, réorganisée par Sévère et projetée comme une de leurs colonies au cœur de l'Empire, elles tenaient Rome et le reste de l'univers.

Elles avaient porté Septime sur le pavois, brisé Niger et Albinus, soudé à la tige desséchée des Sévères un rejeton suspect, cité à leur tribunal Caracalla vivant et Géta mort. Elles avaient eu la prétention de faire revivre les Antonins en détruisant les restes de leur régime. Les légionnaires s'étaient faits les tuteurs d'Alexandre, les juges et les sacrificateurs d'Helagabal. L'armée de Germanie avait donné l'empire au premier des Sévères, elle venait d'égorger le dernier.

Septime n'avait pas craint de se livrer à cette monstrueuse puissance, sûr de la dompter lorsqu'il lui plairait. Lorsque aux derniers jours de sa vie, l'armée de Bretagne, gagnée par Caracalla, osa proclamer celui-ci seul Auguste, le vieil empereur se fit porter mourant sur son tribunal. Devant lui étaient rangés les tribuns, les centurions, les généraux, les cohortes coupables;

[1] « Non ex omnium sententia, sed latrocinantium modo. » (ÆL. LAMPRID. *Alexand. Sev.*, LVIII.)

son fils même était là, attendant sa sentence. Sévère les compta, puis il ordonna que justice fût faite. Tous tombèrent à genoux et demandèrent grâce. Portant la main à son front : « Vous « sentez donc enfin, leur dit-il, que c'est la tête qui commande « et non les pieds. »

Mais, dès que la main de fer qui contenait ces rudes soldats eut été glacée par la mort, tous les périls d'une organisation contre nature éclatèrent à la fois. Le sénat, les armées, les provinces entrèrent en lutte, et le monde, livré à une anarchie effroyable, ne trouva de repos que dans la servitude.

CHAPITRE VII

MAXIMIN ET LES GORDIENS. — LA LUTTE DE L'ARMÉE ET DU SÉNAT.

Les prétoriens avaient vendu l'Empire. Les armées provinciales venaient de le donner à un barbare. L'héritage d'Alexandre passait à un Thrace, un pâtre, fils du Goth Micca et de l'Alaine Ababa.

L'évolution, commencée par l'élection de l'Africain Septime Sévère et du Syrien Helagabal, suivait son cours.

La lutte entre le patriciat et les armées n'était en effet qu'une nouvelle face de l'éternel antagonisme de Rome et des provinces. A leur insu peut-être et sans le vouloir, les armées romaines furent, pendant tout l'Empire, les instruments de la revendication des nationalités contre l'oppresseur.

Le sénat, dans ce long conflit, c'est Rome elle-même s'acharnant à rester la clef de voûte du monde, ne reconnaissant qu'à elle le pouvoir de mettre au front des empereurs le signe de la légitimité, n'admettant d'autres princes que ceux qui sont venus au pied du Capitole recevoir la consécration de son assentiment. Les élections tumultuaires des armées, au contraire, c'est la royauté de Rome qui finit et le morcellement qui commence, c'est la réaction des races conquises contre la race de Romulus, ce sont les provinces entrant de force dans le gouvernement et s'essayant, sous les tyrans éphémères des Gaules, de l'Orient, d'Égypte, à la séparation prochaine et irrévocable.

Qu'importent à des armées recrutées partout, excepté à Rome, à des Pannoniens, des Gaulois, des Illyriens, des Syriens, des Numides, les noms si grands jadis de Romain et de citoyen? Les camps sont une grande patrie, où l'on n'a conservé aucun souvenir du passé, où l'on ne connaît aucune distinction de naissance et de race. On n'y demande pas au plus fort ce qu'é-

taient ses aïeux, de quel peuple il descend, mais combien d'ennemis il a abattus.

Après les Césars, fils de Vénus la déesse, sont venus des Romains de pure race, les descendants des fondateurs de la République, les Galba, les Pison, les Othon, qui remontent aux princes d'Étrurie, les Vitellius, issus de Faunus : puis bientôt les Italiens, fils de la plèbe, comme Vespasien, les Espagnols, comme Trajan et Adrien.

Quand Nerva eut adopté pour successeur un soldat qui n'était ni Italien, ni même Italique, mais un homme d'Espagne, comme s'exprime Dion Cassius, la sensation fut profonde ; car, c'était la première fois qu'un homme d'une autre nation commandait à des Romains. Chacun sentit vaguement que c'en était fait de l'idée étroite de patrie, telle que l'avaient comprise les ancêtres. Rome désormais appartenait au monde[1].

La constitution des Antonins, qui fit citoyens romains tous les hommes libres de l'univers romain, précipita le mouvement[2].

Après les provinciaux, ce sont les demi-barbares qui s'emparent de l'Empire, le Goth Maximin, l'Arabe Philippus. A voir ces Césars sortis des forêts du Nord ou des sables du désert, on se demande si c'est Rome qui s'assimile la barbarie ou la barbarie qui déjà prend possession de Rome.

L'abaissement des barrières élevées par la naissance suit la suppression des distinctions de races.

Longtemps, pour régner sur des Romains, il a fallu tenir à ces illustres *gentes,* dont les images portées aux funérailles eussent pu passer pour l'histoire vivante de la ville elle-même. Les

1 « Neque rursus eum deterruit quod Trajanus, homo Hispanus, *nec Italus erat nec Italicus,* quodque ante eum nemo alterius nationis imperium romanum obtinuerat. Censebat enim virtutem cujusque, *non patriam,* existimari et ponderari oportere. » (Dio. Cass. *Nerva.*)

2 « In orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini, cive romani effecti sunt. » (*Dig.* lib. I, tit. V, l. 17).

On sait combien les savants ont disputé pour savoir si l'honneur de cette grande mesure revenait à Caracalla ou à Antonin le Pieux. Il est difficile de ne pas être de l'avis d'Ulpien et de l'auteur de la Novelle, l. LXXVIII, 5, contre Dion, qui, malgré les jurisconsultes, l'attribue à Caracalla. Le caractère d'humanité et de justice, que porte une pareille extension du droit social, semble ne pouvoir appartenir qu'à une époque de paix et au règne de la philosophie inaugurée par le fils adoptif d'Adrien.

familles nouvelles étaient exclues de l'Empire [1]. Jusqu'à l'élection de Macrinus, il fallait au moins être sénateur. Tout cela est passé. Le globe maintenant est aux affranchis, aux forgerons, aux bouviers, aux soldats de fortune. D'abord éblouis, presque honteux de leur élévation subite, les *hommes nouveaux,* en se voyant transportés au milieu de tant de noms célèbres, croient devoir s'excuser de leur humble origine. « J'espère, dit Macrinus dans sa harangue d'inauguration au « sénat, qu'on ne reprochera pas à la fortune de s'être méprise « en mettant sur le trône un simple chevalier. A quoi bon la « noblesse si la vertu ne la soutient? Vous êtes-vous mieux « trouvés, Pères conscrits, d'un Commode ou d'un Antonin « (Caracalla), parce que ce dernier était fils d'un empereur et « que l'autre en comptait plus d'un parmi ses aïeux? Les princes « issus des familles patriciennes regardent leurs sujets comme « au-dessous d'eux; ceux qui se sont élevés par degrés au trône « s'y maintiennent par la modération. Mieux vaut être la pre« mière illustration de sa race que de la déshonorer par ses « vices [2]. »

Mais bientôt l'habitude s'en prend et l'on ne compte plus les empereurs sans aïeux que la vigueur de leur bras et leur renom de courage élèvent sur le pavois. De ceux-là d'ailleurs, si quelques-uns ne réussissent qu'à épouvanter le monde, d'autres lui prouvent en le sauvant qu'ils étaient du sang dont on fait les héros et les fondateurs d'empires.

Cette race d'hommes, grands capitaines et plébéiens farouches, Maximin la résume admirablement. Aussi terrible aux Barbares qu'écrase son épée qu'aux Romains qu'il méprise et dont les railleries lui font peur, Maximin n'est rien moins que le géant stupide et féroce que nous dépeignent les historiens passionnés de son époque et les catilinaires furieuses du sénat. Ce redoutable soldat eut le génie de la guerre et de la politique, et il ne tint à rien que, par la conquête de la Germanie, il ne terminât pour toujours l'éternel conflit des races latines et des peuples du Nord [3].

[1] « Quare senatus ei homini, *quod non licebat, veluti novæ familiæ*, imperium tamen detulit, » dit J. Capitolinus. (*Maxim. et Balbin.*, v), en parlant de Maximus.

[2] C'est le mot de Voltaire au duc de Sully, antidaté de 1500 ans. — Hérodien, l. V. — J. Capitolin. *Opil. Macrin.*

[3] L'Athénien Dexippos avait déjà fait la même remarque. « Maximinum

C'eût été le salut de la civilisation latine et, quelque terribles que fussent les colères de ce fils de Goth, un tel bienfait valait d'être chèrement payé.

Mais Rome ne put supporter d'être préservée des Barbares par un Barbare à peine Romain lui-même. Dès le premier jour, une haine mortelle éclata entre le Thrace et le peuple de Rome. Tout le monde, dans la ville impériale et dans les provinces, pleurait Alexandre ; jamais semblable douleur n'avait éclaté à la mort d'un prince. On crut ou l'on feignit de croire, bien qu'il se fût hâté de donner avis de son élection aux Pères conscrits, que Maximin était le premier soldat qui, sans être sénateur, eût osé prendre le titre d'Auguste avant d'avoir reçu le décret qui le lui conférait. Ce qui était vrai, c'est qu'il ne pouvait souffrir aucun noble auprès de sa personne, et les Pères conscrits, décimés et menacés en masse par le farouche soldat, le comparaient déjà à Spartacus et à Athénion, ces noms d'affranchissement devenus l'épouvantail de la société romaine.

D'un autre côté, dans l'armée elle-même, existaient de profonds dissentiments. Maximin avait été proclamé par les recrues de Pannonie et de Thrace. Mais la grande armée d'Alexandre Sévère se composait surtout des levées d'Italie appelées avant la guerre de Perse et qui avaient suivi l'empereur de l'Euphrate sur le Rhin, d'Arméniens, d'Osrhoéniens, de Maures, de Parthes, de gens de toute nation, ramassés chemin faisant et accourus avec Alexandre du fond de l'Orient. Tous ceux-là regrettaient sincèrement le souverain « qu'ils avaient aimé comme un prince, comme un fils, comme un père ». En apprenant sa mort, les légions mêmes qu'il venait de casser se jetèrent sur les auteurs du crime et les massacrèrent. Les archers osrhoéniens, des Orientaux, le fait est digne de remarque parce que c'est la première fois qu'ils se mêlent aux agitations intérieures des Romains, élurent de force un consulaire, Titus Quartinus, que Maximin avait chassé du camp avec tous les amis d'Alexandre, et ils se retranchèrent dans leurs quartiers, où l'Empereur n'osa pas les attaquer. Cette émotion pourtant ne fut que passagère. Peu de temps après, un traître le débarrassa de Quartinus et, pour donner un autre cours à la pensée des soldats, Maximin se hâta de leur faire traverser le Rhin.

vero negat, dit Capitolinus, ejusmodi virum fuisse qualem Græci plerique dicunt. »

Il passa comme un torrent à travers les forêts et les plaines, les marais et les montagnes des Sarmates et des Germains, exterminant, brûlant tout, ramenant « plus de captifs que les terres de la République n'en pouvaient contenir. »

Une campagne encore, et c'en était fait de la nationalité teutonique et la domination romaine touchait aux frontières glacées de la Scandinavie.

Mais, pendant ce temps-là, l'orage s'amoncelait à l'intérieur et il ne fallait qu'une occasion pour qu'il éclatât.

Le signal de l'insurrection partit d'un village de Lybie. Des paysans, poussés à bout par les rigueurs et les exactions d'un procurateur du fisc, le massacrèrent au milieu de ses gardes. Le meurtre commis, les coupables se demandèrent ce qu'ils allaient devenir et comment échapper à la vengeance du maître. En pareil cas, chez les Romains; il n'y avait qu'une réponse : en changer. Le pays fut lent cependant à prendre un parti : la population était divisée : d'un côté, les Maximins, comme on appelait le parti de l'Empereur; de l'autre, les paysans, les Africains, c'est à-dire, avec les colons romains, les descendants des indigènes de race punique.

Un simple décurion, Mauritius, qui appartenait sans doute à la IIIe légion Augusta, en garnison dans la Numidie depuis Auguste, trancha la question.

Le proconsul d'Afrique était alors un vieillard vénérable, nourri du commerce de Platon et de Virgile et dont la famille remontait aux Gracques et à Trajan. On le nommait Antoninus Gordianus et le sénat lui avait accordé son fils Antonius pour *legatus*.

Mauritius imagina de leur donner l'Empire. Il harangua les jeunes gens des villages sur lesquels allait retomber la solidarité du meurtre du procurateur.

« Citoyens, dit-il, nous n'avons qu'un moyen de salut, c'est de « nous donner un empereur. Il y a près d'ici un proconsul de « la plus haute noblesse : il a pour lieutenant son fils, un « consulaire. Arrachons la pourpre des drapeaux, allons trou- « ver les Gordiens; proclamons-les empereurs et nous les consa- « crerons ensuite, en les revêtant, selon le droit romain, des « insignes impériaux. »

Mauritius était en grand crédit parmi ses camarades.

« Cela est équitable, cela est juste[1], » répond la foule : elle

[1] « Æquum est, justum est. » (J. Capitolin. *Gordiani tres*, VIII).

s'arme de bâtons, de cognées, de tout ce qui lui tombe sous la main, et court à Thysdrus, une des grandes villes de la Byzacène, où résidait le proconsul.

Libre ce jour-là des devoirs de sa charge, le vieillard prenait le frais dans ses jardins, étendu sur un lit de repos. Les jeunes Africains renversent ses gardes, forcent les portes de la villa proconsulaire, pénètrent jusqu'à Gordien, l'épée à la main. « Gordien, lui crie Mauritius, tu es empereur. Gordien Au« guste, règne avec ton fils. » Le vieux proconsul, épouvanté, ne comprenant rien à ce qui se passe, tombe à terre, demandant aux révoltés de l'épargner, les conjurant à genoux de garder au prince la foi jurée. La troupe, sans l'écouter, lui jette la pourpre sur les épaules, le salue empereur, renverse les statues de Maximin et, portant devant Gordien le feu sacré, les faisceaux entourés de lauriers, elle l'entraîne à Carthage, la capitale de la province.

Empereurs malgré eux, mais ne pouvant plus reculer sous peine de mort, les deux Gordiens envoient aussitôt à Rome des lettres adressées au peuple, au sénat, aux soldats, pour leur annoncer leur élection et promettre l'amnistie, les largesses accoutumées, la révision de tous les procès et un régime de liberté et de clémence.

Rome ignorait encore ce qui s'était fait à Carthage, lorsque, dans la matinée du 6 des calendes de juin 990 (237), un bruit se répandit dans la ville que des envoyés du proconsul d'Afrique étaient arrivés cette nuit même, qu'ils s'étaient introduits auprès du préfet du prétoire en se disant porteurs de dépêches de l'empereur Maximin, et, pendant qu'il les ouvrait, l'avaient étendu mort à leurs pieds.

Le peuple se précipite au Forum, avide de savoir la vérité. Tout était exact dans ces étranges nouvelles. Déjà les meurtriers descendaient la rue Sacrée, agitant leurs poignards ensanglantés, annonçant la proclamation de Gordien, le soulèvement de l'Afrique, et racontant la ruse à l'aide de laquelle ils venaient de se défaire du préfet du tyran. Ils montent à la tribune aux harangues, donnent lecture au peuple de la lettre des Gordiens, et, tandis que la foule renverse et traîne dans la poussière les statues de Maximin, les Africains courent chez le consul Julius Silanus et lui remettent les lettres dont ils sont chargés pour le sénat.

Le consul, qui sans doute était dans le secret de la conspira-

tion, convoqua d'urgence les sénateurs dans le temple de Castor. Les préteurs, les édiles, les tribuns du peuple étaient déjà réunis dans sa maison : tous ensemble se rendent à la curie. Seuls, le préfet de la ville, les scribes, les esclaves publics et les secrétaires de l'assemblée n'avaient pas été appelés, parce qu'il s'agissait d'une de ces délibérations secrètes dont la coutume était perdue depuis la République : aucun profane ne pouvait y être admis et tous les assistants s'obligeaient à garder le secret sous peine de mort.

Le consul ouvre la séance. Il raconte les incidents de la matinée; les événements d'Afrique. « Pères conscrits, dit-il, les « deux Gordiens, le père et le fils, tous deux consulaires, l'un « votre proconsul, l'autre votre *legatus*, ont été appelés empe« reurs par la grande majorité des Africains. Rendons grâces à « la jeunesse de Thysdrus; rendons grâces au peuple toujours « dévoué de Carthage, qui nous a délivrés du monstre, de la « bête féroce. » Puis, s'interrompant tout à coup : « Quoi! « vous tremblez en m'écoutant, vous hésitez! Eh! que souhai« tez-vous donc? que tardez-vous? Maximin est l'ennemi pu« blic; qu'il meure, et nous allons mettre à l'épreuve le bonheur « et la prudence du vieux Gordien, le courage et la fermeté de « son fils. » Et, sans attendre l'effet de cet appel à la haine, il donne lecture des lettres de Gordien, empereur et Père de la patrie, qui soumettent son élection au jugement du sénat. « Les jeunes gens, disait Gordien, à qui est confiée la défense « de l'Afrique, m'ont appelé malgré moi à l'Empire; mais, « si vous l'ordonnez, je me soumets à la nécessité. C'est « à vous de réfléchir à ce que vous voulez. Quant à moi, « jusqu'au jugement du sénat, je resterai incertain et flot« tant. »

Le sénat n'hésitait plus. Gordien fut acclamé, son fils associé à l'Empire. « Nous appelons les Gordiens Augustes; nous re« connaissons les Gordiens pour princes. Que les dieux conser« vent des empereurs qui sortent du sénat! Puisse Rome voir « bientôt des empereurs qui sont nôtres! Tu nous as délivrés, « Gordien Auguste; règne heureux, règne longtemps. — Et « des deux Maximins, qu'en faites-vous? demande le consul. — « Ennemis, ennemis; qui les tuera sera récompensé. » Et reprenant ses acclamations, qui, consignées dans les actes de l'assemblée secrète, deviennent des décrets, le sénat répète d'une voix unanime : « Que l'ennemi du sénat soit mis en

« croix ! Que l'ennemi du sénat soit frappé en tout lieu ! que « les ennemis du sénat soient brûlés vifs ! Gordiens Augustes, « les dieux vous gardent ! Soyez heureux tous deux ; tous deux « régnez heureusement. »

Il n'y avait pas d'exemples, disait-on, que le secret de ces délibérations à huis clos eût jamais été violé. Cette fois, malgré l'unanimité constatée par le procès-verbal, le sénatus-consulte qui mettait à prix la tête de Maximin était à peine rendu que l'empereur en possédait la copie.

Il était alors à Sirmium, où il se reposait de la dévastation de la Germanie en préparant une seconde campagne.

Il se disposait à détruire les Sarmates et à soumettre à la domination romaine toutes les contrées septentrionales jusqu'à l'Océan. Il rêvait pour son fils C. Julius Verus Maximinus un empire tel qu'Auguste ni Trajan ne l'avaient possédé. L'armée, en le proclamant Auguste, lui avait associé ce jeune prince sous les titres de César et de Prince de la jeunesse, et les historiens nous ont conservé le fragment d'une lettre dans laquelle le terrible empereur parlait de l'élévation de son fils avec le naïf et tendre orgueil du père, tempéré par une nuance d'ironie où perce le dédain du soldat pour la frivolité romaine et les prétentions du sénat à confirmer les princes. « J'ai permis qu'on appelât mon « Maximinus empereur. J'ai voulu que le peuple romain et « cet antique sénat jurassent n'avoir jamais eu un plus bel em- « pereur. »

En recevant les nouvelles de Rome, il entra dans une colère épouvantable. « J'ai lu, écrivit-il au préfet de la ville, le sénatus- « consulte secret de vos princes. Tu ne sais peut-être pas seule- « ment qu'il existe, tout préfet de la ville que tu es : car tu « n'y as pas assisté. Je t'en envoie une copie pour te faire voir « comment tu gères les affaires de la République romaine. »

Le préfet de Rome était Sabinus qui avait été consul. Il se sentit perdu et joua le tout pour le tout.

Jusque-là, malgré l'émotion passagère de la journée du 6 des calendes de juin, l'autorité de Maximin était encore reconnue à Rome. Sabinus résolut de précipiter le dénoûment. Il n'hésita pas à publier qu'il était arrivé un courrier de l'armée, annonçant que Maximin avait cessé de vivre. A la lecture de la proclamation du préfet, tout Rome est en rumeur. La joie en un instant s'exalte jusqu'à la fureur. Les statues de l'empereur sont abattues et traînées dans la boue : ses procurateurs, ses partisans,

les délateurs, les accusateurs connus, sont égorgés, mis en pièces : leurs corps en lambeaux sont jetés dans les égouts. Les prétoriens, consternés ou trop peu nombreux, n'osent rien faire pour s'opposer au tumulte. De moment en moment le désordre augmente. Le peuple, d'ordinaire si favorable aux princes ennemis des nobles, haïssait Maximin d'une haine égale à celle du sénat. Tant que ses coups n'étaient tombés que sur la tête des grands, il s'en était mis peu en peine. Mais Maximin, pour faire face aux frais de la guerre gigantesque qu'il avait entreprise, s'était avisé de s'emparer des deniers publics qu'on gardait pour les frais des jeux, des spectacles et les distributions de blé, la dernière liberté romaine, le pain et les jeux du cirque, *panem et circenses!* Il avait fait fondre les statues d'or et d'argent qui remplissaient les temples. Les plébéiens, cette fois, se sentaient directement atteints et ne respiraient que vengeance.

Des bandes armées de bâtons et d'épées couraient les rues, pillaient les maisons; les voleurs, les assassins se mêlaient aux furieux ; les débiteurs assassinaient leurs créanciers, les plaideurs leurs adversaires; au nom de la liberté, une tourbe immonde livrait la ville aux horreurs de la guerre civile.

Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution qui commence. Le sénat prend en main tous les pouvoirs. L'instinct du danger lui a rendu soudainement l'énergie de ses ancêtres. Il publie le décret qui mettait à prix la tête de Maximin et celle de son fils, refuse d'entendre les propositions d'amnistie qu'apportent des envoyés de l'Empereur et fait arborer dans le camp des prétoriens les images des Gordiens. Un comité de vingt consulaires est nommé pour la défense de l'Italie : la jeunesse italienne est appelée tout entière sous les drapeaux. Dans toutes les directions partent des ettres qui appellent l'univers aux armes.

Elles étaient ainsi conçues :

« Le sénat et le peuple romain, qui, grâce aux princes Gor-
« diens, commence à être délivré de la bête féroce, aux pro-
« consuls, *præsides*, *legati*, généraux, tribuns, magistrats, à
« toutes et à chacune des villes, municipes, *oppida*, bourgs et
« châteaux, salut.

« Par la faveur des dieux, nous avons mérité d'avoir pour
« prince le proconsul Gordien, homme très-vertueux, très-
« grave sénateur. Nous l'avons proclamé Auguste. Et avec lui,
« pour le soutien de la République, son fils, le jeune et noble
« Gordien. C'est à vous de concourir au salut de la République,

« au châtiment des crimes et à la poursuite de Maximin, la « bête féroce, et de ses amis, en quelque lieu qu'ils soient. Car « Maximin, avec son fils, a été déclaré par nous ennemi. »

Par un concert qu'à la distance des siècles on a quelque peine à s'expliquer, les décrets de mort, lancés par une assemblée si faible la veille contre un empereur encore dans toute sa puissance, furent, d'un bout à l'autre du monde romain, accueillis avec une soumission que n'eût pas obtenue, au temps de sa grandeur, le sénat mettant à prix la tête de Catilina. Partout, les amis, les gouverneurs, les tribuns de Maximin, les soldats qui refusèrent de trahir sa cause, furent massacrés sans pitié. Dans cette Rome au cœur dur, quiconque commandait de tuer était sûr d'être obéi. Il n'y eut qu'un petit nombre de villes qui demeurèrent fidèles à l'empereur, et lui envoyèrent, chargés de chaînes, les sénateurs et les chevaliers qui leur avaient été députés : il va sans dire qu'ils expirèrent dans les plus atroces supplices.

Comme au lendemain de la mort de Jules César, le sénat avait ses généraux, ses armées, son consul : il avait ses empereurs, ses préfets de la ville et du prétoire : il couronnait et proscrivait : il disposait réellement de la République.

Maximin s'était d'abord assez peu préoccupé des velléités belliqueuses de ces patriciens si longtemps foulés aux pieds par Commode, Sévère et son fils. Lui-même s'était chargé de faire connaître à ses soldats la révolte de Carthage et de Rome : « Camarades, leur avait-il dit, pendant que nous nous battions « pour eux, savez-vous ce que faisaient ces sanctissimes séna« teurs qui ont tué Romulus et César? Ils me déclaraient ennemi « et non-seulement moi, mais vous, soldats, mais tous ceux « qui sont avec moi. Si vous êtes des hommes, si vous avez du « cœur, marchons, et malheur au sénat et aux Africains! tous « leurs biens sont à vous. »

Mais, en recevant le sénatus-consulte qui, pour la seconde fois, mettait sa tête à prix, sa fureur ne connut plus de bornes. Pendant deux jours, il resta enfermé, se roulant par terre, écumant, déchirant ses vêtements, agitant son épée contre des ennemis invisibles, ou se heurtant la tête contre les murailles en poussant des cris inarticulés.

Il s'en fallait cependant que sa cause fût désespérée. Il avait la plus belle et la plus vaillante armée du monde. A l'heure même où le sénat le proscrivait, une réaction se faisait en

Afrique en sa faveur. Le gouverneur de Numidie, Capellianus, un sénateur ennemi des Gordiens, soulevait ses Numides, marchait sur Carthage et, après avoir taillé en pièces les soldats inexercés du jeune Gordien, il entrait dans la capitale africaine et la livrait au pillage avec les villages des alentours. Gordien le jeune fut retrouvé parmi les morts : son père s'étrangla avec sa ceinture, et l'Afrique, le berceau de la révolte, retomba sous le joug.

Rome était consternée; mais l'horreur qu'inspirait Maximin embrasait tous les cœurs : chacun était déterminé à ne pas reculer. Au milieu d'une séance insignifiante du sénat, un membre se lève : « Il s'agit bien, P. C., des thermes de Titus, de « temples ou de basiliques à restaurer! Maximin est aux portes « et vous délibérez! Agissez; nommez un empereur! » Dans les moments de crise, la voix qui, la première, s'élève au sein des grandes assemblées, enlève tout. Maximus, le doyen du sénat, reprend la motion et l'appuie. Vectius Sabinus la développe, mais en la modifiant. La souveraineté, pour ne pas dégénérer de nouveau en tyrannie, doit être divisée. « Il faut, dit-il, faire « un empereur ; que dis-je? il en faut faire deux, l'un pour « l'intérieur, qui restera à Rome, l'autre pour la guerre, qui ira « avec l'armée au-devant des brigands. Je nomme ces princes; « confirmez mon choix, s'il vous plaît; sinon, trouvez mieux. « Je nomme donc Maximus et Balbinus. »

La proposition amendée est votée d'emblée. Le sénat en masse se tourne vers Maximus et Balbinus, deux des consulaires auxquels il a confié la défense de l'Italie. On les conjure d'accepter : « Maximus et Balbinus Augustes, le sénat vous « donne l'Empire. Acceptez-le, et périsse Maximin, l'ennemi « public! »

Les deux élus se rendent aux prières de leurs collègues. Aussitôt le sénat, les nouveaux Augustes, leurs gardes, vont au Capitole offrir le sacrifice accoutumé. Ils veulent, suivant le mot d'Hérodien, terminer leur délibération sous les yeux et pour ainsi dire sous la présidence du père et du maître des dieux.

Mais, à la sortie du temple, éclate un tumulte inattendu. Le peuple, qui n'a pas été consulté, s'oppose à la proclamation des élus du sénat. C'est pour les Gordiens qu'il s'est levé : il lui faut un Gordien. Les empereurs montent les degrés des Rostres juliennes pour saluer le peuple et prêter serment, ainsi que les

consuls avaient coutume de faire au commencement de leur magistrature. Ils s'apprêtent à donner lecture du décret qui les institue. La foule refuse de rien entendre. « Nous voulons, « nous demandons tous un Gordien », s'écrie-t-elle d'une voix unanime.

On se rappelle heureusement qu'il existe quelque part dans Rome un petit-fils du vieux Gordien. On court chez sa mère, on l'enlève, on le conduit au Forum. Le peuple, les soldats le couvrent de fleurs et de feuilles de laurier : revêtu du costume impérial, ils le portent au Capitole où le sénat s'est assemblé de nouveau. Avant la fin du jour, un second sénatus-consulte donne au jeune Gordien le nom de César, l'adjoint aux Augustes, et le peuple, à ce prix, les admet enfin sans opposition.

Chaque ordre de l'État avait donc eu sa part dans cette triple élection. Maximus et Balbinus avaient été créés empereurs par le sénat. Le peuple leur avait confirmé le titre d'Augustes, et, uni aux soldats, il avait, de sa propre initiative, décerné au jeune Gordien celui de César. De son côté, le sénat avait, après coup, ratifié l'œuvre de la volonté populaire. L'acclamation par le sénat, le peuple et les soldats, la confirmation par le peuple, l'investiture par le décret du sénat, c'était la théorie en action de l'élection impériale dans toute sa pureté[1].

Rome, par cet acte hardi, rompait sans retour avec Maximin. Celui-ci comprit que c'était une guerre à mort et que la haine du sénat ne finirait que par l'extermination d'un des deux ennemis en présence. Il entra furieux en Italie et s'avança jusqu'à Aquilée qui lui opposa une héroïque résistance. Quelques jours de plus sans doute et la vaillante cité eût cruellement expié son dévouement au sénat romain. Maximus, tout occupé à organiser son armée, n'avait pu arriver à temps pour faire lever le siége. Mais, au camp même de l'empereur, les Romains étaient parvenus à nouer des intelligences. Une conspiration s'était formée contre le proscrit du sénat et du peuple, l'ennemi public. Les soldats commençaient à craindre d'être enveloppés dans l'anathème qui rejetait le maudit hors de la société des vivants. La révolte éclata et les têtes de Maximin et de son fils, plantées

[1] « Populus romanus, cum militibus qui forte convenerant, acclamavit : « Gordianum Cæsarem omnes rogamus. » (J. Capitolin. *Maxim. et Balbin.*, III). — « Principem peterent, qui statim factus est. » (*Ibid.*) — « Populus et milites Gordianum petiverunt ut Cæsar appellaretur. » (*Id. Gordian. III*, 1).

sur des piques, apprirent à Aquilée sa délivrance et à Rome sa victoire.

Le dieu gaulois Belenus, protecteur d'Aquilée, avait tenu parole aux fils des Venètes. Aquilée avait arrêté le vainqueur des Germains comme plus tard elle devait arrêter les hordes d'Attila.

Le courrier, qui apportait à Rome la grande nouvelle, y arriva pendant qu'on célébrait des jeux publics. En le voyant paraître sur le théâtre, où étaient assis Balbinus et le jeune Gordien, le peuple, sans lui laisser le temps de parler, s'écria tout d'une voix : « Maximin est mort. » Ce magnétisme qui se dégage des foules lui avait tout appris avant qu'un mot eût été prononcé. Le spectacle finit; le sénat se rendit au palais, où Balbinus fit lecture des dépêches, le peuple au Forum, où se publiaient les édits des empereurs. On remercia Jupiter très-bon, Apollon vénérable; on rendit grâce à Maximus Auguste, à Balbinus Auguste, à Gordien Auguste. Des temples furent décernés aux Gordiens, la tête de Maximin fut jetée au Tibre. Rien ne manquait au triomphe du sénat.

L'allégresse, dans tout l'Empire, fut immense et unanime. Chacun de bonne foi croyait Rome revenue aux jours d'Auguste ou de Marc-Aurèle. La République impériale était faite. C'était à qui saluerait l'ère nouvelle, la liberté appuyée sur la force et la justice. Un nouveau gouvernement commençait, où tous auraient leur part, où le peuple demanderait le prince (*rogamus*), où le sénat le nommerait. Magistrats suprêmes, chefs militaires uniques, mais en toute chose relevant du sénat et du peuple, les empereurs, contenus l'un par l'autre, ne seraient plus que des consuls à vie, hors d'état d'aspirer à la tyrannie. Maximus et Balbinus se laissaient féliciter par le consul Julius Silanus d'avoir été élus par le jugement de Jupiter très-bon, très-grand, des dieux immortels, du sénat, et par le consentement du genre humain, pour rendre la République aux lois romaines. Eux-mêmes professaient plus haut que personne la foi à la souveraineté du peuple, base incontestable et immuable de l'Empire. « Le droit de commander, disait Maximus aux soldats de Maxi- « min, pour les consoler de leur défaite et de la mort de leur « chef, n'appartient en propre à personne; de tout temps, le « peuple romain a eu droit d'en disposer et de donner des « maîtres à l'univers. Il nous a confié l'administration de l'Em- « pire : c'est à vous de nous seconder. »

Les cendres d'Helvidius et de Verginius Rufus durent tressaillir dans leur tombe à ce langage si nouveau tombant du haut du trône ; mais, aux oreilles de ces soldats faiseurs d'empereurs, habitués à traiter avec le même dédain le sénat et le peuple, il résonnait comme un défi ou une insulte. Les acclamations ironiques, dont la foule les poursuivait à l'entrée triomphale de Maximus dans Rome, achevèrent de les ulcérer. Les soldats de Maximin ouvraient la marche, la douleur et la colère peintes sur le visage, pareils à des captifs précédant le char du vainqueur. Le peuple, sur leur passage, les saluait de ses sarcasmes impitoyables. Ce n'était pas du Thrace seulement, de l'odieux Maximin, que Rome triomphait, mais de l'armée vaincue, de tout ce qui portait le glaive. Une parole imprudente du sénat mit le comble à leur humiliation et à leur fureur. En rentrant dans l'enceinte de la curie, les Pères conscrits, suivant l'usage, terminèrent la fête par des vœux et des acclamations. Puis, avant de se séparer, résumant, presque dans les mêmes termes où ils avaient acclamé Alexandre Sévère, leurs espérances d'avenir et leurs réprobations contre les saturnales des élections militaires : « Voilà, s'écrièrent-ils, comment agissent « les princes sagement élus ; voilà comment périssent les princes « élus par des incapables[1]. »

La leçon était dure. Ceux à qui elle s'adressait s'en souvinrent, mais pour s'en venger. « Des empereurs nommés par le sénat, dit Hérodien, ne pouvaient plaire à des soldats. Tout en eux les choquait, jusqu'à la noblesse de leur origine. » Pendant que Rome était dans la joie, au camp on pleurait Maximin et on lui promettait des funérailles dignes de lui.

On avait fait la faute de laisser rentrer à Rome les prétoriens de Maximin. Après avoir déployé une vigueur qui rappelle sans trop de désavantage le lendemain de la journée de Cannes, le sénat et le gouvernement des deux empereurs semblaient à bout de prévoyance et de fermeté.

Cependant la révolte s'organisait.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la levée du siége d'Aquilée, lorsqu'une bande de soldats furieux s'élance sur le palais. Ce jour-là, par une fatalité sur laquelle ils avaient certainement compté, Maximus et Balbinus étaient à peu près

[1] « Sapienter electi principes sic agunt : per imperitos electi principes sic pereunt. » (J. Capitolin. *Maxim. et Balbin.*)

seuls. On célébrait des jeux en l'honneur de Jupiter Capitolin, et les amis, les serviteurs des deux princes et les soldats de la garde germanique étaient au Cirque. Quelques esclaves essayent de s'opposer à l'invasion du palais ; ils sont dispersés. Surpris, arrachés de leur demeure, dépouillés de la pourpre qui les couvre, accablés de coups, saturés d'outrages, les deux nobles vieillards n'arrivèrent pas jusqu'au camp où les entraînaient les forcenés. La garde germanique, avertie trop tard, accourait pour les délivrer. Avant d'avoir franchi la porte Viminale, les rebelles les égorgèrent et laissèrent leurs corps au milieu du chemin. (Juill. 991-238).

Maximus avait prévu son sort. « Quelle sera notre récompense ? » lui demandait son collègue. — « La haine des soldats et la mort. »

Les assassins, après avoir accompli leur crime, s'emparèrent du jeune Gordien, le prirent dans leurs bras, le proclamèrent seul Auguste et le portèrent dans leur camp, où ils se barricadèrent comme après la mort de Pertinax. Du haut des remparts, on les entendait railler le sénat et appeler le peuple à eux. Ils lui criaient que leur cause était la sienne, qu'ils venaient de le défaire des empereurs qu'on l'avait obligé de reconnaître de force, que seul Gordien tenait l'empire du suffrage populaire et qu'ils allaient le lui rendre.

Le peuple restait incertain. Le sénat délibérait, entouré des Germains que les cités de la frontière du Rhin avaient envoyés au début de la guerre à Maximus, leur ancien gouverneur, et qui étaient restés fidèles à sa mémoire. Mais il ne savait que résoudre. L'incertitude et la discorde avaient pénétré dans son sein, comme au temps de l'élection de Claude.

Il cède. Il se soumet aux prétoriens. Un héraut crie que Gordien est accepté et reconnu seul empereur, comme le veulent les soldats [1]. En un instant, les armes tombent de toutes les mains, les soldats germains sortent de la ville et rejoignent leurs camarades restés en dehors des murs, la paix se fait entre les prétoriens et le peuple. L'ordre reparaît dans les rues. Mais le sénat est vaincu. Un moment d'hésitation a détruit tout le fruit de sa vigoureuse campagne.

[1] « Gordianus adolescens, qui Cæsar eatenus fuerat, a militibus et populo et senatu et omnibus gentibus, ingenti studio et gratia, Augustus est appellatus. » (J. CAPITOLIN. *Gordianus III*, 1.)

Les prétoriens lui ont défendu de continuer l'essai de sa République renaissante, la division du pouvoir entre les deux empereurs sortis de son sein, et il a obéi. Gordien III règne seul : la monarchie est rétablie.

Ce n'était pas, pour si peu, la peine d'empêcher la grande pensée de Maximin de s'accomplir et la civilisation de l'Occident de repousser la barbarie jusqu'à la mer du Nord [1].

Toutefois, tant qu'à la tête de l'Empire on voyait un prince solennellement élu par le peuple et le sénat, un patricien, l'héritier de ceux qui avaient commencé la lutte, on pouvait se faire quelque illusion et douter du résultat final. Mais, sur une telle pente, la réaction ne s'arrête pas. La révolution militaire alla jusqu'au bout, et la première victime qu'elle se choisit, comme pour mieux se prouver sa force, ce fut, chose inouïe, ce Gordien, le favori des armées, adoré tant que son nom avait servi de drapeau pour combattre les empereurs du sénat, salué Auguste « par les soldats, le peuple, le sénat et l'unanimité des « nations, vainqueur des Perses, des Goths, des Sarmates, des « séditions romaines », et tout à coup, parce que, grâce à l'imprévoyance ou à une hideuse spéculation, les vivres de l'armée ont manqué pendant quelques heures, sans raison, presque sans prétexte, par un inexplicable caprice, abandonné, bafoué, renié, condamné, égorgé par ceux qui l'ont fait leur maître.

[1] L'histoire de la lutte du sénat contre Maximin a été racontée en grand détail par Hérodien, l. VII, et J. Capitolinus (*Maximini duo, Maximin. Jun., Gordiani tres, Gordian. Jun., Gordianus III*). Capitolinus, qui avait sous les yeux, outre le texte d'Hérodien, celui de Junius Cordus, aujourd'hui perdu, les complète par des extraits des procès-verbaux du sénat où nous avons largement puisé. Il y a, à la vérité, dans le récit des deux historiens, des contradictions manifestes, qui accusent un manque absolu de critique. Ainsi, le renversement des statues de Maximin, avant et après la reconnaissance des Gordiens par le sénat, l'assassinat impuni du préfet du prétoire, accompli sans que les agents de Maximin paraissent avoir rien fait pour réprimer l'insurrection ; ainsi encore, l'aventure de Sabinus, préfet de la ville, qu'Hérodien et Capitolinus font mourir, frappé d'un coup de bâton dans l'émeute provoquée par la fausse nouvelle de la mort de Maximin, et qui, au moment de l'élection de Maximus et de Balbinus, reparaît tout à coup pour être appelé par le sénat à la préfecture de Rome. (J. Capitolin. *Maxim. et Balbin.*, II, 4.) Gordien III, proclamé César, devient troisième Auguste, sans qu'on sache comment il a été investi de cette dignité. L'échauffourée qui suit l'assassinat des vétérans s'expliquerait après la mort de Maximus et de Balbinus : elle se comprend à peine pendant la guerre. Il serait facile de multiplier ces observations. Mais, à quoi bon? Ces erreurs de détail n'ôtent rien à l'intérêt et à la vérité de l'ensemble.

Aucune humiliation, aucune torture ne furent épargnées à l'infortuné. Les soldats ne savaient pourquoi ils le trahissaient, et froidement, pièce à pièce, ils le dépouillaient du pouvoir et des honneurs qu'ils lui avaient donnés. Ils avaient commencé par le mettre comme en tutelle sous la garde de l'Arabe M. Julius Philippus, du pays de Traconite, qu'ils lui avaient mposé pour collègue et qui se faisait un jeu de l'abreuver d'outrages. Poussé à bout, le fier jeune homme s'irrite : il fait appel aux généraux, aux soldats; il leur demande justice des indignités dont on l'accable. Monté sur son tribunal, il invoque l'assemblée du camp, il accuse, il supplie, il adjure Metius Gordianus, son proche parent, qui a accepté de Philippus la préfecture du prétoire des deux empereurs. Nul ne répond. Il s'effraye alors. Son parti s'est compté et s'est senti en minorité. Gordien n'ose plus prétendre à enlever l'empire à Philippus; mais il sollicite au moins le partage égal de l'autorité. Il redouble d'instances. Il rappelle aux soldats qu'il est leur enfant, leur César, il s'humilie: rien, tout se tait. Il ne demande plus que le titre de César : rien encore. La vie enfin, rien que la vie : toujours même silence. Philippus fait un signe. Malgré ses cris et ses larmes, on entraîne Gordien, et, dépouillé de ses vêtements, comme un esclave fugitif, le descendant de Trajan, «le pupille des armées, le fils du sénat, les délices du peuple », empereur, fils et petit-fils d'empereurs, tombe égorgé, à deux pas de la tente impériale [1].

Philippus écrivit au sénat que Gordien était mort naturellement et que les soldats l'avaient élu à l'unanimité pour le remplacer [2]. Le sénat écouta en silence, fit semblant de croire, décerna au meurtrier le titre d'Auguste, et tout fut dit.

Mais le peuple est moins prompt que les grands à se résigner; il a besoin de croire à la justice; quand elle n'est plus sur la terre, il la cherche au ciel.

Longtemps après la mort lamentable de Gordien, quand déjà le meurtrier, vaincu et dépouillé à son tour du pouvoir, avait

[1] L'armée, qui venait d'égorger Gordien III, fit graver sur son tombeau l'épitaphe suivante, écrite en quatre langues: D. GORDIANO. VICTORI. PERSARVM. VICTORI. GOTHORUM. VICTORI. SARMATARVM. DEPULSORI. ROMAN. SEDITIONVM.

[2] « Quum milites fame vincerentur, imperium Philippo mandatum est, jussumque a militibus ut quasi tutor ejus Philippus cum eodem Gordiano pariter imperaret. » (J. CAPITOLIN. *Gordian. III*, XXIX.)

rejoint sa victime, on contait à Rome que les assassins du jeune empereur, comme ceux de César, avaient tous fini d'une mort tragique, se frappant de leurs propres mains et avec les glaives mêmes qu'ils avaient trempés dans le sang de leur maître.

Pieuses légendes, auxquelles il est bon de croire; car, elles consolent les nations opprimées et troublent dans son sommeil le crime impuni.

Ainsi finit ce dramatique épisode de la longue lutte du sénat contre les armées, la page la plus émouvante de l'histoire de l'Empire. Des principaux acteurs de ce drame, Maximin, Maximus, Balbinus, Gordien le Vieux, son fils et son petit-fils, aucun n'avait échappé à la sanglante destinée qui, l'un après l'autre, atteignait, pour ainsi dire, tous les maîtres de Rome. Jamais plus vigoureux effort n'avait été fait pour replacer l'Empire sur la base du respect de la loi commune et le concours des classes intelligentes. De tant de vertu et d'énergie déployées en vain, il ne restait rien que la preuve de l'impuissance des hommes de bien à relever par la seule force de la raison les nations épuisées. Tout a trahi la cause de la justice, même la victoire qui a paru lui sourire. Maximin, mort et vaincu, l'emporte, et le monde est livré aux insolences et aux folies de la soldatesque. L'armée règne, l'armée seule élit et renverse les empereurs, et, pendant trente et un ans, le sénat et le peuple romain n'auront plus qu'à accepter en silence les maîtres qu'elle leur enverra.

Et pourtant que de courage et d'abnégation dépensés au milieu de ces scènes de tumultueuse violence, de ces convulsions désespérées! Comme ce peuple de Rome, qui se présente, poitrine nue, à l'épée des prétoriens, après l'élection de D. Julianus, comme ce sénat des Gordiens, qui rivalise d'énergie et d'audace avec les soldats couronnés auxquels il dispute la domination, ressemblent peu à ces portraits de fantaisie que, pour calomnier plus à l'aise leur pays et leur époque, des écrivains de nos jours se sont plu à tracer de la Rome du troisième siècle : absence de vertu publique, effacement, servilité, peur et bassesse!

Non, le mal de l'Empire ne fut pas le défaut de courage. Demandez aux catacombes, demandez aux défenseurs d'Aquilée. Mais la foi qui fait les martyrs n'est pas toujours celle qui sauve les nations. Dans l'état d'extrême civilisation, quand toutes les forces de la centralisation réunies dans une main unique — prince, dictateur ou assemblée omnipotente, peu importe —

pèsent sur l'individu, l'enveloppent et l'accablent, la résistance isolée est impossible. Elle ne peut résulter que du règlement de ces forces mêmes, qui, autrement, destituées de frein et de contrepoids, écrasent tout et étouffent la conscience individuelle. Mais quand la loi est muette ou impuissante, quand la force passe à la passion brutale au lieu d'être l'instrument d'une autorité bienfaisante et ordonnée, quand tout est abandonné à l'instinct des masses, au hasard des circonstances, l'anarchie est aussi inévitable que l'oppression, et la liberté n'est pas plus possible que l'autorité.

Pour s'être contenté d'une tradition vague qui abandonnait à tous, au prince, au peuple, au sénat, aux provinces, aux armées, et ne donnait réellement à personne l'élection et la confirmation de son chef, l'Empire s'était fatalement condamné à marcher d'aventures en aventures et à n'échapper au tumulte des séditions militaires que pour s'endormir dans la paix des tombeaux.

Le monde ne reverra certainement plus les commotions sanglantes qui, depuis la mort de Commode jusqu'à l'avénement de Dioclétien, ont laissé dans l'histoire une trace d'épouvante et de deuil. Il est bon cependant que le souvenir ne s'en perde pas. L'humanité n'a guère d'enseignements plus graves, et lorsque les chroniqueurs contemporains de cette funèbre époque retracent avec un soin si minutieux les malheurs du monde à chaque changement de règne, on dirait qu'ils ont voulu nous montrer ce que peut devenir un peuple éclairé, courageux, puissant, dirigé par de grands hommes, susceptible encore de grandes choses, quand rien de stable ne préside à ses destinées et que le hasard le mène.

CHAPITRE VIII

LES TYRANS.

Au moment où Gordien III finissait d'une manière si lamentable, les traditions dont jusque-là avait vécu l'Empire s'écroulaient de toutes parts.

La République impériale, que Rome et le sénat avaient tenté d'opposer au régime des grossiers soldats, des demi-barbares, inauguré par l'élection de Maximin, avait été rejoindre dans le néant la monarchie tempérée d'Auguste, l'ordre légal établi par les successeurs de Vespasien et de Nerva, la monarchie militaire de Septime Sévère.

Le régime de Septime était l'oppression organisée au moyen des armées. Mais, dans son système, il y avait quelque chose de plus puissant et de plus fort que le soldat, c'était l'empereur. L'empereur dominait tout : les légions d'Orient, d'Égypte, d'Afrique, des Gaules, par son armée de Pannonie ; les Pannoniens, par les cohortes prétoriennes, troupes d'élite sans attaches dans le sol, sans autre maître que le prince, dégagées de tout esprit provincial, parce qu'elles se renouvellent au moyen des recrues venues de tous les points de l'Empire ; les prétoriens eux-mêmes, par la vigueur de son administration qui met la société romaine sous la main du souverain.

Mais, dans la confusion qui commence, les provinces se détachent une à une, l'organisation administrative se détraque, l'empereur se trouve seul en face des armées, avec un peuple muet, un sénat humilié, une soldatesque redevenue, par l'avortement de la grande entreprise des Gordiens, maîtresse de tout faire ; enfin, pour comble de maux, le fractionnement est tel entre les armées elles-mêmes qu'aucune n'est plus en mesure de s'imposer aux autres et que ces légions, divisées et ennemies, ne présentent plus que le spectacle de l'anarchie dans l'anarchie.

Les légions de Pannonie, de Mœsie, d'Illyrie, sont encore la force militaire la plus considérable de l'Empire; mais elles ont perdu l'alliance avec les soldats de la frontière du Rhin, qui les rendait invincibles.

La Gaule, revenue à ses idées d'autonomie, a brisé cette sorte de confédération militaire, qui datait de Galba, en rappelant à elle les légions germaniques. On l'a vu, lorsque, dans le conflit entre le sénat et Maximin, elle a préféré envoyer ses Germains, ainsi qu'on les appelait, à l'armée de Maximus et de Balbinus, que de les laisser à l'empereur soutenu par les Pannoniens.

L'Orient qui, au temps de Vespasien, faisait cause commune avec les soldats de Mœsie et de Pannonie, s'isole et forme comme un État à part, où déjà apparaît le germe de l'Empire grec et syrien des successeurs de Constantin.

L'Italie, jadis ouverte à toutes les attaques des légions des frontières, a maintenant son armée à elle, grossie par la levée en masse qu'a naguère décrétée le sénat pour combattre Maximin. Liguées avec les prétoriens, soutenues du grand nom de Rome, les légions du camp d'Albe forment un élément de résistance et d'action avec lequel il faudra compter désormais.

Ces quatre groupes, d'où vont partir toutes les compétitions sérieuses pour la possession de l'Empire, sont trop égaux en force pour qu'aucun exerce sur les autres la prépondérance qui, dans les anciennes guerres civiles, décidait si promptement la question.

Par une coïncidence funeste, jamais les armées n'avaient été plus nombreuses, parce que jamais la puissance romaine n'avait été plus compromise. L'Empire était attaqué de tous côtés, en Orient par les Perses, sur le Danube par l'avant-garde des Slaves et des Goths que pousse le grand mouvement de migration des hordes hunniques, sur le Rhin par les Germains qui se reconstituent et prennent décidément l'offensive. A ce déluge de nations il fallait partout opposer des armées, et chaque armée ne croyait pouvoir vaincre que sous un empereur, l'Auguste légitime, s'il se trouve là par hasard, sinon, le premier venu.

Au début, la lutte se circonscrit entre les légions de Mœsie, d'Italie et des Gaules. Sous Gallien, elle s'étend à l'univers romain; les tyrans surgissent de tous côtés, les provinces se séparent de Rome. Puis, peu à peu, l'ordre se refait. Claude,

Aurélien, Probus, reconstituent l'unité détruite. Le débat se réduit au duel de l'armée d'Italie, qu'appuient le peuple et le sénat de Rome, contre l'armée d'Orient, devenue la grande armée impériale, celle d'où sortiront Probus, Carus, Numerianus, et enfin l'homme qui pacifiera tout en courbant tout, le dalmate Dioclétien.

Mais, avant d'en venir là, le monde devra passer par la plus effrayable période de révolutions et de crises dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Jamais les ambitions les plus folles ne se sont plus amplement donné carrière.

La loi d'unification des Antonins, en appelant au même titre dans les armées romaines les nations conquises de toute origine et de toute race, a eu sur l'organisme et les mœurs des troupes l'influence la plus inattendue. Chaque armée se recrute sur place. L'élément italique, qui donnait autrefois aux légions une sorte d'unité en y faisant pénétrer les idées et les habitudes du peuple conquérant, à présent concentré dans les corps qui couvrent Rome, ne rayonne plus au dehors. Depuis que Septime Sévère, en accordant aux soldats le droit de *justum matrimonium,* a levé la dernière barrière qui séparait les camps des populations provinciales, les coutumes, les croyances, les traditions des pays où les armées puisent leurs contingents, ont profondément altéré l'esprit qui animait les légions d'Auguste et de Trajan. A la convoitise, à la férocité romaines sont venues s'ajouter des superstitions étranges, un mépris farouche des institutions et des grands noms de Rome, le dédain de ses gloires, la soudaineté, l'inconstance barbares, l'audace qui ne souffre pas d'obstacles, l'ignorance qui ne connaît pas de frein, la mobilité qui se lasse de tout ce qui dure, l'irréflexion qui, entre le désir et la possession, n'admet pas d'intervalle. Tout soldat qui s'est vu en songe revêtu de la pourpre, tout pâtre auquel les devins de Chaldée, les druidesses gauloises ont jeté en passant une parole fatidique, se prépare à l'Empire et trouve des compagnons pour l'y porter.

Chaque armée, chaque province veut faire son empereur; chaque soldat veut l'être.

Il en vient de la Gaule, de l'Italie, de l'Orient, de l'Égypte, de la Lybie, de l'Achaïe, de la Cilicie, de partout. Des contrées qui ne connaissent pas la langue de Rome prétendent lui donner des maîtres.

En cinquante ans, on compte vingt empereurs légitimes et vingt-huit tyrans, outre leurs associés et leurs fils.

Pour résumer tous les maux et tous les dangers de la patrie romaine, après la terrible catastrophe qui livre aux Perses Valérien prisonnier, le mouvement de désagrégation, qui travaillait sourdement l'Empire, fait explosion de toutes parts à la fois. Partout où il se trouve un soldat pour crier : *Ave! Auguste, les Dieux te conservent!* un malheureux pour se laisser créer empereur et mourir le lendemain, il se crée un César, et l'anarchie des Trente Tyrans met en question l'existence de la domination romaine, deux cents ans avant le triomphe des Barbares.

Ces Trente Tyrans, auxquels il faut bien laisser le nom que leur a donné la fantaisie des historiens de la décadence, mais qui ne ressemblent aux Trente d'Athènes ni par le nombre ni par leurs actes, constituent une époque à part dans l'histoire de la transmission du pouvoir impérial.

C'est un Empire à côté de l'Empire légitime, ayant autant de têtes qu'il y a d'armées dans l'univers romain, variant et se fractionnant à l'infini, faisant front sur toutes les frontières aux Germains et aux Sarmates et en même temps repoussant les Césars de Rome, ici menaçant la ville impériale et s'efforçant de substituer à ses élus ceux de la province, là rompant tout rapport avec elle et n'aspirant qu'à recomposer sous des empereurs indigènes des nationalités séparées.

Ils ont commencé bien avant Gallien, malgré la légende qui confond leur apparition et le règne agité de ce prince : ils lui survivront. Pour en détruire la race toujours renaissante et rétablir l'unité romaine, ce ne sera pas trop, d'abord, de la mobile impétuosité de Gallien, cette bizarre figure si singulièrement travestie par les rhéteurs, toujours en armes, toujours à cheval, et courant du Rhin au Danube, de la Gaule à Byzance, de l'Orient à Milan, battant les Scythes, les Germains, les Sarmates, ne laissant ni paix ni trêve aux Gaulois, aux armées insurgées de Thrace et d'Illyrie, et dont Pollion cependant et la postérité à la suite gourmandent la mollesse et l'oisiveté; puis, après Gallien, du grand et ferme caractère de Claude le Gothique, de la foudroyante activité d'Aurélien, de la calme énergie de Probus.

Avant tout, quand on aborde l'histoire des Tyrans, il faut bien se garder d'attacher à leur nom l'odieux caractère que d'ordinaire il éveille dans notre esprit.

Le tyran, à Rome, n'est pas le mauvais prince qui se joue de la loi et règne par la terreur; ce n'est pas même, comme dans l'Hellade, le séditieux qui d'un coup de main renverse la constitution de son pays et lui substitue l'arbitraire sans frein de ses caprices : le tyran, du temps de l'Empire, est simplement le chef militaire qui s'est fait élire empereur par ses soldats pendant le règne du prince reconnu par le sénat et auquel le succès a manqué pour légitimer sa révolte.

Entre les Othon, les Maximin, les Philippus, assassins de leurs princes, et les vaillants hommes qui, sous le manteau des Césars, sauvent les provinces que Rome abandonne et repoussent les Barbares du Nord et de l'Orient, les premiers sont les empereurs légitimes, ceux-ci les tyrans.

Plus d'un, parmi eux, comme le dit leur historien, « ne manquait pas de vertu, et il en est qui ont rendu de grands services à la République. Plût aux dieux, ajoute-t-il, que certains de ceux qui s'étaient emparés de l'Empire eussent pu le conserver et que Gallien eût régné moins longtemps [1]! »

Les Romains, auxquels Posthumus arrache leur plus belle province, le remercieront d'avoir sauvé et raffermi l'Empire. Lollianus, Victorinus, Tetricus, sont, dans les Gaules, le soutien du nom romain dont ils combattent les représentants légaux. Macrianus, un autre tyran, sauve les débris de l'armée de Valérien. Aurélien, pour s'excuser devant le cruel sénat de Rome d'avoir laissé vivre l'intrépide Zénobie, avoue qu'en se saisissant de l'Orient elle l'a conservé à la République.

[1] « Quamvis eorum aliqui non parum in se virtutis habuisse videantur, multum etiam Reipublicæ profuisse... Gallieno perdente rempublicam, in Gallia primum Posthumus, deinde Lollianus, Victorinus deinceps, postremo Tetricus, assertores romani nominis extiterunt. » (Treb. Pollion. *XXX Tyranni : Lollian. — Salonin. Gallien.*)

« Nec ego illi vitam conservassem nisi hanc scissem multum Romanæ reipublicæ profuisse quum sibi vel suis liberis Orientis servaret imperium », dit Aurélien en parlant de Zénobie. (*Ibid. Zenobia.*)

Pollion n'est ici que juste envers les Tyrans, mais la critique aura à reviser le jugement rendu contre Gallien sur la foi de cet écrivain, écho attardé et inintelligent des passions du sénat. Il y a longtemps que D. Banduri (*Numism. imp. Rom.*, t. I, p. 148 et 150) a remarqué que les blessures reçues en combattant par ce malheureux prince et sa mort même prouvent assez sa bravoure, et, quant au reproche que lui fait Pollion de n'avoir pas cherché à délivrer son père, que l'épuisement de l'Empire, les invasions chaque jour renaissantes des Barbares et les insurrections de tant de tyrans expliquent trop bien son impuissance.

Zénobie, Victorinus, Posthumus, n'en sont pas moins des tyrans, car cette désignation comprend, avec les monstres couronnés que la justice du sénat et du peuple traîne aux gémonies et dont elle défend de prononcer le nom à jamais aboli, tous ceux qui se sont rendus coupables d'aspirer à l'Empire sans avoir réussi.

Il n'y a, dans ce cas, qu'une peine à la hauteur de l'attentat qu'ils ont commis, la mort dans les tortures. Leur vie, dès qu'ils ont été déclarés *tyrans* et *ennemis*, appartient à qui veut la prendre. Tout le monde a le droit de leur courir sus. Leurs complices sont proscrits, leurs satellites surtout. Car, la pourpre et les satellites sont la propriété exclusive des Augustes, le signe de la puissance impériale, et le premier acte du tyran est de s'entourer de gardes, à l'exemple du César romain. Leurs biens sont confisqués. La loi n'appelle les tyrans que des « usurpateurs maudits », des « voleurs publics », des *ennemis*, mot terrible qui exclut le condamné de la société entière. Après leur défaite, des courriers vont de tous côtés annoncer à l'univers la victoire de l'empereur. Le sénat lui offre l'*aurum oblatitium*, comme pour un triomphe remporté sur l'ennemi du dehors. Les actes, les constitutions, les lois, les rescrits du tyran sont abolis, ses honneurs abrogés, sa mémoire anéantie. Les temps néfastes (*infausta*) de la tyrannie ne sont pas comptés : ils sont comme s'ils n'étaient pas. Ni en public, ni en particulier, le nom de celui qui s'est levé contre le prince ne doit être prononcé à l'avenir. Æmilianus, le tyran d'Égypte, amené vivant à Gallien, est étranglé dans la prison Mamertine, comme jadis les rois prisonniers de guerre, comme le numide Jugurtha et le gaulois Vercingétorix. Firmus, le *larron* égyptien, est mis à la torture avant d'expirer. Les habitants de Sicca font dévorer par des chiens le corps du tyran Celsus et pendent son image à la croix des malfaiteurs [1].

[1] Code Théodos. *passim*. Voy. particulièrement l. 13, 14, *De infirmandis his quæ sub tyrannis aut Barbaris sunt gesta ;* l. 17, 19, *De pœnis ;* l. 9, *De Eugenio ;* l. 13, *De Heracliano tyran. ;* l. 7, 9, *De metatis ;* l. 16, 19, *De bonorum proscriptione ;* Dig. l. 9, 13, *De pœnis.*

« Hi vero interfecti, tracti, tyranni etiam appellati, quorum nec nomina libet dicere. » (ÆL. LAMPRID. *Antonin. Heliogabal.*)

« Firmum etiam latronem Ægyptium fugavimus, obsedimus, cruciavimus, occidimus. » (Lett. d'Aurélien au sénat : FL. VOPISC. *Firmus.*)

« Quasi non semper *latrones* vocitaverint magni principes eos quos invadentes

Quelques esprits supérieurs, dans le calme de leur force, jugent avec moins de rigueur ce crime que les lois ne poursuivent avec tant de fureur que parce qu'on pourrait l'appeler celui de tous les Romains. On cite de Claude un trait qui semble appartenir à une autre civilisation et à une autre race. Les Scythes venaient de franchir le Palus-Méotide. On discutait dans le sénat de quel côté l'empereur tournerait d'abord ses armes, s'il commencerait par attaquer les Barbares ou s'il irait au-devant du tyran des Gaules qui menaçait l'Italie. Claude trancha la question par un mot digne de son patriotisme et de sa haute raison : « La guerre que fait Tetricus, dit-il, ne re« garde que moi ; mais la guerre que font les Barbares intéresse « tout l'Empire : sa cause doit passer avant la mienne [1]. »

Mais tous les empereurs ne raisonnaient pas ainsi. Le roi des élégances, le doux, le clément Gallien, à la nouvelle de la révolte de la Mœsie, entre dans un de ces accès de rage, dont on croirait volontiers que les dévastateurs de l'extrême Orient ont dû avoir le monopole. Il devient impitoyable dès qu'il s'agit d'une atteinte à sa légitimité. « Ce n'est pas assez de tuer les soldats. « Il faut, écrit-il à Celer Veranius, son lieutenant, exterminer « tous les hommes faits, et que ne puis-je y comprendre les « vieillards et les enfants ! Il faut tuer quiconque m'a voulu du « mal. Il faut tuer quiconque a mal parlé de moi, de moi, le « fils de Valérien, de moi, le père et le frère de tant de princes. « Ils ont fait Ingenuus empereur ! Déchire, tue, massacre. Tu « vois ce que j'ai dans l'âme : que dans la tienne passe toute la « fureur de celui qui t'écrit [2]. »

Gallien ne sait pas refuser une grâce ; mais Ingenuus s'est fait proclamer empereur, mais la Mœsie s'est révoltée ! Pas de pitié. Des légions entières seront passées par les armes : il fera tuer en un jour jusqu'à trois et quatre mille soldats ; des villes resteront vides de leurs habitants et, suivant un mot fameux, on verra ce qu'il y a de férocité dans l'âme d'un débauché.

purpuras necaverunt. » (*Ibid.*) — TREBELL. POLLION, *XXX. Tyran. Æmilian.* — *Celsus.*

[1] Zonaras, qui rapporte le fait, appelle Posthumus ce tyran des Gaules. Mais Posthumus était mort depuis longtemps, à l'avénement de Claude. Si le trait mentionné par Zonaras est vrai, il ne peut s'appliquer qu'à Tetricus.

[2] « Perimendus est omnis sexus virilis, si et senes atque impuberes sine reprehensione nostra occidi possent... Ingenuus factus est imperator. Lacera, occide, concide. » (TREBELL. POLLIO. *XXX Tyran. Ingenuus.*)

La mort, s'ils sont vaincus, la mort, s'ils sont vainqueurs, voilà ce qui attend les tyrans.

Les uns ont devant eux sept mois de vie, les autres sept jours, trois jours; bien peu régneront un an. Sur la tombe de chacun d'eux, on peut écrire l'épitaphe qui se lisait à Bologne sur le tombeau du tyran Censorinus égorgé par ses soldats : FELIX. AD. OMNIA. INFELICISSIMVS. IMPERATOR. *Heureux en tout, le plus malheureux des hommes, dès qu'il fut empereur!*

Ingenuus, Macrianus, les moins à plaindre, tombent sur le champ de bataille; Quartinus, Celsus, Marius meurent assassinés; Aureolus, Æmilianus, Cyriades, Proculus, Sabinianus, sont livrés au supplice; Bonosus se soustrait par le suicide à la colère du vainqueur; Marinus, Papinianus, Priscus, déclaré ennemi par le sénat, Julius Valens, Censorinus, Valens le proconsul d'Achaïe, presque tous les empereurs gaulois, Posthumus, Lollianus, Victorinus, Septimus, le tyran de Dalmatie, sont massacrés par leurs soldats. De tous ces usurpateurs, deux seulement, Tetricus et Zénobie, échappent à la mort pour orner le triomphe du vainqueur.

[1] Il est difficile de préciser le nombre des tyrans à l'époque qui nous occupe. Gibbon (t. II, p. 28, tr. de Septchênes) le porte à dix-neuf pour le règne de Gallien seul, mais il comprend dans sa liste des noms qui doivent en être rejetés et il omet ceux que fournit Zozime. On ne saurait faire figurer parmi les tyrans, ni Balista qui, d'après le témoignage de tous les historiens, céda à Macrianus l'empire que lui offraient les débris de l'armée de Valérien et se fit tuer avec le second de ses fils, ni Odenath, que Gallien et le sénat admirent aux honneurs de la participation à l'Empire, ni Victoria, qui fut la protectrice des empereurs gaulois mais refusa de régner, ni Piso Frugi, auquel le sénat, à la nouvelle de sa mort, décerna les honneurs divins, sûr, disait-il, de l'approbation des trois empereurs Gallien, Valérien et Saloninus, ce qui démontre que Piso n'avait pas usurpé l'empire et qu'il avait été envoyé en Achaïe, pour y combattre Valens, non par Macrianus mais par Gallien. L'inscription de son nom et de ceux qui précèdent sur la liste de Pollion ne prouve qu'une chose, le peu d'esprit critique de l'historien.

Ces éliminations faites, il reste :

Sous Maximin, Quartinus, à l'armée de Germanie;

Sous Gordien III, Sabinianus, en Mauritanie;

Sous Philippus, Carvilius Marinus, en Mœsie, et Papinianus ou Jotapianus, parent d'Alexandre Sévère, en Orient, qu'Aurelius Victor place sous le règne de Decius;

Sous Decius, Priscus, en Macédoine, et Jul. Valens, à Rome ou en Illyrie;

Sous Gallien, Cyriades, Macrianus et ses fils, Zénobie et ses fils, en Orient; Posthumus et son fils, Lollianus, Victorinus et son fils, Marius, Tetricus et

Mais on a beau les tuer, pour régner une heure, il s'en trouve toujours un prêt à remplacer celui qui tombe.

A la nomination d'un empereur, tout sert de prétexte et tout prétexte est bon: une équivoque, un jeu de mots, un propos de table, une saillie de soldat en belle humeur. Proculus, à la suite d'une orgie, passe dix fois aux échecs et gagne le coup de l'empereur. *Ave, Auguste!* crie un bouffon, et, jetant sur les épaules du chef gaulois un tapis de laine rouge, il se prosterne et l'adore. En s'éveillant, les convives de la nuit rassemblent leurs souvenirs, ils se rappellent avec effroi la folie de la veille. Ils ont peur et, pour échapper à la loi de majesté, *ils tentent l'armée et l'Empire.* Proculus se fait empereur, parce qu'il n'y a pas d'autre moyen d'éviter le supplice [1]. Un autre jour, un soldat, dans un repas, s'amuse à décliner le mot *rex, regis, regi...* — Regillianus, interrompt un tribun, le nom de notre général. — C'est vrai. Il peut donc nous *régir?* Il peut donc être *roi?* — C'est un dieu, Regillianus, qui t'a donné le nom de roi. Salut, Regillianus *Imperator* [2].

L'élection des empereurs est une bouffonnerie : le lendemain est plus sérieux, c'est la mort.

Au premier aspect, dans ce pêle-mêle d'ambitions indivi-

son fils, en Gaule; Ingenuus, Regillianus, Aureolus, en Illyrie; Valens, en Achaïe; Æmilianus, en Égypte; Celsus, en Afrique; Trebellianus, en Isaurie; Censorinus, en Italie. Zosime ajoute Cecrops, Antoninus et Maurus, sur lesquels nous n'avons aucun détail. Saturninus, que Pollion place sous Gallien, sans indiquer où il aurait vécu, aurait, d'après Gibbon, qui ne cite pas ses autorités, régné dans le Pont. Il paraît faire double emploi avec un Saturninus que nous retrouvons plus bas.

Sous Claude, Victorinus, en Italie;

Sous Aurélien, Firmus, en Égypte; Septimus, en Dalmatie; et Achillée, que Zosime appelle Antiochus, à Palmyre. Zozime prétend qu'Aurélien lui fit grâce : on ne comprendrait guère une pareille clémence, au moment où Palmyre payait sa révolte de la destruction de ses temples et du massacre en masse de ses femmes, de ses vieillards et de ses enfants.

Sous Probus, Proculus et Bonosus, en Gaule; Saturninus, en Mauritanie; et un ami de Victorinus, que Zozime ne nomme pas, en Bretagne.

En tout, trente-quatre ou trente-cinq tyrans, dont vingt sous Gallien.

Il est probable d'ailleurs qu'outre ces souverains éphémères, il y en eut d'autres encore, dont les noms sont restés inconnus. Sans prendre à la lettre les *sexcentos tyrannos* de Tr. Pollion (*Div. Claudius*, IX), on peut admettre que la liste qu'il nous a donnée ne comprend pas tous les agitateurs.

[1] *Timor inde consciorum, atque inde jam exercitus tentatio et imperii*, dit Vopiscus (*Procul.*) avec une concision dont l'énergie fait penser à Tacite.

[2] Trebell. Pollion. *XXX Tyran. Regillianus.*

duelles, de révoltes sans but, la raison ne sait à quoi s'arrêter et n'aperçoit qu'un rêve sanglant où se débattent des fous et des bourreaux. Mais, en y regardant de plus près, les plans se dégagent, les lignes se dessinent. A voir l'intensité du mouvement et sa persistance dans les trois foyers principaux, l'Illyrie, les Gaules, l'Orient, qu'on pourrait appeler la pépinière des tyrans, on sent qu'il y a là autre chose que le hasard, qu'on est en présence de volontés réfléchies et tenaces, d'un but obstinément poursuivi, et bientôt l'esprit ne peut plus douter que, derrière cette confusion sanglante, se cache, dans chacune de ces provinces, un mouvement vraiment national, également vivace, malgré la diversité de ses manifestations.

L'Illyrie, en effet, n'a pas renoncé au rôle qu'elle joue depuis un siècle. Elle a proclamé la première Septime, Maximin, Decius, Æmilianus. Elle se regarde toujours comme la terre nourrice des empereurs, et tiendrait volontiers pour les vrais usurpateurs ceux que lui impose l'Italie. A la fin du règne de Valérien, les légions de Mœsie donnent l'Empire à Ingenuus, et, comme toujours, les soldats de Pannonie se joignent à leurs camarades. Étouffé dans le sang, le soulèvement de la Mœsie recommence, deux ans à peine écoulés. Les habitants de la province, vaincus avec Ingenuus, ont juré de venger leurs parents égorgés. Ils brisent les images de Gallien et proclament Regillianus, le *duc* de l'Illyrie, comme on appelle en ce siècle les commandants des légions de la province. Puis, la peur les gagne. Ils craignent de voir revenir Gallien plus terrible et plus altéré de sang : Regillianus est mis à mort par ceux qui l'ont acclamé. Mais l'esprit de révolte n'est pas éteint ; il couve sous les cendres des villes incendiées par le vainqueur, et, quelques années après, Aureolus, un pâtre illyrien, devenu le chef des armées de cette vaste région, comme les gardeurs de porcs qui, dans les mêmes contrées, quinze siècles plus tard, appelleront leur pays à l'indépendance, est forcé par ses soldats de se saisir de l'Empire.

Tout agitée qu'elle est cependant, l'Illyrie n'aspire pas à l'autonomie, et c'est par là qu'elle se distingue de la Gaule. Hostile, mécontente, elle menace l'Auguste romain et tient tête avec la même obstination aux Barbares qui menacent le Danube et à l'armée d'Italie qui l'opprime. Mais elle est restée romaine de cœur comme d'origine et de langage. La révolte est là à l'état permanent, mais il n'y a pas de pensée de démem-

brement. Les descendants des colons italiques sont en guerre avec l'Empire, mais pour le dominer non pour s'en séparer, et le jour où Aurélien, Probus, Maximien, des Pannoniens, Dioclétien, un Dalmate, Galerius, un Dace, se seront assis sur le trône des Césars, Rome n'aura pas de sujets plus dévoués et plus soumis.

Il en va autrement en Gaule et en Orient.

Là, c'est l'impatience du joug étranger, le parti pris de créer à côté de Rome un Empire formé sur son modèle, mais en dehors de sa domination.

L'Orient, livré à ses propres ressources par le désastre de Valérien, abandonné par les Romains, dévasté par les Perses, se jette dans les bras de la dynastie arabe et syrienne de Tadmor, la ville des palmiers, la reine du désert, Palmyre, ainsi que l'appellent les Grecs. Septimius Odenath, l'héritier des cheiks des tribus sarrasines de la Palmyrène, Zénobie, la plus noble des femmes d'Orient, la descendante des Ptolémées, belle comme Cléopâtre à qui remontent ses ancêtres, chaste comme Victoria, sa rivale d'Occident, rallient les débris des armées romaines, chassent les Sassanides de la Mésopotamie, forcent Chahpour à reculer jusqu'à Ctésiphon, lui enlèvent ses trésors et son harem. Guerre religieuse autant que nationale, dans laquelle les adorateurs du soleil arrachent aux adorateurs du feu l'Asie civilisée. Odenath marche ensuite contre les tyrans qui ont pris la pourpre après Macrianus et les écrase. La Cappadoce, la Bithynie, Ancyre, Thyane, l'Asie romaine, en un mot, de Séleucie à Chalcédoine, obéissent à l'homme qui les a sauvées. Prince d'abord, puis roi de Palmyre, Odenath, à son retour de Perse, ceint le diadème des empereurs, et, sous ses lois, la moitié du monde romain, celle où le latin, la langue des conquérants, n'a pu triompher ni des dialectes sémitiques et araméens ni du grec, importé par les soldats d'Alexandre, forme le premier empire d'Orient.

La dynastie de Palmyre ne va pas cependant du premier coup jusqu'à proclamer l'indépendance de l'Asie. Prudente en ses audaces, elle ne s'avance que pas à pas. Odenath, lorsqu'il combat les Perses, ne se présente que comme le vengeur de Valérien et l'ami de son fils. Il envoie à Gallien les captifs persans qui figureront dans la pompe triomphale du *decennium* impérial. Il est fier d'être reconnu par le César de Rome ; il répudie la mémoire de Cyriades, le traître qui a introduit les

Perses au cœur de la Syrie et qui, entré à leur suite dans Antioche, a osé y prendre les noms sacrés de César et d'Auguste. Odenath est plus que l'allié des empereurs; associé à l'Empire, il est, comme Philippus le fut, un des Augustes légitimes, et cet Arabe qui, sans doute comme sa femme, sait à peine prononcer le latin, veut que ses fils, qu'il a revêtus de la pourpre, ne parlent, au milieu des sables du désert, que la langue des maîtres du monde.

Mais par une coïncidence singulière, il meurt, la même année, que Posthumus dans les Gaules, et aussitôt, brisant les faibles liens qui l'attachent à Rome, sa veuve prend le titre de reine de l'Orient, décore du nom d'Augustes ses trois fils Herennius, Timolaüs, Vaballath[1], dont les noms unis semblent figurer les nationalités diverses, latine, grecque, syriaque, de l'Orient, leur patrie, lance ses soldats sur l'Égypte qui acclame sans résistance la petite-fille de ses rois et, rompant tout rapport aveo les maîtres de l'Italie, oppose Empire à Empire et nation à nation.

A l'autre extrémité de la domination romaine, la Gaule, la Bretagne, l'Espagne, les forces vives de l'Empire depuis Auguste, secouent toutes à la fois le joug des Césars, s'unissent et forment un empire transalpin, où tout est romain d'aspect, la langue, les lois, la religion, les mœurs, mais qui, sous une suite de tyrans dignes d'un autre sort, soutient fièrement pendant treize ans son indépendance contre Gallien, Claude et Aurélien. Ces Gaulois légers, comme disent les écrivains latins, race inquiète entre toutes, avide de nouveautés, n'ayant qu'une pensée fixe, celle de faire à leur guise le prince ou l'Empire, peuple indomptable dans son inconstance, où les enfants apportent en naissant l'esprit de révolte contre la cité romaine, les Gaulois ont relevé le drapeau de Sabinus.

Au temps de Vespasien, Classicus entrait dans le camp des légions humiliées, revêtu des insignes des Césars et, sur les débris des images renversées des empereurs, à l'ombre du drapeau de la Gaule flottant au vent, il les obligeait à jurer

[1] Trebell. Pollion. *Gallieni duo*, x, xii; *XXX Tyran. Odenat. Zenob. Herenn. Timolaus.* Pollion ne cite que deux fils de Zénobie, Herennius et Timolaüs. Fl. Vopiscus, *Div. Aurelian.*, xxxviii, prétend au contraire que ce fut sous le nom de Vaballath, qu'il appelle Balbatus, que Zénobie se saisit de l'Empire. Les médailles de ces princes prouvent que tous trois portèrent le nom d'Augustes.

fidélité à l'empire des Gaules, pendant que Sabinus jetait par terre les monuments qui rappelaient l'alliance avec les Romains et se faisait proclamer César par ses soldats.

Les mêmes scènes, les mêmes espérances se reproduisent, à deux cents ans de distance, dans l'empire transalpin du troisième siècle. Les légions du Rhin, la XXIIe Prima, la VIe Gallicana Victrix, la IVe Flavia, la XXXe Ulpia Victrix, la Xe Fretensis, la XXe Valens Victrix, la Forte et la Victorieuse, la IXe Adjutrix Augusta, la XXXVIe Pia Victrix, la XXIIe Primigenia, saluent empereur, l'an 1014 (261), Marcus Cassianus Latinius Posthumus, le duc de la frontière transrhénane, le *præses* des Gaules. L'armée de Bretagne lui prête serment au camp retranché d'Isca, les légions espagnoles dans le pays des Vaccéens, et des médailles frappées à cette occasion consacrent le souvenir de cette triple alliance et de la confédération des peuples qui s'étendent du mur de Sévère aux colonnes d'Hercule.

Tout est romain dans cet empire des Gaules : le peuple s'y appelle le peuple romain; les empereurs, comme ceux de Rome, le Pieux, l'Heureux, l'Invincible, le Germanique, Très-Grand. Mêmes honneurs, mêmes titres. L'empereur est grand pontife, investi de la puissance tribunitienne, de l'*Imperium* proconsulaire. Ses consulats sont inscrits dans les fastes. Il n'y a pas de sénat romain pour confirmer l'élection faite par les soldats, ou du moins l'histoire a omis de nous montrer le grand conseil des nations des Gaules [1] acclamant Posthumus et ses successeurs, comme plus tard il donna l'empire à Avitus. Mais, ce rouage à part, tous les procédés, toutes les formes du gouvernement, sont ceux de Rome. Élections militaires, associations, organisation administrative, tout se ressemble, jusqu'à la manière dont finissent ces empereurs, l'un après l'autre

[1] Les provinces, suivant M. Amédée Thierry (*Histoire de la Gaule sous la domination romaine*. Paris, 1842, t. II, p. 351), voulaient seulement, au temps de Gallien, échapper à la direction qui perdait l'Italie et pourvoir par elles-mêmes à leur salut, sauf, le danger passé, à renouer plus tard les liens de la communauté avec le cœur de l'Empire. Il est impossible d'admettre cette hypothèse en ce qui concerne la Gaule. Jamais mouvement séparatiste ne fut mieux accusé. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les historiens des Tyrans. (TREBELL. POLLION. *XXX Tyran. Posthum. Lollian. Victorin. Marius. Victoria* : *Gallieni duo*, IV, VII; FL. VOPISC. *Div. Aurelian.*, XXXII). La comparaison avec ce qui s'était passé à l'avénement de Vespasien jette du reste un grand jour sur les visées de Posthumus et de ses successeurs.

égorgés par leurs soldats. On se croirait à Rome si, dans ces farouches et crédules soldats, qui se pressent autour de la *Mère des camps,* l'intrépide Victoria, sorte de Velléda vêtue de la stole romaine, qui lui tuent son fils et son petit-fils et viennent ensuite lui demander de leur dicter le choix de leurs empereurs, recueillent ses paroles comme des oracles, et chaque fois qu'ils ont égorgé un de leurs chefs, s'efforcent en vain de lui faire accepter la pourpre souveraine, on ne retrouvait les fils de ces Gaulois habitués à consulter leurs femmes dans les grandes crises de la nation et à interroger en tremblant les prêtresses inspirées de la divinité.

La Gaule, en s'isolant de l'Italie, ne renonce à rien de ce qui constitue la civilisation romaine ; elle la conserve et aspire à en devenir le foyer en présence des populations du nord, elle se sent assez forte pour la protéger contre la barbarie tudesque, et c'est pour mieux la sauver qu'elle tente de transporter chez elle la *Rome éternelle,* dont elle a maintenu le type sur ses monnaies et dont elle unit sur les enseignes de Posthumus l'image à celle de l'empereur gaulois. Mais la Rome idéale qu'elle prétend continuer, c'est-à-dire la cité de la loi, du droit, de l'ordre dans la grandeur, de la discipline commune des intelligences, n'a rien de commun avec la Rome matérielle, oppressive hier, aujourd'hui dégradée et chancelante. Celle-ci, jusqu'au moment où la main puissante d'Aurélien aura étouffé toutes les résistances, la Gaule la combattra à outrance. Son programme est toujours celui de la Gaule de Classicus et de Tutor : renfermée entre le Rhin et les Alpes, braver à la fois les Teutons et les Romains, et derrière cette infranchissable barrière élevée par la nature, attendre que le temps ait décidé si elle se doit contenter de faire respecter son indépendance, ou, descendant de ses montagnes comme Brennus et César, aller encore une fois planter sur le Capitole l'aigle romaine associée au cheval celtique.

En résumé, l'Empire romain, pressé entre l'insurrection de l'Illyrie, des Gaules et de l'Orient, assiégé par les Barbares qui l'envahissent de toutes parts et les prétendants qui lui enlèvent ses provinces, se trouve, ou peu s'en faut, réduit au noyau central qui, à la fin du quatrième siècle, représentera tout l'empire d'Occident. Il n'a plus que l'Italie, la Sicile, l'Afrique, la Grèce et la Macédoine.

Mais il ne désespère pas. Il lui reste l'indomptable con-

stance qui a vaincu Carthage et l'esprit politique qui sait diviser les ennemis et céder à propos pour mieux reprendre ensuite. Serrés autour de Gallien, l'Italie et le sénat, dont l'étroite union, en dépit des défiances qui les séparent, ne se démentira pas pendant cette crise violente, sont décidés à ne poser les armes que lorsque le dernier des rebelles aura été rallié ou écrasé. Ils ont repris à leur usage la vieille devise de leurs pères : épargner ceux qui se soumettent, combattre les superbes jusqu'à extinction. Ils l'appliquent sans hésitation.

Gallien commence par dissiper la nuée de petits tyrans qui a porté le trouble dans l'Achaïe, la Lybie et une partie de l'Italie.

Libre de ce côté, il se tourne alors vers les grands États qui se sont formés en face de Rome.

Avec ceux qui la nient et s'en sont séparés sans retour, c'est une guerre à mort qui commence. Avec ceux qui n'ont pas entièrement rompu, qui se sont éloignés du pouvoir légitime, mais qui reconnaissent la souveraineté du peuple romain, il ne craint pas d'acheter la paix, même au prix d'un partage qui coûte à son orgueil, mais ne compromet pas l'intégrité de l'Empire.

Odenath a échangé son titre de roi de Palmyre contre celui d'empereur de tout l'Orient [1]. C'est une usurpation sur les droits de César et du sénat, mais Odenath est fidèle aux Romains. Valérien, le frère de Gallien, Lucillus, son parent, conjurent l'Empereur de consacrer le nouvel ordre de choses créé en Orient et auquel la République doit la conservation de tant de riches provinces. Gallien consent et donne au César palmyrénien le titre d'Auguste, l'admet au partage de l'Empire, fait frapper des monnaies où le nouvel empereur est représenté traînant derrière son char les Perses captifs, et, afin que rien ne manque à la légitimité de l'Auguste oriental, il permet au sénat et au peuple de ratifier, au milieu des acclamations où se

[1] « Totius prope igitur Orientis factus est Odenatus imperator, quum Illyricum teneret Aureolus, Romam Gallienus. » (TREBELL. POLLION. *Gallieni duo*, III : *XXX Tyran. Odenatus.*)

« Gallieno et Saturnino Coss., Odenatus, rex Palmyrenorum, obtinuit totius Orientis imperium. Odenatum, participato imperio, Augustum vocavit, quod et senatus et Urbs et omnis ætas gratanter accepit. » (TREBELL. POLLION. *Gallieni duo*, III, X, XII.) — « Odenatus inter hæc quasi Gallieni partes ageret... » (*Ibid.*, III.)

peint la joie de Rome rentrant en possession de la moitié de son empire, le partage qui contient en germe la séparation de l'Orient et de l'Occident.

A Aureolus, qui sollicite l'alliance, c'est-à-dire la fédération avec l'Empire légitime, Gallien n'accorde pas l'association formelle, mais du moins la *concorde* [1], un mot qui apparaît pour la première fois dans les transactions officielles de l'Empire et qui, cent ans plus tard, deviendra l'expression consacrée pour exprimer l'harmonie des deux princes qui règnent ensemble sur les deux hémisphères de l'univers romain.

Vis-à-vis de ceux qui ont complétement répudié la nationalité romaine, vis-à-vis de Zénobie, de Posthumus, de Lollianus, de Victorinus, de Tetricus, c'est la guerre sans merci, et Aureolus, demeuré Romain, n'obtient la paix qu'à la condition d'en prendre sa part et de concourir, comme l'auxiliaire né de l'Italie, à la destruction des tyrans des Gaules et de leur Empire.

Ainsi, pendant quelques années, le grand Empire se trouva divisé en trois monarchies unies par une espèce de lien fédératif : l'Orient obéissant à Odenath, l'Illyrie à Aureolus, Rome à Gallien; Odenath combattant les Perses pour le compte des Romains, Aureolus se joignant à Gallien pour la destruction des Gaulois, Gallien représentant de la légitimité impériale; là, Odenath, régulièrement associé à l'Empire, mais dont cette condescendance obligée cache mal l'indépendance; ici, Aureolus, souverain en Illyrie, rebelle à Rome, allié de l'Empire et suspect de préparer l'invasion de la Cisalpine, toléré par Gallien et proscrit par le sénat.

Cette politique de transaction avait empêché le démembrement de l'Empire. Mais, toute sage qu'elle fût, elle inquiétait le patriotisme et révoltait l'orgueil romain, déjà assez humilié par les défaites que Zénobie et les Gaulois infligeaient aux aigles impériales. Les Italiens, qui avaient consenti à la participation d'Odenath à l'Empire, parce qu'il y allait de la conservation de l'Orient, s'irritaient à la pensée d'un compromis avec un rebelle, devenu par la tolérance du souverain légitime

[1] « Cum Odenato pacem factam, cum Aureolo initam esse *concordiam*. » (Trebell. Pollion. *Salonin. Gallien.*, III.) Ce n'est pas forcer le sens de ce mot que d'expliquer par l'hypothèse d'une quasi-association l'alliance offensive et défensive de Gallien et d'Aureolus contre Posthumus.

presque son égal, et qui, du haut des Alpes Noriques, menaçait Milan et bientôt peut-être Rome. Ils commençaient à croire qu'une sorte de fatalité s'attachait à la personne de Gallien et que les dieux demandaient le sacrifice de cet empereur de mauvais augure.

Un conseil des princes, comme on appelait en ce temps les chefs de l'armée, s'assembla pour délibérer sur les moyens de sauver l'Empire. Ce tribunal secret, qui avait des complicités jusque dans le sénat, jugea qu'il fallait que Gallien mourût pour que la paix se rétablît, et Gallien, avec le César Valérien, son frère, tomba, quelques jours après, sous le poignard des sicaires envoyés par la Vehme patricienne.

Ce qui se passa au sénat après la mort de Gallien, l'attitude de Claude à l'égard d'Aureolus dès le lendemain du crime, ne laissent aucun doute sur les motifs de la conspiration et la main d'où était parti le coup (1021-268).

La nouvelle de l'assassinat des deux princes et celle de l'élection de Claude par les soldats arrivèrent au sénat, pendant que, dans le sanctuaire de la Déesse Mère, il célébrait la fête du premier jour d'avril. Aussitôt, l'Ordre saint, avec la froide cruauté dont, en toutes les occasions pareilles, il n'a jamais manqué de donner l'exemple, commence par faire égorger le fils de Gallien, le César Saloninus Gallienus. Tandis que le peuple se répand en imprécations contre la mémoire du père, les patriciens ordonnent que ses ministres et ses parents même seront précipités du haut de la roche Tarpéienne et jetés aux gémonies. Puis, après ces sacrifices humains, le sénat, réuni dans le temple d'Apollon, ayant salué, suivant l'usage, Claude Auguste de ses acclamations répétées jusqu'à quarante et soixante fois, demande au nouvel empereur la destruction de toutes les tyrannies provinciales, le retour absolu à l'unité romaine. « Claude Auguste, venge-nous d'Aureolus! Claude « Auguste, venge-nous des Palmyréniens! Claude Auguste, « venge-nous de Zénobie et de Victoria! Claude Auguste, que « Tetricus soit anéanti[1] ! »

Aureolus, effrayé, sollicitait le renouvellement de l'alliance. « C'est à Gallien, lui répond Claude inflexible, qu'il « fallait demander ces choses-là. » Plus, dit Pollion, qui s'est inspiré de toutes les haines des implacables ennemis de

[1] TREBELL. POLLION. *Div. Claud.*, IV. — AUREL. VICT., *Epit.*

Gallien, Aureolus avait été aimé de ce dernier, plus il était odieux à la République. La déclaration de guerre au tyran d'Illyrie est le premier acte du règne de Claude, le prix de son élévation au trône. Aureolus est vaincu et mis à mort. Le tour de Tetricus et de Zénobie ne tardera pas à venir.

Claude, Aurélien, Probus se transmettent l'un à l'autre la tâche devenue la grande œuvre des empereurs romains, l'extermination *des tyrans et des roitelets tumultuaires*. Le premier détruit l'Empire illyrien. Sous le second s'écroulent celui des Gaules, l'Empire oriental de Zénobie, l'Empire éphémère d'Égypte, dernier rejeton de la monarchie palmyrénienne. Aurélien prend le nom d'empereur de l'Univers romain que lui a décerné l'admiration de son siècle. « Il nous a donné « les Gaules, dit l'empereur Tacite, prononçant l'oraison « funèbre de ce grand capitaine, il a délivré l'Italie : sous lui, « l'Illyrie a été reconquise, les Thraces rendues à la domination « romaine. C'est lui qui a remis sous nos lois l'Orient courbé « (ô honte!) sous le joug d'une femme. »

Aurélien a triomphé de Zénobie, de Tetricus, de l'Orient et de l'Occident. Probus étouffe dans le sang des derniers tyrans l'embrasement où l'Empire a failli succomber (1021-1028, 268-295).

CHAPITRE IX

LES ÉLECTIONS TUMULTUAIRES ET LES DERNIERS EMPEREURS DU SÉNAT.

Des empereurs légitimes aux tyrans, pendant les années qui suivent l'ère des Gordiens, il n'y a qu'une différence. L'empereur est un tyran parvenu; le tyran, un empereur qui s'est arrêté en chemin.

Le même caprice d'une soldatesque ivre de sa force les nomme ; le même caprice les brise. Comme les tyrans, le même jour voit s'élever et disparaître les empereurs.

Le soldat ne sait ni pourquoi il les choisit, ni pourquoi il les abandonne.

C'est l'inconstance arrivée à l'état de démence, l'indiscipline poussée jusqu'à la férocité, et produisant une lâcheté abjecte.

Nul scrupule, nul respect de la foi jurée. L'honneur militaire, cette vertu des armées modernes, n'existe pas, même de nom, dans les armées romaines. A l'époque où nous sommes parvenus, rien n'égale le cynisme des trahisons, l'infamie des défections, si ce n'est l'odieuse hypocrisie dont elles se colorent parfois.

L'armée, qui vient de proclamer un empereur, le tue, s'il est vaincu, et se fond dans celle du vainqueur. Quelquefois elle n'attend pas que le destin des combats ait décidé. On se compte et tout est dit. Cela s'appelle prouver « qu'on craint le malheur ou l'impiété d'une guerre civile [1] ».

Les soldats de Philippus passent à Decius après la bataille : ceux de Gallus se donnent à Æmilianus, ceux d'Æmilianus à Valérien, avant d'avoir combattu.

Le mot de fidélité n'a plus de sens, ni pour les soldats, ni pour leurs généraux. Decius, que Philippus veut envoyer en

[1] Zonar.

Mœsie pour y réorganiser et punir les légions révoltées, le supplie de le laisser à Rome. Il n'ose pas répondre de lui-même. Il a peur qu'à peine arrivé, les rebelles ne fassent de lui leur chef, malgré sa résistance. Philippus ne s'arrête pas à ces bizarres objections. Decius part : dès qu'elles l'aperçoivent, les légions qu'il vient châtier le proclament empereur, et Decius accepte.

Toute raison est bonne pour créer des empereurs comme pour s'en défaire; on les tue parce qu'ils sont vaincus; on les tue parce qu'ils s'efforcent de rétablir la discipline, parce qu'ils n'ont pas permis le pillage d'une ville amie.

Vaincu par Decius, Philippus, qui a tué Gordien III, est massacré à Vérone par ses soldats, et les prétoriens aussitôt égorgent son fils à Rome.

C'est une manière de faire l'unanimité, qui constate la légitimité des empereurs élus tumultuairement et leur supériorité sur les tyrans.

Gallus n'a pas pu résister aux troupes d'Æmilianus. Les soldats s'emparent de l'empereur et de son fils, les mettent à mort, « approuvent la proclamation d'Æmilianus et le confirment sur le trône [1] ». On dirait d'une simple vérification de pouvoirs.

Quatre mois se passent. Les soldats d'Æmilianus aperçoivent les drapeaux de Valérien. A l'instant même, ils se soulèvent et jettent à ses pieds la tête de leur empereur.

Et tout cela froidement, sans passion, sans colère, comme un point de jurisprudence militaire, que les victimes ne songent pas plus à contester que les bourreaux n'hésitent à l'appliquer.

L'armée ne massacre plus les empereurs; nous avions tort tout à l'heure de nous servir de ce mot, qui traduit mal la vérité; elle les exécute de sang-froid, après mûre délibération, quelquefois avec les formes solennelles de la justice. Qu'a-t-on à lui reprocher, lorsque la sentence, comme le dit Lampridius, a été rendue à l'unanimité?

Les empereurs mêmes ne pensent pas à mettre en doute le droit de ces juges armés.

Sévère a souffert que ses soldats déclarassent Albinus ennemi avant que le sénat eût parlé. C'est l'armée qui a jugé Gordien III; Philippus n'a fait qu'exécuter sa sentence. Claude le

[1] Zonar.

Gothique traduit Aureolus vaincu à la barre des soldats; un jugement en forme livre le malheureux aux licteurs [1].

L'armée ne se contente pas de frapper les empereurs vivants : leur mémoire lui appartient. Tous les pouvoirs qui autrefois étaient l'apanage du sénat, elle s'en est emparée. Quand les troupes de Gallien, traîtreusement assassiné, apprennent sa mort, leur premier mouvement est de le venger. Mais un donatif distribué à propos fait bientôt tomber cette vertueuse colère. Un vieux général propose d'ouvrir le trésor de l'armée et de donner vingt *nummi* d'or par tête aux soldats. Aussitôt, la sédition s'apaise : Gallien n'est plus l'empereur *utile*, *nécessaire*, *fort*, *efficace*, et l'armée revenue à elle-même, à ses véritables instincts, se tourne contre le cadavre impérial, instruit son procès, le condamne pour crime de tyrannie, et ordonne que sa sentence sera inscrite dans les fastes publics [2].

Des vingt-sept empereurs qui se succèdent dans l'espace d'un siècle, depuis la mort de Marc-Aurèle jusqu'à l'élection de Dioclétien (933-1037 — 180-284), sept seulement meurent naturellement ou sur le champ de bataille, dix sont massacrés par leurs soldats, trois égorgés avec l'appareil dérisoire de la justice, cinq assassinés, deux échappent par le suicide à la rage du vainqueur [3].

En présence de cette statistique de mort, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'aucun des gagnants à cette loterie fatale ne

[1] « Denique, *judicio militum*, apud Mediolanum Aureolus dignum exitum vitæ ac moribus suis habuit. » (TREBELL. POLLION. *Div. Claud.*)

Claude avait paru vouloir lui faire grâce. Une épigramme grecque, que Trebellius Pollion rapporte en la traduisant (*XXX Tyran. de Aureolo*), disait :

Amor
Militis egregii vitam qui jure negavit
Omnibus indignis et magis Aureolo.

[2] « Consilium principum fuit ut milites ejus, quo solent placari genere, sedarentur. Promissis itaque per Martianum aureis vicenis et acceptis (nam præsto thesaurorum copia) Gallienum *tyranum militari judicio in fastos publicos retulerunt.* » (TREBELL. POLLION. *Gallieni duo*, XX.)

[3] Massacrés par leurs soldats, Pertinax, Helagabal, Alexandre Sévère, Maximin, Philippus, Gallus, Æmilianus, Florianus, Probus, Carinus; *tués* judiciairement, D. Julianus, Macrinus, Gordien III; assassinés, Commode, Caracalla, Gallien, Aurélien, Numerianus; morts par le suicide, Gordien Ier, Quintillus; tués en combattant, Gordien II et Decius; Valérien, prisonnier des Perses. Il n'y a que Septime Sévère, Claude II, Carus, et peut-être Tacite qui, en cent quatre ans, meurent naturellement et sur le trône.

se laisse décourager par l'exemple de ceux qui l'ont précédé. Loin de là, à peine en possession du pouvoir, chacun d'eux s'efforce de transmettre à ses descendants une dignité que lui-même ne gardera pas plus que ses devanciers.

Empereurs légitimes ou tyrans, Augustes romains ou provinciaux, tous, dès qu'ils sont arrivés, Philippus, Decius, Posthumus, Victorinus, Odenath, font leurs fils Césars, ou les associent au trône. Tous ces esprits affolés ont la prétention de faire souche de dynastie. Decius, dès son entrée à Rome, déclare son fils Decius Etruscus César, Prince de la jeunesse, donne le même titre à ses autres enfants, et plus tard s'associe Etruscus en le faisant Auguste. Gallus partage son trône avec Volusianus, que, d'une année à l'autre, il fait d'abord César, puis Auguste et pontife, puis grand pontife. Valérius associe à l'Empire son fils Gallien, et reporte sur son petit-fils Cornélius Saloninus la dignité de César qu'abandonne l'héritier du trône, empereur désigné. Gallien, Auguste sous son père, nomme en prenant possession du pouvoir pendant la captivité de Valérien, son frère Auguste et ses fils Césars. Chacun, à son tour, en reprenant les procédés des Antonins, espère fortifier par l'association l'autorité précaire que lui ont confiée les soldats, et reculer pour sa maison les perspectives de la souveraineté. Macrianus, le tyran d'Asie, un de ces vaillants hommes qui, dans d'autre temps, eussent fait la gloire de Rome, et qui, pendant cette horrible et honteuse tourmente, ne pourra que se perdre dans le gouffre commun, n'accepte l'Empire qu'à la condition que les légions lui donneront ses deux fils pour collègues. — « Soit, lui dit-on. Nous livrons la République à ta prudence. Donne-nous tes enfants. — J'accepte et je promets double paye au soldat. » Le marché est conclu, et Macrianus et ses fils règnent ensemble, jusqu'au jour où ils mourront ensemble, comme Gallien, son fils et son frère, comme les deux Posthumus, comme Philippus et son fils, comme le fils et le petit-fils de Victoria, comme tous [1].

Il ne dépend pas des empereurs que l'ordre légal établi par la succession depuis un siècle ne se reconstitue de toutes pièces; qu'avec l'association, dont la tradition n'a jamais été interrom-

[1] Trebell. Pollion. *Gallieni duo, XXX Tyran. passim.* — Aurel. Vict. — Zozim. — Zonar. — Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III.

pue, la sanction du sénat et l'autorité du peuple ne viennent mettre un terme à la farouche tyrannie des armées.

Decius est un patricien. Æmilianus, qui n'a pas trois mois à vivre, proteste, en s'emparant de l'autorité, qu'il ne régnera et ne combattra que sous les ordres et pour le service du sénat, qu'il lui laissera en toutes choses la décision et le commandement.

Salué empereur par l'armée, après l'abandon et le massacre d'Æmilianus par ses soldats, Valérien se fait proclamer Auguste par le peuple de Rome, et, grâce à ce double mandat, il peut se croire appelé à recommencer l'ère des gouvernements réguliers. Pour la première fois, depuis Sévère et ses fils, on se trouve en pleine légalité. Valérien n'a trahi personne, conspiré contre personne : il n'est que le vengeur du souverain dont il est resté le soldat fidèle. Pour se faire acclamer, il a attendu que le trône fût libre, et rien ne lui a manqué de ce qui caractérise la légitimité romaine; il a l'assentiment unanime des armées et du peuple et la ratification du sénat. Le *commun suffrage,* comme on disait à Rome, toutes les armées réunies dans la même adhésion, et le sénat avec elles, lui ont déféré l'autorité souveraine. Les poitrines respirent plus à l'aise. Le peuple qui, sous Decius, s'est cru un instant assez fort pour faire, lui aussi, un empereur[1], l'accueille comme le représentant de Rome; le sénat le reçoit comme un des siens. Voilà enfin, comme le dit Trébellius Pollion, un « empereur qui aura été fait, non pas, comme ils le sont tous depuis quelque temps, par un rassemblement tumultuaire du peuple, par les cris confus des soldats, mais du droit de ses mérites, et, pour ainsi dire, par l'unanime sentence de l'univers entier[2]. » Gallien, son fils, est proclamé César par le peuple et non par l'armée[3]. Tout, dans le gouvernement inauguré sous ces honnêtes auspices, paraît promettre à l'Empire le retour à la sagesse et au règne des lois.

1 « Julius Valens, summo plebis studio, Imperator est appellatus. » (AUREL. VICT.)

2 « Imperator fieret : non ut solet, tumultuario populi concursu, non militum strepitu, sed jure meritorum et quasi ex totius orbis una sententia. » (TREBELL. POLLION., *Valerianus pat. et fil.*).

3 « Gallienus filius ejus a populo Cæsar est appellatus. » (ID. *Vitæ Valeriani imp. fragm.*) — « Gallienus Romæ a senatu appellatus est Cæsar. » (EUTROP.)

Mais, lors même que les malheurs de Valérien et la haine atroce que le sénat porte à son fils ne se chargeraient pas de dissiper l'illusion, il faut être aveugle pour ne pas voir que la cause comme le remède de ces longues perturbations sont ailleurs que dans une question de forme politique et de mécanisme électoral.

A travers la monotonie des scènes de carnage et de foi mentie qui remplissent l'histoire de la malheureuse Rome, il est facile, dans la mêlée confuse où se heurtent les nationalités armées et les impatiences ambitieuses, de distinguer les éléments qui entretiennent la lutte, et qui doivent finir par en amener le dénoûment.

Le monde est aux soldats et ne peut plus leur échapper. Il ne s'agit plus de savoir si l'Empire appartiendra au sénat ou aux légions, mais quelle armée en disposera en souveraine, de celle de Mœsie ou d'Italie, des Gaules ou d'Orient.

Deux fois, pendant la période de lutte entre les légions de Mœsie et d'Italie, par laquelle s'ouvre le conflit, les premières sont sur le point de triompher, avec Decius d'abord, que Philippus l'Arabe leur a envoyé pour dompter parmi elles l'esprit de sédition, et qui, à leur tête, renverse Philippus, ensuite, avec l'africain Æmilianus, qu'en moins de quatre mois elles élèvent au trône et livrent au bourreau.

Mais alors interviennent les légions gauloises. Surpris par l'invasion d'Æmilianus, Gallus a envoyé le meilleur de ses généraux, Valérien, le gouverneur de la Rhétie, au delà des monts, pour ramener à son secours les soldats des Gaules et de Germanie. Mais, avant que Valérien ait repassé les Alpes, Gallus, abandonné par ses troupes, a été égorgé à Interamnes, et ses soldats se sont rendus sans combat. Les Gaulois indignés refusent de reconnaître cette honteuse capitulation, et continuent leur marche sur Rome. On vit alors jusqu'où peut descendre une armée démoralisée. A l'approche de Valérien, les Italiens, qui avaient massacré Gallus, et les soldats de Mœsie, qui venaient de donner l'Empire à Æmilianus, changeant encore une fois avec la fortune, s'arrêtent dans leur marche, abandonnent le prince que les uns ont fait, auquel les autres se sont donnés, décident sa mort, l'égorgent au passage du pont de Spolète, qui, en souvenir de ce tragique événement, conservera le nom de *Pont Sanglant*, et se livrent à Valérien.

Le premier acte du drame est terminé. Écrasées par la défaite d'Aureolus, les légions d'Illyrie ne prétendent plus à faire des empereurs. Les armées des Gaules, isolées du monde romain par la révolte de Posthumus, lui sont devenues étrangères et n'y rentreront que traînées, comme des Barbares vaincus, derrière le char de triomphe d'Aurélien.

Les légions d'Italie l'emportent et le sénat avec elles. Claude, élu empereur par les soldats de Gallien, a été salué Auguste par les patriciens (1021-268).

Il meurt. Aussitôt, le sénat défère l'autorité souveraine à son frère Quintillus Marcus Aurelius Claudius, que l'armée d'Italie a acclamé à Aquilée. Le consentement des armées, pour nous servir du mot qui exprime dans l'Empire romain les élections légitimes des camps par opposition aux élections tumultuaires, a ratifié le choix de leurs frères d'armes. On a eu soin pourtant de stipuler que Quintillus n'était pas élu par droit héréditaire; on répète avec complaisance qu'il ne doit l'Empire qu'à ses vertus, que, n'eût-il pas été le frère de Claude, il n'en eût pas moins été empereur. Les soldats, le sénat, le jugement du monde entier, l'ont placé sur le trône. Dix-sept jours après, pour avoir voulu restituer la discipline qui fit la force des armées d'autrefois, il meurt massacré par ses soldats, de la mort, dit un historien, de Galba et de Pertinax [1].

Encore une fois, la guerre éclate dans Rome entre le sénat et les prétoriens : vieille histoire toujours nouvelle qui ne finira qu'avec l'un de ces éternels ennemis.

Mais, cette fois, la grande armée de Thrace, celle qui a suivi Claude à Sirmium, qui, grossie des légions d'Illyrie, victorieuse des Goths, des Scythes et des Hérules, va prendre la direction des destins de l'Empire, met d'accord prétoriens et sénat en se jetant à la traverse et prenant un empereur de son choix.

Elle a laissé le sénat donner la pourpre au frère de son empereur; mais, libre par sa mort, elle reprend le droit de nommer

[1] « Quintillus, frater ejus, delatum sibi omnium judicio suscepit imperium, non hereditarium, sed merito virtutum: qui factus esset imperator etiamsi frater Claudii principis non fuisset. » (Trebell. Pollion. *Div. Claud.*, xii.) — « Consensu militum imperator electus est... consensu senatus appellatus Augustus. » (Eutrop., l. IX.) — Aurel. Vict., *Epit.* — Hieron. *Chron.* — Zozim. — Fl. Vopiscus (*Div. Aurelian.*, xxvii) et Zonaras disent que, suivant quelques écrivains, l'armée de Claude ayant proclamé Aurélien, Quintillus, abandonné par ses soldats, se serait ouvert les veines.

le souverain, et proclame son général Aurélien *Main-au-Fer*, le fils d'un paysan de Pannonie, en qui s'incarne la réconciliation des légions de Mœsie et d'Illyrie avec les armées de l'Empire (1023-270).

Devant ce grand nom et ce grand courage, toutes les compétitions se taisent.

Le sénat, le peuple, les provinces, les armées acceptent en silence la domination du guerrier infatigable, « par lequel tout le globe a été rendu au nom romain. »

Aurélien, comme les meilleurs et les pires, meurt assassiné. Mais il a si bien remis l'ordre partout, qu'à sa mort cette longue orgie des élections tumultuaires, qui marquait toutes les années, pour ainsi dire, par l'élection et le meurtre d'un empereur, s'arrête. La satiété du pouvoir s'empare des armées, ainsi qu'il arrive à tous les puissants de la terre, et ce sont elles qui, se dépouillant du droit de nommer les princes, viennent spontanément, après trente ans d'intervalle, rappeler dans Rome, consternées et repentantes, la République de Pertinax et des Gordiens.

Comment expliquer ce renoncement de l'armée, cette abdication inattendue, l'un des faits les plus singuliers de cette histoire si féconde en changements bizarres ? Les documents abondent sur cet épisode, qui frappa, comme il le devait, les imaginations des contemporains; mais aucun ne révèle clairement le mobile qui entraîna les soldats d'Aurélien assassiné.

Peut-être n'y eut-il là qu'une réaction du vieil esprit romain contre ces citoyens d'hier, parmi lesquels se recrutaient les légions des frontières. Les vrais Romains, les soldats d'Italie se lassaient sans doute de voir des provinciaux qui balbutiaient la langue du Forum, des soldats que n'eût pas reconnus l'aigle sous laquelle ils marchaient, prostituer l'héritage des Césars à des Arabes, à des Africains, à des Goths. De temps à autre, ces hommes, qui ne comprenaient d'autre autorité que le glaive, se reprenaient, presque malgré eux, de belle passion pour ce sénat qui jadis décrétait la victoire. La force de Gallien, de Claude, d'Aurélien, en présence de l'Orient, des Gaules, de l'Achaïe, de l'Illyrie révoltés, le secret de leur victoire, quand par la révolte universelle tout manquait, c'est qu'ils avaient pour eux Rome et le sénat ; la faiblesse des tyrans, la cause de leur impuissance, c'est qu'ils combattaient le corps qui, malgré tout,

n'avait pas cessé de représenter la majesté des lois et la souveraineté de Rome.

Quoi qu'il en soit, dans l'impossibilité d'affirmer le motif qui inspira l'armée impériale, il faut bien se borner à exposer les faits sans chercher vainement à les expliquer.

Soit qu'une grande partie de l'armée fût dans le complot qui avait coûté la vie à Aurélien, ou que la surprise eût paralysé les résistances, elle avait aidé ou du moins laissé faire. Pourtant, aussitôt l'attentat commis, la première impression fut une stupeur profonde, la seconde un mouvement de rage. Honteux de n'avoir pas su défendre le héros qui les avait tant de fois conduits à la victoire, les soldats, en revenant à eux, se jurèrent que du moins aucun des coupables ni de leurs complices cachés ne recueillerait le fruit du crime, et ils exclurent sans distinction de l'Empire tous leurs généraux, pour n'avoir pas su protéger la vie de leur maître. La lettre, par laquelle ils déléguaient au sénat une élection dont ils ne se sentaient plus dignes, est pleine de ce sentiment de défiance et de haine contre des chefs, parmi lesquels ils cherchent les véritables auteurs du meurtre et qu'ils confondent tous dans les mêmes soupçons :

« Au sénat et au peuple romain, les heureuses et vaillantes « armées.

« Aurélien, notre empereur, a été tué par la fraude d'un « seul et l'erreur commune des bons et des méchants. Mettez-« le au nombre des dieux, saints et seigneurs Pères conscrits, « et envoyez-nous un prince pris parmi vous et digne de votre « jugement. Car, de ceux qui se sont rendus coupables sciem-« ment ou par erreur, nous ne souffrirons pas qu'aucun règne « sur nous. »

Ces lettres excitèrent d'abord dans la curie Pompilienne plus d'étonnement que de joie. On se défiait de la durée d'une abnégation si soudaine. Le sénat savait par une cruelle expérience que « les princes qu'il nommait étaient rarement du goût des soldats », et il ne se souciait pas de recommencer un essai tant de fois condamné. Le vieux Claudius Tacite, auquel son âge donnait le droit d'opiner le premier parmi les consulaires, résuma en ces termes la pensée de ses collègues : « Je suis d'avis « de renvoyer aux soldats l'élection de l'empereur. Dans les « affaires de ce genre, si l'on ne fait ce que veut l'armée, il n'y « a que danger pour l'élu et compromission pour celui qui « nomme. » Le sénat refusa, comme le proposait Tacite, l'hon-

neur qu'on lui faisait. A trois reprises différentes, l'armée le pressa de faire un choix : trois fois, il s'excusa. Cela dura six mois. Le monde n'avait jamais été témoin d'un pareil débat. Et, pendant tout ce temps, rien ne bougea. Les frontières furent respectées, les provinces tranquilles ; l'Empire assistait, paisible et curieux, sous l'égide de l'autorité du sénat, des soldats, et du peuple, à un combat de générosité et de désintéressement dont les siècles n'offrent pas un second exemple [1].

Les soldats tinrent bon. Ils ne voulaient qu'un prince pris dans le sénat et nommé par lui. Le sénat, de son côté, était résolu à ne rien faire tant que toutes les armées ne seraient pas d'accord pour accepter sa décision quelle qu'elle fût.

Cependant les Barbares commençaient à s'agiter, la Syrie remuait, les Germains se disposaient à franchir le Rhin. Il était temps d'en finir.

Le 7 des calendes d'octobre 1028, le consul Velius Cornificius Gordianus assembla le sénat.

« L'armée, dit-il, ne peut rester plus longtemps sans chef. « Déterminez-vous, Pères conscrits, et nommez le prince. Ou « elle acceptera celui que vous aurez élu, ou elle le refusera. « Dans ce cas-là, elle en fera un autre. » Il n'y avait pas, en effet, d'autre parti à prendre. Claudius Tacite se lève pour parler, on l'arrête ; une acclamation unanime le salue empereur. « Tacite Auguste, les dieux te conservent! Nous te choi- « sissons, nous te faisons prince, nous te confions le soin de la « République et du globe. Prends l'Empire en vertu de l'auto- « rité du sénat. Le Prince du sénat a bien le droit d'être créé « Auguste. »

Tacite se défend en vain en alléguant son grand âge. On ne veut rien entendre. Le sénatus-consulte est voté, et l'assemblée se transporte au Champ de Mars, où le préfet de Rome présente au peuple le nouvel empereur : « Vous, très-saints soldats, dit-il, « et vous aussi, très-sacrés Quirites, voici le prince que le sénat « a élu, de l'avis de toutes les armées. » Tacite était debout sur le tribunal des comices. « Tacite, répond le peuple, suivant la « formule consacrée, très-heureux Tacite Auguste, que les dieux « te conservent! »

[1] « Habito inter senatum exercitumque non invido, non tristi, sed grato religiosoque certamine... Nullus usquam tyrannus emersit : sub judicio senatus et militum populique romani totus orbis est temperatus. » (Fl. Vopisc. *Tacit. imp.*)

Le sénatus-consulte qui élisait Tacite à l'Empire fut transcrit sur un livre d'ivoire, comme tous les décrets relatifs aux empereurs. Tacite le signa, comme un simple sénateur, avec tous ses collègues. Jusqu'à la ruine de Rome par les Vandales, on conserva précieusement à la bibliothèque Ulpienne ce monument de la grandeur expirante du sénat.

Le premier soin de l'empereur, après son élection, fut de se rendre à l'armée de Thrace. Là aussi, il monta sur le tribunal, et le préfet du prétoire, Mesius Gallicanus, annonça à ses très-saints compagnons d'armes que le nobilissime sénat avait obéi aux commandements et à la volonté des camps, et leur avait donné le prince qu'ils lui demandaient [1]. Tacite promit la paye et le donatif. Il parla avec la simplicité et l'orgueil sans faste d'un homme que le pouvoir est venu trouver malgré lui, mais qui se sent de force à en porter le poids. « Trajan, dit-il, était « vieux comme moi quand il fut appelé à l'Empire. Mais il y fut « élevé par un seul homme. Moi, très-saints camarades, j'ai été « jugé digne du nom d'empereur, par vous d'abord, qui savez « choisir les princes, ensuite par l'amplissime sénat. » Les soldats applaudirent, et des courriers partirent dans toutes les directions pour annoncer aux généraux, au nom de Tacite Auguste, que le sénat l'avait élu pour prince, par la volonté de la prudente armée [2].

La joie du sénat, après cette élection, éclata en démonstrations enthousiastes. Pendant plusieurs jours, dans la maison de chaque sénateur, on offrit aux dieux de blanches victimes. On décréta des hécatombes, des vœux solennels. Le sénat siégeait en robes blanches comme aux jours de fête. Des lettres publiques portèrent la bonne nouvelle aux provinces, aux alliés, aux nations étrangères. « Réjouissez-vous, mandait l'amplissime « sénat aux curies des grandes villes, vous êtes libres, libres « autant que vous l'ayez jamais été. Le droit de donner l'Em« pire, d'appeler le prince, de décerner le titre d'Auguste, nous « est rendu. » La République était revenue, le sénat élisait les empereurs, ou plutôt c'était lui qui était devenu le souverain, qui faisait la paix et la guerre; c'est à lui que les rois barbares

[1] « Dedit, sanctissimi commilitones, senatus principem quem petiistis. Paruit præceptis et voluntati castrensium ordo iste nobilissimus. » (Fl. Vopisc. *Tacit. imp.*)

[2] « Tacitus Aug. Probo. Me quidem senatus principem fecit de prudentis exercitus voluntate. » (Id. *Probus imp.*)

devaient adresser leurs supplications, et les peuples demander des lois.

Dans leurs correspondances intimes, les patriciens se félicitaient, s'excitaient mutuellement. « Accourez, venez assister « aux séances de la curie antique, écrivaient-ils à leurs amis. « Nous avons recouvré le droit proconsulaire. Nous nommons « les Augustes. La République est rentrée dans ses droits. « Grâces soient rendues à l'armée romaine : oui, romaine, elle « l'est vraiment à cette heure, elle qui nous a rendu notre « pouvoir d'autrefois. »

Après trois siècles, l'esprit républicain se réveille d'une longue léthargie. Les jeunes patriciens ne dissimulent pas que ce n'est là que le commencement; leurs espérances, du premier bond, vont bien par delà la nomination du prince. « Nous « avons commencé par faire des empereurs, écrit l'un d'eux à « son oncle, nous pouvons bien les empêcher. A bon entendeur, « salut [1]. » Ils croyaient, dit Vopiscus, que l'antiquité leur était rendue.

En haranguant le sénat, Tacite lui-même s'était franchement posé en restaurateur de la République. « J'ai résolu, disait-il, « de ne rien faire que d'après votre avis, Pères conscrits, et « sous votre direction. C'est à vous d'ordonner : vous ne devez « sanctionner que ce qui vous paraîtra digne de vous, digne « d'une armée si docile, digne du peuple romain. »

Il y avait dans l'air une fièvre de liberté. Chargé de présenter à l'empereur les félicitations de l'Ordre sanctissime, Nicomachus, devenu le Prince du sénat, n'avait pas craint de protester d'avance contre le rétablissement de l'hérédité, et le sénat, qui se souvenait de la chute récente de Claudius Quintillus, avait applaudi à ces paroles si nouvelles sous les voûtes de la curie : « Tacite Auguste, je t'en prie, je t'en conjure, je te le « demande en homme libre, au nom des lois de la commune « patrie, si le destin t'enlève avant l'heure, ne fais pas tes « petits-enfants héritiers de l'Empire. Ne lègue pas la Répu- « blique, les Pères conscrits, le peuple romain, comme tu

[1] « Principes facimus, possumus et prohibere qui cepimus facere. Dictum sapienti sat est. » — Vopiscus, qui nous a conservé tous ces curieux détails, et Suetonius Optatianus, qu'il abrége, écrivaient d'après les originaux mêmes, conservés à la bibliothèque Ulpienne, les registres des scribes et les Actes du sénat et du peuple.

« ferais de ta villa, de tes colons, de tes esclaves. Regarde au« tour de toi ; imite les Nerva, les Trajan, les Adrien. La vraie « gloire pour un prince qui meurt est d'avoir aimé ses enfants « moins que la République [1]. » Et le sénat, électrisé par l'audace de son chef, de s'écrier : « Oui. Tous, tous, nous le vou« lons. » Tacite demande le consulat pour son frère. Les patriciens refusent, et Tacite, au lieu de s'irriter, se réjouit que sous son règne on croie à la liberté.

Mais tout cela était trop beau pour durer. Les armées s'inquiétaient de cette renaissance des idées républicaines. Elles étaient toujours ce qu'on les avait vues à la mort de Caligula et de Maximin, défiantes du sénat, même lorsqu'elles s'inclinaient devant lui, et ne concevant pas d'autre forme de gouvernement que l'Empire. Au mouvement sénatorial d'ailleurs la base manquait. Trente ans auparavant, lorsque le sénat déclarait la guerre à Maximin, il parlait en maître aux armées. Le peuple, rangé derrière lui, ne craignait pas de braver les prétoriens, et l'on avait vu qu'au besoin il savait les combattre. Quiconque alors, tribun ou soldat, eût osé résister aux ordres du sénat, était déclaré ennemi, et, à ce mot qui avait fait trembler Sévère, toutes les résistances tombaient. Cette fois, le sénat nomme encore l'empereur, mais c'est l'armée qui ordonne, lui qui obéit : il l'avoue, il s'en vante. L'élu du sénat a été nommé avec la permission, que dis-je? par l'ordre des sanctissimes soldats. Fragile fondement que le caprice des camps pour bâtir une République ! Que le vent change, et tout est fini.

Tacite ne tarda pas à s'en apercevoir. Il n'était pas empereur de six mois, que, battu en brèche, harcelé par les factions, découragé, impuissant, il s'éteignait sans avoir suivi le conseil de Nicomachus et adopté l'héritier de l'Empire. Il mourut, maudissant son élévation et les hommes, et désespérant de l'avenir. Quelques-uns crurent qu'il avait été assassiné. Les armées romaines ont à leur charge assez de méfaits prouvés pour qu'on leur fasse grâce des crimes douteux (1029-276).

Son frère Florianus entreprit cependant de continuer son œuvre et de se faire empereur de la République patricienne. Il était aimé de l'armée d'Italie avec laquelle il avait battu les Scythes ; il avait de plus pour lui l'Occident, l'Afrique, la

[1] Fl. Vopisc. *Tacit. imp.*

nourrice de Rome, et l'autorité du sénat qui s'était empressé de le reconnaître.

Mais la grande armée d'Aurélien, devenue l'armée d'Orient, était lasse déjà du court interrègne auquel elle s'était soumise. Pour gagner de vitesse le sénat et l'armée d'Italie[1], elle s'était hâtée de proclamer Probus, auquel Tacite avait donné le commandement militaire, le *ducatus* de tout l'Orient.

Amoureux des légendes comme leurs pères l'avaient été des miracles, les Romains du siècle suivant racontaient que Probus, de même que Regillianus, avait dû l'Empire au hasard et à un jeu de mots de légionnaires en veine de gaieté. Les soldats, ne sachant encore sur qui fixer leur choix, discutaient entre eux les noms de leurs chefs. Les tribuns passaient de manipule en manipule, recueillant les opinions, haranguant leurs hommes, disant qu'il fallait un prince brave, irréprochable, modeste, clément, *probe* surtout. Ce mot, qui rappelait le nom du général, frappa l'esprit des soldats. Il fut répété de rang en rang, commenté, applaudi, et, avec cet entraînement spontané qui s'empare si facilement des grandes réunions d'hommes et que les Romains prenaient volontiers pour une inspiration divine[2], on entendit les soldats s'écrier de tous côtés à la fois : « Probus Auguste, les dieux te conservent ! » On sonna la *concio*, on dressa à la hâte un tribunal de gazon. Probus fut solennellement acclamé ; on jeta sur ses épaules un manteau de pourpre enlevé aux drapeaux ou à quelque statue d'un temple voisin, et tout se prépara pour la guerre.

Probus ne possédait que la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'Égypte. Les forces de Florianus étaient bien supérieures. Mais Probus était cher aux soldats ; il représentait la réaction de l'armée contre les élections patriciennes, les jalousies constantes de la province contre Rome. Il avait réussi à persuader même aux soldats de Florianus que leur chef s'était emparé de l'Empire, non, comme il le prétendait, par la volonté du sénat, mais en vertu d'un prétendu droit héréditaire, et il n'en fallait pas davantage pour que la défection se glissât dans le camp du César italien. Le prestige des victoires de Probus avait commencé la déroute de son rival ; l'éternelle haine des Ro-

[1] « Tunc primum animus militibus fuit prævenire Italicos exercitus, ne iterum senatus principem daret. » (Fl. Vopisc. *Probus imp.*)

[2] « Quasi divino nutu. » (*Ibid.*)

mains contre l'hérédité fit le reste. Plus l'accusation était invraisemblable, mieux elle réussit; il en fut ainsi de tout temps. Livré par ses propres soldats, Florianus fut dépouillé de la robe impériale, gardé quelque temps prisonnier dans sa tente, puis mis à mort, après quatre-vingts jours de règne. Une dernière fois, l'Empire échappait aux mains des patriciens.

Vainqueur sans combat, Probus tint cependant à faire accepter son triomphe par le sénat. Il voulut même lui persuader qu'en combattant son élu, il n'avait eu d'autre but que de se faire le champion des vieilles libertés. « C'est légalement et à « juste titre, Pères conscrits, leur dit-il dans sa harangue « d'inauguration, que, l'an dernier, Votre Clémence a donné « un prince à l'univers, un prince pris parmi vous, qui êtes, « qui fûtes et toujours serez jusque dans vos derniers descen- « dants les princes du monde. Et plût aux dieux que Florianus, « au lieu de s'emparer de l'Empire comme d'un héritage de fa- « mille, eût eu la sagesse d'attendre que Votre Majesté l'eût « nommé, lui ou tout autre ! Maintenant, comme il s'est vio- « lemment saisi de l'Empire, les soldats, lui reprenant un titre « qu'il avait usurpé, nous ont déféré le nom d'Auguste. Veuil- « lez, suivant mes mérites, ordonner ce qu'il plaira à Votre « Clémence. »

Le temps des illusions était passé. Florianus était mort et le sénat, au fond, lui avait su mauvais gré de ne pas s'être assez souvenu des paroles que Nicomachus adressait naguère à son frère. Même en approuvant son élection, il trouvait qu'il s'était trop hâté de recueillir la succession de Tacite. Les assemblées d'ailleurs, comme les rois et les peuples, aiment à être flattées, et Probus, qui eût pu parler en vainqueur, semblait presque prier. Le sénat conforma donc sans trop de peine sa sagesse à sa fortune. Il remercia le victorieux d'avoir pris possession de l'Empire, et, devançant par une bassesse gratuite les adulatrices hyberboles de la cour de Byzance, il déclara qu'au fond du cœur, sans le nommer, il l'avait élu depuis longtemps : « Probus « Auguste, que les dieux te conservent ! Défenseur de la Répu- « blique, règne heureux. Le sénat t'a choisi d'avance. Tu as « pris l'Empire, nous t'en remercions. Sois heureux[1]. »

« Jupiter très-bon, très-grand, Junon reine, et toi, protectrice

1 Fl. Vopisc. *Probus imp.* — Crevier, *Histoire des Empereurs,* t. XI, p. 72.—Le Nain de Tillemont, *Histoire des Empereurs,* t. IV : *Probus,* art. 2.

« des vertus, Minerve, toi, Concorde du globe, et toi, Victoire « romaine, s'écrie après un long panégyrique des vertus du nou- « veau prince, Manlius Statianus, qui opinait le premier, don- « nez ceci au sénat et au peuple romain, donnez-le aux soldats, « donnez-le aux alliés et aux nations étrangères. Qu'il soit em- « pereur ce qu'il fut comme soldat. En conséquence, je lui dé- « cerne, et vos vœux unanimes, Pères conscrits, ne me démen- « tiront pas, le nom de César, le nom d'Auguste. J'ajoute l'*Im-* « *perium* proconsulaire, le titre révéré de Père de la patrie, le « souverain pontificat, le droit de troisième relation, la puis- « sance tribunitienne. »

L'acclamation ordinaire : « Tous, tous », répondit aux paroles de l'orateur.

Probus n'est pas seulement une grande figure militaire, c'est le dernier héritier légitime d'Auguste, dont il restaura le système, laissant aux patriciens l'administration des provinces pour mieux concentrer en ses mains celle des armées, rétablissant le sénat dans le droit de nommer des proconsuls pour les provinces du peuple, lui accordant le privilége nouveau d'attacher des *legati* aux consuls, de donner aux *præsides* des provinces le droit prétorien, enfin, par une mesure plus libérale encore, décrétant que les édits impériaux, pour avoir force de loi, devraient avoir été sanctionnés par un sénatus-consulte.

Probus et son successeur Carus, acclamé à sa mort par l'armée impériale d'Orient (1035-282), sont en même temps les derniers de cette valeureuse génération d'hommes de guerre, dont la race va s'éteindre et qui, au troisième siècle, ont sauvé l'Empire, après l'avoir couvert de sang et de ruines.

L'élection des soldats qui avait mis l'Empire dans un danger si imminent, a dit excellemment Sismondi, lui donna enfin des défenseurs. Cette redoutable démocratie armée n'avait consulté que sa cupidité, son inconstance et ses caprices, en décorant de la pourpre ses indignes favoris, tant qu'il ne s'était agi que de partager les dépouilles de l'État. Quand elle vit son existence compromise avec celle de l'Empire et qu'elle voulut des grands hommes, elle sut les trouver [1].

Les Septime Sévère, les Claude, les Aurélien, les Probus sont les dignes émules des Vespasien et des Trajan.

[1] Sismonde de Sismondi, *Histoire de la chute de l'Empire romain.* Bruxelles, t. Ier, p. 40.

Mais, à côté de ces puissantes natures, combien de sinistres et odieux caractères! pour quelques moments héroïques, que de crimes et de hontes pendant le règne de la soldatesque! L'Empire vendu à l'encan; vingt tyrans à la fois; les proconsuls, les gouverneurs des provinces, les chefs militaires, se rendant partout indépendants; une anarchie, qui rappelle par ses côtés les plus sombres le démembrement de l'Empire de Charlemagne; l'Empire, devenu une arène meurtrière où le pied glisse dans le sang à qui s'en empare, bourreau de la veille, proscrit du lendemain; Pertinax, Alexandre Sévère, Maximus, Balbinus, massacrés par leurs soldats; Didius Julianus, déserté par ses complices; les deux Maximins, Philippus, Gallus, Æmilianus, le frère et le fils de Gallien, trahis et égorgés; Gordien III, livré au bourreau; Florianus, abandonné et mis à mort; le sénat, féroce comme les armées, s'abandonnant lui-même, après quelques éclairs de courage; la trahison, le parjure, l'avidité, l'inconstance, la soif du sang partout.

A ce spectacle le cœur se soulève et la raison absout Dioclétien. En dépit des rhéteurs et des faiseurs de phrases, il y a quelque chose de pire que la servitude, c'est une semblable liberté.

La nomination de Carus, venant après celle de Claude, d'Aurélien, de Probus, était le triomphe définitif de l'armée impériale sur les Italiens et des empereurs militaires sur le gouvernement du sénat. Les guerres de nationalités et les luttes politiques étaient finies du même coup.

Carus avait, en abandonnant à Carinus, l'aîné de ses fils, la défense et le gouvernement des Gaules, de l'Italie, de la Bretagne, des Espagnes et de l'Illyrie, tenté la réconciliation entre les provinces vaincues et l'armée triomphante, en même temps qu'il inaugurait le plan de la monarchie à deux degrés, que Dioclétien allait ériger en système de gouvernement. L'Auguste suprême partageait déjà son empire avec les Césars émanés de sa toute-puissance.

Tout était prêt pour la grande expérience qu'allait tenter Dioclétien.

Tous les changements, tous les principes nouveaux qui allaient transformer l'Empire, le troisième siècle les avait successivement mis à l'épreuve. Sévère avait définitivement mis l'empereur au-dessus des lois; Aurélien en avait fait quelque chose de pareil au grand roi, le *seigneur,* le *maître* de ses sujets, presque un dieu.

Le monde avait vu, sous Marc-Aurèle, deux empereurs assis sur le même trône; sous Gallien, le nom romain partagé en deux empires d'Occident et d'Orient: sous Carus, il assistait à un dédoublement de la souveraineté plus extraordinaire encore, l'Empire se scindant en deux parts : en haut le principat de l'Auguste paternel, en bas l'empire subordonné de ses fils, les Césars.

Il ne lui restait plus qu'à voir Rome perdant son titre de reine et de tête de l'univers civilisé.

Carus avait rendu pour quelques jours à celle-ci l'Empire tombé depuis un siècle bientôt aux mains des provinciaux et des fils de Barbares. Il se vantait d'être un Romain de pur sang. Il écrivait au sénat : « Réjouissez-vous, Pères conscrits. Celui qui a été « fait empereur est un homme de votre ordre, de votre race. Ne « laissez pas croire que vous êtes meilleurs pour les étrangers « que pour les vôtres. »

A sa mort, les deux moitiés du monde romain, qui, depuis si longtemps, se disputaient l'Empire, l'Orient et Rome, ou plutôt les deux armées qui les représentaient, les soldats de Florianus et ceux de Probus, se retrouvèrent encore une fois en présence. D'un côté, les légions victorieuses d'Orient, qui viennent de battre les Perses et qui ne veulent plus laisser prescrire leur droit de faire seules les empereurs, marchent sous les ordres de Dioclétien qu'elles ont salué Auguste. De l'autre, l'Italie, l'Illyrie, les Gaules, qu'entraîne à sa suite le César légitime, maître de Rome par la volonté de son père, aspirent à perpétuer dans sa dynastie l'influence occidentale. Ici, l'empereur héréditaire, l'armée, le génie romains; là, un fils d'affranchi, un Dalmate, portant en soi, comme l'armée qui l'a choisi, le sombre esprit de l'Orient.

On dirait que ce ne sont pas deux armées seulement, mais deux principes, deux races d'hommes, l'Europe et l'Asie, le despotisme oriental et les institutions italiques, qui se heurtent dans les plaines de la Mœsie. Les destinées du monde se décident sur l'obscur champ de bataille de Margus ainsi que jadis à Pharsale et à Actium.

Mais, cette fois, c'est l'Asie qui l'emporte. Carinus victorieux mais exécré des officiers de son armée, est tué par un de ses tribuns, et les deux armées réunies acclament Dioclétien (1037 284).

L'Empire aux formes républicaines et purement militaires ou

patriciennes, est fini : le monde passe à la monarchie orientale des souverains de Nicomédie et de Byzance.

Le coup de tonnerre, qui a frappé Carus dans les plaines de Ctésiphon, a foudroyé du même coup la souveraineté de Rome et le principat de ses Césars, tribuns du peuple, princes du sénat et empereurs des armées.

CHAPITRE X

DIOCLÉTIEN ET LA TÉTRARCHIE. — LE TESTAMENT DE CONSTANTIN

Rien, dans l'histoire, de plus imprévu, et, au premier abord, de plus inexplicable, que la révolution soudaine qui, à l'avénement de Dioclétien, bouleversa et ruina pour toujours les fondements du gouvernement établi par Auguste.

La veille encore, l'édifice élevé par les Césars subsistait dans toute sa majesté. L'orage qui, au temps de Gallien, menaçait de tout détruire, était complétement dissipé ; les tyrans avaient disparu ; les tentatives de morcellement et de séparation étaient abandonnées ; la Gaule, l'Illyrie, l'Orient, rentrés dans l'unité romaine ; l'anarchie, l'invasion, refoulées et vaincues ; le flot montant de la barbarie, arrêté.

D'un autre côté, les institutions d'Auguste, à l'heure même où elles vont périr, jettent un éclat plus vif. Le sénat, incarnation dernière de la grandeur et de la liberté romaine, distribue les provinces à ses proconsuls. Il édicte les lois. Les empereurs mêmes qu'ont élus les soldats ne lui contestent pas le droit de nommer le souverain, moins encore de le confirmer. Probus l'appelle l'assemblée des princes du monde. On se croirait revenu au temps des premiers Césars avec un semblant de sécurité de plus.

Tout à coup, au moment où le gouvernement impérial paraît ramené à ses éléments primitifs, survient le fils d'un esclave dalmate, qui change tout, la constitution politique, l'armée, l'organisation civile, la discipline militaire, l'essence et le mode d'action du pouvoir suprême, se fait adorer comme les monarques d'Orient, donne le premier, pour nous servir de l'expression d'Eutrope, à l'Empire romain la forme de la royauté au lieu de la liberté romaine[1], et, pour couronner l'œuvre,

[1] « Imperio romano primus regiæ consuetudinis formam magis quam romanæ libertatis invexit. » (EUTROP. IX, XXVI.)

inaugure la fatale division qui décidera la chute de Rome et la fin de l'ancien monde.

Cet homme a pris Rome en haine. A peine y paraîtra-t-il deux ou trois fois dans le cours de son long règne. On dirait que ce fils d'affranchi a conservé contre la ville éternelle une de ces sourdes rancunes d'esclave et de barbare qui, dans le silence des forêts du Nord, préparent les désastres de la grande invasion. Il se sent mal à l'aise parmi les descendants railleurs des vainqueurs du monde ; cette servitude hautaine, qui a conservé quelque chose des âpretés de l'indépendance, le trouble. Il fuit Rome, son peuple, ses prétoriens, son sénat, et va s'établir loin des sept collines, loin de l'Europe, au cœur de l'Asie, sous un ciel propice au despotisme, parmi des nations étrangères à la langue et aux mœurs du peuple-roi. Quelques années encore et le divorce entre les empereurs et la capitale des nations sera consommé : Constantinople aura détrôné Rome.

Ce n'est pas tout. L'Empire est atteint dans son indivisibilité : la souveraineté se scinde en deux parts et l'Empire avec elle.

Soixante-quinze ans auparavant, les fils de Sévère ont, eux aussi, voulu séparer en deux le monde romain. Caracalla devait rester maître de l'Europe, les provinces d'Asie passer à Géta. Le détroit de la Propontide, placé par la nature comme une barrière entre les deux continents, allait devenir la limite des deux Empires. On avait tout réglé, le partage des provinces, des armées, le choix des deux capitales, la formation des deux sénats. Mais, tout ce qu'il y avait encore d'énergie dans les cœurs et de foi dans les destinées promises à Rome, se souleva pour protester contre la division. « Vous avez partagé les continents et les mers, s'écriait la mère des deux empereurs, les « serrant dans ses bras, mais comment ferez-vous, cruels, pour « partager votre mère? Commencez donc par me faire mourir « et prenez chacun la moitié de ce corps où vous avez reçu la « vie. » Et ce n'était pas l'impératrice seule qui se jetait aux genoux de ses deux fils pour s'opposer à ce pacte impie, c'était Rome tout entière avec elle, qui demandait aux parricides comment ils s'y prendraient pour partager la mère et la reine des nations.

Mais où Caracalla et Géta se sont arrêtés, Dioclétien passe outre. On avait bien vu, avant lui, des empereurs associer à la pourpre leurs frères ou leurs fils adoptifs; Carus même avait

donné à son fils l'administration de la moitié de son Empire, mais le pouvoir réel n'était jamais sorti de la main unique à laquelle tout obéissait; il n'y avait eu ni morcellement de territoire ni fractionnement de l'autorité. Sauf à l'époque funeste de Gallien, l'intégrité du sol, l'unité de pensée et de commandement, n'avaient jamais subi d'atteinte.

Dioclétien, le premier, rompt le faisceau formé par les siècles. Indifférent aux traditions de Rome, peu lui importe d'abaisser le prestige de sa grandeur. Ce qui le touche, c'est le danger immédiat, l'orage qui se forme de l'autre côté du Rhin et du Danube. Mieux que les descendants des Quirites, l'Illyrien, dont l'enfance s'est écoulée à deux pas des Goths et des Sarmates, a l'instinct du péril qui menace les frontières. Il a entendu, dans l'épaisseur des bois, le bruit confus de ces essaims humains qui s'amassent et s'apprêtent à la conquête du monde. Il se souvient qu'une fois déjà, l'invasion sarmate et germaine a été vaincue par les tyrans, en lui opposant autant d'empereurs qu'il y avait de points attaqués sur la circonférence de l'Empire. Ce qu'ils ont fait, Dioclétien va le renouveler, mais en mettant l'ordre et la hiérarchie à la place de l'anarchie et de la confusion. Entre Rome et les Barbares, il va placer un gouvernement purement militaire, vigilant, prompt, énergique, où l'action soit partout, où, sur tous les points à la fois, au Nord, au Midi, à l'Est et à l'Ouest, des yeux toujours ouverts, des bras toujours prêts, surveilleront, repousseront, étoufferont dans leur germe les séditions, les soulèvements, les incursions des ennemis extérieurs, les usurpations des généraux.

De là, le plan de la tétrarchie.

Pour commencer, il fait asseoir auprès de lui un second empereur, maître avec lui de l'univers. Dès la deuxième année de son règne, Maximien, qu'il a d'abord fait César, est déclaré Auguste à Nicomédie (1039-286).

Six ans plus tard, il assemble de nouveau ses soldats sous les murs de cette ville de Nicomédie, dont il a fait sa résidence définitive. Il monte sur une éminence, présente aux légions celui qu'il va adopter pour son fils, un Dace, un berger, devenu, comme Aurélien, soldat, puis général, et, du consentement de l'armée, il nomme C. Galerius César.

A la même heure, dans quelque ville des Gaules ou d'Italie, Maximien donnait le même titre à Flavius Valerius Constantius, le Constance Chlore de l'histoire, le père du grand Constantin.

Seulement, Constance ne reçoit de son père adoptif que le nom de la famille de leur chef à tous, Valerius ; Dioclétien, pour indiquer qu'entre les deux empereurs tout est commun, même l'autorité qu'ils exercent sur leurs fils d'adoption, a donné au sien avec son nom celui de son collègue, Valerius Maximianus.

La tétrarchie est complète. Sur le trône qu'ils possèdent en commun, les deux Augustes procurent ensemble la paix du globe, et leur dualité se reflète et se multiplie dans les deux Césars, leurs fils adoptifs, leurs successeurs désignés, leurs collègues en sous-ordre.

Chacun d'eux a sa part du monde : Dioclétien, l'Asie ; Maximien, l'Occident ; Constance, la Gaule, la Bretagne et l'Espagne ; Galerius, l'Illyrie, les Thraces, la Macédoine et la Grèce.

Les Augustes font les lois et président aux destinées des peuples ; les Césars gardent la frontière et combattent.

Les Césars ont la puissance tribunitienne, la dénomination d'empereurs, de Pères de la patrie, le souverain pontificat, tout ce qui caractérise le pouvoir suprême, hors le titre d'Augustes ; les Augustes, les empereurs supérieurs, comme les appelle ingénieusement un historien de la décadence, se réservent les honneurs consulaires et la pourpre bordée d'or, insigne de l'Empire [1].

Au-dessus de tous plane, majestueux et redouté, Dioclétien, le roi des rois. Ses collègues ne sont que ses instruments et les ministres de ses volontés ; lui conserve entière la direction suprême. L'Auguste qu'il a élevé jusqu'à lui, les Césars dont il s'est entouré, le regardent comme un père ou plutôt comme un dieu.

Dans le monde entier, on n'entend qu'une voix qui domine toutes les autres et qui de Nicomédie retentit jusqu'à Milan, la

[1] « Superiores imperatores (Οἱ βασιλέες γαρ πρῶτοι) consulari duntaxat honore afficiebantur et imperii insigne purpuram tantum gestabant. » (ZONAR. t. Ier, p. 642). Par ce dernier mot toutefois, il faut seulement entendre les vêtements de pourpre particuliers aux empereurs, c'est-à-dire rehaussés d'or. Car, depuis longtemps, les Césars portaient la pourpre simple, *purpuram sine auro*, que Commode, selon J. Capitolinus (*Albin.*, II), autorisa Albinus à porter, en lui donnant le titre de César.

Ce n'est que sur une inscription que se trouvent les noms de Père de la patrie et de grand pontife attribués à Galerius César, mais elle suffit à prouver que ces titres étaient devenus l'apanage de sa dignité. (LE NAIN DE TILLEMONT, *Histoire des Empereurs*, t. V.)

capitale militaire de Maximien, jusque dans les Gaules et l'Illyrie, où règnent les deux Césars.

Telle est la supériorité incontestée de Dioclétien sur ses collègues, qu'on l'a vu, après une défaite des armes romaines, pour briser l'orgueil de Galerius, laisser le jeune César courir pendant tout un mille derrière son char, comme s'il ne s'apercevait pas de sa présence, et ni Galerius ni ses collègues, personne n'a osé se plaindre. Dioclétien est l'Empereur par excellence : il récompense et châtie; quand il a parlé, tout se tait.

Rien cependant ne se fait dans l'Empire qu'au nom des quatre princes unis. L'Orient a son Auguste à Nicomédie, l'Occident a le sien à Milan; Galerius est le César de Dioclétien, Constance celui de Maximien. Chacun d'eux a son domaine, sa part d'Empire; mais dans tous leurs actes, les noms des quatre empereurs se lisent associés ; il n'y a qu'un sénat, une armée. Rome, abandonnée de ses princes, et qui se plaint de ne plus les voir, aux jours des fêtes solennelles, monter au temple de Jupiter Capitolin, traînant après eux le long cortége du sénat et du peuple, Rome est encore le centre et la capitale politique du monde [1].

L'Empire a quatre princes, mais il n'a qu'une tête. Leur association est plus qu'une harmonie : elle est l'unité sous des noms multiples.

Les panégyristes, les vrais historiens de ce temps, ne savent en quels termes assez pompeux décrire l'union qui règne entre les maîtres de l'univers et le bonheur que cette impérissable hiérarchie de souverains assure au genre humain.

« O calendes de mars, vous présagiez autrefois les révolutions des années, vous êtes aujourd'hui le présage de l'éternité des empereurs! Que de siècles de prospérité, ô Princes invincibles, vous préparez à vous et à la République, en appelant vos Césars à partager avec vous la tutelle de notre globe!

« O perpétuels seigneurs et pères du genre humain, nous demandons que nos enfants et nos neveux vous soient consacrés, à vous, à ceux que vous avez formés, à ceux que vous formerez encore. »

« Quels siècles, s'écrie un autre, virent jamais une telle con-

[1] « O quanto nunc, Imperatores, illa civitas esset augustior... si vos stipatos vestro senatu in illa Capitolini Jovis arce conspiceret. » (CL. MAMERTIN. *Genethliac. Maximiani Aug.*)

corde dans le pouvoir suprême? Quels frères usent aussi également d'un patrimoine indivis que vous de l'univers romain? Le Rhin, l'Ister, le Nil, l'Euphrate, frère jumeau du Tigre, les deux Océans et tout ce qu'il y a entre eux de terres, de fleuves et de rivages, tout cela est à vous, et tout cela, vous en jouissez en commun, aussi tranquillement que les deux yeux ensemble de la lumière du jour. Les dieux ne peuvent diviser leurs bienfaits entre vous : tout ce qui est à l'un de vous est à tous deux. Vous êtes frères, non par le hasard, mais par l'élection. Vous êtes frères par vos vertus. Vous régnez sur la République avec un pouvoir égal : vous la gouvernez avec une seule âme[1]. »

La souveraineté n'a pas seulement été partagée : elle a changé de nature. L'Empereur s'est transfiguré : ce n'est plus le dictateur, le Prince du sénat, le premier magistrat de la cité romaine; c'est un être supérieur, un pouvoir intermédiaire entre le ciel et la terre, c'est le maître, c'est *le Seigneur,* c'est un dieu. Le sénat, habitué à saluer les prédécesseurs de Dioclétien en les abordant, *adore* à genoux, comme les Perses esclaves, la *majesté sacrée,* la *divinité* du soldat illyrien.

Dans la conception théocratique de ce despote d'Orient, l'Empire est une sorte d'Olympe, d'où l'Auguste suprême, le *Jovius,* le Jupiter terrestre, roi des dieux et des hommes, reçoit les hommages des peuples prosternés devant sa gloire et ceux des demi-dieux qu'il a associés à sa puissance[2].

En présence de cette monarchie nouvelle, élevée à la hauteur d'un dogme et où l'obéissance devient presque une religion, tout disparaîtra bientôt de ce qui rappelait aux premiers

[1] « O kalendæ martiæ, sicut olim annorum volventium, ita nunc æternorum auspices Imperatorum ! Quanta enim, invictissimi principes, et vobis et Reipublicæ sæcula propagatis orbis vestri participando tutelam !... O perpetui parentes et domini generis humani !... deposcimus ut liberi nepotesque nostri cum vobis, tum his quos educatis atque educabitis, dedicentur. » (EUMEN. *Paneg. Constantio Cæs.*)

« Non fortuita in vobis est germanitas sed electa... Qui germani geminive fratres indiviso patrimonio tam æquabiliter utuntur quam vos orbe romano? » (MAMERTIN. *Genethliac.*)

« Plane ut germani illi reges Lacedæmones Heraclidæ, Rempublicam pari sorte tenetis... Remp. una mente regitis. » (*Paneg. imp. Maximiani imp.,* int. *Panegyr. veter.,* interp. J. de la Baune, Paris. 1676.)

[2] AUREL. VICTOR. *Epit.* — EUTROP. l. IX. — LACTANT., *De morte persecutor.,* c. LII. — MAMERTIN. *II et III. Paneg.* — ZONAR., t. Ier, p. 642. — GIBBON, t. II, p. 534 et suiv.

Césars qu'ils étaient des hommes. Ces paysans illettrés et féroces, qui prennent le nom des divinités et, en persécutant les chrétiens, croient venger leur propre injure, ne supportent plus le moindre semblant de liberté. Toute loi, toute puissance émanent de l'empereur; de lui découlent toute distinction, toute grandeur; l'empereur seul élève et abaisse. Les jurisconsultes, depuis cent ans, avaient bien avancé l'œuvre en faisant de César, au nom de la loi Regia, l'héritier du peuple romain et de son omnipotence. Quelque temps encore et Théophile, l'émule de Tribonien, résumera en deux lignes la théorie de l'absolutisme, tel que Dioclétien l'aura légué à ses successeurs : « L'empereur est le maître de la vie et de la fortune de ses sujets, et ceux qui ont encouru son déplaisir sont déjà au nombre des morts. » Après cela, tout est dit.

Ainsi tombe pièce à pièce, sans bruit, sans effort, par la seule puissance d'une volonté impassible, la vieille monarchie d'Auguste, des Antonins, de Sévère. A la place de la République impériale, un gouvernement nouveau surgit, auquel il aura suffi à l'histoire de le nommer pour le juger sans appel : le Bas-Empire commence.

La révolution qu'il a accomplie dans la nature du pouvoir suprême, Dioclétien en poursuit les conséquences, avec une inflexible logique, dans les règles qui présideront à sa transmission.

La création des deux Augustes doublés des deux Césars ne doit pas être, dans sa pensée, un accident, mais une institution permanente.

Chacun des empereurs couronnés ayant derrière lui, pour le soutenir ou le remplacer mort, un autre empereur, auquel il ne manque que le titre d'Auguste, il n'y a plus à demander d'empereur à l'élection.

Qu'un des Augustes meure, celui qui reste choisit parmi les Césars le prince qui le remplacera.

Qu'un César meure, les deux Augustes nomment son successeur comme ils pourvoiraient au commandement d'une province.

Personne, eux exceptés, n'a rien à voir en tout ceci. L'avénement à la dignité suprême est tout simplement un changement de costume, un avancement de grade.

Dès lors, les vieilles formules de ratification par le sénat. d'assentiment populaire, deviennent des mots vides de sens

Galerius, Constance, après leur élévation au rang d'Augustes, dédaignent de se rendre à Rome. Galerius mourra sans y avoir mis le pied. Qu'a à faire des acclamations du peuple ou du sénat, le César qui, avant d'avoir reçu la pourpre augustale, possédait déjà le quart des armées et du territoire de l'Empire?

Il suffit du consentement des soldats; avec eux, il est vrai, la tétrarchie en prend moins à son aise. Les empereurs, avant d'adopter les Césars, assemblent dans les plaines de Nicomédie et de Milan les armées d'Orient et d'Occident; les Augustes leur présentent leurs nouveaux collègues, ceux dont ils vont faire leurs fils et les héritiers de l'Empire, et les acclamations qui éclatent pendant qu'ils leur ôtent la casaque militaire et les couvrent du manteau impérial, ne sont ni moins bruyantes ni moins solennelles que celles qui autrefois confirmaient l'association de l'héritier désigné.

Mais ces acclamations mêmes ne sont qu'une vaine formalité. La division de l'Empire en quatre *procurations* a amené une division parallèle des armées, et ne permet plus entre elles le concert, l'*assensus,* qui faisait autrefois la force des comices armés et le péril des princes. Les prétoriens réduits à l'impuissance ne comptent plus. Les légions isolées, entraînées par l'ascendant des corps nouveaux, les Joviani, les Herculiani, les Domestici, les légions dioclétienne, maximienne, herculéenne, ont perdu toute initiative. L'acclamation a cessé d'être une élection : à peine peut-elle s'appeler une confirmation.

Par un côté seulement, ce mécanisme, dont les rouages compliqués n'aboutissent qu'à la volonté de deux hommes, a conservé quelque chose de la physionomie romaine. Dans le système de Dioclétien, il n'y a pas plus de place pour l'hérédité que pour l'élection. Augustes et Césars, ni les uns ni les autres ne doivent avoir de plein droit leurs enfants pour successeurs. Dioclétien, qui n'a pas de fils, a pris pour collègue un de ses frères d'armes. Les premiers Césars institués par lui, Constantius et Galerius, sont étrangers à sa famille comme à celle de Maximien. Négligé à cause de son âge dans la première organition de la tétrarchie, Maxence, le fils de Maximien, se verra une seconde fois repoussé, aussi bien que le fils de Constance, lorsqu'en abdiquant la pourpre, les deux empereurs élèveront à la dignité de Césars Maximinus Daza et Severus. Au commencement comme à la fin de son règne, Dioclétien se montre

de parti pris aussi hostile que les vieux Romains à l'Empire héréditaire, et reste constant au double principe qu'il a donné pour base à son gouvernement. Les empereurs se recrutent parmi les Césars; les Césars sont choisis par les Augustes en dehors de la famille impériale : l'adoption l'emporte sur les droits du sang.

Telle est, dans son ensemble, la puissante organisation par laquelle Dioclétien a cru pouvoir conjurer les dangers du présent et ceux de l'avenir. Tout ce qui faisait ombrage à ses devanciers, prétoriens factieux, sénat mécontent, légions toujours prêtes à la révolte, tout cela est annulé ou frappé d'impuissance.

Le maître du monde n'est plus, dans ce système, le souverain isolé, sans égal, mais aussi sans soutien, et séparé du reste des humains, contre lequel se conjuraient toutes les convoitises et toutes les perfidies. Autour de lui maintenant se groupent des collègues jeunes, dévoués, unis par la solidarité des intérêts, toujours prêts à courir au secours de celui d'entre eux qu'un danger menace, ses défenseurs à l'heure du péril, au besoin ses vengeurs. Avoir vaincu, écrasé l'un des membres de cette république de rois, c'est n'avoir rien fait encore. Contre l'ennemi qui a renversé leur collègue, les trois autres empereurs se dressent plus terribles; hydre aux têtes renaissantes, qui défie les usurpateurs et brave les surprises.

En appelant de son vivant au partage du pouvoir impérial les successeurs qu'il s'est choisis, en familiarisant de longue main avec leur autorité les armées et les peuples qu'il leur a confiés, en préparant, sans nulle préoccupation dynastique, en pleine liberté d'esprit, pour l'époque où il quittera le pouvoir, des candidats au trône, qui à leur tour choisiront leurs héritiers, et dont la succession ininterrompue se renouvellera à chaque changement de personnes avec autant de facilité et aussi paisiblement que jadis celle des consuls, Dioclétien a pu croire qu'il avait enfin résolu l'éternel problème que les générations se passent l'une à l'autre, l'accord des garanties que l'élection, le choix, donnent aux gouvernés avec la stabilité inhérente à la succession héréditaire.

Placées directement sous le commandement d'un des membres de la tétrarchie, les armées, qui n'ont plus d'autres généraux que leurs empereurs, cessent d'être un objet d'effroi pour la paix du monde. L'ambition même se trouve disciplinée et

domptée. Dioclétien a fait mieux que de préparer les moyens de vaincre les révoltes militaires, il les a prévenues et rendues impossibles en leur enlevant leurs chefs naturels. Revêtus du titre de Césars, certains d'arriver à leur heure au pouvoir suprême, liés à la personne de celui qui les a choisis par la double religion du serment et de l'adoption, les généraux que, dans un autre temps, les armées eussent aidés ou forcés à s'emparer de l'Empire, attendent patiemment le jour où s'ouvrira l'héritage légitime qui leur est assuré, et, par leurs efforts associés, par leur union seule, étouffent autour d'eux jusqu'à la pensée d'un soulèvement.

Que si un des Césars gêne ou devient suspect, malheur à lui. La main qui l'a tiré du néant n'a qu'à s'ouvrir pour l'y laisser retomber. Son titre n'a rien d'immuable. Licinius se débarrassera sans scrupule de Valens qui lui porte ombrage, Constance livrera à la mort l'infortuné Gallus, et contre la colère et les soupçons jaloux de son père adoptif, Julien n'aura de ressources que dans les hasards d'une rébellion déclarée.

De quelque côté qu'il se tourne, Dioclétien doit croire que rien ne manque à son œuvre, et qu'il a tout prévu.

Depuis vingt ans qu'il régnait, chaque chose avait été modifiée ou renouvelée autour de lui, administration, armée, gouvernement. Les tyrans, car quelques-uns avaient osé lutter contre sa fortune, avaient été abattus. Aux fêtes des Vicennales, il avait revu Rome et triomphé, avec Maximien, des Perses, des Sarmates, des Germains, de la Bretagne, de l'Afrique et de l'Égypte. Les femmes, les enfants, les sœurs du roi des rois avaient marché enchaînés devant son char. Valérien était vengé. Seuls, dans l'univers, les chrétiens résistaient et osaient nier encore la divinité du Jupiter du Capitole et de celui de Nicomédie. Mais Galerius lui promettait d'avoir raison de ces indomptables martyrs.

Arrivé à ce terme, soit que, comme Octave vieilli, il se trouvât pris à son tour de la satiété du pouvoir, ou bien encore que, comme Charles-Quint, il lui plût surtout de savoir ce qui resterait après lui de ses vastes desseins, l'homme qui, ainsi qu'Auguste, avec lequel il a tant de points de ressemblance, pouvait presque se croire le fondateur d'un autre Empire, résolut de donner à l'univers un spectacle plus étonnant que l'abdication de Sylla.

Le 10 mai 1056 (302), dans cette même plaine de Nicomé-

die, où, dix-huit ans auparavant, Maximien Herculius avait été proclamé Auguste, au pied de la colonne et de la statue de Jupiter érigées en mémoire de l'élévation de Galerius à la dignité de César, Dioclétien, pâle, languissant, courbé avant l'âge par les maladies et l'ennui, montait de nouveau, tenant Galerius par la main, sur ce tribunal déjà témoin de tant de grandes choses. A l'horizon, on distinguait les palais, le cirque, qu'il avait à peine eu le temps d'achever, les basiliques dont il avait célébré la dédicace, il y avait moins d'un an. En face étaient rangés ses vieux soldats qui pleuraient. Derrière lui se tenaient debout Galerius César et le neveu de ce dernier, Maximinus Daza, un grossier paysan venu de la Pannonie et tout étonné encore de sa fortune.

Dioclétien, en quelques mots tristes et découragés, annonça à ses soldats qu'il était las du trône, que le fardeau était trop lourd pour ses épaules affaiblies, qu'il le déposait et abdiquait l'Empire. A la même heure, ajoutait-il, Maximien, son frère, en faisait autant à Milan, en présence de leurs compagnons d'armes. Mais les vétérans de Margus et de Mésopotamie n'avaient rien à craindre pour la République. Rien ne serait changé à l'ordre immuable qu'il avait établi pour les siècles et qui, depuis dix-huit ans, faisait la sécurité du nom romain. Les deux empereurs avaient pourvu, avant de se retirer, à leur succession et à la tranquillité publique. Des bras plus jeunes et plus forts allaient porter le sceptre que leurs mains fatiguées ne pouvaient plus soutenir.

Les deux Césars, Galerius et Constance, prendraient la place de leurs pères adoptifs. A Galerius Jovius, le fils de Dioclétien, le mari de sa fille, étaient dévolues, avec Rome, l'Illyrie, l'Afrique et la Thrace, toute la procuration d'Orient, c'est-à-dire les provinces que le César administrait déjà personnellement, jointes à l'héritage entier de Dioclétien et de Maximien: à Constance Chlore, la procuration d'Occident, réduite aux provinces qu'il gouvernait depuis treize ans, c'est-à-dire le royaume transalpin de Posthumus et de Tetricus.

Restait à remplacer les deux Césars promus à la dignité d'Augustes.

A l'exemple d'Adrien, les deux vieux empereurs, afin que leur pensée leur survécût, avaient résolu de nommer eux-mêmes les héritiers de Constance et de Galerius, et de donner des fils de leur choix aux Augustes qu'ils venaient d'instituer.

Quels étaient ces nouveaux Césars? Pour entendre leurs noms, l'attention redoubla.

Il y avait deux candidats naturellement indiqués, Maxence, le fils d'Herculius, et le fils de Constance, le jeune homme encore inconnu qui devait être Constantin le Grand.

Maxence avait épousé une fille de Galerius. Il était donc désigné à double titre pour recueillir la succession de son père et de son beau-père.

Quant à Candidianus, un fils naturel de Galerius, qui avait été adopté par sa femme, la sainte et chaste fille de Dioclétien, l'Augusta Valeria, on disait bien que son père lui destinait un jour son trône ; mais c'était alors un enfant âgé de neuf ans dont il ne pouvait être question.

Le peuple et les légions ne doutaient pas de la proclamation de Maxence et de Constantin. Leur étonnement fut grand quand, au lieu de ces noms que chacun prononçait tout haut, on entendit Dioclétien déclarer Césars Maximinus Daza, le neveu de Galerius, et Severus, un obscur général, dont tout le mérite était d'être l'ami du César illyrien, et que Galerius, non content de s'être adjugé les deux tiers de l'Empire, imposait à Constance et envoyait, comme son lieutenant en Occident, occuper Rome pour lui.

Un silence glacial accueillit les noms des deux Césars. On accusait Galerius d'avoir dicté le testament politique de Dioclétien et abusé de la faiblesse du vieillard pour faire descendre à des inconnus, à des demi-barbares comme lui, l'héritage dû au fils de Maximien Herculius et au petit-neveu de Claude II.

Dioclétien avait lu sur le visage de ses vétérans un mécontentement qui ne présageait que trop les tempêtes prochaines. Il avait hâte de mettre fin à cette scène lugubre. Il se dépouilla silencieusement de la chlamyde de pourpre, la posa sur les épaules de Galerius, et, remontant sur le char qui l'avait amené, il s'éloigna au milieu des sanglots de ses vieux compagnons d'armes, traversa au galop de ses chevaux la ville dont il avait fait le centre de son empire oriental et prit la route de Salone, son pays natal, où il allait ensevelir sa gloire et son dégoût des hommes.

Pendant ce temps, à Milan, Maximien Herculius déclarait Constance Chlore Auguste, Severus César d'Italie, et se retirait, non comme son collègue, résigné et lassé du pouvoir, mais le

cœur déchiré de regrets, dans les riantes campagnes de la Lucanie [1].

Dès le lendemain de ce jour mémorable, Galerius, auquel Dioclétien avait abandonné plus de la moitié de l'univers romain, se hâta d'aller à Milan, l'ancienne capitale de Maximien, donner aux nouveaux Césars l'investiture et d'attester ainsi sa suprématie et leur dépendance vis-à-vis de lui.

Par le partage en effet qui venait d'avoir lieu, Galerius restait le maître de l'Illyrie et prenait possession de l'Asie : Maximinus Daza tenait pour lui l'Orient, Severus l'Italie et Rome. Constance, bien que toujours nommé le premier dans les actes publics, se trouvait de fait relégué au second rang [2].

Cet acte décisif accompli, Galerius, fidèle aux leçons de son prédécesseur, quitte l'Italie, toujours frondeuse et hostile à ce gauche et lourd despotisme de bouviers couronnés, et reprend, sans entrer à Rome, le chemin de l'Illyrie d'où il surveille et domine les Germains, les Sarmates, l'Orient et l'Occident.

Dioclétien, en se faisant pour ainsi dire le témoin de ses pro-

[1] « Positis sceptris, Cæsaribus suis imperio cessere. » (*Chron. Paschal*, p. 277.) — Euseb. *Chr.* — Eutrop., l. IX. — Lactant., *de M. persec.*, c. vii, xviii. — Aurel. Vict. — Julian. *Orat. I*.

M. Villemain, dans ses *Souvenirs contemporains*, p. 156, 177, parle de l'admiration que Napoléon professait pour Dioclétien. « Vous qui savez l'histoire, disait-il un jour à Narbonne, est-ce que vous n'êtes pas frappé de la « ressemblance de mon gouvernement avec celui de Dioclétien, de ce réseau « serré que j'étends si loin, de ces yeux de l'Empereur qui sont partout et de « cette autorité civile que j'ai su maintenir toute-puissante dans un empire « tout guerrier? J'ai bien des traits communs avec Dioclétien, depuis l'Égypte « jusqu'à l'Illyrie : seulement, je ne persécute pas les chrétiens, ni je n'abdique « l'Empire. »

Napoléon ne prévoyait pas alors les douloureuses abdications de Fontainebleau et de l'Élysée ; mais, malgré la tristesse de sa chute, et quoiqu'il soit raisonnable de supposer que Dioclétien, de même qu'à ses contemporains, nous paraîtrait plus grand si nous connaissions mieux les détails de son histoire, on ne peut s'empêcher de trouver Napoléon bien modeste dans le parallèle qu'il établit entre lui et l'empereur romain.

[2] « Galerius Maximianus, qui Romæ imperabat, duos Romæ fecit Cæsares, Maximinum in Oriente, in Italia vero Severum. » (*Chr. Paschal.*, p. 278.) — Euseb. *Hist. Eccl.*, l. VIII, c. xvi. — Socrat. Scholastic. *Hist. Eccl.*, ed. Vales. Paris. 1677, l. I, c. ii. — *Descript. Consul.*, an. 304. — Zosim. — Zonar.

Sur tous les événements de cette époque, on trouve de grandes variations parmi les historiens : nous avons résumé et classé leurs indications, souvent contradictoires, de la manière qui nous a paru la plus plausible.

pres funérailles, avait voulu ressembler à ces législateurs de la Grèce, qui, après avoir fait jurer à leurs peuples d'obéir jusqu'à leur retour aux lois qu'ils leur avaient données, s'exilaient et ne revenaient plus.

Mais, si peu qu'il lui restât de jours à passer sur la terre, le grand empereur devait vivre encore plus que son œuvre politique. Pour contenir ces pâtres, ces soldats farouches dont il s'était entouré, l'astucieux Maximien, l'impitoyable Galerius, il ne fallait rien moins que l'autorité de leur maître à tous. Dès qu'il ne fut plus là, aucun de ceux qu'il avait appelés à lui succéder ne voulut souffrir ni de supérieurs ni d'égaux.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis la double abdication de Nicomédie et de Milan, et déjà le système de la tétrarchie recevait, sous les yeux de son auteur, une mortelle atteinte.

A la première épreuve, cette machine si solide, qui prétendait assurer à toujours le repos du monde, craquait de toutes parts et, à sa place, chose étrange! ce qui reparaissait, c'était l'hérédité ramenée par l'élection populaire.

Constance Chlore avait joui deux ans seulement de son élévation au titre d'Auguste. L'an 1308 (306), il mourut à Eboracum (York), aimé et vénéré des Gaulois, béni de l'humanité pour avoir osé préserver les chrétiens de ses États de la persécution furieuse qui sévissait contre eux dans le reste de l'Empire.

Dès qu'il eut fermé les yeux, sans attendre les ordres de l'Auguste illyrien, les légions de Bretagne saluèrent Auguste Constantin, le fils de leur empereur, qui, prenant aussitôt possession de la pourpre dorée, présida en cette qualité aux funérailles de son père et envoya à Galerius son portrait couronné de lauriers, ainsi que, dans un autre temps, les empereurs nommés par les armées adressaient leur image au sénat et au peuple de Rome.

C'était, de plus d'une façon, un grave échec au système de la tétrarchie. Du premier coup, le testament politique de Dioclétien était déchiré, l'élection rétablie, et l'armée rentrait de plein saut dans le droit de faire des empereurs, en proclamant Auguste un prince qui la veille n'était pas même César, et en le choisissant simplement parce qu'il était fils d'empereur.

Lorsqu'il reçut l'image de Constantin, le premier mouvement de Galerius fut de la briser sous ses pieds, et peu s'en fallut, dit-on, qu'il ne donnât l'ordre de brûler avec elle l'audacieux mes-

sager qui la lui avait apportée. Sa colère se calma cependant, et, comme si rien ne s'était passé dans ces lointaines régions, affectant de tenir pour toujours ouverte la succession de Constance, il se contenta d'élever à la dignité d'Auguste, légalement vacante à ses yeux, le César Severus, dont Rome devint la résidence. Quant à Constantin, l'orgueilleux Galerius, sans même faire allusion à son acclamation par les légions de Bretagne, lui envoya le titre de César et le manteau de pourpre en remplacement de Severus.

Galerius était encore dans toute la force que lui donnait le souvenir de ses victoires sur les Perses. On était d'ailleurs trop près du règne des deux empereurs dont il concentrait en lui la puissance pour que les plus hardis osassent entrer en lutte avec l'homme qui personnifiait un passé si récent. Constantin dévora en silence l'affront et le bienfait et se contenta du titre de César.

Dans la suite, ses flatteurs, lorsqu'il fut devenu l'arbitre du monde, ne voulurent pas admettre que le premier empereur chrétien eût jamais dû quelque chose au plus cruel persécuteur de la foi. Il se fit toute une légende autour des derniers moments de son père. On refusa de croire que le prince qui avait changé la face de l'Empire fût arrivé au trône autrement qu'en vertu de son droit héréditaire. Surtout on ne voulut pas admettre que la mère du grand empereur chrétien n'eût pas été unie à Constance par la solennité des justes noces, ce privilége des nobles matrones, et que les soldats eussent préféré aux fils légitimes de l'Auguste occidental l'enfant né du mariage plébéien de Constance avec une fille de la race conquise. On raconta que Constance, avant de mourir, l'avait désigné Auguste. On affirma même que jamais il n'avait porté d'autre titre, et Constantin ne dédaigna pas d'accréditer un mensonge qui flattait son orgueil. Il souffrit qu'un effronté panégyriste, refaisant l'histoire à son profit, lui dit en face : « Dans ce sacré palais, tu entras non en candidat à l'Empire, mais en empereur désigné, et aussitôt les lares paternels virent en toi le successeur légitime. Car il n'était pas douteux qu'à celui-là compétât l'hérédité que les destins avaient le premier donné pour fils à l'Empereur. » On vient de voir ce qu'il y avait de vrai dans ces fictions arrangées par une adulation ébontée [1].

[1] Un panégyriste (*Paneg. Orat. V,* int. *Paneg. Veter.,* ed. à Livinæo, Antverp. 1599) semble indiquer que Constantin aurait refusé le titre d'Auguste

Après la création de l'Auguste qui allait tenir la place de Constance, les images de Severus et de Constantin furent exposées à Rome, selon la coutume. Mais Rome, humiliée, délaissée depuis si longtemps, refusa de subir l'Auguste que Galerius lui donnait et se sépara avec éclat des empereurs illyriens[1].

A l'appel de ses tribuns et d'un distributeur de l'annone, le peuple se soulève; les prétoriens, affaiblis mais non détruits par Dioclétien, prennent les armes et proclament tumultuairement Maxence, fils de Maximien Herculius. On va le chercher dans la villa publique d'où il suivait les progrès dc l'insurrection. Le préfet de la ville essaye de résister : il est massacré ; le préfet du prétoire passe à l'insurrection. Rome, avide de venger ses cohortes mutilées, *les forces de la ville,* son sénat, *la lumière du monde,* brise avec transport le joug de Galerius et de Severus. Aux applaudissements du sénat et du peuple, Maxence est déclaré le protecteur de la dignité et de la liberté romaines. Le vieux Maximien sort de sa retraite de Lucanie, se fait prier pour la forme par son fils, le sénat, les soldats et le peuple, de reprendre le titre d'Auguste et finit par partager avec Maxence la pourpre et la direction du mouvement[2].

Dans le premier enivrement du pouvoir reconquis, il écrivit, dit-on, à Dioclétien pour l'engager à l'imiter et à venir sauver avec lui leur empire compromis par les folies de leurs successeurs. Mais le « bienheureux vieillard », ainsi que l'appelaient les deux générations d'Augustes et de Césars qui lui devaient la couronne, avait pris au sérieux le repos dont chaque jour il rendait grâce aux dieux. Les sollicitations de Maximien ne réveillèrent en lui ni un regret ni un désir. Les grandeurs de ce monde ne valaient pas à ses yeux les beaux légumes de ses jardins de Salone.

Severus cependant, pour arrêter les progrès de la révolution

que lui donnaient les soldats. Mais Lactance atteste qu'il le prit sans hésiter (Lactant., *De morte persec.*, c. xxiv et xxv).

[1] « Sacrum illud palatium non candidatus imperii sed designatus intrasti, confestimque te illi paterni lares successorem videre legitimum. Neque enim erat dubium quin ei competeret hereditas, quem primum imperatori filium fata tribuissent. » (Eumen. *Paneg. Constantino Mag. Aug.*) — Lactant., c. viii et c. xxv.

[2] « Romani, *sua auctoritate*, Maxentium imperatorem creaverunt. » (*Chr. Paschal.*, p. 278). — Euseb. — Aurel. Vict. *Epit.* — Zosim. — Zonar. — *Panegyr. Orat. VI.*

que Rome venait d'accomplir, était parti de Milan avec les troupes qu'il avait sous la main. Déjà sans doute, tout ce qui était Italien avait déserté son armée; car Zosime dit qu'elle se composait de Maures, c'est-à-dire des soldats numides fournis par la province d'Afrique restée jusque-là fidèle à la tétrarchie. Mais ces Maures eux-mêmes avaient servi sous Maximien. Le souvenir de leur vieux général, le prestige que la vue de Rome exerçait encore sur les imaginations, portèrent la désorganisation dans les rangs des soldats. Trahi, abandonné, fait prisonnier à la station des *Tres Tabernæ*, entre Ravenne et Rome, Severus s'ouvrit les veines pour échapper aux bourreaux.

Après vingt-deux ans du régime régulier de la tétrarchie, après Probus, Aurélien, Claude II, Rome remontait, pour son premier essai de liberté, jusqu'aux massacres de Gallus et d'Æmilianus.

Galerius entreprit de venger le malheureux Severus. Il associa à l'Empire le dace Licinius, le plus habile de ses lieutenants dans la guerre de Perse, le fit César, et le laissant en Illyrie pour défendre la Thrace contre les Barbares qui s'agitaient, il marcha sur Rome avec une armée formidable.

Il s'avançait, menaçant de ruiner la ville rebelle, d'exterminer le sénat, de passer les habitants au fil de l'épée. Mais il n'était pas arrivé à Terni que déjà une partie de ses troupes avait passé à l'ennemi en criant qu'il serait honteux à des Romains de faire le siége de Rome. Galerius alors se trouble; il envoie des députés à Maxence pour lui offrir, non le titre d'Auguste, mais, comme à Constantin, celui de César, à condition qu'il en fera la demande à l'Auguste légitime.

Maxence, sûr de sa force, se contente de rire des concessions tardives de son beau-père, et Galerius, dont les soldats désertent en masse, réduit pour les retenir à se jeter à leurs pieds, s'enfuit sans avoir combattu, sans avoir vu même de loin les murs de Rome, honteux, furieux, et pour se venger, dans sa retraite précipitée, abandonnant à ses légions débandées le pillage de l'Italie.

Le premier coup décisif a été porté à l'établissement de Dioclétien.

Pendant six ans, Maxence victorieux régnera dans Rome, sans que personne se hasarde de nouveau à venir l'y troubler.

La tétrarchie est rejetée hors de Rome. L'Empire est coupé

en deux : une moitié aux successeurs des empereurs institués à Nicomédie et à Milan, une moitié aux deux empereurs qui règnent au nom du peuple dans Rome insurgée. Le schisme est complet. Les tétrarques ont leurs fastes et leurs consuls; Rome a les siens: et, cinq ans durant, Maximien, Maxence, Romulus, son fils, donneront chez elle leur nom à l'année. Il y a deux empires, comme sous Gallien et les Césars gaulois; mais maintenant, c'est Rome qui est la rebelle, la Gaule et ses alliés qui forment l'empire légitime. De ces empereurs ennemis, les uns ont la désignation, la transmission régulière, les autres le sénat, les prétoriens et l'antique légalité romaine. Où est le roit? Élevée contre la tradition juridique qui se personnifie dans l'élection populaire confirmée par le sénat, la monarchie de Dioclétien, dès le premier pas qu'elle fait sans son fondateur, est frappée d'impuissance.

Il faut rendre justice à Galerius. Tant qu'il vécut, le fier bouvier, dont Dioclétien avait fait son César favori, ne négligea rien pour maintenir les institutions de son bienfaiteur et le respect involontaire, qui s'attachait au dernier des associés du grand empereur, retarda, si elle ne put l'empêcher, la ruine d'un régime qui s'écroulait en naissant.

En 1069 (307), Galerius, resté seul Auguste depuis un an par la mort de Severus, tenta un effort suprême pour rendre la vie à un système qui lui devait une part de sa grandeur.

Dioclétien et Maximien, en déposant l'autorité, ne s'en étaient rien réservé. Mais ils étaient restés, aux yeux des peuples, les protecteurs, les génies tutélaires de l'Empire. Aux jours de danger, l'Empire peut encore se tourner vers eux pour leur demander son salut. Ce sont des dieux au repos mais non déchus, et ils ne se sont pas dépouillés du droit de communiquer aux fils qu'il leur plairait encore d'adopter la divinité politique dont ils restent investis. Galerius alla les chercher à Salone, et tous deux consentirent à apparaître encore une fois devant leurs légions pour désigner le successeur de Severus et ramener la concorde dans l'Empire.

Qu'on imagine le sentiment des soldats de Pannonie, convoqués à Carnuntum pour acclamer l'empereur dont le nom était encore un secret, lorsqu'elles virent apparaître devant elles la pâle figure de Dioclétien venant encore une fois passer en revue ses compagnons de gloire.

Appuyé sur les bras de Maximien et de Galerius, le vieillard

monta lentement les degrés du tribunal, proclama d'une voix éteinte Licinius César Auguste et empereur des Romains, du consentement de tous les empereurs, et lui donna comme à Galerius son nom de demi-dieu, le nom de Jovius.

Les soldats crurent un instant voir l'ombre de celui qu'ils avaient si longtemps considéré comme l'image de Jupiter Tonnant sortir de son tombeau pour couvrir de sa protection trois générations d'empereurs. Saisis d'une sorte de religieux enthousiasme, ils firent résonner leurs boucliers et acclamèrent à la fois l'Auguste que Dioclétien leur donnait et les empereurs qui leur étaient rendus pour quelques heures[1].

Pas un mot ne fut dit de Maxence dans cette entrevue solennelle. Mais sans doute une trêve tacite avait été conclue avec l'Auguste élu par les prétoriens de Rome; car Maxence souffrit que les images de Constantin fussent exposées dans le Forum auprès des siennes. Galerius lui-même renonça à toute nouvelle attaque contre l'Italie, et, quand il mourut, on vit son gendre s'empresser de lui faire accorder par le sénat les honneurs de l'apothéose, ainsi qu'il avait fait pour Constance et même pour Maximien[2]. Quant à ce dernier, la réconciliation avait eu lieu d'avance et, dès l'année qui suivit la *concio* de Carnuntum, son nom figurait avec celui de Galerius dans les Fastes consulaires.

La paix était donc rétablie.

Le vide fait par la mort dans les rangs de la quadruple souveraineté était encore une fois comblé et elle se déployait de nouveau dans son harmonieuse majesté; Dioclétien et Maxi-

[1] « Licinius, communi omnium sententiæ adscitus in imperium, Augustus pronunciatur. » (EUSEB. *Eccl. Hist.*, l. VIII, c. XVI.) — SOCRAT. *Hist. Eccl.*, I, 2.)

On a des médailles de Licinius où il est appelé Licinius Cæsar et qui portent au revers, les unes CÆSARVM. NOSTRORVM. VOT. V, les autres PROVIDENTIÆ CÆSARVM. Sur d'autres, il prend les titres de JOVI. INVICT. AVG. ET. CÆS. (DUCANGE, *Famil. byzantin.* Paris, 1680). Il est évident, quoique les historiens du temps paraissent indiquer le contraire, que Licinius avait été nommé César par Licinius avant d'être promu à la dignité d'Auguste et que sa nomination à l'Empire eut lieu en conformité des institutions de Dioclétien.

[2] IMP. MAXENTIVS. DIVO. CONSTANTIO. ADFINI.
IMP. MAXENTIVS. DIVO. MAXIMINO. SOCERO.
IMP. MAXENTIVS. DIVO. MAXIMIANO. PATRI.
(BANDURI: *Numism. imp. Rom.* Lut. Paris. 1718, t. II.)

mien revivaient dans les deux Augustes qu'ils avaient créés, Constance Chlore et Galerius dans les deux Césars d'Europe et d'Orient. Le solitaire de Salone pouvait retourner à ses jardins déserts.

Mais les pompes de Carnuntum n'empêchent pas celui qui va au fond des choses de s'apercevoir qu'il a fallu transiger avec la révolution populaire de Rome. L'intrusion violente des empereurs portés sur le pavois par les prétoriens a reçu une consécration implicite. Chacun sent que de prochains déchirements sont inévitables et que, le jour où ils se produiront, il ne suffira plus d'une apparition théâtrale pour sauver une organisation politique irrévocablement condamnée.

Entre l'empire de Maxence en effet et celui des successeurs de Dioclétien, la paix n'est qu'une suspension d'armes.

Dans la partie même du monde romain restée soumise à la tétrarchie, les révolutions vont succéder aux révolutions. Les institutions qu'a renversées Dioclétien ne peuvent plus revivre : celles qu'il a fondées meurent, à peine nées, au milieu de la confusion et de l'instabilité qui les tuent.

Dès l'année qui suit la manifestation de Carnuntum, les deux Césars d'Orient et d'Occident, Maximinus Daza et Constantin, dédaigneux d'un titre qui les rejette au second rang, se font proclamer Augustes, l'un par ses soldats, l'autre par Maximien Herculius, chassé de Rome, proscrit par son fils, mais qui, dans l'exil même, a conservé aux yeux des peuples le caractère indélébile de la souveraineté et, n'étant plus empereur, reste toujours, comme on l'a vu lors de l'avénement de Licinius, en possession de faire des Augustes.

Constantin, fils de Constance Chlore, adopté par Maximien, était déjà, suivant le droit civil comme suivant le droit politique, le petit-fils du collègue de Dioclétien. En lui donnant comme la dot de sa fille, l'infortunée Fausta, le titre d'Auguste, en le faisant participer à la majesté impériale, le vieil empereur l'élevait d'un degré dans la hiérarchie suprême et en faisait son fils.

« Oh ! de ta part, Maximien, s'écrie le panégyriste qui célèbre ces noces dont personne alors ne prévoyait les lamentables suites, quelle divine raison! Et toi, Constantin, quelle patiente maturité! Ton père t'avait laissé l'Empire. Et pourtant tu t'es contenté du nom de César. Tu as mieux aimé que celui-là même qui l'avait déclaré Auguste vînt te donner le

même titre à ton tour. Tu avais jugé que l'Empire serait quelque chose de plus beau, si, au lieu de le recueillir dans la succession paternelle comme ton héritage, tu méritais de le recevoir de l'empereur suprême comme le prix dû à tes vertus [1]. »

Dans le même temps, en Orient, les soldats de Maximinus Daza, pendant les jeux Equirii, qui se célébraient en l'honneur de Mars, dans le mois consacré à ce dieu, saluaient Auguste le neveu de Galerius [2].

De tous côtés, l'édifice, à peine reconstruit par Dioclétien, se disloque et s'abîme.

Galerius, réduit à l'impuissance, ne sait comment échapper à cette irrésistible pression qui vient à la fois du Nord et du Midi.

Il prie, il menace; mais reproches et promesses, tout est inutile. Constantin et Maximinus tiennent bon. Un an se passe en négociations sans résultats. Un jour, Galerius décrète l'abolition du titre de César et confère aux deux princes, comme un degré qui les rapproche de la puissance suprême, le titre de « fils des Augustes », inventé par Antonin le Pieux en faveur du second Verus, mais jusqu'alors dépourvu de toute signification politique. Le lendemain, serré de plus près, il cède tout. Les Césars triomphent et prennent le diadème. Galerius confirme la création de l'Auguste fait par les armées, de l'Auguste institué par Maximien, et les quatre souverains, placés sur le même rang, se partagent l'Empire [3].

C'en est fait de la monarchie à deux degrés. Il n'y a plus de

[1] « Cujus tanta maturitas est, ut, cum tibi pater imperium reliquisset, Cæsaris tamen appellatione contentus, expectare malueris ut idem te, qui illum, declararet Augustum. Si quidem ipsum imperium hoc fore pulchrius judicabas, si id non hereditarium ex successione crevisses, sed virtutibus tuis debitum a summo imperatore meruisses... Tibi Cæsari additum nomen imperii. » (*Incert. Paneg. Maximiano et Constantino; Paneg. Vet.* interp. J. de la Baune.)

On voit par ce texte officiel ce qu'il faut penser de la bonne foi des historiens qui font succéder Constantin à son père en qualité d'Auguste et n'admettent pas qu'il ait jamais porté un titre secondaire.

[2] « Quæ res Maximinum vehementer offenderat, quod is tunc solummodo Cæsar in Orientis partibus habebatur, neque id ultra ferens, vi raptum sibimet Augusti nomen assumit... Jam sibi etiam Augusti inconcessam præsumpserat dignitatem. » (Euseb. *Hist. Eccl.*, l. VIII, c. xx. et l. IV, c. v.)

[3] Lactant. *De morte pers.*, c. xx. — Euseb. *Hist. Eccl.*, l. VIII, c. xiv. — Eckel, *Doct. numim. vet.*, t. VIII, p. 71-95. — Crevier, t. XII. — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. Ier, c. lxv.

César que dans l'empire rival élevé à Rome par Maxence.

C'en est fait aussi du droit exclusif que s'attribuait Galerius de créer les Augustes, comme l'héritier direct, le vrai représentant des fondateurs de la tétrarchie. Les armées ont prouvé qu'aussi bien que lui elles savaient encore faire des empereurs.

Six Augustes règnent donc à la fois : à Rome, Maxence, avec son fils, le César Romulus; en Illyrie, Galerius; Licinius, en Rhétie et en Pannonie; Constantin, dans les Gaules; Maximinus, en Asie et en Égypte; sans compter Maximien, empereur sans États, errant d'un empire à l'autre en quête d'un vengeur, partout éconduit et à chaque pas s'avançant, dans cette voie funeste, vers l'abîme qui l'attend.

Dioclétien ne reconnaîtrait plus son œuvre au milieu de ces princes, dont le nombre menace d'égaler bientôt celui des tyrans du siècle de Gallien.

Mais la mort y met ordre. Maximien Herculius a succombé le premier; Galerius le suit d'un an à peine (1064-311).

La République alors, dit Eutrope, fut gouvernée par quatre nouveaux empereurs, deux fils d'Augustes, Constantin et Maxence, deux hommes nouveaux, Licinius et Maximinus : Maximinus, qui s'est emparé de l'Asie Mineure pour la joindre à ses États d'Orient; Licinius, qui recueille l'héritage européen de Galerius.

Entre tous ces princes, il existe des haines implacables qui ne pourront se contenir. Pour Maxence, que la tétrarchie répudie, les trois empereurs créés par Dioclétien et Galerius ne sont que des tyrans. Maximinus, de son côté, prétend tenir parmi ses collègues le rang qu'occupaient Dioclétien, par qui il a été fait César, Galerius, dont il est le neveu, et Licinius et Constantin lui répondent en se liguant pour le renverser.

La mort de Galerius a déchaîné la guerre. Elle éclate à la fois entre Constantin et Maxence, entre Maximinus et Licinius.

1065-312. — Pendant que Constantin, poursuivant Maximien jusque dans la mort, s'acharne sur ses images et ses inscriptions, Maxence prend en main la vengeance de son père que, vivant, il a voué à l'exil. Il fait abattre dans Rome les statues de son beau-frère et jette en prison une partie des membres du sénat, suspects d'avoir demandé à Constantin de venir les délivrer de l'oppression.

Des deux côtés on arme. Deux cent mille hommes, toutes les forces réunies de la Germanie romaine, de la Gaule, de

l'Espagne et de la Bretagne, d'une part, de Rome et de l'Italie, de la Sicile, de Carthage et de l'Afrique, de l'autre, se heurtent aux Roches-Rouges : ici, le paganisme et le passé ; là, le christianisme et l'avenir. La cavalerie de Constantin culbute les troupes de Maxence ; lui-même périt englouti dans les flots du Tibre, et Constantin entre dans Rome, en avant de ses soldats, portant *le signe par lequel il a vaincu*, la croix, symbole de la fin des persécutions et de la régénération du monde ancien.

Le sénat et le peuple, qui autrefois s'étaient jetés avec tant d'enthousiasme dans les bras de Maxence, reçoivent celui qui l'a vaincu comme un libérateur et lui décernent les noms du *Conservateur*, du *Vengeur*. La statue qu'on lui élève, tenant la croix dans la main droite, porte pour inscription : « Par ce signe, j'ai rétabli le sénat et le peuple romain dans son ancienne splendeur. » En échange, à l'entrée du vainqueur dans Rome, le sénat, qui, en se réconciliant avec la tétrarchie, se croit encore en mesure de la dominer, assigne à Constantin le premier rang parmi les Augustes, à cause de sa vertu, *virtutis gratia*, dit le sénatus-consulte, qui vient sanctionner le décret de la victoire [1].

Rome est rentrée dans l'unité de l'Empire, mais comme y rentrent les vaincus. Dans le duel entre la ville-reine et les héritiers de la tétrarchie, c'est elle qui succombe ; elle ne tardera pas à l'apprendre à ses dépens.

Tandis que Constantin supprimait l'empire rebelle de Maxence, Licinius a écrasé et détruit celui de Maximinus Daza. Rien ne survit de ce qui a appartenu au malheureux, ni ses fils, ni sa veuve, ni ses amis, ni les restes de la famille de Galerius, auquel Licinius a dû l'Empire, ni même la femme et la fille de Dioclétien. Dans sa fureur, l'atroce Licinius, ne fait pas grâce même aux restes de celui qu'il a appelé son frère. Le sénat, passé au pouvoir des deux empereurs confédérés, déclare Maximinus, après sa mort, ennemi et tyran : ses honneurs sont détruits, ses statues renversées, ses images traînées dans la boue, et la peur exécute si bien ce qu'a ordonné la lâcheté, que les noms de ses enfants, qu'il avait faits Césars et dont on voyait les images dans toutes les villes d'Orient, ne sont pas même parvenus jusqu'à nous.

[1] Euseb. *Hist. Eccl.*, l. IX. — Lactant. *De morte persec.*, c. xliv, l, li. — *Panegyr. Orat.*, l. VII. — Gregor. Nazianzen. *Orat.*, l. III.

Nous sommes loin de la fraternité de Jovius et d'Herculius. Huit ans ont suffi depuis l'abdication de Dioclétien pour dévorer cinq empereurs : Galerius, mort de chagrin ; Maximien, étranglé par l'ordre de son gendre ; Maxence, tué en combattant ; Maximinus, égorgé de sang-froid après la victoire ; Severus, réduit à se donner la mort.

De tant de princes, il n'en reste plus que deux, comme aux jours qui suivirent la mort de Carus. C'est trop d'un encore. La terre n'est pas assez vaste pour les contenir ensemble. L'Orient est trop étroit pour Licinius, ce prince haï des dieux et des hommes, comme l'appelle l'empereur Julien, l'Europe pour ce Constantin, qu'un de ses historiens a peint en quelques lignes. C'était, dit-il, un homme aux appétits énormes, *vir ingens*, ne reculant devant rien pour exécuter ce qu'il avait préparé au fond de son âme et qui affectait la souveraineté du globe entier : portrait terrible et qui fait songer au César de Lucain [1].

Licinius a épousé la sœur de Constantin ; ils sont unis par la complicité de la conquête et du sang versé. Mais à l'ambition, qui ne peut souffrir de partage, se joignent, pour les armer l'un contre l'autre, les haines religieuses, les plus terribles de toutes. Le monde romain, depuis la conversion de Constantin, se trouve divisé en deux parts, « le royaume des ténèbres et celui de la lumière, l'Orient plongé dans le brouillard, l'Occident brillant de tout l'éclat du jour [2]. » Sous le nom de Constantin et de Licinius, le christianisme vainqueur aux Roches-Rouges, et le polythéisme battu vont se prendre corps à corps et se livrer une dernière bataille.

En l'an 314 de Jésus-Christ [3], la guerre civile éclate, la quatrième depuis l'avénement de Galerius et de Constance. Licinius est vaincu.

Interrompue par le traité d'Andrinople, la lutte recommence neuf ans après (323).

L'Orient et l'Occident ont fait un effort suprême. Constantin traîne après lui 130,000 hommes, 200 vaisseaux, 2,000 barques.

1 Eutrop., l. X.

2 « Duas in partes dissecta erat populi Romani ditio, lucis ac tenebrarum similis, Orientem obtinente caligine, partem alteram die serenissima illustrante. » (Euseb. *V. Constantini M.*, l. 1).

3 A compter de la conversion officielle de Constantin au christianisme, il nous a paru superflu de continuer à présenter ensemble l'année de la fondation de Rome et de l'ère chrétienne.

Licinius, 350 galères, 150,000 hommes d'infanterie, 15,000 de cavalerie[1].

Constantin combat pour le Dieu des chrétiens, Licinius invoque les dieux paternels, *dii patrii*.

C'est Actium qui recommence, et cette fois encore l'Occident l'emporte. Battu sans ressources, poursuivi jusque dans Nicomédie, Licinius laisse tomber aux pieds de Constantin sa robe impériale et vient humblement se rendre au vainqueur. Constantin a juré à sa sœur d'épargner les jours de son mari ; il se contente de livrer à ses gardes le nouveau César de Licinius, Martinianus. Mais quelques mois à peine se sont écoulés que, sous le prétexte d'un prétendu complot, il se fait demander par le sénat la tête du vaincu. Une loi du 16 mai 324 déclare Licinius tyran, et pendant que Constantin le fait étrangler dans sa prison, le sénat, traitant l'assassin des enfants de Dioclétien et de Galerius comme lui-même a traité Maximinus, casse ses décrets et renverse ses monuments.

Il restait un fils de Licinius et de Constantina, Licinianus, un enfant de onze ans, que son oncle avait déclaré César sept ans auparavant en même temps que ses fils. Constantin annonça publiquement qu'il lui servirait de père, qu'il l'élèverait avec ses propres enfants. Mais il ne valait pas mieux être le fils ou le neveu de Constantin que le fils d'Hérode. L'année même où cet homme étrange, dont la grandeur seule égale les crimes, faisait mourir Crispus, son fils, et Fausta, sa femme, pris d'une sorte de rage contre tous les siens, il livrait au bourreau le jeune Licinianus.

Tout couvert de sang de ses proches, Constantin, resté seul vivant de tant de princes, touche enfin le but. Monarque universel, empereur et Auguste de tout l'univers romain, il règne sur le monde que seul il remplit[2].

Les peuples épuisés de sang se reposent à l'ombre du despotisme : toute résistance est brisée, tout vestige d'indépendance anéanti. La liberté, chassée d'ici-bas, se réfugie dans les régions sereines de la pensée religieuse, et le sénat, déchu pour tou-

[1] Libanii Sophist. *Orat. III*[a]. Paris, 1627, t. II, p. 111. — *Chron. Alexandrin.* — *Fasti* Idatii. — Nazarii *Paneg.* — Porphyr. *Paneg. Carm.* — Zosim. — Zonar. — Eutrop. — Hieronym. *Chr.*, an. 825. — Theophan. — Gothofred. *Cod. Theod. chronolog.*

[2] « Ita Constantinus totius orbis romani imperium adeptus est et imperator atque Augustus appellatur. » (Socrat. *Hist. Eccl.*, l. I, c. iv).

jours, élève des statues au fondateur du repos mortel qui va tout envahir, FVNDATORI QVIETIS.

Alors, quand tout est à terre, Constantin songe à réorganiser ce qu'il a détruit, et, reprenant en sous-œuvre la pensée de Dioclétien, il s'étudie à la relever en l'adaptant à ses vues particulières. Dioclétien a diminué les cohortes prétoriennes : Constantin les supprime et détruit leur camp. La formidable forteresse, dont le sol a bu si souvent le sang des Césars, reste vide et démantelée. Dioclétien a commencé la séparation de l'autorité civile et de l'autorité militaire : Constantin la consomme. L'un a opéré le partage de l'Empire en quatre grandes procurations : l'autre crée les quatre préfectures du prétoire d'Italie, des Gaules, d'Illyrie et d'Orient. Le premier a régné en associant trois princes à son pouvoir : le second partage de son vivant ses provinces à ses fils et à ses neveux, et en mourant leur distribue l'Empire. Dioclétien a déserté Rome pour Nicomédie : Constantin bâtit Constantinople.

Jamais novateur ne rencontra, pour continuer ses réformes, héritier plus docile. En un seul point, le disciple se sépare du maître. Dioclétien a fondé sa théorie du pouvoir sur la coexistence de deux empereurs régnant simultanément sur les deux parties du globe avec une autorité égale. Constantin, lui, ne veut pas souffrir de collègue. Comme son fils, le sombre Constance, il pense que, « pour que l'État soit tranquille, il doit n'avoir qu'un maître. »

Mais, pour que le retour à l'unité absolue fût un bien, il eût fallu que Rome redevînt la capitale effective de l'Empire unifié ; combinée avec la translation du gouvernement à Constantinople, la concentration du pouvoir en doubla les dangers. C'était déjà une périlleuse entreprise que d'isoler le monde latin du monde oriental. Dioclétien l'avait tentée cependant ; mais il avait du moins laissé à la vieille Rome, à l'Italie, à la Gaule, à tout ce qui était le cœur de l'Empire, le foyer de l'esprit romain, un des deux Augustes pour le protéger. Constantin, en lui retirant l'empereur, lui ôtait la force et la vie. « Rome, dit éloquemment un historien, abandonnée des empereurs, devint semblable à un grand et superbe édifice qui, cessant d'être habité par le maître, perd d'abord ses ornements et enfin sa solidité même. Un siècle après, on ne trouvait plus de Romains dans Rome [1]. » Le désert se fit dans ses murs, la

[1] LE BEAU, *Histoire du Bas-Empire*, l. IV, c. I.

civilisation s'en retira, et quand la barbarie en fut maîtresse, les barbares n'eurent plus qu'à entrer.

Constantin n'avait pas prévu cette décadence inévitable. Quel homme a jamais clairement aperçu le lendemain de ses actes? Étranger à Rome par son éducation et les habitudes de sa jeunesse, convaincu qu'à une foi nouvelle il fallait un sol vierge, il s'était éloigné de la grande Babylone, qui si longtemps s'était enivrée du sang des martyrs, convaincu que peu importait où résiderait le souverain, pourvu que par ses préfets, ses Césars, il fût présent partout, voyant tout, contenant tout, imprimant d'un geste le mouvement au monde, et veillant à la fois sur toute l'étendue des frontières.

De l'organisation de Dioclétien, il écarta donc la dualité des Augustes, mais il retint l'institution des Césars comme désignation à l'Empire et comme apprentissage pratique du pouvoir. Il était bien aise, dit un panégyriste, de faire faire à ses enfants l'essai du commandement et de tremper leur âme par l'exercice de la grandeur [1].

Quatre fils lui restaient après le meurtre abominable de Crispus. L'un, Constantin, l'aîné, avait été déclaré César aux calendes de mars 317, avec les fils de Licinius; le second, Constance, en 324; Constant, le troisième, en 332. Mais Constantin, se rapprochant encore par là du grand politique qu'il avait pris pour modèle, n'avait eu garde de se circonscrire pour le choix de ses successeurs dans le cercle assez large cependant de ses héritiers en ligne directe. L'année même de sa mort, il accorda le titre de César à Flavius Delmatius, son neveu, dont on vantait l'heureux naturel, et chez lequel il retrouvait une partie de son génie.

A chacune des fêtes décennales par lesquelles il célébrait l'anniversaire de son couronnement, il avait pris l'habitude d'abandonner aux jeunes Césars la part de l'Empire dont ils devaient hériter un jour : à Constantin le Jeune, les Espagnes, à l'époque des premières décennales; à Constance, l'Orient, à l'occasion des vicennales; à Constant, l'Illyrie et l'Afrique, lorsqu'en 335 il célébra par des fêtes magnifiques le trentième anniversaire de son règne, terme auquel deux empereurs seulement, Auguste, le fondateur de l'Empire païen, et Constantin le Grand, le fondateur de l'Empire chrétien, devaient parvenir.

[1] Liban. *Basilic.*, t. III, p. 111.

Delmatius, chargé de protéger le *limes gothicus*, reçut, à la même époque, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe [1].

Ce fut le dernier acte important du règne de Constantin.

Deux ans après, il s'éteignait dans un faubourg de Nicomédie, à la veille d'une de ces expéditions contre les Perses, toujours si fatales aux Romains, et dont la fortune, constante en ses faveurs, avait voulu lui épargner les hasards (337).

Avant de mourir, il avait fait jurer aux légions de rester fidèles à ses enfants et à l'Église; puis, il avait remis l'Empire entre leurs mains.

Dès qu'il eut fermé les yeux, les tribuns de l'armée de Syrie envoyèrent aux Césars, aux autres armées, au sénat et au peuple de Rome, les lettres qui leur annonçaient la mort du grand empereur.

Partout le deuil fut immense. Constantin avait tenu une telle place dans le monde que, lorsqu'il disparut, l'équilibre de l'univers parut compromis.

Il faudrait remonter jusqu'à Alexandre ou César pour trouver quelque chose de pareil à la douleur des soldats qui avaient tant de fois vaincu avec lui. Son corps, exposé dans un cercueil d'or, semblait commander comme s'il était encore vivant. Les gardes continuaient à plier le genou en passant devant le cadavre, et chaque soir s'en approchaient pour prendre le mot d'ordre.

Dès le premier moment, l'armée avait décidé que, mort comme vivant, elle n'obéirait qu'au nom de Constantin, et lui rendrait les honneurs dus aux empereurs, jusqu'à ce que ses fils, dont aucun ne se trouvait à Nicomédie, fussent arrivés pour présider aux funérailles.

Une chose surtout tenait les esprits en suspens: Qui allait lui succéder? Ses fils hériteraient-ils seuls de son pouvoir? Allaient-ils régner tous ensemble, ou leur père avait-il fait un choix parmi eux? Leur avait-il, par sa dernière volonté, associé quelqu'un de ses parents ou de ses généraux? Après avoir, depuis soixante ans, passé par tant de formes de gouvernement, l'Empire était-il destiné à rester dans les mains d'un seul, ou allait-il retomber sous la polyarchie de Dioclétien?

On savait que Constantin, quelques jours avant sa mort, avait écrit son testament, mais on ne le retrouvait pas. Que conte-

1 *Descriptio Consulum.* — *Chr. Paschal.* — Zosim. — Euseb. *Constant. M.* l. IV. — Socrat. *Hist. eccl.*, l. I.

nait-il? Il courait à ce sujet des bruits alarmants. L'Empire était inquiet et dans l'attente vague de graves événements. On parlait de conspirateurs qui « se proposaient de tenter des choses nouvelles », et personne ne pouvait les désigner. A Constantinople, les eunuques du palais cachèrent longtemps la mort de Constantin, et prirent toutes les mesures pour assurer à ses enfants la possession exclusive du trône de leur père. Dans les camps, les armées s'assemblèrent, et, avec une unanimité que les amis de la maison de Constantin appelèrent une inspiration divine, elles décrétèrent que, quoi qu'il arrivât, elles ne se soumettraient qu'aux fils de leur empereur.

Quand tout fut ainsi préparé, Constance partit de Constantinople. A son arrivée à Nicomédie, un prêtre arien se présenta et lui remit des tablettes. Ce prêtre était le confesseur de Constantin; ces tablettes contenaient le testament que l'empereur mourant lui avait confié en lui faisant jurer de ne le livrer qu'à ses fils.

Constance jeta un œil avide sur l'écrit qui renfermait les dernières volontés de son père. Jamais l'œuvre de toute une vie ne reçut à l'heure où elle finissait un plus complet démenti. Cet homme qui n'avait vécu que pour la monarchie universelle, qui pour régner seul avait combattu seize ans, brisé tous les obstacles, versé comme l'eau le sang de ses soldats et de ses proches, qui avait réussi en tout, renouvelé la face de l'humanité, changé les institutions et les croyances de ses peuples, refait la monarchie d'Auguste et de Trajan; cet homme, arrivé à la fin de sa vie, par une de ces contradictions auxquelles on refuserait de croire, si quelque chose pouvait étonner dans les contradictions et les incertitudes du cœur humain, renie tout ce qu'il a fait. La monarchie, dont il a un à un rassemblé les lambeaux en jouant chaque jour sa vie, il la dépèce par morceaux; la souveraineté unique à laquelle il a tout sacrifié, il en fait quatre parts; l'hérédité qu'il a fondée, il l'abandonne quand la cause est gagnée, en accouplant de force son principe avec celui de l'adoption.

Par son testament, il institue, il est vrai, ses trois fils héritiers au même titre. Mais, en même temps, son neveu Delmatius qu'il a déclaré César un an avant sa mort, son frère Constancius, son neveu Hannibalianus, auxquels il a donné la titre de *nobilissimes,* le premier après celui de César dans la hiérarchie qu'il vient d'instituer, sont en quelque sorte, comme le dit

Zosime, associés à l'Empire. Il confirme à Delmatius le don des provinces qu'il lui a confiées. Il donne à Hannibalianus le titre de roi avec la Petite-Arménie, le Pont et la Cappadoce. On dirait qu'au moment suprême, le restaurateur de l'unité de l'Empire a, par ce partage nouveau et cette création de principautés vassales, voulu devancer l'œuvre du moyen âge, et tracer le modèle des royautés barbares [1].

C'était contre cette pensée de division et d'émiettement du territoire, pressentie sans doute, que les chefs des armées avaient voulu protester par avance. Le testament de Constantin eut le sort de celui de Louis XIV. Pour le repousser, les armées, Rome, Constantinople, tout le monde se trouva d'accord.

A Rome, le sénat et le peuple acclamèrent les trois fils de Constantin empereurs et Augustes. A leurs noms ils refusèrent d'en ajouter aucun autre. C'était exclure de fait Delmatius et son frère.

A Constantinople, il ne semble pas que le sénat ait été consulté. La curie de fraîche date, créée par Constantin, n'avait pas encore assez d'importance pour qu'on lui demandât son jugement sur l'exclusion ou la reconnaissance des empereurs.

Delmatius cependant essaya de lutter. Il eut la hardiesse de prendre publiquement la pourpre augustale. C'était attirer la foudre sur sa tête. Les fils de Constantin étaient d'une maison où l'on savait ce que pèsent en politique les liens du sang. Il ne fallait pas aller loin pour se rappeler comment avaient fini Maximien, Licinius, Fausta, Crispus, Licinianus. Le dévouement fanatique des vieux soldats de Constantin pouvait d'ailleurs épargner à ses fils des ordres trop pénibles pour leurs cœurs chrétiens !

S'il fallait en croire quelques historiens, l'orage qui s'était formé dès le lendemain de la mort du grand empereur contre ses frères et ses neveux, n'aurait éclaté que trois ans plus tard. L'âme froide et dissimulée de Constance était en effet capable de porter pendant de longues années une pensée de meurtre. Mais les trois frères étaient pressés de partager l'héritage paternel, et il ne dut pas s'écouler un long temps entre la catastrophe et la mort de Constantin.

[1] « Testamentum condit in quo tres quidem liberos imperii heredes instituit, suam cuique partem, prout vivus effaceret, assignans. » (SOCRAT. *Hist. Eccl.*, l. I, c. XXXIX.) — EUSEB. *V. Constantin. M.*, l. IV, c. 68, 69. RUFFIN. Aquil. presb. *Hist. Eccl.*, l. X, c. II.

Les premiers troubles furent dirigés contre le préfet du prétoire d'Orient, Albanius, auquel Constantin avait confié l'exécution de ses dernières volontés et en quelque sorte la tutelle de ses fils. A un signal donné, une émeute formidable éclata à Constantinople. Les soldats, comme autrefois les prétoriens, réclamèrent le droit de se faire les précepteurs des princes, de choisir les conseillers qui devaient concourir avec les empereurs à l'administration de la République.

Albanius partit pour la Bithynie afin de sauver sa vie, et l'insurrection s'apaisa un instant pour recommencer plus terrible. Quelques jours après, les soldats, parmi lesquels on avait eu soin de répandre le bruit que Constantin avait été empoisonné par ses frères, sortent en tumulte de leurs quartiers, criant qu'il ne faut souffrir sur le trône que les fils de Constantin. Ils arrachent de leurs palais les deux frères du grand empereur et leurs fils. Julius Constantius, dont Constance avait épousé la fille, un second frère de Constantin, le César Delmatius, le fils aîné de Julius Constantius, cinq autres neveux de Constantin, le patrice Optatus, plusieurs des serviteurs les plus illustres du règne qui vient de finir, sont égorgés ensemble. Le roi Hannibalianus avait été épargné dans le premier moment; mais bientôt, les assassins se ravisèrent. Les soldats, repentants d'avoir fait grâce, demandèrent sa tête en criant de nouveau qu'ils ne voulaient d'autres maîtres que les fils de Constantin. C'était le mot d'ordre du carnage : on lui ôta la vie. De cette noble famille, que la gloire de Constantin et les souvenirs de ses ancêtres rendaient deux fois sacrée, il n'y eut de sauvé que deux enfants, échappés par miracle, Gallus, pour lequel il eût mieux valu mourir alors, et Julien, que le sort réservait pour venger tous les siens. L'exil né protégea pas Albanius. Un centurion lui plongea son épée dans le sein.

Tant que dura le massacre, Constance, impassible, renfermé dans son palais, se tut et laissa faire. L'œuvre de mort accomplie, il sortit pour féliciter les bourreaux et recueillir les fruits du crime.

Il y avait quatre mois que Constantin était mort et l'intérim de l'Empire durait toujours. Ses fils n'avaient pas encore pris solennellement le titre d'Augustes.

Le 3 septembre 337, ils se réunirent enfin et procédèrent au partage. Constance prit pour sa part l'Orient, l'Égypte et Constantinople; Constant, Rome, l'Illyrie et

l'Afrique ; Constantin II, les Gaules, l'Espagne et la Bretagne[1].

Puis, après avoir décidé qu'un monument serait élevé dans le Philadelphe, en mémoire de cet événement, les trois frères se dispersèrent pour aller prendre possession chacun de son lot.

Mais, dans cette famille d'Atrides, il n'y avait de paix possible que celle que fait la mort. Trois ans après les serments échangés d'amitié fraternelle, Constantin II envahissait les États de Constant et, vaincu, prisonnier, des soldats lui tranchaient la tête pour la porter à Constant, qui reçut sans pâlir l'effroyable présent.

Constant lui-même ne survit que dix ans au malheureux Constantin. Devenu odieux à ses propres soldats, fuyant devant la colère des provinces gauloises soulevées, il est atteint à Elne (Helena), au pied des Pyrénées, et égorgé par les sicaires que Magnentius a envoyés à sa poursuite.

De nouveau et pour longtemps, l'Empire va se trouver réuni dans la main d'un seul homme.

C'est ainsi que finit dans le sang la tétrarchie instituée par Dioclétien, détruite et relevée tour à tour par le grand Constantin. Établie pour être à toujours la garantie de la paix du monde, cette oligarchie de rois n'avait duré que soixante ans

[1] « Romani cives et senatus hujus appellavere liberos Imperatores Augustosque : alterius præterea nullius meminere. » (EUSEB. *V. Constantin M.*, l. IV, c. LXVIII.)

« Omnes autem exercitus, *velut cœlitus afflati*, audita morte summi ducis, uno ore Imperatorem nullum nisi illius magni liberos agnosci debere sanciunt. » (*Ibid.*).

« Multis nova tentantibus oppressis, res tutæ integræque mansere. » (RUFFINI. *Hist. eccl.*, l. X, c. XI.)

Socrate fait mention du règne de Delmatius et de sa courte durée. « Sciendum est porro una cum illis imperasse cognatum illorum Delmatium... Qui, cum brevi tempore imperium obtinuisset, a militibus est interfectus, *nec jubente quidem nec prohibente Constantio.* » (SOCRAT. *Hist. eccl.*, l. XI, c. XXV.) Zosime s'accorde avec Socrate. La chronique de saint Jérôme fait mourir Delmatius dans la troisième année de son règne : Théophane, en 338 : Cedrenus recule sa mort jusqu'en 339.

Sur toute cette époque, il y a de grandes obscurités, mais il n'existe aucun doute sur l'origine du complot qui amena l'égorgement de la famille de Constantin. Julien s'exprime à cet égard avec une énergie terrible dans son épître au Sénat d'Athènes (JULIAN. *Imp. op.*, ed. Petav., Paris. 1660, p. 497). — Voy. aussi AUREL. VICT. *Ep.*, EUNAP., *de Vit. Sophist.*, c. IV, Genev. 1616 : ATHANAS. *Ad solitar. vit. agent.* Paris. 1627, t. I[er], et la dissertation de LE NAIN DE TILLEMONT, *Histoire des Empereurs,* t. V, sur la date de cet événement.

et, dans cet espace de temps, elle avait tué six empereurs, donné naissance à autant de guerres civiles, à d'épouvantables complots, et coûté plus de sang que n'en avait fait verser l'anarchie des trente tyrans.

Dégoûtés d'une vaine et cruelle expérience, les Romains en revinrent au seul régime qui, avec tous ses défauts, eût encore su donner à leur empire, sinon l'ordre au dedans, au moins une protection efficace contre l'ennemi extérieur.

De la laborieuse création de Dioclétien, il se fit alors deux parts. L'organisation administrative subsista, l'organisation politique tomba tout d'une pièce. Par son écroulement, elle prouva une fois de plus ce que valent les conceptions du génie lorsqu'elles font violence à la nature des choses et au tempérament des peuples.

Dioclétien a tout voulu renouveler dans l'ordre politique, et tout ce qu'il a fait a avorté misérablement.

Ce qu'il y avait de meilleur dans la révolution qu'il a opérée, l'établissement d'une monarchie une dans son essence, multiple dans sa personnification, a disparu le premier. On reverra l'Empire partagé entre deux Augustes, on ne les verra plus gouverner ensemble et en commun l'univers.

Il a cru avoir arraché l'Empire aux soldats. Les soldats ont proclamé Constantin en Bretagne, Maxence à Rome, Maximinus en Orient. Il a supprimé l'élection. Constantin, qui tuera la tétrarchie, est l'élu des soldats.

Il a banni l'hérédité de son gouvernement. Les armées, le sénat et le peuple de Rome, qui ont acclamé Maxence, qui ont cassé le testament de Constantin, rétablissent l'hérédité, en lui donnant, comme leurs pères, l'élection pour base.

Il a fait des Césars les successeurs nécessaires des Augustes. Les légions se font juges entre les Césars qu'a créés le grand empereur chrétien, excluent les uns, saluent les autres seuls Augustes.

Il avait rêvé un gouvernement immuable, se renouvelant sans secousses dans une périodicité silencieuse. Rome, en trente ans, a vu passer, à travers des torrents de sang, six gouvernements différents : Empire militaire et démocratique de Maxence; gouvernement des Augustes et des fils des Augustes; gouvernement des quatre Augustes; monarchie double de Constantin et Licinius; monarchie universelle de Constantin; Empire divisé de ses trois fils.

Avortement, confusion partout. La restauration du pouvoir d'un seul, l'affermissement d'un despotisme qui ne connaît plus de limites et n'a plus même de conseillers d'office, voilà où a abouti la révolution opérée par deux grands hommes. Ils ont tout détruit, ils n'ont rien créé. Rome, découronnée par Dioclétien et Constantin, est par trop vengée. Pour avoir voulu la réduire à l'impuissance, ses ennemis ont frappé au cœur l'Empire lui-même.

CHAPITRE XI

LA RÉACTION MILITAIRE. — MAGNENTIUS. VETRANIO. JULIEN. VALENTINIEN.

La tétrarchie, en tombant, ne laissait rien après elle. Le peuple, le sénat, tous les ressorts par lesquels autrefois se mouvait le gouvernement, sont maintenant brisés. Par-dessus les ruines de la constitution d'Auguste s'entassent les ruines de la constitution de Dioclétien.

Pendant trois siècles, le prestige attaché au nom de Rome, de son peuple et de son sénat, avait, à plus d'une reprise, tenu en échec la prépondérance de la force militaire.

Mais Rome, délaissée par les empereurs, n'a plus à faire ni à confirmer le souverain.

Constantinople n'en est pas encore à réclamer pour elle le privilége perdu par son antique rivale. Cette Rome improvisée a assez à faire de vivre et de grandir.

A défaut de Rome, qui a cessé d'être, de Constantinople, qui n'est pas encore le centre de l'action politique, une irrésistible réaction ramène le pouvoir impérial à son origine première, l'élection par les camps.

Dioclétien avait cru avoir fini avec l'anarchie militaire. En détruisant toutes les forces intermédiaires qui pouvaient s'interposer entre l'empereur et les légions, il n'a réussi qu'à rejeter dans leurs mains l'Empire qu'il voulait leur arracher.

De nouveau donc, les soldats redeviennent les maîtres et les distributeurs de l'autorité suprême, et, pendant tout le temps qui s'écoulera jusqu'au partage définitif de la monarchie en deux empires d'Occident et d'Orient, c'est par eux que règneront Julien, Jovianus, Valentinien, aussi bien que les fils de Constantin.

Il est curieux, après soixante-six ans écoulés depuis la suspension des élections militaires, de voir, dès la génération qui

suit la monarchie de Constantin, les légionnaires reprendre juste au point où ils les ont laissées les traditions de leurs devanciers, revendiquer les mêmes priviléges, nommer, déposer les empereurs, les juger, les tirer du néant, les y replonger, comme si Dioclétien ni Constantin n'avaient passé par là.

On se croirait reporté au temps de Gallien. Mêmes procédés, mêmes convoitises. Des conspirations longuement préparées, couvant dans l'ombre, et, au moindre incident qui en provoque l'explosion, éclatant tout à coup : la soif d'indépendance des provinces s'associant aux entraînements passionnés des légions; les révoltes de l'orgueil romain réagissant contre l'antipathie instinctive qui éloigne les nouveaux Césars de l'antique capitale du monde; la mobilité des soldats, les massacres, les trahisons, le grotesque et l'horrible mêlés.

L'Empire a tout à coup reculé jusqu'à l'époque néfaste où les élections tumultuaires faisaient surgir autant de tyrans que d'armées. Les prétoriens, faiseurs d'empereurs, sont devenus les Joviens, les Herculiens : Posthumus, Proculus, Regillianus, s'appellent aujourd'hui Magnentius, Vetranio, Sylvanus : Rome acclame Nepotianus comme naguère elle acclamait Maxence. Il n'y a de changé que les noms.

Le décor même et la mise en scène de ces drames, qui commencent quelquefois par un éclat de rire et finissent invariablement par des boucheries, ne se sont pas plus modifiés que l'exposition et le dénoûment.

Magnius Magnentius, un Germain d'origine, que Constant vient de faire comte des Joviens et des Herculiens, a rassemblé dans un festin les principaux habitants d'Augustodunum (Autun), afin de célébrer avec eux son jour natal. A l'approche du matin, quand, échauffées par la cervoise celtique et le jus des vignes replantées par Probus, la bonne chère, les chansons joyeuses, les santés portées aux vieilles gloires et à la liberté des Gaules, les têtes ne sont plus en état de réfléchir, et que tout peut s'entendre et tout s'oser, Magnentius sort de la salle du festin et rentre un instant après, revêtu des insignes de l'Empire, entouré de satellites. Les convives, ivres de vin moins encore que de haine contre Constant, Constant le fratricide, l'assassin de leur ancien et légitime empereur, se prosternent et acclament Magnentius. Au jour, les citoyens d'Augustodunum confirment par leur suffrage la proclamation du nouvel empereur gaulois. Le bruit se répand au loin de sa prochaine investiture.

Des montagnes du Morvan, des plaines de la Saône et du Rhône; les paysans accourent pour voir l'héritier de Tetricus. Des cavaliers, arrivés la veille d'Illyrie pour recruter les légions des Gaules, se joignent à la multitude. Magnentius, proclamé solennellement, distribue, à la façon des Césars, les largesses au peuple, le donatif aux soldats. Les tribuns des légions transalpines, emportés par le mouvement, saluent le nouvel Auguste. L'Italie même s'émeut. Les Joviens, les Herculiens, que commandait Magnentius, se donnent à lui. Avant que la nouvelle de la mort de Constant soit parvenue à Constantinople, Magnentius est maître de Rome et de Carthage. Tandis que le sénat s'exile pour échapper au tyran, le peuple le reçoit en triomphe et le proclame le libérateur de la ville et du globe romain, le restaurateur de la liberté.

Il semble qu'on relise l'histoire de Vitellius, proclamé dans Agrippina par une seule légion soulevée, de Proculus, salué Auguste à Lugdunum, au milieu d'un festin, par les convives réunis à sa table.

Et il en est ainsi partout. Les mêmes scènes vont se répétant.

Comme à Thysdrus les Africains du vieux Gordien, les Gaulois de Sylvanus (355) lui font, dans Agrippina, un manteau impérial de la pourpre enlevée aux *dragons* et aux *vexilla* des cohortes. Comme Saturninus, Magnentius s'affuble de la pourpre d'une robe de femme.

Tout se ressemble dans ces révolutions avortées, jusqu'à la fin tragique de ces malheureux princes qui ne font que passer du trône à la mort.

Magnentius, vaincu, poursuivi par Constance, cerné par ses propres soldats dans la maison où il s'est réfugié, tue tous les siens, parents, amis, et se fait tuer le dernier par un esclave fidèle, pour ne pas tomber vivant au pouvoir du vainqueur. Sylvanus, vendu par les légions d'Aquitaine et de la Celtique, les Braccati et les Cornuti, qui, vingt-huit jours auparavant, le portaient sur le pavois, tombe percé de coups à la porte de l'église, où il est allé chercher un asile.

A un siècle de distance, les tyrans du quatrième siècle re-

[1] Ce sont les noms que prend Magnentius dans une inscription rapportée par Gruter (p. 281) et sur des médailles où l'on voit la Victoire et un citoyen romain, couvert du *pileus*, tenant tous deux des trophées. (Banduri, t. II, p. 402.)

commencent ceux qui jadis appelaient à la révolte la Gaule, l'Italie, l'Illyrie.

Les mêmes passions mettent les armes aux mains des mêmes provinces ; les mêmes rancunes les poussent contre le pouvoir central ; les mêmes rivalités les divisent entre elles, et les empêchent de s'unir pour écraser les fils de Constantin.

L'Orient, en possession maintenant de l'empereur de Byzance, n'a plus de raison pour remuer ; mais en Gaule, en Illyrie, le sol, qui tremble encore des convulsions passées, ne se lasse pas de produire des tyrans.

La Gaule, tranquille sous Constance Chlore, glorieuse sous Constantin, qui l'a menée, comme Brennus et César, à la conquête de Rome, paisible sous l'aîné de ses fils, n'a pas pardonné à Constant la mort du jeune empereur qui était venu chez elle renouveler l'Empire des princes nationaux. Elle a attendu dix ans, mais au bout de ce temps, elle l'a vengé, et, Constant mort, sa première pensée a été, comme elle le sera toujours, sous Valentinien III, sous Honorius, de refaire aussitôt un empire des Gaules.

Eutrope indique d'un mot la cause de la chute et de la fin de Constant : il était, dit-il, devenu odieux aux provinciaux.

La levée de boucliers de la Gaule en faveur de Magnentius n'est en effet qu'un nouvel épisode de la lutte que, depuis trois siècles, elle soutient contre l'unité romaine.

Mais à peine s'est-elle donnée au meurtrier du second Constantin, que, comme toujours, l'éternelle rivalité de l'Italie et de l'Illyrie contre les pays transalpins se réveille.

L'armée d'Illyrie se jette entre l'empereur gaulois et l'Orient pour lui fermer le chemin de Constantinople. Constance est loin et occupé par une guerre périlleuse contre les Perses. Le moment presse. L'armée délibère, elle crée empereur Vetranio, le maître de l'infanterie d'Illyrie, un autre Aureolus qu'elle oppose à un nouveau Posthumus, et Constantina, la sœur du grand Constantin, de ses propres mains, le décore du diadème.

Rome aussi préfère Constance lui-même et ses Byzantins qu'elle envie et qu'elle méprise, aux Gaulois qu'elle déteste et redoute. Pour échapper à Magnentius, elle a subi la domination de Nepotianus. Nepotianus vaincu, elle se jette dans les bras de Constance.

C'est là ce qui donne son véritable sens à la lutte de ce dernier avec Vetranio et Magnentius. Il y a dans cette querelle

plus qu'un conflit de personnes, il y a une guerre de races, la continuation sous une autre forme de ce travail de séparation de l'Occident et de l'Orient, qui aboutira bientôt à la création des deux empires.

Le nom romain, cette magnifique et puissante unité dans laquelle s'était absorbé le monde civilisé, a été atteint mortellement par la fondation de Constantinople.

Il s'est créé, à partir de ce jour, au profit des nationalités, un mouvement qui ne s'arrêtera plus.

On ne demande pas encore la division de l'Empire; mais les peuples réclament leurs empereurs particuliers, et l'héritier de Constantin n'ose pas mettre leur droit en question.

A voir son attitude vis-à-vis de Vetranio et de Magnentius, il est évident qu'il doute de la complète légitimité de sa cause. Avant de les combattre, il hésite, il parlemente; il traite celui-là en collègue; il ne souffre pas en Illyrie la présence de Magnentius, l'assassin de son frère, mais il consentirait volontiers à lui laisser l'Empire des Gaules.

Il y a loin de là à l'impétueuse furie de Gallien, s'acharnant à la ruine de Posthumus, à la froide fureur de Claude, d'Aurélien, de Probus, se transmettant l'un à l'autre le devoir d'exterminer les tyrans.

C'est que, depuis les empereurs du troisième siècle, il s'est fait dans le droit politique un changement qui explique bien des choses.

A l'unité absolue, qui était le caractère et l'essence de l'Empire, les institutions de Dioclétien et la volonté de Constantin ont substitué le système du partage des provinces.

Chacun des fils du premier empereur chrétien a eu sa part de l'univers. L'Empire n'a pas été divisé; son intégrité subsiste; les mêmes lois s'étendent à toutes les parties du territoire; il n'y a encore qu'une nation romaine: mais chacune des parties de ce vaste tout a reçu une vie propre, une existence individuelle, indépendante. Au moment où les trois fils de Constantin se sont partagé la monarchie de leur père, il ne paraît pas que rien ait été prévu pour le cas où l'un d'entre eux mourrait sans postérité. Les trois princes ne sont souverains que dans leurs monarchies respectives; dans les États de leurs frères, ils ne sont que des étrangers: si la famille de l'un d'eux s'éteint, les armées, les peuples qui lui obéissaient rentreront dans le droit de disposer d'eux-mêmes.

A la mort de Constantin II, Constant, du droit de la guerre, s'était emparé de tout l'Occident; Constance n'avait pas réclamé.

Constant étant mort à son tour, l'Italie, la Sicile, l'Afrique, reconnaissent le tyran auquel venaient de se livrer les Gaules, l'Espagne et la Bretagne. Personne ne songe à Constance. Si Rome se divise, c'est entre le petit-neveu de Constantin le Grand, Nepotianus, et le meurtrier de l'empereur occidental.

L'armée d'Illyrie, en donnant l'Empire à son général, n'a donc fait qu'user d'un droit incontesté. L'Illyrie faisait partie des domaines de Constant. L'armée refusant de se soumettre à l'usurpateur des Gaules, le trône, à ses yeux, est vacant. Elle y pourvoit. Rien de plus correct et de plus conséquent avec l'économie de la constitution impériale, telle que l'a faite l'esprit de morcellement introduit par la tétrarchie.

Pas un doute du reste ne s'élève sur la légitimité de l'élection de Vetranio.

Magnentius, Constance, sollicitent son alliance avec une égale ardeur. Vetranio lui-même est si convaincu de son bon droit, qu'après avoir repoussé les avances de Magnentius, il n'hésite pas à demander à Constance de l'argent et des troupes pour l'aider à combattre le tyran des Gaules. Il a foi dans le droit de l'armée, de la province; il se regarde comme aussi légitime que Constance, fils d'empereur, mais empereur seulement par la grâce des armées.

Peut-être a-t-il laissé voir qu'il consentirait un jour à laisser l'Auguste byzantin recueillir sa succession, et réunir l'Illyrie à ses domaines. Peut-être même, dans le cours des négociations avec Constantinople, aura-t-il eu la modestie de se poser moins en empereur fier de sa pourpre récente qu'en curateur forcé d'une succession abandonnée, qui périssait s'il ne l'eût recueillie, pour la rendre plus tard à son vrai propriétaire. Il n'est pas un César, mais plutôt le gardien fidèle de l'Empire, et, le temps venu, il en rendra bon compte. C'est Julien qui lui prête ce langage, et l'on comprend avec quelle réserve il convient d'accueillir le témoignage d'un panégyrique de Constance débité devant Constance lui-même. En tout cas, le détail est à noter; car il contient en germe une théorie qui portera ses fruits en Orient, l'Empire reçu en dépôt par les tuteurs des princes pour les laisser après leur mort aux héritiers légitimes, ou les leur remettre à leur majorité. Mais, quelles que soient ces

précautions de langage, Vetranio est empereur, il est l'égal de Constance, il le sait, et tout se passe entre eux comme de souverain à souverain.

Constance d'ailleurs n'a garde de contester à l'armée d'Illyrie une faculté qui l'a peut-être sauvé. Il a reconnu Vetranio, il lui envoie des ambassadeurs, lui demande son amitié, lui propose de joindre leurs troupes contre l'ennemi commun, obtient de sa naïve confiance qu'une conférence aura lieu en présence des deux armées, dans laquelle on arrêtera en commun le plan de campagne contre Magnentius.

Il songe peut-être déjà à le supprimer, mais il respecte en lui le droit des soldats.

Zosime, Socrate, Julien nous ont laissé le compte rendu de cette rencontre singulière, vraie scène d'Atellanes jouée par des acteurs en brodequins de pourpre, où Vetranio, empereur au début de l'assemblée, se trouva simple particulier à la fin. Il y a là de quoi défrayer la verve satirique de Ménippe ou de Lucien, mais il y a aussi pour l'historien un renseignement précieux. Les détails de cette plaisante mystification, qui coûta le trône au vieux et crédule soldat, prouvent jusqu'à l'évidence que personne, et Constance moins que tout autre, n'eut la tentation de douter de la validité de son élection. Cet aveu de la légitimité de l'empereur illyrien, on le trouve implicitement contenu jusque dans le récit complaisant que Julien, forcé de flatter l'assassin de sa famille, faisait quelques années plus tard, en présence de Constance, de ce piquant épisode de la jeunesse de ce dernier.

Vetranio était venu avec toute son armée au-devant de Constance, qui n'avait encore auprès de lui que l'avant-garde de ses troupes. Mais il est des heures où l'audace est la vraie prudence. Constance avait d'ailleurs jugé l'homme auquel il avait affaire, et il se fiait sur l'argent et les promesses répandus à propos par ses émissaires parmi les soldats d'Illyrie. Il demanda que la *concio* des armées eût lieu immédiatement.

Vetranio y consent. Les deux Augustes montent sur le tribunal où un trône leur a été préparé. Alentour se tiennent les soldats, la lance fichée en terre, l'épée nue. Un cercle de fer entoure les deux empereurs : les casques, les cuirasses étincellent sous les feux du soleil ; tous les yeux sont fixés sur le fils de Constantin. Il n'a pas parlé encore, et déjà tous ceux qui sont là sont à lui. Constance cependant, usant du droit que

lui donnent sa naissance et l'antériorité de son avénement, prend le premier la parole. Mais, en feignant de ne s'attaquer qu'au tyran des Gaules, ses ardentes invectives frappent bientôt, sans en excepter un seul, tous les usurpateurs de l'héritage des Flaviens. Il invoque le souvenir de son père, la sainteté des serments prêtés à ses fils par toutes les armées de l'Empire : « Soldats, s'écrie-t-il, souvenez-vous des bienfaits de mon père. « Souvenez-vous du serment que vous avez fait de ne souffrir « le diadème que sur la tête des enfants de Constantin. Qui de « vous osera comparer le fils et le petit-fils de vos empereurs « à des hommes nés pour obéir? Laisserez-vous déchirer l'Em- « pire par morceaux, et n'avez-vous pas appris, par les troubles « qui environnèrent votre berceau, que l'État n'est tranquille « que lorsqu'il n'a qu'un maître? »

Pendant cette harangue, les soldats écoutaient en silence. Sur leurs visages farouches se lisait le combat qui se livrait en eux. Ils se rappelaient Constantin et sa gloire; des larmes roulaient dans leurs yeux, et plusieurs, sans parler, levaient les mains au ciel. Quand Constance eut fini, des applaudissements formidables partirent de tous les rangs. Sans s'être concertés, d'une voix unanime, les soldats s'écrient : « Plus de faux « empereurs! Constance seul empereur! Longue vie à Con- « stance, empereur unique! » Les rangs se rompent. Les soldats accourent auprès du fils de Constantin; chacun veut l'approcher, toucher ses vêtements; ils le supplient de régner sur eux, de les mener au combat; ils le conjurent de reprendre les insignes de l'Empire qui n'appartiennent qu'à lui et que, dès ce moment, disent-ils, ils retirent à Vetranio.

Constance triomphe. Mais trop habile pour porter la main sur les signes sacrés de la royauté dont il doit le premier pratiquer et enseigner le respect, il se tient immobile, regardant faire et ne voulant pas surtout avoir l'air d'user de violence pour arracher à un collègue, qu'il raille mais qu'il a accepté après tout, la couronne que les soldats lui ont librement donnée. Il attend que l'Empire lui revienne sans lutte, sans effort, sans qu'il ait fait un geste pour le reprendre. Le débat n'est pas entre Vetranio et lui, mais entre l'armée d'Illyrie et son empereur; il n'a rien à y voir et s'abstient. Mais plus il affecte de rester froid et plus s'exaltent les imaginations des soldats. Ils entourent Vetranio, ils crient, ils menacent : le vieillard, à bout de forces, cède, se dépouille de

la pourpre, la remet à Constance et rentre dans la vie privée. « Par un trait nouveau et sans exemple, dit Eutrope, la volonté unanime des soldats abrogea l'Empire de Vetranio et le força à déposer la robe impériale. » Les deux armées aussitôt se confondirent, et Constance, maître sans coup férir de l'Illyrie et de la Rhétie, s'apprêta à devenir, comme son père, le monarque universel.

Bizarre comédie sans doute, où le péril couru fait oublier l'honnêteté équivoque de l'entreprise, et la grandeur du résultat la petitesse des moyens. Mais ce qui nous frappe le plus, ce n'est ni la soudaineté de la révolution accomplie, ni la téméraire habileté de Constance, ni la naïveté de Vetranio, ni l'incroyable facilité des Romains à briser le jouet qu'ils se sont donné, mais les enseignements de plus d'une sorte que renferme,

[1] « Nuntiatum est... legiones quæ in Illyrico erant, seditionibus concitari ducemque suum imperatorem creasse : qui quidem adversus invictam, ut quidem videbatur, tyrannorum vim ac potentiam volebat resistere : ideoque pecunias ad se mitti cum subsidiariis copiis petebat... Interim mansurum se in officio promittebat, minimeque sibi imperium arrogans, sed curatorem se illius, opinor, fidelem ac custodem fore demonstrans... Proinde tribunal cum eo ascendens qui interim (τέως) collega tuus erat... Aderat autem armatorum ingens turba armis undique collucens, districtis gladiis ac pilis prætentis... plerisque vero in lacrymas solutis manus in cœlum tendentibus... Jam vero in ipso concionis fervore, divino quodam impetu, audita oratione tua, correpti, plausum dare universi, solum imperatorem appellare, solum ut præesses omnibus optare... atque ut Imperii insignia reciperes hortari. Tu vero manum ei injiciendam aut violenter extorquenda ea non putasti. » (JULIANI *Orat.* *I*a *in Constant. imp. laud.* p. 47, 56.)

« Vetranione ad imperium consensu militum electo... Abrogatum est Vetranionis imperium : qui, novo inusitatoque more, consensu militum, deponere insigne compulsus est. » (EUTROP. l. X.)

ZOSIME, l. II, c. XLIV; SOCRATE, l. II, c. XVIII; SOZOMÈNE, l. IV, c. IV; PHILOSTORGE, *Compend. eccl. inst.*, l. II, c. XXII, (ed. Reading. Cantabrig., 1720); THÉOPHANE, confirment dans tous ses traits essentiels la narration de Julien.

On a plusieurs médailles de Vetranio. Deux d'entre elles portent au revers, l'une les mots CONCORDIA MILITVM, qui fait allusion à son élection, l'autre ceux VICTORIA AVGVSTORVM. Celle-ci, qui indique le bon accord avec Constance, dut être frappée après la guerre de Perse. Une troisième lui donne seulement le titre de César : VETRANIO NOB. CÆS. Banduri, qui la rapporte (t. II, p. 398), a cru y trouver l'indice d'une transaction avec Constance, auquel Vetranio se serait contenté de demander la cession de l'Illyrie avec le titre inférieur de César. Les détails de la *concio* du 25 décembre 350 ne permettent pas de penser que Vetranio eût renoncé à celui d'Auguste. Le nom de César a donc ici sa signification primitive d'Empereur des Romains.

pour l'étude d'un des points les plus obscurs de l'histoire de ce temps, cet épisode unique qu'on croirait inventé à plaisir. Rien ne prouve mieux que l'armée d'Illyrie, dans la pensée même de la cour de Byzance, n'avait, en élisant Vetranio, ni dépassé son droit, ni empiété sur celui du fils de Constantin. Comment autrement comprendre ces deux empereurs qui se jurent paix et amitié, qui unissent leurs troupes, convoquent ensemble la *concio* des soldats, s'asseyent sur le même trône, comme Dioclétien et Maximien, Galerius et Licinius? Et cette armée qui s'apprête silencieusement à écouter les deux princes et à peser leurs arguments, qui délibère, prononce, retire à l'un, donne à l'autre? Et après que Constance, d'un mot, d'un souvenir, a enflammé les esprits, quand il a amené ces hommes de fer à renverser d'un coup leur ouvrage, les refus obstinés par lesquels il se défend de recourir à la force contre un collègue, un frère, dont il atteste ainsi le caractère sacré et la légitime élection? Qu'est-ce, sinon un commentaire vivant du droit politique de cet âge, l'éclatante confirmation de la théorie qui refuse aux traités de partage de l'Empire la puissance de donner autre chose à chaque prince que l'usufruit du lot qui lui échoit pour lui et ses enfants, et laisse la nue propriété aux armées et aux provinces? Constance ne succède pas à son frère; l'acte qui lui livre l'Illyrie ne procède pas d'un droit de succession que les mœurs ne comportent pas encore, mais de la souveraine volonté des soldats, qui lui donnent l'Empire et le lui ôteraient demain comme ils l'ont donné et ôté à Vetranio.

Avec Magnentius lui-même, auquel pourtant il a à demander compte du sang de son frère, de celui de Népotianus, son cousin, de celui des amis de Constant, et aussi des patriciens proscrits, des nobles femmes égorgées dans Rome, Constance ne procède qu'avec la lenteur et la mesure de l'homme d'État qui connaît et observe la limite de son droit. La juste vengeance que lui a confiée l'ombre paternelle, aperçue dans ses rêves, ne l'a pas aveuglé. S'il fait la guerre au meurtrier, ce ne sera pas parce qu'il retient les Gaules en son pouvoir. Constance n'y prétend rien. Elles étaient le lot de Constantin II : Constant s'en était emparé par la force. Le peuple, les légions des Gaules ont brisé ce que la violence, non le droit, avait fait; ils ont prononcé la déchéance de Constant, ils ont donné à un autre le trône qui n'avait jamais appartenu légitimement qu'à l'aîné

des fils du grand Constantin. Constance n'a pas à protester. Même après qu'il a su rejeter sur Magnentius le tort de l'agression, même après les premiers engagements dont il est sorti victorieux, il ne réclame rien de l'héritage de Constantin le Jeune, il consent à laisser à l'empereur gaulois les pays au-delà des Alpes. Malgré le sang versé et qui crie vengeance, Magnentius est l'élu de la Gaule, Constance la lui abandonne.

Il ne revendique que Rome et le royaume primitif de Constant. Là, Magnentius n'est plus chez lui : il n'est plus l'empereur, mais le tyran. L'armée d'Illyrie était l'armée de Constant et elle a protesté, dès le premier jour, contre qui voudrait s'emparer de son héritage, en portant Vetranio sur le pavois. Rome appartient au sénat : le sénat n'a jamais reconnu l'usurpateur gaulois. Il a protesté, lui aussi, par les armes d'abord, avec Nepotianus qu'il a acclamé, par la fuite ensuite, quand son empereur a été vaincu et tué. Décimés par les proscriptions, les patriciens ont quitté leurs biens, leurs femmes, leurs enfants : ils se sont enfuis en Illyrie, dans le camp de Constance. Le sénat est là tout entier, comme il était dans le camp de Pompée, à la veille de la journée de Pharsale. *Il a transporté Rome dans la Pannonie* [1].

Mandataire du sénat romain et de l'armée d'Illyrie, héritier, par leurs libres décrets, des droits de Constant, de Vetranio, de Nepotianus, Constance ne redemande que ce qui lui appartient. Malheur à qui le lui refuserait !

Mais Magnentius résiste. En s'emparant de l'Italie, il avait violé le droit du sénat ; en se jetant sur l'Illyrie, il viole le droit de l'armée. Au nom de l'armée, au nom du sénat, Constance enfin se décide à tirer l'épée, et il ne la déposera qu'après que le tyran et le dernier de ses complices auront expié leurs crimes.

C'est d'ailleurs un spectacle curieux entre tous que celui des rapports de ces dominateurs du monde, empereurs légitimes ou tyrans, avec leurs soldats. Un homme d'esprit a dit qu'il n'y a pas de despotisme parfait. Ceux qui peuvent tout ont toujours quelque chose qui les limite. Pour les empereurs romains, ce quelque chose, ce sont les soldats auxquels ils commandent,

[1] « Romam ipsam quidem, tyranno adhuc in Italia dominante, per senatum in Pannoniam transtulisti. » (JULIANI *Orat.* *I*ᵃ, p. 88.) — « Qui quidem Pannoniam Romæ prætulerunt. » (EJUSD. *Orat.* *II*ᵃ, p. 180.)

mais à condition de leur obéir. Ils ressemblent aux démagogues de tous les temps; ceux qu'ils mènent les poussent.

Septime Sévère a mis à la mode les communications directes de l'empereur à l'armée sur les questions les plus graves; la guerre à déclarer aux tyrans, leur mise hors la loi, la paix, l'association des princes. Ses successeurs ont suivi son exemple et l'on arrive ainsi aux résultats les plus étourdissants. Les empereurs envoient des ambassades aux armées de leurs adversaires, traitent directement avec elles, leur font des propositions d'alliance, des offres d'amnistie, en passant par-dessus la tête de leurs chefs, et, bon gré mal gré, il faut que ceux-ci consentent à les laisser parler.

Magnentius n'ose empêcher Philippus, l'envoyé de Constance, d'exposer à ses soldats assemblés les conditions de paix que leur soumet l'empereur de Byzance. La cause se plaide devant la *concio* militaire. L'ambassadeur de Constance reproche à Magnentius son ingratitude, sa trahison envers son maître, rappelle aux soldats leurs serments, leurs victoires passées, les bienfaits de Constantin. Magnentius, prenant la parole à son tour, se défend avec toutes les subtilités du barreau, mais il sent qu'il va succomber. Rompant alors l'assemblée, comme jadis les patriciens dans les orageuses discussions du Forum, il revient à la charge le lendemain, priant, menaçant, d'accusé devenant accusateur, remettant sous les yeux de ses Gaulois toutes les cruautés, toutes les hontes du règne de Constant, leur soufflant au cœur la rage qui l'anime, et, à la fin de la journée, ayant si bien retourné ces esprits mobiles qu'ils ne veulent plus entendre à aucune parole de paix et votent d'enthousiasme la continuation de la guerre et le passage de la Save.

C'est ainsi que, plus tard, après l'élection de Julien, nous verrons l'armée des Gaules se mettre directement en rapport avec l'empereur Constance, et, dans une lettre écrite au nom de tous les soldats, lui intimer l'ordre de confirmer au jeune César le titre d'Auguste qu'elle lui a accordé et de rétablir la concorde entre les deux empereurs.

On sait quel fut le résultat de la campagne désespérée de Magnentius, sa défaite et sa mort.

Constance, ainsi que son père, monarque de tout le monde romain, a réuni à l'Orient l'héritage de ses frères, de Nepotianus, de Vetranio, de Magnentius.

Mais si vaste que soit sa puissance, il sait qu'elle ne repose

que sur une base fragile, l'appui des soldats, et il ne craint pas, en toute occasion, d'incliner devant leur volonté la légitimité qu'il tient de sa naissance et du testament de son père.

La protestation des provinces est momentanément étouffée, mais la nécessité du consentement des armées pour la nomination des empereurs et l'adoption des Césars revit dans toute sa force, et nous allons, sous cette nouvelle forme, suivre les manifestations de leur puissance jusqu'au moment où elle pâlit et s'efface.

Lorsqu'il se détermine à instituer César Julien, le fils de son oncle assassiné par ses ordres, Constance n'ose prendre seul la responsabilité de la désignation du futur empereur. Les insurrections des légions des Gaules et d'Illyrie lui ont trop bien appris où est la force et le danger. Suivant l'énergique expression qui, dans l'histoire de l'Empire, désigne indifféremment les décrets des camps et ceux du sénat, il n'hésite pas à soumettre son choix au *jugement* des soldats.

Les troupes préposées à la défense de l'Occident sont en conséquence convoquées dans la fertile plaine qui entoure Milan et que dominent au loin les sommets des Alpes. Un tribunal militaire s'élève, ainsi que pour les grands actes de Nicomédie et de Carnuntum, au milieu de l'enceinte que bordent les troupes. L'Empereur monte à cette tribune guerrière et, la main droite posée sur l'épaule de Julien, il harangue « les excellents défenseurs de la République », il leur parle des dangers de l'Empire, du cercle d'ennemis qui va se resserrant de jour en jour et menace toutes les frontières : du côté du Tigre les Perses, vers le Danube les Goths et les Sarmates, au delà du Rhin les Franks et les Alemans. « Si le dessein que « j'ai conçu, ajoute-t-il, obtient votre suffrage, nous aurons « bientôt raison de ces Barbares. Voici Julien, mon parent le « plus proche, le fils de mon oncle. Je veux lui déférer la « puissance des Césars ; mais il faut que ma résolution, en « tant que cela est utile, soit confirmée par votre consente- « ment. » Un frémissement d'approbation accueille le nom du petit-fils de Constance Chlore. « C'est bien, reprend Constance. « Donc, en présence de Dieu et avec son agrément, je vais le « revêtir de la chlamyde réservée aux princes. » Il s'interrompt pour le revêtir de la pourpre et se tournant ensuite vers le jeune César : « Julien, lui dit-il, tu vas partager mes travaux « et mes dangers; cours défendre les Gaules et, après la vic-

« toire, quand l'univers sera pacifié, si Dieu le veut, ainsi que « nous l'en prions, nous gouvernerons le monde ensemble avec « un pouvoir égal. » Les soldats applaudissent en frappant leurs boucliers du genou, suivant l'usage militaire. Les drapeaux, marqués depuis Constantin du signe de la croix, le Labarum, palladium nouveau de l'Empire chrétien, s'inclinent joyeusement devant les deux princes, et, au milieu des clameurs de bon augure poussées par l'armée, Constance et son fils adoptif, montés sur le même char, rentrent en triomphe au palais de Milan [1].

On va vite sur une pente pareille. Constance n'avait pas entendu, en nommant Julien César, donner aux Gaulois un empereur romain, mais, comme le disait le sarcastique auteur du *Misopogon*, un héraut vêtu de pourpre et chargé de colporter son image. Or, c'était jouer gros jeu que d'envoyer pour un rôle si mince, dans les Gaules fumantes encore du sang de Magnentius et de ses partisans, le dernier reste des princes égorgés à Constantinople.

Il arriva ce qu'avaient prévu les partisans de Constance, quand ils lui disaient de prendre garde au nom de César [2]. Un jour, une bande de soldats qui traversait Lutetia, la petite capitale des Parisii, pour rejoindre l'armée impériale d'Orient, s'arrêta mécontente, se souleva, fit irruption dans le palais des Thermes habité par Julien et le salua en tumulte du nom d'Auguste. Le jeune César fit d'abord quelque résistance; il voulait invoquer les dieux, consulter les oracles. Mais Jupiter parle, et, après une nuit passée dans la prière et le trouble, Julien se rend. On l'élève sur le bouclier d'un fantassin : un soldat détache de son cou le collier militaire, insigne des dragonaires, et le pose sur le front du jeune prince en guise de diadème. A peine Julien était-il rentré au palais, encore troublé et hésitant, qu'une nouvelle alarme met les troupes sur pied. Un serviteur de l'impératrice, saisi d'une terreur sans cause,

[1] « Optimi Reipublicæ defensores, si occurrerit nostri vestrique consulti suffragium..., Julianum hunc fratrem meum patruelem in Cæsaris adhibere potestatem exopto, cœptis, si videntur utilia, etiam vestra consensione confirmandis... » (AMM. MARCELLIN. l. XV, c. VIII.) — ZOSIM. l. III. — AUREL. VICT. *Epit.*

[2] « Caveri debere Cæsaris nomen. » (AMM. MARCELLIN., *ibid.*)

« Dare se Gallis non imperatorem sed qui suam imaginem ferret... Itaque deinceps chlamydem illam cum imagine circumferebam. » (JULIAN. *Imp. ad S. P. Q. Atheniens. Ep.*)

sort effaré des Thermes en criant : « Au secours, soldats, « étrangers, citoyens, on trahit l'empereur! » A ces cris les soldats, furieux, envahissent une seconde fois le palais, cherchant partout les traîtres et les assassins, demandant la tête des amis de Constance. Ils s'emparent de Julien, le serrent dans leurs bras et l'emportent sur leurs épaules, en se livrant à toutes les démonstrations d'une joie folle. Julien ne se défend plus. Il convoque les troupes au champ de Mars, les harangue, promet à chaque soldat cinq pièces d'or et une livre d'argent, et, après un hiver employé, d'un côté, à négocier avec Constance, de l'autre, à repousser une nouvelle invasion des Germains, il prend son parti et se dispose à aller chercher la paix à Constantinople. « Constance nous refuse tout, dit-il à ses soldats. « Partons et marchons à sa rencontre. Ce n'est pas seulement « mon salut qui l'exige, c'est le salut de la République, la « liberté de tous, de la Gaule surtout qu'il a deux fois livrée à « l'ennemi. S'il veut me laisser ce que j'ai et consentir à ce « que la concorde règne entre nous, soit, nous conclurons la « paix ; sinon, la guerre. » Et il se met en campagne avec ses Celtes pour renverser celui dont il tient la pourpre, mais qui de sang-froid a fait égorger son père et ses frères[1].

Dans sa marche à travers l'Illyrie, il s'arrêta pour écrire au sénat de Rome, expliquer sa conduite et justifier ses soldats. Les patriciens écoutèrent d'abord assez patiemment ce manifeste de révolte : les voûtes du temple en avaient entendu tant d'autres depuis trois cents ans! Mais, à un passage où Julien reprochait à son père adoptif ses faiblesses et ses crimes d'un ton qui leur parut dépasser toute limite, ils éclatèrent. Avec une indignation que leurs pères n'eussent pas désavouée, ils interrompirent la lecture de la lettre du César rebelle : « Nous « décrétons (*rogamus*), s'écrièrent-ils, le respect pour ton père. » Et cette interruption, ce rappel à la pudeur consigné dans les actes de la curie, se traduisirent immédiatement dans un de ces sénatus-consultes qui rappellent le temps où la vertu était la première loi de la République[2].

La mort subite de Constance épargna peut-être un crime à son

[1] Amm. Marcellin. l. XX, c. iv. — Juliani *ad S. P. Q. Athen. Ep.* — Liban. *Orat. Parental.*, l. XII, c. xliv, xlviii. — Zosim., l. III, c. ix.

[2] « Exclamatum est in unum, cunctorum sententia congruente : Auctori tuo reverentiam rogamus. » (Amm. Marcellin. l. XXI, c. x.)

fils adoptif. Julien entra à Constantinople au bruit des applaudissements du sénat et du peuple et, vainqueur sans combat, s'y fit solennellement reconnaître comme empereur[1] (361).

Constantinople de plus en plus prenait la place de Rome.

Julien n'avait pas d'enfant. Il était le dernier de cette famille de Constance Chlore, si grande et si infortunée, et, par une étrange confiance en l'avenir, il ne paraît pas qu'il eût jamais songé à se choisir un héritier. Peut-être le succès même de sa révolte l'avait-il détourné de se donner un collègue qui aurait pu être tenté de l'imiter. Interrompu par la mort dans sa glorieuse et funeste expédition de Perse, il expira sans avoir désigné son successeur.

Ammien Marcellin et Aurelius Victor affirment qu'au lit de mort il refusa de le nommer. S'il était vrai qu'il eût eu le temps et la force de faire ses adieux à ses compagnons d'armes et aux philosophes qui pleuraient sous sa tente, il est certain au moins qu'il ne débita pas les puérils lieux communs qu'Ammien met dans la bouche du héros expirant.

L'ennemi était là, la défaite, la honte peut-être attendaient cette armée qui demain allait se trouver sans chef, et c'est le moment que Julien eût pris pour se poser en républicain attardé, et, pour ne pas risquer de se tromper en désignant le plus digne, laisser à ses compagnons d'armes le soin de délibérer et choisir! A ces ridicules scrupules, qui reconnaîtrait le César de Lutetia, le vaillant soldat des guerres de Gaule et de Perse? Autant vaudrait ajouter foi aux mystiques divagations que lui prêtent les thaumaturges dont il resta entouré jusqu'au dernier moment. Si Julien garda le silence, c'est que, frappé à mort, dès l'instant où il eut été transporté sous sa tente, il perdit connaissance et se trouva hors d'état de donner des ordres pour la poursuite de l'ennemi et pour le choix du général à qui reviendrait le périlleux honneur de continuer la marche audacieuse qu'il avait commencée à travers le désert ou d'ordonner la retraite.

C'est dans le récit de Zosime qu'il faut chercher la vérité :

« On l'emporta sur un bouclier dans sa tente, dit l'historien, et il y rendit l'âme vers le milieu de la nuit, après avoir soumis

[1] Julianus, die iij°. Id. decemb., ex partibus Occidentis profectus, Constantinopolim venit, eaque in urbe Imperator est renunciatus. (SOCRAT. *Hist. eccl.*, l. III, c. I.) — SOZOMEN., l. V, c. I.

à son obéissance presque tout l'empire des Perses. Avant que le bruit de sa mort se fût répandu, les Romains tuèrent plus de cinquante satrapes et une multitude presque incroyable de simples soldats. Quand elle fut connue, plusieurs entrèrent dans sa tente pour le voir encore une fois, les autres poursuivirent leur victoire[1]. » Voilà bien la vraie mort du guerrier et une oraison funèbre digne de Julien.

Il faut l'avouer d'ailleurs. Ce fut peut-être un bonheur pour lui que cette fin soudaine qui ne lui laissait pas le temps de chercher son successeur. Avec la clairvoyance que la mort donne à ceux qui s'en vont, il n'eût pu envisager sans un secret découragement ce qui allait se passer après lui. Il lui était permis, en effet, comme le fait entendre Aurelius Victor, de craindre que sa voix ne fût méconnue dès qu'il aurait cessé de vivre, ou que la discorde, éclatant aussitôt son choix déclaré, « ne devînt pour l'armée un péril de plus[2]. » Son règne n'avait été qu'une lutte impossible contre le christianisme attaqué à l'improviste, dans la sécurité de son triomphe. A force de persévérance, Julien était parvenu à rendre au cadavre du paganisme l'apparence de la vie. Mais, lui mort, la cause était jugée, *le Galiléen l'emportait.* Déjà même, la réaction avait commencé jusque dans les rangs de l'armée. Là, comme dans le monde entier, le parti du passé et celui de l'avenir étaient en présence. Les complaisances intéressées, les convictions faciles, les obéissances aveugles avaient suivi Julien dans sa révolte contre le Dieu de Constantin, mais les cœurs fermes, les fois sincères avaient résisté. Les chrétiens entouraient l'empereur, silencieux, inébranlables, mais sûrs du lendemain, attendant avec confiance le jour où se lèverait le bras du Très-Haut, quelques-uns peut-être disposés, si elle tardait trop, à hâter l'heure de la justice céleste. On ne peut guère douter que, dans les conciliabules secrets qui se tenaient sous la tente, bien de vagues projets n'aient été ébauchés, qui, le lendemain, se

[1] Zosim., l. III. Voici le passage le plus important du discours qu'Ammien (l. XXV, c. III) fait tenir à Julien avant sa mort.

« Super Imperatore vero creando caute reticeo ne per imprudentiam dignum prætercam : aut nocinatum, quem habilem reor, anteposito forsan alio, in discrimen ultimum tradam. Ut alumnus autem frugi, opto post me reperiri bonum. »

[2] « Se de imperio nihil mandare, ne, uti solet, in multitudine discrepantibus studio amicorum, ex invidia reipublicæ discordia exercitus periculum faceret. » (Aurel. Vict. *Epit.*, c. XLIII.)

dissipaient à la clarté du soleil et à la vue de l'ennemi. Lorsque Julien fut mort, les païens prétendirent que ce n'était pas la flèche d'un Persan, mais celle d'un chrétien traître à son pays qui avait ôté la vie au persécuteur du Christ. C'était une calomnie évidente, mais telle était l'exaspération des partis que, loin de la repousser comme elle le méritait, le fanatisme religieux s'appropria sans hésiter l'accusation qu'on lui jetait à la face et revendiqua, avec une sorte d'orgueil, l'honneur d'un crime imaginaire [1].

Dans cet état des esprits, avec une armée en retraite, harcelée de tous côtés par un ennemi insaisissable, épuisée par les marches, par la disette, par ses victoires mêmes, à laquelle la mort de son chef allait ôter la confiance qui l'avait soutenue jusque-là, Julien ne pouvait que s'avouer vaincu.

Désigner un païen pour son successeur, c'était allumer la guerre civile dans une armée déjà presque la proie de l'ennemi : nommer un chrétien, c'était trahir ses dieux et lui-même.

La mort le tira d'embarras. Son silence, qui avait été celui de la fatalité, devint, dans la légende qui commençait pour le philosophe couronné, l'acte patriotique d'un grand citoyen, remettant à ses compagnons de guerre le sceptre qu'il en avait reçu.

La vérité est qu'une implacable nécessité rendait à l'armée la mission de prononcer et de choisir celui qui devait la sauver.

27 juin 363. — Dès le lendemain de la mort de Julien, les préfets du prétoire, les généraux, les tribuns, les chefs des légions et de la cavalerie, s'unirent pour s'entendre sur le choix d'un empereur. Il n'y avait pas un moment à perdre : l'armée était cernée, le danger croissait d'heure en heure, il fallait à tout prix repasser le Tigre et l'Euphrate.

Pendant que les chefs délibéraient, des soldats, des chrétiens sans doute, crièrent qu'il fallait nommer Jovianus, tribun des Domestici, officier obscur mais renommé parmi les fidèles pour son intrépidité et la constance de sa foi. Leurs cris furent répétés. Dans tout le camp, on demandait Jovianus, on ne voulait que

[1] Libanius, le païen, insinuait que Julien avait été assassiné par un soldat chrétien. Sozomène lui répond que la Grèce et Rome ont de tout temps absous les meurtriers des tyrans, *tyrannorum interfectores*. Il ajoute : « Nemo certe eum facile reprehenderit qui, propter Deum et propter eum qui colebat religionem, *strenuum facinus* ediderit. » (SOZOMEN. l. VI, c. I et II.)

lui pour empereur. Bientôt ce fut un courant qui emporta tout. Suivant l'usage, on déclara que le suffrage unanime de l'armée était la voix de Dieu, et les généraux, interrompant la séance, se levèrent et allèrent chercher Jovianus dans sa tente. Ils l'emmènent au milieu du camp, font dresser un tribunal formé à la hâte de quelques mottes de gazon et l'invitent à y monter. Lui, cependant, se défendait, soit qu'il eût réellement tout ignoré, soit qu'avant d'accepter, il voulût d'abord se rendre compte des forces du parti chrétien. « Je suis chrétien, disait-« il, je ne puis commander à des païens, à l'armée de Julien. » — « Non, non, qu'à cela ne tienne, répondent tout d'une « voix chefs et soldats, nous sommes chrétiens comme toi, « Jovianus Auguste; nous l'étions sous Constance, nous le « serons encore. » Jovianus, après cette démonstration, qui est la défaite irrévocable de l'Hellénisme, se laisse revêtir de la pourpre, ceint le diadème, reçoit des soldats les noms d'Auguste et de César, et, prenant aussitôt possession du commandement, parcourt les rangs, qui déjà s'ébranlent pour continuer la retraite.

En quelques heures et presque au hasard, une révolution religieuse d'une incalculable portée venait de s'accomplir. Comme elles avaient, sous Constantin, quitté le culte des idoles pour celui du Christ, et, sous son petit-neveu, le christianisme pour le paganisme philosophique de Julien, avec le même ensemble et la même indifférence, les troupes romaines, en une minute, au signal du chef, repassent du paganisme à la religion de Jésus. Jamais on ne vit mieux combien le culte tout politique de l'ancienne Rome avait ruiné le sentiment religieux dans les âmes et combien il était nécessaire qu'un nouveau dogme vînt raviver le monde moral. Les Celtes de Julien, s'il faut en croire les diatribes passionnées de ses adversaires, se faisaient païens pour s'engraisser à leur aise du sang et de la chair des sacrifices. A leur tour, les soldats de Jovianus redeviennent chrétiens ainsi qu'ils ont cessé de l'être, pour obéir à la consigne militaire. Mais qu'importe, dans les décrets de la Providence, le mobile auquel la tourbe obéit? La cause de la raison et de la dignité des âmes est gagnée, et, du fond des déserts de l'Assyrie, le christianisme, de nouveau triomphant, reprend, pour ne plus la perdre, la domination de l'univers [1].

[1] Amm. Marcellin. l. XXV, c. v. — Socrat. l. III, c. xxii. — Sozomen.

La nouvelle de ces grands événements se répandit avec la rapidité de l'éclair dans le monde romain. En un instant, tout y changea de face. Les temples furent abandonnés, les églises se rouvrirent et retentirent de chants d'allégresse. Dans les transports de la joie publique, on oublia le douloureux traité imposé par Chahpour à Jovianus comme la rançon de l'armée, l'abandon de Nisibis, des cinq provinces transtigritanes, de quinze places fortes, le boulevard de l'Empire, de la suprématie de Rome sur l'Arménie et l'Ibérie. La Gaule seule, folle de douleur en apprenant la mort de son libérateur, fut sur le point de se soulever, et, ne pouvant croire à un tel désastre, convaincue que la nouvelle était fausse, commença par massacrer les envoyés du nouvel empereur. Mais tout bientôt rentra dans l'ordre, et les chrétiens ne songèrent plus qu'aux fêtes qu'ils préparaient pour le retour triomphal du nouveau Constantin.

L'impératrice, femme de Jovianus, était sortie de Constantinople avec son fils pour aller au-devant de son mari. Un cortége magnifique l'accompagnait ; une députation du sénat s'était jointe à elle, et l'orateur Thémistius, le panégyriste officiel des princes depuis Constance, avait déjà préparé la harangue qu'il devait réciter, au nom de la curie byzantine.

Ils arrivèrent trop tard. Jovianus, en venant d'Ancyre, s'était arrêté au petit bourg de Dardastania, en Galatie. Le lendemain (16 février 364), on le trouva mort dans son lit. Sa mission remplie, la Providence, avant même qu'il eût pu parvenir jusqu'à la ville impériale, avait brisé l'obscur instrument dont elle s'était servie. Jovianus n'avait pas assez vécu pour être témoin de la révolution qu'il avait accomplie.

Par une bizarrerie qui montre le désordre des idées à la fin de l'Empire, on le mit, en Occident, au nombre des dieux. Le même honneur avait été rendu à Constantin. On adorait Jupiter à Rome, on brisait ses statues à Byzance.

Le trône était encore vacant. En trois ans, c'était la troisième ois. Une réunion des chefs de l'armée eut lieu à Nicée, en Bithynie, sept jours après la mort de l'empereur. Jovianus laissait un fils, mais c'était un enfant, et quoique son père lui eût, malgré son âge, décerné les honneurs du consulat, il n'avait pas

. IV, c. III. — THEODORIT. *Ecc. hist.*, l. IV, c. I. — RUFFIN. *Hist. eccl.*
. XI. — ZONAR.

eu le temps ou la pensée de le faire César : personne ne prononça son nom dans l'assemblée de Nicée [1].

Parmi les généraux, le plus considérable était le préfet du prétoire d'Orient, Salluste, l'ami et le conseiller de Julien. Tous les suffrages se réunirent sur lui. Le parti païen prenait sa revanche de l'élection de Jovianus. Mais, où Julien avait échoué, Salluste comprit que personne ne réussirait après lui. Ce ne sont pas d'ailleurs les vieillards qui relèvent les causes perdues. Il refusa l'Empire en s'excusant sur son âge. On le lui offrit pour son fils, il refusa encore, disant qu'il était trop jeune. Les légions alors proposèrent à Januarius la succession de Jovianus dont il était parent : Januarius ne voulut pas l'accepter.

Enfin, les voix se portèrent, par le conseil de Salluste lui-même, sur Valentinien, tribun de la seconde *schola* des Scutarii. Les soldats respectaient son courage et redoutaient sa sévérité ; les chrétiens n'avaient pas perdu le souvenir de la fermeté avec laquelle il avait repoussé les obsessions de Julien et le mettaient, comme Jovianus, au nombre des confesseurs de la foi. Les uns espéraient de lui la dénonciation du traité de Nisibis, les autres le triomphe éclatant de leur croyance et l'abolition de l'idolâtrie. Son avénement était la condamnation suprême du polythéisme. Chacun le comprenait.

Valentinien était resté à Ancyre avec l'arrière-garde qui était placée sous ses ordres. C'est là qu'alla le trouver la nouvelle de son élection. Il ne rejoignit l'armée que le sixième jour.

Le lendemain, le soleil se levait lorsqu'il se présenta devant les légions rangées dans la plaine de Nicée et que, d'un pas ferme, il monta sur le tribunal qui représentait les Rostres de ces comices militaires [2]. Les manipules, les centuries, les cohortes s'agitent en le voyant paraître. Un cri unanime le salue Auguste. Valentinien s'incline et se dispose à haranguer les troupes. Déjà, suivant la tradition transmise aux Césars par les *imperatores* des armées de la République, il étendait le bras pour réclamer le silence, lorsqu'un bruit inattendu se fait entendre. Des rangs pressés des légions s'élèvent des

[1] S. Jean Chrysostome dit qu'un des successeurs de Jovianus fit crever les yeux à ce malheureux enfant, coupable d'être le fils d'un empereur. (S. Joann. Chrysost. *Homilia XV in Ep. ad Philipp.*)

[2] « Comitiorum specie. » (Amm. Marcellin. l. XXVI, c. ii.)

clameurs impérieuses qui le somment de s'adjoindre au nouvel empereur. L'armée ne voulait pas le nommer elle-même, parce qu'il fallait, pour qu'un des deux princes fût subordonné à l'autre, que l'association eût mis entre eux la distance du fils adoptif à son père. Mais elle était décidée à faire que l'Empire ne fût plus à chaque instant remis en question, et elle exigeait que le prince qu'elle venait d'élire lui donnât un second chef, afin que, s'il venait à succomber, le monde romain ne risquât plus de se trouver sans maître. Valentinien, cependant, se taisait. Les murmures, les cris recommencent, le tumulte est au comble. C'est la première fois qu'un prince, pour son début, ose tenir tête et refuser quelque chose à ces terribles légions qui se faisaient craindre de Sévère et de Probus et qui répandaient le sang de leurs généraux aussi facilement qu'elles leur donnaient la couronne. Mais lui, intrépide, impose silence à l'armée, qui s'arrête devant le courage et le sang-froid d'un seul homme. « Soldats, dit-il, d'un simple particulier vous avez « fait un empereur. Il n'y en avait pas. C'était votre droit. « Mais, à présent, j'ai pris la charge de l'Empire. Ce n'est plus « à vous, c'est à moi de penser aux affaires de l'État. Rentrez « dans vos quartiers : je verrai ce que j'ai à faire [1]. » Depuis César, pas un général, pas un empereur, n'avait tenu à ses soldats un pareil langage. L'armée domptée sentit qu'elle avait un maître. Elle applaudit et se dispersa en silence.

La discipline triomphait. Mais, en rentrant au palais, Valentinien réfléchit profondément à ce qui venait de se passer. Pourquoi ce vœu unanime de l'armée, et ce désir d'un second empereur? Est-ce seulement l'instinct d'un peuple effrayé qui a vu, en trois mois, se succéder trois Augustes? N'y a-t-il pas là plutôt un symptôme de la séparation tôt ou tard inévitable à laquelle tendent les deux moitiés de l'Empire, l'Europe et l'Asie, depuis tant de partages et de remaniements de terri-

[1] « Vestrum fuit, o milites, Imperatore non existente, mihi dare regimen imperii. Verum ubi hoc ego suscepi, meum jam et non vestrum est de rebus cogitare communibus. » (THEODORIT. l. IV, c. I.)

Le discours de Valentinien est reproduit presque dans les mêmes termes par SOZOMÈNE, l. VI, c. VI, et PHILOSTORGE, l. VIII, c. VIII. GIBBON, t. VI, p. 14, *en note,* oppose le discours concis et sentencieux que rapporte ce dernier au texte diffus d'Ammien Marcellin. Cette tendance d'Ammien à prêter à ses personnages de verbeuses et inutiles amplifications justifie encore la défiance que nous inspire la harangue qu'il met dans la bouche de Julien mourant.

toires, surtout depuis la fondation de Constantinople? Constantin a bien pu abandonner Rome, mais les colères qu'il a laissées derrière lui ne sont pas étouffées. La souveraineté de Maxence, si populaire à son début, le soulèvement des Gaules en faveur de Magnentius, l'entraînement des Gaulois vers Julien, le mouvement éphémère qui a agité leur province à l'avénement de Jovianus, tous ces faits si divers, mais dont la cause est la même, sont des signes auxquels ne peut se méprendre la pénétration d'un esprit de bonne foi. L'Occident, systématiquement sacrifié à l'Orient depuis trois quarts de siècle, réagit à la fin. Il veut avoir sa capitale, ses armées, son prince. L'armée, qui vient de réclamer si haut la création des deux empereurs, n'est-elle pas la preuve vivante de ce besoin nouveau? Sous les drapeaux d'un seul maître, n'est-elle pas, en réalité, composée de deux éléments distincts? N'est-elle pas pour moitié l'armée de Julien et pour moitié celle de Constance, Gaulois et Orientaux momentanément unis, tant que le grand capitaine qui leur servait de lien a vécu, mais qui maintenant se séparent et revendiquent leur autonomie?

L'Occident, jaloux de l'Orient, demandait justice à l'Empereur par la bouche des soldats. Valentinien, Latin lui-même de langue et d'origine, Valentinien, qui comprend à peine l'idiome de la Grèce, ne pouvait la lui refuser.

Il avait un frère illettré, violent, grossier, mais habitué à obéir aveuglément à ses volontés : il jeta les yeux sur lui pour l'associer à l'Empire.

Afin néanmoins de donner à son choix l'apparence de l'assentiment public et comme un reflet des formes semi-républicaines auxquelles Julien, Jovianus et lui-même avaient dû la couronne, il voulut au moins faire semblant de prendre l'avis de ses anciens frères d'armes. Ce n'était pas l'élection du camp, mais c'était celle du moins du conseil des princes, comme parlaient les écrivains du siècle précédent. Seulement, tout le monde connaissait le désir secret de l'empereur : aucun ne parla. Un seul parmi les généraux, celui qui avait le plus contribué à l'élection de Valentinien, Dagalaïphe, le maître de la cavalerie, eut le courage de la vérité. Mécontent d'être pris pour comparse dans une comédie dont personne n'était dupe, Dagalaïphe dit brusquement à l'empereur : « Que veux-tu? Qui « préfères-tu? Est-ce les tiens? Tu as ton frère. La République? « Alors, cherche le plus digne. »

Valentinien ne répondit rien. Son parti était pris. Trente jours après, dans un faubourg de Constantinople, au pied du septième millier, la borne fameuse qui, à partir de ce jour, allait marquer le lieu où les empereurs byzantins se feraient acclamer, il déclarait Auguste et associé à l'Empire son frère Flavius Valens, le ceignait du diadème et le faisait monter près de lui sur son char de triomphe, pour de là faire ensemble leur entrée solennelle à Constantinople.

Tout le monde parut satisfait : il n'eût pas été prudent, fait observer Ammien, de paraître blâmer ce qu'avait décidé l'élu des armées [1].

Le mois suivant, les deux empereurs, réunis à Naïssus, une ville de la Dacie méditerranéenne, où était né Constantin, firent entre eux, dans le faubourg de Mediana, le partage du monde. Valentinien se réserva l'Occident et fixa sa résidence à Milan : il donna à Valens Constantinople et la préfecture d'Orient.

L'élection de Valentinien marque l'apogée de l'influence rendue aux armées sur la nomination des empereurs par les événements qui avaient suivi la mort de Constantin le Grand, et en même temps le commencement de sa décadence.

La constitution de l'Empire entrait dans une phase inconnue, et la première conséquence du changement qui venait de se produire devait être pour bien des années la suspension du régime des élections militaires qui avaient fait successivement trois empereurs.

Le rôle de l'armée cependant ne finit pas subitement aussitôt après le traité de Naïssus.

Issu du suffrage des soldats, Valentinien n'hésite pas à placer sous les mêmes auspices l'avenir de sa dynastie. Il soumet à l'armée des Gaules l'association de son fils au trône d'Occident, et, comme pour reconnaître que l'Empire appartient toujours aux défenseurs de la République, c'est en leur nom comme au sien qu'il proclame Gratien son collègue, et lui remet les insignes impériaux.

Les légions, au lendemain de sa mort (9 août 378), prouvent de leur côté, par un éclatant coup d'État, qu'elles non plus ne veulent pas abdiquer.

[1] « Valentinianus, in suburbanum, universorum sententiis convenientibus (nec enim audebat quisquam refragari), Augustum pronuntiavit Valentem... participem quidem legitimum potestatis. » (Amm. Marcellin. l. XXVI, c. iv.)

Quoique Valentinien laisse après lui un frère, maître de l'Orient, un fils, Gratien, qui règne à Trèves, l'armée de Pannonie, au milieu de laquelle il vient de fermer les yeux, poussée par l'instinct de fractionnement qui a déjà causé la séparation de l'Occident et de l'Orient, s'est mis en tête de créer un troisième empire, et, comme sous l'aîné des fils de Constantin, d'opposer à la Gaule l'Italie et l'Illyrie.

Il était d'usage de laisser exposé, pendant une semaine au moins, le corps de l'empereur avant de procéder à ses funérailles, et, durant tout ce temps, ainsi que nous l'avons vu à l'occasion de la mort de Constantin, toute chose se passait comme si, de son lit de parade, le cadavre impérial gouvernait encore. Ce n'était qu'après les obsèques que les troupes prêtaient ou renouvelaient leur serment au nouveau prince. Jusque-là, elles se regardaient comme libres de tout lien.

L'armée de Pannonie profita, pour accomplir le dessein qu'avaient arrêté ses chefs, de ces jours de deuil pendant lesquels le trône était pour ainsi dire vacant.

A cent milles de là, de l'autre côté des Alpes, vivait retirée, dans une campagne isolée de la Cisalpine, avec son fils Valentinien, tout enfant encore, l'Augusta Flavia Justina, qui avait successivement épousé le tyran Magnentius et l'empereur Valentinien.

Avant que Gratien eût pu arriver du fond des Gaules et se faire reconnaître par les soldats de son père, le maître de la milice, le Frank Merowald, part secrètement du camp d'Acincum, franchit rapidement la distance qui le sépare de la villa qu'habitent l'Augusta et le jeune prince, fait monter l'enfant dans une litière toute préparée, l'emmène à marches forcées au camp de Pannonie, et, six jours seulement après la mort de Valentinien Ier, l'armée saluait Auguste, son second fils Valentinien II.

Il était impossible de nier plus audacieusement aux deux empereurs de Constantinople et de Trèves leur droit souverain. L'armée venait de créer, *sans les consulter,* un empereur qu'eux seuls *avaient le droit de proclamer.*

C'était un acte inouï et dont la longue suite des usurpations des légions n'offrait pas un second exemple. Mais, suivant les idées romaines, l'élection était légitime. Toute l'armée y avait pris part. Le serment prêté dans Constantinople à Valens, dans Samarobriva, à Gratien, n'avait pas été renouvelé. L'armée, il

est vrai, avait juré fidélité à Valentinien Ier et à son fils, mais Valentinien était mort, et, comme le soutenaient les soldats de Caracalla, après le meurtre de Géta, le serment prêté à deux empereurs ne lie pas à l'égard d'un seul. Il y avait sans doute bien des choses à répondre à un argument de cette force. Mais les meilleures raisons veulent une sanction, et, si l'on en appelait aux armes pour décider, à qui en définitive appartiendrait le succès? Le risque était grand, le résultat douteux. Gratien et Valens se turent, en se réservant tout bas de se venger, et ratifièrent ce qu'ils n'avaient pu empêcher [1].

Du reste, jusqu'au temps où les armées d'Occident, devenues l'instrument des Barbares, se firent, comme sous le règne de Gallien, un jeu de proclamer et de détrôner le même jour des fantômes d'empereurs, Valentinien II devait être le dernier Auguste légitime créé par les soldats.

Plus d'une fois, sous Théodose le Grand et ses fils, les légions des Gaules, de Bretagne, d'Italie, d'Afrique, essayèrent encore de rentrer en possession de l'Empire. Maximus, l'assassin de Gratien, Eugenius, le complice d'Arbogast, Constantin, un manipulaire dont un caprice de légionnaire a fait un prince et qui se trouve en avoir l'étoffe en soi, d'autres encore moins

[1] « Gratianus hanc nuncupationem cum didicisset, eo quod absque consensu ipsius facta fuerat, non probavit. Fratrem nihilominus consortem imperii habere non renuit. » (PHILOSTORG. l. IX, c. XVI.)

« Quod ubi nuntiatum est imperatoribus, ægre tulerunt ambo, quod, *inconsulto utroque,* renuntiatus fuisset *quem ipsi erant renuntiaturi.* » (SOCRAT. l. IV, c. XXXI.)

« Imperator, *legitime declaratus,* Augustus nuncupatur. » (AMM. MARCELLIN. l. XXX, c. X.)

« Electionem ejus suo suffragio (Valens et Gratianus) comprobarunt. » SOZOMEN. l. VI, c. XXXVI.)

Eusèbe, qui prend parti pour Valentinien II et qui raconte à sa façon cette singulière élection, voudrait faire croire aux droits antérieurs que le jeune prince possédait en tant que fils d'empereur. Cependant, il est forcé d'avouer que ces droits étaient bien incomplets, attendu qu'il n'avait pas reçu de son père l'investiture et les insignes impériaux, aveu précieux à enregistrer pour l'histoire de la légitimité telle que l'entendaient les Romains. Voici comment il s'exprime :

« Valentinianus diem obiit, relictis heredibus in imperio filiis Gratiano Augustus Valentinianoque admodum parvulo et nundum regiis insignibus initiatio. Quem tamen necessitas eorum qui tanquam vacuum Imperii locum conabantur invadere compulit, etiam absente fratre, purpura indui, Probo tunc præfecto, fideliter rem agente. » (EUSEB. *Hist. eccl.,* l. XI, c. XII.)

connus, Gildo l'Africain, Maximus l'Espagnol, les Bretons Marcus, Gratianus, recevront la pourpre des mains des soldats révoltés.

Mais pas un, parmi tant de tyrans, ne parviendra à rien fonder, pas même Maximus, dont Théodore a d'abord reçu les images, pas même Constantin, qu'Honorius a traité en frère et qu'il a appelé à son secours, sauf ensuite à le faire égorger. L'Empire théodosien, si faible en présence des Huns et des Goths, est invincible en face des tyrans et des révoltés.

Attribuer à la fortune seule cette impuissance des armées, ce serait méconnaître les lois de l'histoire. Le hasard n'explique pas tant d'échecs. Si l'on veut en trouver la cause, il faut la chercher dans les changements profonds que subirent vers cette époque l'organisation et la composition de la milice romaine.

La légion, l'ancienne unité tactique de l'armée, commence à disparaître. Elle a peu à peu perdu tous les corps spéciaux qui lui donnaient, en guerre comme en paix, une existence individuelle et complète, et en faisaient une sorte d'armée en abrégé, avec ses *balistarii,* ses cavaliers, ses frondeurs. En même temps que le nombre des légions s'est quadruplé, la force numérique de chacune d'elles a diminué dans la proportion inverse. Les deux empires d'Occident et d'Orient comptent ensemble, outre les Domestici, cent trente-huit légions, cent dix *vexillationes* (cavalerie), soixante-dix-huit *auxilia palatina*. Il y a loin de là aux vingt-cinq légions et aux douze cohortes prétoriennes et urbaines de César Auguste. Mais, en revanche, la légion qui, à l'origine, était forte de cinq à six mille hommes, doublés par les *auxilia* de fantassins et de cavaliers alliés, se réduit à un effectif de mille à douze cents hommes. Tout est changé, le commandement, la tactique, l'armement, jusqu'aux noms des légions. A peine quelques-unes conservent encore, comme un monument du passé, leurs dénominations et leurs antiques enseignes. Dans cette transformation de la milice romaine, il arrive ce que de nos jours on a vu se produire en Turquie par suite de l'abolition des odas des janissaires. Avec ces corps redoutables aux souverains de Rome et de Stamboul, l'esprit turbulent qui les animait a disparu, mais aussi le mur de fer qui arrêtait l'ennemi extérieur est tombé, et, à travers la brèche mal fermée, l'invasion passe et arrive jusqu'au cœur de l'Empire.

En même temps se produit un autre phénomène, qui plus directement encore tend à paralyser l'action des armées romaines sur la nomination du prince, ou ne lui permet de s'exercer que dans des conditions qui la dénaturent et la vicient radicalement.

Le monde romain, après la chute des premiers Césars, avait laissé sans trop de répugnance les légions se faire les électeurs suprêmes de l'Empire. Ces plébéiens armés, après tout, étaient les héritiers nés, la représentation vivante du peuple du Forum. Entre le droit de suffrage et le devoir militaire, il y avait toujours eu sous la République une corrélation intime. Lorsque la légion devint perpétuelle et le service permanent, il sembla naturel que ceux-là sur qui retombait la plus lourde des obligations du citoyen, exerçassent de préférence la plus considérable de ses prérogatives. L'empereur, nommé par les soldats, n'était en définitive que l'élu du peuple en armes. Quand les provinces commencèrent à remplir les camps des légions, et que leurs enfants se mirent, comme les citoyens romains d'origine, à nommer les empereurs, Rome n'eut ni à s'en étonner ni à s'en plaindre. Il lui parut juste qu'en prenant leur part du danger, ils entrassent aussi en partage de l'honneur.

Mais il arriva un moment, dans les derniers temps de l'empire d'Occident, où ce qu'il y eut de plus rare dans les armées romaines, ce fut un vrai Romain. Les Goths se comptaient par milliers dans les troupes de Galerius. Constantin en avait quarante mille à sa solde, Théodose autant, et des Huns, des Alains, des Arabes. Des Goths formaient la garde de Valentinien II, à Milan; des Franks, celle d'Arcadius, à Constantinople. On évalue à trente mille les Goths échappés au massacre des amis de Stilicon, qui se sauvèrent de Ravenne pour chercher un refuge dans le camp d'Alaric, à soixante mille les Huns, les Alains, les Scythes, qu'Aétius ramenait avec lui en revenant d'exil.

En Occident, les légions dès cette époque n'existent plus pour ainsi dire que sur les rôles du maître des offices. Toutes les troupes réunies pour reprendre l'Afrique à Gildo, Joviens, Herculiens, deux légions, la Fortunée et l'Invincible, donnent à peine un contingent de cinq mille hommes. Pour en rassembler quarante mille et les lancer contre Radagaise, Stilicon est obligé de dégarnir le Rhin, de laisser la Gaule sans défenseurs, de promettre la liberté aux esclaves. Rome, après la journée de Cannes, avait

trouvé en vingt-quatre heures trois cent mille hommes à opposer à Annibal.

Ces légions, ces cohortes, vides de Romains, les étrangers, les Barbares, les ont envahies. Les soldats campés dans les plaines de l'Italie, un assemblage confus de mercenaires et d'esclaves noyés dans des flots de Barbares, pourront bien encore, au milieu de troubles sanglants, jeter sur le trône un Olybrius, vil courtisan des Vandales, un Glycerius, patronné par des Burgondes, un Augustule, nom de malheur, ironie suprême réservée à la chute de Rome, que protégent les débris des armées d'Attila. Mais d'élections, il n'y en a que le nom dans les caprices de ces condottieri venus des rives du Rhin ou du Danube, et qui prennent le nom des légions pour servir les ambitions d'un chef demi-barbare, dont ils sont la propriété, *proprius exercitus*, comme s'exprime un poëte.

Il n'y a plus de véritable armée romaine, partant plus d'élections militaires. Les provinces ne veulent plus obéir à ceux qu'elles proclament, et les changements dont elles sont le prétexte ne servent qu'à accélérer le mouvement de morcellement et la ruine où s'abîme l'Occident. Avec les légions nationales a disparu le régime électif qu'elles personnifiaient.

CHAPITRE XII

LE TRAITÉ DE NAÏSSUS ET LE PARTAGE DE THÉODOSE. — L'EMPIRE D'OCCIDENT ET L'EMPIRE D'ORIENT. — L'UNANIMITÉ.

Le traité de Naïssus, par lequel Valentinien et Valens se partagent le monde romain, marque une ère nouvelle dans l'histoire de Rome. C'est la fin de l'unité qui en avait fait la grandeur, la décadence commence.

La séparation de l'Occident et de l'Orient, pressentie par les fils de Septime Sévère, commencée par Dioclétien, consacrée par la fondation de Constantinople, devient alors définitive. Si Gratien et les deux Théodoses réunissent encore pour quelques jours la monarchie romaine, c'est-à-dire l'une et l'autre moitié de l'Empire, ce ne sera qu'en passant, et eux-mêmes, cédant à l'entraînement des circonstances et des populations qui les poussent, ne tarderont pas, en créant de nouvelles divisions, à rendre plus irrémédiable le démembrement opéré par leurs prédécesseurs.

Il ne faudrait pourtant pas croire qu'à Naïssus Valentinien et son frère s'imaginassent signer le divorce éternel de l'Europe et de l'Asie.

Il arriva là ce qui arrive dans toutes les révolutions. Les conséquences dépassent toujours ce qu'ont prévu leurs auteurs.

A voir la façon dont les deux frères procèdent dans le faubourg de Mediana à la division de l'Empire, on croirait assister, non à la naissance de deux grandes monarchies indépendantes, mais à un de ces partages temporaires comme en concluaient autrefois les triumvirs et plus tard les Augustes de la tétrarchie et de l'ère de Constantin. En effet, ce qu'échangent les deux empereurs, ce ne sont pas les peuples et les richesses de l'Empire. On partagea d'abord, dit un contemporain, les comtes dont les soldats connaissaient la

voix et avaient appris à suivre la fortune, puis les *nombres* militaires, puis enfin les palais impériaux, les gardes, les ornements de l'Empire, tout ce qui en constituait la pompe extérieure. On alla jusqu'à dédoubler certains corps de troupes. Il y eut, en Orient comme en Occident, des Jovii, des Herculii, des Divitenses, des Germaniciani, des Valentinianenses. Les nations, dans cette répartition des forces de l'Empire, n'étaient que l'accessoire: l'essentiel, c'était l'argent et les armes [1].

Au fond, Valentinien et Valens croient seulement recommencer ce qu'ont fait les créateurs de la tétrarchie. Bien loin de songer à fonder deux empires isolés, les deux frères, par l'identité de leur politique, la fréquence et l'intimité de leurs rapports, par la communauté des institutions et des lois qui règlent l'administration, l'armée, la religion, le droit civil, les impôts, par les règles qui spécifient en faveur de l'empereur survivant le droit de retour en cas d'extinction de la branche régnante dans l'Empire associé, semblent ne pouvoir jamais assez faire ressortir l'indivisibilité de l'Empire double et un, l'indissolubilité du lien qui en réunit les deux moitiés.

Les lois, les décrets sont publiés au nom des deux Augustes; les ennemis de l'un, ses alliés, sont les ennemis, les alliés de l'autre; leurs images sont exposées ensemble et ensemble adorées dans leurs capitales et dans les prétoires de leurs armées. L'étiquette des deux cours associe dans les fastes consulaires de chaque année le nom du consul d'Occident à celui du consul oriental. Les titres, les dignités, les attributions des magistrats sont les mêmes dans l'une et l'autre monarchie. L'Empire, comme l'aigle double qui en deviendra plus tard le symbole, a deux têtes, mais ne forme qu'un seul corps.

Pour nous servir d'une expression pleine de justesse de Le Nain de Tillemont, les Augustes qui partagent l'Empire romain sont tous considérés comme un seul prince et chacun d'eux comme gouvernant seul la monarchie entière [2].

Les symboles que reproduisent les drapeaux, les armoiries

[1] « Partiti sunt Comites... et militares partiti numeri... Diviso palatio ut potiori decuerat, Valentinianus Mediolanum, Constantinopolim Valens discessit. » (AMM. MARCELLIN. l. XXVI, c. V.)

« Ornamentis imperii et quæcumque ad reliquum cultum et satellitium spectant cum fratre divisis. » (PHILOSTORG. l. VIII, c. VIII.) — Philostorge dit que le partage eut lieu à Sirmium.

[2] LE NAIN DE TILLEMONT. *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 606.

des troupes réfléchissent sous toutes les formes l'image de la concorde des princes et de l'intime union de leurs États; ici, le globe, qui depuis Auguste est la figure de l'*orbis Romani imperii*, tantôt entouré des deux cercles qui représentent les deux empires, tantôt divisé en deux moitiés prêtes à se rejoindre; là, les croissants de la lune qui embrassent le monde, les deux globes réunis par des bandelettes et serrés par des nœuds que rien ne pourra rompre; forme multiple d'une pensée toujours la même, la connexité survivant à la division, la pénétration mutuelle des deux empires qui restent deux en un, et, en se rejoignant, embrassent l'univers [1].

Jusqu'au dernier partage de l'Empire entre Théodose le Jeune et Valentinien III, il règne entre les deux monarchies plus qu'une étroite solidarité fondée sur la concorde des princes qui les gouvernent. L'Empire, considéré dans son ensemble, n'est qu'une confédération militaire dirigée par une seule famille, dont les chefs, Valentinien, Gratien, Théodose et son petit-fils, sont aussi les chefs reconnus de l'Empire.

L'hégémonie qu'exercent Valentinien Ier dans les États de Gratien et de Valens, Gratien dans ceux de Théodose le Grand et de Valentinien II, Théodose le Jeune dans ceux de Valentinien III, son pupille, n'est pas écrite dans le traité de Naïssus, mais, franchement acceptée, elle s'impose avec autorité.

A contempler Valentinien Ier au milieu des deux Augustes d'Orient et des Gaules, on dirait que rien n'est changé depuis le temps où Dioclétien, entouré des Augustes et des Césars qu'il avait associés à sa puissance, prenait le nom du maître des dieux, pour bien prouver à ces divinités subalternes qu'il n'y avait dans l'Empire qu'un empereur suprême comme un seul souverain dans l'Olympe. Pour peindre l'autorité morale que s'est réservée Valentinien et qu'il fait sentir à Trèves et à Constantinople comme à Rome et à Milan, le poëte Ausone, innocemment impie, ne trouve rien de mieux que de comparer l'empereur d'Occident à Dieu le Père assis au ciel entre le Fils et l'Esprit-Saint.

« Tel on voit sur la terre Auguste géniteur, créateur des

1 Pancirol. *Notit. Orient.* — Paul Lecesne, *les Armoiries dans les troupes romaines*. Arras, 1873, p. 32 et suiv. — Voyez, dans la *Notitia utriusque Imperii*, les emblèmes des Nervii, des Salii, des Batavi Seniores, de l'empire d'Orient; ceux des Divitenses sen., des Tungricani sen., des Salii, des Salii Gallicani jun., de la Ia Flavia Mettis, etc., de l'armée d'Occident.

deux Augustes, tenant embrassés dans son affectueuse divinité et son frère et son fils, partageant avec eux son royaume sans le diviser ni en rompre l'unité, seul ayant tout et de tout leur faisant largesse [1]... » Image bizarre, mais qui caractérise avec une rare précision les conséquences du partage de Naïssus. Valentinien a fait part de l'Empire à son frère, mais sans en rien abandonner. Tous deux y participent, mais l'un, comme la volonté supérieure qui commande, l'autre comme le fils soumis au père dont il procède.

C'est ce que, sous une autre forme et avec la même netteté, Thémistius explique dans un discours qu'il adresse à Valens : « Entier, Valentinien a reçu l'Empire. Il l'a divisé et il est entier encore. Valentinien est ton frère à la fois et ton père, deux titres qu'il doit, l'un à la nature, l'autre à lui-même. Encore qu'il ait tout partagé avec toi, il garde tout néanmoins, tant est grande l'obéissance de celui qu'il a fait son collègue à l'Empire [2]. »

Tout cela trouble un peu nos habitudes d'esprit et nos façons de voir. Nous concevons mal l'inégalité et la subordination là où le rang est pareil. Les anciens à cet égard avaient d'autres idées que les nôtres. Ælius Verus, le collègue de Marc-Aurèle, ne songe pas un instant à s'égaler à lui, et personne, autour de Julien, n'est tenté de prendre pour une ironie la réponse qu'il fait à Constance, lorsque pressé par l'Empereur d'abjurer sa révolte et de reprendre le titre de César, il répond que sous celui d'Auguste il rendra plus de services, sans être moins docile à ses ordres [3].

La pensée des contractants de Naïssus, on le voit, était bien

1 Tale et terrenis spectatur in oris
Augustus genitor, geminum sator Augustorum :
Qui fratrem natumque pio complexus utrumque
Numine, partitur regnum neque dividit unum,
Omnia solus habens atque omnia dilargitus.
(AUSON. *Versus Paschal. pro Co. dict.*)

2 « Hic vero qui, cum integram accepisset, integram divisit (τέλεια μὲν λαβὼν, τέλεια δὲ νεμας) : frater tuus simulque pater, quorum alterum a natura habet, alterum ipse fecit sibi. Licet æqualia sit largitus, universa tamen retinet (σύμπάντα δὲ ἔχει), ob ejus quem participem imperii fecit, obedientiam. » (THEMIST. *Orat. XV ad Valent.*)

« 3 Hinc Constantius urgere legationibus, in statum nomenque pristinum revertatur. Julianus mandatis mollioribus refert se sub nomine celsi imperii multo efficacius pariturum. » (AUREL. VICT. *Epit.*)

loin de la division plus profonde encore dans les esprits que dans les lois, qui, après la mort d'Honorius et surtout après l'extinction de la maison de Théodose, allait mettre en présence un empire latin et un empire grec, dont les noms mêmes les eussent étrangement surpris.

Mais les faits ont une autre logique que les volontés humaines; l'homme s'arrête volontiers à mi-chemin, les faits vont jusqu'au bout. L'Empire tripartite des fils de Constantin était en germe dans l'Empire double de Dioclétien et Maximien, le partage de l'Occident et de l'Orient dans l'Empire divisé des trois Augustes fils de Constantin. De l'Empire séparé et indivis en même temps qu'a fait le partage de Naïssus, sortiront, par une conséquence fatale, les Empires alliés, mais désormais étrangers l'un à l'autre, d'Honorius et d'Arcadius, de Marcianus et d'Avitus, et à la fin, comme conclusion dernière, l'effondrement de l'empire d'Occident.

Mais nul, en 364, ne prévoyait ce prochain avenir et ce dénoûment funeste.

En séparant des populations antipathiques par les tendances, diverses par le langage, Valentinien et Valens avaient cru seulement prévenir le retour périodique d'une guerre civile passée depuis cent ans à l'état chronique et dans laquelle l'antagonisme des races était le complice toujours prêt de toutes les ambitions. En corrigeant par l'association des deux empereurs la séparation de leurs peuples, ils s'étaient flattés de sauver l'unité de l'Empire.

Ils avaient fait de l'association le fondement de la monarchie à deux têtes qu'ils venaient d'instituer. Ils s'efforcèrent d'en faire le principe d'un mode nouveau de transmission du pouvoir impérial, analogue par certains côtés à celui qu'avaient adopté Dioclétien et les fils de Constantin, mais qui, par quelques points essentiels, s'en distingue nettement.

Chacune des deux monarchies, prise à part, avait son organisme politique, son administration, son armée, son sénat, aussi bien que son empereur. Elle formait un tout complet.

Mais, en même temps, elle était partie intégrante d'un État où elle ne pouvait sans péril introduire des éléments hétérogènes et discordants.

De là, avec l'autonomie intérieure la plus absolue, une dépendance mutuelle pour tout ce qui intéressait l'universalité de la monarchie.

Dans l'une ni dans l'autre, aucune adoption, aucune association ne peut avoir lieu sans que le Prince ait obtenu l'agrément de son collègue, l'*unanimité*, pour parler la langue politique de l'époque.

Sans l'unanimité, rien de fait; c'est elle qui consacre la nomination du nouveau prince et lui impose, au nom de la nation unie, le sceau de la légitimité.

Chacun des deux empires a droit de s'organiser à sa guise. Mais il ne peut pas plus se donner seul un empereur qui est censé régner sur tout le nom romain qu'il ne peut seul faire des lois qui obligeraient l'Orient aussi bien que l'Occident.

L'unanimité qui fait les lois fait aussi les empereurs.

Pour les uns, comme pour les autres, il n'y a de valable que le consentement des deux parties de l'Empire.

Tant qu'il n'a pas subi cette seconde épreuve, qu'il n'a pas été accepté comme associé par son collègue, le maître de la moitié du monde n'est qu'un candidat à l'Empire. S'il est rejeté, si ses images sont repoussées, son élection ou son association est nulle, il se retire ou il n'est plus qu'un tyran.

Et qu'on n'imagine pas qu'il s'agisse là d'une cérémonie banale, d'une formalité vaine et sans portée.

Les exemples abondent de l'exercice sérieux de ce droit d'accorder ou de refuser l'unanimité au prince qui la sollicite.

Tant qu'il existe un représentant de la maison de Valentinien et de celle de Théodose le Grand, c'est au nom de l'unanimité que s'exercent le protectorat, l'espèce de haute police que Gratien et les deux Théodose n'ont pas cessé de s'attribuer dans les affaires de la Gaule et de l'Italie. Après eux, quand tout conspire à séparer les deux grandes fractions de la monarchie des Césars, c'est elle encore qui continue, comme le lien suprême, à unir leurs destinées et à les empêcher de se disjoindre.

Valens et Gratien ont longtemps hésité à ratifier l'élection de Valentinien II par l'armée de Pannonie. Ils cèdent à la fin, mais, en vertu du principe de l'unanimité, ils font leurs réserves. Valentinien II n'est Auguste que de nom, et l'Italie continue de fait à n'avoir d'autre empereur que Gratien. Valens même ne semble jamais avoir reconnu tout à fait comme son égal l'Auguste élu à Acincum. Pendant toute sa vie, le nom de Valentinien II ne figure pas une seule fois dans les

constitutions impériales, de l'an 375 à l'an 378. Les inscriptions de la dédicace du portique et des galeries de la boucherie de Livie ne portent que les noms de Valens et de Gratien. Ce n'est qu'après l'élévation de Théodose à l'Empire que la réconciliation est complète entre l'Orient et le jeune empereur italien et qu'on lit ensemble en tête des lois les noms de Gratien, Théodose et Valentinien.

En vain, les flatteurs répètent à Maximus, après le meurtre de Gratien, qu'il est le véritable empereur des Gaules et de la Bretagne. En vain, ses soldats l'acclament, ses évêques l'absolvent. Maximus sent que le droit lui manque. « Pour éloigner le soupçon de *tyrannie* », pour apaiser le trouble de son esprit, il faut que Valentinien II consente à abandonner à l'assassin de son frère les insignes de l'autorité impériale.

Ce n'est pas assez encore. Poursuivi par le spectre de Gratien et le désir d'entrer, malgré la tache de sang qui est sur ses mains, dans la famille des empereurs, d'être reçu comme frère par l'Auguste d'Orient ainsi qu'il l'a été par l'Auguste d'Italie, ses ambassadeurs vont porter à Théodose une double proposition : la paix et une alliance indissoluble contre tous les ennemis du nom romain, s'il l'accepte pour collègue et ami; la guerre, s'il refuse. Théodose, forcé de dissimuler et d'attendre, se résigne et ses préfets exposent dans toutes les grandes villes de l'Orient à la vénération des peuples les images associées de Maximus Auguste et de Valentinien et de Théodose, de l'assassin de Gratien et des frères de la victime[1].

Eugenius, à son tour, somme le grand empereur d'Orient de choisir entre la guerre à outrance ou l'association. Il fait frapper des monnaies où la Victoire ailée plane au-dessus des deux Augustes de Rôme et de Constantinople, qui de leurs mains unies soutiennent le globe du monde romain. Mais Théodose, plus fort cette fois et résolu à punir la mort de Valentinien II, prélude au châtiment en faisant charger de fers et en déportant sur les côtes de la Propontide les députés qui lui ont apporté l'insolent message du tyran de Rome[2].

La solidarité établie entre les deux empires n'est donc rien

[1] « Ut suspicionem tyrannidis procul a se depelleret, utpote principatum adfectans, omnique arte studens ut imperium romanum non vi sed jure sibi vindicare videretur. » (Sozomen. l. VIII.)

[2] Ruffin. *Hist. eccl.*, l. II, c. xxxi. — Banduri, t. II.

moins qu'un vain mot. Ils ne se touchent que par le sommet, par la tête; mais ce sommet est indivisible.

La nécessité de l'unanimité, conséquence et correctif en même temps de la dualité des Augustes de Byzance et d'Occident, est tout ce qui subsiste de l'économie gouvernementale de Dioclétien, mais elle suffit à elle seule à empêcher l'union de se rompre.

C'est là précisément la grande différence entre la situation politique créée par le traité de Naïssus et celle qui a suivi la mort du fondateur de Constantinople. En se distribuant les royaumes formés avec la monarchie de leur père, les enfants de Constantin n'avaient rien prévu pour le cas où l'un d'eux mourrait sans postérité, et l'on a vu ce qui en était arrivé; les provinces, les armées faisant des empereurs comme s'il n'existait pas dans les royaumes voisins d'autres princes de la maison de Constance Chlore, les pays possédés par Constantin et Constant se constituant en états séparés, Magnentius, Vetranio, Nepotianus élus en même temps, l'anarchie et le démembrement succédant à la plus vigoureuse des centralisations.

La leçon n'avait pas été perdue pour Valentinien et Valens. Ils ne voulurent pas que, le cas échéant où l'un d'eux mourrait sans enfants, il dépendît encore d'un retour d'audace du sénat, d'une fantaisie de l'armée, d'un mouvement d'indépendance de l'Illyrie ou des Gaules, de précipiter, par la création de quelque nouvel empereur, un autre démembrement de l'Empire.

Pour prévenir ce danger, ils n'eurent qu'à tirer du principe de l'unanimité toutes les conséquences qu'il renfermait. Rien ne fut stipulé, mais il demeura entendu que la succession de celui des deux empereurs qui ne laisserait pas d'héritier reviendrait de plein droit à son collègue. Or, comme Valens n'avait pas d'enfants, l'application ne se fit pas attendre.

A sa mort, arrivée en 379, l'Orient, qu'il gouvernait, retourna au fils de Valentinien comme à son légitime propriétaire, sans résistance, sans protestation. Par l'effet de la fiction légale admise par les empereurs et leurs peuples, aucun des deux Augustes ne possédait en propre une fraction quelconque du territoire. Il n'en était que l'administrateur. L'Empire indivis n'avait par conséquent pour maître que la collectivité des deux Augustes; l'un d'eux disparaissant, la division cessait et le survivant recueillait la totalité de l'Empire. Les choses ne se pas-

sèrent pas autrement. Gratien réunit l'Orient à l'Occident avec la même facilité que s'il rentrait dans l'héritage paternel ou dans la pleine propriété d'un usufruit momentanément aliéné.

Les nécessités de la politique, les dangers du dehors purent bien ensuite obliger Gratien à se dessaisir des États dont il venait de prendre possession; mais il n'en avait pas moins, cinq mois durant, été reconnu empereur du monde romain tout entier, et il avait empêché l'unité de prescrire[1].

L'association de Théodose ne change rien au principe. Théodose ne fonde pas une dynastie à part. Fils adoptif de Gratien, il entre, par son élévation même au pouvoir, dans la famille des Flaviens dont ses enfants vont comme lui prendre le nom. Il continue en Orient la dynastie de Valentinien, il hérite de ses droits, il a accepté toutes ses obligations. Ce nom de Flaviens, consacré par la grandeur de Constantin et que Valentinien a relevé pour rattacher son obscure maison à la famille du fondateur de l'Empire chrétien, sera le titre d'adoption qui confondra dans l'avenir la postérité de Théodose avec celle de Valentinien.

Quinze ans s'écoulent. Eugenius a été proclamé dans les Gaules, l'inépuisable fabrique des tyrans, après l'assassinat de Valentinien II.

Il a pour lui l'unanimité des armées d'Occident et la confirmation que lui a donnée le sénat de Rome.

Mais Théodose refuse de le reconnaître. Eugenius n'est pas seulement le complice d'Arbogaste, il est, aux yeux de Théodose, l'usurpateur de l'Empire qui lui appartient.

A défaut de descendants, la mort de Valentinien a légué à son frère d'Orient, avec sa mort à venger, son héritage à recueillir. La reconnaissance du tyran par les armées et le sénat d'Occident n'a rien changé au fait légal. Théodose, par la mort de Valentinien II, a été investi à l'instant même de la double souveraineté d'Orient et d'Occident.

Aussi il n'hésite pas. Il ne parlemente pas avec Eugenius comme Constance avec Magnentius.

Il se hâte vers l'Italie, associant à sa cause celle du Dieu des chrétiens dont l'usurpateur menace les autels. Les deux armées

[1] « Gratianus, defuncto Valente sine sobole, Asiæ quoque Libyæque regna suscepit ac imperio suo adjunxit. » (THEODORIT. l. V, c. I). — « Gratianus, qui jam cum fratre universum Romanorum imperium gubernabat... » (SOZOMEN. l. VIII, c. I et II).

sont en présence et l'Italie croit revoir les légions de Constantin et de Maxence se disputant au pied des Roches Rouges la domination matérielle et l'avenir religieux du monde romain. Eugenius fait porter devant ses troupes l'image d'Hercule ; le Labarum flotte à côté de Théodose.

La victoire du Flumen Frigidum décide la question ; la légitimité impériale l'emporte, et Théodose recueille, avec l'héritage de Valens, celui de Valentinien. Unique empereur d'Orient et d'Occident, après avoir chassé les tyrans, détrôné et frappé les régicides, sans rival, sans collègue, il règne seul, comme nous le représente Paul Orose, sur l'univers romain.

Mais, par une étrange persistance à repousser la fortune qui, deux fois, après la défaite de Maximus et celle d'Arbogaste, a voulu refaire par lui l'Empire unitaire et lui a mis en main la monarchie, Théodose refuse d'accepter le présent qu'elle s'obstine à lui faire. Comme Valentinien, il désespère de tenir réunis sous le même sceptre des peuples déjà désaccoutumés de vivre ensemble, et, avant même de quitter Constantinople, il a résolu de faire pour chacun de ses fils deux parts du monde.

Stilicon, son compagnon d'armes, le principal instrument de ses victoires, le mari de Serena, sa nièce, va annoncer au sénat romain que les destinées de l'univers ont été réglées à Milan, que l'Orient appartient à Arcadius, l'Occident à Honorius, et le sénat en retour envoie ses députés dans la capitale de Maximien et de Valentinien II féliciter le nouveau Constantin et saluer l'enfant qui doit régner sur l'Empire occidental.

Ainsi s'accomplit ce funeste partage, le sixième depuis Dioclétien. Les autres avaient préparé la division du monde romain en deux nations, celui-ci la consomma.

Contre la barbarie qui s'approchait, il eût fallu une résistance d'autant plus concentrée que l'attaque venait de plus de côtés à la fois. C'était ainsi que Marc-Aurèle avait écrasé les Quades et les Marcomans, Maximin les Germains, les Sarmates et les Daces, Claude II les Goths, les Scythes et les Hérules, Aurélien les Goths, les Sarmates, les Marcomans et les Vandales, Dioclétien les Perses et les Germains. La division de l'Empire désorganisa la défense ; Rome ne survécut pas plus de trois quarts de siècle au partage de Milan.

Il ne faut pourtant pas se montrer trop sévère pour Théodose et son temps. La Providence cache aux nations aussi bien qu'aux individus l'heure de leur mort et ce qui doit la causer. Le par-

tage de Milan fut dans toute l'Occident accueilli avec des transports d'allégresse. Des fêtes magnifiques célébrèrent dans Rome la création du nouvel empire et c'est au bruit des acclamations de la moitié du globe romain que Théodose, après avoir défait de ses propres mains l'unité politique et religieuse dont il était le restaurateur, s'éteignit au sein de sa victoire, tandis que, suivant la parole du grand évêque de Milan, Constantinople attendait, pour lui décerner les honneurs du triomphe, l'Empereur du monde entier[1] (395).

Théodose, pas plus que Valentinien, n'avait calculé quelles devaient être les conséquences funestes du partage qui terminait sa glorieuse vie.

On l'eût bien étonné sans doute si on lui eût dit qu'en donnant Rome à l'un de ses fils, et Constantinople à l'autre, il séparait à jamais les peuples latins et ceux que depuis les conquêtes d'Alexandre la civilisation hellénique entraînait dans son courant.

Théodose avait entendu purement et simplement recommencer au profit de sa dynastie ce qui avait été fait avant lui : rien de plus.

Les deux empires qu'il léguait à ses fils ne devaient pas cesser de former une monarchie unique, le *nom romain,* qui, malgré la dualité des gouvernements et l'indépendance réciproque des cours de Rome et de Byzance, continuerait à être la propriété collective de sa famille, de même que naguère elle l'était de la maison de Constantin et de celle de Valentinien.

Il y avait deux empereurs comme auparavant, il n'y avait toujours qu'un empire. Ainsi l'avait-il décidé, et les Romains ne l'avaient pas compris autrement. Longtemps après le partage de 395, Paul Orose et le comte Marcellin caractérisaient en termes identiques la constitution unitaire dans son essence,

1 « Theodosius, interfecto per Maximum Gratiano, imperium Romani orbis solus obtinuit. » (P. Orosii *contra Paganos Hist.,* l. VII, c. xxxv. Mogunt. 1515.)

« Post hanc victoriam in morbum delapsus imperium filiis suis distribuit. Ac majori quidem natu partem quam ipse rexerat, minori vero Europæ imperium assignavit. » (Theodorit. *Ep. Cyri. Hist.,* l. V, c. iv.)

Socrat., l. IV, c. ult. et VI, c. i. — Sozomen., l. VIII, c. ult. — Claudian. *De III° Consul. Honor.,* v. 111; *De VI° Consul.,* v. 88. — Marcellini Com. *Chr.* Paris. 1546, p. 11. — *Chr. Paschal.,* p. 306. — Zosim.. l. IV et V. — Philostorg., l. XI. — Zonar., t. II, p. 37. — G. Cedren. *Compend. hist.* Paris. 1647, I, 327. — S. Ambros. *Orat.*

multiple dans la forme, de l'Empire que le vainqueur d'Eugenius transmettait à ses enfants.

« Arcadius et Honorius, disent-ils tous deux, commencèrent à occuper l'Empire en commun ; il n'y eut de divisés que les siéges de leur gouvernement [1]. »

Il restait convenu que les descendants d'Arcadius et ceux d'Honorius régneraient au moyen de l'association, les uns en Orient, les autres en Occident ; mais que si, dans l'un ou l'autre empire, la lignée impériale venait à s'éteindre, l'autre branche recueillerait sa succession, et réunirait de nouveau les deux monarchies.

Et non-seulement, en ce cas, l'Empire qui n'avait plus de maître, devenait de plein droit la propriété du représentant de la race théodosienne ; mais il ne dépendait pas du prince, menacé de mourir sans postérité, de prévenir la réunion des deux monarchies en se donnant un héritier par l'association, à moins du consentement exprès de son collègue.

C'est ce qui advint du vivant même d'un des fils de Théodose.

Les deux mariages d'Honorius avec les filles de Stilicon étaient restés stériles dès la première génération ; la descendance masculine du grand Théodose finissait en Occident. Honorius eut la velléité de prolonger l'existence individuelle de l'État que son père avait créé pour lui, en prenant pour collègue et en désignant pour son successeur Constance, le mari de sa sœur, Galla Placidia.

Mais le fils d'Arcadius, Théodose II, repoussa comme une violation du pacte de famille l'intrusion de cet étranger qui venait lui enlever la moitié de l'héritage de son aïeul. Il renvoya dédaigneusement à Ravenne les images de Constance. La mort de ce dernier prévint une guerre prête à éclater ; mais Honorius, averti, se garda de renouveler l'expérience qui lui avait si mal réussi. Quoique Constance laissât un fils, il n'osa pas le désigner pour son successeur, et, à sa mort, sans que le sénat ni le peuple ni les armées d'Occident paraissent avoir été convoqués ou appelés à manifester leurs vœux, Théodose II, comme Gratien et Théodose le Grand, entra, suivant l'expression d'Idatius, en possession de la *monarchie de l'Empire* [2].

[1] « Arcadius et Honorius, loco commune imperium, divisi tamen sedibus, tenere cæperunt (P. Oros. l. VII, c. xxxvi). — Utrumque imperium, divisis tamen sedibus, tenere cæperunt. » (*Chr.* Marcellini Com., p. 11.)

[2] « Romanorum Theodosius, Arcadii filius, ante aliquot annos regnans in

Mais on vit alors combien était profonde la scission opérée entre l'Occident et l'Orient par la translation de l'Empire sur la rive du Bosphore et l'impossibilité de forcer désormais à vivre ensemble ces deux moitiés, pour toujours séparées, de ce qui avait été l'Empire romain.

En moins d'un siècle, comme le dit un des historiens les plus regrettés de notre temps, la rivalité des capitales était devenue une rivalité d'empires [1].

Là où il n'y avait eu d'abord que deux parties d'un même tout, il s'était insensiblement formé deux peuples différents de mœurs, de langage, divisés par les préjugés de race, les froissements d'intérêts, les dissentiments religieux, bien plus que par l'existence simultanée de deux Augustes et de deux cours.

Rome, appauvrie, déchue, hait Constantinople d'une haine de rivale délaissée. A demi païenne encore, elle déteste ces empereurs venus d'au delà des mers, qui insultent à ses dieux, dépouillent ses temples, dispersent ses vestales et ses prêtres, lui enlèvent jusqu'à son palladium, l'autel de la Victoire. Les chrétiens mêmes, qui forment l'autre moitié de sa population, ne s'entendent pas avec ceux de Constantinople. Ils se sentent mal à l'aise avec ces Orientaux, dont la subtile dialectique effarouche leur ignorante simplicité, dont les savantes hérésies révoltent leurs goûts de discipline et d'autorité.

Constantinople, de son côté, tranquille derrière le rempart que lui font ses deux mers, n'éprouve qu'aversion et dédain pour la cité des persécuteurs et des esclaves, pour la ville maudite que peuplent encore les idoles et leurs adorateurs, et qui, dans son orgueil, n'en prétend pas moins lui imposer la suprématie de ses papes, comme autrefois elle lui imposait ses empereurs.

Dioclétien avait vu, avant de mourir, ce que dure la paix entre égaux assis sur le même trône. Trente ans après le grand Théodose, on vit en Occident ce que peut durer de temps la solidarité entre deux nations qu'ont gouvernées quelques années des princes indépendants l'un de l'autre.

L'Italie, depuis qu'elle n'était plus la reine du monde, avait la passion de l'autonomie. Pour échapper à la domination des

partibus Orientis, defuncto patre, post obitum Honorii, patria, monarchiam tenet imperii. » (IDAT. ep. *Chr.* Pamplon. 1634.)

[1] AMÉDÉE THIERRY, *Derniers moments de l'empire d'Occident.*

Césars de Byzance, elle était prête à se jeter dans les bras du premier venu.

De là cette insurrection de Jean le tyran, un des épisodes les plus remarquables de l'époque intermédiaire qui sépare le grand empire de Constantin des règnes faibles et impuissants des héritiers de Théodose, et celui qui peint le mieux l'antagonisme sans remède de Rome et des provinces orientales.

Honorius était mort le 16 des calendes de septembre 424, et huit mois déjà s'étaient écoulés sans que l'empereur byzantin eût paru dans les États de son oncle, et fait acte de possession. Ce fut une grande faute. Tous les mécontentements eurent le temps de se grouper, et, au mois de mai 425, l'explosion eut lieu. Jean le notaire, un des ministres d'Honorius, prit la pourpre à Ravenne, devenue, neuf ans après le partage de Milan, la nouvelle capitale de l'empire d'Occident. Au mois d'août, avec l'appui du comte des Domestiques, Castinus, du maître des milices et des consuls, il se fit couronner à Rome, et bientôt on reçut à Constantinople la nouvelle de la proclamation de l'usurpateur et du mouvement unanime qui poussait vers lui les populations occidentales. En quelques mois, l'élection de Jean avait pris le caractère d'une grande protestation nationale, comme cent quinze ans auparavant celle de Maxence.

C'était un grave échec pour Théodose. Il devenait douteux qu'il fût possible de ramener les provinces réfractaires sous le joug de la monarchie unique.

Pour ne s'être pas assez hâté de se montrer à l'Occident, peut-être allait-il falloir renoncer à réunir les deux empires dont on s'était trop tôt cru le maître. Tout au moins convenait-il de sauver ce qu'on pouvait, et si la moitié du monde romain était perdue pour Constantinople, empêcher qu'elle n'échappât à la maison des Flaviens.

La première chose à faire, dans cet ordre d'idées, était de laisser à l'Italie l'espoir de conserver son indépendance, pourvu qu'elle consentît à se soumettre à un prince de la famille des Théodoses.

Or, l'empereur d'Orient se trouvait précisément avoir sous la main la fille et le petit-fils du fondateur de sa dynastie, Galla Placidia, la veuve de ce Constance dont il avait refusé de reconnaître l'élévation à l'empire, et son fils Placidius Valentinianus, à peine âgé alors de six ans. Dans les dernières années de la vie d'Honorius, Placidia, maltraitée par son frère, inquiète

peut-être de tomber après sa mort au pouvoir des eunuques et des chefs barbares qui remplissaient la cour de Ravenne, était venue se réfugier à Constantinople auprès de son neveu. Mais elle avait dû renoncer au titre d'Augusta et aux honneurs impériaux que Théodose, bien résolu à se porter comme l'héritier né d'Honorius, s'était toujours refusé à lui accorder. Après l'usurpation de Jean, les choses changèrent. Placidia reprit publiquement le titre d'Augusta; Valentinien fut déclaré Nobilissime. C'était clairement dire aux Romains que s'il leur fallait absolument un empereur d'Occident, ils n'avaient pas besoin de le chercher en dehors de la glorieuse maison des Flaviens.

L'empereur cependant ne renonçait pas encore à ses prétentions à la domination universelle, et, tout en laissant entrevoir la pensée de s'associer le fils de Constance, il se réservait le titre d'Auguste unique, et disposait tout pour la guerre avec l'usurpateur.

Un an se passa en préparatifs formidables. A travers les réticences calculées des lois de réaction qui suivirent la défaite de Jean, et que nous a conservées le Code théodosien, on entrevoit les proportions grandioses que prit le conflit. On eût dit le commencement d'une guerre sociale. Le sénat, c'est-à-dire le vieil esprit de Rome, avait dès le principe soutenu Jean dans sa périlleuse entreprise. Pour mettre également de son côté le peuple, les hérétiques, les opprimés de toute sorte, l'empereur de Ravenne n'avait pas hésité à faire appel aux esclaves, aux Ariens persécutés par Théodose le Grand et ses enfants. Aux premiers, il promettait la liberté; il gagnait les seconds en frappant le clergé catholique dans ses priviléges.

A ces mesures violentes, Théodose II, fidèle aux traditions de sa famille, répond en se faisant le défenseur de l'épiscopat, le protecteur des propriétaires d'esclaves. Il annule les affranchissements en masse opérés par le tyran, il rend aux clercs le privilége d'être jugés par leurs évêques.

Afin de neutraliser l'esprit séparatiste qui travaille l'Italie, il se détermine à une démarche significative. Au moment où la flotte byzantine, assemblée dans la rade de Thessalonique, se dispose à mettre à la voile, le maître des offices, le patrice Hélion vient remettre au Nobilissime Valentinien le manteau des Césars comme un avant-goût de la dignité impériale.

Enfin, la flotte part. Ardaburius, Aspar, Candidianus, l'élite des généraux de l'Orient, commandent l'armée. Aquilée tombe

en leur puissance, et Placidia y installe, sous le nom du César enfant, un gouvernement qui fulmine, contre les fauteurs du tyran et les ennemis des catholiques, des lois de répression et de vengeance. Pendant un mois, le sort des armes reste incertain. Mais, ce que n'a pu faire la force, la trahison l'accomplit. Jean, livré par ses soldats, est amené prisonnier à l'implacable Placidia, qui, avant de faire tomber sa tête, ordonne qu'on le promène dans le Cirque sur un âne, exposé aux huées de la populace, et qu'on lui coupe le poing, en signe d'infamie. Ravenne ouvre ses portes, et bientôt Rome se rend au vainqueur.

Théodose avait tremblé dans Constantinople en apprenant les premiers échecs de ses armes. La nouvelle de la mort de Jean et de la reddition de Ravenne lui arriva pendant qu'il célébrait les jeux du Cirque. Dans un transport de joie, il se leva de son trône, et, suivi de tout le peuple, il alla processionnellement de l'Hippodrome à Sainte-Sophie, chantant des psaumes et remerciant le Dieu qui donne la victoire, comme jadis les triomphateurs montaient au Capitole, et rendaient grâces à Jupiter.

Tout n'était pas fini cependant. Théodose n'avait pas encore décidé ce qu'il ferait de sa conquête. Garderait-il les deux couronnes réunies sur sa tête en laissant à Valentinien le titre de César? Rétablirait-il la division des deux empires momentanément abolie? Un historien atteste qu'il hésita longtemps avant de prendre un parti. Il projetait de parcourir l'Italie en vainqueur, ainsi qu'avait fait son aïeul, après la défaite de Maximus. Peut-être remettait-il à résoudre sur place si le monde aurait plus d'un empereur, et si, comme le premier Théodose, il rendrait à un autre Valentinien la souveraineté de l'Occident.

Une maladie qui l'arrêta à Thessalonique, et que cette âme faible, ouverte à toutes les impressions mystiques, accueillit sans doute comme un avertissement du ciel, fixa ses indécisions. Il se détermina à se dessaisir de l'Occident, et, le 23 octobre 425, le patrice Hélion, au nom de son maître et en présence du sénat de Rome, couronna Valentinien III du diadème impérial, et le salua Auguste.

Jean avait succombé. La postérité, trompée par le silence que l'effroi et la colère des petits-fils de Théodose entretenaient autour de son nom proscrit, ne devait pas même accorder à cet homme, auquel il ne manqua peut-être que le succès

pour fonder une dynastie virile et nationale sur les ruines d'une race étiolée, la célébrité équivoque qu'elle n'a pas refusée aux vigoureux tyrans des Gaules, ses légitimes devanciers. Mais son œuvre n'avait pas échoué tout entière. La cause des nationalités triomphait. Après avoir abattu ce qu'il appelait l'usurpation, comme si dans le chaos des institutions impériales de ce temps il y avait une légitimité nettement accessible à la raison, Théodose II était réduit, dans l'orgueil de la victoire, à consacrer par une abdication volontaire la séparation des deux empires[1].

Celle-ci, par malheur, est bien définitive et irrévocable. Le fossé qu'elle creuse entre l'Occident et l'Orient, rien ne le comblera. Il ne s'agit plus, comme au temps de Valentinien, comme sous Arcadius et Honorius eux-mêmes, de simples séparations administratives, de limites de juridiction, laissant intacte l'unité d'un pouvoir exercé en commun dans deux orbites différents.

En même temps qu'un nouveau remaniement des frontières des deux monarchies, le quatrième depuis Constantin, reprend à l'Occident la moitié de l'Illyrie, un édit des deux empereurs porte à l'unité du gouvernement le coup le plus grave qu'elle eût reçu depuis l'introduction du système de la fédération et de la division des territoires. Jusqu'alors, la loi, indivisible comme la puissance impériale dont elle est une émanation suprême, devenait, aussitôt rendue par un des empereurs, obligatoire dans tout le monde romain. Un édit de Théodose et de Valentinien brise cette connexité, dernier vestige de l'unité romaine. Les lois promulguées dans un des deux empires ne sont plus exécutoires dans l'autre qu'après avoir obtenu la sanction du prince, libre de les admettre ou de les rejeter.

C'en est fait cette fois de l'unité romaine, attestée par la

[1] « Valentinianum Cæsarem renuntiatum imperatoremque ejus consiliis brevi post instituendum in Occidentis partes mittit... Per Helionem patricium imperatoriam coronam ad Valentinianum Romæ morantem destinavit. » (Theophan. I, 415.)

« Hunc ergo Valentinianum, consobrinum suum Cæsarem factum, mittit ad partes Italiæ.... Valentinianus, consobrinus ejus, Hesperiarum partium ab eo factus Imperator. » (Socrat. l. VII, c. xxiii et xxiv.)

Olympiodor., éd. de Bonn, p. 464. — *Chr. Alexandrin.*, p. 726. — Marcellini Com. *Chr.*, p. 20. — Prosper. *Chr. imp.* — Philostorg. lib. XII, cap. xi.

Sur le tyran Jean, voyez aussi Procope, *De bel. Vandal.*, l. I, c. iii; Jean Malala, *Chronogr.*, éd. Dindorf. Bonn. 1831, et surtout, au Code théodosien,

communauté des lois et le droit éventuel que chacune des branches de la maison de Théodose conserve sur l'Empire entier.

L'unanimité est toujours la loi fondamentale de l'Empire considéré comme la grande abstraction qui unit les nationalités de *nom romain*, mais elle n'est plus la sanction du pacte de famille qui faisait de l'Occident et de l'Orient la propriété incommutable de la maison impériale.

Les deux empires doivent jusqu'à la fin avoir des maîtres distincts. Les empereurs byzantins n'ont plus rien à prétendre sur Rome, ceux de Rome sur Constantinople. Le Danube met entre eux une barrière infranchissable. L'unanimité n'est désormais que le signe qui marque l'unité d'origine des deux peuples, le souvenir plutôt que la règle de la vie commune entre les deux empires.

Lorsqu'en 450, Théodose le Jeune mourut sans enfants, Valentinien III devait recueillir la monarchie impériale.

Mais on vit alors quel progrès, depuis la mort d'Honorius, avaient faits les idées de séparation.

L'Orient ne songea pas plus à offrir la succession de Théodose à Valentinien que celui-ci à la réclamer.

Peuples et royautés ne se rejoindront plus. Le lien commun est brisé.

Pour être légitime néanmoins, il faut toujours que le prince de chacun des hémisphères du monde romain, comme disent les poëtes, ait été reconnu par l'autre et admis dans la famille

les constitutions datées d'Aquilée la veille des nones de juillet 425, le 16 des calendes d'août et le 8 des ides d'octobre, pendant le séjour de César Valentinien dans cette ville, les unes dirigées contre les hérétiques, les autres en faveur des évêques, et l'*Oratio* de Valentinien Auguste au sénat, prononcée à Rome le 8 des calendes de janvier 426.

« Privilegia ecclesiarum omnium quæ sæculo nostro tyrannus inviderat, prona devotione revocamus... Clericos etiam quos indiscretum ad sæculares judices debere deduci infaustus Præsumptor edixerat, episcopali audientiæ reservamus. » (*Cod. theod.*, lib. XVI, tit. 2, l. 46 et 47; *De episc.*, lib. XVI, tit. 5, l. 62; *De hæretic.*)

« Stabit legitima servitutis libertatisque discretio : jura dominorum, servorum non impune rebellium, restitutione, sancimus...

« Patricii fori solidantes privilegia, inviolabilem manere decrevimus trabeatam quietem. » (*Ad senat. Valent. III Orat.: Cod. theod.*, lib. X, tit. 10, l. 23. *De petitionib.*)

Voyez aussi sur ces lois le commentaire de Godefroy et Gibbon, t. VIII, p. 106.

des souverains. En ce sens, unanimité et légitimité sont plus que jamais synonymes.

A la sanction du peuple, à la confirmation par le sénat des Augustes récemment élus, a succédé leur acceptation par l'universalité du monde romain incarnée dans les Césars, héritiers des pouvoirs du sénat et du peuple, représentants suprêmes du nom romain.

Ceux-là seuls sont légitimes auxquels ils envoient le manteau, symbole de l'investiture, et les lettres couronnées qui les élèvent au rang d'Augustes et de frères ou fils d'adoption.

La légitimité, en un mot, depuis le règne de Théodose le Jeune et de Valentinien III jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, n'est autre chose, suivant l'expression du temps, que l'admission à *participer* au pouvoir souverain, l'entrée par cette adoption d'une nouvelle espèce dans la famille des Augustes. « Votre collègue, dit Sidonius Apollinaris à Majorien, s'est joint pour vous donner l'Empire au sénat, au peuple et à l'armée. »

C'est grâce à cette fiction que se perpétue l'idée vague de l'unité du peuple romain, de la solidarité des deux empires. C'est grâce à elle que, jusqu'aux derniers temps de l'empire d'Occident, les magistrats d'Italie, dans les inscriptions gravées sur les monuments publics, unissent dans leurs vœux les deux Augustes perpétuels d'Occident et d'Orient, leurs seigneurs et maîtres [1].

A cet égard, l'opinion ne tient nul compte de la disproportion de jour en jour croissante de la puissance de l'empire d'Orient et de la chétive souveraineté de Ravenne.

Malgré l'affaiblissement graduel de ses forces, Rome reste en théorie l'égale de sa jeune et heureuse rivale, et il ne vient pas à la pensée de l'Orient de lui contester son droit de contrôle sur la nomination du prince, privilége inhérent à la souveraineté collective des deux branches du peuple romain, témoignage persistant de leur antique unité.

Une seule fois, le sénat de Constantinople, avant de proclamer Marcianus empereur, a négligé de demander à Valentinien III son approbation préalable. L'histoire qui mentionne

[1] Saint-Martin, dans une note sur l'*Histoire du Bas-Empire* de LEBEAU, t. VI, p. 420, rapporte l'inscription suivante : « Salvis DD. NN. Leone et Libio Severo PP. Aug. Aconius Præ. Præt. feci. »

l'omission comme un fait exceptionnel, a soin presque aussitôt de constater la réparation et les excuses offertes[1].

En réalité, si la tendance à la rupture du lien fédéral existe quelque part, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, dans l'Orient, florissant, riche, prospère, délivré pour toujours de la terreur des Goths et des Huns, fier de sa jeune royauté et de sa prédominance, mais en Occident, en Italie surtout, où, à mesure que l'invasion s'avance, que les démembrements resserrent la surface de la domination romaine, reflue peu à peu, comme au cœur, tout le sang européen de l'Empire.

L'Orient n'a pu absorber Rome; mais ce qui, dans la ville déshéritée, porte encore le nom du sénat et d'armée romaine, ne lui pardonne pas de l'avoir tenté. Les victoires de Théodose sur Maximus et Eugenius, de son petit-fils sur le chef des notaires de Ravenne, ont été au fond des victoires remportées sur Rome et l'esprit latin. L'Occident ne s'y est pas trompé et supporte avec impatience les préfets couronnés que Constantinople lui envoie l'un après l'autre : Valentinien II, restauré par Théodose; Honorius, le fils de l'empereur d'Orient; Valentinien III, la créature de Théodose le Jeune.

Il déteste ces princes subordonnés et réagit contre l'influence qu'ils représentent. Son histoire, durant la période d'un demi-siècle qu'inaugure la fin du règne d'Honorius, n'est guère que le tableau de la lutte engagée entre les partisans de l'unanimité et les adversaires de la fédération des deux empires. Vieille querelle qui remonte aux premiers jours de la séparation de ces derniers et qui ne finira que quand l'un d'eux aura disparu.

Parmi ces princes qui, en Occident, vont se succéder, se renverser et se tuer dans une mêlée furieuse, les contemporains distinguent deux grandes catégories : les tyrans et les empereurs légitimes. Ceux qu'ils appellent ainsi ne sont plus, il est vrai, comme au temps de Gallien et de ses successeurs, les empereurs reconnus ou rejetés par le sénat, mais ceux qui ont accepté eux-mêmes ou repoussé la concorde avec les Augustes byzantins.

Marcellin, Jornandès, Idatius n'assignent pas d'autres causes

[1] « Atque hæc gesta sunt antequam Valentinianus, qui Romæ imperabat, electionem illam suo suffragio comprobasset. Quam tamen ille ob virtutem Marciani postea comprobavit. » (EVAGR. l. II, c. I.)

aux troubles qui agitent la vieillesse anticipée de l'empire d'Occident, ne reconnaissent pas d'autres classifications parmi les Augustes éphémères, et leurs écrits, fidèles interprètes de l'opinion générale et de la conscience populaire, ne font que traduire la notion du droit telle que l'ont faite les événements accomplis depuis le traité de Naïssus, la royauté passagère de Gratien en Orient et des deux Théodose en Occident, l'ingérence constante des Césars orientaux dans les affaires de l'Occident et le partage des deux empires entre Honorius et Arcadius, entre Théodose II et Valentinien III.

L'Orient, en effet, à défaut de la règle ancienne qui, en cas d'interruption de la succession légitime dans l'un des deux empires, abrogeait leur séparation et reconstituait la monarchie unique au profit du prince survivant, tend à attribuer à ce dernier le pouvoir de nommer l'Empereur dans les États qui se trouvent sans maître, comme s'il s'agissait de ses propres domaines. C'est la conséquence logique et rigoureuse de la doctrine de l'indivisibilité du nom romain et de la permanence intégrale de la souveraineté dans le prince qui reste pour la personnifier.

Mais l'Occident se débat avec fureur contre cette transformation posthume de l'idée de la tétrarchie, qui ne va à rien moins qu'à paralyser pour toujours aux mains des peuples la faculté de disposer d'eux-mêmes et aux conséquences de laquelle l'Orient s'est soustrait tout le premier en refusant à Valentinien III l'héritage de Théodose le Jeune.

La guerre est entre les deux principes : d'un côté, l'union avec l'Orient, c'est-à-dire la solidarité, l'*empire légitime*, et de l'autre, l'indépendance de l'Occident, c'est-à-dire le séparatisme, *la tyrannie*.

Dans un camp, Attalus, l'empereur nommé par Alaric, Petronius Maximus, l'assassin de Valentinien III, « envahissant l'Empire à la façon des tyrans », Ricimer, qui rompt tout rapport avec Byzance, Olybrius le traître, envoyé par Léon, l'empereur d'Orient, pous sauver Anthémius et qui se joint à ses meurtriers, Glycerius, dont les amis de l'union déclarent l'avénement « une usurpation plutôt qu'une élection », Augustule enfin, avec qui s'abîme l'empire d'Occident.

Dans l'autre camp, Valentinien III, Majorien, Avitus, Severus, Anthémius, Julius Nepos, les défenseurs et les restaurateurs de l'union; Avitus, dont le premier acte, après la mort

de Petronius Maximus, est de solliciter de Marcianus une réconciliation entre les deux nations, et qui, agréé comme collègue par le monarque oriental, exerce avec lui « dans la concorde le principat de l'Empire romain »; Majorien, qui avant d'accepter l'Empire, a, pendant l'interrègne, hautement reconnu que, dans la vacance du trône, l'Occident n'a d'autre empereur que celui qui règne sur tout le peuple romain; Majorien, qui reçoit de l'Auguste de Constantinople, comme un vassal de son suzerain, le titre de maître des milices d'Occident, et qui, devenu empereur, déclare ne régner que par l'*ordre,* la *volonté* de Léon; Anthémius enfin et Julius Nepos, créés empereurs d'Occident par les Augustes de Constantinople, soutenus, imposés à Rome par leurs soldats et leurs flottes, et succombant pour leur cause.

Le maintien de la fédération romaine est la pensée constante des vrais patriotes d'Occident et des empereurs d'Orient, de Marcianus comme de Léon le Grand. A ce but tout national, ceux-ci sacrifient les plus justes colères, les ressentiments les plus légitimes. Marcianus laisse sans vengeance l'assassinat de Valentinien III. Léon prend tour à tour pour collègues Majorien, l'instrument de la chute d'Avitus que l'Orient avait reconnu, et Severus, le complice présumé de la révolution qui a ôté la vie à Majorien.

Il accorde Anthémius aux prières de l'Occident pour resserrer les liens de la concorde entre les deux nations; et, quand Anthémius succombe, s'il envoie Julius Nepos à Ravenne avec une armée, c'est moins pour le venger que pour renouer de force le lien rompu entre les deux parties du nom romain.

La *nuncupatio* de Julius Nepos dans Rome est la revanche de l'Orient contre la déchéance et la mort d'Anthémius, la manifestation la plus éclatante, et par malheur infructueuse, des empereurs d'Orient en faveur de l'unanimité et du maintien de la confédération romaine.

Que serait-il advenu, si un dernier effort des Barbares n'avait coupé court aux tentatives si souvent répétées des maîtres de Constantinople pour sauvegarder l'unanimité et par elle arriver un jour peut-être au rétablissement de l'unité absolue?

Chaque effort rapprochait l'Orient du but. Deux empereurs déjà avaient reçu la couronne des mains de ses Augustes. Même après la chute de Nepos, Orestes, le père d'Augustule, et le souverain détrôné, réfugié en Dalmatie, s'adressaient tous deux à

Constantinople, l'un pour demander la paix et la concorde, l'autre du secours. Plus l'Occident s'affaiblissait, plus il s'habituait à tourner les yeux vers l'heureux et paisible empire qu'avaient à peine ébranlé les incursions d'Alaric et d'Attila, et dont la prépondérance n'avait fait que grandir en raison même des désastres communs.

L'union avec l'Orient pouvait sauver Rome, si Rome eût pu être sauvée. Mais les rois ne sont pas seuls sujets au vertige. Les peuples qui les raillent ont aussi leurs jours de folie. La victoire de Julius Nepos sur Glycerius avait été le triomphe du *règne légitime* sur la *tyrannie*, pour parler le langage de Jornandès, mais elle ne devait pas avoir de lendemain. La guerre civile ôta à l'Occident cette dernière ressource, et pour s'offrir à Zénon, Rome attendit qu'elle fût devenue la proie des Barbares [1].

[1] « Maximus *tyrannico more* regnum invasit. » (JORNAND. *De regnor. success.* et *De geticæ gentis orig.*)

« Per Avitum legati ad Martianum *pro unanimitate* mittuntur imperii. Martianus et Avitus concordes principatu romani utuntur imperii. » (IDATII *Chr.*)

« Cujus (Leonis) *voluntate* Majorianus apud Ravennam Cæsar est ordinatus. » (MARCELLIN. COM. *Chr.*) — « Cujus *nutu* mox Valentiniani apud Ravennam Majorianus Cæsar est ordinatus. » (JORNAND. *De regn. succ.*) — Jornandès corrige lui-même l'erreur qui lui a fait substituer le nom de Valentinien à celui de Marcianus, dans son *De get. gent. orig.*, où on lit le même passage rectifié : *Jussu* Marciani imp. Orientalis, etc.

« Locumque ejus, *sine principis jussu* Leonis, Severianus invasit. Sed et ipse *tyrannidis* suæ tertio anno expleto », etc. (JORNAND. *De regn. succ.*)

« Glycerius apud Ravennam plus præsumptione quam electione Cæsar factus est. » (MARCELLIN. COM. *Chr.*)

« Qui Nepos, regno potitus legitimo, Glycerium qui sibi tyrannico more regnum imposuisset, ab imperio expellens », etc. (JORNAND. *De regn. succ.*)

« Occisoque Anthemio, Nepotem, filium Nepotiani, copulata nepta sua in matrimonium, Ravennam per Domitianum clientem suum (Leo Magnus) Cæsarem ordinavit. » (*Ibid.*)

Sur l'ambassade envoyée par Orestes à Constantinople, voy. MALCH. *Exc.*, p. 87.

CHAPITRE XIII

FIN DE LA MAISON THÉODOSIENNE. — L'ASSOCIATION ET L'ÉLECTION.

L'unanimité substituée à l'unité impériale, l'obligation pour chacun des princes qui règnent à Rome et à Constantinople d'obtenir l'agrément de son collègue, tel est, en résumé, le trait caractéristique de la révolution accomplie par le traité de Naïssus.

Mais, sous la réserve de cette approbation mutuelle, rien ne précise le mode d'accession au trône qui admet aussi bien le système de l'association que celui de l'élection par l'armée, le sénat ou la foule, la tradition conservatrice des Antonins et des Sévères que la tradition quasi-républicaine des Césars du premier et du troisième siècles.

Tant que l'Empire, dans son ensemble, fut regardé par la maison de Valentinien et celle de Théodose comme leur domaine propre, tant que la séparation des deux empires ne sembla pas définitive et sans appel, l'association restreinte aux membres de la famille impériale fut la règle de la transmission de l'autorité suprême.

La division consommée, pendant la période qui date de l'extinction de la maison théodosienne et se prolonge jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, l'association est rejetée au second plan; c'est le régime électif qui l'emporte.

Au début, l'association donne Valens pour collègue à Valentinien. Elle fait asseoir Gratien sur le trône à côté de son père et de son oncle. Elle rétablit en faveur de Théodose le Grand la monarchie orientale un instant abolie. Elle fait Arcadius empereur d'Orient, Honorius empereur d'Occident, sous la suprématie de leur père. Elle replace Valentinien III sur le trône d'Honorius. Elle met fin aux élections militaires, et, si la mort ne venait brusquement interrompre les destinées de la dynastie

théodosienne, tout indique qu'elle ne tarderait pas à devenir à l'Est comme à l'Ouest de l'Empire la formule définitive de la transmission du pouvoir.

Elle a du reste été acceptée sans peine parce qu'elle n'a rien de nouveau pour les Romains. Jamais, depuis l'origine de l'Empire, ils n'ont contesté au souverain le privilége de faire part de son autorité à celui qu'il en a jugé digne, ni au prince, ainsi entré en participation du pouvoir, le droit de continuer à régner après la mort de son père ou de son frère adoptif.

Celle-ci en effet ne change rien au gouvernement. L'Empereur, si l'on peut parler ainsi, ne meurt pas tant qu'il reste un des associés; il se survit dans celui qu'il s'est adjoint.

La souveraineté n'est pas interrompue; elle passe entière à celui qui déjà en possédait une part indivisible.

Seulement, par un point, l'association théodosienne diffère de celle du passé. Il était rare autrefois que le César partageât avec son père le titre d'Auguste et les honneurs qui y étaient attachés. Sous les successeurs de Théodose, au contraire, le fils de l'Empereur est sans transition investi de la plénitude de la puissance impériale; il n'est plus seulement le lieutenant, mais, dans toute l'étendue du mot, le collègue, l'égal de son père, et ce n'est que par exception que le futur Auguste passe par l'épreuve préliminaire du césarat. Dans chacun des empereurs associés, l'autorité souveraine réside tout entière.

Entendue ainsi, l'association n'est guère que la préparation de l'hérédité. De génération en génération, elle perpétue la couronne dans la maison de Valentinien d'abord, puis dans celle de Théodose. Les fils, les petits-fils recueillent, grâce à elle, le sceptre du père et de l'aïeul avec la même facilité que dans les monarchies héréditaires.

Gratien, associé à Valentinien, son père, à Valens, son oncle, succède, à l'un en Occident, à l'autre en Orient.

Arrivé lui-même par l'association, Théodose le Grand se hâte, à peine ses fils sortis de l'enfance, de les associer à sa puissance. Arcadius, l'aîné, a été tout petit proclamé Auguste par son père sur la place de l'Hebdome (384). Quatre ans après, sur cette même place, Théodose salue son second fils Honorius César, c'est-à-dire héritier présomptif de Byzance dans le cas où son frère mourrait sans postérité.

Avant de quitter Constantinople pour aller combattre Eugenius et Arbogast, il donne à Arcadius la souveraineté de

l'Orient et pose sur la tête d'Honorius la couronne impériale, comme une prise de possession anticipée des États qu'il va lui conquérir. Puis, la pacification de l'Italie achevée, il appelle aussitôt le jeune prince auprès de lui, et, le serrant sur son cœur, le déclare empereur d'Occident, aux cris de joie de l'armée triomphante.

A peine sevré du sein de sa nourrice, Théodose II, à son tour, est du haut du tribunal de l'Hebdome, solennellement proclamé Auguste par Arcadius, son père, comme celui-ci l'a été autrefois par le grand Théodose (10 janvier 401).

Consacrée par tant d'illustres exemples, l'association devient, en Orient surtout, l'auxiliaire et l'excuse avouée de l'hérédité, l'hérédité même consentie par la nation à chaque renouvellement de règne.

Tout en restant cependant le mode de désignation au trône dans la maison de Théodose comme dans celle de Valentinien, elle se modifie dans ses formes, à mesure qu'on s'éloigne du traité de Naïssus et des élections militaires.

A l'origine, lorsque Valentinien Ier avait repris, pour en faire le fondement de sa dynastie, ce mode tombé en désuétude sous Julien et ses successeurs immédiats, il se combinait avec le droit des légions, redevenues toutes-puissantes depuis Constantin. Le prince avait l'initiative, le soldat décidait.

Dans la monarchie toute militaire de Valentinien et de son fils, l'association a l'air de n'être encore qu'une autre forme du suffrage des camps.

L'histoire a conservé le discours que Valentinien prononça à Samarobriva (Amiens) devant les légions de l'armée des Gaules, lorsqu'il leur présenta Gratien, son fils, dont il voulait faire son successeur. « Très-vaillants guerriers, leur dit-il, je « vous prie d'accueillir avec un esprit favorable le désir que nous « allons vous exprimer. Gratien, mon fils, que voici, est arrivé « à l'âge adulte. Pour affermir la tranquillité, je me prépare, si « la volonté propice du Dieu du ciel et de Votre Majesté m'est « en aide, de le prendre pour mon compagnon dans le métier « d'Auguste[1]. »

[1] « Et paratis omnibus, militeque firmato, ut animis id acciperet promptis... Accipite igitur, quæso, placidis mentibus, Viri Fortissimi, desiderium nostrum... Gratianum hunc meum adultum, muniendæ tranquillitatis causa, in Augustum sumere commilitium paro, si propitia Cœlestis numinis Ves-

Les cris des légionnaires, les trompettes qui sonnent, les boucliers heurtés contre les genoux en signe d'applaudissement, empêchent Valentinien d'achever. Gratien est déclaré Auguste et son père, en lui remettant les insignes de l'Empire, paraît n'obéir qu'à la volonté de ses troupes.

L'association de Théodose garde encore quelque chose des apparences démocratiques de l'élection militaire. Les plaines de Sirmium, pour cette imposante solennité, se sont transformées en champ de comices impériaux. C'est en présence des soldats, à la face du ciel, que Gratien revêt de la pourpre le glorieux général auquel il confie le salut de l'Orient et la vengeance de la défaite et de la mort de Valens. On dirait moins d'un empereur qui ordonne que d'un patricien qui, dans le Champ de Mars, vient pour un de ses clients solliciter les suffrages de la multitude.

Jusque dans le ton avec lequel plus tard les panégyristes rappelleront à Théodose qu'il est l'enfant de l'élection et non de l'hérédité, il y a comme un lointain écho de la note populaire qui résonnait aux premiers temps de la Rome impériale.

« D'autres, lui diront-ils, ont été imposés à la République par les suffrages achetés des légions, le hasard de la vacance du trône, leur royale naissance. Toi, ce n'est ni la brigue, ni l'occasion, ni la parenté avec le prince qui t'ont créé empereur. Tu étais étranger à la famille du souverain, et nous avions déjà deux empereurs quand tu leur as été associé. Pour te faire prince, on est allé te chercher au milieu des entrailles de la République, parce que tu étais souhaité par les suffrages de tous les soldats, le consentement des provinces, les sollicitations enfin de l'Empereur lui-même. Car, le prince briguait les votes en ta faveur, non pas dans la solitude et l'ombre du palais, comme un essai qu'on tente timidement, mais publiquement et en pleins comices [1]. »

træque majestatis voluntas juverit. » (AMMIAN. MARCELLIN. lib. XXVII, cap. VI.)

Gibbon fait remarquer (t. VI, p. 166) qu'il ne paraît pas que Valentinien ait consulté ni même informé le sénat de Rome, en associant Gratien à l'Empire. Mais, en ces questions de forme, il n'y a rien à conclure du silence des contemporains.

[1] « Alios empta legionum suffragia, alios vacans aula, alios affinitas regia imposuere Reipublicæ. Te nec ambitus nec occasio nec propinquitas principis

Mais bientôt, sous l'influence énervante du ciel de Byzance, la royauté guerrière de Valentinien perd, en passant aux fils de Théodose, ses allures militaires. Elle prend le morne aspect d'une théocratie d'Orient, qui s'accommoderait mal de la censure et de l'intervention des armées. Plus sûrs de leur puissance, les empereurs repoussent un concours dangereux et superflu. L'association n'est plus que l'acte personnel et exclusif du souverain. Du haut du tribunal de l'Hebdome, du fond du palais de Ravenne, il notifie au peuple, au milieu d'un cortége de secrétaires, de prêtres et d'eunuques, le choix qu'il a fait, et si par hasard le sénat est convoqué à ces pompeuses manifestations de la royauté, la communication que daignent lui faire les Augustes n'a guère que la portée d'un acte de courtoisie sans conséquence.

L'association était devenue une institution toute théodosienne, exclusivement destinée à fixer dans la maison des Flaviens la dignité impériale. Elle s'éclipsa lorsqu'à quatre ans de distance, la postérité de Théodose le Grand manqua à la fois en Orient et en Occident, semblable à une tige inféconde desséchée par le vent.

Emportant avec elle l'hérédité naturelle et l'hérédité adoptive qu'elle s'était donné la mission de fonder, cette famille qui s'était épuisée à produire un seul homme, s'éteint à Constantinople, en 450, avec Théodose II, à Rome, en 454, avec Valentinien III. Tous deux meurent sans enfants, les derniers de leur race, et, pour que le sort des deux branches soit en tout pareil, ni l'un ni l'autre n'a pu ou voulu, avant de mourir, régler sa succession et désigner son héritier.

De toutes les formes qu'a essayées la monarchie depuis cent dix ans pour se constituer en dehors de l'élection, aucune n'a pu vivre. La tétrarchie de Dioclétien, la monarchie triple des fils de Constantin, l'Empire double et un de Valentinien, où l'Empereur, par l'hérédité et l'association combinées, dispose du trône avec le concours des armées, l'Empire divisé de Théodose qui, tout en consacrant la séparation des nationali-

creaverunt. Nam et eras a familia Imperatoris alienus et asciscebaris tertius... Jam vero te principem in medio Reipublicæ sinu, omnium suffragiis militum, consensu provinciarum, ipsius denique Imperatoris ambitu optatum... Non enim te princeps solus et domi et tanquam tentaret ambibat, sed publice et in comitio. » (Latini Pacati Drepan. *Paneg. Theodos. Aug.* xii xxxi, xi.)

tés, aspire aussi à réaliser l'hérédité par l'association, mais en se passant des soldats comme du peuple, tous ces systèmes qui ne reposent que sur des volontés princières et une vague affirmation des droits du sang, ont disparu sans laisser de traces.

Le peuple romain, redevenu encore une fois, par l'extinction de la maison des Flaviens, maître malgré lui de ses destinées, se retourne vers le passé et, désespérant de voir le sceptre se fixer dans une dynastie, se rejette à l'aventure dans les périls de l'élection.

C'est de l'Orient que part le retour au vieux droit populaire. Une révolution pacifique, la première où, dans le monde romain, se fasse sentir l'influence féminine, y substitue le régime de l'élection à celui de l'hérédité et révèle à lui-même le sénat de Constantinople qui, faisant l'épreuve de ses forces, va s'essayer, comme le sénat romain, à nommer des empereurs.

Jusqu'au milieu du cinquième siècle, malgré les priviléges par lesquels Constantin et Julien s'étaient étudiés à l'assimiler au sénat de la vieille Rome, ce corps n'avait eu, dans l'administration byzantine qu'un rôle passif et effacé. Constantin, Constance, Julien, Valens, Théodose, Arcadius et son fils, s'étaient succédé sans que la voix des Pères conscrits se fît entendre, si ce n'est, à chaque changement de règne, pour adresser au nouveau prince ces panégyriques semés d'hyperboliques flatteries, sorte d'apothéose anticipée, littérature de mensonge, qui ne sait même pas, comme l'apologue, envelopper la vérité et le conseil sous le voile transparent d'une ingénieuse adulation. Durant toute cette longue période, les princes et leurs ministres remplissent seuls en Orient la scène officielle.

Les choses changèrent tout à coup à la mort de Théodose II.

La position était grave. Théodose ne laissait pas de fils. Depuis quarante ans, il est vrai, sa sœur, Pulcheria Augusta, tantôt avec le titre de régente, tantôt comme l'inspiratrice et la conseillère du faible monarque, régnait sur l'Orient. Mais, aucune femme encore, dans l'Empire romain, n'avait porté la pourpre en son propre nom. Il n'y avait pas d'exemple, même dans les provinces agitées par les tyrans, d'une pareille atteinte aux vieilles mœurs. Victoria, *la Mère des camps*, n'avait pas osé accepter le titre d'Augusta. En prenant le diadème, Zénobie, au milieu des Arabes et des Grecs soumis, s'était fait appeler la reine de l'Orient et avait laissé à ses fils le

nom d'Empereurs. L'élévation directe de Pulcheria à l'Empire eût révolté tout ce qu'il y avait encore dans les âmes de préjugés hostiles à l'égalité des sexes.

A défaut de Pulcheria, il restait un rejeton de la famille de Théodose, Valentinien III, empereur d'Occident, auquel le trône revenait, si l'on n'eût consulté que les droits du sang. Théodose le Grand, à la mort de Valentinien II, Théodose le Jeune lui-même, après celle d'Honorius, avaient réuni à leurs États l'empire d'Occident et reconstitué la monarchie au profit du chef de la dynastie flavienne. Il semblait juste que l'on procédât de même avec celui qui la représentait aujourd'hui et que Valentinien III devînt empereur d'Orient et d'Occident, comme Gratien, après la mort de Valens.

Mais déjà, entre les deux empires, s'élevaient trop de défiances et de haines pour qu'une pareille solution fût acceptée par les peuples. Théodose lui-même se souvenait avec un sentiment d'aigreur que l'Italie n'avait pas voulu le servir et lui avait, à lui, l'héritier des empereurs, préféré l'obscur ministre de son oncle, l'odieux tyran dont le nom seul réveillait sa colère.

Trois jours avant sa mort, l'Empereur appela auprès de son lit le sénat et le patrice d'Orient, l'arien Aspar, un des chefs de l'expédition byzantine envoyée en Europe pour combattre le notaire Jean. Dans ce conciliabule secret, l'empereur mourant révéla, dit-on, aux grands convoqués par lui, que, quelque temps auparavant, à Éphèse, un saint personnage, célèbre dans tout l'Empire par sa piété et ses prophéties, Jean le Théologien, lui avait prédit que sa mort était proche et qu'il aurait pour successeur Marcianus, le plus illustre des généraux de l'Orient, le seul capable de tenir en respect Attila et ses hordes menaçantes. Toutes les voix se réunirent sur celui que Dieu même avait désigné. Le surlendemain, Théodose rendait l'âme.

Voilà tout ce qui transpira de l'entretien qui avait eu lieu entre le sénat et l'Empereur. La vérité, qui ne fut jamais connue, est sans doute que, dans cette délibération solennelle, on agita la grave question de savoir si l'on maintiendrait la division des deux empires, ou si Constantinople allait appeler Valentinien et se réunir à Rome. Le parti de la séparation l'emporta, et chacun précipita de toutes ses forces l'événement qui consommait la rupture des deux peuples.

L'intérim de l'Empire revenait de droit à Pulcheria. Pour colorer l'affront fait à l'empereur d'Occident, on répandit que Théodose, en mourant, avait décidé que l'Empire appartiendrait à celui à qui sa sœur donnerait sa main. C'était créer une sorte d'hérédité féminine, à laquelle répugnaient également les mœurs et les traditions politiques, mais l'opposition des Byzantins à subir la domination des Italiens ne devait pas reculer devant cette nouveauté. Tout d'ailleurs, comtes, ducs, généraux, maîtres de la milice, préfets et patrices, était habitué de longue main à plier devant l'Augusta : on savait que celui sur qui s'arrêterait son choix, était maître de l'Empire.

Avant que personne connût la mort de Théodose, la Despîna (Δεσποίνα, *Domina*) mande Marcianus au palais. « Jure, « lui dit-elle, de respecter le vœu que j'ai fait d'une chasteté « éternelle, promets de n'être mon mari que de nom, et je te « propose pour empereur à la République. »

Le vieux guerrier prêta sans se faire prier le serment qu'exigeait la vierge impériale, et, dès le lendemain, Pulcheria, convoquant le sénat et le patriarche au palais, leur déclara qu'elle avait donné sa main à Marcianus. Le sénat répondit en saluant Auguste le mari de la fille d'Arcadius.

Quel que fût le prestige dont quarante ans d'une piété austère et d'une autorité absolue entouraient la rigide Augusta, elle n'avait pas osé se substituer au sénat oriental. Celui-ci, de son côté, ne se crut pas en droit d'assumer seul la responsabilité de l'acte décisif auquel il se voyait appelé ; il voulut y associer le peuple de Constantinople. Marcianus parut dans l'Hippodrome et il y fut élevé sur le pavois par les hommes du Cirque (*Circenses*), ainsi que la *Chronique Paschale* appelle les plébéiens de Byzance. Déjà les factions du Cirque, les Bleus et les Verts, préludaient au rôle important qu'elles allaient jouer dans les agitations de l'empire d'Orient. Cette fois, du moins, elles restèrent unies. Élu, comme le prescrivait la formule antique, par le consentement unanime du sénat, des soldats et des hommes de tous les ordres, Marcianus reçut dans l'Hebdome l'investiture solennelle, et le premier souverain nommé à Constantinople par les suffrages du sénat et du peuple rentra dans la ville impériale l'égal des Valens et des Théodose [1].

[1] « Martianus, totius Reipublicæ consensu, imperator efficitur. » (*Chron.* VICTOR. ep. Tunnunens. ed. H. Canis. Ingolstad. 1600, p. 18.)

« Imperium, non quidem hereditario jure, sed præmium virtutis adeptus

Un seul homme avait à se plaindre de n'avoir pas été appelé à donner son suffrage. Valentinien protesta en effet, mais seulement contre la forme de l'élection de Marcianus. L'Occident, menacé par les Goths, les Vandales, les Huns, avait assez à faire de se défendre sans songer à attaquer ses voisins. Valentinien se calma bientôt et confirma par son approbation l'élection de Marcianus.

Le premier pas était fait. Le droit d'intervention du sénat de Constantinople dans la nomination de l'empereur était reconnu. Les exemples s'en multiplièrent.

A la mort de Marcianus, le sénat donne l'Empire au tribun Léon le Grand. Basiliscus, Anastase, reçoivent de lui la couronne.

On ne conteste pas plus aux Pères conscrits de Constantinople qu'à ceux de Rome le droit de créer les empereurs et de prononcer la déchéance des tyrans.

Désormais, à Constantinople, l'élection continuera parallèlement avec l'association à donner des princes à l'Empire.

En Occident, l'association a disparu avec le dernier des descendants de Théodose.

Par une fatalité singulière, des douze empereurs qui occupèrent ce trône chancelant, à commencer par Honorius et à finir par Augustule, trois seulement eurent des fils, Petronius Maximus, Avitus et Anthémius.

Petronius Maximus, pendant son règne de trois mois, créa son fils César : quelques jours après, le père et le fils étaient égorgés ensemble.

est Marcianus, cum senatus et omnes omnium ordinum viri, communi consensu, hunc ei honorem detulissent, suasu Pulcheriæ. » (EVAGR. lib. II, cap. I.)

« Apud Constantinopolim Martianus a militibus et ab exercitu, instante etiam Pulcheria regina, efficitur imperator. » (IDAT. *Chr.*, p. 27.) Valois, pour expliquer cette singulière redondance, *a militibus et ab exercitu*, suppose qu'il faut entendre par *exercitus* la cour et les officiers du palais. Il est plus probable qu'il y a tout simplement là une maladresse d'écrivain.

« Levatus est Marcianus a circensibus (ἀπὸ τοῦ Κὶρκεσίου) in Hebdomo mense Loo 8 kal. sept. Solus vero imperavit. » (*Chr. Pasch.*)

« Pulcheria illum, patriarcha et senatu accersitis, imperatorem salutat et diademate cingit. » (ZONAR. t. II, p. 45.)

« Si primo promiseris, dit Pulcheria à Marcianus, dans la chronique de Joël, te Reipublicæ imperatorem proponam. » (JOEL. *Chronogr. compend.* p. 170). Le récit dramatique que Joël et Cedrenus tracent de cet épisode est extrêmement curieux.

Quant à Avitus et Anthémius, comme si un secret pressentiment les avertissait de la brièveté de leur règne, ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir songé à appeler leurs fils auprès d'eux pendant leur courte royauté. Avitus laisse en Arvernie Ecdicius, qu'illustrera bientôt la défense de Clermont. Anthémius part de Constantinople sans son fils. Aucun d'eux n'essaye de se donner un collègue de son sang, tant la cause de l'hérédité paraît perdue en Occident ou le trône peu enviable.

L'élection triomphe donc à Rome comme à Constantinople. Mais là s'arrête le parallélisme entre les deux empires.

En Orient, l'élection, en mettant à la place d'une dynastie décrépite des hommes qui savent se faire respecter de l'étranger et obéir de leurs sujets, arrête la désorganisation déjà commencée. En Occident, faussée par la pression des Barbares auxiliaires, par l'influence délétère des chefs de bande germains devenus les maîtres des armées romaines, elle se montre impuissante à régénérer une nation épuisée et ne sert qu'à favoriser une agitation stérile et mortelle.

Dès le principe, c'est ainsi qu'elle apparaît, lorsqu'après cent trois ans écoulés depuis l'élection tumultuaire de Maxence, Rome se hasarde à opposer aux empereurs héréditaires de la maison de Théodose un empereur élu par le sénat et le peuple, avec tout l'appareil de l'antique légalité, mais sous le fouet des Goths.

Honorius régnait. Rome n'avait pas encore été violée par les Barbares. Le sénat était redevenu une puissance de l'État. Proscrit à Constantinople, trahi à Ravenne par un prince ingrat et jaloux, aux prises avec les invasions germaniques, les soulèvements des provinces, les intrigues des eunuques de cour, plus dangereuses pour lui que tout le reste, Stilicon, menacé de tous côtés, avait cherché à se faire de la curie romaine un rempart contre tant de périls. On l'avait vu, relevant de son abaissement ce corps, depuis tant d'années oublié ou proscrit, lui rendre les jugements des grandes causes politiques et le droit de voter la guerre et la paix. En plein cinquième siècle, Rome avait assisté au procès d'un rebelle poursuivi devant l'assemblée patricienne avec toute la solennité des formes antiques. Le sénat était de nouveau le grand conseil de l'Empire. Il délibérait sur les traités avec les Goths, sur les levées d'hommes, les rapports avec l'Empire oriental. L'armée prenait ses ordres avant d'aller exécuter au delà des mers la sentence portée

contre le tyran d'Afrique. Les poëtes chantaient l'ère nouvelle où la toge allait, comme autrefois, commander aux légions. Les politiques se félicitaient de voir l'ordre qui, par son institution, était le gardien né des lois, consulté par l'empereur, suivant l'usage des ancêtres, dans toutes les questions importantes.

Pour se retrouver aussi puissant qu'au temps des Antonins, il ne restait plus au patriciat qu'à secouer le joug de cette triste famille des Théodoses, restée étrangère au sein de l'Italie et, dès la première génération, arrivée à la caducité. Peut-être Stilicon y avait-il songé. On lui supposait la pensée d'élever au trône son fils, dans les veines duquel coulait le sang de la sœur du grand Théodose, et, vérité ou calomnie, ceux qui l'assassinèrent ne manquèrent pas de propager l'accusation. Quoi qu'il en soit de ces desseins secrets, Honorius y mit ordre comme cela se faisait à Ravenne ; il fit assassiner par ses ennuques l'homme qui l'avait sauvé, le vainqueur des Franks, d'Alaric, de Radagaise, celui que son père lui avait donné pour tuteur et dont il avait épousé les deux filles. Le sénat, épouvanté de la chute de Stilicon, se tut, mais il se promit de le venger [1].

Le crime qui avait ôté la vie à Stilicon était la pire des fautes. En promettant à Alaric le titre de maître des milices d'Occident, Stilicon venait de faire du roi des Wisigoths un sûr allié contre les trahisons de l'Orient et les entreprises du reste des Barbares.

Le flot de la grande invasion germanique était, par ce coup de politique, divisé en deux courants contraires. La confédération gothique des Germains de l'Est se retournait contre les Germains du Nord et de l'Occident, les Franks, les Allemans, les Suèves, les Vandales. Les Wisigoths, comme plus tard à Châlons, se faisaient l'avant-garde et le rempart de la civilisation latine, et, tranquille du côté du Danube, Stilicon n'avait

[1] Voyez, sur les rapports de Stilicon avec le sénat, Claudien, *III Panegyr. Stilichon.* et *Laud. Stilichon*, I; Symmaque, *Ep. ad Stilichon.* l. IV, ep. 4.

Un passage de la chronique du comte Marcellin donne l'idée des ridicules mensonges à l'aide desquels les ennemis de Stilicon étaient parvenus à exciter contre ce grand homme et son fils des passions populaires. Voici en quels termes il parle d'Eucher, le fils de Stilichon : « Eucherum filium suum, *paganum et adversus christianos insidias molientem,* cupiens Cæsarem ordinare, » etc. (p. 16).

plus qu'à préparer avec ses alliés les moyens de reconquérir les Gaules et l'Espagne et de rejeter les Barbares de l'autre côté du Rhin.

Mais, quand l'inepte perfidie des courtisans d'Honorius eut montré aux hommes du Nord, par la mort de l'héroïque Vandale, ce que les meilleurs et les plus fidèles parmi ceux de leur race avaient à attendre des Romains en se mettant à leur solde, lorsque, pour combler la mesure, Honorius eut osé revenir sur la promesse faite au roi des Goths, Alaric se souvint qu'avant d'être le chef des auxiliaires de l'armée de Théodose, le maître soumis de la milice d'Illyrie, il était le fils d'Odin et le roi d'un grand peuple. Pour échapper à la réaction qui, en Orient, frappait ses compatriotes, il s'était donné à l'Occident. Afin de se défendre contre l'Occident, il pensa alors, pour la première fois peut-être, à abattre la ville parjure qu'il était venu sauver.

Deux fois, en moins de deux ans, Rome vit camper sous ses murs les Goths, que ne contenait plus l'épée du grand capitaine. A la seconde apparition du roi barbare, abandonnée par son empereur, menacée de la famine, elle dut se rendre à discrétion.

Le Wisigoth commença par exiger la déposition du prince qui n'avait pas craint de se jouer de lui, et le sénat déclara Honorius déchu. Alaric voulut ensuite que les troupes renfermées dans Rome se joignissent aux siennes et vinssent assiéger dans Ravenne le fils de Théodose. Le sénat y consentit. Alaric ordonna enfin qu'on nommât un autre empereur, sous lequel il pût, en sécurité, commander les milices romaines, et, pour être plus certain du choix, il se chargea de le faire lui-même.

Le préfet de la ville était alors un Ionien, Priscus Attalus, idolâtre converti à l'arianisme par l'évêque des Goths, Sigesaire, et resté à demi païen de cœur. Alaric le désigna, et les Romains élurent Attalus. Un trône fut dressé dans un de ces splendides forums construits par les empereurs. Le nouvel Auguste y prit place : on le revêtit de la pourpre, on lui mit la couronne sur la tête. Attalus, acclamé par le peuple, se rendit en pompe au palais des Césars, nomma des généraux, un consul, ajouta à ses noms le nom de Flavius, suivant l'usage des princes qui, depuis Constantin, prenaient tous le nom des ancêtres du grand empereur. De leur côté, les Goths

s'affublent des dignités de la milice romaine : Alaric prend le titre de maître des armées d'Occident, qu'il a si longtemps convoité et dont le refus a été le prétexte de la guerre; Ataülf, son beau-frère, celui de comte des Domestiques, qui met sous ses ordres les légions palatines, et, pendant quelques jours, le Forum voit se presser au pied des Rostres les chefs germains confondus dans le cortége d'un empereur romain avec les descendants des Gracques, et portant sur les peaux de loups et d'aurochs qui couvrent leurs épaules les insignes des dignités romaines.

Attalus avait fini par se prendre au sérieux. Le malheureux promettait gravement aux patriciens de respecter les prérogatives qu'ils tenaient de leurs pères; il faisait des plans d'avenir; il jurait aux Romains de faire rentrer sous leur domination l'Égypte et les provinces d'Orient, de leur rendre l'univers.

La ville était en fête. Les païens se réjouissaient parce que le consul était un des leurs, et que, sur les monnaies du prince, l'effigie de la Victoire remplaçait le Labarum; les ariens, parce qu'Attalus leur appartenait; le peuple et le sénat, parce qu'*avec la permission d'Alaric,* suivant le mot sanglant d'un chroniqueur, ils venaient de renouveler les jours héroïques des Gordiens et de Tacite, et de créer un empereur, un empereur romain, qui allait replacer l'Empire dans Rome et faire de Constantinople la sujette de la ville impériale. Les devins et les poëtes, derniers prêtres des dieux, promettaient à Attalus la conquête du monde.

Qu'importait la patrie violée, l'Empire devenu le jouet d'un Barbare? La révolution était accomplie; Rome avait recouvré la République. Attalus n'écrivait-il pas sur ses monnaies que la liberté était restituée, que Rome allait être invincible, INVICTA ROMA, RESTITVTIO REIPVBLICÆ? Les Goths n'étaient-ils pas la première conquête de la nouvelle Rome, NOVA ROMA, comme l'appelaient les médailles frappées par l'empereur?

Il y a quelque chose de plus triste que la défaite, c'est la honte qui n'a pas conscience d'elle-même, Ce n'est pas la seule fois qu'on ait vu un peuple, dans un jour de folie, se réjouir quand la patrie succombait. Mais, dans la longue histoire des malheurs de Rome, nous ne savons rien de douloureux comme cette joie de la liberté rendue, pendant que l'étranger est dans ses murs.

Cependant, les Goths d'Alaric et les Romains d'Attalus

s'étaient mis en marche sur Ravenne. Honorius eut peur. La garnison italienne de la ville était toute prête à rejoindre la révolution. Il ne restait au fils de Théodose, en dehors des lagunes, que la province d'Afrique, mais une armée recrutée dans Rome était partie pour s'en emparer. L'empereur se sentit perdu. Il envoya à Attalus le préfet du prétoire et le maître des deux milices avec un questeur et le premier des notaires pour lui offrir le partage de l'Empire. « On ne partage « pas, répondit durement Attalus, avec ceux qui abdiquent, « on prend leurs dépouilles. » Honorius, éperdu, se borne alors à demander un coin de terre, une île perdue, où il puisse vivre ignoré, solitaire, entouré seulement de la pompe impériale. Nouveau refus.

Tout à coup, on signale en vue de Ravenne une flotte portant le pavillon de l'empire d'Orient. Elle approche. Honorius est sauvé. Théodose a compris le danger qui menace sa maison. Il envoie à son oncle six légions.

Presque en même temps, on apprend que les troupes envoyées par Attalus en Afrique se sont laissé surprendre par les Honoriens et ont été taillées en pièces; l'expédition est manquée. Rome, qui ne vit que par les blés de Carthage et de la Sicile, est encore une fois à la veille de la famine.

La consternation repasse alors du camp d'Honorius dans celui du rebelle. Attalus part pour Rome, inquiet, désespéré. Il assemble le sénat. On s'agite, on discute sans conclure. Des bruits de trahison commencent à circuler; Valens, le maître romain de la milice, le collègue d'Alaric, devenu suspect, est mis à mort. Alaric conseillait de tenter un nouvel effort en Afrique; il offrait ses Goths et répondait du succès. Mais qui avait l'Afrique, avait Rome. Attalus craignit qu'une fois la proie tombée au pouvoir du terrible Wisigoth, il ne voulût plus la lâcher. Soit vanité présomptueuse, soit plutôt réveil tardif de l'instinct patriotique, il repoussa avec hauteur les propositions du Barbare. Alaric alors s'irrite, il prend en dégoût ce fantôme d'empereur qui s'avise de lui résister. Les négociations sont reprises entre les Goths et Ravenne; le siége est levé et, un beau jour, dans la plaine qui s'étend au pied des murs de Rimini, en présence d'une multitude de Romains et de Goths étonnés et railleurs, le roi barbare annonce à Attalus que son rêve est fini, lui ordonne de déposer les insignes de l'Empire, prescrit à ses comtes de quitter leurs ceinturons et envoie à

Honorius, comme gage de réconciliation, le diadème de l'empereur détrôné.

Rome avait rêvé comme Attalus. Elle s'était crue tout près de soumettre l'Asie et l'Afrique. Le 24 août 410, elle se réveilla à la lueur de ses temples et de ses palais en feu. Les captifs et les esclaves avaient ouvert aux Goths les portes de la ville. Le sac et l'incendie, voilà ce que laissaient après eux le grand empire promis par Attalus et la liberté restaurée sous les auspices d'Alaric.

Les catholiques prirent facilement leur parti du désastre de la ville profane. « Il fallait bien, dit l'histoire d'Orose, ce terrible pamphlet à l'adresse du paganisme, il fallait bien que les impies fussent punis. »

Quant à Attalus, la verve pieuse des orthodoxes s'exerça longtemps aux dépens de cet empereur d'un jour, personnification bafouée de la révolte contre l'autorité et le dogme, contre Dieu et César.

Les Wisigoths l'avaient emmené dans leurs bagages avec son fils Ampelius. Après s'être emparés de Toulouse, il leur prit fantaisie, pour prouver aux Gaulois qu'ils ne venaient pas en conquérants mais en alliés de l'Empire, de l'obliger à reprendre la pourpre. Attalus se laissa faire et accepta la royauté dérisoire que lui rendaient ses maîtres barbares. Il les suivit même en Espagne. Mais, à la fin, las de leur servir de jouet, il s'enfuit sur un vaisseau que la tempête jeta sur la côte d'Italie, fut pris, reconnu et amené enchaîné à Honorius. D'après une autre version, les Goths, après la mort d'Ataülf, l'auraient livré au fils de Théodose, en même temps temps qu'ils lui remettaient Galla Placidia, la veuve de leur roi, mais en stipulant pour lui la vie sauve.

Honorius promit et pardonna à sa façon ce que les lâches ne pardonnent jamais, la peur qu'ils ont eue. Le traité fut observé à la lettre. Attalus ne mourut pas; mais le supplice qu'il subit fut pire que la mort.

En se rendant à Rome pour présider au rétablissement des édifices brûlés par les Wisigoths, Honorius traînait à sa suite son malheureux rival. Dès son arrivée, il se rendit droit au Forum, monta à la tribune aux harangues, la même sans doute du haut de laquelle Attalus, quelques années auparavant, s'était vu saluer empereur par le peuple et les soldats, et il ordonna d'amener le prisonnier. Attalus était debout sur le

premier gradin de la tribune; au pied se tenait le peuple attentif; les bourreaux étaient prêts. Honorius fit un geste; on crut le misérable mort; mais l'Empereur en eut pitié; il se contenta de faire couper au César déchu deux doigts de la main droite, le pouce et l'index, comme on faisait aux soldats déserteurs, et le relégua dans l'île de Lipari.

« Que dirai-je d'Attalus, le plus infortuné de tous, s'écrie Paul Orose, lui pour qui être tué comme les autres tyrans eût été un honneur et la mort un gain? Empereur fait, défait, refait, défait derechef, tout cela en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, qu'Alaric s'amusa à élever pour en rire comme d'un mime et se donner le spectacle de la comédie de l'Empire [1]? »

Attalus avait échoué. Jean échoua comme lui. Mais les bizarres et tragiques épisodes dont l'un et l'autre furent les héros et les victimes, accusent la réaction violente qui s'était produite dans les esprits contre l'hérédité restaurée par Constantin, Valentinien et Théodose. Il fallait bien reconnaître qu'il se faisait un retour vers les formes électives, que tant d'échecs répétés n'avaient pas découragé et dont les événements allaient singulièrement favoriser le progrès.

Quelque soin qu'ait pris la légitimité victorieuse d'effacer le moindre vestige du règne de Jean, elle n'a pu entièrement

[1] « Romanos vi compulit (Alarichus) ut Attalum, qui tum præfectus urbis erat, imperatorem crearent. » (Sozomen. l. IV, c. vi, vii et viii.)

« Et Romanis decernentibus (*id enim illis Alaricus permiserat*), Attalum imperatorem renuntiavit... deinde imperio exuit. » (Philostorg. l. XII, c. iii, iv et v.)

« Quid de infelicissimo Attalo loquar, cui occidi inter tyrannos honor et mori lucrum fuit? In hoc Alaricus, imperatore facto, infecto, refecto ac defecto, citius his omnibus actis quam dictis, mimum risit et ludum spectavit imperii. Nec mirum si jure hac pompa miser lusus est, cujus ille umbratilis consul Tertullus... » (P. Oros. l. VII, c. xlii.)

Zosim. l. VI, c. i, vi, vii, viii, ix, x, xi, xii. Les préjugés païens de l'historien et sa haine contre Théodose et les siens ne l'ont pas empêché de flétrir comme elle le méritait l'entreprise antipatriotique d'Attalus.

Voyez aussi Olympiodore (*Script. rer. Byzantin.*, Venet. t. Ier, p. 146, 147). — Socrat. l. VII, c. x. — Procop. *De bell. Vandal.*, l. I. — Nicephor. l. XIII, c. xxxv. — Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, t. V, p. 351.

Le Code théodosien renferme deux textes relatifs à l'insurrection d'Attalus. L. IX, tit. 38, l. 11, *De indulgent. crimin.* : « De his qui tyrannicæ præsumptionis sacramenta sectati ad nostrum imperium redierunt, etc... Dat. prid. Id. Februar. an. 410 — et même titre, l. XII, Liberata Republica tyrannis injuria, » etc. Dat. viij. Id. Aug. ejusd. anni.

supprimer les traces de la complicité du sénat dans cette reprise de possession de l'autonomie occidentale, que les partisans de l'empereur d'Orient appelaient l'usurpation du notaire de Ravenne. A travers le silence de l'histoire, on devine que l'habile tyran, après s'être fait acclamer par l'armée, à Ravenne, la capitale militaire, dut abriter à Rome son entreprise sous l'apparence de la libre élection, ou tout au moins faire ratifier par le sénat et le peuple l'acte accompli par les soldats.

Jean avait été le maître des offices d'Attalus. Son élection fut la résurrection du parti qui, dès l'origine, n'avait cessé de combattre la famille des Flaviens et de lutter avec Maximus et Eugenius contre Théodose, avec Attalus contre Honorius. « Il était sénateur, dit un chroniqueur, et ce fut avec l'appui du reste des sénateurs qu'il envahit l'empire d'Occident[1]. »

La dynastie de Théodose personnifie l'esprit de l'Orient importé en Occident, le gouvernement des eunuques, l'ardeur implacable d'un prosélytisme étroit contre les sectaires et les païens. Les tyrans, les proscrits, Maximus, Eugenius, Stilicon, Eucherius, Attalus, Jean, représentent la protestation du vieux culte national, des dissidents contre l'orthodoxie persécutive, de Rome contre Ravenne.

Petronius Maximus, qui met fin par un assassinat à la dynastie des Flaviens, est un descendant de l'usurpateur Maximus, l'ami, le vengeur d'Aétius. Rome, on n'en peut douter, est avec lui pour immoler Valentinien. Bravant et provoquant peut-être la rupture avec l'Orient, elle n'attend pas un jour pour l'acclamer. Le triomphe du principe électif sur l'autorité théodosienne est tout entier dans cette courte phrase d'Idatius : « Maximus, le 24 mai 455, est appelé Auguste dans Rome[2]. »

L'élection est de nouveau maîtresse de l'Empire. Avitus, Majorien, Libius Severus, Anthémius le Grec, Glycerius, Nepos, jusqu'au misérable Olybrius, jusqu'au ridicule Augustule, tous ces princes qui vont, pendant vingt ans, se culbutant sur le trône d'Occident, ne règnent que par elle.

A ne voir que la surface, rien n'est changé dans la manière dont ces Césars de la dernière heure s'emparent du pouvoir.

[1] « Joannes quidem senator, tyrannidem arripiens, senatorum reliquorum ope fretus, imperium Occidentis invasit. » (Jo. Malalæ *Chronogr.* ed. Dindorf. Bonn. 1831, l. XIV, p. 350.) — De Petigny, *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, t. II, p. 4.

[2] « Maximus Romæ Augustus appellatur. » (Idat. *Chr.*, p. 27.)

Tout se passe, comme au temps de la splendeur et de la légalité romaines, dans les comices impériaux. Tantôt, c'est le sénat qui donne la pourpre à Severus et Nepos, tantôt le peuple et l'armée qui acclament Majorien, Olybrius, Glycerius. Cette sorte de désordre régulier, cette anarchie systématique, qui si longtemps présidèrent à la nomination des empereurs, ne se sont ni modifiées ni aggravées.

« Tous les ordres, dans leur ordre, vous ont donné le sceptre, le peuple, la curie, le soldat et votre collègue avec eux. » Ainsi s'exprime, au lendemain du renversement et de la mort d'Avitus, dont il est le gendre, le poëte bel esprit de ces jours de malheur, Sidonius Apollinaris, le chantre officiel de toutes les bienvenues, dans les vers élégants qu'il adresse à Majorien après son avénement.

Le jeu de mots, par lequel Sidonius traduit l'ordre dans lequel chacune des parties constitutives de l'État est venue donner son suffrage à Majorien, est digne sans doute du temps où le poëte écrivait, mais il traduit avec précision la forme dans laquelle s'émettaient les votes organiques de l'Empire. Le plébiscite d'abord, puis le sénatus-consulte qui constate et érige en loi l'acclamation populaire; après le *jugement* du sénat, l'approbation, le *consensus* des légions, lorsqu'elles-mêmes n'ont pas pris l'initiative et la place du peuple; enfin, couronnant l'œuvre commune, la reconnaissance de l'Empereur élu par son collègue, son frère d'adoption, rien ne manque au tableau. Peut-être, pour être tout à fait exact, le poëte aurait-il dû se rappeler que l'acclamation militaire de Ravenne avait précédé la *nuncupatio* accomplie à Rome. Mais, à ce détail près, la description de l'élection est vraie et achevée dans sa concision.

Majorien, d'ailleurs, auquel le panégyrique de Sidonius était dédié, se plaisait à faire remonter au sénat la source de son pouvoir, et il ne dut pas être fâché de voir le poëte reléguer au second rang la part qui revenait à l'armée dans son élévation.

Le 3 des ides de juin 458, dans une lettre qu'il adressait au sénat, à l'occasion de son premier consulat, il écrivait : « J'ai « été fait empereur, vous le savez, Pères conscrits, par votre « libre choix et l'ordre de la très-vaillante armée. Maintenant, « restez favorables à un prince que vous avez fait et partagez « avec nous le soin des affaires, afin que l'Empire qui m'a été « donné par vos suffrages soit augmenté par nos efforts com-

« muns.... Nous avons par notre concert délivré l'univers ro-« main de l'ennemi extérieur et des troubles domestiques; « conservons-le avec l'aide de la Divinité.... Quant à moi, si « le Ciel me l'accorde, je m'efforcerai, dans les affaires publi-« ques, d'agir avec l'autorité du prince et la déférence du col-« lègue, de manière à ne pas vous faire regretter le jugement « que vous avez rendu en ma faveur.

« Nous vous souhaitons de vivre de longues années, très-heu-« reux et très-florissants Pères conscrits de l'Ordre sanctis-« sime.

« Donné le 3 des ides de juin à Ravenne,

« MAJORIEN, consul pour la première fois [1]. »

Tout le monde, comme lui, aime à donner à son élection l'apparence de l'approbation du sénat et du peuple. Ricimer même ne veut pas que les empereurs qu'il improvise ne soient que les élus des armées à ses gages. Quand, après trois mois de recherches, il a trouvé, pour remplacer l'illustre et malheureux Majorien, un obscur Lucanien, Libius Severus Serpentinus, qui se résigne à accepter l'Empire, il ordonne au sénat de l'élire, et le sénat obéit. Proclamé Auguste à Ravenne par les troupes, le 19 novembre 461, Severus vient à Rome recevoir la pourpre des mains du sénat [2].

Rome, si affaiblie, retrempe pourtant son orgueil dans les pompes de ces élections, dérisoire image de son antique majesté. A faire des empereurs, elle se croit encore reine.

« Enfin, s'écrie la foule, après l'entrée d'Anthémius dans sa

1 « Postquam ordine vobis
Ordo omnis regnum dederat, plebs, curia, miles
Et collega simul.... »

(C. SOL. APOLLINAR. SIDONII *Paneg. Jun. Valer. Majoriani Aug. Carm.* v.)

« Imperator Majorianus ad senatum. Imperatorem me factum, P. C., vestræ electionis arbitrio et fortissimi exercitus ordinatione cognoscite... Favete nunc principi quem fecistis et tractandarum rerum curam participate nobiscum, ut imperium, quod mihi vobis annitentibus datum est, studiis communibus augeatur... Enitar tamen rebus communibus, si superna concesserint, auctoritate principis et obsequio collegæ, ut vestrum in me vobis non possit displicere judicium. *Et manu divina.* Optamus vos felicissimos et florentissimos per multos annos bene valere, sanctissimi ordinis patres conscripti. » (Lib. leg. Novell. D. Majoriani Aug. tit. I., *De ortu imperii Divi Majoriani A.*, ap. *Novell. Constitut. Imp.* ed. a Gust. Hanel. Bonn. 1844.)

2 « Romanorum XLV Severus a senatu Romæ Aug. appellatur. » (IDAT. *Chr.*, p. 40.)

capitale, Rome a un prince élu! Parmi ceux que la naissance appelait à régner, tu es le seul auquel la fortune aura accordé l'honneur d'être prince par le choix plutôt que par succession. Ton beau-père était un Auguste, tu règnes après lui, mais la pourpre ne t'est pas échue comme la dot de ton illustre hyménée, et ta royale épouse est l'ornement plutôt que la cause de ton règne. Les tribus ont écrit ton nom sur leurs tablettes. Le nombre de tes suffrages se compte par ceux que le monde avait à donner[1]. »

Il n'y a pas jusqu'à Olybrius auquel, tout couvert qu'il est du sang d'Anthémius, il ne faille autre chose, pour se croire vraiment empereur d'Occident, que les acclamations des sauvages soldats de Ricimer. Il exige, dans Rome livrée au pillage, la consécration du sénat, et le sénat tremblant vient la lui donner dans le palais dévasté des Césars où, quatre ans auparavant, en célébrant le second consulat d'Anthémius, il félicitait le monde romain de la concorde qui régnait entre l'Empereur et son beau-père[2].

Glycerius, comme tous ses prédécesseurs, se vante d'avoir été acclamé par l'armée entière.

Julius Nepos, le dernier soutien de l'union avec Constantinople, fait enregistrer par le sénat de Rome, comme Valentinien III après la défaite de Jean, la commission impériale qu'il tient du César byzantin[3].

1 « Electo tandem patitur quod principe Roma
. . . .
Te punctis scripsere tribus... Suffragia tot sunt
Quanta legit mundus...
Soli tibi contulit uni
Hoc fortuna decus, quanquam te posceret ordo,
Ut *lectus* princeps mage quam videare *relictus*.
Post socerum Augustum regnas : sed non tibi venit
Purpura post thalamos et conjunx regia regno
Laus potuis quam causa fuit... »
(S. Apollinaris Sidon. *Paneg. Anthemii Aug. carm.* ii.)

« Totius consensu militiæ jura imperii suscepi. » (P. Diacon. l. XVI.)

2 « Tum vero Ricimer Olybrium, senatu approbante, in regnum constituit. » (J. Malalæ *Chronogr.*, l. XIV, p. 378.) — Am. Thierry, *Recueil des derniers temps de l'Empire d'Occident.*

3 « Glycerius domesticus a Gundibaldo patritio totiusque volontate exercitus apud Ravennam Imp. efficitur. » (P. Diacon.)

« Indict. XIII. Nepos, qui Glycerium regno propulerat, Romæ elevatus est. » (Marcellini Com. *Chr.*)

Augustule, après tous les autres, trouve, lui aussi, à Ravenne une armée pour l'acclamer, à Rome un sénat pour l'instituer, un peuple pour lui souhaiter un long règne, en échange du donatif.

L'élection a fait Auguste empereur; l'élection fait empereur le dernier de ses successeurs en Occident.

CHAPITRE XIV

LES FÉDÉRÉS ET LES HÔTES LE L'EMPIRE. — RICIMER. ODOACRE. — CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

I

Jamais, en apparence, Rome ne fut plus libre, depuis Auguste, qu'au moment de mourir.

Le peuple, le sénat, les armées d'Occident ont ensemble nommé Majorien ; les provinciaux nomment Avitus ; le sénat, Severus ; les armées, Glycerius, Olybrius, Augustule.

Mais, tout cela n'est que fiction et mensonge. Du sénat, des armées, du peuple romain, il n'y a plus que le nom.

Depuis le jour où Alaric a fait un empereur dans Rome, l'élection a cessé d'être le privilége des Romains. Dans les camps ils le partagent avec les Barbares, devenus plus nombreux qu'eux sous les drapeaux des empereurs : dans les provinces, avec les innombrables tribus qui, rassasiées de butin et de sang, ont fini par s'y établir comme les alliés et vassaux des Augustes qu'ils dépouillent.

A côté en effet des Suèves, des Vandales, ennemis déclarés, implacables, fléaux de Dieu qui frappent sans relâche, il y a d'autres peuples, les Goths, les Franks, qui de la patrie germanique n'ont conservé ni souvenir ni regret, et qui, maîtres des deux tiers des Gaules et des deux versants des Pyrénées, ne dédaignent pas de faire légitimer leurs conquêtes par les maîtres de Rome eux-mêmes, forment *société* avec eux, s'appellent les *amis*, les *hôtes* de Rome, et se font donner, comme le cantonnement dû aux soldats des Césars, les provinces dont ils se sont emparés.

Ces nations transplantées des rives du Tanaïs, de l'Elbe, du Rhin, du Danube, sont aussi près de se fondre dans l'unité romaine que de supprimer Rome.

Elles hésitent encore entre la tentation d'en finir avec la ville qu'elles admirent et détestent ou de la relever pour en partager la grandeur.

En attendant, subjugués par le prestige que l'Empire mourant n'a pas cessé d'exercer sur leurs farouches imaginations, les rois germains sont toujours prêts à ajouter à leur couronne le manteau de patrice et le baudrier de maître de la milice. Les Wisigoths entrent en Espagne comme les amis, les alliés des Romains, pour combattre l'ennemi commun, les Vandales et les Suèves. « Unissons-nous, dit Théodoric à Avitus, je « suis l'ami de Rome; deviens-en le prince et je suis ton « soldat. »

Dans les provinces qui leur sont soumises, les conquérants barbares se mêlent aux Romains subjugués pour nommer les empereurs. Ils trouvent piquant de donner des maîtres à l'Empire et les comices s'élargissent pour recevoir ces citoyens inattendus. Des Goths se font les électeurs des Césars. Il semble que le droit de désigner le souverain de Rome soit devenu l'apanage des envahisseurs, et ils se fâchent si l'on se hasarde à le leur contester. Genseric, en unissant, après le sac de Rome, la seconde fille de Valentinien III, sa captive, avec un descendant des Anicii, lui a promis pour dot la pourpre impériale. Ses ambassadeurs, aussitôt le mariage accompli, vont trouver l'empereur Léon et le sénat de Rome, afin de réclamer l'Empire pour son candidat. Le roi vandale n'admet ni excuses ni hésitations. Il regarde un refus comme une insulte personnelle. « Si « vous repoussez, dit-il, le beau-frère de mon fils, c'est parce « qu'il sera mon parent. Il me resterait alors à venger l'ou- « trage gratuit que vous m'auriez fait. » Et il tient parole: l'effet suit de près la menace.

Pendant ce temps-là, au centre de l'Empire, d'autres Barbares, les soldats des contingents fédérés sans cesse grossis depuis Constantin par l'imprévoyance de ses successeurs, s'essayent sous les aigles romaines à conquérir Rome. Ceux-là remplissent ses armées, ils se confondent avec les débris des légions. Une partie des terres de l'Italie septentrionale leur a été abandonnée et bientôt ils trouveront que ce n'est pas assez. Transportant dans ces colonies d'une espèce nouvelle leurs haines et leurs affinités de races, ils appellent à eux des forêts de la Germanie l'arrière-garde de leurs peuplades pour renforcer et partager les champs fertiles que les Romains ne savent plus défendre. Ce ne sont plus des bandes isolées, c'est une nation composée de vingt peuples divers unis par la soif du butin.

Ces armées de mercenaires, qui ne connaissent d'autre langue que celle de leur sauvage patrie, sont la propriété des princes barbares qui les commandent, Ruges, Alains, Goths, Suèves ou Hérules. Décorés, comme Alaric, des titres de patrice et de maître de la milice, formés comme lui à l'école de Stilicon ou de son élève Aétius, ces étrangers, revêtus de la livrée impériale, se font obéir des soldats italiens, au nom de l'Empereur, et, en leur propre nom, de ces multitudes qui ne reconnaissent pas d'autres maîtres. Ils tiennent le sénat par la peur, les provinces par l'autorité dont ils portent les insignes, ils mènent Rome et la mettent à sac quand elle ose résister. Ils président les comices de l'Empire, dictent les choix du sénat et du peuple et font acclamer par leurs soldats vêtus de peaux les patriciens qu'ils ont pris sous leur patronage et sous le nom desquels il leur plaît de gouverner. Les élections tumultuaires de Ravenne, dirigées par ces chefs d'aventure, ne sont désormais qu'une comédie lugubre dans laquelle les Barbares remplissent le rôle des armées romaines.

C'était pourtant, il faut en convenir, une pensée qui ne manquait pas de grandeur que d'amalgamer avec la race déchue des conquérants du monde ces races nouvelles, bouillantes de jeunesse et de vie, auxquelles appartenait déjà plus de la moitié de l'Occident, de leur donner à défricher les campagnes désertées par les esclaves, à repeupler les solitudes faites par le luxe et le fisc, de faire un nouveau peuple romain avec les tribus venues de tous les coins de la Barbarie, et, en leur laissant leur individualité, leurs mœurs, leurs idiomes, leurs rois, de rallier autour du nom de Rome les conquérants de l'Espagne et des Gaules, les soldats d'Alaric et de Ricimer; enfin, pour couronner la fusion des peuples du Nord et du Midi, de les appeler tous ensemble à élire les empereurs qui, placés au sommet de cette république des nations, deviendraient les chefs de la vieille société sauvée et de la Barbarie conquise à la civilisation.

L'extrême Orient a vu quelque chose de pareil, il y a deux siècles, lorsque la Chine, vaincue par les Tartares, soumit ses conquérants à sa civilisation et à ses usages.

Si ce dessein magnifique fut réellement conçu, ainsi que l'a soupçonné Montesquieu, si des vues profondes d'avenir et non la faiblesse seule portèrent les successeurs de Théodose à abandonner aux Barbares les extrémités de l'Empire pour en sauver

le cœur, il y a lieu, pour le bonheur du monde, de déplorer la fatalité qui trahit un plan digne d'un meilleur succès.

Mais, pour l'exécuter, il eût fallu, non-seulement que les Barbares fussent unis entre eux et surtout avec les Italiens dans une pensée de concorde et d'assimilation, mais aussi le temps sans lequel rien ne se fait des choses difficiles, et la force qui permet d'être patient et d'attendre.

Au lieu de cela, pendant vingt ans que se traîne l'agonie de l'Occident, la guerre ne cesse pas, sourde ou déclarée, entre ces éléments disparates. Une lutte intestine et sans trêve arme les uns contre les autres les Fédérés de Ricimer et les Goths; les Burgondes et les Suèves; les auxiliaires d'Orestes et ceux d'Odoacre; les troupes étrangères et le parti de la vraie patrie romaine uni aux Majorien, aux Anthémius, aux Nepos, pour secouer leur joug. Les élections impériales ne sont qu'une autre forme de la guerre civile entre les Barbares ou de Barbares à Italiens.

Puis, vint un jour « où l'armée d'Italie, composée d'étrangers, exigea ce qu'on avait accordé à des nations plus étrangères encore; elle forma sous Odoacre une aristocratie qui se donna le tiers des terres de l'Italie et ce fut le coup mortel porté à l'Empire[1]. »

Procope ne s'y est pas trompé. La perte de l'Italie, il l'a vu et il l'a dit, ce sont les Fédérés, ce tas de mercenaires, étrangers sans pitié qui, sous le nom d'alliance et de fédération[2], » la violent, la dépouillent, démoralisent ses armées, dévorent sa substance et la laisseront bientôt, sans administration, sans troupes, sans finances, en proie au premier qui voudra s'en emparer. Le mal ne date pas d'Augustule; il remonte à l'alliance sacrilége d'Alaric et d'Attalus. Du jour où les Romains firent entrer les Barbares dans leurs affaires, où un citoyen reçut la pourpre d'un roi Goth, tout fut perdu.

Ainsi, les luttes civiles qui, à Ravenne et à Rome, élèvent et précipitent les derniers Césars, se compliquent des rivalités de Barbares à Barbares et des efforts des empereurs pour délivrer de leur présence les restes de l'univers romain. Cette immixtion de la Barbarie dans les élections impériales, cette guerre d'influence que se font les Wisigoths, les Burgondes, les

[1] MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, c. XIX.

[2] « Ut, sub societatis et fœderum nomine, a peregrinis vim et Barbaris passi, ita violarentur. » (PROCOP. *De bell. goth.*, l. I, c. I.)

Vandales, sous le nom des princes qu'ils imposent à l'Occident, les alternatives du débat qui, aussitôt après l'élection d'Avitus à Toulouse, s'engage entre les Fédérés et les Italiens, voilà l'intérêt véritable des derniers moments de l'Empire expirant.

Les révolutions qui, en vingt ans, depuis la prise de Rome par les Vandales jusqu'à la chute d'Augustule, donneront huit empereurs à l'Occident, ne sont en réalité qu'un épisode du conflit entre la Barbarie et l'Empire, qui a commencé avec Auguste et qui se trouve transporté dans les institutions et la politique intérieure du monde latin.

Il y eut pourtant un moment où l'on put croire que cette impossible réconciliation des vainqueurs et des vaincus allait se réaliser pour le salut du monde romain.

Ce fut quand, dans Toulouse, au centre de la domination des Wisigoths, à l'ombre de leurs drapeaux, on vit l'Arverne Avitus élu par une armée de Goths mêlés avec des Romains qui faisaient un empereur et n'avaient plus de patrie.

Rome, pour la seconde fois, venait à ce moment de subir les horreurs du pillage. Les Vandales l'avaient dépouillée de ses chefs-d'œuvre et avaient emmené en esclavage sa noblesse et l'élite de la population. Vide de ses habitants dispersés, la malheureuse cité, au milieu de ses ruines, cherchait en vain d'où lui viendrait un sauveur. Deux mois et plus s'étaient écoulés depuis que Petronius Maximus avait été massacré par les anciens serviteurs de Valentinien III, en tentant de s'échapper de la ville en flammes, et personne ne se présentait pour lui succéder.

Il y avait alors à la cour du roi Théodoric un grand seigneur gaulois, Mæcilius Avitus, venu à Toulouse pour régler avec les Wisigoths les conditions d'une alliance durable. Petronius Maximus en avait fait son maître de la milice et il avait su gagner la faveur des Barbares. Théodoric eut la pensée d'en faire un empereur. « Maximus est mort, lui dit-il, le trône est vacant « et à qui veut le prendre : qu'il s'en emparât donc et les Goths « devenaient les auxiliaires des Romains et se joignaient à eux « pour punir les Vandales, les ennemis du genre humain, et « leur faire expier le crime commis sur Rome. »

L'occasion était belle de relever, si mutilé qu'il fût et saignant de tant de blessures, l'Empire gaulois de Maximus et du Breton Constantin, en lui donnant Rome pour capitale et les Wisigoths pour défenseurs.

Avitus consentit. Les Aquitains, malgré la cession de leur province aux successeurs d'Alaric, étaient toujours considérés comme sujets de l'Empire. Le décret d'Honorius, qui, après la ruine de Trêves, transporta à Arles le siége de la préfecture des Gaules et le *conventus* des sept provinces méridionales, est daté du 15 des calendes de mai 418, l'année même où les Goths s'établirent en Aquitaine. Les députés de la province n'en avaient pas moins été convoqués à Arles avec ceux du reste de la Gaule. L'orgueil romain s'obstinait à ne pas aliéner la souveraineté nationale des provinces qui lui échappaient l'une après l'autre. Il était convenu que les Wisigoths n'étaient en Aquitaine que des *alliés,* auxquels Honorius avait assigné pour résidence les riches contrées arrosées par la Garonne, comme il eût fait pour tout autre corps de Barbares fédérés. Les Aquitains, il est vrai, payaient l'impôt au roi germain et lui juraient fidélité, mais les traités, pour éviter la prescription, stipulaient que l'établissement des Barbares dans l'Empire romain ne durerait que trente ans au plus. Avec une pareille garantie, on eût eu mauvaise grâce à douter que les Aquitains ne fussent encore citoyens romains[1].

Sans cette explication, on ne comprendrait rien au singulier spectacle que Toulouse présentait, le 10 juillet 455, quatre-vingts jours après le sac de Rome par Genseric, lorsqu'on vit Goths et Aquitains, les Barbares et leurs sujets, procéder ensemble à l'élection du maître de l'Empire romain et ensemble proclamer un Gaulois Auguste et empereur des Romains.

Pourtant, comme l'Occident pouvait trouver quelque chose à redire à une pareille acclamation, Avitus jugea prudent de demander à d'autres une consécration plus sérieuse que l'élection de Toulouse.

L'assemblée des sept provinces fut convoquée à Ugernum, que les uns placent dans l'île de la Vergne, d'autres à Beaucaire. Du Rhin à l'Océan, de la mer des Bataves aux Pyrénées, la noblesse gauloise des contrées encore libres accourut pour saluer le prince qu'avait désigné le successeur d'Alaric. La Gaule de Brennus était fière d'avoir à délivrer cette Rome qu'avaient prise ses pères.

[1] PROCOP. *De bel. vandal.,* c. III. — Il n'est question, dans ce passage de Procope, que du traité passé entre Honorius et le roi des Vandales Godigisile, mais il est évident que cette puérile précaution dut devenir de style dans les différents traités de cession conclus avec les autres Barbares.

On affecta d'ailleurs de ne tenir aucun compte de ce qui s'était passé à Toulouse. L'orgueil gallo-romain voulait que son Auguste parût ne rien devoir qu'à la patrie gauloise.

« Avitus, s'écrie l'assemblée d'Ugernum d'une voix unanime, « l'univers gît captif dans la ville saccagée. Monte sur le tribu-« nal et relève ses ruines. »

Du dehors, la foule associe ses vœux et ses prières aux clameurs de ses nobles. Suivant les rites impériaux, reste des superstitions antiques qui ont survécu à la proscription des coutumes païennes, on choisit un jour, une heure, un lieu d'un augure heureux, afin de procéder à la *nuncupatio,* et trois jours après l'assemblée d'Ugernum, l'Auguste gaulois entre en triomphe dans Arles, y reçoit, debout sur un tertre élevé par le bras des soldats, couronné, comme Julien à Lutetia, du *torques* militaire, les serments du peuple et des légions qui l'entourent.

Élu par les Goths à Toulouse, par les Gaulois à Arles, appelé avec instance par l'Italie avide, après tant de désastres, de revoir un empereur, le noble Arverne, qui représente la Barbarie gagnée à la civilisation, la réconciliation des races, la reconstitution de l'Empire par les provinciaux et les Barbares unis, traverse les monts, entre à Rome qui sort de ses décombres, et y trouve, avec l'investiture, les lettres de Marcianus, l'empereur d'Orient, qui l'admettent à l'unanimité impériale.

Rien ne manque à sa légitimité. D'étape en étape, il en a parcouru tous les degrés, empereur des Aquitains à Toulouse, des Gaulois à Arles, d'Occident à Rome, et, pour achever, collègue maintenant et frère reconnu de l'Auguste légitime [1].

[1] Le panégyrique d'Avitus par son gendre, Sidonius Apollinaris, contient sur l'élection de ce prince des détails curieux où nous avons largement puisé.

Après avoir représenté le roi des Visigoths pressant Avitus d'accepter la couronne,

« Regnum non præripis ulli,
Nec quisquam Latias Augustus possidet arces :
Quæ vacat aula, tua est.
Romæ sum, te duce amicus,
Principe te, miles.
Excidii veteris crimen purgare valebit
Ultio præsentis, si tu, Dux inclyte, solum
Augusti subeas nomen...

le poëte peint l'assemblée d'Ugernum offrant la pourpre à l'élu de Théodoric.

Conscende tribunal,
Erige collapsos...

Rien non plus ne manque au triomphe du sénat romain. Il crée et renverse les empereurs. Hier, il élisait Attalus, aujourd'hui il confirme Avitus, demain il le déposera. Les grands jours de la liberté sont revenus.

Hélas ! triste parodie du passé, renaissance menteuse d'une indépendance à jamais perdue! Pour élire un empereur, les Romains ont attendu le mot d'ordre d'Alaric; pour en rejeter un autre, le sénat va prendre l'ordre de Ricimer.

C'est alors en effet que commence à se révéler cette puissante et brutale personnalité qui, à partir de ce jour, va peser si lourdement sur les destinées de l'Occident.

Rome, depuis la mort du premier des Théodoses, avait fait bien des essais. Honorius, Attalus, Jean, Valentinien III y avaient personnifié l'hérédité, l'élection populaire pratiquée sous la pression de l'étranger, l'élection par l'armée ratifiée par le sénat, la nomination du souverain de l'Occident par l'empereur de Byzance. Il lui restait à apprendre ce que c'était que la liberté exploitée par une dictature de mercenaires.

Pendant quinze ans, un chef barbare, avec une armée à sa solde, va nommer, déposer, assassiner les empereurs, même ceux qu'il a créés. Il se fera un jeu des élections, des décrets du sénat : confondant tout, brisant tout, il régnera seul sans vouloir prendre le titre de roi ni d'empereur, tantôt improvisant des Augustes de rencontre et tantôt s'en passant, mais, quoi qu'il fasse, avançant plus, dans ces quinze ans, par sa détestable influence, la chute de Rome que n'avaient fait les assauts répétés des soldats d'Alaric, d'Attila et de Genseric.

Né d'un prince suève et d'une fille de Wallia, roi des Wisigoths, formé à la guerre à la grande école d'Aétius, Ricimer

Concurrunt ad puncta tribus. Suffragia mundi
Nullus emit...

Enfin, il décrit les fêtes de l'inauguration.

Locus, hora, diesque
Dicitur imperio felix...
Concurrunt proceres, ac, milite circumfuso,
Aggere composito statuunt, ac torque coronant
Castrensi mæstum donantque insiguia regni. »

(S. Apollinaris Sidon. *Paneg. Aviti, soceri sui.*)

« Ipso anno, in Galliis Avitus Gallus et ab exercitu Gallicano et ab honoratis primum Tolosæ, dehinc Arelatum Augustus appellatur. Romam pergit et suscipitur... Avitus, tertio anno postquam a Gallis et Gothis fuerat factus imperator... » (Idat. *Chr.*) — Olympiod., p. 308.

est le type du Barbare romanisé du cinquième siècle. Guerrier redoutable, sans foi, sans peur, ses Germains lui obéissent aveuglément parce qu'il n'a pas un rival dans l'art de la guerre et qu'à leurs qualités il joint tous leur défauts : une froide intrépidité, le dédain des serments, le mépris de la vie humaine, l'art du mensonge poussé jusqu'à l'hypocrisie d'une brutale franchise. D'une ambition sans bornes, il ne veut pas d'égal, et cependant, dominé par les préjugés du peuple qu'il foule aux pieds, il n'ose pas prendre la pourpre qu'il donne à qui il veut, parce qu'il est arien et fils de Barbare, c'est-à-dire deux fois exclu de l'Empire, qu'il peut être le tyran des Romains mais non leur empereur.

Cet homme est la haine et la perfidie incarnées. Il déteste ses frères les Barbares parce qu'il est de leur sang et qu'il les a abandonnés. Il déteste les empereurs qu'il sert parce qu'il peut bien être leur maître, mais qu'il ne peut ou ne veut être leur pareil.

Sous la pourpre du patrice, il a conservé toutes ses antipathies originelles. Il est l'ennemi né des Vandales parce qu'il est Suève, des Wisigoths parce qu'ils persécutent sa race et qu'ils le tiennent pour un renégat.

Entre eux et lui, c'est une de ces inimitiés qu'engendrent les guerres de frères, avec une nuance de plus, le mépris inné du demi-civilisé pour le sauvage.

Dans Avitus, le premier empereur qu'il détrônera, ce qu'il poursuit, c'est le protégé des Wisigoths, le prince qui a livré à Théodoric II, sous la suzeraineté des Romains, l'Espagne conquise par les Suèves, ses compatriotes. Mais il ne ménagera pas davantage les empereurs qui, sans liens avec les peuples barbares, aspireront à relever le nom romain.

Sa vie n'est qu'une longue conspiration contre les alliés de Rome, d'une part, et de l'autre contre les vaillants cœurs qui tentent sous lui et malgré lui de prolonger l'Empire.

Avitus a à peine paru en Italie que déjà le Suève a médité de le détrôner. La chose était facile. Pour le renverser, il suffisait de surexciter le sentiment national. Rome, qui tout à l'heure tendait les mains à l'élu des nobles d'Ugernum, en est déjà revenue à ses rancunes héréditaires contre les Gaulois; l'armée et le sentiment national s'insurgent contre l'empereur acclamé par les Goths. Ricimer, Majorien, son compagnon d'armes, le

sénat, se mettent à la tête d'une conspiration où entre l'Italie entière.

Tandis qu'Avitus combine dans les Gaules avec les Wisigoths un projet d'attaque d'ensemble contre les Vandales, il apprend qu'une sédition furieuse a éclaté dans Ravenne, qu'une partie de la ville a été brûlée, le patrice Ramitus massacré, que le sénat a décrété sa déchéance.

Avitus repasse en hâte les Alpes pour étouffer l'insurrection. Il rencontre à Plaisance l'armée insurgée; mais, battu, fait prisonnier (16 août 456), il ne doit la vie qu'à la pitié du vainqueur. Ricimer s'est contenté de le faire évêque de Plaisance, premier exemple de ces dégradations politiques, aussi efficaces et moins cruelles que la mort, qui, pendant tout le moyen âge, mettront sous la protection de l'Église la vie des rois tombés. Mais ce n'est pas assez pour le sénat. Impitoyable comme tous les faibles, il lui faut la tête de celui auquel hier il jurait fidélité. La nouvelle en arriva jusqu'à Avitus. Peut-être n'était-ce qu'un bruit répandu par Ricimer pour l'effrayer et le déterminer à quitter l'Italie. Avitus y crut, s'empressa de fuir et mourut avant d'avoir regagné ses montagnes natales.

Ricimer et Majorien avaient atteint leur but. Le trône était vacant. Ils ne se hâtèrent pas d'y pourvoir. Le Suève et le Romain, pendant quelque temps, parurent vouloir gouverner au nom de l'empereur d'Orient. Ils lui écrivirent qu'ils le reconnaissaient pour leur souverain. La lettre était adressée à Marcianus, mais elle n'arriva qu'après sa mort (26 janvier 457), et ce fut son successeur, Léon Ier, qui répondit aux deux généraux, en envoyant à Majorien le titre de maître de la milice d'Occident, à Ricimer celui de patrice.

L'interrègne dura quelques mois; puis, comme toujours, le particularisme italien, sur lequel comptaient les deux chefs de la conspiration victorieuse, exigea un empereur pour l'Occident. Au mois d'avril 457, six mois après la défaite d'Avitus, Majorien fut proclamé Auguste par l'armée dans le champ des Petites Colonnes, à six milles de Ravenne, bientôt après confirmé par le sénat, et Ricimer réunit à la dignité de patrice celle de maître de la milice, c'est-à-dire le plus haut commandement militaire à la plus haute magistrature.

Le règne tout entier de Majorien, comme son élection et les événements qui l'avaient amenée, ne fut que la protestation persistante de l'esprit italien contre la suprématie gauloise, des

Fédérés de l'armée d'Italie contre l'ingérence des Wisigoths.

Ceux-ci étaient arrivés trop tard pour défendre Avitus. Ils voulurent du moins le venger.

La guerre fut déclarée à l'Empire romain par ses anciens hôtes devenus ses mortels ennemis. Théodoric commenca par se jeter sur la Lyonnaise. Ægidius, le maître de la milice des Gaules, enfermé dans Lyon, était sur le point de succomber. Majorien accourut pour le débloquer.

L'armée impériale était le plus étrange rassemblement d'hommes qui se fût vu sous les drapeaux des empereurs, et sa composition jette un grand jour sur les causes des déchirements qui précipitèrent la fin de l'empire d'Occident.

Derrière les aigles de Majorien marchait, avec les soldats de race latine, une armée de mercenaires, venus les uns des extrémités de la Germanie, les autres des pays sarmates, des Suèves, des Ruges, des Ostrogoths, des Huns, des Névres, des Gétes, des Alains, des Bastarnes, des Bisaltes, dix peuples encore, dont Apollinaire nous donne le long dénombrement.

Tous les éléments qui composaient l'armée d'Attila s'étaient donné rendez-vous dans celle de Majorien. Après les sanglants combats qui avaient mis fin à l'empire du roi des Huns, les débris de ces hordes, où se rencontraient toutes les variétés de la barbarie, étaient venus se jeter pêle-mêle dans les rangs des Fédérés. Tandis que le gros des peuples hunniques reculait vers les steppes, que les Ostrogoths et les peuplades germaniques, courbées sous le joug par Attila et ses prédécesseurs, les Hérules, les Suèves, les Ruges, remontaient le cours du Danube et s'établissaient dans la Pannonie ou se rapprochaient des Alpes Juliennes, quelques tribus plus aventureuses, l'avant-garde de toutes ces races en mouvement, s'étaient détachées, avaient franchi les montagnes et étaient venues se mettre à la solde des empereurs.

Ce sont ces bandes qui, constamment recrutées parmi les aventuriers accourus de toutes les contrées du Nord, allaient former le noyau de la redoutable puissance des Fédérés.

On y distinguait deux origines différentes, deux courants contraires formés par les soldats de race germanique et les débris des hordes hunniques, qui, se continuant sans se confondre, quelquefois unis, plus souvent opposés, devaient lutter avec Ricimer contre Anthémius, avec Orestes contre Nepos, avec Odoacre contre Orestes, et ne disparaître enfin que lorsque

les Ostrogoths de Théodoric auraient exterminé à la fois tous ces soldats sans frein, Germains ou Huns, qui avaient été pendant vingt ans les vrais rois de l'Italie [1].

Quand Majorien parut à leur tête, la Gaule put se croire reportée à six ans en arrière, au temps d'Attila et d'Aétius. Romains, Wisigoths, Franks, Huns, Burgondes se retrouvent face à face comme à la journée des Champs catalauniques. Seulement, les rôles sont intervertis. Les Wisigoths, les anciens défenseurs de la société latine, sont du côté des ennemis de Rome, tandis que le César romain pousse contre les anciens auxiliaires d'Aétius les restes des sauvages soldats du roi des Huns, les Franks de Syagrius, et les tétrarques burgondes alliés à Ricimer.

La Gaule, aussi bien que les Barbares, est divisée en deux camps : mais la fortune et le nombre sont pour les Romains, et les Wisigoths battus n'ont d'autre ressource que de demander la paix en se soumettant comme auparavant à la suzeraineté de l'Empire.

Pendant quatre ans, Majorien, « bon à ses sujets, terrible à ses ennemis », toujours « la cuirasse sur le dos », comme le représentent les historiens du temps, travailla à refaire son peuple par l'épée et par les lois.

Ricimer s'était trompé. Il avait cru donner à Rome une ombre d'empereur : il avait trouvé un homme.

Il fallait que Majorien tombât, comme Avitus. Ricimer n'hésite pas : il a déjà mesuré sa force, il sait à qui obéissent les Barbares qui peuplent l'armée, il la retourne contre celui à qui il a donné le trône et à qui il va le reprendre.

Majorien était venu au camp de Dertona pour se mettre à la tête des troupes et chasser les Alains de la Gaule. A son arrivée, il trouve l'armée en pleine insurrection. Le 2 août 461, les troupes soulevées déposent l'empereur, et Majorien s'éloigne

1 Bastarna, Suevus
Pannonicus, Neurus, Chunnus, Geta, Dacus, Alanus,
Bellonothus, Rugus, Burgundio, Vesus, Alites,
Bisalta, Ostrogothus, Procrustes, Sarmata, Moschus,
Post aquilas venere tuas.
(APOLLINAR. SIDON. *Paneg. Majoriani.*)

DE PETIGNY, *Étude sur l'histoire, les lois et les institutions mérovingiennes*, t. Ier, p. 152 et 309. — Les pages excellentes que M. de Petigny a consacrées à la décadence de l'empire d'Occident sont, avec le livre d'Amédée Thierry, ce qui a été écrit de plus exact et de plus neuf sur cette époque.

la mort dans l'âme. Il n'eut pas loin à aller. Cinq jours après, il avait cessé de vivre. Suivant les uns, il avait été enlevé par la dyssenterie, suivant d'autres, Ricimer avait fait tuer par ses sicaires son vieux compagnon d'armes, au passage du pont de l'Yria, à deux lieues de Dertona [1].

Ricimer gouverna seul trois mois. Puis, ayant rencontré un esprit soumis, Libius Severus, qui consentit à régner de nom, il le fit acclamer par son armée, le 19 novembre 461, et ordonna ensuite au sénat de procéder à l'élection, comme on avait fait pour Majorien.

Severus ne vécut que quatre ans. L'an 461, le Lucanien alla augmenter le nombre des dieux, comme disaient encore les poëtes dans leur langue à demi-païenne. Décidément, le patrice jouait de malheur : les Augustes mouraient trop vite ; il se lassa d'en chercher.

Pour la quatrième fois depuis sept ans, tous les pouvoirs réguliers de l'État restèrent suspendus. Après le pillage de Rome par Genseric, l'interrègne avait duré deux mois ; après la chute d'Avitus, six mois ; après la mort de Majorien, plus de trois mois. On commençait à s'y accoutumer. Ricimer résolut de régner seul sous le nom du sénat.

Il n'avait voulu ni prendre l'Empire ni se donner la peine de faire un empereur. Pendant deux ans l'Occident s'en passa, et la dictature du Suève remplaça tout. Il semble qu'il eût atteint son but et qu'il s'essayât à exécuter ce qu'Odoacre allait bientôt accomplir : la suppression de l'empire d'Occident.

Mais, Rome était assez forte encore pour ne pas accepter si facilement le despotisme anonyme d'un Barbare. Elle demandait un empereur. L'Orient, de son côté, n'eût pas consenti à la suspension indéfinie du système monarchique dans un Empire sur lequel il s'obstinait à conserver des droits éventuels. Tandis que les deux moitiés de l'univers romain s'observaient d'un œil irrité, les Vandales, profitant de leurs dissentiments, promenaient leurs ravages sur les côtes d'Italie, de Sicile et d'Egypte. L'anxiété, la lassitude étaient partout. Tout le monde, les Fédérés eux-mêmes, aspirait à en finir. On avait assez de la tyrannie impuissante et de l'insolence d'un Barbare, que le bruit public accusait d'avoir assassiné ou empoisonné trois empereurs, et

[1] PROCOP. *De bell. Vandal.* — IDAT. *Chr.* — MARCELLINI COM. *Chr.* — JORNANDES. *De get. gent. orig.* c. XLVI.

qui ne trouvait plus personne d'assez hardi pour accepter la pourpre de ses mains sanglantes.

Dans cette extrémité, le sénat romain prit une grande résolution. L'amertume laissée au cœur des Romains par la séparation des deux Empires se tut devant le sentiment de la nécessité. Une députation partit pour Constantinople et alla se jeter aux pieds de l'empereur Léon, en le suppliant de donner un Auguste à la Romanie, ainsi qu'on commençait à appeler les États d'Honorius réduits à un territoire que Rome, au temps de sa grandeur, eût appelé un de ses faubourgs.

« Les chefs que la grande ville a pris dans son hémisphère ont tous vu la fortune de l'Empire crouler sous eux. Qu'elle s'adresse donc à l'Orient. »

Ainsi parle l'Italie affaiblie et désarmée, dans le poëme que Sidonius Apollinaris, le Claudien de ces temps funestes, a consacré à la gloire d'Anthémius.

La vieille Rome, cédant à la voix de la déesse, va demander à l'Aurore, la jeune et riante protectrice de l'Orient, le plus noble et le plus vaillant de ses enfants, pour « qu'il règne longtemps sur l'Occident, comme Léon sur Byzance », et l'Aurore l'accorde à sa mère. « Seulement, à l'avenir, lui dit-elle, sois « plus douce envers moi, et tenons mieux les rênes du gouver- « nement en ne les séparant plus. »

Anthémius, que l'Italie avait choisi pour son maître parmi les patriciens de Byzance, était de race impériale. Il descendait de Procopius, qui avait autrefois mis en péril la souveraineté de Constance, et il remontait par ses aïeux à Julien et Constantin. Marcianus lui avait donné en mariage sa fille Euphemia, et devenu sous ce prince consul et patrice, il commandait, quand arrivèrent les envoyés d'Occident, la flotte de l'Hellespont chargée de protéger contre les Vandales les côtes de la Grèce. Par son origine, par sa valeur personnelle, il était digne de présider au réveil national dont les esprits ardents croyaient entrevoir l'aube.

Léon accorda avec empressement aux prières de Rome l'empereur qu'elle lui demandait. C'était le gage de la réconciliation, la restauration de l'unanimité.

Anthémius partit donc avec les comtes et les troupes d'Orient que Léon avait mis sous ses ordres pour combattre les Vandales. Avant qu'il mît à la voile, l'empereur avait tenu à *ordonner* lui-même César le gendre de Marcianus. Quelques jours après,

le 12 avril 467, Anthémius débarquait dans le port de Ravenne.

Ricimer l'attendait sur le rivage avec l'armée d'Italie. Dès que le César eut mis pied à terre, celle-ci le salua empereur. A quelques milles de Rome, il trouva le sénat et le peuple rassemblés dans la plaine de Boutrote. La *nuncupatio* du nouvel Auguste eut lieu dans cet endroit, au milieu d'un concours immense de population accourue pour contempler enfin un véritable empereur.

L'allégresse était générale. Pendant que les soldats se disaient fièrement l'un à l'autre que le César ne tenait la pourpre que du consentement de toute la milice, les politiques se vantaient de l'avoir, par leurs libres suffrages, imposé à Ricimer et à ses farouches guerriers.

Bien des nuages encore obscurcissaient l'horizon, mais on se rassurait en voyant l'étroite union des deux collègues impériaux et leurs drapeaux confondus pour combattre le Vandale, l'ennemi commun. « La concorde unissait les deux moitiés jumelles du monde. » Léon appelait Anthémius son fils; Anthémius appelait l'empereur d'Orient son seigneur et son père.

Cela dura cinq ans. Pendant ce temps, quelques conspirations furent découvertes, elles furent étouffées sans résistance. Arvandus essaya en vain de recommencer dans les Gaules, de compte à demi avec les Wisigoths, l'aventure heureuse d'Avitus. Un autre conspirateur, le patrice Romanus, paya ses complots de sa tête.

Le danger était ailleurs. Ricimer avait sollicité lui-même la venue d'Anthémius, afin d'opposer à Genseric les forces réunies du peuple romain. Pour sceller l'union de l'Auguste et du patrice, il avait été convenu qu'Anthémius donnerait sa fille au terrible Suève, et les fêtes du mariage avaient été comme le complément de celles du couronnement. Mais, entre le Byzantin impérieux et hautain et le Barbare impatient de tout joug, il ne pouvait y avoir de longue paix.

Une révolution sanglante arrivée en Orient précipita la rupture.

Depuis quarante ans, l'Alain Aspar jouait à Constantinople le même rôle que Ricimer à Rome. Son père Ardaburius lui avait transmis l'influence toute-puissante dont il jouissait à la cour de Théodose II. Maître de la milice, premier patrice de la Romanie orientale, il disposait du trône, et, pour le donner à

Léon, il n'avait eu qu'à se prononcer. Léon avait payé ce service en faisant César le second fils d'Aspar et en le fiançant à une de ses filles. On pouvait dès lors prévoir le jour où l'arrière-petit-fils de l'Alain Ardaburius, le petit-fils de l'arien Aspar ceindrait le diadème des Augustes d'Orient. Mais, derrière ces apparences d'une étroite amitié, une lutte sourde, persévérante, semblable à celle qui divisait Ricimer et son beau-père, s'était établie entre l'empereur et le patrice. Les choses en étaient venues au point où il fallait qu'un des deux succombât. Un jour, Aspar entrait au palais, les eunuques l'entourent, l'isolent de sa suite, sous prétexte de lui servir de cortége, tirent de dessous leurs longues robes des armes cachées, le frappent et le laissent sans vie sur la place. Ardaburius, l'aîné de ses fils, est massacré comme son père : le César Patricius est banni. En une heure, cette puissance, qui s'élevait à l'égal des Augustes, s'évanouit comme un songe.

C'était pour Ricimer un avertissement du sort qui l'attendait. La conformité des situations semblait indiquer la conformité des destinées. Les Fédérés aussi se sentirent atteints par le coup d'État dirigé par Léon contre le patrice d'Orient. Les uns et les autres se souvinrent de Stilicon, d'Aétius, des Goths massacrés à Ravenne par l'ordre d'Honorius. Peut-être aussi, quoique l'histoire n'y fasse pas allusion, Ricimer soupçonna-t-il Anthémius de méditer les moyens de transmettre son empire à son fils, en commençant par sacrifier le seul homme qui lui fît ombrage.

La mésintelligence augmentait de jour en jour. A la fin, les colères amassées dans le cœur de l'empereur et celui du patrice par cinq ans de défiances et de craintes, éclatèrent. Saint Épiphane essaya de les réconcilier. Mais les âmes étaient trop ulcérées. L'incendie se réveilla de lui-même.

Cette fois, Vandales et Suèves avaient fait trêve à leurs querelles pour dévaster ensemble la malheureuse Italie.

Un traître avait formé le trait d'union de cette alliance imprévue.

C'était Olybrius, le mari de Placidia, fille de Valentinien III, pour lequel Genseric s'était si longtemps obstiné à demander la pourpre au sénat de Rome et aux empereurs d'Orient.

Olybrius, depuis dix ans, vivait à Constantinople, suspect, mais honoré, comme il convenait à l'héritier du plus grand nom

de Rome et à l'époux de la dernière descendante du grand Théodose.

Au premier bruit de la rupture qui venait d'éclater entre Ricimer et Anthémius, Léon eut la pensée au moins étrange de jeter les yeux sur ce personnage pour rétablir la paix entre les deux rivaux. Peut-être avait-il l'espoir secret, comme on l'en soupçonna plus tard, dans le cas où le maintien d'Anthémius deviendrait impossible, de lui substituer un allié de la famille impériale, qui continuerait avec Constantinople les mêmes relations de concorde et d'amitié. Si tel avait été l'équivoque calcul du Byzantin, il fut cruellement déjoué.

Lorsqu'Olybrius mit pied à terre, Ricimer était déjà entré en campagne et mettait l'Italie en feu. Un traité avait été passé entre Genseric et le patrice, qui s'était engagé à proclamer Olybrius aussitôt qu'il paraîtrait.

A peine débarqué, en effet, Olybrius courut se joindre à Ricimer, et, dans les derniers jours de mars 472, le Suève le présentait à ses troupes et le faisait saluer Auguste.

Une guerre à mort allait commencer. Anthémius, abandonné de la plus grande partie de son armée, réduit sans doute aux milices italiennes, fut contraint de se jeter dans Rome, qui se divisa en deux camps. Bientôt le patrice vint planter ses tentes aux abords du pont de l'Anio. Refoulé derrière les remparts d'Aurélien, bloqué, trahi, voyant chaque jour diminuer par la faim et les défections le nombre de ses fidèles, Anthémius n'avait plus qu'un espoir. Le maître des milices des Gaules, Bilimer, probablement un de ces soldats venus avec les Ostrogoths cantonnés dans la province d'Arles, qui avaient fait partie des armées de Majorien et d'Ægidius, lui amenait une armée. La rencontre entre les Gaulois et les Fédérés eut lieu près du pont d'Adrien. Mais Bilimer fut battu et tué, son armée mise en déroute, et Ricimer, poursuivant les fuyards, l'épée dans les reins, entra avec eux dans Rome, qui, pour la troisième fois, fut livrée au pillage (11 juillet 472).

Anthémius périt, dit-on, dans une charge désespérée, frappé, selon un chroniqueur, de la propre main de son gendre, au moment où il cherchait à percer les rangs de l'armée insurgée pour rejoindre les partisans dévoués que lui envoyait la Gaule.

Suivant une autre version, il se renferma, après l'échec de Bilimer, dans l'asile vénéré de Saint-Pierre, et, malgré sa fureur, Ricimer n'osa pas d'abord franchir le seuil de l'église de-

vant laquelle s'était arrêté Alaric. Ce serait à ce moment que Olybrius, envoyé par Léon, serait venu lui présenter les lettres dont il était chargé. Mais, presque au même instant, la garde des Goths qui veillait aux portes de Rome arrêtait et conduisait à Ricimer un autre envoyé secret de Byzance, Léon le Magistrien (*magistriani*, courriers de l'Empereur). On le fouille, on trouve sur lui des tablettes écrites, comme celles dont Olybrius était porteur, de la propre main de l'empereur et adressées à Anthémius. Ricimer se hâte de les ouvrir. « Je me suis défait « d'Aspar et d'Ardaburius pour ne plus avoir d'ennemis, écri« vait Léon. Fais comme moi, et tue ton gendre Ricimer, si « tu ne veux pas qu'il te prévienne. Je t'ai envoyé le patrice « Olybrius : tue-le aussi. Pour régner, il faut commander et « non servir. »

Que ces lettres fussent vraies ou supposées, qu'elles eussent été imaginées, comme on doit le penser, pour excuser le parricide déjà résolu, peu importe. Ricimer n'hésita plus. Anthémius fut égorgé dans la basilique où il s'était réfugié, et Olybryus proclamé de nouveau, en présence du peuple, empereur des Romains. Le sénat, docile, approuva tout.

Mais ni Ricimer ni Olybrius ne devaient jouir longtemps de leur odieux triomphe. Dans la même année, tous deux dispa-

[1] « Divi Marciani generum ex patricio Cæsarem ordinans, Romæ in imperio ordinavit. » (JORNAND. *De regnor succ.*)

« Per idem tempus, cum Romani occidentales legationem ad Leonem misissent, Anthemius a Leone missus est ut Romanis imperaret. » (EVAGR. l. II, c. XVI.)

SIDON. APOLLINAR. *Paneg. Anthem. A. carm. II.* — *Chr. Alexandrin.* — VICT. TUNNUNENS. *Chr.* — IDAT. *Chr.* — P. DIACON. l. XVI. — B. ENNODII Ticin. ep. *V. Epiphan.*

L'épisode du massacre d'Anthémius, après la saisie des lettres secrètes de Léon le Grand, est rapportée par Jean Malala (*Chronogr.* l. XIV), écrivain suspect, mais qui parait avoir eu sous les yeux des documents originaux perdus depuis. Malgré quelques erreurs évidentes, la concordance du récit dans son ensemble avec celui de Paul Diacre ne permet guère de révoquer en doute la double mission d'Olybrius et de Léon le Magistrien. Joël (*Chronogr. compend.*, p. 171) reproduit dans les mêmes termes le texte de la lettre de Léon : « Ego Asparum et Ardaburium mactandos curavi, ne quis mihi posthac adversetur. » Le Beau (t. VII) et M. de Petigny (t. Ier, p. 256) n'ont pas fait difficulté d'admettre le rôle équivoque joué par l'empereur d'Orient. Amédée Thierry se contente de penser qu'Olybrius partit de Constantinople sans mission, mais avec l'assentiment de Léon. Cassiodore parle expressément de l'entente d'Olybrius et de Genseric qui lui aurait promis l'empire d'Occident pour prix de sa participation au complot contre Anthémius, *si una conspiret.*

rurent, l'un le 18 août, l'autre le 23 octobre. Rome, pillée par de prétendus Romains, après l'avoir été par les Goths et les Vandales, se vengeait en leur envoyant la peste.

Nous avons raconté en détail ce triste épisode. La fin lamentable d'Anthémius, en effet, n'est pas seulement le dénoûment de la lutte inégale d'un homme contre la fatalité, c'est la défaite sans revanche possible des deux principes auxquels se rattachait la nationalité romaine déjà si compromise, l'élection libre par le sénat et le peuple, et la confédération avec l'autre moitié de l'Empire. C'est en même temps la rupture définitive de l'Occident avec l'Orient, les Gaules et les seuls amis à peu près sincères que Rome eût rencontrés parmi les Barbares, les Wisigoths d'Aquitaine.

L'Italie désormais appartient aux Fédérés, la Gaule échappe à l'Empire. Rome n'a plus, parmi les envahisseurs, d'autres alliés que les Burgondes, qui, sous Majorien et Ricimer, ont suivi ses drapeaux, et qui, pour soutenir la faction d'Olybrius, se font, comme les Wisigoths sous Avitus, les patrons de l'Empire. Gondebald, un de leurs tétrarques, neveu de Ricimer, créé patrice par Olybrius, aspire à succéder à son oncle dans le rôle de faiseur d'empereurs. Il choisit dans l'armée italienne le comte des domestiques Glycerius, le fait acclamer par les troupes à Ravenne, et, se portant héritier du système du dictateur suève, il prétend continuer, à côté de l'Auguste qu'il vient de faire, la dynastie de ces maires du palais, dont Ricimer, en Occident, et Ardaburius, en Orient, ont été les premiers modèles (5 mars 473)[1].

Mais il a compté sans le mécontentement de Rome et l'indignation de l'Orient, dont la patience est à bout.

A la trahison d'Olybrius, à l'élection de Glycerius, qu'elle considère comme une nouvelle déclaration de guerre, Constantinople répond par l'expédition de Julius Nepos, neveu du comte Marcellianus, et resté après lui maître de la Dalmatie. L'an 474, au mois de mai, Nepos, appelé par les vœux secrets des Romains, débarque à Ravenne, l'enlève, se fait proclamer empereur par les Grecs que Léon a mis sous ses ordres, en touchant le sol italien, force Gondebald à reprendre en fuyant le chemin de la Gaule, atteint à Ostie Glycerius, que la population de Rome a chassé de ses murs, l'oblige à se laisser raser les cheveux et à

[1] « Gundibaldo hortante, Glicerius Ravennæ sumpsit imperium. » (Cassiodori *Consul.*, a. 473.)

accepter l'évêché de Salone, et, le 4 juin 474, reconnu par le sénat, revêtu par l'ambassadeur de Léon de la pourpre des Augustes, il recommence dans la ville impériale la série des Augustes légitimes.

Suprême effort de l'autonomie italienne contre la domination des Fédérés et du principe de l'unité des deux empires contre la mainmise opérée sur l'Occident par les auxiliaires barbares. Nepos a réussi. Les Romains ont, comme au temps de Majorien et d'Anthémius, un prince sorti de la nation, accepté par elle et agréé par l'Orient. Mais les soldats des vieilles bandes de Ricimer et de Gondebald n'étaient pas hommes à s'avouer vaincus pour si peu. Ces prétoriens tudesques, après avoir fait quatre empereurs, commençaient, ainsi qu'il était arrivé à leur ancien général, après la mort de Libius Severus, à se fatiguer de régner sous des noms d'emprunt, et l'on se demandait dans les quartiers de la Haute-Italie si le temps n'était pas venu de montrer au monde que les Germains pouvaient commander à Rome aussi bien qu'à Toulouse, à Paris, à Carthage.

La catastrophe approchait. L'empire d'Occident allait disparaître. Chacun, depuis des années, s'attendait à la chute du colosse. Pourtant, quand elle arriva, les contemporains, pour se l'expliquer, eurent besoin de recourir à l'intervention de l'esprit des ténèbres. Ils se trompaient. Le démon de l'Italie, elle le portait en elle : c'était ses passions furieuses, ses discordes perpétuelles, l'égoïsme universel, l'inconstance du peuple, les ambitions insensées des patriciens, l'aveugle fatalisme de la foule, la haine irréconciliable de tous contre le seul allié qui eût pu les sauver, les animosités accumulées par un demi-siècle de guerres civiles.

Nepos régnait depuis un an. Cédant à une inspiration fatale ou à la pression tumultueuse de ses soldats, il venait de retirer les fonctions de maître de la milice au fils d'Avitus, Ecdicius, l'héroïque défenseur de Clermont, pour les donner au patrice Orestes, un des anciens secrétaires d'Attila. Orestes avait un fils, un enfant, nommé Romulus, dont il lui prit fantaisie de faire un empereur.

Un beau jour, les troupes qu'il commandait et que Nepos avait fait sortir de Rome pour les ramener dans leurs cantonnements, au nord de l'Italie, font halte tout à coup, rebroussent chemin, et, enseignes déployées, marchent sur Ravenne. Nepos, trahi, abandonné comme Valentinien II, comme Avitus, comme

Majorien, comme Anthémius, n'a que le temps de se jeter sur un vaisseau et de fuir vers les côtes de la Dalmatie.

Quatre jours après, 29 août 475, Orestes entrait dans Ravenne et couronnait son fils. Les Romains railleurs appelaient cet enfant le petit Auguste, Augustule, et l'humanité répète encore cette plaisanterie du hasard qui s'amusa à réunir, pour les donner au dernier empereur d'Occident, les noms du fondateur de Rome et du fondateur de l'Empire.

Olybrius avait régné trois mois, Glycerius quinze, J. Nepos seize, Augustule ne devait pas rester plus d'un an sur le trône.

Le mouvement qui l'y avait porté fut-il unanime? Y eut il scission entre les Fédérés, comme on pourrait le croire, à en juger par les événements qui suivirent? L'histoire ne le dit pas. Il est naturel de penser que les troupes d'origine hunnique se donnèrent les premières à l'ancien favori d'Atilla ; mais les Germains de race, aussi antipathiques aux Finnois et aux Tartares qu'aux Italiens mêmes, ne durent prêter qu'à contre-cœur les mains au triomphe de leurs rivaux, et l'on peut présumer que dès lors fut arrêté entre eux le projet de se débarrasser des uns et des autres.

Il fallait un prétexte; il ne fut pas long à trouver.

Arrivée dans ses cantonnements, l'armée des Fédérés exigea qu'on lui donnât, comme à tous les peuples amis établis en Gaule et en Espagne, le tiers des biens-fonds de l'Italie, à titre de bénéfices militaires. Ce n'était pas une prétention inouïe; les spoliations du triumvirat avaient habitué les Romains à la pratique de ces sortes de lois agraires, et les vastes solitudes des *latifundia* et des terres du fisc permettaient d'indemniser aux dépens du désert les malheureux que réduirait à la misère cette audacieuse conquête opérée en pleine paix.

Il y eut cependant à ces propositions une telle explosion de colère parmi les Italiens qu'Orestes n'osa passer outre. Il chercha à gagner du temps, et les Fédérés, déçus, reprirent sérieusement le projet d'abolir l'empire d'Occident.

Tout est mystérieux et obscur dans la catastrophe qui raya le peuple romain du rang des nations.

Il semble qu'en même temps que les Fédérés s'agitaient, une tourbe de peuples barbares, les Ruges, les Scyres, les Thurcilinges, les Hérules, s'abattant sur le nord de l'Italie, aient exercé sur leurs devanciers une irrésistible pression.

Parmi ces peuplades, il y en avait dont Rome n'avait jamais

entendu prononcer le nom, et qui, leur œuvre de ruine accomplie, disparurent pour toujours. Quelques-unes formaient l'arrière-garde attardée des invasions antérieures; d'autres étaient le reste des nations détruites dans les cataclysmes humains dont le désert seul avait été le témoin. Ces rassemblements d'hommes aux costumes, aux idiomes divers, différents de visage et de mœurs, se heurtaient, se mêlaient dans leur course vers la terre inconnue où les poussait la main de Dieu, se groupant en agglomérations passagères, faisant la solitude sur leur route, puis tout à coup se désagrégeant pour reformer plus loin d'autres peuples ou se perdre dans ces légions d'auxiliaires auxquels depuis un quart de siècle l'imprévoyance des Césars avait appris le chemin du Capitole.

Quel ébranlement survenu dans les steppes de l'Asie ou dans les vastes pâturages du nord de l'Europe avait jeté ces nouveaux envahisseurs hors de leurs demeures errantes et chassait devant soi ce flot qui allait tout inonder, l'histoire ne le dit pas. Plusieurs même parmi ceux qui assistèrent à la catastrophe crurent qu'il n'y avait eu qu'un mouvement en avant des auxiliaires impatients de se jeter sur les richesses de l'Italie plutôt qu'un déluge de Barbares attirés des forêts et des plaines lointaines par leurs instincts de bête fauve pour assister à l'agonie de Rome.

Même incertitude sur l'origine de l'homme qui présida, à leur tête, à l'asservissement de l'Occident, et dont le monde, qui ne permet pas de toucher impunément aux majestés et n'a jamais absous complétement la destruction de l'Empire, redit encore le nom avec un mélange de répugnance et d'effroi.

Les chroniqueurs de race barbare en font un guerrier ruge, descendu des Alpes Noriques avec une partie de sa nation et les Thurcilinges qui l'ont pris pour roi, et qu'il conduit à la conquête de Rome.

Les Romains, moins bien informés sans doute, et portés à rabaisser leur vainqueur, prétendaient qu'Odoacre était un simple soldat de la nation des Hérules, enrôlé parmi les auxiliaires, élevé dans la maison d'Orestes, comme étaient les mamelouks d'Égypte dans la maison des beys, et devenu l'écuyer de son maître. De là, suivant eux, le caractère de violence et de modération combinées, par lequel il tient à la civilisation autant qu'à la barbarie, ses ruses, ses emportements, sa férocité instinctive, tant qu'il n'a pas atteint son but, et, par contraste, l'humanité cal-

culée, l'adroite politique qui, dès qu'il s'est fait roi, succèdent tout à coup aux ardeurs du sang et aux fureurs natives. Ils ajoutaient que, perdu dans les rangs des Fédérés, il avait su enflammer les appétits de ses compagnons et se faire nommer leur chef en leur montrant comme une proie l'Italie à partager et Rome à anéantir. Un pacte s'était conclu entre le Barbare et ses sauvages associés : à ceux-ci, les terres des vaincus; à lui, la royauté des bandes victorieuses.

Ce qui semble le plus probable et ce qui concilie tout, c'est qu'Odoacre, roi d'une tribu des Ruges, établis alors à l'extrémité de la Pannonie, familiarisé par son long séjour dans une province jadis romaine et pleine encore de colons latins, avec les embarras de l'Italie et les prétentions des auxiliaires, n'eut qu'à paraître pour s'entendre avec ceux-ci et arrêter de concert le plan de l'œuvre de destruction qu'il allait accomplir.

L'explosion de tant de ressentiments et de convoitises accumulés fut terrible. En un instant, ce ramas de peuples, grossis de tous les hommes de proie, de tous les misérables ruinés par les invasions et les troubles, se répand sur l'Italie. Orestes n'a à opposer aux bandes furieuses des Fédérés germains que les débris des vieux soldats d'Attila, les Huns, les Alains, restés fidèles à sa fortune, et les soldats de race latine. Il laisse à Paulus, son frère, la défense de Ravenne, et va s'enfermer dans Ticinum (Pavie), alors réputé imprenable. Mais rien ne résiste à Odoacre. Après un long siége, Ticinum est pris d'assaut, livré au pillage et à l'incendie. Les horreurs du sac de Rome par les Vandales sont dépassées. On sent qu'aux colères des invasions se mêlent les froides cruautés des guerres civiles. Il y a, dans les deux camps, des Italiens, partisans et vengeurs d'Anthémius, de Glycerius, de Nepos, d'implacables haines, des ressentiments auxquels la victoire ne suffit pas si les supplices ne viennent en aiguiser la joie. Entre les Barbares mêmes, entre ces hordes de race tudesque et de race tartare qui se retrouvent aux prises, comme après la mort d'Attila, il ne s'agit pas d'une simple querelle de prétendants, mais d'une guerre d'extermination. Depuis quelque temps, sous l'influence bienfaisante du christianisme, on n'égorgeait plus les généraux vaincus, on les exilait, ou on les faisait prêtres, évêques. Ici, plus de grâce. Orestes, fait prisonnier, a la tête tranchée à Plaisance, le 26 août 475, un an jour pour jour après celui où il a forcé Julius Nepos de prendre la fuite. Paulus s'était retranché dans

la forêt de la Pineta, d'où il couvrait Classis et son port militaire. Odoacre le force dans ses lignes, le fait prisonnier, et ordonne sa mort. Les troupes romaines se dispersent. Ravenne ouvre ses portes au vainqueur : la campagne est finie [1].

Jusqu'ici nous n'avons vu dans Odoacre que le Germain livré à toutes les frénésies de la révolte. Mais, à peine les Fédérés ont-ils triomphé, qu'une transformation subite s'opère dans l'âme de leur chef. Le Barbare disparaît; il ne reste que le politique délié, froid, patient, modéré, redevenu clément par calcul ou par nature. Augustule tombe en ses mains; il a pitié de l'enfant dont il a tué le père, et se contente de le reléguer dans le château de Lucullus, au milieu de la voluptueuse Campanie. Il se garde de prononcer sa déchéance; il le réserve pour les lointaines combinaisons qu'il entrevoit déjà. On lui conseille de se faire empereur; il refuse et ne garde que le titre de roi; il ne veut même pas prendre la pourpre et les insignes de la royauté.

Il n'a garde, comme ses frères, les rois des Vandales et des Franks, de se poser en conquérant, en ennemi et vainqueur des Romains. Il laisse les peuples incertains sur ses desseins futurs. On dirait que rien n'est changé. Il n'est pas sûr qu'Augustule ne soit plus empereur. Odoacre va-t-il le relever, se rallier à Nepos, qui prolonge dans la Dalmatie une ombre d'Empire, ou bien encore, à l'exemple de Majorien et Ricimer, s'apprête-t-il à régner, ainsi qu'ils l'ont fait quelques mois, sous la suzeraineté de l'Orient? On l'ignore. En attendant, il affecte de n'être que le continuateur du patrice suève. Ce que celui-ci a tenté, il l'exécute. Il règne sur l'Italie; mais il laisse à tous l'espoir de succéder à un interrègne transitoire.

L'empire d'Occident n'existe plus et personne ne paraît s'en émouvoir, ni l'Orient qui vient de chasser Zénon, et qu'ab-

[1] « Exercitum adversus Orestem patricium erigit et discordiæ crimine clandestinus supplantator interserit. Spe novarum rerum perditorum animos inquietat, Odoacrem ad regnandi ambitum extollit. » (Ennod. *V. Epiphan.*, p. 348-350.)

« Odoacer, armiger Orestis... si Romanorum principem se constituerent. Hoc pacto quum sibi tyrannidem comparasset. » (Procop. *De bell. Goth.*, l. 1.)

« Sed mox Odoacer, genere Rugus, Thurcilingorum, Scirorum Herulorumque turbis munitus, Italiam invasit. » (Jornand. *De regn. succ.*)

« Non multum post Odowacer, Turcilingorum rex, Italiam occupavit. » (Jornand. *De get. gent. orig.*) — P. Warnefrid. *De gest. Longob.*)

sorbent ses dissensions intérieures, ni les nations barbares des Gaules, de Bretagne et d'Afrique, qui applaudissent à la chute du colosse, et s'en partagent les lambeaux.

L'Italie elle-même se console de voir les vainqueurs, le cordeau à la main, diviser entre eux la troisième partie de ses biens-fonds. Elle a tant souffert, que la fin de la lutte est pour elle un soulagement. Elle n'a, du reste, pour trouver ses maux légers, qu'à se rappeler Octave distribuant aux vétérans d'Actium les champs de la Cisalpine.

Les interrègnes des dernières années avaient accoutumé les esprits aux vacances de l'Empire. Plus d'un Romain dut croire qu'il ne s'agissait cette fois encore que d'une dictature temporaire, et, avant que les illusions fussent dissipées, l'Empire s'affaissait en silence, semblable à ces volcans éteints dont les cendres s'amoncellent sans bruit dans leur cratère épuisé et le comblent.

Cependant, une nouvelle révolution, survenue dans l'Orient, attire du côté de Constantinople les regards d'Odoacre. Zénon a été rétabli sur son trône, et, comme si l'Empire oriental eût puisé dans ses récentes épreuves un surcroît d'énergie, des plans de restauration et de revanche se croisent en tous sens autour de l'empereur.

Julius Nepos implore le secours de son frère d'Orient. Il était encore maître de la Dalmatie et de l'Illyrie : les populations romaines de la Gaule et les Burgondes confédérés lui étaient demeurés fidèles. Frappé en même temps que Zénon et par les mêmes trahisons, il espérait partager son retour de bonheur comme il avait partagé sa mauvaise fortune, et sollicitait son concours pour une seconde conquête de la Romanie.

Le secret des négociations eut bientôt transpiré. Dès qu'il en est informé, Odoacre prend son parti. Aux mains du Barbare, le sénat et le dernier empereur de Rome vont devenir, pour combattre Nepos, les instruments de la comédie politique la plus audacieuse qu'aient jamais inventée les mensonges de la diplomatie et des révolutions.

Augustule, par l'ordre du roi ruge, sort de sa retraite. Il convoque le sénat, comme s'il régnait encore, dépose la pourpre entre ses mains et le somme de notifier à Zénon son abdication volontaire et la vacance du pouvoir.

Le sénat, de son côté, feint de prendre au sérieux la rentrée de l'empereur dans la vie privée, et la souveraineté dont l'in-

fortuné César lui a remis le dépôt. Un décret rendu à l'unanimité déclare que l'empire d'Occident a cessé d'exister, qu'un empereur suffit pour défendre les frontières des deux empires, et que Rome n'a plus besoin d'empereur particulier.

Ceci n'était que le premier acte du drame qui devait transformer Nepos en prétendant repoussé par le sénat romain, et Odoacre en lieutenant de l'empereur d'Orient, chargé par l'Ordre sanctissime de soutenir, les armes à la main, contre l'usurpateur, les droits de Zénon et l'unité rendue à l'Empire.

Bientôt, Constantinople vit arriver en même temps dans ses murs les ambassadeurs du sénat, les envoyés d'Odoacre et ceux de Nepos et de ses Gaulois occidentaux.

Les députés du sénat apportaient à l'empereur d'Orient le décret qui transférait à Constantinople le siége unique de l'Empire. Ils étaient, en outre, chargés de lui annoncer qu'ils avaient élu Odoacre pour veiller à la sûreté de l'Occident, et de prier Zénon de lui accorder les insignes du patriciat et le gouvernement du diocèse d'Italie.

Ceux d'Odoacre venaient de leur côté déposer aux pieds de l'Auguste byzantin la couronne et le manteau de pourpre d'Augustule, et les ornements du trône d'Occident et des palais de Rome et de Ravenne.

Quant à Nepos, ses ambassadeurs, après avoir complimenté l'empereur sur son heureuse restauration, le conjuraient de prendre en main la cause d'un collègue et d'un frère, créé Auguste par l'Orient et renversé par des sujets rebelles.

La cour de Byzance eût volontiers décidé en sa faveur ; mais elle n'était pas de force à tenter une entreprise qui pouvait jeter sur Constantinople toutes les forces conjurées de la Barbarie.

Afin de sauvegarder le principe de la légitimité, Zénon affecta de considérer Nepos comme étant toujours le souverain effectif de l'Occident, mais ce fut tout.

Sa réponse à Odoacre est un mélange de condescendance et de fine ironie qui laisse tout présumer et n'engage rien. Il le félicite d'avoir reçu de Nepos, l'empereur légitime, la dignité de patrice, qu'il se serait d'ailleurs, ajoute-t-il, empressé de lui déférer si son collègue ne l'avait prévenu. Après cet acte de sens et de justice, Odoacre n'a plus qu'à accueillir comme son empereur celui auquel il doit un honneur si envié.

Pour les sénateurs, au contraire, le monarque byzantin n'a

que des paroles d'indignation et de dédain : « Vous avez reçu, « leur dit-il, de l'Orient deux empereurs. Vous avez chassé l'un « et assassiné l'autre. Mais votre empereur vit encore. Tant « qu'il existera, vous n'avez qu'un parti à prendre : vous sou- « mettre et le recevoir lorsqu'il reviendra. »

Puis, comme Odoacre tint bon et que Nepos, frappé par des meurtriers, mourut à Salone, au mois de mai 480, sans avoir recouvré son empire, Zénon se radoucit, heureux peut-être au fond d'être désormais le seul représentant de l'univers romain. Quelque vains que fussent le décret et les protestations par lesquels Odoacre et le sénat reconnaissaient la suprématie de l'empereur d'Orient, la chancellerie impériale en prit acte et les déposa dans ses archives, pour les en tirer le jour où Bélisaire et Narsès iraient, à la tête d'une armée, les rappeler aux envahisseurs de l'Italie.

En attendant, Odoacre poursuivait paisiblement le repeuplement et l'absorption systématique de l'Italie par les Barbares à ses ordres. Rome conservait son sénat, son pape plus puissant que jamais, ses monuments, son luxe. Les Silentiaires, les Domestici, les Scholarii d'Augustule continuaient à y résider, et recevaient leur solde journalière. Odoacre, comme Théodoric après lui, voulait qu'il restât à Rome un inoffensif vestige de l'ancienne République (πολιτείας τῆς παλαίας). Ravenne était toujours la capitale militaire de l'Italie, et les comtes romains,

[1] « Odoacer, rejecto imperatoris nomine, Regis vocabulum adsumens, res Romanas gubernabat. » (EVAGR. l. II, c. XVI.)

« Nomen regis Odoacer assumit, cum tamen nec purpura nec regiis uteretur insignibus. » (CASSIODOR. *Consul.*, a. 475.)

« Ingrediens autem Ravennam, Augustulum deposuit de regno. » (*Chr. incert. auct.*)

« Omnia ornamenta palatii Odoacer Constantinopolim transmisit. » (ANON. *Vales. ap. Aimoin.*, p. 431.)

« Augustus, Orestis filius, ut audivit Zenonem iterum Orientis, expulso Basilico, recuperasse imperium, senatum veteris Romæ, legationem ad Zenonem mittere coegit, quæ illi significaret, proprio imperatore se non indigere, *unum imperatorem sufficere,* qui utriusque imperii fines tueretur : Odoacrem se elegisse qui hanc partem tutam præstaret... Itaque orare ut illum Zeno patriciatus dignitate ornet et *Italiam* regendam ei committeret. » (*Exc. De Legat.* ex MALCHO Rhet. Paris. 1618.)

« Odoacer Italia atque ipsa adeo Urbe potitur. Rebellantibus autem huic Occidentis Gallis et legatione ab ipsis, aliaque ab Odoacro ad Zenonem missa, in Odoacrum magis Zenonis animus inclinavit. » (*Ex Hist.* CANDIDI ISAURI *Exc.* ed. Bekker et Niebuhr. Bonn. 1829.)

côte à côte avec les rois barbares, y commandaient les légions de la milice et les cohortes des Domestiques. Les derniers empereurs avaient voulu fondre dans la masse du peuple romain les Barbares qui leur demandaient des terres. Il semble qu'Odoacre poursuivît exactement la contre-partie du même plan et qu'il projetât de noyer les anciens propriétaires du sol dans les flots des conquérants, tout en leur laissant leurs lois et leurs mœurs. Aux Fédérés déjà établis dans l'Italie septentrionale vinrent bientôt s'ajouter la nation des Ruges, transplantée de la Pannonie conquise sur leur roi et aussitôt abandonnée, et, avec elle, les descendants des colons d'origine italique qui avaient si longtemps gémi sous leur servitude.

Odoacre faisait le désert entre la Barbarie satisfaite et repue et la Barbarie affamée qui, de l'autre côté des Alpes, gardait menaçante les solitudes du Nord, sauf plus tard à recommencer contre celle-ci, au profit d'une nouvelle Rome, les guerres préventives de César et d'Auguste.

Roi des rois barbares qui commandent aux peuplades rangées sous ses drapeaux, pour les Italiens, il est le lieutenant, le patrice qui règne au nom de Nepos ou de l'empereur d'Orient.

C'est en cette double qualité qu'il possède la préfecture d'Italie, c'est-à-dire l'Italie proprement dite, la Rhétie, la Sicile rendue par Genseric, le Norique et la Dalmatie recouvrée après la défaite et la mort du comte Ovidius, un des assassins de J. Nepos.

L'empire d'Occident, tel qu'il subsistait sous ses derniers Césars, est presque reconstitué sous sa main. Il ne s'en faut que de l'ancienne Province romaine qui, jusqu'à la fin, est restée fidèle à Nepos, et, après sa mort, a mieux aimé demeurer soumise de nom à l'empire d'Orient que d'accepter la domination des Fédérés rebelles. Les Gaulois, à plus juste titre que les Italiens mêmes, auraient le droit de s'appeler les derniers des Romains.

Tout le reste, en obéissant à Odoacre, s'imagine avoir seulement passé de la souveraineté des Augustes d'Occident à celle des Augustes orientaux. Le sénat et le peuple de Rome se sont placés sous la protection de Zénon. On lui élève des statues, on dresse ses images sur les places publiques, comme si le roi des Hérules n'était qu'un de ses lieutenants. Les monnaies portent son effigie et continuent à célébrer Rome l'invincible et la Victoire romaine, INVICTA ROMA, VICTORIA

ROMANA, comme ces astres dont la lumière continue à traverser l'espace longtemps après qu'ils ont cessé de vivre.

Cette politique habile avait promptement accoutumé les Italiens à un ordre de choses si amer pour leur orgueil. Sous le dur gouvernement des Hérules et des Ruges, ils se plaisaient encore à se croire libres. Tant que Nepos et Augustule vécurent, il semblait que l'empire d'Occident existât encore, et, quand le fils d'Orestes mourut, en 522, beaucoup crurent que l'Empire venait seulement de finir.

Rien n'était plus propre à prévenir les révoltes nationales. Pourtant, cette habileté même avait son danger. Elle habituait trop les vaincus à prendre au sérieux la fiction qui les consolait, à ne regarder la dictature d'Odoacre que comme un pouvoir temporaire, destiné à finir le jour où le vrai souverain se montrerait.

Odoacre ne tarda pas à s'en apercevoir.

Dès l'an 479, le roi des Ostrogoths, le grand Théodoric, ennemi irréconciliable des Hérules, contre lesquels il avait épousé la querelle des Ruges chassés par eux de leur patrie adoptive, demandait à Zénon l'autorisation d'aller chercher Nepos en Dalmatie, de joindre les troupes de sa nation à celles du souverain détrôné, et tous ensemble de fondre sur l'Italie pour ne s'arrêter qu'à Rome, où il se chargeait de faire rentrer Nepos en triomphe.

La mort de Nepos empêcha la négociation d'aboutir.

Mais, dix ans après, elle se renouait avec plus de succès. On ne pouvait plus prendre le nom de Nepos, on se rabattit sur celui d'Augustule. Zénon, qui avait peur des Ostrogoths, leur montra, pour s'en défaire, l'Italie à conquérir, recommanda à leur roi le sénat et le peuple romain, et Théodoric, créé consul romain, partit à la tête de ses Goths, envoyé par l'empereur d'Orient, ce qu'on ne croirait jamais, *pour venger l'injure d'Augustule.*

Les Italiens assistèrent pleins de joie à la lutte terrible des deux armées barbares.

Odoacre, vaincu au début, voulut se réfugier dans Rome. Les Romains lui fermèrent leurs portes, et déclarèrent qu'ils ne les ouvriraient qu'à celui qui viendrait envoyé par l'Empereur.

Quatre ans entiers, Odoacre lutta pied à pied et la victoire demeura incertaine. Il y eut de part et d'autre des faits d'armes héroïques et d'horribles trahisons. A la fin, Odoacre fut forcé

de se rendre. Théodoric lui promît la vie et le poignarda à sa table de sa propre main. Les Fédérés, qui avaient posé les armes, furent égorgés en une nuit dans leurs quartiers. « Ainsi, dit le saint panégyriste de Théodoric, Dieu punit les maux dont ces troupes accablaient depuis si longtemps l'Italie. »

« Le nom romain fut rétabli dans sa vigueur, » car tout se faisait au nom de l'Empereur et de la patrie romaine, et l'Italie passa indifférente des Hérules aux Ostrogoths, comme elle avait passé des soldats d'Orestes aux Hérules. On eût dit que ces changements ne la regardaient pas, que c'était querelle de famille à vider entre Barbares.

Les Ostrogoths avaient reçu l'Italie sous la condition d'une sorte de vasselage. Tant que dura leur monarchie, et ils s'en vantaient, toutes les magistratures civiles appartinrent aux vaincus, et l'on ne vit jamais un Goth parmi les magistrats romains. Tous les ans, l'empereur d'Orient nommait le consul de Rome en même temps que celui de Byzance, et les Goths ne s'y opposaient pas. Les monuments restaurés par Théodoric portaient inscrit le nom de Zénon Auguste, avant même celui du « Très-glorieux Roi ». Le sénat de Rome écrivait à Anastase (515) : « Très-invincible empereur, Vous serez satisfait « de la joie avec laquelle nous avons obéi à vos oracles sacrés... « Notre maître, l'invincible roi Théodoric, votre fils, nous a « ordonné de Vous obéir... » Longtemps après, quand déjà la guerre a éclaté entre les Romains et les Ostrogoths, l'image de l'empereur d'Orient se retrouve sur les monnaies de leurs rois, à côté de l'effigie de Théodath, d'Athalaric, de Witigès, de Badulla, et les orateurs de Witigès avaient quelque raison de dire à Bélisaire : « Nous nous sommes emparés de l'Italie, « mais nous n'en avons pas dépouillé les Romains. Nous n'avons « fait que nous associer à la juste colère de Zénon, jaloux de « venger celui qui avait été son collègue dans le principat sur « le tyran qui l'avait renversé, et de rendre l'Italie à la « liberté [1]. »

[1] « Hesperium Romanæ gentis imperium *cum hoc Augustulo periit*, an. decessorum Imp. DXXII. » (Marcellini Com. *Chr.*)

« Senatui Romano et populo tuitus est (Zeno), ut etiam ei imagines per diversa loca in urbe Roma levarentur. (*Chr. incert. auct.*)

« Theodorico, principi nostro, persuasit (Zeno), ut quippe patricius et consul Romanus fuerat, Augustulo illatam ab Odoacro injuriam ultum iret (Ὀδοάκρον δε ἀδικίας τῆς εἰς Αυγουστοῦλοῦ τίσασθαι). — Discours des ora-

Bercée par la fiction, Rome s'endort dans la servitude. Jamais transition plus doucement acceptée ne rendit plus facile l'œuvre de la domination étrangère. Ce n'est qu'à distance que la postérité devait mesurer le vide laissé en tombant par l'Empire romain. Les contemporains ne s'en étaient pas aperçus.

La fin de l'empire d'Occident n'est pas l'écroulement d'un édifice foudroyé, c'est l'assoupissement d'un vieillard qui s'éteint.

teurs de Witigès à Bélisaire, dans Procope, *De bell. goth.*, l. II, c. VI. — Exc. *De Legat.* ex Malcho.

« Ad partes eum Italiæ mittens, Romanum illi S. P. Q. commendat : Consul Romanus Theodoricus in Italiam petit. » (Jornand. *De regn. succ.*) — Cassiodor. l. II, ep. I.

Ennod. Ticin. *Paneg. Theodorici.* — Ejusd. *In Laurentii ep. Natali dict.* Par. 1611.

D. Banduri, *Numism. Imp. rom.* t. II. *Justinian.*

DEUXIÈME PARTIE

TRANSMISSION DU POUVOIR IMPÉRIAL

A CONSTANTINOPLE

CHAPITRE XV

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE LA SUCCESSION IMPÉRIALE A CONSTANTINOPLE. — LE SÉNAT, LE PEUPLE ET L'ARMÉE.

Un écrivain oriental a dit quelque part que l'Empire romain se compose en réalité de deux Empires successifs : l'un, qui commence à César Auguste et finit à Tiberius II, où tout est romain d'origine et de race, l'empereur, les patriciens, l'armée; l'autre, qui date de Mauricius, le premier des empereurs de race grecque, où peuple, sénat, conseillers, tout est grec comme l'empereur lui-même [1]. Le premier serait le véritable Empire romain, le second l'Empire grec proprement dit.

Il y a quelque vérité dans cette division, si l'on n'envisage que la physionomie tout hellénique et orientale que présente l'empire de Byzance, surtout depuis l'heure fatale où Léon III imagina de refaire au profit d'un roi frank l'empire d'Occident: résolution funeste qui, pour sauver la papauté d'un péril passager, isolait les deux moitiés de la chrétienté et préludait par le schisme politique au schisme religieux qui allait pour toujours diviser l'Orient et l'Occident.

Et cependant, considérée dans son ensemble, la distinction établie par Abulfarage manque de justesse.

Rome est tombée, mais l'Empire lui a survécu. Mutilé, réduit à l'Orient, il est toujours l'Empire romain. Le peuple de Théodose, de Justinien, continuera jusqu'au dernier jour à s'appeler le peuple romain. Jamais les empereurs romains de Byzance ne consentiront à abdiquer ce glorieux titre, et lors-

[1] « A tempore Augusti Cæsaris donec imperaret Tiberius Cæsar, spatio circiter DC, fuerunt imperatores, patricii et præcipua exercitus, Romani : extra quod, consiliarii, senatus et populus, omnes Græci fuerunt : deinde regnum etiam Græcandum factum est. » (ABULPHARAG. vers. Pococke, p. 96.)—« Mauritius, primus ex Græcorum genere, in imperio constitutus est. » (PAUL. L. III, c. XV.)

qu'au dixième siècle, un pape, docile serviteur des Césars tudesques, osera, en écrivant à Nikêphoros Phocas, le traiter d'empereur des Grecs, *Græcorum imperatori*, la cour de Byzance notifiera fièrement à l'ambassadeur d'Othon et de Jean XIII que tant que les lettres du pontife romain ne porteront pas pour suscription : *Aux grands empereurs des Romains*, elles ne seront pas remises.

L'empereur de Byzance, en effet, est vis-à-vis de l'Orient le représentant de Rome et de sa civilisation. Autour de lui, les mœurs, le langage sont grecs ou asiatiques : les institutions sont et restent latines. Le code de Justinien, les Basiliques, ne sont que le résumé de la pensée des grands jurisconsultes latins. Constantinople, avec ses Augustes, ses Césars, les faisceaux consulaires que les licteurs portent devant son sénat, ses juristes, ses rhéteurs, ses monuments pompeux, ses cirques et ses théâtres, c'est Rome encore, et pendant que la barbarie s'étend sur le reste du monde, là se conserve intact ce qui fut dans l'antiquité l'ordre, la science, la poésie, la civilisation et la règle.

La législation n'a pas changé, le gouvernement non plus. Démocratie unitaire absorbée dans la dictature et identifiée avec elle, autocratie à vie tempérée par la révolte, concentration de la vie politique dans la ville qui résume l'Empire, égalité sous le despotisme, liberté réduite à l'élection ou à la déposition du souverain, tel était l'Empire à Rome, tel il est à Constantinople.

Le peuple se contente de continuer les traditions de ses ancêtres, les sujets d'Auguste et de Constantin, et ne songe pas plus qu'eux à ordonner sa vie, à limiter, à régler l'autorité de ses chefs, à donner pour assiette à son gouvernement, au lieu du mélange incohérent de précédents incertains, d'éléments confus dont s'est formé le mécanisme politique des Césars, une constitution précise et nettement déterminée.

La transmission du pouvoir, le seul point par lequel se touchent les deux principes dont se compose l'Empire, la souveraineté populaire et le pouvoir d'un seul, reste, comme à Rome, abandonnée au hasard.

C'est toujours le même défi jeté à la logique, le même accouplement de principes contradictoires, l'hérédité en perpétuel travail d'enfantement et toujours avortant, l'élection survivant à toutes les révolutions, mais toujours dédaignant de définir

son mode d'action, la mobilité, qui est dans la loi, se heurtant à l'instinct invincible qui pousse les empereurs à se perpétuer dans leurs fils, la conspiration et l'insurrection à l'état permanent, nul principe fixe, partout la force, premier et dernier mot de cette anarchie organisée, de ce gouvernement du hasard.

Avec tant de causes de dissolution et de ruine, il semble que l'édifice social doive courir à chaque instant le risque de tomber en poussière. Il résiste pourtant. Jusqu'au dernier moment, ce peuple inexplicable conserve son indestructible vitalité, une force de cohésion que rien ne rompt, un attachement inviolable à sa foi, à ses traditions, à l'organisation que lui ont laissée ses pères, une énergie que les plus effroyables catastrophes ne sauraient abattre, une constance dans le malheur que la Rome de Camille et de Fabius n'a pas dépassée. Spectacle singulier d'instabilité dans les personnes et d'immobilité dans les institutions, dont la Chine, seule peut-être dans l'univers, offre un second exemple et que peuvent envier nos sociétés modernes, si fières de leurs formules politiques et de leurs institutions qui prévoient tout, hors la catastrophe infaillible du lendemain.

Les hommes changent à Constantinople, les dynasties passent. L'ordre social n'est pas ébranlé. L'ordre politique n'est pas altéré.

A travers toutes les révolutions, deux points restent inébranlables, sur lesquels tout le monde est d'accord.

Le premier, c'est qu'il n'y a de possible que le gouvernement d'un seul. Tout royaume divisé contre lui-même doit périr; Constantinople a fait un axiome politique du précepte divin poussé à outrance. Rome, épuisée par les guerres civiles, avait été amenée par la lassitude à la même conviction, mais l'image lointaine de la République et la vision de ses luttes émouvantes tourmentaient quelquefois sa vieillesse. Cette aristocratie, qui avait commandé au monde, ne pouvait, sans un tressaillement de cœur, comparer ce qu'elle était à ce qu'elle avait été. Constantinople n'a jamais connu l'amertume de ces arrière-pensées. Son passé ne remonte pas au delà de Constantin, ses gloires au delà du triomphe de la croix. Il n'y a place chez elle ni pour ces doutes tardifs, ni pour ces souvenirs qui, en Occident, de Tacite à Boëce, se traduisent en regrets impuissants ou en aspirations mal définies.

Une seule fois, un cerveau malade songe, dit-on, dans les rêvasseries de la fièvre, à abolir le gouvernement impérial et à le changer en démocratie. L'histoire se contente de mentionner ce vague et bizarre projet de Stavrakios, et passe outre. Si, en effet, il traversa réellement la tête de l'empereur pendant son agonie désespérée, on peut affirmer qu'il ne se serait pas trouvé dans tout Constantinople un homme pour le comprendre, moins encore pour l'exécuter.

Le second axiome politique de l'Orient chrétien aussi bien que de la Rome païenne, c'est que la souveraineté émane du suffrage ou de l'assentiment du peuple. Il n'y a d'empereur légitime que celui dont Constantinople a confirmé les pouvoirs.

L'hérédité pourra y être tolérée, elle ne passera jamais dans la loi. Douze cents ans après Auguste, la cause de l'élection et de la succession héréditaire se débattait au camp de Magnésie, parmi les soldats bardés de fer de Michaël Paléologue, presque dans les mêmes termes où jadis, sur le Palatin, Agrippa et Mécène discutaient, en présence d'Auguste, la question de la République et de la monarchie.

« La meilleure forme du principat est celle où le choix du prince n'est pas abandonné au hasard de la naissance, au caprice du sort. Il n'y a qu'une bonne monarchie. Ce n'est pas celle où l'aveugle puissance de la succession héréditaire et du hasard livre trop souvent les peuples à des misérables, à des êtres indignes dont l'homme de bien ne voudrait pas pour ses esclaves. Le principat, qu'avouent la justice et la raison, c'est celui auquel mènent le mérite et la vertu éprouvée : car, celui-là seul sert son peuple qui se croit tenu d'accomplir le bien pour l'exécution duquel il a été constitué le chef de la nation[1]. »

Ainsi devaient parler, dans le temple où s'assemblait le sénat, les partisans de la République ou de l'Empire électif, lorsqu'après le meurtre de Caïus Caligula, les consuls mettaient aux voix l'Empire ou la démocratie.

[1] « Vulgo ut optimam laudabant eam demum principatus formam, quæ principis delectum non prerogativæ generis addiceret, ac si permitteret arbitrio sortis... Optimum enim esse regnum, non hæreditariæ successionis, non sortis temeritate, sæpe etiam indignis objici solitum ac pessimis hominibus quos bonus deinceps vel servorum habere loco dedignetur. Eum vero principatum rectissime commendari, ad quem spectata et probata virtute eveharis : quod is demum prosit, qui id exequendum sibi putet, cujus gratia sit constitutus. » (GEORG. PACHYMER. *Hist.*, l. II, c. I.)

Ainsi encore, aux derniers temps de l'empire d'Orient, s'expriment les Stratégopoulos, les Dukas, les Cantacuzènes, les Comnènes, et la Grèce entière répète avec eux ces mêmes protestations contre l'hérédité monarchique qui, onze siècles plus tôt, ébranlaient, à l'avénement de Claude, les voûtes du Capitole.

Constantinople, en recueillant la succession politique de Rome, n'a rien répudié du système ondoyant et multiple en sa forme qui, pendant quatre siècles, a donné des empereurs au monde civilisé.

Elle l'a accepté tout entier, avec ses avantages et ses inconvénients, avec son incertitude et ses anxiétés, mais aussi avec les énergiques initiatives propres aux dynasties qui sortent du suffrage populaire et s'y retrempent sans cesse.

Comme Rome, sa devancière, elle se prête à toutes les combinaisons que parcourt, dans sa mobilité, la transmission du pouvoir suprême, fondée sur l'élection et l'institution d'héritier : élections populaires, élections patriciennes, élections militaires, association, adoption, désignation d'héritier par l'Empereur, et elle en revient à la fin au point de départ de l'institution impériale, telle que l'avaient faite les premiers Césars, à la consécration d'une dynastie dont le chef choisit son succesesur parmi ses enfants et l'associe au trône avec l'assentiment de son peuple.

Par leur aspect général, les révolutions de la succession impériale ont donc une frappante analogie dans l'Empire byzantin et dans la Rome des Césars.

Elles diffèrent néanmoins par plus d'un côté.

Les éléments dont se compose la société politique, quoique les mêmes dans les deux empires, se sont modifiés en traversant les siècles.

Il y a encore dans la Grèce romanisée des patriciens, un peuple, des soldats, qui tous s'attribuent le droit de nommer les empereurs, mais ce ne sont plus les armées, le sénat, le peuple d'Auguste et de Septime Sévère.

Le sénat de Constantinople, au cinquième siècle, a cessé d'être l'obscure et pauvre assemblée qui naguère se plaignait humblement à Théodose le Grand de l'indigence de ses membres et du contraste qu'offrait l'inanité de ses fonctions avec la pompe des titres dont Julien s'était plu à la décorer[1].

[1] Themist. *Orat. XIV.*

Avec moins d'éclat que le sénat de Rome, la curie de Byzance, au moins pendant les premiers siècles, exerce une action bien plus efficace sur le choix de ses maîtres.

Dédaignée à sa naissance, elle a rapidement grandi. Sous les noms grecs ou franchement barbares des patriciens nouveaux venus, on aurait quelque peine à retrouver les descendants des grandes races romaines auxquelles ils font remonter leur origine. Mais, quoi qu'on puisse penser de leurs douteuses prétentions, chaque jour, avec leurs richesses, s'accroissent leur puissance et leur orgueil. C'est un dicton vulgaire à Constantinople qu'en y transférant le siége de l'Empire, le *saint* Constantin y a transporté de l'Italie les sceptres impériaux, tout le sénat et toute la milice romaine[1].

Héritier équivoque de cette assemblée de rois qui, durant tant de siècles, a pesé sur le monde, le sénat de Constantinople, à défaut des héroïques souvenirs, possède la même prépondérance que celui des Antonins, sous l'autorité des empereurs.

Traités de paix, déclarations de guerre, administration de la justice et des provinces, rédaction des lois, rien d'important ne se fait sans lui. Tout absolus qu'ils paraissent, les monarques byzantins sont entrés avec lui en partage du pouvoir. Ils appellent les sénateurs les colonnes de l'État, une partie d'eux-mêmes. « Vous êtes, Pères conscrits, leur disent-ils, les membres les « plus importants de l'Empire. Nous sommes la tête, vous le « cœur et les mains. La censure et la discipline du sénat s'éten- « dent sans limites sur l'univers romain. » Il n'est, parmi les successeurs de Théodose et de Justinien, souverain assez puissant pour introduire dans l'ordre de la succession le moindre changement sans qu'au préalable un sénatus-consulte rendu dans les formes lui ait donné la force de loi. Pendant la minorité des princes, le sénat nomme les généraux qui lui prêtent serment et jurent de se concerter avec lui pour toutes les grandes résolutions[2].

1 « Constantinum sanctum Italia sceptra sua huc transvexisse atque senatum omnem cunctamque romanam militiam. » (LUITPRAND. *Legat. ad Niceph. Phocam :* MURATORI, *Script. rer. ital.* t. II.)

2 « Nam et ipsi pars corporis nostri sunt. » (L. IX, tit. 14, III, ad leg. Corneliam *de Sicariis : Cod. theodos., Arcad. et Honor.*)

Nos sumus... caput solidati corporis hujus :
... Vos, o mihi proxima membra....

Plus habiles ou plus heureux que le sénat de Rome, les patriciens de Byzance ont trouvé le moyen de se prémunir contre les proscriptions qui ont ruiné et décimé l'aristocratie romaine. Au lieu de s'isoler du peuple, ils font cause commune avec lui, l'associent à leurs intérêts, l'employant à leurs desseins quand il est favorable ou simplement indifférent, lui cédant lorsqu'il se fâche et veut être obéi, se résignant à répondre à son appel lorsqu'il les convoque à ses comices improvisés, s'inclinant devant sa toute-puissance aux jours de danger, sauf à reprendre le lendemain l'autorité et la direction des affaires, en toute occasion ne négligeant rien pour le mettre toujours entre eux et le maître et par là se rendant inviolables aux plus farouches tyrans.

Le peuple, dont le rôle politique est à Constantinople plus considérable que dans la Rome impériale, d'abord instrument docile du sénat, s'enhardit peu à peu. De concert avec l'armée, il renversera la dynastie d'Héraclius, avec le sénat celle des Comnènes. Il sera l'appui le plus ferme de la maison des Macédoniens et c'est lui qui, jusqu'à la chute de Constantinople, maintiendra l'autorité des Paléologues « que la nation entière a substitués aux Lascaris. »

Par son origine, par son niveau moral, il est bien au-dessus de la populace du Tibre, même aux derniers temps de la République.

Il n'a pas, il est vrai, parcouru le monde en conquérant et ses flatteurs ne l'ont jamais appelé le peuple-roi. Princes et grands le traitent de haut. Même au jour de leur avénement, les empereurs ne se gênent pas avec lui. On lui fait l'aumône, mais on le ménage peu. « Voici venir les calendes « consulaires. Comptez sur les largesses curules, dit Justinus II « à la foule assemblée qui l'acclame dans le Cirque. Nous vous « ferons riches. Mais, pas de querelles, pas de vols. Observez

Conscripti patres...
Vos estis pectus, vos brachia verticis hujus...
Nos etiam vobis curas commitimus orbis.
Sit censura patrum : sit disciplina per orbem.'

(Fl. Coripp. *De laudib. Justini*, l. II, v. 175 sq.)

Voyez sur les décrets rendus ou les serments prêtés par le sénat en matière de succession au trône et sur ses attributions pendant la minorité des fils de Romanus II, Zonar. t. II, p. 275; Mich. Glycas, p. 322; Leon. diac. Caloens., l. III, c. ii.

« les lois. Les juges sont là et, sous notre règne, ils seront « inexorables[1]. »

Cependant, ce peuple est pieux, docile, brave à ses heures, humain et juste tant que la colère et la superstition ne l'emportent pas. Il vit du travail de chaque jour et ne s'est pas mis au régime dégradant de la sportule et de l'annone. Il gagne par le travail le pain qu'il mange.

Ses pères étaient des hommes libres. La Thrace, la Syrie, la Grèce, qui, pendant des siècles, se sont épuisées pour peupler Rome d'esclaves, n'en avaient plus, grâce à Dieu, à donner à Byzance lorsque Constantin en a fait sa capitale. La guerre, dès le quatrième siècle, ne recrute plus la population servile; les Barbares se laissent exterminer ou déporter en masse plutôt que de servir. En même temps, le christianisme bat l'esclavage en brèche. Les marchés où s'adjugeaient des nations entières se ferment, et le temps n'est pas loin où un Paléologue abolira la servitude volontaire.

Les esclaves sont donc rares à Constantinople ainsi que les fils d'affranchis, et ce n'est pas sans raison qu'en se comparant à la Rome de son temps, la ville de Constantin la raille « de n'avoir gardé qu'une tourbe misérable d'oiseleurs, de pêcheurs, de bâtards, de valets et de vils esclaves[2]. » Mieux vaut après tout, à la place des Daves abjects, drapés dans le manteau de leurs ancêtres, ce petit peuple besoigneux et sans passé, ouvriers et marchands, vivant de peu, sans grand souci du lendemain, population mobile, frivole, facile à émouvoir, facile à apaiser, prompte à la raillerie et aux coups de main, sans ardeur durable que pour les pompes du culte et les controverses religieuses, terrible pourtant en ses fureurs et, au demeurant, assez semblable au peuple de la Stamboul de nos jours.

Doux et patient d'ordinaire, sa fougue devient redoutable quand l'excès de l'oppression ou les dangers de la religion le jettent dans la rue.

Les artisans de révolte le savent, et, lorsqu'ils veulent s'en emparer, ils n'ont qu'à crier que l'orthodoxie est en péril. Les têtes alors prennent feu. Les épées sortent toutes seules du fourreau. Que des chanteurs ineptes accusent Mauricius, le

[1] Coripp. *ut supra.*

[2] « Vilia mancipia, piscatores, aucupes, nothos, plebeios, servos tantummodo, » voilà, disaient les gens de la cour de Nikêphoros à Luitprand, tout ce que Constantin a laissé à Rome. (Luitprand. *Legat.*)

vaillant défenseur de l'Empire, d'être marcionite, et Mauritius est perdu. Que le patriarche, montant à la tribune, le crucifix à la main, déclare Constantin Copronyme coupable d'avoir dit que le fils de Marie n'est pas le fils de Dieu et d'une vierge, mais d'un homme comme lui et d'une femme comme sa mère, à ce blasphème, la ville assemblée frémit d'horreur : « Plus de « tyran ! Plus de persécuteur ! Mort à l'impie ! » La foule proclame Artavasd Auguste et se prépare à une lutte à mort.

Ces hommes, si paisibles d'ordinaire, dans ces cas-là deviennent des lions. Bélisaire a eu moins de peine à vaincre les Vandales de Gelimer. La poitrine nue, sans armes, ils se précipitent sur la pointe des épées et des lances, font plier sous leur masse les corps d'élite qui entourent les empereurs, forcent les portes des palais, et alors malheur aux vaincus ! Justinien II, Philippicus sont mutilés avec un raffinement d'opprobre ; Michaël V n'échappe que par miracle à la mort; Andronicos Comnène expire dans d'horribles tourments. Le peuple ne trouve pas assez de place sur son corps pour assouvir sa rage.

Il est rare qu'une élection populaire se passe sans quelques graves désordres, quartiers incendiés, maisons démolies, palais au pillage. Dans toutes les révolutions, les vagabonds, les bandits commencent par donner l'assaut aux maisons des riches et souvent le sang coule. La chose devient plaisante parfois à force d'horreur. Après le massacre d'Andronicos, la soif de sang apaisée, la vengeance accomplie, les instincts de maraude reprennent le dessus. Le peuple, entré en vainqueur dans le palais, se répand dans les appartements. Femmes, enfants, chacun est accouru, ouvrant des yeux avides, muni de son sac, et chacun y entasse ce qui lui tombe sous la main, l'or, l'argent, les pierres précieuses, les franges d'or, les tentures de pourpre et de soie, les merveilles de l'art antique et de l'art byzantin. Quand il ne reste plus autre chose, on enlève jusqu'aux ustensiles les plus grossiers, jusqu'aux meubles sans valeur. On a pillé pour s'enrichir, on pille maintenant pour piller, et tout cela sans bruit, sans disputes, presque avec ordre, comme s'il s'agissait d'un travail régulier, d'une tâche à accomplir. Pendant ce temps, Isaakios Angelos, impassible, assis dans le vestibule, assiste sans mot dire à la dévastation du palais que vient de lui donner l'insurrection victorieuse. A mesure que les sacs s'emplissent, les pillards qui sortent pour faire place à d'autres bandes, défilent en silence devant lui, déposent

à terre leurs fardeaux, s'inclinent, baisent les pieds du nouvel empereur ébahi de tant de respect et d'ardeur à prendre, et s'écoulent, ne lui laissant à la lettre que sa couronne et son manteau de pourpre [1].

Aussi, les grands ne redoutent-ils rien tant que la vacance de la royauté, si courte qu'elle soit : « Hâtons-nous, s'écrient « les sénateurs qui entourent le neveu de Justinien, cède à nos « vœux, accepte la couronne : si demain, en s'éveillant, le « peuple apprend qu'il n'a plus de maître, nous sommes « perdus. »

Ce qui fait le danger, c'est que dans ses bas-fonds, Constantinople recèle un perpétuel ferment de troubles, les factions du Cirque qui, pendant le premier tiers de son existence, ne manquent pas une occasion de mettre la ville en émoi.

Par le nombre de leurs adhérents, ces factions, dont la grotesque intervention dans les affaires publiques est la terreur des empereurs byzantins, sont bien peu de chose. A l'apogée de leur affluence, sous Mauritius, les Verts ne comptent pas plus de 1,500 hommes sous leur bannière, les Bleus 900 seulement. Mais derrière ces forces organisées, qui ont leurs couleurs, leurs chefs avec lesquels les empereurs traitent de puissance à puissance, se groupent toutes les petites et âcres passions qui couvent dans l'atmosphère des villes, les rivalités de personnes, les haines de quartier à quartier, les rancunes des injustices subies ou des châtiments mérités, les grossiers appétits, l'impatience de la règle, les lâches vengeances auxquelles le désordre promet une occasion de se satisfaire sans danger.

Voilà par où ces applaudisseurs fanatiques des cochers verts ou bleus sont devenus un pouvoir dans l'État, comment à certaines heures les folles rivalités du Cirque se changent en passions politiques et les couleurs des courses de chars en livrées de parti.

Le règne des factions de l'Hippodrome s'usera par l'excès même, mais les habitudes d'agitation et de violence qu'elles ont fait naître leur survivront longtemps.

[1] « Nam solebant in hujusmodi rerum mutationibus ex plebe homines otio egestateque perditi, ad expilationes bonorum domumque eversiones converti : interdum quoque ad civium cædem, ut in renunciatione Nicephori Aug. evenerat. » (Leon. diac. Caloens. *Hist.*, l. VI, c. I.)

Heureusement, ces révoltes qu'un rien allume s'éteignent comme elles ont commencé et ne vont jamais au delà d'un changement de personnes. Il n'y a dans cette société, accoutumée à l'obéissance, disciplinée par le christianisme et par les traditions de sa race, ni partis organisés ni divisions d'opinions. Telle qu'elle est, la forme du gouvernement plaît aux masses et elles n'en veulent pas d'autre. Elles se passionnent facilement pour les dynasties et n'ont jamais conçu autre chose que le pouvoir d'un seul. Les guerres de classes, l'esprit de haine si commun parmi les séditieux des grandes villes, leur sont inconnus, et, le premier mouvement passé, tout rentre dans l'ordre.

Le peuple de Constantinople n'est guère redoutable qu'aux tyrans, et l'hérédité mitigée, qui domine en Orient pendant des siècles, n'a pas de meilleur soutien.

L'armée apparaît tard au milieu des agitations intestines et y devient de bonne heure étrangère. Ce n'est qu'à de lointains intervalles qu'elle songe à disputer à l'oligarchie byzantine et au peuple de Constantinople la nomination des empereurs.

On sent qu'il s'est fait de ce côté un grand changement. L'empire d'Orient n'est pas, comme celui d'Auguste, issu de la guerre civile, et le soldat n'y a pas été préparé par les longues luttes du Forum et les intrigues des comices aux perpétuels et subits changements de souverains.

Les populations de Macédoine, de Thrace, d'Asie et d'Egypte, au sein desquelles se recrutent les légions byzantines, n'ont pas été habituées à faire et défaire des rois. Les descendants de Rhamsès, de Cyrus, des généraux d'Alexandre, les Mithridate, les Tigrane, ont fondé parmi elles des dynasties nationales aimées et glorieuses. Longtemps paisibles et soumises sous leur domination, ce n'est pas exagérer de dire qu'après la séparation de Rome et de Constantinople, elles ont, en échappant à la turbulence de l'Occident, reconquis comme un privilége de race, le droit d'obéir et de conserver leurs maîtres.

L'Empire n'a donc plus à compter ni avec les antagonismes provinciaux ni avec l'indomptable impatience de quatre armées en lutte permanente pour le pouvoir. Le faible désaccord des légions de Macédoine et d'Anatolie, au neuvième siècle, ne rappelle que de loin les chocs séculaires et les vivaces antipa-

thies des armées et des peuples de la Gaule, de l'Illyrie, de l'Italie et de l'Orient.

La formidable organisation des prétoriens, l'individualité des légions, si puissante contre l'ennemi du dehors, si redoutable dans les troubles intérieurs, sont depuis longtemps brisées. Il n'y a plus dans les armées cette cohésion, cette vie complète dans son isolement, qui faisaient leur force et leur danger.

Leur effectif s'est réduit autant que leur importance politique. De 645,000 hommes, auxquels les calculs des hommes de guerre du quatrième siècle portaient l'état militaire normal de l'Empire, il n'en possède plus que 150,000 à l'époque la plus florissante, sous Justinien.

Dans ce chiffre figurent pour une part importante les soldats de la garde qui tiennent garnison à Constantinople, en Galatie et dans les provinces voisines, les Porte-lances (Doryphori ou Stomophylakes), qui forment la garde personnelle du prince, les Silentiaires, chargés de veiller sur le second *velum* de la chambre impériale, les Domestici, les Protecteurs, les Scutarii, troupes d'élite qui occupent la citadelle, ainsi qu'on appelle le palais de Constantin, les Scholarii, au nombre de 3,500, bourgeois armés de Constantinople, qui n'ont de soldats que le nom, achètent à beaux deniers comptants l'honneur de se montrer, dans les occasions solennelles, autour du souverain dans leur armure étincelante d'or et d'argent, et qui, bien que portés sur les rôles de la paye, vivent en ville, à la façon des janissaires de l'empire turc.

Ce sont ces troupes de la garde qui, sous le nom hellénisé d'*exercitos,* seules ou mêlées au peuple de Constantinople, donnent, dans les temps réguliers, leurs suffrages aux empereurs élus par la ville. Les armées cantonnées hors de la capitale ne prennent part que dans les jours de trouble à l'élection ou à la confirmation des princes.

Cette physionomie tranquille des armées d'Orient se modifiera, il est vrai, lorsque la réforme militaire de l'Empire, qui s'achève sous Mauritius, aura détruit le cadre de l'antique légion pour lui substituer des milices provinciales, portant le nom des *thèmes* (provinces) où elles se recrutent et conservent leurs quartiers. De là, les rivalités des Macédoniens, les soldats d'Occident, contre les troupes orientales, les Anatoliens et les Arméniens. De là aussi, la facilité de ces légions provinciales à se transformer en une espèce d'armées féodales au service des

grands seigneurs des provinces qui en exercent le commandement par une sorte de droit héréditaire. Leurs propensions à la révolte augmentent encore quand un nouvel élément, les mercenaires étrangers, commencent à pénétrer parmi elles.

Mais, si les malheurs d'une longue guerre, l'ambition de quelques chefs puissants parviennent par moments à énerver la discipline des thèmes militaires et à leur inoculer la fièvre de la sédition, cette violence momentanée faite à leurs vrais instincts ne dure jamais longtemps. Bientôt, ils rentrent dans le calme; la révolte pour eux, comme pour le peuple, n'est jamais qu'une exception fugitive.

Les révolutions de palais, les conspirations, les guerres civiles ne sont guère moins sanglantes ni plus rares dans l'Empire byzantin, au moins jusqu'au temps des Paléologues, que dans celui des Césars. Mais, quel que soit l'élément qui l'emporte dans les compétitions à la souveraineté, il est un point par où Constantinople diffère essentiellement de Rome, c'est par la tendance immuable qu'elle conserve à reprendre, après chaque ébranlement, sa tranquillité et son calme. A ces secousses violentes succède bientôt et d'ordinaire pour longtemps une ère de repos que le monde romain n'a connu qu'une fois, sous le règne des Antonins. L'orage passé, Byzance n'aspire qu'à échapper à une instabilité qui répugne aux croyances comme au tempérament de son peuple.

On peut diviser l'histoire de la succession impériale en Orient, depuis l'extinction de la maison de Théodose jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en quatre grandes périodes.

Dans la première, qui commence au règne de Marcianus et va jusqu'à la chute des Héraclides, l'hérédité, triomphante sous les Théodoses, disparaît d'abord complétement pour ne recommencer qu'avec Héraclius. Le peuple est soumis aux patriciens, le sénat domine, l'Empire jouit d'une paix intérieure que troublent seulement pendant quelques instants l'élévation éphémère de Basiliscus et l'épouvantable drame de Mauricius et de Phocas.

Des élections silencieuses, concertées entre l'assemblée patricienne et l'Augusta, sœur ou veuve de l'empereur qui vient de mourir, puis l'adoption et l'association impériale, élèvent successivement et sans obstacle au trône dix princes, dont la suite paisible reporte la pensée vers les successeurs de Nerva (455-602).

Plus tard, Héraclius transmet à ses héritiers la couronne que lui a donnée l'élection. Mais la prépondérance du sénat n'en est pas affaiblie, et les fils du vainqueur des Perses ne règnent pour ainsi dire que sous sa surveillance et en partageant avec lui la direction des affaires.

C'est la période purement romaine de l'Empire byzantin, celle de l'élection régulière. Si l'on cherchait dans l'histoire du grand Empire quelque analogie avec ce temps de prospérité et de gloire, on ne le trouverait que dans l'époque heureuse de Trajan et des Antonins.

A cette ère de paix, que clôt brusquement la catastrophe où s'engloutit la famille d'Héraclius, succède d'abord une effroyable perturbation sociale. La dynastie d'Héraclius a régné juste cent et un ans. Née dans la tourmente, elle finit dans le sang et le meurtre. Les crimes de Justinien II ont déchaîné la tempête contre sa race. L'anarchie s'empare de l'Orient et, dans leur courte durée, les révolutions qui, en vingt ans, mettent sept empereurs sur le trône, dépassent en horreurs les scènes atroces qui suivirent la mort de Néron et de Commode. La populace et les armées se disputent le droit de faire des empereurs plus éphémères que les tyrans du troisième siècle. La violence est partout, le meurtre engendre le meurtre, le sang coule par torrents, les révoltes succèdent aux révoltes, jusqu'à ce qu'une main puissante, comprimant les flots débordés, les fasse rentrer dans leur lit (610-717).

Après tant d'ébranlements, l'Empire, las, épuisé, demande à tout prix le repos. Pendant 340 ans, tous ses efforts ne tendent qu'à donner au trône ce qui lui a manqué jusque-là, sous les prédécesseurs comme sous les héritiers de Théodose, la durée et les perspectives d'avenir.

Le septième siècle a introduit en Orient les élections militaires et leurs capricieuses fureurs. Les siècles suivants y fondent l'hérédité, telle au moins que des Romains et des Grecs peuvent la supporter, et aussi la puissante intervention du patriarche de Constantinople dans la nomination du souverain.

Au sénat, au peuple, à l'armée, les trois ordres sur lesquels reposait l'élection, vient s'ajouter le clergé, dont les querelles religieuses, les passions excitées par les hérésies et les schismes, ont fait le quatrième pouvoir de l'État.

La longue domination de la dynastie macédonienne est comme

une halte dans l'histoire des révolutions de l'Empire byzantin (717-1057).

Dès qu'elle vient à s'éteindre, la guerre civile recommence. Des deux côtés de l'Hellespont, les armées, devenues l'apanage de leurs généraux, se disputent l'Empire, comme autrefois les légions d'Othon, de Galba, de Vitellius et de Vespasien.

Mais la Grèce fatiguée demande grâce, et elle ne commence à respirer que lorsqu'il se rencontre un homme qui brise ou étouffe toutes les résistances, impose silence à l'armée, au sénat, au peuple et réduit l'Empire à l'état de ces monarchies orientales, sur la poussière desquelles Byzance a été fondée et où l'Empereur, seul debout au milieu de la servitude universelle et des vanités impuissantes des grands qui forment sa cour, ressemble à un dieu plutôt qu'au chef d'un peuple qui n'a pas abdiqué le droit de choisir son maître (1057-1081).

Mais il reste à ce grand corps de la Grèce chrétienne ce qui fait la vie des nations, la foi.

Quand arrive pour Constantinople le jour de la grande épreuve, quand les croisés paraissent, tout d'abord se désorganise, les vieilles dynasties tombent, la capitale se livre presque sans défense.

Mais, la première surprise passée, la Grèce revient à elle et se reconnaît. Le peuple tout entier, celui de la ville et celui des provinces, est sur la rive d'Asie, réduit à un coin de terre, mais ne désespérant pas et résolu à ne poser les armes que dans Sainte-Sophie recouvrée. Ce qu'il faut avant tout, c'est un chef. L'élection le donne. Toutes les énergies s'unissent. Rajeunies par le suffrage unanime, sacrées par le sang, les races guerrières des Lascaris, des Paléologues, mènent la nation au combat et commencent contre les Latins cette guerre de cinquante-huit ans, guerre obscure, presque inconnue de l'Europe contemporaine, oubliée par la postérité, mais admirable de constance, de patriotisme, d'infatigable dévouement, d'audacieuse persévérance et à laquelle n'a pas même manqué la récompense qu'obtiennent rarement les causes justes, le succès.

Constantinople est reconquise et, pour prix de la patrie rendue, de la religion vengée, les Paléologues règnent sur la ville sainte. C'est la quatrième et dernière évolution de la souveraineté byzantine. Pendant près de trois siècles, le pacte conclu entre la nation et la maison qui l'a sauvée, demeure inviolable

et jusqu'au jour où elle succombe, Constantinople donne au monde le spectacle admirable d'une monarchie élective, où l'hérédité sortie du plébiscite se maintient de génération en génération par le suffrage populaire qui l'a créée, et où l'élection qui a été la source de l'autorité de la dynastie libératrice en reste la sauvegarde (1183-1453).

CHAPITRE XVI

L'HÉRÉDITÉ ET L'ÉLECTION.

Constantinople a reçu de Rome, comme le signe de sa filiation, l'horreur innée de la royauté héréditaire.

Un instant, pendant la période confuse qui suivit l'abolition du paganisme et où les institutions chancelaient sur leurs bases comme les vieux cultes, on put croire que Rome allait, avec ses dieux, abjurer aussi ses formes politiques et donner pour fondement à la royauté des fils de Constantin une sorte de droit divin.

Après les agitations de la République, les esprits s'étaient réfugiés dans le calme du despotisme impérial. De même, on dirait, au temps de Constantin, qu'après tant de commotions sanglantes, ils sont prêts à se reposer dans l'hérédité.

Les panégyristes, les poëtes, les historiens, les orateurs attestent à l'envi le besoin de stabilité qui emporte les âmes. Ils promettent l'éternité à la famille des Flaviens. Ils s'attachent à prouver qu'elle ne tient son droit que de la naissance.

« Nous vous rendons grâce, ô Princes éternels, s'écrie un panégyriste pendant les fêtes du mariage de Constantin avec la fille de Maximien Herculius, — tristes fêtes, si l'infortunée Fausta et son père eussent deviné l'avenir ! — Les enfants, les petits-fils qui vont naître de cette union, propageront votre race dans tous les siècles futurs. Grâce à vous, la République romaine ne sera plus comme autrefois sans cesse le jouet de la diversité des caractères et des actes de ceux qui la gouvernent. Elle aura pour assises les perpétuelles racines de votre maison et, comme la race de ses empereurs, son empire sera immortel[1]. »

[1] « Maximas vobis, Æterni principes, publico nomine gratias agimus, quod suscipiendis liberis optandisque nepotibus seriem vestri generis propagando omnibus in futurum sæculis providetis ut Romana res, olim diversis regentium

Même à ceux que l'élection ou le choix de leur collègue est allé chercher dans la foule et dont la présence seule sur le trône est la négation de l'hérédité, les rhéteurs assurent que leurs descendants règneront à jamais sur les Romains. Pacatus, qui vient de féliciter Théodose d'être l'élu des comices autant que du prince, se hâte, pour écarter le souvenir menaçant de la révolte de Maximus, d'affirmer l'immortalité de la maison du grand empereur oriental : « Il n'y a plus à craindre d'ébranlelements, nous le savons bien. L'Empire romain appartient à jamais à toi et aux tiens[1]. »

Téméraires prophéties, que le ciel ne se hâte pas de justifier. Gratien assassiné, Valentinien II détrôné, leur ont donné d'avance de cruels démentis. Mais les poëtes ne se découragent pas. A peine Jean le tyran aura-t-il succombé que leur muse chantera avec la même confiance les longs jours assurés à la la postérité de Valentinien III : « La victoire a rendu l'univers à celui auquel l'avait donné la nature, et, de la tige royale, le palais verra renaître en sécurité des maîtres nouveaux qui continueront les anciens[2]. »

Par malheur, les oracles des poëtes et des panégyristes sont menteurs. L'immortalité que les flatteurs garantissaient aux fils de Théodose est allée rejoindre celle des Césars et des Claudii et la croyance à la légitimité impériale s'est éteinte du même coup.

Le sang du peuple byzantin a gardé les ferments de haine qu'y ont déposés la Grèce antique et la Rome républicaine contre la royauté et l'hérédité qui en est l'essence. Les déclamations contre les hasards de la naissance qui, semées parmi les hommes d'armes de Paléologue, y deviendront le signal d'une insurrection triomphante, se débitent, 150 ans plus tôt, dans le palais des empereurs nommés par l'élection comme des lieux com-

moribus factisque jactata, tandem perpetuis domus vestræ radicibus coalescet tamque sit immortale illius imperium quam sempiterna soboles imperatorum. » (*Incert. Paneg. Maximiano et Constantino.*)

1 « Scimus quidem nihil unquam novandum, cum Romanum semper imperium aut tuum futurum sit aut tuorum. » (Lat. Drepani. *Paneg. Theodos. A.* § XLV.)

2 « Cui natura dedit, victoria reddidit orbem.

. . . .

Sic dominos secura sui de stemmate regni
Continuet proprios dum creat aula novos. »

(Fl. Merobaudi *Carmina paneg.*)

muns propres seulement à rehausser la saveur des adulations qu'on leur prodigue, tant l'habitude est prise de la considérer comme la vraie source du pouvoir. « Il y a des hommes, dit l'orateur de la ville de Gaza dans l'éloge d'Anastase, dont les langes sont faites avec la pourpre impériale. On les appelle rois avant que la Fortune les ait éprouvés. Dès qu'ils se montrent et qu'on voit ce qu'ils sont, ils font naître des accusateurs contre la déesse. Mais toi, en t'élevant, la Fortune a eu un bon sens qui dépassait notre attente et lui a obtenu notre juste suffrage[1]. »

Quelques empereurs essayèrent de réagir contre ces tendances enracinées. Recommençant l'œuvre ébauchée de Théodose, ils voulurent faire de l'hérédité la base du droit politique. A certains moments même, ils parurent avoir réussi.

A la fin du huitième siècle, un acte solennel sembla avoir fondé la monarchie héréditaire.

Léon le Chazare, le troisième empereur de la famille des Isauriens, régnait alors (776). Le préfet des thèmes militaires, le peuple de Constantinople, une foule de citoyens accourus des provinces, étaient venus le supplier d'associer son fils à l'Empire. Plus ils insistaient, plus Léon affectait de vouloir se laisser forcer la main. C'était une vieille pratique de l'Empire, une tradition du temps des candidatures républicaines, respectée par Auguste et soigneusement entretenue par ses successeurs. Le candidat à l'Empire, l'empereur auquel le sénat accordait de nouveaux honneurs, ne pouvait se dispenser de refuser jusqu'au moment où une douce violence obligeait enfin sa modestie à céder.

Il était reçu que le peuple exigeât ce que le prince brûlait d'obtenir, que l'empereur s'excusât et se défendît, bien sûr qu'on ne le prendrait pas au mot. Ainsi l'avait réglé le code des convenances et du savoir-vivre romains. « Vous me demandez mon fils, disait Léon, mon fils unique, un enfant. Et, si « je cède, qui me répondra de sa vie? Qui m'assure que vous « ne le ferez pas mourir pour chercher ailleurs un autre « maître? » Et la foule de jurer par Dieu et la Panagia qu'elle n'aura jamais d'autre empereur que l'innocent Constantin, à moins que Dieu ne l'enlève avant l'heure.

1 « Excitant accusatores contra deam. Sed in te eligendo, præter expectationem judicium habuit Fortuna et justum suffragium tulit. » PROCOPII SOPHIST. *Orat. urb. Gazæ. Paneg. ad imp. Anastas.* coll. Niebuhr, p. 495.)

Léon tient bon et persiste dans son refus : le peuple s'obstine de son côté. Enfin, le Jeudi-Saint, las d'attendre, il se rassemble en tumulte dans le Cirque et décide d'exiger la proclamation du jeune prince. L'enthousiasme commençait à prendre l'accent de la révolte. Léon jugea prudent de céder. Il se dépouille donc de la pourpre et en revêt son fils : l'association est consommée. Alors, toute la ville, sénateurs, soldats, citoyens, le peuple en masse jusqu'aux plus humbles ouvriers et à la tourbe des boutiquiers, pour parler comme le chroniqueur, jurent sur la Sainte Croix « de n'avoir jamais d'autres empereurs « que Léon, Constantin et *leur descendance.* » Léon, au milieu des transports de la foule, sort du palais, suivi du jeune Auguste, de ses frères les Césars et des Nobilissimes, et, tous ensemble vont à Sainte-Sophie rédiger le contrat qui liera désormais la nation et ses princes. Constantinople tout entière prête le serment de fidélité. Les scribes en dressent acte et le transcrivent sur des feuilles de parchemin dans la forme authentique des lettres publiques. Chacun, dans l'immense basilique, s'approche à son tour et y appose sa signature ; puis, tous les ordres du peuple, les magistrats en tête, défilent devant la sainte Table où a été porté le précieux document et placent sous la garde du Seigneur la nouvelle constitution de l'Empire. « Vous « le voyez, frères, dit l'empereur ému, j'ai fait ce que vous « avez voulu, je vous ai donné mon fils pour empereur. — Oui, « répond le peuple, et sois-nous caution, Seigneur, fils de Dieu, « que de ta main nous recevons pour empereur le seigneur « Constantin, que nous le garderons sain et sauf et que, s'il le « faut, nous mourrons pour lui. »

Le lendemain était le jour de Pâques. Aux premières lueurs de l'aube, l'empereur Léon et le patriarche se rendirent au Cirque où le peuple les attendait. Léon mit la couronne sur la tête de son fils ; après quoi, la foule, d'un seul mouvement, se précipita dans Sainte-Sophie et, la main étendue, prenant comme la veille Dieu à témoin, prêta une seconde fois serment à Léon et Constantin Augustes. L'impératrice Irène marchait à la suite de son mari et de son fils et l'on portait les sceptres devant elle comme devant les deux Augustes. La confiance, la joie étaient dans tous les cœurs. Constantinople échangeait volontiers contre la stabilité inconnue à ses ancêtres la seule liberté qu'ils lui eussent conservée. Qui eût dit alors que cet enfant, objet de tant d'amour, dont la race devait éternelle-

ment régner sur les Romains, mourrait délaissé, détrôné, privé de la lumière du ciel? Que ce serait cette mère, si fière et si heureuse en voyant couronner son fils, qui lui arracherait le sceptre et le précipiterait, aveugle et sanglant, dans les ténèbres d'un cachot éternel, et que, dans tout ce peuple qui s'était engagé, devant Dieu et les hommes, à le protéger contre ses ennemis, à veiller sur ses jours, il ne se trouverait pas un bras pour le défendre, une voix pour protester[1]?

Jamais pacte politique ne fut plus solennellement conclu entre la nation et son maître, jamais plébiscite ou décret du sénat, gravé sur le marbre ou l'airain, ne fut plus librement voté. Et pourtant, vingt ans après, de ce qui devait être la loi fondamentale de l'État, il ne restait pas même un souvenir.

Longtemps après, Michaël Paléologue renouvelle, mais sans y associer ni l'armée ni le peuple, la tentative infructueuse de Léon IV.

On ne prêtait jusqu'à lui serment au fils de l'empereur que quand il avait été régulièrement associé et admis à la plénitude du pouvoir. Paléologue donne ordre aux gouverneurs de provinces et aux officiers de l'Empire de jurer fidélité, non plus seulement à l'empereur, à l'impératrice, mais à leur fils et même à sa femme et à ses enfants, dès qu'ils seront parvenus à l'âge où la coutume permettait de les couronner. Le serment ne doit pas s'arrêter, d'après le décret, à la ligne descendante; il remonte jusqu'au père de l'Empereur[2].

C'est, on le voit, l'hérédité constituée de toutes pièces, et, chose à remarquer sans qu'il y ait trop à s'en étonner, par un

[1] « Populo cum tumultu perseverante et turmatim in Circo coacto, eodem instantius urgente, sancta passionis Domini parasceve, ut fidem juramento facerent, Imperator præcepit... Tunc populus omnis... nec non opificum et tabernariorum grex... juraverunt præter Leonem, Constantinum *et deductam ab eis sobolem* se nullum unquam Imperatorem suscepturos... Mutata veste cum filio, et patriarcha ipso in ambonem redeunte, populi universi ordinis sponsiones suas scriptura consignatas, in sacram mensam imposuerunt. » (Theophan. an. 768.)

Zonaras raconte aussi que la ville entière jura de ne pas reconnaître d'autres empereurs que les descendants de Léon: « *ne quem alium nisi se et filium suum suamque progeniem* in imperium admitterent, jurarunt omnes, non senatores tantum et milites, sed et plebeia turba, et mercatores et opifices et hos jusjurandum in publicas litteras retulerunt. » (Zonar. t. II, p. 114.)

[2] J. Cantacuzen. *Hist.*, l. I, c. ii. — Nicephor. Gregor. *Rom. hist.*, tr. de Wolf. Paris, 1675, l. VIII, c. iii.

usurpateur dont l'avénement est la plus sanglante protestation contre le droit héréditaire.

Paléologue fut obéi parce qu'il avait la force que donnent les dictatures nées des révolutions, mais sa réforme ne dura pas plus que celle de Léon IV. Dès la première génération, elle était abolie.

Sous Andronicos II, une loi nouvelle, abrogeant celle de Michaël et rétablissant l'ancien usage, prescrivit de ne jurer fidélité qu'à l'empereur, à sa femme et à celui que l'empereur aurait désigné comme son successeur.

De ces tentatives impuissantes, aucune n'avait vécu jusqu'à la deuxième génération.

C'est qu'il faut le dire, l'hérédité est en opposition flagrante avec le caractère de la puissance impériale telle que la comprennent Rome et Constantinople.

Pour donner, il faut posséder et être propriétaire : pour transmettre, il faut avoir sur la chose transmise un droit absolu, irrévocable, qui ne dure pas seulement autant que la vie du propriétaire, mais qui se perpétue par delà et se propage après lui.

Telle n'est pas la puissance impériale.

L'Empire, personnification vivante du peuple, peut toujours être retiré par le peuple dont il émane, ou abrogé par le sénat, tribunal suprême de la nation. Et ce n'est pas là un de ces droits abstraits que la politique inscrit dans les lois et qu'elle laisse ensuite dormir inutiles dans la région idéale où elle les a confinés. Néron, Didius Julianus, Maximin, Licinius, déclarés ennemis publics, frappés par cette mise hors la loi qui ne laisse au monarque déchu que le choix entre le suicide et le supplice, attestent assez quelle arme terrible repose pour le jour où le prince vient à être ébranlé, au fond de l'arsenal de ces lois d'ordinaire si complaisantes aux tyrans.

L'empereur romain peut tout, hormis d'écarter le glaive toujours suspendu sur sa tête, et comme à Rome aucune force sociale n'est nettement définie, comme les pouvoirs s'enchevêtrent et empiètent constamment l'un sur l'autre, ce n'est pas le sénat seul qui aura vis-à-vis du maître du monde ce privilége de mort. L'armée s'en mêle aussi et plus d'une fois on l'a vue faire comparaître à son tribunal jusqu'à l'ombre des princes morts dont la proscription allait troubler les cendres.

Constantinople chrétienne ne croit pas plus que Rome à l'inviolabilité impériale.

L'huile sainte et les serments prêtés sur l'autel ne protégent guère mieux les empereurs que la majesté du tribunal populaire et la sainteté du grand pontificat. Tuer un empereur est, au fond, malgré l'adoucissement apporté dans les mœurs par le christianisme, peu de chose pour ce peuple habitué de longue date à jouer avec la vie des rois et des vaincus. Saint Martin de Tours, invité à s'asseoir à la table de l'usurpateur Maximus, refuse d'abord d'accepter l'hospitalité d'un homme qui a détrôné un empereur et en a tué un autre. Mais Maximus verse quelques larmes. « C'est malgré lui qu'il a accepté l'Empire ; la faute « en est à la volonté divine et à ses soldats qui lui ont fait vio« lence. » Saint Martin n'insiste plus et vient prendre place à côté du régicide. Après tout, comme le dit Sulpice Sévère, c'était un prince dont la vie ne mériterait que des éloges, s'il lui avait été permis de refuser le diadème que lui imposaient ses soldats révoltés ou de ne pas faire la guerre civile [1]. Chez ces durs Romains, il y a toujours du vieux sang des Brutus et des Chéréa.

L'Empire, pour absolu qu'il soit, ne dure qu'autant que le sénat ou le peuple, qui ont le droit de nommer les princes, n'ont pas usé de celui de les déposer.

Le peuple proclame Constantin Copronymos déchu. Le sénat condamne Héracléonas à la mutilation et à l'exil, dépose Alexis Comnène II, menace tous les souverains qui ne le font pas trembler lui-même.

Une royauté, constamment placée sous le coup de pareilles responsabilités, n'est, en définitive, qu'une magistrature viagère.

Elle est quelquefois moins encore, et les Romains d'Orient ne s'étonnent pas plus qu'il ne convient de voir la puissance impériale, cette quasi-divinité terrestre, se rapetisser parfois aux proportions d'un intérim condamné de plein droit à cesser à jour fixe.

Déjà, nous avons vu Julien accuser Vetranio d'avoir manqué à sa parole pour avoir voulu retenir l'Empire, après avoir assuré à Constance qu'il ne l'avait accepté que comme un dépôt dont il rendrait le compte, le moment venu.

L'idée depuis a fait son chemin et l'on est moins surpris, en se rappelant ce précédent, de voir le patriarche Arsenius, après avoir longtemps refusé de couronner Michaël Paléologue et de

[1] SULPIT. SEVER. *V. B. Martini* et *Dialog.* II, 7.

sanctionner ainsi la déchéance de Théodoros Lascaris, céder enfin lorsque ce nouvel empereur lui promet de rendre le pouvoir et la couronne à l'héritier légitime de l'Empire, dès qu'il aura atteint sa majorité.

Michaël s'oblige par les plus effroyables serments et, à ce prix, il reçoit, dit Nikêphoros Grégoras, non pas l'Empire à perpétuité, mais seulement, ajoute Phrantzès, l'administration de la République avec la puissance impériale jusqu'à la majorité de l'Empereur[1].

Chez tout autre peuple, une pareille promesse ne se comprendrait pas et l'on s'expliquerait moins encore qu'on eût pu s'y tromper. Mais, en Orient, rien de tout cela ne semblait trop étrange. N'avait-on pas vu Léon le Philosophe léguer l'Empire à son frère à charge de le rendre en mourant à son fils? Ne doit-on pas voir plus tard Cantacuzène recevoir d'Andronicos III la puissance suprême pour la remettre à l'enfant que l'impératrice porte dans son sein et, quelques années plus tard, après s'être, comme Michaël Paléologue, proclamé du droit de la force le collègue de Jean V, jurer qu'il n'a jamais eu la pensée d'enlever au fils de son ami et de son bienfaiteur, à l'héritier des Paléologues, l'autorité qui lui appartient et qu'il retrouvera tout entière à sa mort[2]?

Quelle idée se faisaient donc de l'Empire ces hommes qui concevaient qu'il finît à terme fixe comme le bail d'une ferme, qui admettaient l'Empire à temps, l'Empire en usufruit, l'Empire en fidéicommis?

Avec de pareils éléments, on a l'équivalent de la République, on ne fonde pas l'hérédité. Un peuple qui se prête à des compromis de ce genre n'en a pas la notion.

Ce qui caractérise l'hérédité, c'est qu'elle existe indépendam-

[1] « Cæterum non perpetuum illi decernit imperium. » (NICEPHOR. GREGOR. l. XI, p. 11 v°.)

« Nec tamen perpetuam illi tribuit dignitatem, sed cogente temporum rerumque ratione, Reipublicæ fecit eum administratorem, potestate imperatoria, donec heres et successor legitimus ætatem maturiorem attigisset : tum solio et omnibus insignibus imperatoriis se abdicaret. » (GEORG. PHRANTZ. *Annal.*, l. I, c. II, ed. Bekker. Bonn. 1838.)

[2] « Moriens Leo Philosophus imperium fratri suo Alexandro reliquit. Eumdem multis hortatus est ut Constantinum educare ac digne tractare vellet, eumque sibi heredem imperii facere. » (CEDREN. p. II, p. 607.) — J. CANTACUZEN. *Historiar.*, l. II, c. IX et IV, c. XLIX. — NICEPHOR. GREGOR. l. IX. — MICH. DUCÆ *Hist. byzant.*, c. V, ed. Bekker. Bonn. 1834.

ment de la volonté du prince qui la transfère. Il n'a pas plus besoin d'intervenir pour lui donner naissance qu'il ne peut l'empêcher d'être. Dès qu'il a fermé les yeux, la mort saisit le vif, pour parler le langage du droit. L'hérédité est sans lui, au besoin malgré lui. C'est un fait absolu, nécessaire, indépendant de la volonté humaine. Elle constitue un droit pour l'héritier et par cela même une obligation pour celui dont la puissance doit passer après lui au parent le plus proche.

Or, à Constantinople comme à Rome, c'est précisément le contraire qui se produit.

Les fils, les parents de l'empereur n'ont de droit que celui qu'ils tiennent de sa désignation expresse.

Il peuvent régner, et, deux fois sur trois, le fils succédera à son père, mais ce ne sera ni par le fait de la loi ni par un droit qu'il tienne de sa naissance; s'il devient maître de l'Empire, ce ne sera que par la volonté formelle de celui qu'il remplacera.

Pour empêcher les siens de régner après lui, l'empereur n'a pas besoin de les exclure : il suffit qu'il ne les ait pas appelés. Pour qu'ils règnent, il faut qu'il l'ait voulu et que sa volonté se soit manifestée.

S'il se tait, la couronne est vacante, aussi bien que s'il ne laissait pas d'héritier.

A neuf cents ans de distance, l'histoire de l'empire d'Orient nous en présente deux exemples remarquables.

En 363, Jovianus meurt sans avoir institué son fils empereur. L'armée s'assemble et proclame Valentinien. Le nom du fils de Jovianus n'est pas même prononcé.

En 1255, Jean Vatatzès, le vaillant restaurateur de l'Empire grec, meurt à Nymphée en Lydie. On le presse d'associer au trône son fils Théodoros Lascaris. « Non, répond-il à ceux qui « l'entourent; le peuple n'aime pas les empereurs qu'il n'a pas « faits. » Il expire et aussitôt les comices s'ouvrent; pas une voix ne manque à celui dont son père n'a pas voulu faire un empereur héréditaire. Lascaris règne, mais il règne par la volonté et le suffrage de la nation [1].

[1] « Quia is a patre vivente non appellatus fuerat imperator, eodem defuncto, communi consensu totius exercitus ac nobilium ac procerum imperii est salutatus... Post ejus obitum, autem totius populi suffragiis est creatus imperator, in clypeo sedens, more a majoribus recepto. » (NICEPHOR. GREGOR. p. 9.)

« Ab omnibus imperator acclamatus. » (GEORG. ACROPOLIT. *Hist. byzant.* p. 56. Paris. 1651.)

Placé aux deux points extrêmes de la durée de l'empire d'Orient, à son origine et à la veille de sa décadence, ces deux faits résument toute l'histoire de la succession impériale à Rome et à Byzance.

Elle est là tout entière avec ses tendances obstinées et ses contradictions apparentes : d'une part, l'invincible résistance des masses aux prétentions qui feraient de la souveraineté la propriété d'une famille; de l'autre, les transactions qui, en dépit des théories et des lois, tendent constamment à se faire entre l'hérédité de droit, toujours repoussée, et l'hérédité de fait, toujours acceptée dès que s'élève pour la faire prévaloir une dynastie glorieuse et populaire.

Il s'en faut en effet que l'élection forme un obstacle absolu à la transmission du pouvoir du père à ses enfants. Pourvu que, dans la forme, le droit populaire reste sauvegardé, la nation laisse faire, et l'on ne trouverait pas, dans l'histoire si agitée de Byzance, l'exemple d'un refus d'acceptation opposé à la désignation de l'héritier du trône.

Aussitôt que, pour fonder une race royale, il se rencontre une volonté énergique, un vigoureux caractère, Basilios le Macédonien, Alexis Comnène, Lascaris, Michaël Paléologue, l'Empire compte une dynastie de plus. Les intérêts se groupent autour d'elle. Sa gloire devient une part du patrimoine commun. Les masses se passionnent pour sa durée. Il se trouve des écrivains et des poëtes pour parler de « son droit héréditaire », du châtiment qui attend quiconque osera porter la main sur « le « sceptre que le Père Tout-Puissant a donné aux héritiers des « princes légitimes. »

Quatre-vingt-dix ans après l'usurpation qui a mis fin à la dynastie des Lascaris, le ressentiment de la trahison de Michaël Paléologue est encore vivant à Constantinople. A la première nouvelle de la levée de boucliers de Cantacuzène contre Jean V, les opinions se divisent, les uns se prononcent pour l'empereur légitime, les autres se réservent. Après tout, vont répétant les railleurs et les mécontents, ce que le bisaïeul a fait à l'héritier des Lascaris, qu'importe que d'autres en fassent porter la peine à son arrière-petit-fils? Ce n'est que justice d'en haut. Dieu n'oublie pas. — Mais Cantacuzène s'est fait l'allié des Turcs. Ils promènent la désolation et l'incendie dans les campagnes de la Thrace. — Qu'y faire? Les Romains expient leur parjure. Ils avaient juré de conserver l'Empire au petit-fils de Lascaris. Ils

avaient demandé que l'excommunication et l'anathème retombassent sur leur tête, si jamais ils adhéraient à la défection de Paléologue. L'anathème retombe sur eux et les frappe. Ils ont attiré sur leur tête la malédiction et l'exécration, comme les Juifs au temps de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dieu est juste [1].

Certes, nous sommes bien près du droit divin. Mais, au point décisif, ces inconséquences de l'opinion s'arrêtent et l'hérédité de fait ne peut pas parvenir à passer dans le droit.

Qu'on jette un regard sur la manière dont finissent les maisons souveraines auxquelles s'adressent ces protestations platoniques et ces regrets inutiles, et l'on verra si elles empêchent une seule révolution. La dynastie des Dukas tombe renversée par une conspiration militaire, celle des Comnènes s'éteint noyée dans le sang, les Lascaris meurent dans la captivité et l'abandon.

Il n'y a qu'une famille qui aille jusqu'à la fin, celle des Paléologues, qui durera autant que Constantinople, parce que deux fois le suffrage populaire est venu raffermir la couronne sur sa tête et confirmer ce qu'il a fait en donnant l'Empire à son fondateur.

Depuis le premier empereur romain jusqu'au dernier des empereurs grecs, c'est la désignation seule ou l'association et non le droit du sang qui confère la dignité impériale, quand ce n'est pas l'élection. L'hérédité, dût-elle durer des siècles dans une même famille, n'y est que tolérée; elle n'arrive pas à devenir une institution.

En réalité, l'élection est au fond de tout. Elle est le point de départ, le fondement des dynasties que l'hérédité de fait continue. C'est elle qui donne à l'élu le pouvoir de s'associer son fils et devient ainsi la source indirecte de l'hérédité. L'hérédité, subordonnée à la ratification du sénat, à la confirmation par les acclama-

[1] « E proceribus optimatibusque ac plebe, alii Palæologum ut successorem et heredem imperii, legitimum imperatorem esse volebant: alii, qui contraria sentirent, dictitabant quæ imperator Michael, illius abavus, in Johannem Lascarim, fecisset, quum eum oculis cum imperio privaret, eorum nunc pœnas abnepotem ejus aliis luere. » (GEORG. PHRANTZ. *Annal.*, c. IX, p. 10.)

« Vindicantes Romæorum perjuria. Juramentis namque præstitis, addito excommunicationis anathemate diro, fidem suam obstrinxerant imperium servaturos Lascaris filio, nec unquam Palæologi defectioni adhæsuros... Anathemate itaque percussi in se ipsos maledictionem, ut Judæi tempore passionis Domini, atque exsecrationem accersiverunt penitusque perierunt. » (MICH. DUCÆ *Hist. byzant.*, c. VI, p. 25.)

tions du peuple ou des armées, n'est elle-même qu'une élection au second degré. Le peuple élit par l'intermédiaire de son élu.

Et ainsi nous nous trouvons ramenés à la question qui domine tout. Quel est le caractère de l'élection impériale, quel en est le mode et quelles sont les conditions de l'éligibilité dans l'Empire romain ?

Tout citoyen, à Rome et à Constantinople, est électeur-né de l'Empire.

Tout citoyen peut être empereur.

Il n'y a d'exclusion que pour l'esclave, l'étranger, l'eunuque et le prêtre.

L'esclave est une chose et non un homme.

L'étranger est un barbare. La civilisation le repousse parce qu'elle le méprise et le craint. *Hostis*, étranger, ennemi.

L'incapacité qui frappe le barbare s'étend à son fils. La tache originelle ne s'efface qu'à la troisième génération. Stilicon, Aspar, enfants de Germains qui ont pourtant vu le jour sur la terre romaine, n'osent pas prétendre pour eux-mêmes à l'Empire. Ce n'est que pour son fils qu'on accuse le premier d'avoir peut-être rêvé la pourpre, c'est pour son fils aussi que le second obtient de Léon le Grand, fait empereur par lui, le manteau de César : et encore, contre une telle audace, l'Empire tout entier se soulève. Stilicon et Aspar meurent pour avoir voulu recommencer Maximin[1].

L'eunuque est indigne. Le changement d'idées apporté par le christianisme, le contact avec les monarchies d'Asie, ont rendu possible un phénomène auquel les vieux Romains eussent refusé de croire, un Eutropius consul, un Narsès général des armées de l'Empire, et Narsès reconquérant l'Italie a prouvé ce qu'il peut rester de viril dans le cœur de ses pareils. L'eunuque peut être patrice, maître de la milice, ministre, arbitre de l'Empire, il ne peut être le collègue des Césars. Les tyrans bientôt ne se donneront plus la peine de faire tomber la tête des fils des souverains qu'ils ont détrônés ; ils se contentent de les mutiler. Leur dédaigneuse clémence retranche par là les victimes de la société aussi sûrement que la mort.

Le prêtre, eunuque volontaire, est, lui aussi, exclu du

[1] « Arbogastus, cum genus ab imperio ipsum excluderet : patre enim barbaro erat natus. » (Philostorg. l. XI, c. II.)

trône. La souveraineté, c'est le glaive, et le prêtre ne peut pas verser le sang. Quand on laisse la vie aux empereurs déchus, on leur rase la tête et on les jette dans un cloître. Rayés de la vie active, ils n'ont plus le droit de se mêler à ses agitations. Dans le grand conseil où les armées d'Asie délibèrent sur le choix de l'empereur qu'elles opposeront à Nikèphoros le Botaniate, Constantin, l'héritier des Dukas, le frère et le vengeur de Michaël VII, Constantin qui, avant de se réfugier dans un monastère, a lui-même porté le titre d'empereur, renonce au trône le premier. Il a pris l'habit de moine. Il s'est rendu incapable de régner.

Quant à l'exclusion qui frappait l'enfant dans les premiers âges de la monarchie impériale, elle est depuis longtemps tombée en désuétude. Diadumenus, Honorius, Valentinien II, Théodose II, Augustule, étaient des enfants quand leur père ou l'armée les a élevés à l'Empire. Léon le Jeune a à peine atteint l'adolescence lorsqu'il succède à son aïeul, et, comme il a été lui-même associé au trône, il y associe son père à son tour.

Mais par où Constantinople diffère le plus de Rome, c'est par la suppression de l'incapacité qui frappait les femmes.

C'est là certainement un des côtés les plus originaux de l'histoire du Bas-Empire et le trait qui manifeste le mieux la révolution opérée par le christianisme dans l'organisation sociale, le mouvement d'émancipation qui travaille à détruire à la fois l'esclavage dans la société et le pouvoir absolu du père dans la famille.

Rome républicaine repoussait avec un soin farouche toute immixtion de la femme dans les affaires du pays. Avec la vie publique du Forum, avec le droit de vie et de mort du père de famille sur l'épouse comme sur le fils et un état de guerre permanent, il n'y avait place pour elle qu'au foyer domestique.

Son rôle politique commence avec l'Empire. C'est le temps de la puissance des Livie, des Agrippine, des Plotine. Plus la grandeur des maîtres du monde les isole, plus elle les oblige à chercher auprès d'eux le seul asile où leurs secrets puissent tomber sans être trahis.

Mais cette influence occulte est encore obligée de se cacher dans l'ombre de la demeure impériale. Néron, le parricide, pour noircir la mémoire de sa mère, l'accuse d'avoir aspiré à se faire un jour associer à l'Empire : elle a osé, dit-il, concevoir la pensée d'infliger au sénat, au peuple, aux cohortes préto-

riennes, la honte d'un serment prêté à une femme : un crime contre la majesté du peuple romain que la mort seule peut expier, et le sénat approuve.

A l'époque des Sévères, un grand changement s'opère dans les mœurs de l'Empire. L'Orient fait invasion dans la société romaine. Trois femmes, trois Syriennes, entourées de tout le charme de la culture hellénique et de l'élégance orientale, Mœsa, l'aïeule, Semiamira, la mère d'Helagabal, Mammæa, la mère d'Alexandre Sévère, franchissent le seuil de la vie voilée que l'antiquité imposait à leur sexe. Comme les dieux de l'Orient qu'elles amenaient avec elles, elles prennent possession du Capitole et du palais des empereurs. Mœsa préside le sénat. Mammæa harangue les prétoriens. Helagabal est égorgé sur le sein de Semiamira, massacrée avec lui. Alexandre Sévère règne avec sa mère, et meurt dans ses bras. Julia, la femme de Septime Sévère, reçoit des soldats le surnom de *Mère des camps*, et, sur les bords du Rhin, une autre *Mère des soldats*, une femme intrépide qui n'a pas voulu être impératrice, crée des empereurs et repousse les Barbares.

En vain, les sénateurs s'indignent ; en vain, à la mort d'Helagabal, leur premier acte est d'interdire aux femmes l'entrée de la curie.

Le coup est porté. Pendant que Victoria, Zénobie, étonnent le monde par la grandeur de leurs desseins, les vierges, les matrones chrétiennes peuplent les catacombes et les déserts, prêchent, convertissent et meurent pour leur foi. La mère de Constantin est une sainte, et l'histoire n'a pas assez dit peut-être quelle part lui revient dans la révolution religieuse qui changea la face de la terre.

Les femmes avaient été au combat, il était juste qu'elles fussent à l'honneur. Après la victoire du christianisme, on s'aperçut seulement de la place qu'elles venaient de se faire dans la direction de la société humaine. Les monnaies byzantines reproduisent moins fréquemment, il est vrai, les traits de la femme de l'Autocrator que celles de la grande époque des Césars et des Antonins. L'usage même finit par s'en perdre à la fin du onzième siècle. Mais par contre les sœurs, les filles du premier empereur chrétien, décorées du titre d'Augusta, se considèrent comme investies, au même titre que leurs frères, d'une portion de la puissance souveraine. Constantina, pour sauver l'Empire, revêt de la pourpre le vieux Vetranio, du droit que lui con-

fèrent le diadème et le nom d'Augusta que lui a donné son père [1].

Quelques années plus tard, l'impératrice Eudoxia fera porter ses statues de province en province avec les insignes et l'appareil de la souveraineté, et ses images exposées sur les places publiques seront adorées comme celles d'Arcadius, son mari, et d'Honorius, son beau-frère. Encore quelques jours, et le préfet des sacrés prétoires déposera solennellement dans la salle du sénat de Constantinople les bustes vénérés des trois Augustes réunis, Honorius, Théodose le Jeune, et Pulcheria Augusta, la fille d'Arcadius, la régente de l'Orient. L'assimilation est maintenant complète. L'Augusta est l'égale et l'associée de son frère [2].

L'antique rudesse romaine essaye bien de lutter contre l'envahissement des mœurs nouvelles. Honorius transmet gravement à son frère, qui ne s'en émeut guère, les protestations du sénat romain et les réclamations de l'Italie contre les audacieux empiétements d'Eudoxia.

L'Empire ne veut pas tomber en quenouille. Les jurisconsultes, les diplomates posent en maxime d'État que le gouvernement n'appartient pas aux femmes, mais aux mâles seulement. Quand Attila, auquel Honoria a envoyé son anneau, en signe de fiançailles, fait demander à Constantinople la dot de la folle princesse et sa part du patrimoine impérial, l'Auguste d'Orient se borne à répondre qu'à Rome les femmes n'ont aucun droit à la succession de l'Empire [3].

Or, au moment où les ambassadeurs de Théodose tenaient ce fier langage dans le camp des Huns, Rome et Constanti-

[1] « Eorum soror, natu maxima, Constantina, quæ vidua erat Annibaliani, timens ne Magnentius tyrannus universum imperium sub potestatem suam redigeret, Veteranionem, unum ex magistris militiæ, Cæsarem renuntiavit. Videbatur autem illa *id suo jure facere*, propterea quod communis eorum pater, dum viveret, diademate eam coronaverat et Augustam nuncupaverat. » (PHILOSTORG. l. III, c. XXII.)

[2] « His Coss. Pulcheria, soror Theodosii Jun., Nobilissima, Augusta dicta est mense Panæmo, IV° nonas julias. Eodem anno dedicata sunt tria statharia sive pectoralia in senatu, Honorii et Theodosii AA. et Pulcheriæ Augustæ ab Aureliano præfecto sacrorum prætoriorium ac patricio. » (*Chr. Alexandrin.* an. 418.)

[3] 'Ου γὰρ θηλειῶν' ἀλλ' ἀῤῥένων ἧ τῆς Ρωμαικης βασιλείας ἀρχῆ (PRISCI *Exc. de Legat.* p. 39, 40. — Voyez aussi GROTIUS, *De la Guerre et de la Paix*, l. II, c. IX, t. I, p. 385, note 18.



nople étaient gouvernées par deux femmes, Placidia à Ravenne, à Byzance Pulcheria, qui, « par les conseils et sous la conduite de Dieu », régnaient sous le nom, l'une de son fils, l'autre de son frère.

L'empire d'Occident finit cependant sans qu'aucune femme y eût occupé le trône en son propre nom.

En Orient, Pulcheria elle-même n'ose pas se déclarer impératrice. A la mort de Théodose, elle épouse Marcianus, pour ne pas donner à l'Empire le spectacle nouveau d'une femme sur le trône des Césars.

Au septième siècle, les Grecs, qui ont permis à Pulcheria, à Ariadne, à Verina, de disposer de l'Empire comme d'un patrimoine qu'elles portent à qui il leur plaît de proclamer pour leur élu ou de prendre pour époux, ne consentent pas encore à voir le sceptre dans des mains féminines.

Marina, instituée par Héraclius tutrice des deux fils que laisse celui-ci, paraît sur la place publique dans tout l'appareil de la royauté, et déjà elle commence à donner ses ordres aux juges et aux légions, quand tout à coup le peuple l'interrompt : « C'est « à nos princes, s'écrient cent mille voix, que nous devons obéir, « à eux seuls, Marina. Sera-ce une femme qui présidera les tri- « bunaux, qui commandera aux armées? A Dieu ne plaise que « l'Empire romain en soit réduit à subir un gouvernement dont « ont rougi les Perses ! » Et la veuve d'Héraclius, pour échapper à l'émeute qui gronde, n'a que le temps de se jeter dans le palais impérial, et d'y chercher un refuge contre la colère de la multitude.

Peu à peu néanmoins, les dernières barrières tombent. Constantinople a vu les mères des empereurs recevoir, pendant la minorité de leurs fils, le serment de leurs sujets. Irène, enfin, règne seule, après avoir enlevé l'Empire à son fils. Dès lors, la question est jugée, et Constantin VIII n'hésitera plus à déclarer l'aînée de ses filles héritière de l'Empire.

Zoé, Théodora, en effet, sont appelées au trône à la fois par droit héréditaire et par droit d'élection. Les trois maris de Zoé ne sont qu'usufruitiers de l'Empire, c'est à elle qu'en appartient la propriété. A la mort de Romanus et de Michaël IV, elle le reprend comme sa chose et le donne à celui qu'elle adopte pour fils. Théodora, saluée Auguste par le peuple, règne avec Zoé, abdique, reparaît, reprend le gouvernement, est

acclamée de nouveau, institue le Stratiotique son héritier, et meurt la dernière de sa race.

L'aptitude des filles d'empereurs à succéder à leurs pères ne trouve plus de contradicteurs. La validité de leur désignation, à défaut d'enfants mâles, est passée dans le droit public. Manassès, un historien contemporain des Comnènes, en racontant l'adoption de Justinus le Jeune par Justinien et de Tiberius par Justinus II, a soin, pour l'expliquer, de constater que Justinien ni Justinus II ne laissaient ni fils ni descendance féminine, tant à cette date on avait perdu la tradition de l'exclusion des femmes. Alexis III Angelos Comnène, n'ayant pas d'enfants mâles, ordonne à Irène, l'aînée de ses filles, de chausser les brodequins écarlates, et décrète que l'Empire, après lui, appartiendra à l'homme à qui il aura donné la main de la jeune Despina.

Si, après les Comnènes, on ne voit plus de femme sur le trône, ce n'est pas que la règle eût changé, mais tout simplement parce qu'aucun des Paléologues n'étant mort sans postérité masculine, l'occasion manqua de l'appliquer.

En résumé, il n'y a que les rares exceptions que nous venons d'énumérer qui limitent le choix du souverain par le peuple.

Mais nous sommes loin de connaître avec la même précision les formes qui présidaient aux élections, le mode de convocation des comices impériaux, la manière dont se recueillaient les suffrages, les conditions du vote.

Les historiens de l'antiquité ont toujours eu un médiocre souci de ces sortes de détails. Tacite et les écrivains du Haut-Empire ne nous ont rien laissé qui puisse nous guider pendant la grande époque de la puissance impériale. Les chroniques byzantines sont moins laconiques. Mais, en somme, les renseignements que la science y peut recueillir sont, il faut l'avouer, souvent incertains et toujours incomplets.

Rien n'indique à qui il appartenait de prendre l'initiative de la convocation des comices impériaux. Un jour, c'est Théodose II mourant qui convoque le sénat pour délibérer avec lui sur l'élection de son successeur. Un autre jour, c'est le patriarche qui appelle le peuple à Sainte-Sophie, ou encore le secrétaire de Phocas qui vient lire sur la place publique les lettres par lesquelles son maître donne rendez-vous aux citoyens de Constantinople sur la place de l'Hebdome, et les invite à venir y saluer l'empereur que leur amènent les légions de Bulgarie. Au

milieu de la nuit, un cri retentit : « Tous les chrétiens à Sainte-Sophie ! » Ce sont les captifs échappés des prisons du préfet de la ville qui appellent le peuple à la délivrance. Dès le matin, Constantinople entière est réunie dans l'église populaire, Justinien II détrôné, et Léontius salué empereur.

La nuit qui précède la déchéance de Michaël VII, les serviteurs des conjurés portent aux sénateurs les lettres adressées à tous les citoyens par les chefs de la conspiration. Elles sont ainsi conçues : « Les très-saints patriarches, le synode et le sénat vous convoquent à Sainte-Sophie. » Et personne n'ose refuser de s'y rendre.

Tantôt le sénat prend les devants et le peuple approuve. Tantôt ce sont les corporations populaires, les soldats révoltés qui, les premiers, répondent à l'appel du patriarche, sans que le sénat soit représenté dans cette assemblée tumultuaire autrement que par les délégués qu'il a élus. Ainsi se passent les choses à l'élection d'Isaakios Comnène. La révolution qui arrache le sceptre à Stavrakios a un autre caractère. Les principaux seigneurs, le peuple, les troupes se rassemblent au milieu de la nuit dans les galeries de l'Hippodrome. Au point du jour, le sénat apprend que Michaël Rhangabè a été proclamé. Il se rend au palais et vote le décret qui remet en ses mains le pouvoir impérial, puis il va se réunir au peuple à l'Hippodrome. Quand la multitude en fureur renverse le Calaphate, et proclame Zoé et Théodora, quand, en un jour de danger suprême, l'empereur en fuite, les Latins aux portes, Constantinople se demande qui va régner sur elle, ce n'est plus une députation du sénat, mais l'ordre tout entier qui court à Sainte-Sophie et délibère en commun avec le peuple qui lui demande son avis [1].

[1] « Litteræ quas dederunt hoc titulo præscriptæ erant : Sanctissimi patriarchæ, synodus et senatus convocant vos in celebre templum Dei Sapientiæ. » (NICEPH. BRYEN. l. III, c. XIX.)

« Et venerunt omnes in commune:.. ibique cum conventu constituunt qui e senatu electi erant. » (MICH. ATTALIOT. p. 269.)

« Ecclesiæ proceres in unum convenientes ad celeberrimum Dei verbi Sophiæ templum declarant imperatorem Botaniatem, ipsisque omnis clerus consensit et senatus et omnis fere civitas et divisi per tribus qui erant in republica illustres. » (JOANN. SCYLITZ. *Breviar. hist.*, p. 861.)

« Etiam senatus et collegium pontificum et ecclesiasticorum primores eo convenere et de imperatore deligendo una deliberare sunt coacti. Cum autem sententias rogaremur, etc. » (NICET. CHONIAT. *Hist.*, p. 63 v°). — CEDREN., p. 750.

Les formes de l'élection, on le voit, se modifient d'instant en instant. Dans les temps calmes, le suffrage n'est qu'une sorte de drame réglé d'avance, auquel le peuple, l'armée, le clergé, prennent part à la façon du chœur antique, pour ratifier les propositions du sénat ou de l'Augusta, veuve de l'empereur dont il s'agit de nommer l'héritier. Aux jours de tumulte, c'est un torrent qui passe, renversant tout. Le peuple crie : Longues années à Hypatius ! Longues années à Léontius ! Longues années à Niképhoros ! Et Niképhoros, Léontius, Hypatius sont empereurs, en attendant que la force défasse ce que la violence a fait.

Une seule fois, dans l'histoire du Bas-Empire, on trouve la trace d'un vote individuel.

Préoccupé de l'idée de donner à son avénement au trône toutes les apparences d'une volonté libre et unanime de la nation, Michaël Paléologue trouva que le suffrage ordinaire par acclamation ne suffisait pas à prouver la légitimité de la révolution qui allait s'accomplir. Le patriarche, le sénat, les évêques déposèrent dans l'urne un bulletin écrit, et c'est par ce mode, dont on ne rencontrerait pas un second exemple dans la longue vie du peuple romain, que fut rendu le décret qui faisait passer l'Empire de la maison des Lascaris dans celle des Paléologues, et qui relevait l'usurpateur de son serment envers le fils de Théodoros [1].

Toutefois, si les formes varient, la base électorale reste immuable.

Tout citoyen, dans l'Empire, a droit de *créer* l'empereur. Seulement, cette prérogative ne s'exerce qu'à Constantinople, comme autrefois à Rome, et par le fait, le vote est le privilége de la ville impériale qui le communique à quiconque réside dans son sein.

Tout citoyen libre et Romain d'origine, habitant Constantinople, est donc de droit électeur. Depuis l'orgueilleux patricien dont les ancêtres suivirent Constantin de la vieille Rome dans la nouvelle, jusqu'à l'ouvrier échappé de son ténébreux atelier, chacun vient, sur le pied de l'égalité, proclamer l'empereur ou

« Duces Michaelum renuntiaturos imperatorem illo convocavit (patriarcha). Senatus insuper Palatium diluculo conveniens, imperii potestatem ei committendam decrevit, prout sequentibus declarabitur. » (THEOPHAN. an. 804.)

1 « Non tantum voce, sed scripto etiam tomo. » (GEORG. ACROPOLIT. *Hist. byzant.*, p. 87.)

lui donner l'investiture. Ce jour-là, Byzance redevient réellement une démocratie.

Les provinciaux qui se trouvent de passage à Constantinople sont admis, comme les habitants, à donner leur suffrage.

On les voit, en 776, s'unir aux citoyens de la ville pour demander à Léon IV le Chazare d'associer son fils à l'Empire, et signer ensuite avec eux sur la sainte table le serment prêté au nouvel empereur. Dans les distributions d'argent que Rhangabè fait, après son avénement, au sénat et au peuple, les gens des provinces ne sont pas oubliés : c'est assez dire qu'ils ont pris part à l'élection comme ils ont part aux largesses [1].

Mais, après tout, ceci n'est que l'extension d'un état de choses dont la République romaine offre plus d'un exemple. Les douze tribus formées, de l'an 284 à 281 av. J. C., avec les Étrusques, les Latins, les Volsques, les Sabins, et les Italiens, auxquels les lois Julia et Plautia Poppæa accordèrent le *jus civitatis,* avaient, comme les habitants de la ville par excellence, le droit de suffrage, mais ce droit, elles ne l'exerçaient qu'à Rome. Lorsque les portes de la cité romaine eurent été toutes grandes ouvertes aux provinces en masses, tout homme libre dans l'Empire se trouva naturellement appelé à partager avec les citoyens de Rome et de Constantinople le privilége de nommer les empereurs, mais il fallut se trouver dans la ville impériale pour mettre en pratique cette prérogative de la souveraineté.

Ce qui serait plus digne de remarque, si nous avions pour l'affirmer autre chose qu'un texte isolé, c'est le fait que le droit de suffrage, dans ces occasions solennelles, fut, quelquefois au moins, accordé aux étrangers résidants à Constantinople, pourvu qu'ils fussent inscrits sur le rôle des impositions, *census*. Un passage de Michaël Attaliote, où il oppose les censitaires des *gentes* (*censi*) aux habitants de race romaine (*qui a romana stirpe erant*), nous montre les premiers se présentant

[1] « Cives e provinciis multi congregati... postulabant ut filius ejus Constantinus imperator appellaretur. » (Zonar., t. II, p. 114.)—Theophan., an 804.

[2] « Atque tum secundum gentes divisi qui in civitate censi erant et omnes qui e romana stirpe erant... ordinum duces sua sponte secuti sunt. » Mich. Attaliot. *Hist.,* p. 279).

Quoiqu'il ne soit question dans ce passage que de l'envahissement du palais de Niképhoros le Botaniate, comme il suit immédiatement la scène de déposition de ce prince et le récit de l'élection de Jean Comnène auquel il se lie, il n'est pas douteux que les étrangers prirent part avec les Romains à tous les actes du drame.

au vote, divisés par nations, sous la conduite du chef qui les représentait auprès de l'autorité impériale, tandis que les électeurs de race romaine votent par tribus et à part, les sénateurs, les nobles avec leur ordre, les artisans, suivant toutes les probabilités, avec les corporations entre lesquelles les gens de métier se trouvaient distribués, depuis la réglementation d'Alexandre Sévère. Il semble en outre incontestable que les Verts et les Bleus, reconnus comme une sorte de pouvoir officiel, votaient ensemble sous leur bannière et les chefs qui les dirigeaient.

1260. — A l'avénement de Paléologue, une des dates les plus mémorables de l'histoire byzantine, et qui apporta tant de changements dans les usages constants du peuple grec, on vit le suffrage qui faisait les empereurs s'étendre non plus seulement aux provinciaux, aux étrangers censitaires, mais aux soldats du monde entier, enrôlés sous les drapeaux de la Grèce.

Il s'agissait de prononcer la déchéance des Lascaris. On ne parlait encore que d'une association de Paléologue à l'Empire; mais chacun savait qu'il n'y aurait pas longtemps place pour deux empereurs, et que la nomination de l'un était la proscription de l'autre.

Les généraux, les principaux membres du sénat, le patriarche et ses clercs, avaient donné leur consentement. Mais il fallait celui du peuple. Même en ces temps si éloignés des premiers Césars, il ne serait pas venu en pensée à un descendant des Romains que, pour faire un empereur, bien moins encore pour fonder une dynastie, on pût se passer de son assentiment. Paléologue résolut de donner aux comices qui allaient décider du sort de l'Empire une solennité sans exemple, afin d'engager à sa suite la nation entière.

Or, le peuple, à ce moment critique, ce n'est plus la foule désarmée des citoyens de Constantinople. La ville impériale est au pouvoir des croisés. Chassé de sa capitale, l'Empire, avec son sénat, son patriarche, son peuple, qu'il oppose fièrement aux barons, au patriarche, aux hommes d'armes, à l'empereur latins, erre proscrit sur les rivages d'Asie sans savoir où il reposera sa tête. Semblable à ces navires qui portent avec eux la patrie dans les plis de leur pavillon, il s'est réfugié à Magnésie, en attendant qu'il ait repris aux Barbares la ville de Constantin. Le peuple vit là sous la tente, et, comme Rome aux der-

niers temps de l'empire d'Occident, il ouvre ses rangs et donne droit de cité à tout ce qui combat pour sa cause. Pareils aux auxiliaires de Ricimer et de Gondebald, les déserteurs latins, les aventuriers d'Europe et d'Asie raccolés à prix d'or, se confondent avec les Romains dont ils partagent le sort et concourent avec eux à la nomination de l'empereur.

Afin que le scrutin fût ouvert à tous, on décida que le peuple entier serait *interrogé* et qu'il voterait par corporations, et l'armée par races et par rangs (τάξους), comme on disait à Constantinople.

Paléologue, qui, en sa qualité de Grand Connétable, avait les étrangers sous ses ordres immédiats, ne dut pas être le dernier à exiger qu'ils prissent part au vote.

En conséquence, on recueillit les suffrages dans l'ordre suivant : d'abord les Romains, c'est-à-dire les populations grecques ou asiatiques d'origine soumises à la domination romaine, et qui jamais ne se montrèrent plus dignes de porter ce grand nom que dans leur lutte héroïque contre les sauvages guerriers de la croisade ; puis, les Latins, ramas confus de Normands siciliens, des débris des Varangiens de la garde recrutés dans la Russie et la Scandinavie, de Franks de Syrie, d'Allemands, tous soldats d'aventure sans patrie et sans loi, l'écume de l'invasion chrétienne de l'Occident dans la Terre sainte et dans l'empire grec ; en troisième lieu, les Scythes, désignation ambiguë qui comprend à la fois les sauvages guerriers de la Chersonèse et les Slaves de la Macédoine, parmi lesquels Jean Vatatzès avait à prix d'or levé une armée, recrutée sans cesse par de nouvelles bandes de leurs compatriotes, et qui devait bientôt jouer un rôle éclatant dans la reprise de Constantinople.

Les Latins demandèrent le pouvoir suprême pour Michaël. Les Scythes ne furent pas moins unanimes, et l'on remarqua qu'ils exprimèrent leur vote en grec et non dans leur langue maternelle [1].

Le sacré sénat vota à part.

Sans doute, ce droit de vote accordé en masse à tous les

[1] « Interrogationes secundum genera et ordines (τον λαὸν κατὰ γενὴ καὶ κατὰ τάξους) institutæ sunt. Et primum quidem Romani interrogantur, postmodum Latini, dein Scythæ... »

« Cum Scytharum quoque genus percontaretur, non barbare, sed græce admodum prudenterque respondit... » (Georg. Acropolit. *Hist. byzant.*, p. 87. — Ejusd. *Chron. compend.*, p. 144.)

auxiliaires à la solde du gouvernement grec demeura exceptionnel comme les circonstances qui y avaient donné lieu. On n'en trouve pas d'autre trace dans les deux siècles qu'avait encore à vivre la monarchie byzantine. Cependant, il ne faudrait pas conclure du silence de l'histoire que les Latins qui peuplaient les faubourgs de Constantinople, ceux au moins d'entre eux qui avaient obtenu le droit de résider dans la ville et de s'y faire inscrire sur le rôle des censitaires, fussent toujours demeurés étrangers aux grandes délibérations du peuple sur la transmission du pouvoir. Empereurs légitimes ou candidats à l'Empire, tout le monde, de jour en jour, avait plus besoin d'eux. On leur prodiguait les priviléges et les faveurs. C'était le temps où un marquis de Montferrat, sous Isaakios Angelos, plus tard, un chef de bandes, un Catalan, devenaient Césars. A la cérémonie du couronnement de Cantacuzène, les plus nobles des chevaliers latins à la solde du nouvel empereur partageaient avec ses parents l'honneur de lui chausser les brodequins de pourpre. Lorsque les premiers d'entre eux se trouvaient de la sorte assimilés aux plus grands seigneurs de Byzance, il n'y a pas trop de hardiesse à supposer que les étrangers domiciliés dans l'enceinte intérieure de Constantinople durent, malgré la défiance jalouse des Grecs, conserver les priviléges qui, en d'autres temps, ne leur avaient pas été refusés.

Ceci du reste n'est qu'une hypothèse sur laquelle nous n'osons pas insister.

Quant aux élections militaires, elles sont, tant que subsiste l'Empire grec, ce que les a faites le souvenir toujours présent de la tumultueuse domination des armées romaines depuis les Césars.

Conspirations des chefs militaires, subits entraînements des soldats, délibération dans la *concio,* acclamation de l'élu des camps, harangue du nouvel empereur, tout cet appareil des révolutions militaires, où une espèce d'ordre matériel, de respect des formes consacrées, fait mieux ressortir encore le désordre moral et les détestables passions d'une soldatesque éhontée, nous les retrouverons dans les armées de l'empire d'Orient comme dans celles qui, tant de fois, de Vitellius à Valentinien I[er], donnèrent le monde à leurs chefs.

Ici, ce sont les généraux réunis sous la tente qui délibèrent en présence des soldats sur le choix du prince. La séance levée, ils proposent aux troupes assemblées le nom du candidat qui a

obtenu leurs suffrages. On passe aux voix. L'armée répond par ses acclamations. Le nouvel empereur, revêtu à la hâte des insignes impériaux, monte sur le tribunal dressé au milieu du camp, promet aux troupes la distribution de l'*Augustaticum*, et donne le signal de la marche sur Constantinople, dont l'adhésion doit donner au vote des soldats une consécration indispensable.

Quelquefois, pendant que les chefs délibèrent, une des légions provinciales se décide, fait son choix, le soumet aux autres thèmes, et l'acclamation suit.

Le grotesque parfois se mêle au terrible. Le hasard, un caprice de légionnaire, se charge, sans toutes ces formalités, de donner un maître à l'Empire. L'an 715, la flotte d'Orient s'étant mise en révolte ouverte, les vaisseaux jetèrent l'ancre au port d'Adramytte, sur la côte de Mysie, et les matelots, pendant la relâche, se répandirent le long du rivage. Quelques-uns, en avançant dans les terres, rencontrèrent un homme du pays, un pauvre collecteur d'impôts, nommé Théodose. La fantaisie leur vint d'en faire un empereur. Lui, effrayé, résiste, se débat, s'enfuit, se cache dans la montagne. Les marins, mis en goût, lui donnent la chasse, le poursuivent en riant aux éclats, l'atteignent, le ramènent à leurs vaisseaux, et poussant la plaisanterie jusqu'au bout, le couronnent de force, et cinglent vers Chrysopolis.

Il arrivait souvent que le nouvel élu refusât le diadème que lui offraient les soldats. Il s'excusait sur son insuffisance, il rappelait les serments prêtés au prince, l'anathème auquel le parjure le dévouait. Cela durait jusqu'au moment où l'on tirait les épées. « L'Empire ou la mort, choisis », crie le tribun Michaël le Bègue à Léon l'Arménien, en appuyant sur sa poitrine la pointe de son glaive. Le choix était bientôt fait, et, de gré ou de force, le candidat élu prenait la robe et les brodequins de pourpre.

Dès les premiers temps des Césars, il n'y avait jamais eu, sous les drapeaux, de distinction de provinces ou de rangs. La solde faisait tous les soldats égaux, et tous ensemble participaient à la nomination de l'*Imperator* souverain.

A plus forte raison en est-il de même dans les armées byzantines où la différence du citoyen romain, de l'Italien, de l'allié, du provincial, n'a jamais existé. Toutes les voix se valent dans ce Forum qu'on appelle le camp. Il reste entendu d'ailleurs, comme autrefois, que l'Empereur doit être élu par le consen-

tement unanime. Mais, si quelque thème malavisé hésite à se rallier, la majorité l'enferme dans un cercle de fer, et au milieu de toutes ces piques prêtes à s'abaisser sur elle, la minorité ne tarde pas à prendre son parti et à souhaiter, elle aussi, longue vie et prospérité à celui qu'ont désigné ses frères d'armes.

Rien n'est fait cependant tant que Constantinople n'a pas joint son consentement à celui de l'armée. Quelques modifications qu'aient subies avec le temps les idées de ces Romains qui n'ont plus ni la religion, ni la langue, ni les mœurs de la Rome antique, il reste un principe qui ne meurt pas et survit à tout : c'est que celui-là seul est empereur que le peuple de la ville impériale a salué de ses acclamations, qui a été reconnu par le sénat et sacré par le patriarche.

Il faut donc, après que l'armée a parlé, que Constantinople prononce, et si elle refuse, si elle ferme ses portes au candida que lui amènent les légions de Macédoine ou d'Anatolie, s'il ne peut forcer ses murailles, l'Empire repousse le tyran, et ses soldats eux-mêmes ne tardent pas à l'abandonner.

Par-dessus les formes variables qu'affectent l'élection populaire et celle des armées, il y a une maxime qui ne change pas, c'est que l'élection ne vaut que par le concours du peuple, de l'armée et du sénat.

CHAPITRE XVII

LA DÉSIGNATION D'HÉRITIER. — LA PRISE DE POSSESSION.

Nous venons de voir comment, dans l'application, l'élection et l'hérédité impériales se confondent et se pénètrent mutuellement, et comment le sens pratique que les Grecs du Bas-Empire ont hérité des Romains oblige ces éléments d'une nature si opposée à se combiner, à se fondre, si bien que du désordre naisse une espèce d'ordre qui anime et maintient la machine politique.

Sur quatre-vingt-deux souverains qui portèrent en Orient la couronne de Valens, vingt-neuf sont le produit de l'élection, trente-quatre sont des fils d'empereurs désignés ou associés par leurs pères.

L'élection est le droit commun, le principe originel du pouvoir.

L'institution d'héritier est le complément de l'élection populaire. Celle-ci ne s'ouvre légalement que dans la vacance du trône. La République ne procède au choix de son chef que quand il n'a pas été pourvu à la succession.

Il dépend donc toujours du prince de prévenir la convocation des comices en désignant son successeur. C'est plus qu'un droit, c'est presque un devoir pour lui.

« Chacun a droit de nous dire : Tu as pris soin de mon salut « pendant ton règne, tu dois maintenant songer à l'assurer pour « quand tu ne seras plus. Ce n'est pas assez que le prince ait « maintenu et conservé l'Empire intact. La difficulté est de le « transmettre. Il appartient à l'empereur de se donner un suc- « cesseur : il doit donc le choisir parmi les plus vertueux et les « plus capables[1]. »

[1] « Non solum creditum sibi imperium tueri atque conservare, verum id ipsum nihilominus ut hereditatem quamdam, et ita ut honestum est, ad alios transmittere difficultatem habet maximam, cum principes successores præs-

Ainsi parle Tiberius II, en présence du sénat, des magistrats, du patriarche, du clergé, réunis dans le vestibule du palais de l'Hebdome, pour assister à l'adoption et à l'association de Mauritius au trône.

Cette prérogative immense, qui n'est pas l'hérédité mais qui en tient lieu, qui n'est pas l'élection mais qui, comme elle, suppose l'adoption par le peuple du candidat proposé par le prince, l'empereur, pour l'exercer, se meut, comme le peuple dont il est la représentation vivante, dans un cercle sans limites.

Ni le sexe, ni l'ordre de la naissance, ni la proximité des liens du sang, rien ne le circonscrit et ne l'arrête.

Ses fils, ses parents, nous l'avons dit, n'ont à sa succession que le droit que leur donne sa volonté publiquement exprimée. Lorsque Isaakios Comnène, au refus de son frère, choisit un autre successeur, il ne prit, dit le chroniqueur, ni Jean qui lui était uni par la parenté, ni Théodoros Dokeianos, le fils de sa sœur, ni les maris de ses filles, ni aucun de ses proches pour en faire un empereur, mais le proëdre Constantin qui lui était étranger [1].

Les enfants des princes eux-mêmes s'inclinent devant cette loi fondamentale de l'Empire, écrite non sur l'airain mais dans toutes les traditions de Rome : « Choisissez qui vous voudrez « pour empereur à ma place, vous le pouvez », écrit à Andronicos II Paléologue son petit-fils, Andronicos le Jeune. Il y a, il est vrai, dans la feinte soumission du prince fugitif plus d'ironie et de bravade que de filiale résignation. Mais quand, au défi qui lui a été jeté par son petit-fils, l'aïeul outré répond avec une implacable dureté : « Tu as quelquefois désiré déposer « les ornements impériaux, et vivre en simple particulier. Tu « en es libre maintenant. Un autre va être créé empereur à ta « place », on sent à travers le langage irrité et moqueur du vieillard, la foi en sa puissance et la conscience de sa légitime autorité [2].

Lorsqu'elle s'exerce dans la famille du souverain, l'hérédité de fait, que la force des choses a concédée à plus d'une dynastie,

tare decessoribus suis oporteat. » (THEOPHILACT. SIMOCAT. *Hist.*, l. I, c. I.) — EVAGR. — NICEPHOR. CALLIST. l. XVIII.

[1] J. SCYLITZ. CUROPALAT. *Brev. Hist.*, p. 811.

[2] « Quem probaveris, hunc imperatorem pro me designes, licet. — Quod aliquando desiderabas, ejus nunc faxo compos fias : alius enim in tuum locum imperator asciscetur. » (J. CANTACUZEN., l. I, c. VI.)

n'est donc pas le privilége de la descendance directe. On pourrait plutôt dire qu'elle est le patrimoine commun de la famille, et que tous ses membres y peuvent également prétendre. Elle s'étend même au gendre, en l'absence d'enfants mâles. Jean Vatatzès succède à son beau-père sans qu'il paraisse que Lascaris eût auparavant élevé sa fille à la dignité d'Augusta, héritière de l'Empire. Le frère l'emporte parfois sur le fils lui-même. Léon VI lègue le trône à Alexandros, son frère, pour assurer un protecteur, au lieu d'un ennemi dangereux, à l'enfant qu'il confie à son oncle, en attendant qu'il puisse lui succéder à son tour.

Quel que soit l'ordre dans lequel s'exercent ces préférences souveraines, la nation n'en a qu'un médiocre souci. Le gendre exclurait le fils légitime que Constantinople ne s'en étonnerait guère et ne s'en offenserait nullement.

L'impératrice Irène, femme d'Alexis Comnène, par un bizarre caprice, s'est mis en tête d'amener son mari à déshériter son fils Jean et de faire donner l'Empire à son gendre, l'époux de la belle et savante Anna, l'auteur de l'*Alexias*. L'empereur s'en défend : « Est-ce que jamais, dit-il à sa femme, « moitié sérieusement, moitié riant, un empereur romain, « lorsqu'il avait un fils apte à l'Empire, a eu la fantaisie de « l'écarter et de lui préférer son gendre? Et si tant est qu'il soit « par hasard arrivé rien de pareil, pensez-vous qu'on doive en « faire une loi [1] ? »

Au ton plus moqueur que mécontent de la réponse d'Alexis, on sent que la substitution qu'on lui propose n'a excité chez lui ni indignation ni surprise, et surtout que, s'il lui plaisait d'y souscrire, rien ni dans les lois ni dans les mœurs ne s'opposerait à ce qu'elle s'accomplît.

Nous sommes bien loin de l'Europe féodale, où le droit d'aînesse se confond avec la loi de la succession. Les empereurs, pas plus que leurs sujets, ne tiennent aucun compte de la primogéniture.

Au milieu du douzième siècle, Jean Ier Comnène, ce fils aîné d'Alexis, dont le nom vient de se rencontrer sous notre plume, se voit arrêté par la mort au milieu des plaines de la Cilicie, qu'il parcourt en victorieux. Près d'expirer, il rassemble sous

[1] « An ullus unquam ex superioribus Romanorum imperatoribus, quum filium imperio idoneum haberet, eo neglecto, generum prætulerit? Ac, ut aliquando tale quippiam acciderit, quod raro factum est, pro lege habendum non est. » (NICET. CHONIAT. *Hist.*, p. 4.)

sa tente les membres de sa famille, ses amis, les grands et les chefs de l'armée : « Romains, leur dit-il, je suis né fils d'empe- « reur : j'ai succédé à mon père dans l'Empire ; je le laisserai « comme lui à mes enfants. L'heure de ma mort est arrivée. Il « est temps de décider quel sera mon successeur. C'est pour « cela que je vous ai fait venir et sur quoi je désire vous en- « tendre.

« L'Empire, vous le savez, était mon patrimoine : vous avez « approuvé le choix que mon père fit de moi : vous obéirez de « même à celui de mes fils que je désignerai.

« Vous vous attendez sans doute, ainsi que les autres hommes « ont accoutumé de faire, à me voir prendre pour héritier « l'aîné de mes fils. Mais le devoir d'un prince est de songer à « ses sujets, non à ses enfants. Le trône doit être au plus ca- « pable. C'est au mérite, non au hasard, qu'il appartient de le « donner. »

Après ce préambule, qui reproduit en quelques mots toute la doctrine du peuple romain sur l'étendue et les limites du droit de désignation réservé au prince, Jean invoque à l'appui de sa résolution l'Écriture sainte et les exemples contraires au droit d'aînesse que renferme l'histoire du peuple juif. Il montre Dieu préférant Jacob à Esaü, David à ses frères plus âgés, et, enfin, s'exprimant plus clairement, il révèle à ceux qui l'écoutent, l'objet de la réunion.

« J'avais eu, reprend-il, il y a quelques années, l'intention « d'élever à l'Empire le premier né de mes fils. Dieu me l'a « enlevé. Deux autres me restent, Isaakios et Manuel. Manuel, « le plus jeune, m'a paru le plus propre à remplacer celui que « j'ai perdu. Isaakios est violent, emporté ; Manuel est doux, il « sait écouter et céder à la raison. Vous l'avez vu, à Néocésa- « rée, rétablir la bataille presque perdue et sauver l'armée. « Vous savez quelle est sa prudence, sa dextérité dans les affaires « les plus difficiles. Recevez-le comme l'empereur que Dieu « vous a destiné, et auquel mon suffrage donne l'Empire. Voilà « ce que j'avais à vous dire. A vous maintenant de décider et « par votre suffrage de confirmer le mien. »

L'assemblée, tout en larmes, dit l'historien, et donnant son consentement aux paroles de l'empereur, accepta Manuel comme si elle l'avait choisi elle-même. Personne n'éleva la voix en faveur du fils déshérité. Manuel, la tête penchée vers la terre, l'arrosait de ses pleurs. Jean, impassible au milieu de

la douleur commune, donna à son fils ses dernières instructions, et, rassemblant ses forces, en présence de l'armée qui, d'une voix unanime, proclamait Manuel empereur, il plaça le diadème sur sa tête, et le revêtit de la chlamyde impériale[1].

La nomination de Manuel Comnène au préjudice de son frère aîné n'est pas un fait isolé.

Michaël Paléologue eut la pensée de substituer à Andronicos, son fils aîné, Constantin, son second fils, dont les grandes qualités lui promettaient un continuateur digne de lui.

Plus tard encore, Jean V, pour punir l'ingrat Andronicos, lui retire les insignes impériaux, et proclame son jeune frère, Manuel, héritier de l'Empire. Vainement Andronicos se récrie avec fureur contre l'injustice qui le frappe; vainement il réclame pour son fils et pour lui « l'Empire que les lois, les « mœurs, les institutions de Rome attribuent aux premiers nés « des empereurs[2]. » Odieux au sénat, méprisé du peuple, prisonnier, menacé de perdre la vie après la liberté, il en sera réduit à souscrire à sa déchéance.

La notion du droit d'aînesse a d'ailleurs de tout temps été si confuse et si incertaine à Constantinople, que, même dans les limites restreintes où on l'accepte, on n'y a jamais réussi à se mettre d'accord sur les conditions qui le constituent. Suivant une opinion qui date des premiers siècles de l'Empire, l'aîné, dans la famille impériale, n'est pas nécessairement le plus âgé des fils de l'empereur, mais le Porphyrogénète, celui qui est né le premier dans la chambre de pourpre, ou, en d'autres termes, depuis l'avénement de son père à la couronne. Les autres ne sont que les fils d'un simple particulier, lui seul est fils d'empereur, et par là prédestiné à l'Empire : les aînés, dans l'ordre de la succession naturelle, doivent s'incliner devant lui.

Dès le cinquième siècle, cette idée bizarre, dont on retrouve

[1] JOAN. CINNAMI imp. grammat. *Epit. rer. ab Joanne et Alexio Comnenis gest.*, ed. Meineke, Bonn. 1836, l. I.— NICET. CHONIAT. p. 8 v°.— Le texte du discours de Jean, qui a un caractère d'authenticité, est presque identique chez les deux auteurs. On remarquera particulièrement dans la version de Cinnamos les mots qui terminent la harangue et qui marquent bien la nécessité de l'approbation de la désignation par l'armée ou le peuple : *Restat ut hoc calculo vestro comprobetis.*

[2] « Andronicus, ira invidiaque insanire et injuriam sibi illatam clamare atque dictitare e legibus, institutis moribusque Romanorum sibi ac filio suo, ut primogenitis, imperium deberi. » (G. PHRANTZ. *Ann.*, c. XII, p. 53.)

aussi quelques vestiges dans notre moyen âge, est si répandue en Orient, que, pour justifier sa prise d'armes contre Zénon, Martianus, fils d'Anthémius, se borne à revendiquer les droits que lui a apportés sa femme, Léontia, la seconde fille de Léon le Grand et de Vérina. Ariadne, l'aînée, la femme de Zénon, née avant que Léon eût été élu empereur, Ariadne, la fille d'un simple tribun, doit céder, dit-il, à la fille des Augustes.

Bien des siècles après, Constantin Dukas donne raison à cette théorie en écartant les deux fils qui lui sont nés avant son élévation au trône pour associer à l'Empire son troisième fils et lui donner le titre d'Auguste.

A la veille de la chute de Constantinople, la question, si simple qu'elle paraisse, était encore indécise, et Démétrios le Porphyrogénète, le dernier fils de Manuel Paléologue, disputait à l'aîné de ses frères, à Constantin Dragosès, le douloureux honneur de présider aux funérailles de la Grèce [1].

L'empereur, à Constantinople, règle comme il lui plaît la part des siens dans l'héritage paternel. Il les institue ses héritiers, les exclut, appelle à la fois tous ses enfants à sa succession ou n'en désigne qu'un seul, choisit parmi eux, sans autre règle que sa volonté, intervertit entre ses fils l'ordre de la primogéniture, fait, comme Léon VI, passer son frère avant son fils, laisse de côté, comme Léon le Grand, sa fille et son gendre pour revêtir directement son petit-fils de la pourpre impériale. Personne n'a de compte à lui demander. L'Empire n'est qu'une dignité comme une autre, et l'empereur nomme à toutes. Sa volonté est sa loi.

La seule condition que les institutions mettent à l'exercice de cette royale prérogative, c'est que la désignation sera formelle, et que le peuple ratifiera le choix du monarque.

Peu importe d'ailleurs de quelle façon se formule la désignation de l'héritier de l'Empire : association au trône, adoption, rescrit, testament, simple déclaration publique, tout y est bon.

L'association est le mode habituel. C'est par elle que l'hérédité est entrée de fait dans le gouvernement de l'Orient, depuis que Théodose, à l'exemple d'Auguste et de Vespasien, en a fait le fondement de sa monarchie.

Mais l'association théodosienne, sur laquelle se modèleront

[1] THEOPHAN., an. 471. — ZONAR., t. II, p. 272-275. — G. PHRANTZ. *Annal.*, l. III, c. I, p. 204.



tous les empereurs d'Orient, n'a pas pour conséquence, comme dans le Haut-Empire, l'accession immédiate au pouvoir suprême. Elle n'est autre chose que la prise de possession anticipée du titre et des insignes impériaux, une désignation solennelle de l'héritier de l'Empire, une présentation au peuple qui le proclame.

La forme ni les conditions n'en ont été réglées : elles s'assouplissent et se modifient au gré des circonstances.

Tantôt, avant de couronner son fils, l'empereur assemble le sénat, l'informe de sa détermination, et donne par là à sa volonté l'apparence d'une délibération concertée avec le grand conseil de l'Empire.

Tantôt, il proclame ses fils associés à sa souveraineté par des lettres publiques ou bien de vive voix, au sein d'une assemblée extraordinaire des grands de l'Empire et des chefs du peuple de Constantinople.

A peine nés, la plupart des fils d'empereurs reçoivent à la fois le baptême qui les fait chrétiens, et la couronne qui leur promet l'Empire. Dès que Jean Comnène eut vu le jour, ses parents, dit l'auteur de l'*Alexias*, n'eurent rien plus à cœur que d'assurer l'hérédité à leur enfant. En conséquence, on le porta à la grande église, et ils lui procurèrent en même temps la grâce du saint baptême et l'éclat de la couronne impériale.

Combien, parmi ces empereurs enfants proclamés au tribunal des XIX Tables, se verront, avant d'avoir régné, dépouillés de la pourpre dont ils ont été revêtus au berceau! Combien, indignement mutilés, privés de la lumière du jour, expieront, au fond d'un cloître, le crime d'être nés sur le trône!

Exemples terribles de l'instabilité d'une grandeur éphémère, qui n'effrayent ni n'arrêtent personne. Le tyran, qui vient de trahir son maître et de frapper ses enfants, est le premier à associer les siens à sa puissance.

Ce n'est pas assez cependant que le prince ait désigné son héritier, et il faut bien se garder de confondre ces pompes du couronnement des princes enfants avec la cérémonie toute politique du couronnement solennel, dont la majorité du prince est la condition essentielle et qui seul le fait empereur, parce qu'alors seulement le peuple jure par son nom [1]. Pour que le

[1] « Ante illam siquidem ætatem imperatoris filio non jurabatur neque eum imperii insignibus cohonestare licebat. » (J. Cantacuzen. *Hist.*, l. I, c. ii.)

contrat soit scellé entre le peuple et son futur souverain, il faut que celui-ci ait reçu le serment de la ville et que la cérémonie de l'association ait été célébrée en présence de Constantinople assemblée.

Dès l'aube du jour, le peuple et le sénat, en habits de fête, se rendent dans le Cirque ou sur la place de l'Hebdome. On a eu soin d'ordinaire de choisir un jour de fête, le premier jour de l'an, la solennité de Noël, de Pâques ou de la Pentecôte, afin d'ajouter les joies de la religion aux splendeurs de l'État. Du haut de son tribunal, l'empereur harangue la multitude qui se presse à ses pieds avec cette pompe oratoire que Rome a léguée aux Grecs, et que l'antiquité a toujours considérée comme une des décorations naturelles du pouvoir. L'éloquence impériale a retenu, dans ces allocutions publiques, quelque chose de l'ample faconde du passé, et l'on se croirait encore dans la ville des Césars, si les emprunts faits aux saintes Écritures, le mélange des préceptes religieux et des maximes de la gravité romaine, n'indiquaient qu'une révolution a passé par là et que l'éloquence s'est modifiée comme les dogmes dont elle a reçu l'empreinte.

Après avoir proclamé celui qu'il associe à sa dignité, l'empereur lui donne, en signe d'investiture, son propre nom ou celui d'un des fondateurs de sa dynastie, dépose les cothurnes, le manteau de pourpre, le diadème impérial, et en pare le jeune Auguste. L'air retentit des cris de joie, des acclamations de bon augure, qui, dès ce jour, serviront à marquer l'ordre dans lequel seront prononcés les noms des princes associés : condition essentielle, car une interversion dans l'ordre des acclamations ne serait rien moins qu'une interversion dans l'ordre même de l'autorité des deux empereurs.

Désigné par son père, accepté par la ville impériale, sacré par le patriarche, porté sur le pavois par les soldats, le nouveau prince, dès qu'il est constaté que son nom, selon l'expression consacrée, *a plu* au peuple, vient prendre place à côté de son père sur un des trônes d'or dressés au milieu du Cirque ou de l'Augustéon. La foule se précipite sur les *épicombies,* petits sacs de toile, souvenirs du congiaire antique, que lui jettent les empereurs et dont chacun contient les menues pièces d'or et d'argent, les oboles d'airain, frappées, en mémoire de la solennité, à l'effigie des deux princes. Elle acclame une dernière fois les Augustes, et, après cette adhésion publique, les empe-

reurs rentrent en triomphe au palais, suivis de la multitude et de tous les ordres de l'État.

Le lendemain, le prince associé reçoit à la porte du palais le serment des légions. Trois fois, pendant qu'elles poussent les acclamations accoutumées, le Maître des largesses remplit de pièces d'or le pan de sa robe, et, suivant les rites consacrés, trois fois il le vide en traversant les rangs des soldats.

A dater de ce jour, l'héritier de l'empereur porte, comme lui, les titres d'Auguste et de César, ou, lorsque la langue latine aura complétement disparu à la cour de Byzance, ceux de Basilevs et de Despota. Leurs noms sont unis dans les acclamations officielles, les actes et les prières publiques. L'empereur *destiné*, pour parler comme les Romains du troisième siècle, souscrit en lettres rouges les donations et les édits, privilége qui n'appartient qu'au monarque reconnu. Son nom et son effigie sont gravés sur les monnaies à côté de ceux de son père.

Mais là s'arrête l'assimilation. Le vieil empereur, ainsi qu'on le désigne habituellement, conserve la priorité du rang et les attributs de la puissance réelle. Il s'asseoit le premier sur le trône. Il marche en tête du cortége impérial dans les processions religieuses et les fêtes nationales. Son nom est toujours prononcé ou écrit le premier dans les acclamations du peuple et des légions, dans les édits, les lettres et les proclamations impériales.

C'est à lui seul qu'obéissent le sénat et l'armée.

Il est le maître. Il peut, quand il voudra, révoquer l'association qu'il a prononcée. L'Auguste associé n'est que le fils, le frère soumis de celui en qui continue de résider toute l'énergie du pouvoir : « Mon père, dit le fils de Michaël Paléologue, « mort avant Andronicos II, qui l'avait associé au trône, mon « père est mort sans avoir eu de l'Empire d'autre fruit que le « titre [1]. »

Les Césars byzantins ne se bornent pas toujours à prendre pour collègue celui de leurs enfants qui doit leur succéder. Pour mieux s'emparer de l'avenir, pour prévenir jusqu'à la seconde génération toute lacune, toute fissure à travers de laquelle pourraient se glisser des prétentions hostiles à la souveraineté de leurs descendants, il leur arrive parfois d'associer à la couronne tous leurs enfants et jusqu'aux fils de leurs fils.

[1] « Obiit enim pater, sine ullo imperii fructu, nisi nomen acceperit. » (Niceph. Gregor., l. XI, p. 41.)

« Plus nombreuses, comme ils le disent eux-mêmes, sont les racines qu'ils enfoncent dans le sol de l'Empire, plus ils croient avoir de chances de désarmer les ambitions impatientes et de se prémunir contre les assassinats et les usurpations [1]. »

Du huitième au neuvième siècle surtout, les exemples en abondent.

Héraclius, par son testament, partage l'Empire entre ses deux fils en les plaçant sur la même ligne et leur laissant un pouvoir égal. Constant II institue pour ses héritiers ses trois fils, Constantin le Pogonat, Tiberius et Héraclius Constantin. Léon VI et Alexandros reçoivent en même temps de leur père, Basilios le Macédonien, la couronne augustale. Romanus Lécapenus, après s'être imposé comme collègue à Constantin VI, proclame empereurs avec lui ses trois fils, et, à la mort de l'aîné, l'enfant laissé par ce prince, en sorte que l'Orient assiste pendant quelques années au spectacle inouï de cinq Augustes assis ensemble sur un trône auquel tout le monde semble avoir droit, hors le légitime propriétaire. Romanus le Jeune lègue son empire à ses deux fils Basilios et Constantin. Enfin, après avoir d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, désigné son fils le Porphyrogénète pour son successeur unique à l'exclusion des deux autres, Constantin IX Dukas, se ravisant à l'heure suprême, ordonne que ses frères partageront avec lui la puissance impériale, sous la tutelle de leur mère.

Non que, comme au temps de la tétrarchie ou comme après Constantin et Théodose, il s'agît, dans la pensée de ces princes, d'un retour à la désastreuse pratique de morcellement de l'Empire. Une seule fois, dans l'histoire byzantine, apparaît la trace, encore est-elle douteuse, d'une tentative de partage.

Longtemps après la mort de Mauritius, s'il faut en croire un récit suspect, on retrouva un testament de ce prince, daté de la quinzième année de son règne, et qui divisait l'Empire en deux parts. A Théodose, l'aîné de ses fils, Mauritius donnait l'Orient, avec Constantinople pour capitale, et,

[1] « Basilius, ut insidias amoliretur, Constantinum ac Leonem, ac iij° sui imperii anno, Alexandrum quoque, filios suos, diademate insignivit. » (CEDREN. p. II, p. 569.)

« Studens autem eorum reprimere animos qui injuste aliorum cædibus inhiant, omnemque illis spem auferre, filios natu majorem Constantinum atque Leonem ad imperii dignitatem promovet velut nimirum validiores pluresque radices in imperio mitteret. » (CONSTANTIN. PORPHYROG. *Basil. Mag.*, c. XXXIV.)

reconstituant pour Tiberius, son autre fils, un empire d'Occident réduit à des proportions plus humbles que celui d'Augustule, il lui attribuait la vieille Rome avec la partie de l'Italie restée soumise à Byzance et les îles de la mer Tyrrhénienne.

L'imagination a beau jeu pour calculer quelles eussent été les conséquences du rétablissement de ces grands noms, l'empire d'Orient et l'empire d'Occident, et pour se représenter ce rêve réalisé réconciliant l'Italie avec la monarchie byzantine, conjurant le schisme, fermant les Alpes aux Franks et aux Germains, la chrétienté unie refoulant au loin l'islamisme, et, à la suite des Césars rentrés dans les palais déserts de leurs devanciers, les chefs-d'œuvre de l'antiquité se répandant de la Grèce dans l'Italie et la renaissance des lettres et des arts anticipée de plusieurs siècles. On sait ce qui advint de ce rêve et comment Phocas y mit fin, si tant est que ce testament, si longtemps enfoui et si merveilleusement découvert, ait jamais été autre chose que l'œuvre apocryphe d'un faussaire avide de piquer la curiosité de ses contemporains ou une arme de guerre destinée à soulever contre la mémoire de Mauritius les préjugés nationaux hostiles à tout démembrement et les jalousies de Constantinople, toujours en éveil au seul nom de Rome.

Vraie ou fausse, aucun de ceux qui vinrent après Mauritius ne fut tenté de recommencer la dangereuse expérience dont les chroniques lui prêtent la pensée.

L'acte collectif, par lequel plusieurs d'entre eux appellent en bloc à l'Empire tous leurs descendants, n'emporte ni morcellement du territoire, ni division de l'autorité. Un seul, parmi les Augustes associés ensemble à la puissance suprême, en a la possession. Les autres n'ont en commun avec l'Autocrator que le titre d'empereur. Il n'arrive même pas toujours qu'ils en portent les insignes. Constant II, associé au trône avec son père, exerce sans partage le pouvoir suprême à la mort de ce dernier. Empereurs de nom seulement, ses frères n'ont pas été couronnés, et, comme le dit un historien, restent « sans aucune dignité. » Basilios II, Michaël VII, en montant sur le trône, ne laissent à leurs frères, décorés comme eux du titre d'Auguste, que le stérile honneur de la pourpre sans aucune participation à l'autorité.

Par ces réserves, par ces précautions jalouses dont la prudence byzantine s'est plu à entourer ces promotions en masse à une dignité nominale, les empereurs avaient cru en neutra-

liser le danger, tout en rendant leur dynastie plus solide.

Malgré tout, le succès ne fut pas heureux.

La mort prématurée d'Héraclius II fit naître de sinistres soupçons; on le crut empoisonné par son frère.

Le sort des frères de Constantin le Pogonat fut encore plus tragique.

En prenant possession du trône, ce prince les avait reconnus, ainsi que l'avait voulu leur père, pour ses collègues à l'Empire, mais en ne leur laissant pas la moindre part dans le gouvernement. Au commencement, tout alla bien. Tiberius et Héraclius vivaient ignorés et tranquilles. Mais, un jour on apprit que l'armée d'Asie, le thème des Anatoliens, ainsi qu'on disait dans la langue officielle, avait quitté ses campements, pénétré dans le détroit et débarqué à Chrysopolis, en demandant l'association effective des deux frères de l'empereur. Le mot d'ordre de l'insurrection peint bien ces temps étranges et le désordre des imaginations méridionales chez lesquelles l'indiscipline se mêle si facilement au mysticisme. « Nous croyons à la Trinité, di« saient les rebelles. De même qu'il y a trois personnes dans le « ciel, nous voulons sur terre avoir trois empereurs. Que le « Pogonat s'adjoigne ses deux frères. » La révolte gagnait du terrain. Le peuple commençait à s'émouvoir et prenait parti pour les jeunes princes. Constantin, en face du danger, conserva son sang-froid. Au lieu d'irriter l'insurrection, il parut disposé à lui faire des concessions. Il dissimule, fait venir les chefs du mouvement, les interroge lui-même, les engage sans colère à préciser leurs vœux, gagne du temps. Les insurgés exigeaient la proclamation de Tiberius et d'Héraclius; ils voulaient qu'elle eût lieu sur l'heure, en leur présence. L'empereur ne refuse rien, ne promet rien; il s'engage seulement à saisir le sénat de la question. En attendant, il retient près de lui les officiers des légions, leur fait grande chère, les comble de caresses, les endort. Pendant qu'ils se livrent, des messagers du prince vont trouver les soldats restés sur le rivage, leur annoncent que tout est fini, que les Augustes sont proclamés. Les Anatoliens, satisfaits, s'éloignent et regagnent la côte d'Asie. Mais, à peine les vaisseaux qui les emportent ont-ils franchi le Bosphore, la scène change. Les chefs des rebelles sont arrêtés, condamnés sans forme de procès, attachés au gibet; Tiberius, Héraclius, chargés de chaînes, dépouillés de la dignité impériale, sont mutilés et relégués au loin. Le peuple

se tait épouvanté, et Constantin, seul empereur maintenant de nom comme de fait, se hâte, à la place de ses frères déclarés déchus et incapables de régner, d'associer à l'Empire son fils Justinien II. Mais la leçon n'a pas été perdue, et, averti par sa propre expérience, il aura soin de ne pas lui préparer des concurrences dont il connaît le péril. Il met ses deux fils sous la protection de saint Pierre, mais à l'aîné seulement il accorde le titre d'Auguste et de successeur de l'Empire [1].

Tel avait été le fruit des associations collectives.

On ne doit pas s'étonner si, à partir du onzième siècle, la royauté en commun des fils et petit-fils d'empereurs disparaît pour toujours.

Inutile ou dangereuse, une pareille institution ne pouvait durer. Pour avoir voulu exagérer les garanties de durée des dynasties, elle organisait la guerre civile au sein même de la famille impériale. Andronicos II en caractérisait le danger d'un mot. Sa seconde femme le pressait d'associer les fils qu'il avait eus d'elle à ceux du premier lit. « Non, répond-il, cela est impossible; il ne faut pas que la *monarchie* des Romains se « change en *polyarchie* [2]. »

Abandonné durant deux cent cinquante ans après Constantin le Pogonat, repris par Romanus Lécapenus et Romanus II, interrompu de nouveau pendant le laps d'un siècle, le système des associations collectives, remis une dernière fois en vigueur en 1067 par Constantin Dukas, finit après lui. La proclamation simultanée, sous les Paléologues, de l'empereur et de sa postérité, n'a plus d'autre sens que celui d'une promulgation de l'ordre de succession arrêté par l'Autocrator.

Si l'association était le seul mode mis à la disposition de l'empereur pour notifier au pays le choix qu'il a fait de son héritier, comme elle n'est complète que par la cérémonie du couronnement et que l'usage ne permet d'accorder cet honneur suprême qu'aux princes qui ont dépassé l'âge de l'adolescence, toutes les fois qu'il ne resterait qu'un enfant à la mort du souverain, la succession se trouverait interrompue et la dynastie forclose.

Mais, dès le deuxième siècle, il a été admis que l'empereur

[1] THEOPHAN., p. 660 et suiv. — CEDREN., p. II, p. 622. — ZONAR., t. II, p. 89. — JOEL., p. 175.

[2] « Negabat imperator posse fieri ut monarchia Romanorum ad polyarchiam redigeretur. » (G. PHRANTZ., c. IV, 27.)

pouvait disposer de l'Empire par testament. Domitien se plaint que Titus ait falsifié le testament de son père qui donnait l'Empire à ses deux fils. Trajan lègue le trône à Adrien.

Le testament de l'empereur, c'est le prince se survivant à lui-même et le respect que l'ancienne et la nouvelle Rome professent toutes deux à un égal degré pour les dernières volontés des mourants, donne à cette parole d'outre-tombe la même autorité qu'au prince pendant sa vie.

Il ne s'agit, il est vrai, dans les exemples antiques que nous venons de rapporter, que d'héritiers en âge de régner. Mais, de là à admettre que l'Empereur mourant puisse tester en faveur de son fils enfant, la transition est facile, et, malgré le mauvais accueil fait par le sénat au testament de Tibère, l'esprit juridique des Romains accepte sans résistance cette conséquence si favorable à la perpétuité des dynasties.

Seulement, il ne transige pas sur les formes, et le prince sait qu'il sera moins docile pour les volontés posthumes du souverain que les complaisantes acclamations du couronnement. On ne commande pas après sa mort [1]. Parmi les dernières dispositions d'Andronicos III, le sénat et le peuple n'attribuent la force d'un testament qu'à celles qui ont été consignées dans les lettres impériales [2].

Aussi, les empereurs ne négligent-ils rien pour assurer d'avance à leurs recommandations suprêmes l'obéissance de leurs peuples et suppléer par toutes les précautions que leur suggère leur tendresse aux formalités exigées par le Code pour la *juste attestation* de la volonté dernière des simples citoyens.

Au lieu des sept témoins qu'exigeaient les jurisconsultes romains pour la *nuncupatio* d'héritier, c'est le sénat en corps qu'ils prennent pour garant de la désignation de leur successeur.

Le serment prêté à leurs fils enfants, le jour où ils leur ont donné le diadème, ne les rassure pas, et ils comprennent la nécessité d'en fortifier la portée par cette espèce de testament nuncupatif.

Constantin Copronymos, à son lit de mort, fait venir le

[1] « Adeo non in hoc modo ævo, sed post mortem quoque suam, se imperaturum existimabit. » (CEDREN. p. II, p. 516.) Cette aigre réflexion de l'historien n'a pas besoin de commentaires.

[2] NICEPH. GREGOR. l. IX, p. 447.

sénat et les chefs du peuple, et, en leur présence, s'adressant à Léon, son fils, qu'il a associé à la couronne, à l'âge de dix ans, il lui lègue l'Empire par une de ces brèves formules où revit l'énergie du vieux droit quiritaire : INCOLVMIS ESTO VRBS ET SENATVS. INCOLVMIS ESTO, FILI MI IMPERATOR. « Dieu protége la ville et le sénat! Dieu te protége, mon fils empereur [1]. » (775).

Léon le Philosophe, à ses derniers moments, appelle le sénat auprès de lui : « Amis, dit-il, ma chair s'est dissoute, con« sumée par la maladie et mes forces se sont en allées. Je vous « demande une grâce, la dernière; ne me la refusez pas. Sou« venez-vous que j'ai été bon pour vous et ayez pour recom« mandés ma femme et mon fils. » Les sénateurs pleuraient. Ils jurèrent d'être fidèles à l'impératrice et au jeune empereur, de s'exposer à mille morts plutôt que de les trahir, et, adressant un dernier adieu au prince mourant, ils se retirèrent en silence [2]. (886).

De quelque manière qu'ait été faite la désignation de l'héritier à l'Empire, il reste au nouvel empereur à se mettre en possession.

Si, déjà adulte, il a été appelé par son père à partager le pouvoir avec lui, tout se passe sans bruit et sans éclat. Le nouveau prince donne le mot d'ordre aux gardes, envoie dans toutes les villes de la domination romaine des lettres qui annoncent la mort de son père et son propre avénement. Le Grand Domestique signifie, en son nom, à la ville et à l'univers romain, que l'empereur n'est plus et que son héritier attend leur serment. Après les neuf jours consacrés au deuil et aux préparatifs des funérailles, on procède aux obsèques du mort et à la reconnaissance de son successeur. Les habitants de Constantinople, chacun à son tour, viennent lui prêter serment. Les gouverneurs de provinces se réunissent dans la ville impériale, jurent en corps fidélité au prince et lui remettent leurs pouvoirs qu'il confirme ou transmet à d'autres, comme le premier essai de son autorité [3].

[1] « Moriens suamque ultimam voluntatem testatam faciens, hæc prænuntiavit. Incolumis esto, etc... » (Cedren., p. II, p. 468.)

[2] Cedren., p. II, p. 607. — Voyez aussi l'allocution de Théophilos mourant au sénat. (Zonar., t. II, p. 141.)

[3] J. Cantacuzen., l. I, c. ii. — Georg. Pachym., l. II, c. xvii. — G. Phrantz., l. I, p. 6.

Quelquefois, pour rendre la transition plus facile, l'Empereur, dont la mort approche, a eu la précaution d'abandonner à son fils l'administration et le commandement des armées.

Ou bien, comme Jean Comnène, le fils d'Alexis, dès que l'agonie commence, le prince désigné se saisit de l'anneau impérial et court au palais, château fort à la fois et centre de l'autorité. Muni de ce signe sacré, il se fait ouvrir les portes, se présente aux gardes comme l'héritier institué et attend, pour s'offrir aux regards du sénat et du peuple, que le moribond ait fermé les yeux[1]. « Empare-toi de la République pendant que « je respire encore, disait Isaakios Comnène à son frère, car tu « sais qu'il y en a plus d'un qui jette sur l'Empire des yeux « avides[2]. » Le conseil était bon et ne fut pas perdu pour les aspirants au pouvoir.

Dans le cas, au contraire, où l'héritier du souverain est mineur, les procurateurs de l'Empire désignés par le prince qui vient de mourir assemblent le sénat, lui font prêter serment au nouvel Auguste et obéissance à ses tuteurs.

Les citoyens de Constantinople sont convoqués au Cirque pour entendre la lecture des recommandations de l'Empereur et du testament qui institue son héritier.

La foule alors est-elle favorablement disposée, tout est bien. Avec cette impressionabilité qui caractérise la race hellénique, elle s'attendrit sur le sort de l'orphelin que lui a confié le mourant, jure de verser son sang pour lui et lui donne ainsi une seconde investiture et la confirmation de l'Empire. « De concert « avec tout le peuple, dit le patriarche Polyeucte au sénat, en « lui présentant les deux fils de Romanus II, nous avons reconnu « nos jeunes princes pour empereurs, parce que le trône est « l'héritage de leurs ancêtres. »

Il peut arriver il est vrai que le peuple distrait prenne le tuteur impérial pour le prince qu'on lui propose, et l'acclame à sa place. Mais ce sont erreurs faciles à réparer et qui ne tirent pas à conséquence. On s'explique, et bientôt tout le monde est d'accord. Quand Manuel, un des tuteurs du fils de Théophilos, parut sur le tribunal pour donner lecture du testament

[1] « Successor imperii... clam elapsus ex iis ædibus in quibus æger decumbebat Augustus, magnum Palatium occupare festinavit. » (ANNÆ COMNEN. *Alexias.*, l. XV.) — MICH. GLYC. Siculi *Annal.*, tr. Labb. Paris. 1660, p. 334.

[2] NICEPHOR. BRYENN. l. I.

de ce dernier, le peuple crût qu'il venait lui demander son suffrage, et, de tous les gradins du Cirque, partit un cri unanime : « Longue vie à l'empereur Manuel ! » Il fallut quelque temps avant que la multitude revînt de son erreur et promît de conserver à l'enfant dont elle avait perdu mémoire « l'Em- « pire que lui avaient transmis ses propres suffrages, le vœu de « son père et l'autorité du sénat [1]. »

Les choses cependant ne se passent pas toujours avec cette bonhomie exemplaire. Le peuple arrive quelquefois décidé à faire acte de puissance et à casser le testament du maître. Malheur alors à ceux sur qui tombe sa colère !

Après les funérailles d'Héraclius, sa veuve, Martina, assemble le peuple, et, en sa présence, ouvre le testament de son mari. A peine a-t-elle pris la parole : « Où sont nos empereurs? « s'écrient les assistants. Où sont Constantin et Héracléonas? » Martina est obligée de les faire paraître. Le peuple veut qu'ils prennent place sur le trône. On commence la lecture des lettres impériales. Héraclius, nous l'avons vu plus haut, donnait, par cet acte solennel, le trône à ses deux fils avec une égale autorité, sous la tutelle de la mère d'Héracléonas. C'était deux fois proclamer la déchéance de l'enfant du premier lit, réduit à obéir à une marâtre. Aux premiers mots de ce testament, qui heurte tous ses instincts, le peuple de Constantinople entre en fureur. Il n'avait jamais considéré qu'avec une sorte d'horreur, comme un inceste légal, les secondes noces d'Héraclius et son mariage avec sa nièce, et les malheurs qui, dans les dernières années de la vie de l'empereur, avaient changé en jours de deuil et de honte les glorieux débuts de son règne, lui avaient paru un châtiment du ciel en courroux. En entendant dire que cette femme, qui a apporté le malheur avec elle, doit régner sur les Romains, l'émeute se déchaîne. Martina fuit épouvantée, et le peuple, cassant le testament d'Héraclius, proclame aussitôt les deux princes, sans faire mention de leur mère. Après quoi, afin de bien constater qu'ils règneront, non en vertu du testament paternel, mais par la volonté du peuple et comme le peuple l'a voulu, il nomme Constantin le premier, et annule ainsi l'égalité qu'Héraclius a voulu maintenir entre ses deux fils, et l'autorité que l'impératrice s'apprêtait à exercer sous leur nom [2] (641).

[1] Cedren. p. II, p. 533. — Manass. p. 101. — Zonar. t. II, p. 150 et 152.

[2] Nicephor.

Le peuple a remporté une première victoire : ce n'est pas encore assez. Héracléonas a seul été couronné. Constantin n'est donc empereur que de nom. Les citoyens de Constantinople se chargent d'y pourvoir.

Dès le premier jour où les deux frères paraissent à Sainte-Sophie, aussitôt qu'Héracléonas a pris place dans l'ambon à côté du patriarche, un cri s'élève de tous les coins de l'église : « La couronne! la couronne à Constantin! » Héracléonas, pour sauver sa tête, fait apporter à l'instant même la couronne de son père déposée dans le sanctuaire à côté de celle de Constantin depuis les victoires d'Héraclius sur les Perses, et le patriarche, aux acclamations du peuple, la place sur la tête du fils du premier lit.

Hâtons-nous de le dire, cet exemple est presque unique. D'ordinaire, le peuple accepte sans résistance les dispositions concertées entre l'empereur mourant et le sénat. La périlleuse épreuve de la transmission du pouvoir se passe sans orage et sans trouble, comme nous la représente le poëte Corippus dans son curieux poëme sur l'inauguration de Justinus II, le texte le plus précieux que nous ait laissé l'antiquité sur cette question, et qui mérite une rapide analyse.

Au moment où s'ouvre le récit de Corippus, Justinien vient de mourir. La nuit dure encore. Constantinople ignore tout. Seuls, les grands, les sénateurs, avertis en toute hâte, se pressent, avant que les ténèbres soient dissipées, à la porte du Curopalate Justinus, le neveu de l'empereur qui vient d'expirer. « Ton oncle, ton père adoptif, lui dit au nom de tous le patrice « Callinicus, est remonté au royaume céleste. Il t'avait créé « César : avant de mourir, il t'a institué son successeur. Il a « fait passer sous tes ordres le globe sur lequel il régnait ; les « lois, le droit t'appellent au trône. Cède, nous t'en conjurons, « aux ordres de ton père, et accepte la seule chose de l'Em- « pire qui te manque, le nom d'Auguste. »

Aussitôt, pour manifester ses vœux et son consentement, le sénat en corps fléchit le genou devant Justinus et Sophia, sa femme, la nièce de la fameuse Théodora, les adore avec les gestes des suppliants, et, à plusieurs reprises, baise leurs pieds divins.

Justinus, conformément à l'étiquette traditionnelle, refuse d'abord le pouvoir qu'on lui offre. Le sénat le conjure de se laisser toucher par les larmes de la patrie : « Au nom du ciel,

« prince, sauve nous, monte sur le trône paternel et régis le « monde qui t'est soumis. »

Justinus se rend enfin. Escorté par les sénateurs, il sort de sa maison pendant que la nuit couvre encore la ville de son ombre, et se présente au grand palais. A la vue du cortége impérial, la garde sort et acclame le nouveau prince. Les portes s'ouvrent. Justinus traverse les longs vestibules, va droit à la chambre sacrée, et ne s'arrête qu'au pied de la couche funèbre sur laquelle est étendu celui qui fut le maître du monde romain. Il s'agenouille, fond en larmes, et, « à l'heure même où « il commence à régner, on voit pleurer le successeur et l'hé« ritier de l'Empire. »

Cependant, le jour se lève, la ville se réveille en sursaut au cri qui retentit partout : « Levez-vous ! levez-vous ! » La grande nouvelle se répand. Les maisons se vident : en un instant les rues, les places, sont pleines de gens qui courent au Cirque. Une heure après, Constantinople est là tout entière. Il s'agit d'acclamer l'empereur. Tous n'ont qu'une voix, qu'une âme. Le peuple prononce un nom, un seul : « Justinus, Justinus, « sois vainqueur ! » Aux cris de la foule, les grands accourent. Eux aussi n'ont qu'un désir, celui qu'a déjà exprimé le suffrage populaire. De son lit de mort, le corps glacé de Justinien semble applaudir au sentiment unanime qui entraîne son peuple.

Justinus est élu. Sans délai on procède aux fêtes du couronnement. Justinus revêt la robe d'or; on lui chausse les cothurnes de pourpre, on croise autour de ses jambes les bandelettes écarlates, on place sur sa tête le diadème étincelant de pierreries. En lui passant au cou le cercle d'or, emblème de l'investiture, le tribun Armatus prononce les paroles sacramentelles : « Justinus, je te fais Auguste. » Alors, quatre jeunes guerriers s'emparent de l'empereur, l'élèvent sur un large bouclier, et, le soutenant de leurs mains, le portent debout devant les grands et le peuple, dont le front s'incline pendant que les acclamations retentissent.

Il ne reste plus qu'à le sacrer. Le patriarche Jean le Scholastique le bénit et place sur sa tête la couronne impériale. Justinus couronne lui-même Sophia, et les cris *heureux* des Pères conscrits saluent le nouvel Auguste et l'impératrice : « Longue vie à Justinus! Longue vie à Sophia! » s'écrient-ils; et dans l'église et au dehors, dans le vestibule, sur les places, partout, les clameurs de la foule répondent à ce signal, et portent

jusqu'aux remparts la nouvelle que tout est consommé. « Ré-« gnez, Justinus! Régnez, Augusta! Régnez égaux, pendant « des siècles. Que vos années soient heureuses! Bonheur et « longues années à nos seigneurs! » Ainsi s'expriment les vœux du sénat et du peuple, et ils recommencent sans se lasser, trois cents fois en l'honneur de Justinus, trois cents fois en l'honneur de Sophia.

Les deux époux sortent de l'église portant la couronne, précédés par les sceptres.

La première visite de Justinus est pour le sénat. Il monte sur le trône de ses ancêtres, celui où se sont assis tour à tour Justinus Ier et le grand Justinien; il fait le signe de la croix, s'assied, et, la main levée, il prend la parole et promet aux Pères conscrits de régner d'accord avec eux, de les consulter en toutes choses. L'Empire est un corps dont ils sont les membres et lui la tête. A lui l'action, à eux le contrôle, la discipline du monde.

Acclamé par le sénat, l'empereur se rend de la curie au Cirque, où il monte à la galerie supérieure, afin que tout le peuple puisse contempler à l'aise son nouveau maître et entendre sa voix. Là, après s'être signé avec le bois de la vraie croix, héritage de Constantin, que se transmettent pieusement ses successeurs, il s'assied sur le trône d'or qui lui a été préparé. Les cris de joie redoublent. Le peuple, encore une fois, acclame les deux Augustes, Justinus et Sophia. Les chants d'allégresse se mêlent aux acclamations. L'immense enceinte n'est pas assez grande pour contenir la foule qui s'y presse. Un long temps se passe avant que l'empereur puisse se faire entendre. Enfin, d'un geste, il commande le silence. On écoute. Mais ce n'est plus comme au sénat le chef de l'État qui demande leur concours à ses égaux de la veille, et leur promet son appui en échange. C'est le maître qui menace d'une justice inexorable quiconque n'observera pas les lois, puis qui, après ces sévères paroles, promet largesses au peuple enfant qui l'entoure, remet aux débiteurs de l'État les créances et les contributions arriérées, et invite en terminant tout le monde à la joie : « Soyez tranquilles, « citoyens. Vivez bien. C'est le temps de se réjouir. Réjouissez-« vous. Je me charge d'enrichir le peuple par mes dons [1]. »

[1] Le poëme de Corippus est divisé en quatre livres, consacrés, le premier, à la reconnaissance de Justinus par le sénat et le peuple, le second, à la descrip-



Le poëme de Corippus est mieux que l'esquisse ingénieuse d'un épisode historique intéressant par la peinture des mœurs et des usages d'un autre temps. C'est le commentaire en action des théories juridiques des Romains sur les effets légaux de la désignation de l'héritier de l'Empire et la manière dont le peuple donne son adhésion au choix du souverain.

Justinien a institué Justinus son héritier par son testament. Il l'a créé César, mais il ne l'a pas, lui vivant, associé à l'Empire. Justinus par conséquent n'a pas reçu la consécration indispensable de l'acclamation universelle. Il n'a donc pas, malgré son adoption, été investi de la puissance impériale, et il le sent si bien, qu'il résiste d'abord ou feint de résister aux prières du sénat, et qu'avant de prendre possession du trône, il se soumet à toutes les épreuves d'une espèce d'élection.

Avant tout, il doit être acclamé par le sénat. Le patrice Callinicus, après avoir donné lecture aux Pères conscrits du testament de Justinien, va prendre Justinus chez lui au milieu de la nuit et le conduit à la curie. Aucune voix n'ose s'élever contre la volonté dernière du maître qui n'est plus, et le *con-*

tion des fêtes du couronnement, le troisième et le quatrième, au récit des funérailles de Justinien et des fêtes du consulat de Justinus.

Au début, le poëte met en présence Justinus et les sénateurs empressés :

Ecce tuæ proceres pulsantes limina portæ
Justinum Sophiamque rogant succedere patri.
. . . . « Suscipe gaudens,
In tua jura suum transmisit avunculus, orbem.
. . . . Te jura vocant....
Oramus : concede tuis, succede parenti,
. . Et Augustum, quod defuit, accipe nomen. »...
Consensusque sui manifestans vota senatus
Creber adorabat dominos...

Justinus cède. Il prend possession du palais impérial. Le peuple s'assemble au Cirque.

Vox omnibus una :
Mens eadem : nomen populis placet omnibus unum.
. . . . Tu vincas, Justine, canunt...

On procède à la toilette impériale. Armatus salue Justinus empereur :

Augusti, Justine, locum tibi confero, dixit.

La cérémonie du couronnement a lieu. Le peuple acclame les Augustes.

Justino vitam ter centum vocibus optant,
Augustæ totidem Sophiæ plebs tota reclamat.

Et le poëte termine en conduisant Justinus à la curie et au grand Cirque.
(Fl. Cresconii Corippi *De laudib. Justini Aug. Min.*)

sensus unanime de l'assemblée défère, comme l'indique Corippus, le trône à son neveu.

Après l'adhésion du sénat, celle de l'armée. Justinus se présente au palais, la citadelle (*arx*), qui joue, dans l'histoire byzantine, le rôle du camp des prétoriens à Rome. Les Domestici, les légions palatines, les vexillations, les *auxilia* de la garde le reçoivent comme le fils adoptif de leur empereur, le successeur désigné du trône.

Il ne lui manque plus que l'assentiment du peuple.

Alors, aux cris poussés par les hérauts : « Levez-vous, ci« toyens. Tout le monde au grand Cirque! » Constantinople se précipite vers cette enceinte qui est devenue le Forum, le Champ de Mars de la nouvelle Rome. Le nom de Justinus est proposé à l'approbation du peuple, et la foule l'acclame d'une voix unanime. L'élection populaire a validé l'institution d'héritier faite par le testament de Justinien. Jusque-là, le César n'était qu'un candidat à l'Empire : à partir de ce moment, il est vraiment l'empereur des Romains.

Encore faut-il, pour compléter l'investiture, que la remise des insignes impériaux soit venue rendre irrévocable le décret des comices. Le peuple romain ne se contente pas plus de l'acclamation en droit politique que du simple consentement dans le droit civil. Le contrat entre l'empereur et son peuple n'est parfait et ne prend corps que par la tradition réelle. Il faut donc qu'Armatus, en passant au cou de l'empereur le collier d'or, ait prononcé la formule juridique qu'on dirait empruntée aux paroles solennelles du droit : *Augusti, Justine, locum tibi confero*. Il faut que le patriarche ait posé sur la tête du nouvel Auguste la couronne impériale, et que le peuple à Sainte-Sophie ait redit cent fois et plus les paroles de bon augure, qu'au grand Cirque il ait prêté serment à l'empereur et à l'impératrice, pour qu'enfin l'héritier de Justinien, agréé par le sénat, reconnu par l'armée, salué par le peuple, couronné par le patriarche, soit investi de la toute-puissance, et que nul ne puisse plus, à peine de tyrannie, usurper les emblèmes sacrés que lui ont confiés la religion et la volonté de tous.

La limite est nettement tracée entre le droit du peuple et celui de l'empereur.

A celui-ci la faculté de se continuer ou de se doubler par la désignation d'un collègue ou de son successeur : au peuple, le privilége de confirmer ou d'exclure l'élu de l'empereur.

CHAPITRE XVIII

L'ADOPTION ET L'ASSOCIATION. — LES CÉSARS.

L'adoption, à Constantinople comme à Rome, n'est à proprement parler qu'une forme politique, une modification de l'association.

Elle ne confère pas par elle-même l'investiture de l'Empire. C'est l'association qui donne à l'adopté le droit impérial et le met au nombre des Augustes. Mais l'adoption est comme la préface de l'association; elle la précède; elle fait entrer l'adopté dans la famille de celui dont il prend le nom; elle en fait un César, en attendant que l'association en fasse un empereur. La loi et les mœurs assimilent la famille adoptive à la famille naturelle, et des dynasties entières, celle de Justinus Ier, par exemple, ne se perpétuent pas autrement pendant le cours d'un siècle.

Le droit politique n'a ajouté aucune restriction aux règles posées pour l'adoption par le droit civil. La seule condition qu'il impose à l'adopté, c'est d'être citoyen romain. Le jurisconsulte Proclus en donne la raison. Si on refuse à qui n'est pas citoyen romain de naissance la faculté d'entrer par cette voie dans la famille romaine, c'est qu'on n'a pas voulu, « sous un nom honnête, livrer à l'ennemi la chose romaine. Les lois, les institutions de toutes les nations, des Barbares comme des Romains, s'accordent en ce point que les enfants adoptifs, comme les enfants naturels, succèdent à l'hérédité paternelle. Concédez l'adoption aux étrangers : le reste suivra [1]. »

Les cérémonies de l'adoption impériale, dans l'Empire byzantin, n'ont plus les armées pour témoins. Comme au temps d'Auguste et de Nerva, c'est devant le sénat et le peuple que les maîtres de l'Empire adoptent celui qui va devenir leur successeur.

[1] Procop. *De bello. Pers.*, l. I, c. II. — Theophan. an. 514.

Justinien II, dit Théophane, n'avait « ni fils ni fille » à qui transmettre sa succession. Un fils qu'il avait eu était mort tout enfant; Arabia, sa fille, mariée à Baduarius, venait de succomber. Il restait à l'empereur deux frères, fils comme lui de Vigilantia et de Dulcissimus, deux petits-neveux et son gendre. Mais celui-ci était incapable, et l'empereur détestait les autres, parce qu'il les avait longtemps considérés comme des rivaux. Il résolut de prendre son successeur hors de sa famille et adopta le comte des Domestiques Tiberius, en le proclamant César et en lui donnant le nom de Nouveau Constantin. Cependant, le jeune prince, quoique le pouvoir fût déjà de fait entre ses mains, n'était pas encore associé à l'Empire, et cela durait depuis quatre ans, lorsque Justinus, dont une sombre mélancolie commençait à troubler la raison, convoqua, le 26 septembre 578, les grands de l'Empire, le patriarche, le sénat, le clergé, les magistrats et le peuple, sous le péristyle du palais, et, en présence de la foule assemblée, déclara le César son associé et son collègue dans la dignité impériale, échangea avec lui la tunique et la robe de pourpre, et ordonna que tout le monde lui obéît comme à lui-même. « Honore cet habit, dit-il à Tiberius, pour en être honoré. Ce n'est pas moi, c'est Dieu qui te le donne. » Le patriarche récita les prières consacrées, et le peuple répondit : *Amen, amen,* pendant que le César se précipitait aux pieds de son père adoptif. Justinus restait calme et grave. Il releva Tiberius, et, d'une voix profondément triste : « Je t'appartiens maintenant, reprit-il; si tu le « veux, je vivrai; si tu ne le veux pas, je meurs. » Puis, d'un geste congédiant l'assemblée, il rentre dans son palais, abandonne ses pouvoirs à son fils, et, dix jours après, il expire dans les bras de celui à qui il s'est livré tout entier [1].

A ce moment, l'adoption n'est encore qu'un acte politique. Au neuvième siècle, elle revêt l'aspect religieux que Constantinople commence à associer à toutes les solennités de la vie publique.

De même que Justinus II, Michaël III était sans enfants. Tout jeune encore, mais déjà épuisé par la débauche, entouré de factieux, en proie à la défiance et à la terreur, perdu de vices et de crimes, ingrat envers sa mère, il sentait l'abîme se

[1] « Superstes vivo, si volueris : si volueris iterum, pereo. » (Theophan.) — « Si vis, sum : si vis, non sum. » (Cedren., p. 590.)

creuser sous ses pieds, et, dans ses moments lucides, il cherchait un appui contre le mécontentement universel et les conspirations qui s'agitaient dans l'ombre.

Il y avait alors à Constantinople un homme qu'une fortune inouïe avait pris un jour nu et mendiant pour en faire le second de l'État. Basilios était entré un certain soir dans la ville, arrivant du fond de la Macédoine, tombant de fatigue et de faiblesse, sans argent et sans pain. Au matin, le gardien de Saint-Diomède l'avait trouvé étendu sur les marches du monastère où il avait passé la nuit. Il en avait eu pitié et l'avait fait entrer dans l'église avec sa besace et son bâton. Quelques années plus tard, le Macédonien, devenu protostator (premier écuyer), préfet de la chambre sacrée, le favori tout-puissant de Michaël III, n'avait plus au-dessus de lui que l'Empereur et son oncle, le César Bardas. D'une ambition sans scrupule, il avait répudié sa femme pour épouser la maîtresse de Michaël et lui avait donné sa propre sœur en échange. Il lui restait un autre service à rendre à son maître. Michaël avait peur de l'impérieux Bardas. Son sort fut vite décidé. Un jour, le César entrait dans la tente de son neveu, suivi de ses gardes. « Au « secours! crie l'empereur. Basilios, me laisseras-tu assassiner « par ce traître? » Le malheureux Bardas, stupéfait, effrayé, se jette aux pieds de son neveu; mais Basilios, sans lui laisser le temps de parler, lui enfonce son épée dans la poitrine et le livre aux soldats qui l'achèvent.

Pour prix de ce sanglant office, Michaël résolut d'adopter Basilios et de l'élever à l'Empire.

C'était le jour de la Pentecôte. Le peuple de Constantinople avait été convoqué à Sainte-Sophie. On savait vaguement qu'il allait se passer quelque chose d'extraordinaire, que la veille le protovestiaire Rentakios avait porté au patriarche un message important, mais personne n'était dans le secret. Au point du jour, une foule curieuse se précipite dans le temple. Deux trônes y avaient été préparés et chacun se demandait à qui ils étaient destinés. Tout à coup, l'empereur paraît. Basilios le suit, portant, suivant le privilége de sa charge, la chlamyde et la courte épée, attributs de la puissance impériale. Michaël s'avance jusqu'aux portes royales, et, au lieu de déposer son diadème, ainsi que les empereurs avaient accoutumé de faire en entrant dans l'église, il poursuit son chemin, couronne en tête, jusqu'à l'entrée du sanctuaire, s'arrête un instant, puis

se dirigeant vers l'ambon, il monte les degrés de la tribune. Au-dessous se tenait Basilios le Macédonien; plus bas, le questeur et le secrétaire Léon, qui tenait à la main un rouleau de parchemin aux lettres de pourpre, scellé de la bulle d'or; en face, les tribus du peuple, précédées de leurs démarques. Léon, au milieu d'un silence solennel, donne lecture d'une proclamation que l'Empereur adresse à son peuple. Après avoir longuement parlé de l'attentat auquel il a échappé par miracle, du châtiment de Bardas et du dévouement de l'homme, à qui, après Dieu, il devait, disait-il, la vie, Michaël déclarait l'adopter pour son fils. « En conséquence, je veux, « ajoutait l'empereur, que Basilios l'Accubiteur, le fidèle con« servateur de l'Empire, qui m'a délivré de l'ennemi, devienne « le gardien de mon empire et soit reconnu par tous comme « empereur. » Michaël, la lecture de l'édit terminée, retire son diadème que le patriarche pose sur la sainte table. Basilios est revêtu par le prévôt de l'église de la divitissa, de la chlamyde et des ornements de pourpre. Il se prosterne devant l'empereur; les sceptres s'inclinent pour saluer la double majesté d'Auguste et de son fils adoptif. Michaël pose la couronne sur la tête du Macédonien, pendant que la foule fait retentir les voûtes de l'église des cris de : « Longues années à Michaël et à « Basilios! » (26 mai 866) [1].

Cent soixante-quinze ans plus tard (1041), Zoë, la fille de Constantin VII, associait à la royauté Michaël le Calaphate, son fils adoptif. C'était la première et ce fut la dernière fois qu'une femme donnait un pareil spectacle aux descendants des Romains.

Michaël était le neveu de Michaël le Paphlagonien, le second mari de Zoë. Quelques années avant sa mort, le Paphlagonien avait obligé l'impératrice à l'adopter et l'avait ensuite élevé à la dignité de César.

Le peuple, qui le détestait, ne l'appelait que le Calfat (*calaphates*), en souvenir de la profession de son père et de son

[1] « Basilium Accubitorem, seu fidelem et imperii servatorem, qui hoste me liberavit, imperii custodem (φύλακα τῆς ἐμῆς βασιλείας) esse volo et ab omnibus velut imperatorem accipi. » (Leon. Grammat. *Chorogr.*) — Georg. Mon. *Vitæ recent. imp.* int. *Script. post Theophan.*, p. 539. — Cedren. p. 556. — Manass. p. 107. — Constantini Porphyrog. *Basilius Magn.* — Simeon. Mag. et Logoth. *Annal.*, p. 450.



obscure origine. Sur ses traits hideux la nature avait gravé l'empreinte de ses ignobles et féroces instincts.

L'étonnement fut donc grand quand, trois jours après la mort du Paphlagonien, on apprit que Zoë, rentrée pour la seconde fois en possession de la puissance impériale, allait de nouveau s'en dessaisir et la résigner non plus entre les mains d'un troisième mari, mais dans celles du jeune César. On comprit que l'Augusta n'était plus libre. En effet, captive dans son palais, insultée, menacée par son beau-frère, l'eunuque Jean, elle avait dû par ce sacrifice racheter sa liberté et peut-être sa vie.

La foule, émue et curieuse, ne s'en porta qu'avec plus d'empressement à l'église de Blaquernes, où Zoë avait convoqué le sénat, les grands et le peuple. Mais tous les cœurs se serrèrent quand on vit la fille de Constantin VII s'avancer, pâle et triste, marcher en chancelant jusqu'à la balustrade du sanctuaire et là s'appuyer en silence, comme si, au moment de se dépouiller de son autorité, un dernier combat se livrait dans son âme. Michaël crut que sa proie lui échappait. Aussitôt, se jetant à ses genoux qu'il presse, il jure de la chérir comme une mère, de lui obéir comme à sa souveraine et maîtresse, de n'avoir d'autre volonté que la sienne, de ne faire que ce qu'elle lui permettra, d'obéir à tout ce qu'elle lui ordonnera, et, prenant Dieu à témoin, il se voue aux peines de l'enfer et au feu éternel si jamais il violait son serment. Ce n'était pas assez. Le sacrilége voulut signer son engagement, non avec de l'encre, dit un narrateur contemporain, mais avec le sang incorruptible du Sauveur et la main du plus grand des fils de la femme. Il trempa son calame dans le sang du Christ et se servit pour signer des reliques de saint Jean le Précurseur, qu'on conservait à Constantinople. Zoë le crut ou feignit de le croire. Elle pressa le misérable sur son sein, lui remit le sceptre et la couronne, et proclama son fils Michaël empereur des Romains. Le nouvel Auguste distribua au sénat les honneurs, au peuple les largesses accoutumées, et la multitude insoucieuse s'écoula, sans prévoir les tempêtes qui allaient bientôt éclater [1].

L'ingrat Calaphate est le dernier prince que l'adoption élèvera au rang des empereurs. Des deux princes qui, dans l'es-

[1] Mich. Attaliot. *Hist.*, ed. Brunet de Presles. Bonn. 1853, p. 10. — Joel. *Chr. Compend.*, p. 183.

pace de deux siècles lui ont dû le trône, l'un a assassiné son bienfaiteur, l'autre a exilé et emprisonné sa mère adoptive. L'expérience est suffisante. Personne ne veut la recommencer. Justinus avait plus raison qu'on ne l'avait cru de dire que celui qui abdique entre les mains de son fils adoptif, avec le pouvoir lui livrait sa vie.

Les Césars byzantins commencent à être de l'avis d'Arcadius et à craindre que donner à son fils ou se donner à soi-même un compagnon à l'Empire, ce ne soit tout simplement placer à côté du monarque un ennemi revêtu de l'autorité souveraine [1].

Avec l'adoption, il est une autre institution, celle des Césars, qui s'y rattache par un lien intime et qui, léguée comme elle à l'Orient par la Rome impériale, revit, brille et s'éteint en même temps qu'elle à Constantinople.

Pendant la période intermédiaire qui s'étend de Théodose à Héraclius, époque où l'empire d'Orient, encore intact et dans toute sa force, conserve sa physionomie romaine, il est revenu à une des glorieuses traditions des premiers siècles, et il tend à faire, comme dans l'origine, du titre de César, le premier degré du trône, le symbole de l'initiation à la puissance suprême.

Valentinien III, Anthémius, avant de quitter Constantinople pour aller se faire proclamer empereurs à Rome, avaient reçu de l'empereur d'Orient le manteau des Césars. Byzance laissait au sénat et au peuple romain l'honneur de compléter l'œuvre en leur donnant la pourpre et le titre d'Augustes.

En Orient, Théodose le Grand, après s'être associé Arcadius, avait fait César Honorius, son second fils, le déclarant par là héritier présomptif de l'Empire, si son frère ne laissait pas de postérité.

Basiliscus, en prenant possession de la pourpre, place, comme faisaient les empereurs du deuxième et du troisième siècle, la couronne des Césars sur la tête de Marcus, son fils.

Justinus II, Tiberius, Mauritius, ont reçu la même dignité avant d'être promus à l'Empire.

Mauritius, dont Héraclius suivra l'exemple, et Justinien II, proclament César leur fils aîné encore tout enfant.

[1] PROCOP. *De bell. Pers.*, l. I, c. VII.

Romanus Lécapénus, Michaël le Calaphate, s'acheminent par ce nom, moins retentissant que celui d'Auguste, à la puissance suprême. Michaël VI, Niképhoros le Botaniate, pour obtenir quelque répit d'Isaakios et d'Alexis Comnène, leur offrent, avec l'association à l'Empire, le titre de César, qui en fait les héritiers du monarque.

Le Césarat, à cette époque, est donc une sorte d'épreuve imposée aux fils des empereurs, surtout à leurs fils adoptifs, une préparation à l'association, quelque chose de pareil, non à la puissance des Césars de la tétrarchie, mais au rôle de ces Césars inférieurs qui, depuis Galba jusqu'à Constantin, s'essayaient, sous les ordres de leurs pères, au métier de maîtres du monde.

Mais peu à peu le sens de ce grand nom, à l'abri duquel s'est fait l'Empire, va s'altérant, comme tant d'autres souvenirs de la gloire romaine. Les autocrates de Byzance en sont venus à dédaigner pour eux-mêmes le titre d'Auguste qu'ils ne comprennent plus; l'héritier de la couronne à son tour commence à ne plus trouver à sa taille celui de César, et le nom du vainqueur de Pharsale devient le lot des cadets de la maison impériale, des enfants du second lit que la présence de leurs aînés exclut de l'Empire, un titre sans conséquence dont le caprice de l'Empereur décore son père, ses frères, ses oncles, ses neveux et même parfois quelque puissant favori.

La signification politique du titre de César finit par se perdre. Chaque jour, quelque chose s'en va de cette dignité avilie. A la fin, la révolution politique qui donne le pouvoir à la dynastie tout asiatique des Comnènes lui porte le dernier coup. Dans la hiérarchie nouvelle qu'Alexis superpose à l'aristocratie de Constantin, le César cède la place, d'abord à un nouveau venu, le Sébastocrator, puis bientôt au Despote, désormais le second personnage de l'Empire.

Dépouillé de toute attribution sérieuse, inutile, oublié, il disparaît dans l'ombre, et, frappant emblème, dans son abaissement comme dans sa splendeur, de l'éclat et de la décadence de la royauté républicaine fondée par le premier des Césars, ce nom, devant lequel jadis le monde s'inclinait, s'efface enfin, précédant de quelques années dans le néant l'Empire dont il fut le symbole [1].

[1] Jusqu'au règne d'Alexis Comnène, le César avait tenu le premier rang après

Ainsi une à une s'éteignent les vieilles institutions romaines. Le fond subsiste. Mais, tout en respectant l'essence même de l'autorité impériale, d'autres mœurs amènent d'autres formes politiques.

L'association, si chère jadis aux Romains, ne survivra guère à l'adoption et au Césarat.

La mise en suspicion qui, à la fin du dixième siècle, a frappé l'adoption, atteint après elle l'association, qui n'en est que le couronnement, et, à la fin du onzième siècle, il ne restera plus, sous ce nom, que le protectorat insolent imposé à des souverains impuissants par des capitaines d'aventure et d'habiles usurpateurs, ou encore cette association entre le père et le fils qui n'est qu'un mode de l'institution d'héritier, un moyen pour le père d'assurer de son vivant son héritage à son fils sans lui céder un pouce de son autorité.

L'empire d'Orient, fondé pourtant par l'association qui mit sur le même trône Valentinien Ier et Valens, son frère, a à peine connu et bientôt oublié l'assimilation absolue, le partage égal du pouvoir qui, sous Marc-Aurèle, sous Dioclétien et ses successeurs, constituent l'association proprement dite.

l'Empereur. Alexis, en créant en faveur de son frère Isaakios la dignité de *Sébastocrator,* voulut que le César lui cédât le pas (« novo inedito Sebastocratoris nomine, quod Cæsariano est excellentius. » ZONAR. t. II, p. 296). Il ordonna que, dans les acclamations, il serait nommé immédiatement après l'empereur (*Alexias,* l. III; NICETAS, *passim*). Plus tard, Alexis Angelos fit du titre de *Despota,* que les empereurs prenaient depuis Nikêphoros comme un équivalent ou un complément de celui de *Basileus*, le signe d'une dignité particulière, supérieure à celle du Sebastocrator et du César, la première après la dignité suprême (« Sebastocratori Cæsarique superiorem, sibi secundum, Imperii collegam. » GEORG. CODIN. CUROPALAT. *De Offic. magnæ eccl. et aulæ Constantinop.*, c. II, ex vers. P. Gretseri. Paris, 1648. — PHRANTZ. l. I. c. I). Il y eut même, sous Alexis I Comnène, un *Panhypersebaste,* placé sur le même rang que le César (æqualem et statione et throno Cæsari, Cæsaris in honore comitem), mais qui alla toujours perdant de son importance. Sous Andronicos I Paléologue, il n'était plus que l'égal du Grand Domestique, qui finit même par l'emporter, à partir de Jean Cantacuzène. (*Alexias.* — GREGOR. l. VIII.

Le *Traité des Offices* résume ainsi les rangs respectifs de ces grands officiers sous les Paléologues :

Ab Imperatore primus est Despota ;
Sebastocrator est secunda dignitas ;
Cæsar sub imperii crepidine sedet
Et eis Imperii nomen inter loquendum acclamatur.

Le César, dans cette dernière période de l'Empire, ne portait plus la chla-

Si l'on en trouve quelques rares exemples, ce n'est guère que dans la période romaine de cet empire, celle où dominent encore les traditions et les usages du gouvernement de Constantin et de Théodose.

Ainsi, par un coup de théâtre habilement ménagé, au moment où l'Isaurien Zénon, patrice et maître de la milice, vient, dans l'Hippodrome, se jeter aux pieds de son fils Léon II et lui jurer fidélité, l'enfant impérial, pieusement dressé par sa mère et son aïeule, relève son père, le serre dans ses bras, et, lui mettant sur la tête sa propre couronne, le déclare Auguste, le fait asseoir à côté de lui sur sa chaise dorée et lui abandonne le gouvernement de l'Empire.

Ainsi encore, Justinus Ier, Justinus II, l'un, quatre mois, l'autre six jours avant sa mort, associent à leur autorité leurs fils adoptifs Justinien et Tiberius; Tiberius, à son tour, deux mois avant de mourir, partage l'Empire avec son gendre, le César Mauritius.

Après cela, et l'éphémère association des fils d'Héraclius, il faut sauter près de trois siècles pour arriver à Basilios le Macédonien, associé au trône par son père adoptif, à Zoë et Théodora, régnant trois mois ensemble en vertu du décret du peuple et du sénat, et enfin à Théodora, qui, sentant sa fin venir, appelle près d'elle Michaël le Stratiotique, lui fait jurer de conserver pour ministres les eunuques qui l'ont désigné à son choix, lui met la couronne sur la tête et, pour les quelques jours qui lui restent à vivre, l'associe à l'Empire.

myde d'or et la tunique de pourpre ; son *pileus* et sa tunique étaient tissés de fils d'or et d'écarlate : des aigles d'or étaient brodés sur ses brodequins et ses *caligæ* pers ou mélangés de bleu pers et de pourpre, privilége qu'il ne partageait qu'avec le Sébastocrator. Comme celui-ci, on le saluait devant l'empereur des noms de *Despote* et *Majesté* : Δεσποτά μου Καῖσαρ, Βασιλέι αὐτου, *Monseigneur le César, Sa Majesté.* (Codin. c. iii. Fav. *Palat. Constantinop.* — Georg. Acropolit. *Hist.*, p. 96.)

Quant aux fonctions du Despote, du Sébastocrator, du César, elles n'avaient rien de défini. L'Empereur leur donnait telle mission qu'il lui plaisait. « Despota, Sebastocrator et Cæsar nullo munere funguntur, nisi functio aliqua principalis speciatim eis injungatur. » (Codin. c. v.) A cet égard les choses n'avaient jamais varié, en ce qui concerne les Césars, sauf sous la tétrarchie. (Hausfriz. *De Cæsare*, c. iv.)

Tous ces titres, inventés par les Comnènes, avaient d'ailleurs si vite perdu leur prestige que Michaël Paléologue, en décrétant que son fils serait le second de l'Empire, ne voulut pas qu'il eût de dénomination particulière. (J. Cantacuzen. l. IV, c. v.)

De Valentinien à la fin du onzième siècle, l'association avait donc fait onze empereurs.

Il semblait qu'elle pût longtemps encore être une force pour l'Empire sans jamais devenir un danger.

Si la tétrarchie avait été la proie des guerres civiles sorties de son sein, c'est qu'elle était moins un faisceau de pouvoirs unis et reliés ensemble qu'une juxtaposition d'antagonismes toujours prêts à s'entre-déchirer.

Mais, dans l'association ordinaire, le partage des honneurs et la communauté d'action n'excluent ni la prédominance du collègue qui choisit son associé, ni la subordination de celui qu'il a placé à sa gauche.

Entre les deux empereurs il y a une hiérarchie de respect et d'obéissance qui permet à l'unité du pouvoir de subsister à côté de la dualité des personnes.

En outre, suivant une tradition constante des Romains, l'association, quelque étendus que soient les pouvoirs abandonnés au prince associé, est et reste essentiellement révocable.

Ce qu'a donné l'empereur, il peut toujours le retirer.

Basilios le Macédonien ôte et rend tour à tour la *Basilia*, l'autorité royale, à son fils faussement accusé de complot contre ses jours.

Irrité contre son petit-fils, auquel le peuple a déjà prêté serment, Andronicos Ier Paléologue entreprend de renverser l'ordre de la succession dans la famille impériale et de faire passer son héritage sur la tête de son second fils, le despote Constantin, et, après lui, à l'enfant que ce dernier a eu d'une concubine. Il commence par rendre une loi qui ordonne à tous les citoyens de prêter un nouveau serment où ne sont compris que les noms de l'empereur et de l'impératrice. Aucune mention n'y est faite de celui d'Andronicos le Jeune. Cette seule omission, c'est la déchéance pour le jeune prince. Le sénat, avec le concours duquel sans doute la loi a été rendue, n'élève aucune objection et le peuple prête le serment qu'on lui demande. Andronicos le Jeune, à qui restait encore le titre d'empereur, s'enfuit pour se préparer à la révolte, et un nouvel édit oblige tous les sujets de l'Empire à ne plus lui donner ce nom et à ne le considérer désormais que comme un factieux et un ennemi public [1].

[1] J. Cantacuzen., l. I, c. i, ii, ix.

Seulement, en pareille aventure, il faut être bien sûr d'être le plus fort! L'exemple de Michaël III est là pour avertir les imprudents du sort qui les attend.

Peu de temps après s'être associé Basilios le Macédonien, Michaël se repentait déjà de s'être donné ce redoutable collègue. Du regret à l'éclat, la distance est courte. Ce cerveau mal fait n'avait plus qu'une pensée : humilier, en attendant qu'il le détruisît, celui qu'il avait trop promptement élevé jusqu'à sa hauteur.

Il venait de lui naître un fils, et quoique, chose à remarquer, aucun des historiens du temps ne lui attribue le désir de révoquer la désignation de Basilios comme héritier du trône, peut-être commençait-il à se reprocher de s'être trop hâté de lui promettre l'Empire.

De grandes réjouissances avaient eu lieu pour célébrer la naissance de l'enfant impérial. Il y avait eu des jeux équestres. L'empereur, qui en toutes choses semblait s'attacher à imiter Néron, avait paru dans l'arène portant la livrée de la faction des Bleus, et il avait successivement vaincu les Blancs, les Verts et les Rouges.

Le soir, au banquet qui terminait la fête, l'empereur, fatigué et pensif, écoutait d'une oreille distraite, couché entre l'impératrice Eudocia et le second Auguste, les louanges que lui prodiguait son favori, le vil Basiliscos, un rameur dont un honteux caprice venait de faire un patrice d'Orient. Tout à coup, comme s'il sortait d'un songe, Michaël détache ses brodequins de pourpre, insigne de la souveraineté que nul, hors l'Empereur, ne peut porter sous peine de mort, et ordonne à Basiliscos de les mettre. Tous les visages pâlissent. Basiliscos se tourne vers Basilios, et, épouvanté du regard que lui jette le jeune Auguste, il n'ose se prêter à la folle plaisanterie du maître. « Par Dieu, s'écrie l'empereur devenu furieux, ils lui « siéent mieux qu'à toi, Basilios. Est-ce que, de même que je « t'ai fait empereur, je n'ai pas le pouvoir d'en créer un autre « à mon gré? » Basilios ne répond pas. Effrayée, l'impératrice se jette entre ces deux hommes qu'un mot vient de rendre ennemis mortels. « Ah! dit-elle, songez à la dignité de l'Empire. « Ne tournons pas en dérision les insignes impériaux. » — « Rassure-toi, répond le malheureux fou, il y a longtemps que « j'avais l'intention d'élever Basiliscos à l'Empire; je n'attendrai « pas davantage. » Et, prenant l'ignoble matelot par la main,

comme il était d'usage dans les solennités de l'adoption et de l'association, il entre dans la salle du sénat, conduit Basiliscos au milieu de l'assemblée, et, après l'avoir ceint du diadème et couvert du manteau de pourpre, il lui ordonne de chausser les brodequins écarlate, et prononce devant le sénat stupéfait une longue harangue, émaillée de sentences philosophiques et de citations d'Euripide, à rendre jaloux Néron, son modèle, présentant au sénat romain l'infâme Éros. « Ce n'est pas d'au« jourd'hui, mes amis, dit-il aux Pères conscrits, que l'idée « m'est venue de donner l'Empire à cet homme plutôt qu'à « Basilios dont je me repens d'avoir fait un empereur. Que lui « manque-t-il en effet? N'a-t-il pas, comme dit le poëte, tout « ce qui désigne à l'autorité suprême?

> « Sa figure est digne de la royauté;
> « Le diadème semble fait pour lui :
> « Tout, en sa personne, est en harmonie avec sa dignité. »

Le sénat, silencieux, faisait semblant de ne pas prendre au sérieux cette lugubre folie. Mais, de ce jour, la mort de Michaël fut résolue. Une conspiration éclata, dont faisaient partie les principaux de la noblesse, poussés à bout par les cruautés insensées de l'empereur, et le tyran, surpris dans son lit, au milieu du lourd sommeil de l'ivresse, fut égorgé dans la chambre sacrée, au palais de Saint-Mamas. Une tradition raconte que ce fut Basilios qui frappa le premier coup et égorgea celui dont il était le fils d'adoption, comme il avait égorgé Bardas. Constantin le Porphyrogénète, qui tirait son origine du Macédonien, a voulu du moins absoudre l'auteur de sa dynastie de cette part du crime; il assure que Michaël fut achevé par ses gardes. La chose n'importe guère. Il est de basses œuvres que les tyrans et les démagogues ont de tout temps abandonnées aux mercenaires. Ce qui est certain, c'est que Michaël périt sous le poignard, et qu'aussitôt après, Basilios, le chef avoué de la conspiration, s'empara du palais, envoya Basiliscos au supplice et prit possession de l'Empire. Les grands et les ordres inférieurs, l'armée et le peuple de la ville, auxquels il prodigua, à la sortie de Sainte-Sophie, les dignités, l'or et l'argent trouvés dans le trésor épuisé, l'acclamèrent comme un libérateur; et ce règne, ouvert sous ces auspices san-

glants, devint l'un des plus éclatants et des plus prospères dont Constantinople devait jouir (21 septembre 867) [1].

Mais, tant d'exemples accumulés de félonie et d'ingratitude n'étaient pas faits pour engager les empereurs à chercher plus longtemps leurs collègues en dehors de leur propre sang. Il restait de ces tragiques horreurs un souvenir d'effroi dans les esprits. On ne voulait plus, même quand l'événement avait parlé, croire à la reconnaissance et à l'honnêteté, dès qu'il s'agissait du partage du trône. Alexandros, que son frère Léon VI a associé, au lit de mort, à son fils, a juré, en acceptant l'Empire, de le rendre à son neveu. Il tient parole, et, en mourant, l'institue son héritier. On imaginerait que les beaux esprits de Constantinople vont applaudir. Ils n'ont garde. La chose est trop simple et trop naturelle pour qu'ils l'acceptent aussi facilement. Il était temps, disent-ils, qu'il mourût. Quelques jours plus tard, Basilitzès, un de ses amis de débauche, était son successeur, et c'en était fait du fils de Léon [2].

[1] « Dixit (Michael) Deum obtestatus : Melius illi quam tibi congruunt. Numquid enim, ut te constitui, alium pariter imperatorem creandi mihi potestas est? » (LÉON. GRAMMAT. a. 867.)

« In medium producto purpuram diademaque circumdedit, manuque sua ad senatum educens, hanc habuit orationem : Jampridem, Amici, decreveram hunc potius virum ad imperii honorem summum evehere quam Basilium. Sunt enim in eo :

Πρῶτον μὲν εἶδος ἄξιον τυραννίδος
Καὶ δεύτερον συμφυές πέλεισέφος
Ἅπαντα δέ ἁρμόσουσι πρὸς τὴν ἀξίαν.
(CEDREN. p. II, p. 556.)

« Haud aliter ac Nero ille quondam decantatissimum Erotem... »

Ἴδετε πάντες ὑμεῖς καὶ θαυμάσατε,
Ἆρα οὐ πρέπει αὐτὸν εἶναι Βασιλέα.
Πρῶτον, etc. (*Ut supra.*)

« Quanto melius erat me hunc Imperatorem fecisse quam Basilium ! » Defixi steterunt...

« Ab optimatibus inferioribusque ordinibus, omnique exercitu et reliqua urbana plebe imperator (Basilius) est acclamatus. » (CONSTANTIN. PORPHYROG. *Basil. Magn.*, c. XXV et XXVIII.)

« Quem vero præstabat hunc me potius quam Basilium imperatorem creare : quem et pœnitet creavisse. Vox omnibus hæsit quod fabulosorum more gigantum satos Michael quotidie imperatores ederet. » (CONSTANTINI PORPHYROG. CONTIN. — ZONAR. t. II, p. 166. — SIMEON MAG. ET LOGOTH. *Annal.*, p. 450. — GEORG. MON. *V. recent. imp.* p. 541. — *V. Basil. jun.*, auct. GREGOR.

[2] « Fertur animo agitasse ut Basilium sibi successorem faceret et fratris sui filium castraret. » (CEDREN. p. II, p. 607.)

Au milieu de cette défiance universelle, l'association devenait impossible. Elle cessa tout à coup à l'avénement des Comnènes. Il y eut bien encore des usurpateurs qui, pour colorer leurs desseins, commencèrent par se faire appeler les collègues des pupilles qu'ils s'apprêtaient à dépouiller. Mais l'association d'un Andronicos Comnène, d'un Michaël Paléologue avec leurs victimes n'a de commun que le nom avec l'association libre et volontaire dont nous venons d'écrire l'histoire, et dont elle n'est qu'une sanglante parodie.

CHAPITRE XIX

LA MÈRE DE L'EMPEREUR ET LE MARI DE L'IMPÉRATRICE. — LES GARDIENS DE L'EMPIRE COLLÈGUES DE L'EMPEREUR.

Si l'association ordinaire est rare et finit de bonne heure dans l'empire d'Orient, Constantinople en revanche en possède d'autres modes que l'Occident n'a pas même soupçonnés : l'association de la mère de l'empereur avec son fils, du mari de l'impératrice avec sa femme, du gardien de l'empereur avec son pupille.

Ce sont là des institutions particulières au peuple grec et à certaines périodes de son histoire, produites les unes par le concours fortuit des circonstances, les autres par le développement logique du rôle de la femme dans la société byzantine, et, à plus d'un titre, elles méritent d'arrêter un instant nos regards.

La participation de la mère de l'empereur au pouvoir de son fils mineur date du temps d'Héraclius, comme la plupart des changements qui, vers la même époque, transforment l'empire d'Orient et lui donnent une physionomie toute nouvelle.

La mère de l'empereur n'est pas seulement la tutrice de son fils trop jeune pour régner par lui-même. Elle exerce un pouvoir qui lui est propre. Couronnée avec son mari, habituée à voir son nom uni dans les acclamations à celui de l'empereur, *elle règne avec son fils*. C'est le terme consacré dont les historiens se servent pour exprimer la part qu'elle prend au maniement des affaires publiques.

Le peuple ne jure fidélité au nouveau prince qu'à l'époque de son couronnement, qui d'ordinaire est retardé jusqu'à ce qu'il ait revêtu la robe virile.

Jusque-là, c'est l'impératrice mère qui gouverne. Dès que son mari a fermé les yeux, tous les ordres de l'État viennent au palais prêter à l'Augusta le serment dont Cantacuzène nous a

conservé la formule : « Je reconnais N... l'impératrice pour « dame souveraine et pour prince. Je lui garderai foi entière « et sincère. » Quelquefois même on n'attend pas que l'empereur ait fermé les yeux, et le Grand Domestique fait jurer par tout ce qui habite le palais fidélité à l'Augusta, tandis que son mari respire encore [1].

Dès cet instant, l'Augusta agit en souveraine. Les hérauts proclament son nom avant celui du jeune empereur. Il est inscrit sur les enseignes à côté du nom de son fils : les soldats jurent par elle et par l'empereur. Eudocia, assise entre ses deux fils enfants sur son tribunal, préside les comices, reçoit les ambassadeurs, juge les causes portées à la curie, promulgue les lois.

Le droit absolu de la mère du prince à gouverner pendant sa minorité, avec ou sans le concours des procurateurs de l'Empire institués par son mari, est si bien reconnu qu'à peine a-t-elle besoin d'avoir été nommée régente par l'empereur dont elle partageait la couronne.

Après la fatale journée de Mazicertum, l'impératrice Eudocia assemble les grands de l'Empire. Les fuyards, échappés du champ de bataille, avaient apporté la nouvelle d'un immense désastre. On savait que l'empereur Romanus Diogénès avait disparu, mais on ignorait ce qu'il était devenu. Les uns le disaient tué, les autres tombé au pouvoir de l'ennemi. Tout le monde, dans le conseil de l'impératrice, tomba d'accord que, quel que fût son sort, l'Augusta n'avait qu'une chose à faire, prendre l'Empire pour elle et ses fils. Le César Dukas, qui avait été rappelé de l'exil et assistait à la délibération, partagea l'avis de l'assemblée. Par la captivité de Romanus Diogénès, Michaël VII Dukas, le fils du premier lit d'Eudocia, qu'elle avait eu de son mariage avec Constantin IX, rentrait en possession de l'autorité et sa mère avec lui. Eudocia fut proclamée Autocrator en même temps que Michaël. Il fut convenu que celui-ci donnerait à sa mère le titre d'impératrice, et que la mère et le fils administreraient en commun la République [2].

[1] « Pro inveterata consuetudine in morte imperatorum sacramenta indixit : *Se Annam imperatricem dominam ac rerum principem agnoscere eique fidem integram ac sinceram præstituros.* Sic juramenta concipiebantur dabanturque ab omnibus. » (J. CANTACUZ. l. II, c. XV.) — CONTIN. THEOPHAN. ed. Combefis. l. IV, c. I et c. LI.

[2] NICEPHOR. BRYENN. l. I, c. XVIII.

Ce ne fut que lorsque Romanus Diogénès, mis en liberté par le sultan des Turcs, réclama son trône, qu'une insurrection, fomentée par les frères de Constantin IX, proclama son fils seul empereur, arracha le pouvoir à Eudocia et la força d'abdiquer et de s'enfuir.

A la majorité du fils de l'impératrice, les pouvoirs de celle-ci devaient naturellement cesser. Le jeune prince prenait en mains les rênes de l'État, mais la pompe royale ne cessait pas d'environner celle qui avait possédé l'Empire, et, partout où elle allait, son trône se trouvait placé à côté de celui de son fils, de même que son nom restait acclamé après celui de l'empereur.

Plus d'une fois, il advint que des empereurs impatients d'une trop longue tutelle, secouèrent avant l'heure le joug maternel et, à la suite d'une de ces révolutions de palais si fréquentes en Orient, s'emparèrent de leur mère, la dépouillèrent de l'autorité et la contraignirent à prendre le voile dans quelque monastère, tombeau anticipé des princes détrônés.

Mais, malheur à celui qui échouait dans une entreprise de ce genre! Le châtiment suivait de près la révolte. Irène apprend que son fils a osé conspirer pour lui ôter le pouvoir. Aussitôt, ses ordres sont donnés. Tous les conjurés sont jetés en prison : Constantin est arrêté par ses propres gardes, confronté avec ses complices, battu de verges dans le palais de ses pères, et, le lendemain, pendant qu'Irène se rend en pompe à Sainte-Sophie, le peuple, qui se précipite sur son passage, en ramassant les pièces d'argent qu'elle lui fait jeter, lui souhaite de longs jours et maudit les conspirateurs.

Bientôt, on la verra, ne pouvant se résoudre à quitter le pouvoir, faire jurer au peuple et aux soldats, qu'elle vivante, ils ne consentiront jamais à ce qu'elle soit forcée d'abdiquer, courir sus à l'infortuné Constantin comme à un rebelle et ordonner froidement au bourreau de lui arracher les yeux dans la chambre de pourpre où elle l'a mis au monde.

Crime sans nom qui, suivant les contemporains, fit reculer le soleil d'horreur, mais qui ne souleva aucun murmure, ni parmi le peuple gagné, ni dans le sénat épouvanté.

Septime Sévère disait qu'il n'était pas facile pour deux frères de vivre en paix sur le même trône. Eût-il pensé qu'il serait presque aussi difficile d'y faire vivre une mère et un fils?

A côté de la mère de l'empereur qui règne sous le nom de son fils enfant, vient le mari de l'Augusta, fille, veuve ou mère

d'empereur, auquel sa femme a apporté en dot l'Empire avec sa main, et qui gouverne sous son nom.

L'Orient était trop romain, même après le triomphe du christianisme et la translation de l'Empire sur les rives du Bosphore, pour imaginer cette situation bizarre du mari d'une reine, roi au logis, sujet et serviteur au dehors. Il n'a fallu rien moins que la féodalité et les relations qu'elle crée entre la terre et son seigneur pour rendre possible une pareille violence à la nature et à l'esprit de famille.

Loin de là, l'Orient, même lorsqu'il a consenti à ce que les femmes succèdent à l'Empire, ne le fait qu'à la condition qu'elles se contenteront des honneurs de la royauté, qu'à leur époux appartiendront le pouvoir et l'action.

Constantinople veut bien accepter une femme pour reine, mais elle entend qu'elle ne prendra le sceptre que pour le transmettre à des mains plus vigoureuses.

De là, ces étranges aventures qui, à chaque page, font ressembler à un roman l'histoire de l'Empire grec et ce laisser-aller, incompréhensible dans l'état de nos mœurs, avec lequel la Grèce permet que des femmes insensées ou criminelles, l'adultère Théophano, meurtrière de son premier époux et bientôt du second, Eudocia, mère oublieuse, la vieille Zoë, royale courtisane, toujours prête à passer du lit du mari qu'elle délaisse dans les bras de l'amant qui l'en délivrera, lui imposent pour empereurs les complices de leurs passions furieuses.

De là encore, lorsqu'il s'agit pour Constantin VII de choisir entre ses deux filles, Théodora et la frivole Zoë, l'exclusion de l'aînée et la préférence donnée à Zoë. Théodora, dès sa jeunesse, a résolu de rester vierge : elle ne peut régner sur un peuple qui ne veut obéir qu'à un homme. Constantin donne vingt-quatre heures à Romanus Argyrios pour choisir entre la couronne avec la main de Zoë ou la captivité et la privation de la vue. Vingt-quatre heures après, Romanus a répudié sa première femme, il est l'époux de Zoë, et Constantin VII le proclame empereur des Romains.

De là enfin, après le renversement de Michaël le Calaphate, la pression irrésistible exercée par l'Empire et qui oblige Zoë sexagénaire, veuve de Romanus Argyrios et de Michaël le Paphlagonien, à prendre un troisième mari.

Constantinople a donné l'Empire en commun aux deux filles de Constantin VII. Jamais gouvernement n'a été plus respecté

et plus calme que celui de ces deux femmes. Au bout de quelques mois cependant, le peuple est las de ce tranquille bonheur. On l'entend murmurer que l'Empire est devenu un gynécée, qu'il faut un homme pour conduire les hommes. Bientôt, le malaise général se traduit en une manifestation publique. On met en délibération la nomination d'un empereur. Zoë est respectueusement sommée de se remarier, malgré son âge avancé, et, tandis que Théodora reprend le chemin du monastère où s'est écoulée la moitié de sa vie, les proclamations envoyées à toutes les provinces leur annoncent qu'elles ont un nouvel Auguste et que Zoë règne avec son époux Constantin le Monomaque [1].

Vainement Constantin IX a prétendu interdire par son testament à sa veuve qu'il laisse tutrice et maîtresse de ses fils, la faculté de se remarier. Eudocia a juré de rester fidèle à la mémoire de son mari. Les sénateurs, les grands de l'Empire, convoqués par le mourant pour entendre la lecture de ses dernières volontés, ont promis de les faire respecter, et, en foi de cet engagement solennel, tous jusqu'au dernier, ont apposé leur signature au bas du testament impérial. L'empereur meurt. Sept mois s'écoulent. Eudocia règne en souveraine. Mais l'Empire est envahi. Constantinople aussitôt s'écrie que la République ne peut se passer d'un empereur. Les suffrages se partagent entre les grands auxquels chaque parti veut obliger l'Augusta à donner sa main. Cependant, le sénat se rappelait le serment prêté à Constantin et n'osait ouvertement autoriser la violation de la parole donnée au prince qui n'était plus. Le patriarche se charge de lever les scrupules. Le sénat décide qu'une jalousie insensée qui s'étend au delà du tombeau ne peut prévaloir sur les intérêts de la République, qu'il y a nécessité de donner l'impératrice en mariage à un guerrier capable de relever le nom romain. Eudocia jette au feu le testament de son mari que lui a remis le patriarche. Dans la nuit du 31 décembre 1086, Romanus Diogénès est introduit armé au palais : un prêtre, aposté par l'impératrice, bénit leur union, et, au point du jour, les hérauts proclament le nouvel empereur avant que personne ait soupçonné ce qui se passe. Seuls, les Varangiens, des barbares, de grossiers étrangers, qui ne comprennent rien aux serments de

[1] « Hinc deliberatum quo pacto Zoe cuidam matrimonio legitimo jungeretur, qui *per id conjugium* ad culmen imperatorium pervenerit. » (MICH. GLYC. *Annal.*, p. 385.)

cour et aux nécessités d'État, refusent de reconnaître cet empereur frauduleux créé par le parjure. Pour les désarmer, il faut que les fils d'Eudocia viennent leur affirmer que tout a eu lieu de leur consentement et par leur ordre. Sur cette assurance, ils rentrent dans leur quartier, et Romanus Diogénès prend possession de l'Empire [1].

Mais l'Empire que la veuve apporte à son second mari n'est qu'un pouvoir viager qui finira avec lui. Dès que Romanus Diogénès tombe, les droits des fils du premier lit reparaissent, et Michaël Dukas est reconnu par tout l'Empire. Les enfants que Romanus a eus d'Eudocia ne sont que de simples particuliers.

Le mariage de Zoë et de Constantin VIII marque bien l'étendue à la fois et les bornes de l'autorité que la loi ou plutôt la coutume accorde au mari de l'Augusta.

Pendant leur union, la puissance impériale appartient sans partage à l'époux de l'impératrice. Il règne, il gouverne seul, tout se fait en son nom. Zoë a abdiqué entre ses mains; de la dignité impériale, elle n'a gardé que le titre et le diadème.

L'empereur époux, aussi longtemps qu'il vivra, peut tout, mais avec lui tout finit. L'Augusta, au contraire, si elle lui survit, rentre en possession du pouvoir qui émanait d'elle et dont l'exercice n'était que suspendu : en mourant, elle le transmet à son fils ou à celui qu'elle a désigné.

Si elle succombe la première, celui auquel elle a donné l'Empire continue à gouverner : rien n'est changé dans l'administration; l'empereur reste maître absolu et incontesté. Mais il est un point où son pouvoir s'arrête. L'autorité qui lui a été communiquée par le mariage, il lui est interdit de la transmettre. Il ne peut désigner son successeur.

Ce caractère viager du pouvoir, c'est le signe qui distingue les empereurs issus de l'élection ou de l'hérédité, et ceux qui n'ont puisé dans l'association qu'un droit purement personnel.

[1] On sait de quels détails romanesques les écrivains byzantins se sont plu à embellir l'aventure de Romanus Diogénès et d'Eudocia. L'histoire, sous leur plume, ressemble toujours à un conte d'amour et aux fables milésiennes.

Mais la politique eut évidemment plus de part à ce mariage que les galants caprices qu'ils prêtent à Eudocia. Glycas nous donne le mot de la résolution du sénat : « Ita, poscente necessitate, *tradendam in matrimonium* alicui viro imperatricem ut hoc modo Respublica pristino statui restituta vicissim floresceret. » (M. Glyc. *Annal.*, p. 326.) — Zonar. t. II, p. 275. — J. Scylitz. *Brev. hist.*, p. 821. — Mich. Attaliot. p. 92.

Ceux-là seuls transmettent l'autorité qui la tiennent entière du peuple par lequel ils ont été élus ou confirmés. La souveraineté relative, limitée, conférée par le mariage ou l'association restreinte, meurt avec celui qui l'a reçue. Zoë avait cessé de vivre depuis plusieurs années, lorsque Constantin VIII, à ses derniers moments, eut la prétention de nommer son successeur. Déjà un courrier avait été expédié à Nicolaos Protævon, gouverneur de Bulgarie, dont il avait fait choix, pour le presser d'arriver. Théodora est avertie. Elle se jette dans un caïque, traverse le détroit, débarque au grand palais, se présente à la garde qui l'acclame. Les sénateurs, convoqués d'urgence, s'assemblent et proclament de nouveau impératrice des Romains la sœur de Zoë. Le soir, tout Constantinople l'a reconnue. Monomaque, à la nouvelle de la révolution qui déjouait ses projets, tombe dans le délire et expire au bout de quelques heures (1054) [1].

Le sentiment populaire s'est prononcé : il est évident que Constantinople refuse au mari de l'impératrice le droit de se perpétuer dans un héritier de son choix. A la mort de sa sœur, la fille de Constantin VII est restée l'unique impératrice légitime des Romains : Zoë lui a transmis la souveraineté complète. Dès que s'est éteinte la puissance viagère du Monomaque, Théodora n'a eu qu'à se montrer pour reprendre le trône, comme Zoë après la mort de ses deux premiers maris, parce que l'Empire, ainsi que le dit Zonaras, lui appartient par droit héréditaire, et que Constantin VIII, comme Romanus III, comme Michaël IV, n'ont eu que le pouvoir de fait, le dépôt temporaire de l'autorité.

Entre la position de celui qui n'a obtenu la couronne que par son mariage avec une impératrice et l'association proprement dite qui emporte institution d'héritier et désignation à l'Empire, il y a déjà, on le voit, une singulière distance. Le prince ainsi porté au trône est plus et moins à la fois que le collègue de l'empereur, régulièrement associé à l'Empire. Il peut plus; car il n'est pas seulement l'égal de l'Augusta qui

[1] « Sub finem vitæ voluit (Constantinus) creare regem per se et huic Romanorum tradere imperium. » (MICH. ATTALIOT. p. 51.)
« Celoci eam (Theodoram) impositam in magni Palatii regiam deducunt et Augustam declarant. » (CEDREN. p. II, p. 791.) — « Ad quam imperium jure hæreditario pertinet », ajoute Zonaras (t. II, p. 246).

règne avec lui : il occupe le premier rang, il gouverne. Il est quelque chose de moins; car, tout puissant qu'il soit, il n'a pas la faculté de revivre dans son successeur. La tutelle qu'il exerçait sur l'Empire expire avec lui.

Ces traits, contradictoires en apparence, la suprématie d'une part, et de l'autre l'interdiction de désigner son héritier, ne sont pas du reste exclusivement propres à cette forme bizarre de l'autorité impériale. Nous allons les retrouver dans d'autres associations particulières à l'Empire byzantin, et qui, du dixième au treizième siècle, exercent sur son histoire une influence considérable.

Dans ces associations léonines entre un prince enfant et un *gardien* tout-puissant, c'est le nom qu'on lui donne, le partage est vite fait : à l'enfant royal, la pourpre que lui laisse la pitié ou la prudence du plus fort; au souverain de fait, l'administration, les finances, l'armée, l'État en un mot.

Quelque chose seulement rétablit l'équilibre. Comme le mari de l'impératrice, le soldat redouté, que l'on appelle le collègue de l'empereur, et que la conscience de son impuissance oblige celui-ci à subir, a en mains tous les pouvoirs, hors celui de transmettre l'autorité dont il s'est emparé. En deçà, la légalité couvre tout; au delà, commence l'usurpation.

Pour bien comprendre le rôle de ces soldats, souverains à vie, qui s'imposent aux empereurs légitimes pour leur servir de tuteurs et régner en leur nom, il faut se représenter les Atabeks, que, vers le même temps, dans l'Orient musulman, une milice indocile plaçait au-dessus des khalifes, et qui ne laissaient à ceux-ci du pouvoir souverain que la pompe extérieure, ou bien encore, avec le diadème en plus, un de ces ministres tout-puissants, rois sous un maître à la façon de Richelieu, qui ont tout pris de la royauté, hors le droit inaliénable de la transmettre à la postérité du monarque légitime.

C'est dans ces conditions que tant d'empereurs d'aventure ceindront le diadème, Lécapénus, Niképhoros, Phocas, Tzimiscès, Romanus Diogénès, Andronicos Comnène, Michaël Paléologue.

L'Orient les laisse faire. Au fond, il n'aime pas plus les minorités que le gouvernement des femmes. Il les accepte, mais il se prête à tout ce qui peut les neutraliser. L'hérédité féminine lui pèse : il tourne la difficulté en obligeant l'impératrice à prendre un époux auquel passe de plein droit le pouvoir. Les

minorités l'effrayent. Il ne lui déplaît pas qu'un hardi capitaine vienne corriger l'erreur du hasard en associant à l'inexpérience d'un enfant débile, d'une mère inhabile à le protéger, la force de son bras et sa vieille habitude des choses et des hommes.

C'est le dixième siècle qui inaugure ce mode nouveau de royauté, ces maires du palais, tuteurs forcés d'empereurs fainéants, pour lesquels le nom de collègues n'est qu'un moyen plus sûr d'opprimer les enfants dont ils se sont faits les protecteurs.

Ces usurpations, qui vont presque devenir une institution, tant les exemples s'en répéteront pendant deux cents ans, commencent avec Romanus Lécapénus, le premier qui ait réussi à les mener à fin.

Mais, déjà avant lui, Constantin Dukas, au péril de sa vie, avait montré à ses imitateurs plus heureux quelle était la route à suivre.

L'empereur Alexandros venait de mourir, laissant le trône à son neveu, Constantin le Porphyrogénète, fils de Léon VI.

Comme Constantin était encore dans sa septième année, son oncle, avant d'expirer, l'avait confié à la garde du patriarche, du maître de la milice, des chefs de la noblesse byzantine, qu'il avait par son testament nommés tuteurs et gardiens du jeune empereur, afin, dit un chroniqueur, qu'ils conservassent l'Empire à l'enfant, et que personne ne pût le ravir et l'usurper.

Les débuts de cette minorité n'avaient pas été heureux. Les turbulents voisins de l'Empire, les Slaves, les Bulgares, étaient venus jusque sous les murs de Constantinople exercer impunément leurs ravages. Les habitants attribuaient ce désastre à la négligence des tuteurs de l'Empire. Un parti considérable pressait le Domestique des écoles, Constantin Dukas, fils d'Andronicos, qui commandait l'armée d'Anatolie, de prendre possession du pouvoir.

Dukas éprouvait quelques scrupules; il hésitait : « L'oint du « Seigneur a beau être un enfant, disait-il, je ne voudrais pas « l'offenser et pécher devant Dieu. »

Mais on lui prouva péremptoirement que le prince lui-même avait besoin qu'on lui vînt en aide. La République romaine tout entière demandait Dukas pour empereur.

Les droits du Porphyrogénète, d'ailleurs, seraient sauvegardés. Dukas gouvernerait l'État, mais les deux princes régneraient ensemble. Aucune atteinte ne serait portée à la préro-

gative de l'héritier du trône; mais comme, après tout, il fallait une tête à l'Empire, pendant que l'enfant royal grandirait à l'ombre du palais, la République aurait pour la défendre et commander les armées un homme dont l'ennemi avait appris à connaître le courage.

C'était, on le voit, toute la théorie des associations forcées entre le souverain et son gardien.

Dukas cède enfin; mais, comme le fera plus tard Lécapénus, il se défend de la pensée de priver son empereur du titre et des honneurs souverains. Il ne prétend qu'à devenir « le collègue, l'associé de l'enfant né dans la pourpre. »

Constantin Dukas succomba, et l'insurrection fut noyée dans le sang. Mais les sympathies populaires restèrent du côté des vaincus. Les victimes devinrent des martyrs. On racontait qu'à la nuit tombante une étoile descendait du ciel, venait se reposer au-dessus des squelettes qui pendaient par centaines aux gibets dressés en dehors des murs, et ne remontait qu'au matin [1].

L'indignation du peuple contre les bourreaux du malheureux Dukas dut être le meilleur auxiliaire de Lécapénus lorsqu'il recommença avec plus de succès la tentative avortée de Constantin.

Lécapénus n'est ni un victorieux appelé par l'enthousiasme populaire, ni un de ces orgueilleux rebelles devant lesquels marche l'épouvante et dont l'approche fait tomber les portes de fer des palais et les murs des villes.

Pour entrer en campagne, le drungaire (amiral) Romanus n'avait que l'obscur appui d'un pédagogue et l'ingrate faiblesse d'un enfant, pressé de secouer le joug de sa mère et des gardiens qui venaient de sauver sa couronne.

Assuré de la complicité secrète du jeune Constantin VI, Romanus jette l'ancre avec sa flotte dans le Bucaléon, à quelques encablures du palais. L'impératrice Zoë est renfermée dans un monastère, le patriarche enlevé, ses amis exilés. Constantin déclare que sa mère a cessé de régner et qu'il prend possession de l'Empire.

[1] « Venire mandarunt, ac imperii sceptra capessere, eoque moderari, una tamen cum socio Constantino puero in Porphyra nato (συμβασιλεύοντος ἀυτω τοῦ παιδὸς Κωνσταντίνου τοῦ ἐν τῇ Πορφύρα) : qui, velut non satis matura ætate in aula versaretur, dum ipse, quippe vir fortissimus rebusque bello gestis clarissimus, adversus extraneos et Reipublicæ hostes, acies ductaret. » (*V. Basil. Jun.* auct. Gregor.) — Cedren. p. II, p. 609.

Romanus triomphe. Il écrit à l'empereur pour se justifier. Ceux qui l'accusent de rébellion sont des calomniateurs. S'il a fait entrer ses vaisseaux dans le port, c'est pour déjouer les complots du maître de la milice, Léon Phocas, le Domestique des légions : s'il *monte au Palais,* ce ne sera que pour devenir le gardien de l'Empire. Il jure sur la vraie croix de ne jamais trahir l'empereur : il se voue à l'enfer, si par malheur il aspirait à l'Empire. Constantin vient échanger avec lui dans l'église du Phare les paroles de paix, et Romanus renouvelle ses serments au pied des autels.

La révolution avait eu lieu le jour de l'Annonciation, le 25 mars 919. Le lendemain, Romanus était fait maître de la milice et Grand Hétériarque (préfet des Fédérés).

Quelques jours plus tard, Constantinople assistait au mariage de Constantin avec Héléna, la fille de Romanus, et à cette occasion on renouvelait en faveur de l'hétériarque un titre bizarre, celui de Père de l'Empereur (Σεϐαστοκρατωρ), inventé par le père du Porphyrogénète. « Comme entre tous mes serviteurs, dit « Constantin dans la bulle d'or, souscrite de sa main, qu'il « adressa aux armées et aux provinces, je n'ai pas trouvé de « gardien de ma Majesté plus vigilant et plus fidèle que Roma- « nus, ni aucun qui fût plus propre à gouverner la République, « c'est à lui, après Dieu, que j'ai confié la garde de ma per- « sonne, afin qu'il me servît de père, puisqu'il en avait pour « moi les entrailles et la tendresse [1]. »

Romanus alors jurait encore qu'il ne voulait être que le gardien du prince, que jamais il n'aspirerait à l'Empire.

Serments d'ambitieux! Le 24 septembre, il est déclaré César. Le 17 décembre, Constantin lui pose sur la tête le diadème impérial. Le 6 janvier 920, à l'exemple des Augustes, Romanus couronne Théodora, sa femme; et, le 17 mai, il oblige Constantin à placer la couronne sur le front de Christophoros, l'aîné de ses fils.

Par un scrupule qui ressemble à une amère ironie, il affecte de ne pas se croire le droit de couronner son fils de ses propres

[1] « Cum alium neminem Dominationis meæ ac Majestatis (Βασιλείας) vigilantiorem magisque benevolum ac fideliorem custodem, inter omnes, qui meæ ditionis sunt, ac imperio parem Romano offenderem, huic, secundum Deum (μετὰ Θεὸν), mei custodiam commisi et ut patris loco haberem operæ pretium dixi qui paterna in me viscera propensumque genitoris animum exhibuerit. » (Georgii Mon. *Vitæ recent. imp.*, p. 571, et Cedren. p. II, p. 619.)

mains. Il veut qu'il reçoive le diadème de l'empereur légitime, il s'abstient de se joindre au cortége des deux empereurs, et, seuls après la cérémonie du couronnement, Constantin et Christophoros parcourent en pompe les rues de la ville.

Le malheureux Constantin dévorait ses larmes; mais il n'avait plus le choix : il fallait obéir, il fallait sourire en donnant la moitié de son trône à ce terrible collègue, et « concéder tout et approuver tout; car il ne pouvait rien contre la force [1]. »

Toutes les conspirations qu'a fait éclore cette monstrueuse fortune ont été écrasées. Des ennemis et des rivaux de Romanus, de ceux qui lui faisaient ombrage, il n'en reste plus un. L'exil ou la mort en ont fait justice.

Constantinople est d'ailleurs médiocrement émue des malheurs du fils de Léon. Que Romanus, malgré la parole donnée, se fasse César, empereur; que le pouvoir passe tout entier dans ses mains; qu'après avoir fait donner le diadème à l'aîné de ses fils, il couronne les deux autres, Stephanos et Constantin (25 décembre); qu'après avoir solennellement juré de se contenter toute sa vie du second rang et de toujours laisser le premier à Constantin, sous le prétexte d'une conspiration imaginaire tentée par le malheureux prince, il se déclare premier empereur et rejette le Porphyrogénète à la seconde place, tout cela la laisse indifférente [2].

Ce n'est que querelle de grands et de politiques qui ne regarde pas les petits. Mais, qu'après avoir ôté toute autorité au fils de Léon, Romanus l'avilisse et l'insulte, elle ne le supportera pas.

Lorsque, dans un banquet donné à l'occasion des noces de sa fille avec le roi des Bulgares, Romanus, pour flatter la sauvage vanité de ces barbares, ordonne que Constantin ne sera acclamé qu'après Christophoros: quand, plus tard, devenu fou

[1] « Constantino palam concedente et probante, quia nihil contra vim poterat: occulta autem ægre ferente et suam deplorante secum calamitatem... Constantino ultro quidem sed animo invito (quod dicit Homerus) ei diadema imponente. » (Cedren. p. 11, 619 et 632.)

[2] « Eo Romanus prætexto atque occasione Constantinum primo gradu dejecit secundoque ordine constituit ac ipse sibi primas arripuit : perjuriique (heu! res humanas!) sibi crimen asciscit.

« Jurejurando enim promiserat nunquam sibi imperii primas partes, illo spreto, arrepturum. » (Anon. Contin. Theophan. *Romanus.*) — Georg. Mon. *V. recent. imp.*, p. 572, 573. — Simeon Mag. et Log. *Annal.* — M. Glyc. p. 301. — Zonar. t. II, p. 192. — Cedren. p. II, p. 192.)

d'orgueil, il ordonne que ses enfants auront partout le pas sur l'héritier légitime des empereurs et que Constantin sera nommé le dernier dans les acclamations solennelles, la conscience publique se soulève. En vain, aux derniers jours de sa vie, annonce-t-il dans son testament qu'il rend à Constantin le rang qui lui appartient, que le Porphyrogénète redevient le premier des Augustes, et qu'à peine de déchéance, s'ils osaient violer la majesté du premier empereur, ses fils, Stéphanos et Constantin, auront à se contenter de la seconde et de la troisième place. Ces expiations tardives ne touchent personne. L'isolement se fait autour du vieil empereur, et tout à coup, sans que rien ait fait pressentir l'orage, le sol manque sous ses pieds, et il tombe avec toute sa race. Père, fils, tous trois détrônés, chassés comme des valets infidèles, prennent le chemin de l'exil, et le voyageur, dont le vaisseau passe devant l'île de Proté, se détourne pour les maudire et leur jeter l'anathème. « Il avait juré d'être le gardien du Porphyrogénète, de ne jamais aspirer à l'Empire. Il s'est parjuré : sa fin a été digne de son crime » (919 à 945).

Ce n'est pas, du reste, le consentement seul du prince, volontaire ou forcé, qui légitime ces usurpations légales, si fréquentes dans une certaine période de l'Empire qu'elles sont tout près de passer dans le droit. L'élection aussi contribue à les créer.

Un contemporain, peut-être un des acteurs des scènes qu'il décrit, a tracé de l'avénement d'un de ces princes associés par les armées aux empereurs légitimes un récit qui nous initie à tous les secrets de ces révolutions rarement sanglantes, presque toujours hypocrites et menteuses, où se combinent la violence et le respect des formes légales, la brutale avidité du soldat et l'insouciante adhésion des citoyens.

Rien ne manque au tableau qu'il esquisse en quelques traits, ni le soleil radieux qui brûle de ses feux la terre d'Asie, où le drame s'accomplit, ni le jeu passionné des principaux acteurs, ni le tertre de gazon dressé pour le nouvel empereur, ni même au milieu de ce paysage, au sein duquel s'agitent tant de passions, la ligne de tentes qui se dressent sur le second plan, et dans l'enceinte desquelles les chefs délibèrent, entourés de leur armée.

Romanus II venait de mourir, en l'an 963, laissant à sa veuve et au sénat la tutelle de ses deux fils, Basilios et Constantin,

âgés, le premier, de cinq ans, le second, de deux. Le sénat, qui nommait les généraux, avait confié à Nikèphoros Phocas le commandement des armées d'Asie, et celui-ci avait juré entre les mains du patriarche, en présence des Pères conscrits, de rester à toujours fidèle aux fils de Romanus et à Théophano, leur mère.

Il part pour se mettre à la tête de ses troupes. Mais à peine est-il arrivé au camp, que, sous ses yeux, une vasteconspiration se forme, dont le but avoué ne tend à rien moins qu'à lui donner le sceptre.

Le 2 juillet, aux premiers rayons du soleil levant, l'armée d'Asie, convoquée en assemblée générale par le maître de la milice, l'Arménien Tzimiscès, se réunit dans la plaine que dominent les murs de Césarée. Les préfets, les tribuns, les centurions, le glaive nu, entourent le prétoire du général. A leur tête, les chefs de la conjuration, Tzimiscès, Romanus Carcuas, son cousin, pénètrent dans la tente de Nikèphoros. Ils le pressent de se laisser acclamer. Il y a assez longtemps, disent-ils, qu'un ignoble eunuque opprime l'Empire. Les soldats sont la d'obéir à une femme et à des enfants à la mamelle. Le jour de la justice est venu pour l'armée : elle est prête. Nikèphoros n'a qu'à sortir de sa tente, l'Empire est à lui. Bientôt les esprits s'exaltent : chefs et soldats tirent l'épée du fourreau. De tous côtés retentissent les cris : « Longue vie à Nikèphoros! Niké« phoros empereur! » En vain le général s'efforce d'imposer silence à ses compagnons d'armes, en vain il se retranche derrière les serments terribles qui le lient envers le sénat et le patriarche, en vain il conjure les soldats de porter plutôt leurs suffrages sur Jean Tzimiscès. L'armée avait un parti pris. Elle s'impatiente, et quelques soldats vont jusqu'à appuyer la pointe de leurs glaives sur la gorge du général : une scène usée depuis neuf cents ans bientôt que chaque soldat la répète à son tour, mais dont l'effet est toujours le même et dont ne se lasse jamais ce peuple amoureux d'émotions théâtrales. L'Empire ou la mort, c'est l'éternel dilemme que les armées posent à leurs généraux, et, depuis Germanicus et Verginius Rufus, il ne s'en est pas trouvé un pour préférer la mort au parjure. Enfin Tzimiscès donne le signal. Nikèphoros est salué Auguste et empereur des Romains. On lui passe aux pieds les brodequins d'écarlate, et ceint du poignard, symbole du droit de vie et de mort, appuyé sur la courte pique, insigne du commandement, il sort

de la tente du conseil, monte sur un tertre d'où tous les yeux peuvent le voir, et, avec l'emphase et les arguties habituelles en ces sortes d'occurences, il harangue les troupes. « Cama-« rades, dit-il, je ne désirais pas l'Empire. Je n'aspirais pas à la « tyrannie, et vous non plus, vous ne vouliez pas violer vos « serments. Mais nous ne sommes pas coupables. Ce que nous « avons fait, nous y avons été obligés par les parjures de l'in-« fâme Joseph. Nous étions attaqués; il fallait bien nous dé-« fendre. Ceux qui rompent les traités, ce ne sont pas toujours « ceux qui courent les premiers aux armes, mais ceux qui, par « les embûches qu'ils tendent aux citoyens, ne leur ont laissé « de ressources que dans la résistance armée. »

Cette rhétorique ampoulée ne brillait ni par la nouveauté ni par une logique bien serrée. Mais, sous ce rapport, les insurrections ne se sont jamais montrées trop exigeantes. Telle qu'elle est, on applaudit la harangue impériale, et Niképhoros, dont on vantait la piété, va droit à l'église de Césarée rendre grâce à Dieu et mettre la révolte sous ses auspices. Puis, rentré sous sa tente, après avoir distribué, suivant une coutume à laquelle les révolutions d'aucun temps n'ont manqué, les honneurs de sa cour et les charges militaires, il donne l'ordre de marcher sur Constantinople.

Sur sa route, l'armée d'Asie ne rencontra aucun obstacle. Le ministre de Théophano, l'eunuque Joseph Bringas, qui gouvernait sous les noms de Basilios et de Constantin, avait concentré tous les moyens de résistance à l'intérieur de la ville. Niképhoros avançait donc par étapes, se faisant précéder de distance en distance de la lecture de son manifeste et du message qu'il adressait aux gens de Constantinople pour leur enjoindre de lui ouvrir leurs portes. « Il n'avait, disait-il dans ce « document, été élu empereur que pour protéger les fils de « Romanus Auguste. Il l'avait promis et tiendrait parole. Il « offrait la paix, mais malheur à qui résisterait! Le fer et la « mort décideraient. »

Le 9 août, un mois après le soulèvement du camp de Césarée, la flotte d'Asie débarquait à Chrysopolis.

La première pensée de Bringas avait été, en apprenant la proclamation de Niképhoros, d'opposer empereur à empereur et de faire élire par le sénat un Auguste investi de la tutelle des fils de Romanus. C'était le meilleur moyen de faire taire les mécontents et de s'assurer contre les troupes insurgées le con-

cours d'une autre armée. Mais bientôt le ministre s'aperçut qu'une puissance occulte déjouait tous ses plans. La trahison était au palais même. Pendant que l'eunuque combinait ses plans de défense, l'impératrice était déjà entrée en négociations avec le chef de l'armée rebelle. Des émissaires circulaient sans interruption du palais au camp de Chrysopolis. D'autres se répandaient dans la ville et attisaient toutes les colères amassées par le malheureux ministre. La désertion, la peur, les appétits en éveil, l'anxiété de la population tiraillée en tous sens, conspiraient avec Niképhoros. Du moment où l'armée d'Asie ne menaçait pas le trône des fils de Romanus, chacun se désintéressait du débat, et de l'indifférence le peuple était tout prêt à passer à la révolte armée. Dans la ville s'accumulaient de jour en jour les éléments d'une insurrection qui allait tout renverser. Enfin, le feu qui couvait sourdement éclate. Des cris de mort remplissent Constantinople ; les amis de l'eunuque sont massacrés ; on pille, on rase leurs maisons : comme toujours, sous le manteau des revendications politiques, les ressentiments privés, l'amour du butin, se donnent carrière. Joseph s'enfuit. Les portes s'ouvrent devant Niképhoros.

Son entrée à Constantinople fut un véritable triomphe. Il apparaissait, non comme un rebelle victorieux, mais comme un pacificateur attendu. Les palais, les boutiques, les monastères, les maisons des artisans, des bourgeois et des riches, étaient vides de leurs habitants. Constantinople ressemblait à une ville abandonnée. La population s'était portée en masse sur la route par où arrivait l'armée d'Asie, de la porte Dorée au septième millier. Sur la place de l'Hebdome, une foule compacte, où les sénateurs, les magistrats, les nobles, revêtus de la prétexte, coudoyaient le marchand et l'ouvrier en habits de fête, attendait le nouvel Auguste. Quand il parut, revêtu de la chlamyde, paré des ornements impériaux et monté sur un cheval caparaçonné d'or et de pourpre, toute cette multitude se précipita au-devant de lui en ébranlant l'air de ses acclamations. En tête marchait, entourée du clergé et des moines, les mains renversées à la façon des suppliants, l'impératrice, que le diacre Léon dépeint d'un trait : belle s'il en fut, mais une vraie louve de Lacédémone.

Accueilli avec ivresse, Niképhoros entre dans la ville au bruit des cymbales et des trompettes, et, suivi de cet immense cortége, il se rend d'abord à Sainte-Sophie, où le patriarche

l'attend pour le couronner, et de là au palais, où, assis sur un trône dans la salle impériale, il institue des Césars et nomme Curopalates ou Domestiques d'Orient les généraux qui l'ont forcé d'accepter l'Empire.

Pour avoir le droit de se comparer aux Marcien et aux Anastase, il ne lui restait qu'à épouser la veuve de Romanus. C'était le prix secret de la capitulation de Constantinople. Au milieu des chants et des cris de joie du peuple, l'ascétique soldat devint le mari de la mère des deux jeunes empereurs : union maudite, à laquelle avait présidé la trahison, et qui bientôt allait finir dans le sang.

Ainsi se termina cette révolution opérée à frais communs entre le peuple et l'armée : les légions d'Asie avaient commencé, le peuple acheva.

On voit que le mouvement de 963 n'a rien de commun avec les insurrections qui, depuis Phocas jusqu'à Léon V, avaient neuf fois changé l'ordre de la succession. Nikêphoros ne songe pas à détrôner ses pupilles : il règne avec eux ; l'armée qui l'a nommé a réservé leurs droits. Les troupes d'Anatolie et celles qui, tant que Joseph a tenu bon, défendaient Constantinople, portent les unes et les autres sur leurs enseignes les noms et les images de Basilios et de Constantin. Nikêphoros se vante aussi haut que Bringas d'être l'ami et le protecteur des fils de Romanus, et, avec quelque amertume que ses ennemis doivent plus tard lui reprocher de traiter comme ses sujets les vrais maîtres de l'Empire, les noms de Basilios et de Constantin resteront tant qu'il vivra associés au sien dans les acclamations populaires et les actes publics : comme lui, ils portent le titre de *grands empereurs des Romains et puissants Augustes*. La conspiration militaire qui l'a mis sur le trône n'est pas une de ces révolutions qui détruisent les dynasties, mais plutôt un de ces *pronunciamentos*, comme la Péninsule ibérique en a tant vus depuis un demi-siècle, qui laissent les rois debout, mais les soumettent à la dictature d'un général heureux [1].

[1] « Mox imperator renuntiatus, Constantinopolim occupat. Simul obviam ei se offert urbana multitudo, nec non patriciorum ordo, prætextati, ex officinis operarii. Ante omnes alios imperatrix cum sacerdotibus hominem supinis manibus excipit jamque decreto communi (ψήφῳ γίνεταί χοινῇ χράτωρ) Nicephorus imperator creatur. » (MANASS. p. 116.) — LEON. DIAC. CALOENS. *Hist.*, l. III, c. II et IV, c. VI, VIII, IX. — LUIDPRANT. *Legat.*

Quelle que soit du reste la source où le gardien de l'empereur aura puisé le droit de lui commander en le protégeant, élection ou consentement du prince, il se fait toujours deux parts de la souveraineté entre l'empereur légitime et son tuteur. A l'un, l'Empire personnel et viager; à l'autre, la transmission de l'Empire.

Michaël Paléologue, quand s'ouvre le drame dont le supplice de Lascaris sera le dernier épisode, commence par jurer, sous peine d'anathème, de n'attenter jamais ni à la vie ni aux droits légitimes du prince dont il vient d'être élu le collègue.

Les édits, qui ordonnent de prêter serment aux deux empereurs Paléologue et Lascaris, ajoutent à la formule ordinaire l'engagement pris par le peuple, en présence de Dieu, de poursuivre sans trêve ni merci celui des deux princes qui, par ruse ou violence, attenterait à la vie de son collègue.

Le peuple jure sur l'Évangile : le serment des deux empereurs est constaté sur les registres publics pour en conserver éternellement mémoire.

Quelques jours après, aux calendes de janvier, a lieu l'inauguration de Paléologue. Il prend le premier la parole, et, avec la même énergie que Romanus Lécapénus dans l'église du Phare, il oblige sa foi envers le prince enfant[1].

Le temps n'est pas loin où Michaël et la nation se joueront, avec un égal cynisme, du serment qu'ils ont prêté devant Dieu et les hommes. Mais la prise de Constantinople n'absoudra pas l'usurpateur : la postérité ni la religion ne lui pardonneront, et c'est à peine si la gloire lui fera trouver grâce devant l'histoire.

Que l'empereur légitime soit effacé, annulé, peu importe aux Romains de l'empire d'Orient. Mais si les collègues qu'il subit passent outre, s'ils lui disputent son rang dans les cérémonies publiques ou son droit exclusif à instituer le successeur de l'Empire, avec l'offense à l'oint du Seigneur, la tyrannie commence.

Pour changer en une popularité subite l'horreur qu'inspire le crime de Tzimiscès, assassin de Nikêphoros Phocas, son général, son ami, son empereur, il suffit qu'il parcoure à cheval avec les fils de Romanus II les rues de Constantinople, faisant crier partout sur son passage qu'il va rendre aux héritiers légitimes le trône qui leur a été volé par le mari de leur mère,

[1] Georg. Pachymer. *Hist.*, l. II, c. ii, iii et iv.

qu'il les prend dès à présent pour collègues et les associe à son autorité, qu'il ne sera pour eux qu'un tuteur fidèle. A la vue des jeunes princes, la foule oublie l'attentat dont sont rouges encore les mains de Tzimiscès. Elle oublie la tête coupée de Niképhoros qu'on vient de lui jeter à la face. Elle ne se rappelle plus qu'une chose : Niképhoros avait promis d'être un père pour les enfants de Théophano. Il a manqué à sa parole. « Arrivé à l'Empire par l'adultère et le parjure, il a, par le parjure et l'adultère, établi sa monarchie, son pouvoir sans partage au-dessus de ses propres seigneurs[1]. » L'indignation qu'elle éprouvait contre le meurtrier se tourne contre la victime, et Tzimiscès est absous (969).

Tant que Cantacuzène se contente de la royauté viagère qui l'associe à Jean Paléologue, Constantinople est avec lui. La guerre qu'il a faite à la régente Anna de Hongrie et à son fils n'a excité ni sympathie ni colère. Pendant la lutte comme après la victoire, la ville a cru ce que Cantacuzène n'a cessé d'affirmer, qu'on l'a calomnié, que jamais il n'a songé à dépouiller de l'Empire paternel le fils de son ami et de son maître. Le traité qui stipule que Paléologue et Cantacuzène règneront tous deux ensemble, s'aimant comme un père et un fils, mais que le plus âgé aura l'administration et la tutelle de l'Empire pendant les dix premières années, a réservé les droits du fils d'Andronicos II. Constantinople n'en demande pas davantage. Elle croit peu à la magnanimité et à la justice, et, en effet, le terme venu, Cantacuzène se garde bien de rendre à Jean la moitié de l'Empire qui lui a été promise. Celui-ci se fâche et fait appel aux armes. Mais Cantacuzène proteste de nouveau qu'après lui l'Empire retournera à Paléologue : il donne au fils de Jean et de sa propre fille le titre d'*Empereur et successeur de l'Empire*. Cela suffit. La loi de la succession n'est pas violée; l'héritier légitime retrouvera un jour intacte l'autorité qu'un autre en attendant, plus fort et plus habile, exerce pour le bien de la République. Constantinople reste impassible, et les plaintes de Jean ne trouvent pas d'écho.

Mais quand, à bout de mensonges, l'ambitieux général, jetant enfin le masque, couronne son propre fils et défend à ses sujets et aux prêtres de prononcer le nom de Jean Paléo-

[1] « Perjurio atque adulterio Regni apicem est adeptus... perjurio atque adulterio acceperit super dominos monarchiam. » (LUITPRAND. *Legat.*)

logue dans les acclamations et les prières du service divin, la réprobation unanime fait explosion. Le patriarche lance l'excommunication contre quiconque voudra le forcer à couronner le fils de Jean Cantacuzène. Le peuple court au-devant de Paléologue entré avec une seule trirème dans le port des Sept-Échelles. Il pille l'arsenal, détruit les maisons des partisans de Cantacuzène, l'assiége lui-même dans son palais, et le vieil empereur, las de lutter, sentant son impuissance, se retire au monastère de Manganum, en déclarant qu'il désespère du bon sens des Romains (1355).

Le vrai, c'est que Cantacuzène est tombé parce qu'il n'a pas su être ou assez honnête ou assez criminel.

Pour le gardien couronné de l'empereur, il n'y a pas d'alternative. Il faut observer le pacte juré ou aller jusqu'au bout. On ne s'arrête pas sur cette pente fatale. Celui qui ne veut pas, comme Tzimiscès, rester fidèle, n'a que le choix : ou tomber comme Lécapénus et Cantacuzène, ou, comme Andronicos Comnène et Michaël Paléologue, ne pas reculer devant un dernier crime. Paléologue l'a dit dans son cynique langage : « On ne « couvre pas deux têtes avec un seul bonnet[1]. »

L'usurpateur a beau faire; quelle que soit sa puissance, il n'est, dans la conscience de la masse, que le premier sujet de celui qui l'a fait son collègue : le *successeur de l'Empire*, dans sa faiblesse et son isolement, reste le seul empereur légitime. Rien ne peut prévaloir contre ce droit inné, rien ne peut lui ôter sa suprématie légale ni le privilége exclusif de désigner l'héritier du trône.

Que si l'usurpateur s'ennuie de sentir attaché après soi un enfant qui le gêne, il n'a plus qu'à se demander s'il doit, comme Andronicos, l'étrangler et jeter son corps à la mer, ou, comme Paléologue, lui arracher les yeux après l'avoir dépouillé du sceptre.

[1] « Absurdum et perincommodum putabat adhærere istum sibi puerum imperii collegam: nec magis tolerabile aut facile quam duo, quod aiunt, capita uno tegi pileo. » (G. Pachymer. *Hist.* l. III, c. x.)

On voit combien, en venant des Grecs jusqu'à nous, le sens du proverbe a changé en chemin.

CHAPITRE XX

LE SÉNAT. — LES *AUGUSTÆ*. — LA DYNASTIE THRACE ET L'ASSOCIATION. — PHOCAS ET HÉRACLIUS : PREMIÈRES INSURRECTIONS MILITAIRES.

450-695.

Aux premiers empereurs d'Orient, issus exclusivement de l'association, succèdent, au cinquième siècle, les empereurs électifs dont Marcianus inaugure l'avénement.

Pendant 152 ans, Constantinople obéit à des princes dont les décrets du sénat, ratifiés par l'armée et le peuple, ont préparé l'élection ou confirmé l'adoption et l'association au trône.

Durant toute cette période, il est à peine question du peuple et de l'armée.

Les légions des provinces restent étrangères à la nomination des empereurs. Les soldats de la garde du palais, les prétoriens, comme on les appelle encore quelquefois, se contentent d'acclamer celui qui leur a été désigné par les patriciens, et de tendre la main à l'or de l'*Augustaticum*.

Quelquefois seulement, ils escomptent le prix de leurs suffrages. A la mort d'Anastase, le chef des eunuques, Amantius, préfet de la chambre impériale, confie au comte des Excubiteurs, le Thrace Justinus, une somme considérable afin d'acheter, non pour lui-même, — eunuque et manichéen, un double empêchement s'oppose à ce qu'il règne, — mais pour son ami Théocritus, les votes des troupes stationnées à Constantinople. Justinus fait les choses en conscience : l'or coule à flots dans les casernes et les quartiers populaires ; mais, quand arrive le grand jour, sur les lèvres des soldats et des plébéiens il ne se rencontre qu'un seul nom, celui de Justinus, le chef qui les a payés d'avance. Le tour était bien joué ; Amantius et Théocritus eurent le mauvais goût de se récrier : Justinus leur envoya un centurion qui l'en débarrassa, comme cela se faisait à Rome au temps des Césars. Quant aux habitants de Constantinople, qui étaient des gens d'esprit, et au sénat, qui comptait

Justinus parmi ses membres, ils trouvèrent la plaisanterie piquante et n'en firent que rire. Justinus fut acclamé par tout le monde et prétendit qu'on lui faisait violence. Il était décidément impossible de rencontrer un candidat mieux appris [1].

Le peuple, de son côté, ne se montre pas plus exigeant que l'armée. En théorie, il dispose de l'Empire. C'est lui qui nomme les princes. Dès la première élection d'un empereur en Orient, il a été appelé à confirmer par son suffrage le choix du sénat. Marcianus a reçu dans l'Hippodrome la consécration de l'acclamation populaire, et il n'y a eu pour cela besoin d'aucune loi, d'aucune décision du prince ou des Pères conscrits. Il était si bien entré dans les mœurs de la Rome impériale que tout citoyen eût sa voix, lorsqu'il s'agissait d'élire le chef de la République, que personne ne se serait avisé qu'il en pût aller autrement.

Il arrive même quelquefois au peuple de ne pas attendre le mot d'ordre des sénateurs, témoin la proclamation de Basiliscus, au Champ de Mars, à la place de l'inerte Zénon, et la révolte de *NIKÈ* contre Justinien.

Mais d'ordinaire, tout-puissant en principe, dans la pratique il ne fait que suivre l'impulsion que lui imprime le sénat, et, pendant tout le temps qui s'écoule entre le règne de Marcianus et celui de Justinien II, il n'est que son instrument complaisant et soumis.

C'est au sénat en effet que, durant cette longue période, appartient la direction des élections impériales.

Mais il ne l'exerce pas seul.

A côté de lui s'est élevée une autre puissance, avec laquelle il est obligé de compter.

Les Augustæ, sœurs ou femmes d'empereurs, couronnées avec eux, associées à leur pouvoir, conservent, quand ils viennent à mourir, l'autorité dont une part leur a été dévolue. Retranchées dans le palais comme dans une forteresse, d'où elles dominent la ville, entourées des légions qui, au jour de

[1] « Atque revera is pecunias dedit: verum iis acceptis, Prætoriani plebsque (ὁ στρατός καὶ ὁ δῆμος), posthabito Theocrito, ipsum Justinum creavere imperatorem.

« Quem Excubitorum comitem, una cum plebe (ἅμα τῷ δήμῳ) coronatum Imperatorem proclamavit. » (Chr. Paschal. p. 331.)

« Exercitus vero populique tribus (οἱ δῆμοι) Justinum principem renuntiaverunt. » (Theophan. a. 511.) — Evagr. l. IV, c. i. — Procop. *Arcana hist.*, c. vi.

leur couronnement, leur ont prêté serment, et qui, jusqu'à la proclamation du nouveau prince, ne reconnaissent qu'elles pour souveraines, elles sont, pendant l'interrègne, la seule force debout, et le sénat est bien contraint de se concerter avec elles pour faire passer dans des mains qui leur plaisent une autorité dont elles ne se dessaisiront que de leur plein gré.

Le plus souvent, ce sont elles qui prennent l'initiative du choix de l'empereur. Pulcheria propose Marcianus. Verina, la veuve de Léon le Grand, n'a eu qu'à vouloir pour que son petit-fils Léon II associât Zénon, son père, à la couronne. Plus tard, négligée, outragée par le grossier soldat auquel elle a donné le pouvoir, l'altière impératrice jure de se venger, et, à partir de ce jour, elle poursuit Zénon de son implacable haine. Elle irrite les mécontentements, excite les ambitions, donne un corps à toutes les pensées de changement. Le peuple, les provinces, la seconde fille de Léon le Grand, tout le monde uni avec sa veuve, proteste contre une association surprise à un enfant. De tous côtés, les orages fondent sur cette royauté équivoque et la battent en brèche.

En 475, Verina met de ses propres mains la couronne sur la tête de Basiliscus que vient de proclamer le peuple soulevé.

Basiliscus succombe. Verina ne se repose pas qu'elle ne lui ait suscité un vengeur. Sept ans après la mort affreuse que Zénon a infligée à son infortuné rival, elle couronne dans Tarse Léontius (484), organise contre Zénon une nouvelle insurrection dans laquelle entre la moitié de l'Empire, et adresse à toutes les villes d'Asie, aux gouverneurs des provinces d'Orient, d'Égypte et de Libye, une lettre restée fameuse, dont Théophane nous a conservé le texte.

« Verina Augusta, à nos préfets et à nos peuples bien-aimés « en Christ, salut.

« L'Empire nous appartient, vous le savez. Vous savez aussi « qu'après la mort de Léon, notre époux, nous avions déclaré « empereur Trascalisseus, qui s'est fait ensuite proclamer sous le « nom de Zénon. Nous espérions qu'il rétablirait et améliorerait « l'état de la République. Mais, comme nous la voyons décliner « et pencher vers sa ruine par l'insatiable avidité de cet homme, « nous avons jugé nécessaire de vous donner un empereur « chrétien, également orné de piété et de justice, afin qu'il « sauve la République, fasse la guerre avec modération, et « administre avec prudence. En conséquence, nous avons cou-

« ronné le très-pieux empereur des Romains Léontius, qui « daignera vous couvrir de sa sollicitude et de sa prudence [1]. »

A la lecture des lettres sacrées de la Despina, le peuple d'Antioche se prononce sans hésiter pour l'empereur que Verina lui recommande. Léontius s'avance sur Constantinople, à la tête d'une armée considérable. Mais le sénat, qui, après avoir frappé Zénon de déchéance, s'est réconcilié avec lui et l'a rappelé et remis sur le trône, tient bon et maintient la ville impériale dans l'obéissance. Les troupes de Léontius sont taillées en pièces à la sanglante journée de Séleucie. Leur chef, bloqué dans le château de Papyros, est pris et décapité. Zénon triomphe, et pour longtemps les provinces ont perdu l'envie de disputer à Constantinople l'honneur d'élire le souverain.

L'audacieux manifeste de Verina n'en marque pas moins la révolution qui s'est faite dans les idées. Les impératrices se proclament les dispensatrices de l'Empire, parce qu'elles ont reçu le titre d'Augusta et les serments du peuple et des soldats, aux fêtes du couronnement. Les empereurs, dont elles proposent l'élection ou la confirmation au sénat, ne sont, à leurs yeux, que leurs fils adoptifs, des associés d'un ordre inférieur, auxquels elles abandonnent l'administration, mais en conservant le premier rang, toutes prêtes à les replonger dans le néant d'où elles les ont tirés, s'ils oubliaient quelle main leur a donné le sceptre.

Eux-mêmes, il faut en convenir, ont l'air d'accepter sans trop de résistance ces insolentes théories.

Marcianus a une fille, Euphémia, mariée à Anthémius qu'attendent en Occident des destinées tour à tour si brillantes et si désolées; Zénon a un frère, nommé Longinus, qui aspire à l'Empire.

Mais Constantinople n'admet pas que celui qui ne porte la pourpre que parce que l'Augusta lui a donné sa main, puisse, s'il n'est pas né d'enfant de ce mariage, la transmettre à sa propre famille.

Marcianus a été librement élu par tous les ordres rassemblés ; Zénon tient sa couronne de son association avec son fils. Mais l'un et l'autre n'ont été choisis que parce que le premier était le mari de la sœur de Théodose II, le second, parce qu'il était l'époux d'une fille de Léon le Grand. Cela suffit pour qu'ils ne se reconnaissent pas le droit de disposer de l'Empire, et, après

[1] THEOPHAN. ann. 474.

eux, la République rentre dans le droit de choisir son maître.

A la mort de Marcianus, personne ne songe à Anthémius, son gendre, et Anthémius lui-même ne soulève aucune réclamation contre la décision qui l'exclut. Aspar, le patrice, délibère avec les Pères conscrits sur le choix du nouvel empereur, leur propose le tribun Léon, et Léon, agréé par le sénat, n'a qu'à paraître sur la place de l'Hebdome : l'armée l'acclame, le peuple la suit, et l'élection est consommée (457) [1].

Entre son frère et la fille de Léon le Grand, sa propre femme, Zénon non plus ne se croit pas assez fort pour se prononcer, et meurt sans avoir parlé (491).

Aussitôt, du sénat au palais de l'impératrice s'échangent des pourparlers, d'actives négociations. Quarante-huit heures après que l'empereur a fermé les yeux, le sénat fait connaître le résultat de ses délibérations. Longinus est repoussé, et le Silentiaire Anastase le Dicore proclamé Auguste. Tout a été conduit d'accord avec la veuve de Zénon. Le peuple applaudit, les soldats laissent faire. Les poëtes comparent la vieille Ariadne couronnant le Silentiaire à la chaste Pulcheria présentant Marcianus à la République, et, quarante jours à peine donnés au deuil de Zénon, Constantinople célèbre les noces de sa veuve avec le soldat qu'elle a élevé jusqu'à elle.

Ainsi, parallèlement avec le sénat, se continue, pour ainsi dire de règne en règne, pendant la seconde moitié du cinquième siècle, une dynastie de femmes qui lui dictent leur choix ou acceptent ses candidats, mais, dans un cas comme dans l'autre, disposent de l'Empire en arbitres suprêmes. Après Pulcheria, Verina ; après Verina, Ariadne.

Ariadne, d'ailleurs, n'agit pas seulement en vertu du droit personnel qu'elle puise dans l'acte solennel et religieux qui a mis sur son front, en même temps que sur celui de son mari, l'emblème de la royauté. Le peuple voit surtout en elle la fille de Léon le Grand, l'élu des trois ordres.

1 « Senatus, una cum Aspare, Leoni tradit imperium. » (Manass. *Breviar. hist.*, p. 58). — Zonaras, t. II, p. 52, ne parle pas de l'intervention du sénat. Il fait honneur de la proclamation de Léon à Aspar seul, *sive sua auctoritate, sive accepta a populo auctoritate*. Cette délégation donnée par le peuple à un autre que l'empereur serait aussi contraire à tout ce qu'on sait des usages et des institutions des Romains que la nomination du prince par un seul homme. On ne peut donc admettre le récit de Zonaras. « Levatus est imperator ab exercitu », dit la *Chronique Paschale*. Son témoignage et celui de Manassès sont évidemment les seuls dignes de foi.

A côté du privilége de l'Augusta, seule souveraine à la mort de son mari, on voit poindre et se dégager la croyance au droit héréditaire.

A qui, si ce n'est à l'unique héritière de Léon, reviendrait le « royaume paternel »? Le poëte, en se servant de cette expression caractéristique, n'est que l'interprète de la pensée populaire. Zénon mort, l'Empire a fait retour à la fille de Léon, comme le bien de ses aïeux : pour le donner au plus digne, elle n'a eu qu'à disposer de ce qui lui appartenait [1].

Un écrivain anonyme dit qu'à la fin de sa vie, Anastase, fait empereur par Ariadne, se demanda qui, de ses trois neveux, Pompeius, Probus et Hypatius, il choisirait pour successeur. Mais il eût fallu faire aux traditions déjà enracinées une violence devant laquelle il recula. Anastase n'osa pas, malgré la popularité d'Hypatius, usurper un privilége qui paraissait désormais réservé aux empereurs élevés sur le trône par l'élection. Pendant qu'il délibérait, la mort vint. Ses neveux, jeunes, nobles, riches, populaires, comptaient sur la faveur du peuple pour réparer ce que leur avaient fait perdre les hésitations de leur oncle, mais l'élection de Justinus trompa leur attente. Le vieux soldat parvint, nous avons vu par quels moyens, à se faire acclamer par les Somatophylaques (gardes du corps), dont il était le chef, et, avec l'assentiment tacite du sénat, s'empara

[1] Quas laudes meritas Augustæ dicere possim,
Auctor quæ fuerat tantorum et causa bonorum,
Dum patrium munit tam firmo principe regnum
Permittitque viro mundum seseque tuendum?...
... Provida quum tantum Romano profuit orbi...

(PRISCIAN. *Laudes sapientiss. Anastas.*)

« Longinus, ejus (Zenonis) frater, qui ad magnam potentiam pervenerat, in spem venit se imperium facile occupaturum esse. Sed tamen voti sui haudquaquam compos factus est. Ariadne coronam imposuit Anastasio, qui nondum in senatorium ordinem allectus, in Silentiariorum schola adhuc militabat... Imperium simul et uxorem Zenonis recepit. » (EVAGRI SCHOLAST. *Ecc. hist.*, l. III.)

Les historiens et les panégyristes attestent l'unanimité de l'élection d'Anastase. Il fut nommé, dit ZONARAS, t. II, p. 53, « de sententia senatus et legionum. »

Votaque firmentur populi sanctique senatus !

ajoute le grammairien Priscianus. Théophane, Nikêphoros sont d'accord avec eux.

de l'Empire. L'événement justifiait la réserve d'Anastase [1].

Avec l'avénement de la dynastie fondée par Justinus Ier finit cette singulière puissance féminine, qui, depuis Théodose II, tenait en échec le sénat, le peuple et l'armée. La présentation à la République par l'Augusta, veuve de l'Empereur, du candidat auquel elle donne son suffrage, s'évanouit sans laisser de traces. Dans l'espace de soixante-quatre ans qui s'écoulent entre l'élévation au trône de Justinus Ier et celle de Mauricius, c'est l'adoption ou l'association qui, quatre fois de suite, dans le choix de quatre empereurs, remplace l'élection et l'hérédité.

L'influence du sénat cependant ne continue pas moins à se faire sentir. Seulement, au lieu de proposer l'Empereur, il le confirme. Son action occulte a peut-être décidé l'élection de Justinus Ier. Suivant quelques historiens, c'est sa persévérante insistance, qui, triomphant des inexplicables répugnances de Justinus contre son neveu, l'oblige à accepter pour collègue l'homme qui sera la gloire de sa race.

Il est vrai que l'auteur de l'*Histoire secrète*, qui conteste à demi la légitimité de l'avénement de Justinien, prétend qu'il fallut employer la crainte et la menace pour obliger le sénat et le peuple épouvantés à donner leur suffrage au décret qui l'associait au trône, et à le saluer avec son oncle empereur des Romains; mais on sait la bonne foi de Procope et le compte qu'il faut tenir de l'*Histoire secrète* [2].

Ce qui est moins contestable, c'est le coup d'État dont le sénat prit l'initiative, et qui donna l'Empire à Justinus II après Justinien. Avant que le bruit de la mort de ce dernier eût commencé à se répandre, le peuple, convoqué le matin même au grand Cirque, vit son neveu apparaître. Il apprit à la fois que Justinien n'était plus, qu'on avait trouvé un testament qui désignait Justinus le Curopalate, que le sénat l'avait reconnu et

[1] ANONYM. *De gest. Constantin.*, p. 183. — DUCANGE, *Famil. Byzantin.*

« Justinius senior imperator renuntiatur a militibus qui ad principis custodiam erant deputati (Σωματοφύλακες) et quibus ipse præerat, cum esset comes Excubitorum. Porro, Imperium adeptus est præter omnium expectationem, cum multi essent ex propinquis Anastasii, viri nobiles ac beati. » (EVAGR. SCHOLAST. l. IV, c. I.)

[2] « Cum avunculo Romanorum Cæsar consalutatur, si tamen bono id jure factum : nam metu ac minis S. P. Q. R. perterritus in eam impellitur sententiam, ἐπὶ ταύτων ἠγμένοι τὸν ψῆφον. (PROCOP. *Hist. arcan.*, c. IX.) — MARCELLINI COM. *Chr.* p. 62. — VICT. TUNNUN. — *Chr. Alexandrin.*, p. 770. — EVAGR. SCHOLAST. l. IV, c. IX.

le proposait à son adhésion; et avant que les factions aient pu s'organiser pour le combattre, le Curopalate, acclamé par la multitude surpris, rentrait triomphant au palais (565) [1].

C'est au sénat et au clergé assemblés que Justinus le Jeune, près de mourir sans enfants comme son oncle et son grand-oncle, annonce d'abord l'adoption, puis, neuf jours avant sa fin, l'association au trône de Tiberius II.

C'est en leur présence encore que, le 5 août 582, Tiberius, qui, huit jours auparavant, a créé César Mauritius, le meilleur de ses généraux, l'héritier d'une illustre famille romaine transplantée en Cappadoce, lui donne son nom en signe d'adoption, lui accorde la main de sa fille aînée Constantina, la Niobé de l'histoire, et l'associe à l'Empire. Tiberius s'est fait porter dans sa litière jusqu'au vestibule du palais, près de la salle des XIX Tables. Là, entouré du patriarche, des doryphores et des gardes du palais, il fait lire par Jean le Questeur la harangue qu'il a composée, et le décret qui élève Mauritius au rang des Augustes. « Je le déclare empereur, dit-il, et pour marquer que « je n'en ai pas trouvé qui le surpassât, en l'associant à l'Em- « pire, je l'associe à ma famille. Avec le principat, je lui confie « ma fille et ma femme. Je t'adopte, Mauritius, et je te donne « en mariage Constantina, ma fille. » Alors, rassemblant ses forces, il pose la couronne sur le front de Mauritius, le revêt de cette pourpre, dont la sombre splendeur annonce, comme il le dit dans son mélancolique langage, les tristesses inconnues que son éclat dérobe au vulgaire, et lorsque tous les rites consacrés pour la création de l'empereur ont été remplis, il se fait reporter sur son lit et meurt le lendemain.

Nul ne peut se passer de l'adhésion du sénat. Il a souscrit à la déchéance de Zénon. Après avoir accueilli Basiliscus, il l'a précipité, en le dénonçant à l'armée comme l'ennemi de la foi chrétienne et de la République. Il a rétabli Zénon qu'il a aidé à renverser. Il a déjà déposé et relevé des empereurs.

Le jour où il a salué Marcianus Auguste, il s'est fait leur égal.

[1] « Justinus, sororis ejus filius, cum imperialis palatii custodiam gereret, quem Romani *Curopolaten* vocant, statim post illius obitum purpuram sumpsit, cum nec obitum Justiniani nec electionem Justini quisquam adhuc nosset, præter ejus familiares. Donec in circensi spectaculo apparuit, ea quæ imperatoris sunt acturus simul et suscepturus: quibus peractis, cum nihil prorsus tentatum esset, ipse quidam in palatium regressus est. » (Evagr. l. V, c. I.)

Le jour où, traduisant à sa barre, comme de vulgaires empoisonneurs, Héracléonas et sa mère, il se fait le juge des princes, il se place au-dessus d'eux.

Il ne faut pas sans doute prendre trop à la lettre des phrases de rhéteur soufflées à un enfant de douze ans par des courtisans effrayés, et dictées par la reconnaissance moins que par la peur. Il ne faut pas surtout, à propos d'une justice douteuse qui ne fut peut-être qu'un grand crime, évoquer, avec Gibbon, les noms illustres des collègues de Pline et de Tacite, et se croire revenu à cinq siècles en arrière, au temps des Antonins.

Mais, ces réserves faites, quel aveu de la puissance conquise par le sénat que cette harangue d'actions de grâces par laquelle le fils de Constantin III remercie les Pères conscrits de Constantinople de lui avoir donné l'Empire, et s'incline devant la juridiction qu'ils s'attribuent maintenant sur les princes, à l'exemple du sénat de Rome !

« Du vivant de mon aïeul Héraclius, leur dit-il en prenant la « couronne, Constantin, mon père, avait gouverné l'Empire « avec lui. Mais il ne devait pas lui survivre longtemps. La haine « d'une marâtre cruelle l'a retranché du nombre des vivants, « coupant au pied la meilleure espérance de la patrie. Ce crime, « c'est par la main de son fils, d'Héracléonas, le propre fils « d'Héraclius, que Martina l'a accompli. Pour cette cause, « Pères conscrits, et par l'inspiration de Dieu, le sénatus- « consulte que vous avez rendu a arraché l'Empire à la mère « et au fils. Vous n'avez pas voulu qu'on crût que le droit de « commander à des Romains pût jamais s'acquérir par la fraude « et le crime. C'est à quoi, par-dessus toute chose, veille Votre « Amplissime Dignité, et c'est aussi pourquoi je vous supplie « d'être mes conseillers et mes juges pour le salut commun des « citoyens » (641) [1].

[1] « Quamobrem vos, Deo ita consulente, senatusconsulto eam ejusque filium imperio ejecistis, ne Romana dominatio illegitima atque nefaria videri possit : cum id præ cæteris manifeste procuret Amplissima Vestra Dignitas. Quapropter vos deprecor, ut consiliarios ac judices pro communi civium salute Vosmetipsos mihi probetis. » (Constant. imp. *Orat.*, ap. Theophan. a. 634.)

« Senatum oratione blanda compellavit, collaudans eos ob insectationem Heracleonæ et Martinæ a quibus patrem suum interfectum dicebat, liberaliterque donatos dimisit. » (Cedren. p. I, p. 431.)

« Eodem anno, senatus Heracleonam cum matre sua et Valentino dejecit et Martinam exsecta lingua, Heracleonam naso mutilatum, exules agit : Con-

Le sénat, à cette période de l'histoire, est à l'apogée de sa grandeur. Le peuple, l'armée, qu'ils l'aiment ou le craignent, ne marchent qu'avec lui. Les empereurs en ont peur et le flattent. On ne parvient au trône qu'en passant par la curie, et il en peut faire tomber les plus forts et les mieux assis.

Un point noir cependant a paru à l'horizon, et les esprits clairvoyants ont déjà commencé à soupçonner que le temps n'est pas loin où cette puissance qui a grandi si vite va rencontrer des rivaux et peut-être des maîtres.

Les factions du Cirque agitent le peuple. L'armée, malheureuse, mécontente, s'inquiète et remue. Les longues années de paix intérieure dont l'Orient a joui depuis Constantin touchent à leur terme. Le temps des troubles et des tempêtes est venu.

Deux fois seulement, depuis que Marcianus a été élevé à l'Empire, Constantinople a été le théâtre de la guerre civile.

Basiliscus, couronné, délaissé par le peuple, a régné deux ans.

Sous Justinien, à l'époque la plus brillante de son règne, la faction des Verts a osé l'insulter en plein Cirque, et, lui vivant, faire un empereur dont le pouvoir a duré cinq jours.

Mais ces mouvements, promptement comprimés, n'ont été que des orages qui passent.

Sous Mauritius, la soif du changement travaille de nouveau le peuple de Constantinople et les factions du Cirque. Les Verts conspirent dans l'ombre contre l'héritier de Tiberius, et leur fureur n'attend qu'une occasion pour se montrer à visage découvert.

L'histoire n'explique pas la cause de la haine furieuse qui tout à coup éclata contre le malheureux empereur. Le cri : « *A bas le Marcionite !* » qui servit de mot de ralliement à l'insurrection, le débordement de joie qui éclata au palais de Latran à la nouvelle de la chute de Mauritius, ses longs démêlés avec le pape S. Grégoire le Grand, laissent seulement soupçonner que les passions religieuses durent jouer un grand rôle dans cet horrible drame [1].

stantem Constantini filium imperio præficiunt. » (Leon. Grammatic. *Chorographia*, I, p. 430.) — Zonar. t. II, p. 87.

Gibbon, *Hist. de la chute de l'Emp. romain*, t. II, p. 225.

[1] Les lettres de félicitations de saint Grégoire à Phocas et à l'Augusta Léontia attestent la haine que portait à Mauritius la cour de Latran : « Que de « louanges, s'écrie-t-il, ne devons-nous pas adresser au Seigneur Tout-Puissant « pour avoir éloigné le joug de la tristesse et rameué les temps de la liberté « sous l'impériale piété de Votre Bénignité ! Quelle langue pourrait dire,

On était en l'an 602. Depuis que Valentinien Ier avait fondé l'empire d'Orient, 338 ans s'étaient écoulés sans que jamais une révolte militaire fût venue jeter l'alarme dans Constantinople.

Tout à coup, sous un frivole prétexte, l'armée du Danube, démoralisée par une double série d'échecs contre les Bulgares, se met en pleine insurrection.

Mauritius avait donné aux troupes l'ordre de passer le fleuve. Les soldats refusent, rompent leur serment de fidélité, sortent du camp, délibèrent pendant trois jours, et le troisième, destituent leurs tribuns, forcent Petrus, leur général, à prendre la fuite, et acclament à sa place un simple centurion, l'exécrable Phocas, qu'ils élèvent sur le bouclier.

Mauritius présidait les jeux du Cirque, quand la nouvelle lui arriva que les rebelles s'avançaient sur la capitale. Une sourde fermentation commençait déjà à se répandre. Il circulait des bruits alarmants, et, pendant les courses, tous les visages, tournés vers l'empereur, semblaient lui demander ce qu'il fallait espérer ou craindre.

L'empereur fait crier par les hérauts que les jeux ne seront pas interrompus, que le peuple n'ait pas à s'émouvoir d'une folle sédition dont il aura bientôt fait justice. La faction des Bleus applaudit. « César, s'écrient-ils, que Dieu, par l'ordre « de qui tu règnes, te soumette tous tes ennemis! Agis en Ro« main, et le méchant tombera en ton pouvoir, sans effusion « de sang. » Les Verts se taisent. Mais, sous leur calme apparent, on lit la menace d'une insurrection prochaine.

En quelques heures, tout tombe dans la confusion et le désarroi.

Mauritius, si brave autrefois, semblait avoir perdu le courage et le bon sens. Il mande au palais les tribuns, les administrateurs du peuple (διοικήτας τῶν δήμων), comme on les appelait à

« quel esprit penser ce que nous devons de grâces à Dieu Tout-Puissant pour « vous avoir donné l'Empire ! Que tous les chœurs des anges rendent gloire à « Dieu dans le ciel, que les hommes lui rendent grâces sur la terre ! La Répu« blique entière, après tant de blessures, a trouvé son consolateur et le remède « à ses maux. »

Le grand pontife dut amèrement regretter cette joie triomphante quand il apprit ce que l'homme qu'il appelait « Votre Clémence » avait fait « de l'heureuse race » à laquelle, aux premiers jours du règne de Mauritius, il souhaitait « de fleurir longtemps au milieu de la République ». (SANCTI GREGORII MAG. PAP. *Opera,* t. II, l. XI, ep. 45 et 46; l. IV, ep. 32, et VIII, ep. 2.)

Constantinople, et se fait donner par eux le dénombrement des factions, mais il ne résout rien. Il députe des ambassadeurs aux rebelles qui les renvoient sans daigner leur répondre. Il veut faire arrêter son beau-père, le consulaire Germanus, dont son fils aîné Théodose a épousé la fille, et qu'il soupçonne de complicité avec les insurgés. Germanus se réfugie avec une troupe d'hommes armés dans l'église de la Mère de Dieu. Mauritius envoie ses gardes pour l'en arracher.

Ce fut le signal de la sédition. La populace court à l'église dont les soldats veulent enfoncer les portes. La troupe recule, la foule se répand comme un torrent dans les rues, appelant aux armes, vomissant d'atroces injures, des cris de mort contre les Marcionites, contre l'avare empereur, l'hérétique, le tyran, l'ennemi du soldat.

Les Verts se déclarent pour Phocas.

Les plébéiens qui montaient la garde du côté des murs de Théodose II, la garde du palais elle-même, se joignent à la multitude. Toute la nuit, les soldats, mêlés aux séditieux, parcourent la ville en chantant d'infâmes chansons, dont chaque refrain était une insulte contre l'empereur et le patriarche. Les émeutiers mettent le feu à la maison du patrice Lardys. Trahi, désespéré, Mauritius se jette dans une barque avec sa femme, ses enfants, ses trésors, et s'enfuit.

Cependant, l'armée rebelle ne s'enhardissait que par degrés à rompre définitivement avec la dynastie. En traversant la Thrace, elle avait offert la couronne à Théodose, le fils aîné de l'empereur et le gendre de Germanus, qui était en ce moment en partie de chasse chez son beau-père, dans son domaine de Callicratæa. La lettre adressée par l'armée au jeune prince lui signifiait d'avoir à accepter l'Empire ou à le céder à son beau-père. Théodose et le vieux patricien avaient tous deux rejeté les propositions des rebelles, l'un avec horreur, l'autre par prudence.

L'armée continua sa route, mais elle hésitait à donner elle-même la couronne au grossier soldat qu'elle avait mis à sa tête. Elle voulait que l'élection parût venir du peuple, et Phocas tenait aussi à entourer son triomphe, désormais certain, des formes légales. Il s'était arrêté à Rhegium. La nuit même où Mauritius quittait Constantinople, les Verts, conduits par un de leurs chefs, nommé Hebdomitès, franchirent les murailles, et vinrent l'y trouver.

Ils l'invitèrent à ne pas perdre un moment et à se présenter au peuple dans l'Hebdome.

Germanus, en effet, dont le danger avait été le prétexte de la sédition, avait hâte d'en recueillir les fruits. Il comptait sur le concours de Sergius, le tribun de la faction Verte, et aussitôt après la fuite de l'empereur, il lui avait écrit pour lui demander de le présenter aux suffrages du peuple. Sergius, à la première lueur du jour, assembla les principaux meneurs et leur communiqua la pétition de Germanus, et les conditions auxquelles il se soumettait. Mais déjà les Verts étaient trop engagés vis-à-vis de Phocas. Ils prétendirent qu'il n'y avait pas à se fier à Germanus, que de tout temps il avait appartenu à la faction Bleue, qu'à la première occasion il se tournerait de son côté. La révolte avait tiré de Germanus tout ce qu'elle en voulait : après l'avoir déshonoré, elle le repoussait comme un traître.

La décision des Verts était déjà connue à Constantinople, lorsqu'on y vit arriver un des tachygraphes de l'empereur, le secrétaire Théodose, envoyé par Phocas pour inviter le peuple à procéder à l'élection. Théodose lut à la tribune du Cirque les lettres que le centurion, prenant déjà le ton d'un souverain, adressait au patriarche, au sénat et au peuple, pour les sommer de se trouver au rendez-vous convenu avec les Verts. Phocas avait compté sur la lâcheté universelle. Il ne s'était pas trompé. On ne désobéit pas à ceux qui font peur. La foule se porta jusqu'au septième millier au-devant de l'armée, et sollicita à grands cris le général improvisé de se laisser revêtir de la pourpre. Phocas, fidèle au programme suivi de tout temps par les démagogues romains, se défendait pour la forme, et conseillait au peuple de porter ses voix sur Germanus. Celui-ci, de son côté, semblait tout disposé à se laisser faire violence. Cependant, parmi ces deux candidats, également pressés de régner, c'était à qui refuserait avec plus d'énergie.

A la fin, le peuple trouvant que la scène avait assez duré, proclama Phocas, qui prit la pourpre au palais des Secundianæ et la couronne dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le surlendemain, il fit son entrée à Constantinople sur un char attelé de quatre chevaux superbes, jetant « comme d'un nuage d'or une pluie d'or » sur la multitude émerveillée, franchissant l'espace à travers les applaudissements, les clameurs, les vœux, les félicitations de la ville affolée. Congiaire distribué aux soldats, jeux

équestres pour le peuple, rien ne fut négligé de ce qui pouvait porter l'enthousiasme au comble.

Au milieu pourtant de ces pompes, la féroce nature du centurion devenu empereur commençait à se révéler. Un cri de défi et de vengeance, poussé par la faction des Bleus : « Va! Mauritius n'est pas mort! » retentit à ses oreilles pendant les jeux du Cirque. Le tyran y répondit en faisant tomber l'une après l'autre sur la place publique la tête de l'empereur, et celles de ses cinq fils. Leurs cendres furent jetées au vent. Les trois filles du malheureux prince furent décapitées à Chalcédoine. Constantina, leur mère, survécut à tous les siens. Phocas lui réservait un dernier outrage. Avant de mourir, la fille de Tiberius, la veuve de Mauritius, fut soumise à la torture.

« J'étais la fille d'un empereur, la femme d'un autre, disait l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, après la chute de Phocas, et dont le ton plaintif rappelle une complainte fameuse de notre Révolution. J'étais mère d'une nombreuse et splendide lignée, et maintenant, je suis ici gisante avec mes enfants et mon mari, par la démence du peuple et la folie du soldat. Ce n'était donc pas assez du père? Pourquoi frapper encore ces enfants innocents, dont le cœur n'avait pas eu le temps d'apprendre les méchancetés humaines? Rome, ne cherche plus l'ombre sous mon feuillage : la racine même a été déchirée par les vents du nord. »

Pendant deux ans, les places publiques de toutes les grandes villes furent inondées de sang. Nobles et plébéiens, riches et pauvres, tout ce qui faisait ombrage au tyran était voué au supplice. Une foule de victimes périrent sur le bûcher ou sous les verges : la mort sans tortures était une faveur que le monstre n'accordait que dans ses jours de clémence [1].

La révolution qui mit fin à ce règne de boue et de sang peut à peine être mise au rang de ces soulèvements que les Romains appelaient les tumultes des camps. Dès que l'Empire eut eu le temps de se recueillir, il se fit contre l'abominable tyran une conjuration universelle de la conscience publique. L'exarque d'Afrique, Héraclius, avait refusé de reconnaître l'assassin de

[1] Théophylacte Simocatta (l. VIII, c. VII et VIII), auquel nous devons l'histoire de la révolte de Phocas, entre à ce sujet dans des détails précieux pour l'étude des révolutions byzantines. Voyez aussi NICEPHOR. CALLIST. l. VIII c. XL; LEON. GRAMMAT. *Chorog.*, I, 403; ZONAR. t. II, p. 78.



Mauritius. Des émissaires du sénat, du gendre même de Phocas, le patrice Crispus, vinrent le trouver et lui demander de les sauver. Personne, sous ce bourreau couronné, pas même les siens, ne pouvait compter sur un lendemain. L'exarque était trop vieux pour se mettre à la tête d'une telle entreprise; mais son fils, qui se nommait Héraclius comme lui, et Nikitas, son lieutenant, partirent, l'un avec la flotte, l'autre avec l'armée de terre. Ils n'avaient sous leurs ordres qu'une poignée de soldats, mais ils avaient foi dans la justice de leur cause, et ils étaient sûrs du succès. Avant de se séparer, les deux nobles jeunes gens étaient convenus que l'Empire appartiendrait au premier qui entrerait dans Constantinople. Ils se tinrent parole.

Appelé par les patriciens, désigné par le vœu unanime comme le vengeur du sang innocent, Héraclius s'avançait plutôt comme le représentant de la justice divine que comme le chef d'une insurrection provinciale.

Il s'embarque à Carthage comme s'il allait accomplir un acte religieux. Les images de la Vierge sont clouées à ses mâts : sur son vaisseau, il porte une image miraculeuse du Christ qui n'a pas été faite de la main des hommes. « Les peuples qui le voyaient passer, dit Amédée Thierry dans une de ses pages les plus éloquentes, le saluaient du rivage comme un sauveur, les prêtres accouraient le bénir, et l'évêque de Cyzique vint le couronner sur son navire d'un diadème emprunté aux autels de la Mère de Dieu. C'était comme une expiation publique où tout le monde était dans le secret, excepté la victime qu'on allait immoler avec la solennité d'un sacrifice [1]. »

Après un combat sanglant, la flotte africaine force l'entrée du port de Sophia. Phocas essaye de prolonger sa défense; mais le peuple, honteux du joug qu'il a trop patiemment subi, le secoue avec rage. Tandis que la faction des Bleus, trahissant la mémoire de Mauritius, se livre à son meurtrier, et ne rougit pas de le soutenir, les Verts, par un bizarre échange, passent sous les drapeaux d'Héraclius. Crispus, qui, depuis le jour où une main inconnue a élevé dans le Cirque son image à côté de celle de son beau-père, s'attend à toute heure à voir les bourreaux apparaître dans sa maison, se met à la tête du mouvement et entraîne la garde. Un sénateur, dont le tyran a déshonoré la

1 Amédée Thierry, *les Fils et les successeurs d'Attila*, 4e partie. — Zonar. t. II, p. 81. — Mich. Glyc. p. 275.

femme, s'empare du palais. Héraclius voit arriver en même temps devant lui les soldats qui lui amènent Phocas chargé de chaînes, et les Verts qui le saluent empereur et font retentir l'air de leurs cris. La tête du tyran roule sur le tillac de la galère qui porte le vainqueur, et on livre aux flammes sur le rivage les images de Phocas et l'étendard de la faction qui s'est déshonorée en se donnant à lui.

Héraclius, salué Auguste par le peuple et les troupes, se laissa conduire en pompe au palais de Constantin, et, le 7 octobre 610, le patriarche Sergius le couronna dans Sainte-Sophie, au bruit des acclamations des citoyens confondus avec l'armée libératrice. Nikitas n'avait pas eu le temps de terminer sa longue marche à travers la Libye, l'Égypte, les côtes de la Phénicie et le Pont, que tout était consommé et qu'Héraclius avait pris la place de Mauritius.

Pour la seconde fois, en quelques années, les armées venaient de couronner dans Constantinople leurs généraux victorieux.

Mais il est un trait qui caractérise ces premières insurrections et qui les distingue de celles qui vont suivre autant que des soulèvements qui portèrent jadis au trône les Galba, les Sévère, tous ces Césars improvisés par les camps. Les soldats de Phocas, les marins d'Héraclius, au plus fort de la sédition, quand rien déjà ne leur résiste plus, et qu'il ne s'agit que de recueillir le prix de la victoire et de saluer empereur le chef qui les a conduits, s'arrêtent tout à coup. Ils considèrent le peuple de Constantinople comme l'arbitre suprême, celui qui doit prononcer en dernier ressort entre la révolte et les princes qui tombent. Les empereurs même que la force impose à l'Empire ne se croiraient pas sincèrement élus, s'ils ne tenaient que de leurs troupes leur titre et leur couronne. Phocas, Héraclius, règnent par l'armée, mais leur élection n'est rien moins qu'une élection militaire. Phocas a été proclamé dans l'Hebdome, comme Marcianus, comme Léon, en présence et aux applaudissements des factions populaires : comme eux, il a été acclamé par les citoyens de Constantinople [1]. Héraclius ne prend la couronne que quand elle lui a été décernée par les Verts et les gardes du palais, der-

[1] Michel Glycas et Théophane précisent avec une grande netteté le caractère purement civil que Phocas s'attacha à donner à son élection.

« Quumque cives (τῶν Πολιτῶν) in Hebdomo coivissent, imperator renuntiatur », dit Glycas. p. 275 ; « præsentibus factionibus », ajoute Théophane.

rière lesquels se presse la ville entière. Fiction sans doute, mais qui peint l'état des esprits et les notions du droit politique qui dominent dans l'Orient. Séditieux de la rue ou soldats en délire, nul ne se fait scrupule de renverser le prince qui lui déplaît, mais il n'appartient qu'aux habitants de la ville impériale de pourvoir au trône vacant.

Le temps viendra néanmoins où ces scrupules étranges disparaîtront à Byzance. Tout mauvais germe porte son fruit. Les insurrections militaires du septième siècle auront leur contrecoup à cent ans de distance. La dynastie d'Héraclius a été fondée par la révolte : elle finira par la révolte.

La monarchie patricienne et élective a duré trois cents ans dans l'Empire byzantin ; elle va faire place aux élections tumultuaires, et, après une anarchie effroyable, à une sorte de royauté héréditaire qui ne ressemblera pas plus au régime électif d'où sont issus Marcianus et ses successeurs, qu'aux mobiles tyrannies qui, pendant quelque temps, doivent occuper la place de la dynastie d'Héraclius.

CHAPITRE XXI

LES ÉLECTIONS TUMULTUAIRES. — LA DYNASTIE MACÉDONIENNE ET LA QUASI-HÉRÉDITÉ. — IRÈNE. — ROMANUS LÉCAPÉNUS. — LE PATRIARCHE.

695—1057.

Quatre-vingt-cinq ans se sont passés depuis qu'Héraclius, en vengeant sur l'indigne Phocas Mauritius et Constantina, a, comme eût dit Claudien, absous la Providence.

Trois générations se sont succédé sur le trône, et la dynastie qu'a fondée le fils de l'exarque d'Afrique est encore debout.

Mais ses jours sont comptés. Les crimes et les folies de Justinien II ont comblé la mesure. Il sera le dernier de sa race. Un vent de sédition souffle partout, dans les camps et dans les villes. Peuple, sénat, les soldats, les provinces, tout monte à l'assaut du pouvoir. L'émeute est dans les rues, l'indiscipline dans les camps. La populace élève les princes et bat des mains à leur supplice. Les armées, refoulées de tous côtés par les Sarrasins, les Bulgares, les Italiens, les Normands de Sicile, se vengent de leur lâcheté ou de leurs malheurs en massacrant les généraux qui les commandent et les empereurs qu'elles trahissent. Entre la ville et les camps, entre l'armée de terre et la flotte, il y a émulation d'inconstance et de parjure.

En vingt-deux ans, de 695 à 717, sept empereurs se succèdent à Constantinople.

Dans ces changements à vue, chacun a sa part, le sénat, les matelots, l'armée, le peuple. C'est un jeu où l'on se fait un point d'honneur de ne pas être vaincu. La flotte a eu deux empereurs; il faut que l'armée de terre en ait deux aussi. Le peuple a fait Léontius; le sénat aura Anastase II. Justinien II a été égorgé par les soldats; la foule crève les yeux à Philippicus.

Au milieu de cette sanglante orgie, ce qui l'emporte par la fureur, par l'impatience du joug, c'est l'armée. Elle ne se contente plus d'ébranler les trônes et de s'en rapporter au peuple de la nomination des empereurs. Elle les proclame d'abord et ne souffre que ceux qu'elle a faits et qu'elle abandonne ensuite.

En face de la désorganisation subite des armées, on se demande d'où vient ce mal, nouveau dans l'empire d'Orient. Comment expliquer un changement si soudain, l'indiscipline et la révolte à l'ordre du jour, ces soldats si soumis jadis et qui ne s'occupent plus qu'à briser, en jouant, les princes qu'ils ont reconnus la veille?

Les contemporains ne jettent pas de lumière sur ces obscurités. Dans leurs récits confus, le hasard a tout fait. Mais le hasard n'explique rien que l'impuissance des hommes à se rendre compte des révolutions dont ils sont les témoins. Malheureusement, les éléments nous manquent pour suppléer au silence des annalistes byzantins.

L'insurrection qui a renversé Mauritius et révélé aux troupes leur force, coïncide avec l'achèvement de l'organisation des thèmes provinciaux. Faut-il voir dans la simultanéité de ces deux ordres de faits, la dislocation des grandes armées d'autrefois et le rôle qu'elles jouent dans les troubles du septième siècle, autre chose qu'une rencontre fortuite? Est-ce au mécontentement, à l'ébranlement au moins causé par une réforme qui rompait tous les vieux liens de la confraternité et de la hiérarchie militaires, peut-être aussi à quelque réveil obscur de l'esprit provincial surexcité par la présence des nouvelles milices, qu'il convient d'attribuer les révoltes sans cesse renaissantes dont l'Empire byzantin va nous offrir le spectacle?

Le rapprochement des dates permet de poser la question et non de la résoudre.

Quant au peuple, il avait trop bien appris ce qu'il pouvait quand la fantaisie lui prenait de changer de maître. Il avait forcé à fuir Mauritius et Phocas. Après avoir acclamé Héraclius, il avait cassé le testament de ce prince, obligé Martina à descendre du trône et à se réfugier dans le Gynécée, forcé Héracléonas à laisser le patriarche mettre la couronne sur la tête de son frère (640), et par un second soulèvement balayé Martina et son fils.

Un demi-siècle de séditions et de guerre civile l'a préparé à tous les désordres.

Les malheurs de l'Empire sont assez grands d'ailleurs pour pousser au désespoir cette nation désolée, si grande hier, aujourd'hui si cruellement frappée. Jérusalem, la ville sainte, est au pouvoir des successeurs de Mohammed. L'Égypte, la Syrie, une partie de l'Asie Mineure, l'Afrique, sont perdues; Constantinople a vu pendant quelques jours camper sous ses murs les soldats de Moawiah. L'Empire humilié, mutilé, ne sachant à qui s'en prendre de tant de maux, se retourne furieux contre les descendants d'Héraclius et demande compte à sa race de toutes ses misères et de sa gloire perdue.

Léontius, prisonnier la veille, se trouve empereur le lendemain. Dans la nuit, ses esclaves ont enfoncé les portes des prisons du préfet de la ville et délivré les personnages illustres qui languissaient depuis plusieurs années entassés dans les cachots de son palais. Le préfet surpris, accablé de coups, est enfermé à leur place. Les captifs rendus à la liberté, les amis de Léontius, parcourent les rues en criant : « A Sainte-Sophie tous les fidèles! » Le peuple court en foule au Baptistère; les Bleus prennent les armes. Le patriarche Pyrrhus vient se joindre aux révoltés. Tout Constantinople se déclare contre l'empereur. Justinien II, arraché de son palais, condamné par le peuple à avoir le nez coupé de la main du bourreau, part pour l'exil, la rage dans le cœur, pendant que ses ministres, les mains liées, attachés ensemble par les pieds, sont traînés sur la place du Taureau et jetés respirants encore sur les bûchers allumés par la foule furieuse.

Un soulèvement populaire a renversé Justinien et proclamé Léontius Auguste. Une révolte de l'armée précipite Léontius du trône et y installe Tiberius II.

A son retour en Europe, l'armée d'Afrique qui, par sa mollesse et l'incertitude de ses opérations, a laissé Carthage un instant reconquise retomber pour toujours au pouvoir des Musulmans, s'arrête dans l'île de Crète, et là, tout à coup, la pensée lui vient d'imiter l'armée de Phocas, et, comme elle, de faire un empereur et d'échapper au châtiment par la révolte. Le projet est exécuté aussitôt qu'arrêté. Les comices militaires s'ouvrent dans le camp. L'anathème est prononcé contre l'empereur; le patrice Jean, qui commandait l'expédition, ose résister; il est massacré. Les autres généraux prennent place à côté des soldats et délibèrent gravement avec eux sur le choix de celui à qui ils donneront le diadème. On croirait voir, au

lieu de ces vaincus déshonorés, Salluste et Dagalaïphe discutant, en face des Perses ou au lendemain du traité de Nisibis, l'héritage de Julien et de Jovianus. Rien ne manque à la parodie de ces grandes scènes d'un autre âge. Les généraux, comme ceux de l'héroïque campagne de Perse, proposent aux soldats les candidats qu'ils regardent comme les plus dignes de leur commander; les soldats examinent, discutent, s'informent, hésitent. Enfin, ceux de la province de Cibyrre (formée de l'ancienne Carie et de l'ancienne Libye) se décident et proclament leur drungaire, Absimarus. Leurs camarades l'acceptent, Absimarus est acclamé, et, pour mieux rappeler les traditions des anciens Romains, ces bandes de fuyards arrêtent que leur élu changera de nom et prendra celui de Tiberius, en souvenir du successeur de Justinus II. L'élection terminée, la flotte met à la voile et bientôt la trahison introduit Tiberius II dans Constantinople (698).

Alors s'ouvre une ère d'anarchie et de honte à laquelle rien ne peut se comparer que les temps qui suivirent la mort de Commode : Justinien II rétabli, chassé encore, vaincu et décapité sur le champ de bataille; Philippicus, acclamé par la flotte et les habitants de Cherson; Artémius, que le sénat désigne et que le peuple élit sous le nom d'Anastase II, symbole de l'union des deux ordres; Théodose III, l'empereur malgré lui des marins révoltés.

Du soir au matin, s'élèvent et disparaissent ces malheureux dont l'Empire n'a pas eu le temps d'apprendre les noms. Avant d'envoyer au supplice Léontius et Absimarus, Justinien, rentré victorieux dans Constantinople, se les fait amener au Cirque où il préside les jeux donnés en son honneur, et, durant toute la première course des chars, il les tient sous ses talons, excitant les cochers, applaudissant les vainqueurs, se soulevant, se rasseyant, affectant d'oublier ce qu'il a sous les pieds. Et, pendant tout ce temps, le peuple dans l'ivresse, crie : « Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, tu fouleras aux pieds le dragon et le lion. » Peuple et souverain se valent. Jean le Passereau arrache de Sainte-Sophie le fils de Justinien, Tiberius, un enfant de six ans, le dernier de la race d'Héraclius, associé la veille à l'Empire, le traîne, malgré ses cris et ses pleurs, à la porte de l'église, le dépouille des reliques, impuissante défense, dont l'a chargé sa mère, l'étend sur les degrés du portail et l'égorge. Philippicus, enlevé dans son palais au milieu

d'une orgie, est porté à l'Hippodrome où le peuple l'attend, et, avant que l'ivresse qui l'a livré aux conspirateurs soit entièrement dissipée, les bourreaux lui crèvent les yeux, aux applaudissements de la foule en liesse. Anastase, Théodose III, les moins malheureux, sont déposés et faits prêtres malgré eux (695—717).

A travers ces sanglantes réactions, ces révolutions sans nom et sans cause, on entrevoit vaguement les symptômes d'une lutte pour l'Empire entre Constantinople et les armées du dehors : le peuple et le sénat faisant Léontius empereur, renversant Philippicus, élisant Artémius; les armées chassant Léontius et Anastase, les empereurs nommés par la ville.

De part et d'autre, égales haines, et, avec mêmes fureurs, pareille impuissance. Les séditions populaires, comme celles des armées, ont dit leur dernier mot. Elles ont commencé par la justice, elles finissent par le massacre et l'incendie.

Il était temps qu'une main vigoureuse vînt mettre fin à cette effroyable consommation de princes et à la dissolution sociale.

L'Empire qui périssait fut sauvé par l'armée d'Anatolie et Léon l'Isaurien, son général. Les Anatoliens n'avaient pas voulu reconnaître Théodose, le ridicule empereur des matelots. Élu par eux, Léon marche sur Constantinople, rencontre en chemin le fils de son adversaire, le bat et le fait prisonnier. L'armée d'Anatolie, empruntant aux légions d'Illyrie le procédé ironiquement respectueux dont elles s'étaient servies, il y avait quatre cents ans, pour obliger Vetranio à déposer la pourpre, invite l'empereur vaincu à se démettre du pouvoir. Le sénat, de son côté, le somme d'abdiquer, et, sagement résigné, ce monarque de comédie envoie les insignes de l'Empire au vainqueur qui lui pardonne, comme lui-même a fait grâce à Artémius, à condition qu'il se fasse inscrire sur le registre des clercs.

Le lendemain, 25 mars 717, Théodose III, délivré du poids du diadème, montait sur un vaisseau en partance pour l'Asie, et Léon entrait à Constantinople par la porte Dorée.

Date mémorable dans l'histoire byzantine. Car, elle marque la fin des agitations par lesquelles l'Orient a passé, et qui, depuis un quart de siècle, ont entassé sur ce pays tout ce que l'instabilité du pouvoir, les terreurs de la tyrannie, les implacables vengeances des partis, l'insolence du soldat et les folies

de la populace peuvent infliger de désastres à une nation en voie de décomposition.

Léon l'Isaurien n'a eu qu'à paraître pour dompter le monstre. Il est la force à la fois et la réconciliation. Il est l'élu de l'armée et le vengeur d'Anastase. Il réunit en lui les droits du peuple, au nom desquels il a pris les armes, et les droits dont se sont emparés les soldats dans cette lutte mal définie qui dure depuis vingt ans. Sous un régime ferme jusqu'à la dureté, l'autorité se refait, le pays rapprend à obéir, et, après vingt-quatre ans d'un règne paisible, Léon meurt avec la gloire d'avoir fermé pour près d'un siècle l'ère des conspirations militaires.

De tant d'ébranlements néanmoins, il reste quelque chose.

La monarchie patricienne, fondée au lendemain de la mort de Théodose le Jeune, et qui ne relevait que du sénat et du peuple, est descendue dans la tombe avec la race d'Héraclius.

Les armées ont voulu, comme les légions romaines, goûter le plaisir de créer des empereurs et elles y ont réussi. Léon l'Isaurien est entré en maître à Constantinople, porté par ses Anatoliens, et, pendant quatre générations, sa postérité occupera ce trône où, depuis Justinien II, tous ceux qui s'y sont assis n'avaient fait que passer.

Mais, après tant de convulsions, l'Empire est las. Il a soif de repos. Il se réfugie, épuisé, à l'ombre de l'hérédité et revient avec un irrésistible entraînement, non au régime de l'Empire électif de Marcianus et d'Anastase Ier, mais au système de Théodose le Grand, à l'association entre l'empereur et son fils. Il n'exige plus même que le jeune César soit adulte pour être appelé au trône. Le fils de Léon l'Isaurien a été couronné par son père dans le tribunal des XIX Tables le jour même où il a reçu le baptême. Léon V, Léon VI déclarent empereurs leurs fils tout enfants. La règle s'en établit; elle devient une des coutumes du droit public nouveau. Le couronnement est pour les enfants impériaux le complément du baptême, et la nation, qui s'habitue à ne les voir dès leur naissance que revêtus de la pourpre et ceints du diadème, en arrive presque peu à peu à oublier qu'il lui appartient d'élire ses maîtres et à ne plus distinguer entre le droit héréditaire pur et ce régime de transaction qui, prenant les enfants des princes au berceau pour en faire des empereurs, n'en diffère en effet que par le mot d'association substitué à celui d'hérédité.

Dès qu'un nouvel Auguste prend possession du trône, il se

hâte de donner à son fils le signe de l'investiture et de placer la couronne sur sa tête. C'est le premier soin de Constantin VI le Porphyrogénète, aussitôt qu'il a recouvré la puissance suprême, de Niképhoros Ier, de Michaël Rhangabé, après leur élection.

Le peuple est plus impatient que les empereurs mêmes, dès qu'un fils leur est né, de voir attester son droit de régner. Si le père tarde trop, il ira en masse, comme sous Léon IV, aux portes du palais, réclamer pour son maître futur l'association à la souveraineté [1].

L'hérédité est déjà dans les mœurs. Un pas de plus et elle passerait dans la loi.

L'Empire n'a plus qu'un besoin, un désir, la stabilité. Pour la satisfaire, il ne trouve jamais qu'on en ait fait assez.

Basilios le Macédonien, afin d'ôter aux ennemis de sa dynastie, l'espoir de le supplanter, s'associe à la fois ses trois fils [2]. Constantinople applaudit et Romanus Lécapénus, Romanus II, Constantin IX, ne manquent pas de suivre son exemple.

Un invincible préjugé n'avait pas encore permis à une femme de régner en son propre nom. Au huitième siècle, Irène, la mère de Constantin V, est acclamée avec son fils, en attendant qu'elle règne seule, et la digue enlevée qui a si longtemps retenu les prétentions de son sexe, Théodora, la veuve de Léon V, Zoë, la mère de Constantin VI, l'impure Théophano, gouvernent sans obstacle pendant la minorité de leurs fils. « Dieu, dit Théophane, l'avait ainsi ordonné, contrairement à l'opinion des hommes, afin qu'une femme rétablît le culte des images et défît ce qu'avaient fait trois générations d'empereurs iconoclastes [3]. » La passion religieuse, la réaction contre le vandalisme des iconoclastes achèvent d'aplanir aux femmes la voie vers le trône.

De la royauté d'Irène à la reconnaissance du droit des filles

1 « Expostulante exercitu. » (CEDREN. p. I, p. 468.)

2 « Studens autem eorum reprimere animos qui injuste aliorum cædibus inhiant omnemque illis spem auferre, filios natu majores Constantinum atque Leonem ad imperii dignitatem promovet... deinde Alexandrum. » (*Hist. de V. et reb. gest. Basil. Maced.* c. XXXIV, int. *Hist. byzant. Script. post. Theophan.* Combefis. Paris. 1685.)

3 « Piissima Irena, præter hominum opinionem, Deo ita ordinante, imperium suscepit administrandum. » (THEOPHAN.) — « Constantinus et mater ejus orthodoxi imperium inierunt. » (CEDREN. p. II, p. 648.)

à succéder à leur père, il n'y a qu'un pas. Il sera bientôt franchi. Le onzième siècle voit les deux filles de Constantin VII, Zoë, proclamée héritière du trône, et Théodora, régner sur les Romains.

L'avénement des femmes à la couronne est le point culminant du triomphe de l'idée héréditaire dans le Bas-Empire. L'hérédité de fait est passée dans les mœurs.

Au fond, le peuple byzantin est pour les longs règnes et les dynasties consacrées par le temps. En six cents ans, de Zénon à Alexis Comnène, il fait ou subit vingt-quatre révolutions, et, avec tout cela, par une inconséquence apparente qui ne surprendra pas les hommes de notre temps, dans un empire qui n'admet pas la monarchie héréditaire, il est, comme nous le dirions dans le langage moderne, légitimiste à sa façon.

Ce n'est pas du premier coup, il est vrai, que se forme le pacte entre le peuple et la famille de ses princes. La postérité de Léon l'Isaurien est toujours, quoi qu'elle fasse, une étrangère à Constantinople. Imposée par l'armée, la ville lui tient rigueur de son origine, et l'esprit de vertige qui, pendant quatre règnes successifs, la tient mêlée aux querelles insensées des briseurs d'images, met un abîme entre elle et la masse.

Mais, sous la dynastie macédonienne, ce sentiment de dévouement passionné, de solidarité entre les citoyens et la maison impériale, se développe avec une énergie inconnue usqu'alors à Rome et à Constantinople.

Le peuple est du parti du Porphyrogénète contre Lécapénus et ses fils.

En apprenant le danger que court Zoë, exilée par l'ingrat qu'elle a adopté, la populace se soulève furieuse, court tirer de son monastère la sœur de l'Augusta, la porte en triomphe à Sainte-Sophie et proclame les deux filles de Constantin VII impératrices des Romains. Théodora passe la nuit dans l'église, ayant pour garde la ville tout entière. Au point du jour, le peuple donne l'assaut au palais de Michaël V. Il est sans armes, mais les hommes s'en font avec les débris des tables et des bancs des marchands du Forum, les femmes avec leurs quenouilles. Les cris lugubres qu'elles poussent se mêlent au bruit des clairons et jettent la stupeur parmi les défenseurs du Calaphate. Les hommes tombent en criant : « Mort au parricide! mort à l'étranger! » Les gardes se troublent et bientôt se lassent d'égorger une multitude désarmée; ils plient; les portes cèdent;

l'odieux Michaël s'enfuit, et Zoë et Théodora sont solennellement proclamées par la population de Constantinople rassemblée dans le Cirque [1].

Sans doute, dans le long intervalle qui sépare la dynastie d'Héraclius de celle des Comnènes, des révolutions de palais, des émotions subites interrompront plus d'une fois le travail d'apaisement et de consolidation commencé par Léon III, terminé par Basilios le Macédonien.

Constantin Copronyme, chassé par Artavasde, son beau-frère, et bientôt rétabli; Irène faisant crever les yeux à son fils; Léon V, abattu d'un coup de hache au pied des autels; Michaël III, frappé par celui qu'il vient d'adopter; Niképhoros Phocas, égorgé par sa femme et son ami le plus cher; Stavrakios, Michaël Rhangabè, Michaël V, Michaël VI, dépouillés du sceptre; ce sont là de tragiques aventures que ne désavoueraient pas les temps les plus funestes aux empereurs.

Un coup de main hardi suffit quelquefois, même dans cette période de paix, à renverser le monarque qui paraît le plus solidement assis sur son trône.

Depuis cinq ans en possession paisible de l'Empire, Irène avait formé le projet de le transmettre à son frère. Mais déjà le sénat en avait disposé secrètement, et une conspiration s'était organisée pour le donner au Grand Logothète Niképhoros, le premier personnage de l'Empire.

Une nuit qu'Irène dormait tranquillement au palais d'Eleuthère, quelques hommes armés s'introduisent dans sa chambre, l'enlèvent au milieu de son sommeil, la bâillonnent pour étouffer ses cris, la transportent à Constantinople dans sa litière, et vont droit au grand palais, précédés de Niképhoros qu'ils présentent à la garde en disant que l'impératrice l'a déclaré son successeur et qu'elle vient avec eux pour le couronner au point du jour. Irène, condamnée à tout entendre sans pouvoir se récrier, se débat en vain. La garde salue et laisse passer. Maîtres de la place, les conjurés courent au Forum en criant le long du chemin : « Niképhoros Auguste! Longue vie à Niképhoros! » Avant le lever du soleil, Niképhoros est proclamé. Au point du jour, il entre à Sainte-Sophie. Les conspirateurs pénètrent dans la maison du patriarche, le somment de venir

[1] Mich. Attaliot. p. 12. — Mich. Glyc. p. 315 et s. — Zonar. t. II, p. 242-246.

couronner le nouvel empereur, l'entraînent et le conduisent l'épée nue jusque dans la grande église. En vain le peuple proteste, crie au tyran, au scélérat. Ses cris impuissants se perdent dans le vide, comme jadis ceux du peuple de Rome protestant contre l'intrusion de Didius Julianus. Le patriarche qu'entoure un cercle de fer, éperdu, tremblant entre les malédictions des uns et les menaces des autres, ne sachant ce qu'est devenue Irène, cède et couronne Niképhoros. Irène a cessé de régner (802)[1].

Mais, s'il y a place encore pour les coups de hasard et les impatiences de l'ambition, le besoin de stabilité domine tout. Sitôt une maison royale tombée, une autre se refait. A la dynastie de Léon l'Isaurien succède celle de Niképhoros. La postérité de Basilios le Macédonien, greffée par l'adoption sur la race de Michaël II, réalise le problème tant cherché de l'alliance de l'hérédité avec le droit populaire, et, pendant deux cent trente-sept ans, la même dynastie règne sur l'Orient chrétien, non sans trouble mais sans interruption (820-1057).

Là personne du souverain, à cette période du développement de l'idée monarchique, est devenue sacrée. Les fils de ceux qui ne sont parvenus au trône que par le régicide vengent sur les complices de leur père l'outrage fait à l'inviolabilité royale.

A peine Michaël III a-t-il fermé les yeux, que Théophilos, son fils, à l'issue des jeux du Cirque, convoque dans le Cathisma le sénat, les grands et tous ceux qui ont, avec son père, trempé dans l'assassinat de Léon V. Il les invite à lui faire connaître la part qu'ils ont prise au meurtre du malheureux empereur : puis, lorsque chacun d'eux, pour mieux faire sa cour au fils de Michaël le Bègue, a tout avoué, se tournant vers le sénat : « Que méritent, Pères conscrits, s'écrie Théophilos « d'une voix tonnante, les hommes qui ont osé lever la main « sur le Seigneur? » Et, se faisant apporter le candélabre consacré que Léon, en mourant, pressait sur son sein et dont un bras a été abattu du même coup qui tranchait la tête de l'empereur : « Que mérite, reprend Théophilos, celui qui, « entré dans le temple du Seigneur, a tué le Christ du Sei- « gneur? » — « La mort! » répondent les sénateurs. Alors,

[1] « Populus et coronantem et coronatum diris agit, tyrannum hunc et scelestum appellans. » (Cedren. p. II, p. 474.)

s'adressant au préfet de la ville : « Ces misérables, dit-il, ont « osé immoler l'oint, le Christ du Seigneur; emparez-vous-en « et que justice soit faite. » Les coupables se prosternent à ses pieds, ils s'écrient en gémissant qu'après tout, sans le crime qu'ils vont expier, Théophilos ne serait pas sur le trône. L'empereur, impassible, fait un geste. On les entraîne au Cirque, et, un instant après, leurs têtes roulent dans l'arène sous les yeux du peuple épouvanté [1].

Ce n'est pas à dire pourtant que le sénat ni le peuple aient abdiqué le droit de créer ou de déposer les empereurs.

Le peuple, à la voix du patriarche qui lance l'anathème contre Constantin Copronyme coupable d'impiété et de blasphème, le déclare déchu du trône (741).

Il retire l'Empire des mains mourantes de Stavrakios pour le faire passer dans celles de Michaël Rhangabè (812).

Les Augustes le reconnaissent pour leur juge. Constantin V comparaît devant la multitude assemblée et lui demande justice contre ses oncles. Le peuple, après avoir écouté froidement l'acte d'accusation que l'empereur est venu lire devant lui, déclare à l'unanimité que les Césars accusés ont mérité la mort (776) [2].

Après la chute du Calaphate, la foule, pour achever son œuvre, réclame la punition du tyran. Zoë et Théodora convoquent au Cirque le sénat et le peuple. Elles prennent place dans la tribune réservée aux Augustes, et Zoë, s'adressant à l'assemblée, au nom des deux impératrices, remercie le sénat d'abord, le peuple ensuite, de la liberté qu'ils leur ont rendue, de la puissance suprême qu'ils leur ont conférée. Puis, sa harangue d'actions de grâces terminée : « Que voulez-vous, dit-elle, que « nous fassions de l'empereur? » — Un tumulte inexprimable éclate à ces mots. « Qu'il meure! répond la multitude tout « d'une voix. A mort le scélérat! A mort l'infâme! Il a foulé la « croix aux pieds. Qu'on l'aveugle! Au gibet le Calaphate! Au « pal! Qu'on déterre ses os! Qu'il soit crucifié! » Théodora est prête à le livrer; mais Zoë, plus facile à émouvoir, se rappelle qu'elle l'a appelé son fils. Elle demande grâce pour Michaël, et

[1] Qui et unctum Domini imperatorem sustulerint. » (GEORGII MON. *V. recentior. imp.* l. III, c. I.)

[2] « Quæ ipsis imputabantur, populo exposuit, qui uno consensu exclamavit utrumque e medio tollendum esse. » (CEDREN.)



le peuple lui accorde la vie de l'ingrat, mais à condition qu'il aura les yeux crevés et sera exilé pour toujours. Les impératrices ratifient la sentence, et le peuple, juge et bourreau à la fois, court au monastère de Studius, où le Calaphate attend en tremblant son arrêt, l'arrache de son asile et exécute lui-même sa sentence sur le malheureux qu'il vient de condamner [1].

Le sénat, de son côté, attend sans impatience le moment qui lui rendra son influence sur les élections impériales. La dynastie d'Héraclius, celle de Léon l'Isaurien, ont fini sans lui, celle-là par l'épée de Philippicus, celle-ci par un attentat monstrueux.

A l'une comme à l'autre de ces catastrophes il est resté étranger. Mais, dès qu'un grand malheur public lui fournit l'occasion de rentrer en scène, il se hâte, et, dans l'élection de Michaël Rhangabè (813), un des épisodes les plus dramatiques des révolutions de Byzance, nous le retrouvons, animant tout de son ardeur sans paraître nulle part, excitant, dirigeant le peuple et les soldats, se laissant demander par la foule ce qu'il a depuis longtemps résolu, préparant, organisant tout, tenant prêts pour l'heure décisive les décrets de déchéance et ceux qui pourvoient à l'administration de l'Empire, paraissant obéir à tout le monde et seul menant tout.

Les Grecs venaient de subir en Bulgarie un de ces échecs qui retrempent les nations viriles et achèvent les peuples usés. L'empereur Niképhoros, vaincu, était resté sur le champ de bataille, enseveli sous les morts. Blessé et mourant, Stavrakios, son fils, avait eu juste assez de force pour se traîner jusqu'à Andrinople, où se rassemblaient les débris des légions échappés au désastre. A peine arrivé, il convoque la *concio*, se fait porter devant le front des troupes, pâle, sanglant, et sur ses traits le signe de sa mort prochaine. Les soldats, quoique déjà gagnés par l'indiscipline, ne tiennent pas contre un spectacle qui eût attendri les plus rebelles. Ils acclament Stavrakios, lui renouvellent leurs serments et l'accompagnent à Constantinople, rangés autour de sa litière. Le malheureux empereur avait

[1] « Quid de imperatore fieri vellent percontata est. Ibi vero omnes una voce exclamare : Tollatur scelerosus, auferatur e medio flagitiosus, in palum suffigatur, in crucem agatur, excæcetur. Effodiantur ossa ejus. Ἀνασκάφειν τὰ ὀστᾶ του Καλάφατου. (Cedren. p. II, p. 749.) — M. Glyc. p. 317. — Manass. *Brev. hist.*, p. 126.

espéré vivre. Mais, d'heure en heure, le mal faisait de rapides progrès. Il n'y avait plus d'illusions à concevoir : la mort approchait. Stavrakios n'avait pas d'enfants. Il songea alors à laisser sa couronne à sa femme Théophano. Mais un parti puissant s'apprêtait à couronner, aussitôt qu'il aurait fermé les yeux, le Curopalate Michaël Rhangabè, qui avait épousé sa sœur, l'altière Procopia. Stavrakios le sut, et l'on prétend qu'il eut l'horrible pensée de faire crever les yeux à son beau-frère pour le rendre inhabile à régner. Averti à temps, Michaël assemble ses amis et les chefs de l'armée. L'ambitieuse fille de Niképhoros les harangue, enflamme les cœurs, excite les espérances, fait appel à tous les mécontentements. En quelques heures, un vaste complot se forme, dans lequel s'enrôle la ville entière. Le soir, un ordre mystérieux convoque sous les galeries de l'Hippodrome le peuple et les troupes présentes à Constantinople. Pendant toute la nuit, une foule immense, moines, soldats, citoyens, pauvres cultivateurs des faubourgs, habitants des provinces, chassés de leurs foyers par les misères de la guerre, s'entassent sur les bancs du Cirque. Cependant le sénat, dès l'aube, s'est réuni dans son palais. C'est lui qui, à l'insu de tous, a convoqué ce qui reste des légions romaines; c'est lui qui va précipiter le dénoûment. Pendant qu'il délibère, le patriarche fait signer à Michaël la profession de foi orthodoxe, et, au point du jour, tous deux entrent dans le Cirque, aux cris enthousiastes du peuple. Bientôt le sénat, les chefs de la noblesse, les magistrats, arrivent et prennent place dans l'enceinte. Ils apportent avec eux le sénatus-consulte qui confie au Curopalate l'administration de l'Empire. On en donne lecture au peuple : il applaudit, et tout d'une voix salue Michaël empereur. Puis l'assemblée, se levant comme un seul homme, l'accompagne à Sainte-Sophie, et le patriarche l'y couronne aux acclamations de la foule.

Dans tout Constantinople il n'y avait qu'un homme qui ne fût pas dans le secret, c'était l'empereur. Avant qu'il sût qu'il se tramait quelque chose, l'Empire avait passé dans d'autres mains. Nul n'osait lui en parler. Ce fut de la bouche de sa sœur et de son beau-frère qu'il apprit que tout était consommé, et que pour adoucir ses derniers jours et lui laisser le temps de penser à Dieu, Michaël venait de le décharger du fardeau du pouvoir. Déchu, maudissant sa sœur, le sénat, la ville, le peuple et lui-même, Stavrakios s'enfuit, et, quelques jours après,

il expirait dans un monastère voisin, de dépit autant que de ses blessures [1].

Mais Stavrakios ne devait pas tarder à être vengé. Deux ans ne s'étaient pas écoulés que Michaël Rhangabè tombe à son tour, renversé par une insurrection militaire.

Depuis les troubles sanglants qui avaient marqué le commencement du huitième siècle, les armées étaient restées étrangères aux agitations politiques de l'empire byzantin.

Elles avaient assisté avec l'indifférence du dégoût aux drames atroces ou honteux qui avaient successivement donné le pouvoir à Irène et à Niképhoros.

Une seule fois elles s'étaient mêlées à ces ignobles intrigues, mais pour faire acte de virile honnêteté et de fidélité.

Irène, au début de la longue conspiration qu'elle poursuivit sans relâche jusqu'à la spoliation de son fils, avait voulu se faire déclarer par l'armée de Constantinople seule impératrice. On publia que des présages infaillibles avaient annoncé la domination de l'Augusta, que le sénat laissait faire. Les légions de province qu'Irène avait fait venir à Constantinople pour relever les soldats de la garde lorsqu'elle avait rouvert les temples au clergé orthodoxe et chassé les iconoclastes, cédèrent et lui prêtèrent sur les places publiques le serment qu'on leur demandait. Des tribuns portèrent partout aux troupes l'ordre d'effacer le nom de Constantin et de jurer par celui de sa mère.

Mais les provinces, les armées tinrent bon. « Nous ne connaissons que notre ancien serment : Constantin et Irène », répondent d'une seule voix les soldats arméniens. A la nouvelle de cette résistance, les troupes de la capitale, comme si elles se réveillaient en sursaut, s'indignent de s'être laissé surprendre, chassent ou mettent aux fers le patrice et les tribuns qui les ont entraînées, et se donnent rendez-vous dans la plaine de l'Atroa. Là, devant les légions assemblées, la question est mise en délibération. A l'unanimité, l'armée déclare Irène déchue de l'Empire, et fait retentir l'air de ses acclamations à Constan-

[1] « Michaelus, cognito consilio, effecit ut ipse statim in Circo a senatu et exercitibus imperator declararetur. » (CEDREN. p. II, p. 282.) — « Duces agminum Michaelem renuntiaturos imperatorem illo (in tectis Hippodromi) convocavit... A senatu et militaribus ordinibus in Hippodromo imperator salutatur. » (THEOPHAN.) — « Cæterum senatus, consilio Stauracii cognito, reliquiis legionum convocatis, Michaelem curopalatam sub diluculum imperatorem duxit. » (ZONAR. t. II, p. 125.)

tin, seul empereur. Irène essaye en vain d'apaiser les soldats : Constantin, délivré, rentre à leur tête dans Constantinople, et Irène, prisonnière à son tour, va méditer au palais d'Éleuthère d'autres intrigues et des complots plus heureux (783) [1].

Depuis ce temps, trente ans s'étaient écoulés.

Michaël Rhangabè n'avait pas été plus heureux contre les Bulgares que Niképhoros, et n'avait pas, comme lui, réussi à se faire tuer. Écrasé par l'ennemi, entouré de piéges, ne sachant plus à qui se fier, il s'était enfui jusqu'à Constantinople, désespéré et déjà résolu à abdiquer.

L'armée battue, entassée à Andrinople, et démoralisée par tant de défaites, n'avait pas tardé à se mettre en pleine révolte. Il ne manquait à l'insurrection qu'un chef. Le thème des Anatoliens, que commandait le patrice Léon l'Arménien, se chargea de le lui donner. Considérant comme déchu le monarque qui venait de déserter son armée, les Anatoliens élevèrent les premiers la voix pour demander un empereur. Un cri d'adhésion leur répondit dans l'armée entière, et, d'un commun accord, les généraux et les troupes se formèrent en assemblée, suivant l'usage antique. Un tribunal fut dressé au pied des remparts de la ville. On passa aux voix, et l'unanimité des suffrages se porta sur Léon. L'Arménien aussitôt monte sur le tribunal et ceint le diadème. Les troupes, les habitants d'Andrinople, du haut de leurs remparts, le saluent d'une voix unanime. L'armée s'ébranle, et, quelques jours après, elle est en vue de Constantinople.

Michaël Rhangabè pouvait encore résister. Le sénat et le peuple qui l'avaient nommé étaient résolus à défendre leur ouvrage. En digne fille d'empereur, Procopia, à genoux, suppliait son mari de ne pas s'abandonner lui-même. Mais il était las du pouvoir : « Je ne veux pas, répétait-il, qu'il soit versé « pour moi une goutte de sang chrétien. » Résolu à en finir, il engage tout ce qui l'entoure à aller au-devant de l'usurpateur, et envoie à Léon par un de ses serviteurs le diadème, le manteau impérial et les chaussures écarlates.

C'était l'abdication du désespoir. Le lendemain, « le tyran »,

[1] « Omnes legiones in Atroam congregatæ, omnes uno consensu Constantinum imperatorem requisiverunt... Quem illæ faustis acclamationibus imperatorem salutarunt, abrogato Irenæ imperio. » (Cedren. p. II, p. 471.) — *Histoire de l'impératrice Irène,* par l'abbé Mignot. Amsterd. 1662.



comme l'appellent les historiens du temps, faisait son entrée à Constantinople. L'armée, le sénat, le peuple, s'étaient portés à sa rencontre. Ils le saluaient de ces acclamations de bon augure qui n'ont jamais retardé d'une heure la chute des princes. Ils lui formèrent cortége jusqu'à la Studiana, placée sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, et où eut lieu la cérémonie du couronnement. Plus tard, on remarqua qu'en retirant la casaque rouge des soldats romains pour revêtir la robe de pourpre, Léon avait donné celle-ci à porter à Michaël le Bègue. Présage de mort pour l'un, de grandeur pour l'autre, auquel dans le moment nul ne fit attention (10 juillet 813).

Tout d'ailleurs, dans cette révolution, s'était strictement passé suivant le programme constant des conspirations militaires. Léon avait attendu, comme le voulait l'usage, aux portes de la ville, qu'elle ratifiât le choix de l'armée, et la ville n'y avait pas manqué. Tyran la veille, l'Arménien s'était donc trouvé le lendemain empereur légitime. La forme était sauvée.

Constantinople, néanmoins, ne lui pardonna jamais la chute de Michaël V. On crut ou l'on fit semblant de croire que, dans la campagne qui venait de se terminer si tristement, c'était sa perfidie qui avait perdu l'armée et l'empereur. En vain son règne entier protesta-t-il contre ces infamantes accusations. La terrible vengeance tirée par Léon sur les Bulgares des défaites répétées des Romains, l'extermination du peuple qui les avait fait si longtemps trembler, la sagesse de son gouvernement, rien ne put effacer aux yeux du peuple la tache originelle de son accession au trône. Sa vie fut d'un héros, sa mort d'un saint. Mais pareil à Léon l'Isaurien, comme lui enfant de la montagne, il avait fait la faute de déclarer aux images et à leurs adorateurs une guerre insensée. L'Orient catholique ne voulut rien devoir à l'iconoclaste. L'église persécutée compara le vainqueur des Bulgares à l'odieux Dioclétien, et l'histoire écrite après lui par le parti triomphant a retrouvé pour le flétrir l'épithète de *tyran*, depuis si longtemps oubliée. Lorsque après l'assassinat de Léon V, Michaël le Bègue, les mains sanglantes, les pieds encore chargés de fers, la veille condamné à mort, le lendemain héritier du prince qu'il venait d'assassiner, se présenta aux acclamations du peuple, Constantinople le salua avec enthousiasme. C'était la revanche de l'abdication forcée de Michaël Rhangabé.

Léon cependant avait eu le temps d'achever son œuvre. Les

armées de Thrace et d'Asie, au lieu de continuer à menacer Constantinople, étaient allées reprendre leur place à la frontière. Disciplinées par la dynastie de Michaël le Bègue, elles cessèrent d'être un foyer de troubles périodiques, et deux cents ans — un long terme, même pour les peuples de nos temps modernes — s'écoulèrent sans que l'Empire grec eût de nouveau à subir les commotions qui l'avaient si profondément ébranlé pendant les premières années du huitième siècle.

Pendant tout le temps qui s'écoule de la mort de Léon V à l'avénement d'Isaakios Comnène, le seul fait qui vienne troubler la paisible succession des descendants de Basilios le Macédonien, c'est l'apparition de ces tyrans d'espèce nouvelle, les Lécapénus, les Niképhoros Phocas, les Tzimiscès, geôliers de leurs maîtres légitimes sous le nom de gardiens et de collègues, institution bizarre du dixième siècle, par laquelle on dirait que les héritiers des Romains ont voulu concilier l'éternel besoin de changement que leur ont légué leurs ancêtres avec le respect de nouvelle date qu'ils professent pour le sang de leurs empereurs.

Mais, quelque trouble momentané que ces intrusions apportent dans l'exercice régulier du pouvoir, elles n'altèrent pas le cours de la succession légale. Ces singuliers tuteurs de leurs princes sont les premiers à jurer qu'à leur mort ils rendront intacte à leurs collègues l'autorité dont ils ne se sont emparés que pour les protéger, et, au dernier moment, ils leur restituent en effet par leur testament la puissance suprême.

Lorsque s'éteint avec Théodora, la dernière descendante de Basilios le Macédonien, la puissante dynastie qui a si longtemps occupé le trône d'Orient, voici quelle est la situation des trois ordres qui jusqu'alors ont contribué à la nomination des empereurs.

L'influence du peuple ne domine pas encore dans les comices impériaux. Il faudra pour en arriver là les ébranlements sinistres de la fin du douzième siècle. Mais elle n'a cessé de se fortifier par le besoin qu'ont de lui le sénat, les armées, qui font quelquefois les empereurs, et les empereurs eux-mêmes dont il est l'appui.

Le sénat n'a rien perdu de l'autorité que lui ont laissé prendre les successeurs de Marcianus. Sa main se retrouve dans tous les mouvements qui agitent l'Empire. Il a conspiré avec Héraclius contre Phocas, avec Niképhoros contre Irène, avec Mi-

chaël Rhangabè contre Stavrakios. Il a renversé Philippicus par la main du peuple, frappé Michaël l'Ivrogne avec le poignard de Basilios Ier, proclamé Anastase II et clos par ses décrets la révolution populaire qui a renversé le Calaphate et donné le trône à Zoë et Théodora.

Habile à se ranger du côté du plus fort, sans bruit, sans phrases, il fait de la multitude son instrument, et s'impose aux empereurs.

Mais, comme toutes les aristocraties qui vieillissent, l'excès de ses richesses est devenu pour lui un danger. Il s'est peu à peu formé dans son sein une oligarchie redoutable qui, à la longue, s'est rendue maîtresse de l'administration, des armées, de la fortune publique. Les nobles grecs traînent à leur suite des troupes de serviteurs pareilles à ces armées domestiques dont se faisaient accompagner au seizième siècle les grands seigneurs de la Ligue et de l'Écosse. Quelques-uns possèdent des villes, des îles, des provinces entières. Les légions tirées des thèmes où ils résident leur appartiennent. Le temps vient où il ne leur restera plus que le trône à envier.

Le rôle des armées est resté obscur et subordonné pendant tout le règne de la dynastie macédonienne. Mais on peut prévoir le moment où elles aspireront à peser plus efficacement sur les destinées de l'Empire. Déjà dominées par les chefs puissants qui les commandent, elles se divisent en armées rivales d'Europe et d'Asie; elles ouvrent leurs rangs aux mercenaires étrangers. Elles sont mûres pour les ambitions qui voudront s'en servir.

A côté d'elles, un autre pouvoir grandit, qui, sorti des profondeurs de la conscience universelle, représentera jusqu'à la fin de l'Empire, au sein de la société politique, l'idée religieuse dont la Grèce devient de plus en plus l'expression passionnée.

Ce pouvoir nouveau, qui atteint son apogée du huitième au neuvième siècle, c'est celui du patriarche et du clergé de Constantinople.

Les Bleus et les Verts commencent à tomber dans l'oubli. L'insurrection qui a fait passer Léontius de la prison sur le trône a été leur dernier effort. Le vide se fait autour des cochers et des histrions du Cirque. Le théâtre des élections populaires se déplace. Ce n'est plus à l'Hippodrome, mais à Sainte-Sophie, à l'église de Blaquernes, au pied de la tribune du pa-

triarche, que la foule se donne rendez-vous pour délibérer sur les grandes mesures de salut public.

Les véritables tribuns de Constantinople maintenant, ce sont le patriarche qui tient en main les foudres de l'excommunication, les évêques, les prêtres du Synode, le clergé de la ville sainte : « Chrétiens, à Sainte-Sophie! » C'est à ce cri que le peuple se soulève. Les révolutions commencent au chant des psaumes. Avant de prononcer la déposition de Justinien le Rhinotmète (*nez coupé*), le patriarche entonne l'antienne de Pâques : » Voici le jour qu'a fait le Seigneur! », et le peuple répond en continuant le verset sacré que terminent les cris de : « Mort à Justinien! »

L'Empire romain, après la destruction du paganisme, a subi une transformation lente et profonde. S'il n'est plus la représentation de la domination la plus vaste qui ait pesé sur le monde, il est en échange devenu le type de la république chrétienne, et le boulevard de la foi du Christ élevé en face des infidèles d'Asie et des païens de l'Europe orientale. Les descendants des Grecs et des Romains ne s'appellent plus *citoyens*, mais *frères*. Les empereurs, évêques extérieurs, convoquent les conciles et mettent la force au service de leurs décisions. Pour une question de dogme, ils perdent sans regret l'Italie et jouent leur trône. Symbole matériel de l'Église universelle et de la foi qui unit les membres du Christ, Sainte-Sophie remplace le Capitole et le Forum.

La religion est devenue le grand, l'unique intérêt des peuples : ses ministres ne sauraient rester étrangers à leurs destinées.

Léon le Grand, en recevant la couronne des mains du patriarche, a associé par un signe visible l'Église à la nomination de l'empereur. Trente-quatre ans plus tard, le successeur d'Anatolius refuse de couronner l'eutychien Anastase tant qu'il n'aura pas signé la déclaration par laquelle il se soumet aux décrets du concile de Chalcédoine. La profession de foi orthodoxe devient une condition du couronnement. Derrière le peuple qui crée le souverain, se dresse l'Église qui valide son titre, sacre le croyant et rejette l'hérétique.

A mesure qu'on s'éloigne des traditions toutes civiles de la Rome des Césars, la cérémonie du couronnement s'empreint d'un caractère mystique : il devient une espèce de sacrement à l'usage des maîtres de l'univers grec. La proclamation continue

à avoir lieu sur la place de l'Augustéon, ou de l'Hebdome, ou devant le vestibule du palais de Constantin, mais c'est à Sainte-Sophie, à Blaquernes, dans l'église des Saints-Apôtres, que l'Empereur revêt la tunique d'or déposée sur l'autel et reçoit du patriarche le diadème consacré par la religion. Les factions populaires, alternant avec les chantres sacrés, mêlent, pour saluer l'empereur et lui souhaiter beaucoup d'années, les acclamations profanes dont leurs pères leur ont légué les formules et les paroles de la sainte Écriture.

Dans l'origine, aux sénateurs et aux guerriers seuls appartenait l'honneur d'élever l'empereur sur le pavois pour le montrer au peuple. Léon IV, à la fin du huitième siècle, prend encore lui-même sur l'autel le diadème qu'il pose sur le front de son fils, en l'associant au trône. Mais, dès l'avénement des Comnènes, le patriarche, devenu un des quatre grands de l'Empire, se joint à eux pour tenir un des coins du bouclier sur lequel est porté l'empereur pendant sa proclamation. Plus tard encore, aux fêtes de l'association, placé sur le même rang que l'empereur lui-même, il soutiendra avec le prince la tiare que celui-ci posera sur la tête de son fils, comme si l'Église voulait montrer à tous qu'il n'y a de couronne solide que celle à laquelle elle prête son appui, et que, pour qu'elle tombe, il suffirait qu'elle retirât son bras.

Le patriarche et à sa suite le clergé de Constantinople sont bien désormais le quatrième pouvoir de l'État.

Tantôt, défenseur intrépide du droit et de l'humanité, le prélat de Constantinople ferme les portes de Sainte-Sophie au meurtrier qui, les mains encore fumantes du sang de son prince, se présente pour ceindre sa couronne, et lance l'anathème contre l'usurpateur qui dépouille le pupille confié à sa garde. Tantôt, promoteur actif de l'insurrection, il agite le brandon des guerres civiles et donne le signal toujours écouté du renversement des empereurs tombés dans sa disgrâce. Il déchaîne contre le Rhinotmète et Copronyme les passions furieuses de la foule : il commence la révolution qui couronne Michaël Rhangabè en convoquant, en même temps que le sénat, le peuple à l'Hippodrome, et la termine en sacrant le prince qu'il a fait élire sans attendre le dernier soupir de Stavrakios. Quand le peuple, exaspéré contre Michaël le Calaphate, prend les armes pour s'en défaire, il se laisse entraîner à Sainte-Sophie, et, revêtu des ornements sacrés, il couronne Théodora au plus fort de

l'insurrection, et consomme par là la déchéance de l'odieux monarque.

Ce pouvoir d'opinion, que chaque jour accroît, traverse impunément les siècles.

Lors de l'avénement d'Isaakios Comnène, Michaël Cærularius harangue le peuple, le soulève. Assis à Sainte-Sophie, à droite du sanctuaire, dans toute la pompe de ses fonctions augustes, il délie, au nom de Dieu, les sénateurs, ses complices, du serment qu'ils ont prêté à Michaël VI, déclare anathème quiconque refusera de se soumettre à l'empereur élu par les troupes d'Orient, et envoie deux évêques porter en son nom au monarque abandonné les ordres de la multitude. « Et que me « donnera-t-il en échange de la couronne? » s'écrie le malheureux Michaël. — « Le ciel », répondent les envoyés du patriarche [1].

Comme son chef, le clergé de Constantinople, presque aussi puissant que le sénat, et formant, lui aussi, un corps à part, se mêle à toutes les crises politiques. Il vote en masse la déchéance du Botaniate. Dans le débat qui s'élève, sur les ruines pour ainsi dire de Constantinople, déjà presque la proie des Croisés, entre Théodoros Dukas et Théodoros Lascaris, il donne l'Empire à ce dernier. Il y porte Michaël Paléologue malgré le patriarche lui-même, oblige Arsénius à le couronner, répond par la déposition du pontife à l'excommunication dont il a frappé l'empereur, et fonde, plus sûrement que la hache des Varangiens, par son accord et sa résolution, la dernière dynastie qui régnera sur Constantinople [2].

1 Voyez sur le rôle joué par les patriarches dans la déchéance de Constantin Copronyme, CEDREN. p. II, p. 460; dans l'élection de Michaël Rhangabè, THEOPHAN. an. 894; dans la proclamation de Théodora, CEDREN. *ib.*; MICH. ATTALIOT. p. 12; ZONAR. t. II, p. 245; dans la nomination d'Isaakios Comnène, ZONAR, t. II, p. 266 et suiv. et CEDREN. *passim*. Ce dernier, p. II, p. 662 et LÉON le Diacre, l. VI, c. v, racontent la courageuse résistance du patriarche Polyeucte à Tzimiscès. Au sujet de l'excommunication de Michaël Paléologue, voy. GEORG. PACHYMER. l. III, c. x; l. IV, c. xii; et GEORG. PHRANTZ. *Annal.*, l. I, c. ii et iii, p. 16, 20, 24.

2 « Botaniates, in frequentissimo conventu plebis, primorum ex magistratibus et selectorum sacerdotum, imperator appellatur. » (ZONAR. t. II, p. 291.) — « Imperatrix, cum sacerdotibus, Nicephorum supinis manibus excipit. » (MANASS. p. 116.) — « Ecclesiæ proceres, in unum convenientes ad celeberrimum Dei Verbi Sophiæ templum, declarant imperatorem Botaniatem, ipsisque

A partir du neuvième siècle, on peut dire que l'élection de l'empereur se partage entre les quatre ordres qui, par leur réunion, forment le peuple, en prenant ce mot dans sa plus large acception, le sénat, l'armée, la plèbe, les *Laï* (Λαοί), comme l'appellent les historiens, et enfin le clergé de Constantinople.

Au lieu de l'ancienne formule du cinquième siècle, le peuple, la curie, l'armée et l'Augusta, qui créaient l'empereur, les premiers par leur vote, celle-ci par la sanction qu'elle lui donnait, nous arrivons à la formule définitive, celle de Zonaras, qui résume le dernier état de l'élection, la salutation par le sénat, le peuple, avec lequel l'armée se confond, et les prêtres[1].

omnis clerus consensit et senatus... » (J. Scylitz. Curop. *Brev. hist.*, p. 861.) — Sur l'attitude du clergé entre le patriarche Arsénius et Michaël Paléologue, voy. Pachymer. l. III et IV, et Phrantz. l. I, c. ii.

[1] « A toto senatu, populo et sacerdotibus Augusta et Imperatrix est salutata. » (Zonar. t. II, p. 245.)

CHAPITRE XXII

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS MILITAIRES. — LES COMNÈNES. — LES ÉLECTIONS POPULAIRES. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS.

1057-1204.

La période dont nous venons de retracer les principaux traits est décisive dans l'histoire byzantine.

C'est la fin du grand Empire reconstitué par Justinien, et qui, dans son périmètre restauré, comprend encore avec la Thrace et l'Illyrie, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Égypte, la Syrie, l'Afrique, l'Italie et la Sicile, c'est-à-dire les pays où a survécu l'esprit de la civilisation latine.

Le moyen âge commence par le démembrement pour l'Empire appauvri et mutilé. Séparée de l'Orient musulman par sa foi, de l'Occident catholique par le schisme, la Grèce se replie sur elle-même et s'isole du reste du monde. Elle ne communique plus avec l'Europe que par les colonies religieuses qu'elle projette dans les mystérieuses contrées du Nord, et parmi les peuplades slaves du Danube.

A l'intérieur, ce mouvement de transformation s'est traduit par le progrès de l'idée d'hérédité, l'entrée du clergé dans la politique active. Il va se compléter par la forme nouvelle que prendra la monarchie sous la dynastie des Comnènes.

Après trois cents ans, les révolutions militaires, dont Léon l'Isaurien avait délivré l'Empire, recommencent ardentes et répétées comme au septième siècle. Mais les luttes armées qui, de l'an 1057 à 1081, désolent la Grèce, rappellent moins les élections tumultuaires de l'ère des Sévères et de Gallien, ou encore l'anarchie de la fin du règne de Justinien II que les guerres féodales des électeurs du Saint-Empire allemand.

Protégée par une sécurité que ne connut jamais l'antique patriciat, il s'est formé à la longue, parmi les nobles de l'Orient, une oligarchie puissante dont la racine est dans le sénat, qui

oblige les dynasties à compter avec elle, et à laquelle on ne saurait comparer que l'aristocratie russe du siècle dernier, à genoux devant les tzars et toujours prête à les étouffer.

A mesure que s'opère ce mouvement ascendant des influences individuelles, par un effet contraire, s'abaisse et s'amoindrit la prépondérance politique de l'assemblée d'où sont sorties les puissantes familles qui vont se disputer l'Empire : à une aristocratie sans gloire et sans aïeux, partant sans prestige, se substitue la domination de quelques maisons illustres.

Rome avait vu quelque chose de pareil dans ces années tumultuaires, où la République existant encore de nom, le monde se partageait pour s'entre-déchirer entre les Lépide, les Pompée et les César.

Le dernier mot des guerres civiles qui s'apprêtent, c'est le règne définitif de l'aristocratie guerrière qui aspire à conquérir l'Empire grec. Il s'agit de savoir à qui Constantinople appartiendra, des Bryennes, des Mélissènes, des Dukas, des Argyres, ou des Comnènes.

La dynastie macédonienne venait de s'éteindre. Michaël le Stratiotique, un vieillard, était empereur, 1057.

Quelques mois à peine écoulés depuis la mort de Théodora, le gouvernement du Stratiotique était perdu dans l'opinion. L'aristocratie byzantine s'agitait. Les soldats, fatigués d'obéir à des femmes et à des eunuques, voulaient voir l'autorité aux mains d'un soldat. Le peuple, comme le sénat, demandait un changement. L'armée de Macédoine et l'armée d'Anatolie, foyers ordinaires des insurrections militaires, étaient en proie à une fermentation voisine de la révolte.

Une conspiration fut découverte et violemment réprimée. Mais, loin de décourager les ennemis du Stratiotique, l'insuccès du complot ne servit qu'à les avertir de se hâter.

Les généraux des thèmes de l'armée d'Orient, entre autres les Scleros, les Bourtza, Botaniates, fils de Basilios Argyros, Alexandros Cabasilas, Catacalon le Brûlé, auquel l'empereur venait d'ôter le gouvernement d'Antioche, les Dukas, les chefs de la noblesse byzantine, eurent à Sainte-Sophie, devenue le quartier général des conspirations, une réunion secrète dans laquelle on arrêta la déchéance de l'empereur.

On proposa l'Empire à Catacalon. Le vieux général refusa, mais il désigna le plus illustre de ses compagnons d'armes, le maître de la milice, Isaakios Comnène, qui se vantait de

compter parmi ses ancêtres des patriciens qui avaient suivi Constantin de Rome à Byzance. Le nom d'Isaakios réunit tous les suffrages. Les conjurés se promirent le secret et se dispersèrent pour aller soulever les provinces.

Isaakios, qui n'assistait pas au conciliabule, était alors dans un de ses domaines, à Castamona, dans la Paphlagonie. Les conjurés vont l'y chercher au milieu de la nuit, le réveillent, l'enlèvent malgré sa résistance, et l'emmènent dans la plaine de Gounnaria, où les troupes engagées dans le complot s'étaient donné rendez-vous.

Elles accouraient en effet de tous côtés, et, le 18 juin 1057, Isaakios fut par elles proclamé empereur. Quelques corps auxiliaires, une légion composée de Russes, deux légions franques, qui se trouvaient dans la province, faisaient mine de résister : les troupes de race grecque les entourent, et ils se résignent à imiter leurs camarades, et à prêter comme eux serment à Isaakios. La légion arménienne hésitait : les thèmes campés à Nicopolis, les Sébastiens, les gens de Mélita et de Tephrica l'entraînent à leur tour au camp retranché de Gounnaria. Nicée se rend sans combat, et, à l'exception de la légion de Khars et de celle des Orientaux, toutes les troupes cantonnées au sud du Bosphore prennent parti pour l'insurrection. Partout cependant, le mouvement présente le même caractère : les troupes ne s'engagent que mollement, presque à contre-cœur; les chefs seuls s'y précipitent avec ardeur. C'est bien moins une révolte militaire qu'une conjuration patricienne qui menace le trône du Stratiotique.

Lui, cependant, rassemblait autour de Constantinople les troupes qui lui restaient. A la levée de boucliers de l'armée d'Anatolie, il opposait les armées d'Occident, les généraux macédoniens, réputés pour leur courage et leur science de la guerre, donnait à ceux-ci les commandements laissés vacants par la défection des grands seigneurs byzantins, s'efforçait de gagner le peuple par ses largesses, les soldats par les congiaires qu'il leur distribuait.

L'armée impériale passa le détroit. Une bataille sanglante fut livrée à Adès, et les impériaux, battus, rentrèrent en désordre à Constantinople.

Michaël alors s'efforce d'arrêter le vainqueur par ses prières et ses promesses. Il lui propose de l'adopter pour fils, de le créer César, de partager l'Empire avec lui : il s'engage à le

prendre pour successeur, à ne jamais faire passer la couronne sur une autre tête. Sans attendre le résultat de la mission de ses ambassadeurs, il le fait proclamer César. Mais l'armée refuse d'entendre à aucune proposition[1]. Michaël, comme ressource suprême, mande le sénat auprès de lui, lui fait jurer de ne jamais reconnaître Comnène pour empereur, de ne jamais lui rendre les honneurs réservés aux Augustes, oblige tous les citoyens à prêter le même serment, et fait signer cet engagement individuellement à chacun des sénateurs.

Vains efforts! L'armée de Comnène approche. Il est au palais de Damatryos. Dans quelques heures, il sera à Constantinople. Après un semblant de résistance, le patriarche, depuis longtemps gagné à l'insurrection, se rend dans toute la pompe de ses ornements pontificaux à Sainte-Sophie, où le peuple a été convoqué. Le maître de la milice, les patrices, les chefs des hétairies, qui représentaient les *auxilia* des légions palatines, les sénateurs, se pressent autour du prélat. Quelques magistrats balancent à se joindre à la foule : de gré ou de force, ils sont contraints de marcher. Tout ce que Constantinople a encore de soldats, toutes les corporations populaires, sont là, réunis. Le sénat se fait relever de son serment par le patriarche. Pour garder quelque mesure, on était convenu d'envoyer redemander

[1] « Omnibus militibus in votis erat ut miles imperio potiretur. » (ZONAR. t. II, p. 265.)

« Quapropter in magno Dei templo sub jurisjurandi religione data et accepta fide, communique consensu et suffragatione Comneno imperatore designato, domum quisque suam discesserunt. » (M. GLYC. p. 322.) — « Jure quam optimo regnaverat. » (NICEPH. BRYEN. *Præf.*)

Michel Attaliote peint d'une façon assez vive l'embarras des magistrats obligés de se prononcer et courant malgré eux à Sainte-Sophie (alios volentes, alios coactos, prudenter fortasse), et le caractère populaire de la déchéance du Stratiotique : « Militum et populi collegia (στρατιωτικά καὶ δημοτικά συντάγματα) ibi regiam potestatem omnino mutarunt. » C'est là aussi qu'on trouve le significatif message à l'empereur : « *Si mallet viveret, multitudine hoc jubente.* » (MICH. ATTALIOT. p. 57, 58.)

Cedrenus, qui entre dans d'amples détails sur toute cette révolution, s'attache surtout à faire ressortir la perfidie du patriarche. Il raconte longuement la comédie à la suite duquel le prélat, tout en affirmant qu'on lui fait violence, finit par descendre de sa maison et se rendre à Sainte-Sophie, couvert de ses habits pontificaux : « *Simulans se gravi injuria affectum indignari* (*res ipsa docuit, ut in scena, per simulationem acta*)... Atque hæc agebat patriarcha intra sacram istam atque celebrem ædem!... Non socius modo, sed auctor. » (P. 796-805.)

à l'empereur le décret qu'avaient signé les sénateurs, et qui n'avait plus d'objet, disait-on, puisque la paix était faite avec Comnène, et que Michaël l'avait désigné pour son successeur. Mais, bientôt l'impatience gagne, et mettant de côté tous ces vains subterfuges, l'assemblée proclame Comnène empereur Auguste. Allant plus loin, elle rend un décret qui déclare les dissidents traîtres et ennemis de l'Empire romain, et livre leurs maisons au pillage. Le patriarche approuve tout, même ce décret honteux. Michaël ne sait rien encore, et déjà il est seul. Les évêques vont lui porter les ordres des comices. S'il tient à la vie, il faut qu'il quitte le palais à l'instant, qu'il entre dans un monastère, et que sa chevelure tombe sous les ciseaux : s'il tarde, c'est la mort. Ainsi le peuple l'ordonne. Le malheureux vieillard obéit et prend l'habit religieux.

Isaakios Comnène entre à Constantinople, empereur « par le commun consentement et le suffrage » de tous. Jamais, disait plus tard Niképhoros Bryenne, règne ne fut plus légitime, et le mot prouve l'idée qu'à Constantinople comme à Rome, on se faisait de la légitimité.

Ce n'est pas du premier coup néanmoins que la maison des Comnènes se substitue à la dynastie du Macédonien.

Isaakios n'a pas cru sa maison assez solide encore pour tenir tête à toutes les rivalités qui se coalisent contre elle. Au refus de son frère, il fait passer le sceptre dans la grande famille des Dukas, et abdique en faveur de Constantin IX, son ancien compagnon d'armes.

Mais, à la seconde génération, les Dukas eux-mêmes sont renversés. L'Empire entre en pleine guerre civile.

A dix jours de distance, l'armée d'Orient et celle de Servie proclament Michaël VII Dukas déchu et élisent deux empereurs : au Nord, Niképhoros Bryenne; au Midi, le Curopalate Niképhoros le Botaniate.

Pendant près de deux ans, entre ces deux prétendants et l'Auguste légitime, la lutte demeura incertaine. Bryenne parut sous les murs de Constantinople. Mais, quelques maraudeurs ayant mis le feu à un faubourg, la multitude furieuse se porte en masse aux remparts, fait une sortie, repousse les assiégeants et taille en pièces leur arrière-garde. Les belliqueuses légions de la Macédoine fuient devant une populace exaspérée, et Niképhoros Bryenne ordonne la levée du siége.

Le Botaniate cependant approchait lentement de Constanti-

nople. Ses troupes n'avançaient que pas à pas, bloquant la ville, épargnant les campagnes, appelant les habitants à la révolte, mais évitant avec soin toute collision. Il avait déclaré qu'il ne voulait recevoir la couronne que de la libre volonté de la ville impériale, et, pendant six mois, le flegmatique général attendit patiemment, sans se départir de son système de temporisation, l'heure où elle se livrerait sans combat.

Peu à peu les esprits se tournaient vers ce prétendant si respectueux des propriétés, si ménager du sang des habitants de la grande ville. Chaque jour augmentait le nombre de ses partisans. Il n'avait que trois cents hommes au début, mais les Mélissènes, les Paléologues et toutes les garnisons d'Asie étaient bientôt venus grossir ce petit noyau. A Constantinople, le clergé, le premier, passa de son côté, puis une partie du sénat. L'inepte Michaël semblait ne rien voir. On se serait cru, dit un annaliste, en pleine démocratie. Le peuple délibérait et agissait comme s'il n'y avait déjà plus de prince. Un dimanche, pendant que l'empereur célébrait la fête du jour dans l'église de Blaquernes, la ville entière, sans qu'on sût d'où venait le mot d'ordre, s'assembla à Sainte-Sophie. La foule appelait à grands cris le Botaniate empereur et ne se retira que dans la soirée. Le gouvernement était déjà tombé si bas qu'il laissa l'outrage impuni.

Niképhoros était au courant de tout et ne se hâtait pas davantage. Il prétendait tirer son origine de Fabius. Par ses lenteurs au moins il justifiait ses prétentions.

A la fin, les habitants de Constantinople perdirent patience. Les conspirateurs se réunirent une dernière fois à Sainte-Sophie.

Michaël était informé de ce qui se passait; il n'osa pas faire arrêter les conspirateurs qui passèrent tranquillement la nuit dans l'église à préparer l'insurrection du lendemain.

Au point du jour, les conjurés, à l'exemple des partisans de Léontius, enfoncent les portes des prisons. Les nobles arment leurs serviteurs. Une troupe d'insurgés se porte au Cirque, en menaçant d'incendier les maisons des riches qui ne se joindront pas à eux. Au nom du patriarche Cosmas, du Synode et du sénat, les citoyens sont convoqués à Sainte-Sophie. Les délégués du sénat s'y rendent et se réunissent au peuple. Entouré du Saint Synode, des évêques, des prêtres, des moines accourus de toutes parts, le patriarche de Constantinople présidait la

séance. L'assemblée de Sainte-Sophie se constitue en pouvoir souverain. Le patriarche d'Alexandrie et le métropolite d'Iconium proposent la déchéance de Michaël. On recueille les votes des tribus. Le « suffrage unanime » proclame, au milieu des cris de la multitude, Michaël déchu et Niképhoros le Botaniate seigneur et empereur des Romains.

En même temps, pour appuyer les ordres de l'insurrection, le peuple, sous le commandement des chefs de quartiers, se disposait à cerner le palais, tandis qu'au dehors la flotte du Botaniate, avertie de ce qui se préparait, se tenait prête à jeter l'ancre sous les murs des remparts.

Le moment critique était venu. A l'intérieur du palais, les fidèles Varangiens demandaient à grands cris la bataille, et Alexis Comnène, petit-neveu d'Isaakios, resté fidèle à l'empereur, pressait le fils de Constantin IX de se mettre à leur tête et de chasser ce troupeau de séditieux dont il aurait bientôt raison avec des soldats dévoués.

Michaël n'osa pas. Il refusa de donner l'ordre de repousser la force par la force, signa son abdication, mais ne pouvant encore se résigner à laisser le rebelle s'asseoir sur son trône, il chargea Alexis de porter à Constantin, son frère, les insignes de l'Empire et les lettres qui le déclaraient son successeur, au préjudice de son propre fils.

Un jour plus tôt, cette détermination sauvait peut-être la maison des Dukas. Mais il n'était plus temps. Constantin refusa une couronne qui déjà n'appartenait plus à celui qui la donnait, et alla se jeter aux pieds du Botaniate.

Alexis, repoussé de tous côtés, tenta un dernier effort. Il fit mettre les brodequins rouges au petit Constantin, le fils de Michaël, et voulut le conduire au palais par les rues que remplissait la foule en le proclamant sur son passage. Mais le peuple, exaspéré, déclara qu'il ne voulait plus ni du père ni de l'enfant, et le malheureux Constantin, tout en larmes et épouvanté, supplia Alexis de le ramener dans son asile.

Tout était fini. Michaël VII entra au monastère de Studius et Constantinople ouvrit ses portes à Niképhoros[1]. (24 mars 1078.)

[1] « Rege in Blachernarum templo dominicæ presidente et versante et toto conventu adstante et conveniente in magnum fanum sapientiæ Dei, omnem timorem Regis excutiebant et populari imperio se gubernari putantes (δημοκρα-

Acclamé par le peuple, maître de la capitale sans effusion de sang, vainqueur de toutes les insurrections, Niképhoros n'avait plus rien devant lui qui pût lui résister.

Trois ans après cependant, la tyrannie de son gouvernement avait amené une désaffection générale. Constantinople opprimée commençait à regretter les Dukas.

L'orage grondait. La seule chose qui retardât l'explosion était l'incertitude où le Botaniate, qui n'avait pas d'enfants, entretenait ceux qui aspiraient à sa succession sur ses véritables intentions.

Les partisans des Dukas ne le considéraient que comme un de ces empereurs de passage, tels que Niképhoros Phocas ou Jean Tzimiscès, et ne doutaient pas qu'en mourant il ne rendît le sceptre au fils de Michaël VII. En épousant, à la mort de ce dernier, la mère de cet enfant qui, comme son père et son aïeul, avait porté le titre d'Auguste, il avait paru prendre l'engagement de l'adopter, et tout Constantinople applaudissait d'avance à un acte réparateur qui mettait d'accord les droits de l'hérédité et ceux de la volonté populaire.

Jusqu'au moment où Niképhoros eut annoncé le projet de pourvoir après lui à l'Empire, rien ne bougea.

Mais tout à coup, le bruit se répand que, constant par delà le tombeau dans sa haine contre un nom cher encore malgré tout aux vieux soldats d'Anatolie et aux citoyens de Constantinople, l'empereur a choisi pour son successeur Synedemos, un jeune patricien d'un nom illustre auquel le rattachaient certains liens de parenté.

A cette nouvelle, tous les mécontentements s'unissent dans une vaste conjuration dont deux princes de sang royal, le frère de Constantin IX, le César Jean Dukas et le frère de Michaël VII, Constantin, qui, après une tentative avortée d'insurrection a revêtu la robe de moine, prennent la direction. Les villes, les provinces se soulèvent. Les armées d'Europe envoient leurs délégués au village de Schirza, où, sous la tente,

τούμενους ἑαυτούς διηθέντες) renuntiant Botaniatem regem, clara voce. » (Mich. Attaliot., p. 256.)

« Communi suffragio omnes in ea Botaniatem imperatorem Romanorum et dominum renuntiant cum multo et indomito conventu et clamore. » (*Ib.*, p. 259.)

(Voy. Nicephor. Bryenn. l. II, c. xv-xxiv. — J. Scylitz. p. 857, 8, 601. — Zonar. t. II, p. 289-291.)

ils délibèrent, suivant un vieil usage qui ne doit plus se renouveler, sur le choix d'un empereur. Jean Dukas et Constantin le moine, l'oncle et le frère de Michaël VII, Constantin surtout, qui a lui-même porté le titre d'Auguste, après eux Isaakios Comnène, l'aîné de cette illustre famille qui a déjà donné, dans des circonstances pareilles, un empereur à l'Orient, étaient, par leur naissance, par l'éclat de leur renommée, appelés en première ligne à commander à l'Empire. Tous y renoncent. Jean Dukas alors propose à l'assemblée le nom d'Alexis Comnène. Il retrace à grands traits les faits d'armes du jeune guerrier, l'injustice de l'empereur à son égard, l'avenir qui s'ouvre pour la République sous un soldat, homme d'État et homme de guerre. Il entraîne les suffrages. L'armée applaudit. Les premiers de tous, le César Jean et les Dukas, avec leurs parents, leurs alliés, donnent le signal de l'acclamation. Isaakios Comnène, les chefs, l'armée entière répètent le cri poussé par le César. Alexis est salué Auguste et revêtu de la pourpre.

Peut-être était-il dans la pensée du César et de Constantin Dukas de réserver les droits du fils de Michaël et de ne conférer à Alexis que ces pouvoirs restreints dont avaient joui jadis Lécapénus, Niképhoros Phocas, Tzimiscès, Romanus Diogénès. Mais, avant qu'on se fût expliqué, l'armée était en marche et la partie engagée.

Les troupes d'Alexis, aussitôt l'élection consommée, avaient levé le camp et pris la route de Constantinople. A leur approche, les soldats du Botaniate se débandent et viennent grossir leurs rangs. Toutes les provinces européennes de l'Empire sont bientôt avec l'insurrection. Le gouvernement du Botaniate s'effondre avant d'avoir été attaqué.

Pendant ce temps, sur l'autre rive du Bosphore, l'armée d'Asie avait proclamé empereur son général, Niképhoros Mélissène, beau-frère d'Alexis, qui prit la pourpre au promontoire de Damalis, près de Constantinople. Mélissène fit offrir à Alexis de partager avec lui les honneurs et le territoire de l'Empire. Tous deux ensemble devaient porter en commun le titre d'empereur. Alexis régnerait sur l'Occident, Mélissène aurait l'Asie en partage.

Comnène se contenta de faire remarquer que la proposition était impraticable. Il offrit à son compétiteur le vain nom de César, accéléra sa marche, et avant que Mélissène eût eu le

temps d'accepter ou de refuser, l'armée d'Europe était dans Constantinople.

Le Jeudi saint, au milieu des ténèbres de la nuit, elle pénétrait dans la ville livrée par la trahison des Nemitzæ, les soldats germains qui gardaient la porte de Khars, et se répandait comme un torrent dans les rues, les places, envahissait le Cirque, enfonçait les portes des églises et des palais. En un instant, tout fut la proie du pillage. Le soldat, que ses chefs s'efforçaient en vain de contenir, mit à sac les vases sacrés, le trésor public, les richesses des temples, fit main basse sur tout ce qu'il rencontrait. Constantinople sans défense subit les horreurs d'une ville prise d'assaut.

Les troupes de Niképhoros, surtout les Germains et les Varangiens de la garde étrangère, tenaient bon néanmoins dans la citadelle et refusaient de se rendre. Mais, l'empereur avait perdu courage. Ce hardi et ferme esprit ne se retrouvait plus. Par moments, il se jetait sur ses armes et parlait de se mettre à la tête de ses défenseurs. L'instant d'après, il retombait dans le découragement, négociait, intriguait, cherchait à attendrir ou à tromper le vainqueur.

Comme Michaël le Stratiotique en présence d'Isaakios Comnène, il offre à Alexis de l'adopter pour fils, de l'associer à l'Empire. Il va plus loin et se déclare prêt à se dépouiller dès à présent en sa faveur de la puissance souveraine. Il ne demande qu'une grâce, qu'on lui en laisse le titre et les honneurs. Alexis est sur le point de céder. L'inflexible César ne le lui permet pas. Il a juré de venger ses neveux dépouillés, et il tient parole. « On n'a pas besoin d'un trône pour mourir », s'écrie-t-il. L'armée applaudit à cette dure parole, et les négociations sont rompues.

Niképhoros, poussé à bout, allait, dit-on, se décider à combattre. Mais le patriarche se jette à ses genoux, le conjure d'épargner le sang chrétien. Le vieil empereur cède; il abdique, sort du palais, prend l'habit de moine, et pendant qu'on le transporte au monastère de Périblepte, sur les bords de la Propontide, Alexis se fait couronner dans Sainte-Sophie et commence ce long règne, le plus agité et le plus remarquable qu'ait vu l'Orient depuis Justinien et Héraclius.

Il fallait cependant qu'avant tout, la question de la part faite dans le nouveau régime au fils de Michaël VII fût résolue. L'impératrice Maria, mère du jeune Constantin Dukas, s'était

facilement résignée à la chute de son second mari, mais elle protestait contre l'abandon des droits de son fils. On la désarma en rendant à Constantin la chaussure de pourpre et la couronne augustale qu'il portait du vivant de son père. Un diplôme écrit en lettres rouges de la main de l'Empereur et scellé de la bulle d'or, déclara que, dans les acclamations publiques, son nom accompagnerait celui d'Alexis, qu'il signerait, comme lui, avec le cinabre, les rescrits et les lettres impériales, que dans les processions et les pompes solennelles, il suivrait immédiatement l'Empereur avec la tiare sur la tête. En un mot, rien ne devait être omis de ce qui constituait les priviléges extérieurs de l'association.

Tout cela s'observa quelque temps, mais l'association au trône ne fut jamais prononcée; peu à peu, à mesure que s'affermissait le pouvoir nouveau et que les anciens partisans des Dukas se ralliaient à la dynastie régnante, on retira à Constantin les distinctions qui semblaient l'élever trop au-dessus des frères et des enfants de l'empereur. Quand Anna Comnena, la fille aînée d'Alexis, naquit, elle fut fiancée au jeune prince; leurs noms furent joints dans les acclamations populaires. On put croire encore une fois qu'Alexis allait déclarer Constantin son héritier et unir les droits des deux maisons. Mais cela ne l'empêcha pas de couronner Jean, son fils, quelques années après. Le mariage projeté d'ailleurs ne devait jamais s'accomplir; la mort enleva Constantin Dukas avant qu'il fût devenu un embarras.

Quant à Mélissène, il dut se contenter de la possession de Thessalonique et du titre de second César [1].

Libre alors de tout souci, Alexis n'eut plus qu'à s'occuper de la réorganisation d'un empire miné par la misère, usé par

[1] ANNÆ COMNEN. *Alexias*, l. II.—NICEPH. BRYEN. *Præfat.* — ZONAR. t. II, p. 296.

Remarquez dans le livre de la Césarissa l'hommage rendu au droit héréditaire des Dukas :

« Erat tanc Synademus quidam. Huic sibi nonnulla consanguinitate juncto hereditatem imperii transmittere Botaniatas affectabat *imprudenter,* qui domi haberet Constantinum patre avoque Augustis ortum, cui se favere ostenderet, *præterquam quod jus et æquum faceret.* »

C'est évidemment par erreur que Michel Glycas (p. 331) affirme que Constantin le Porphyrogénète avait eu les cheveux rasés avec son père avant l'entrée du Botaniate à Constantinople.

l'anarchie et menacé de tous côtés par les Sarrasins, les Turcs et bientôt par cette inondation des croisés d'Occident dont on entendait déjà le flot montant gronder dans le lointain.

L'Empire grec achève alors de traverser les phases par lesquelles, avant lui, a passé l'empire romain. L'un a eu tour à tour la république impériale des Césars, l'empire patricien des Antonins, l'anarchie militaire des tyrans et des successeurs des Sévères, le despotisme oriental de Dioclétien et des Flaviens. L'autre, après l'Empire aux traditions toutes romaines de Théodose et de Justinien, la monarchie sénatoriale d'Héraclius, les guerres intestines des armées de Thrace et d'Anatolie, va tomber sous un despotisme qui semble avoir emprunté au régime de la tétrarchie ses formes asiatiques, sa fantasque hiérarchie et son taciturne hébétement.

Alexis est le Dioclétien de Byzance. La royauté, sous lui, est tout. Le sénat déchu s'efface devant l'Empereur. La hautaine aristocratie, à laquelle obéissaient les armées, descend au rang d'une noblesse de cour. L'avénement des Comnènes, qui a été le couronnement des élections militaires, en est aussi la fin. Leur absolutisme a tout nivelé au-dessous de lui. Il n'y a plus place dans l'Empire que pour l'Empereur et le peuple.

Mais Alexis ne se contente pas de régner en souverain absolu. Il veut assurer à sa dynastie l'obéissance de l'avenir, et effaçant, s'il se peut, la tache de sa douteuse origine, lui créer une légitimité contre laquelle les usurpations ne puissent prévaloir. Historiens, hommes d'État, tout le monde se met à l'œuvre. Petit-neveu d'Isaakios Comnène, uni à une descendante des Dukas, Alexis prétend réunir en sa personne les droits de la victoire et ceux des deux familles souveraines dont il est l'héritier. Ses jurisconsultes à gages posent en principe que lorsque le premier empereur de la famille des Comnènes, Isaakios, a cédé l'Empire à une autre dynastie, c'est sous la condition tacite que si celle-ci venait à le perdre, il ferait immédiatement retour à sa propre maison. Tout ce qu'il a pu pour conserver le trône au fils de Michaël VII, à la chute de son père et depuis son propre avénement, Alexis se vante de l'avoir fait. Mais la mort en a décidé autrement. La dynastie des Dukas est éteinte. Qui oserait maintenant contester aux Comnènes le trône de leur ancêtre? Les droits des deux familles sont confondus, leurs rameaux unis ne forment plus

qu'un seul tronc. L'Empire doit s'incliner devant leur droit, comme l'a fait le Botaniate lui-même [1].

Personne, à Constantinople, ne protesta contre cette thèse hardie qui prétendait faire oublier l'élection tumultuaire de Schirza et lui substituer le droit primordial de l'hérédité.

Mais les grands hommes eux-mêmes ne font pas longtemps violence au génie de leur nation. Il y a quelque chose de plus fort et de plus durable qu'eux, c'est le tempérament des peuples auxquels ils commandent.

Dans la famille même d'Alexis, on ne croit pas à la théorie paternelle. A sa mort, le premier soin de son fils est de s'assurer, avant qu'il ait fermé les yeux, l'assentiment du sénat.

Son petit-fils foule aux pieds le droit de primogéniture et soumet au jugement des grands et de l'armée la désignation qu'il a faite de son successeur.

Le principe de l'élection est plus puissant que les prétentions dynastiques d'Alexis, et c'est sous des princes de son sang que le peuple, depuis longtemps hors de cause dans les élections impériales, va prendre l'initiative, obliger sénateurs, clergé, soldats, à suivre son impulsion, s'emparer des élections, du droit de haute justice sur les empereurs, et, après avoir brisé deux dynasties, confondre à la fin dans celle des Paléologues le droit héréditaire retrempé, dans le suffrage commun, avec le droit électif.

L'évolution politique qui met dans les mains de la multitude à Constantinople la transmission du pouvoir impérial, coïncide avec le mouvement prodigieux des Croisades et l'ébranlement causé dans l'Orient chrétien comme dans le monde musulman par cette irruption en masse de l'Europe armée.

La dynastie des Comnènes régnait depuis cent ans, luttant péniblement contre les Turcs, vainqueurs des khalifes, les Vénitiens, les Normands de Sicile, les peuples demi-barbares campés sur la rive gauche du Danube.

Alexis, Jean, Manuel, trois générations de politiques et de

[1] Il faut lire le développement de cette curieuse thèse dans la préface des commentaires du César Niképhoros Bryenne, véritable manifeste de la légitimité comnénienne. Sa femme, dans l'*Alexias*, l. II, pose également en fait le droit du jeune Constantin Dukas, dont Alexis faisait plus tard la source du sien. Elle appelle une *impudente usurpation, contre le droit et la justice*, la préférence que le Botaniate prétend donner à Synedemos sur le fils de Michaël VII.



héros, avaient, sans faiblir, lutté tout ce temps contre les ennemis de la foi et de l'indépendance grecques, et imposé à l'Asie et à l'Europe latine le respect du nom romain inscrit sur les bannières byzantines.

Mais il ne restait plus, à la fin du douzième siècle, pour porter le poids de leur héritage, qu'une femme et un enfant. Les jours mauvais étaient venus.

Manuel Comnène était mort, en 1180, laissant le trône à Alexis III, son fils, âgé seulement de onze ans, et la régence à Maria d'Antioche, fille de Raymond de Poitiers.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que la guerre civile éclatait dans Constantinople.

Comme si ce n'était pas assez du scandale de ses amours publics avec un favori détesté, la belle et frivole Maria venait mettre le comble à l'irritation de son peuple en renouant avec le Saint-Siége les négociations tant de fois abandonnées et reprises pour la réunion des deux Églises. Un légat du Pape avait fait son entrée solennelle à Constantinople.

A ce spectacle, un cri de trahison s'élève au milieu de cette population fanatique. Le peuple s'insurge, pille, brûle les magasins des négociants latins, emprisonne, massacre tout ce qui passe pour faire cause commune avec Rome. Le cardinal envoyé par le Pape tombe aux mains des furieux; ils l'égorgent et attachent sa tête à la queue d'un chien qu'ils lancent à travers les rues de la ville. Des prêtres, des moines forcent les portes d'un hôpital et y déchiquètent à coups de poignard les malheureux chevaliers de Saint-Jean qu'ils y trouvent. La garde du palais laisse faire. Les Varangiens arrêtent eux-mêmes le favori de l'impératrice.

Sur ces entrefaites, le peuple se rappelle que, sur les bords de la mer Noire, vit exilé un fils du Sébastocrator Isaakios Comnène, ce premier-né de Jean Ier, auquel son père avait préféré son second fils. Andronicos, c'était son nom, ne voyait dans la postérité de Manuel qu'une race d'usurpateurs qui lui avait volé son trône. Séduisant, intrépide, éloquent, corrompu jusqu'aux moelles, sa vie n'avait été qu'une suite de romanesques aventures. Une première fois enfermé dans une tour pendant de longues années, il s'échappe, est repris, se sauve de nouveau, tombe dans sa fuite entre les mains des Valaques, s'évade encore. Amnistié par Manuel, il porte le déshonneur dans la famille impériale, s'enfuit à Jérusalem, obtient une

seconde fois son pardon, revient à Constantinople, ose refuser le serment d'obéissance à l'héritier présomptif de l'Empire, et, pour cet acte d'insolence, oblige enfin l'indulgent Manuel à le reléguer à OEneum, dans la province du Pont.

C'est là qu'une flotte alla le chercher. Au premier appel, il accourut, se présentant comme le soutien de la religion outragée et l'exécuteur des justices populaires. Sa petite troupe, grossie de tous les aventuriers et de tous les mécontents, devint en route une armée. Constantinople le reçut comme un sauveur.

Dès le lendemain, les supplices commencent, les prisons regorgent, le sang coule. Maria, la veuve de Manuel, la mère de l'empereur, est jetée en prison sous l'accusation de haute trahison. Les juges s'enfuient et se cachent pour ne pas tremper dans un assassinat légal. Andronicos trouve, à leur place, des misérables qui condamnent sa victime, et il fait signer par le fils de la malheureuse Maria, l'imbécile Alexis, la sentence de mort rendue contre sa mère.

Pour Andronicos, ce n'était que le commencement; délivré de la mère, il a hâte de se débarrasser du fils.

Une troupe de bandits, soudoyée par ses agents, parcourt les rues, après l'exécution, criant : « Vivent Alexis et Andro-« nicos Comnènes, les grands empereurs, les princes romains! « Vivent tous deux de longues années! » Le sénat résiste; mais Andronicos sait comment lui faire entendre raison. « Quand cette belle chose, dit l'historien Nicétas, arriva aux oreilles de la populace, le désordre commença. Le peuple s'empara des défroques des sénateurs, s'affubla de leurs robes blanches, et, ainsi déguisé, parcourut les carrefours, dansant, chantant des chansons obscènes, et proférant d'effroyables menaces. » C'était la première fois qu'à Constantinople les ambitieux faisaient appel contre les classes supérieures aux instincts haineux de la foule. Le sénat eut peur et se tut. Alexis, dans l'espoir de sauver sa vie, se livra à Andronicos et consentit à partager l'Empire avec lui.

On fit asseoir le nouvel Auguste sur une chaise dorée; un courtisan lui plaça la mitre rouge sur la tête, un autre lui passa la robe impériale; le patriarche reçut ordre de se tenir prêt pour le lendemain, et l'émeute satisfaite se retira en s'ajournant pour la cérémonie du couronnement.

Le jour suivant, quand Andronicos entra à Sainte-Sophie, il

pleurait à chaudes larmes et jura sur l'Évangile qu'il n'acceptait l'Empire que pour consolider le trône de son pupille. Ces larmes épouvantèrent les spectateurs. Ils se demandèrent, en les voyant couler, quel crime nouveau cet homme méditait encore. Ils ne tardèrent pas à l'apprendre. Suivant l'usage, l'empereur régnant devait être acclamé le premier. C'était le signe de sa suprématie. L'empereur associé ne venait qu'en second ordre. La chose avait eu lieu ainsi la veille; le nom d'Alexis, même au milieu des cris de l'émeute, n'avait pas cessé d'être prononcé le premier. Mais, dans la nuit, tout cela avait été changé. Andronicos s'était senti assez fort pour ne plus attendre. Une bande de sicaires, apostée dans un coin de l'église, acclama son nom le premier. Personne n'osa réclamer, et l'assemblée terrifiée salua empereurs des Romains Andronicos et Alexis Comnènes. Du même coup elle prononçait l'élection de l'un et la déchéance de l'autre [1].

Quelques jours après, un sénatus-consulte dépouillait le jeune Alexis de la dignité impériale. Il n'avait fallu que les cris poussés dans la rue par une troupe de scélérats avinés pour faire descendre cette assemblée au niveau du sénat de Néron et de Domitien. Le sénatus-consulte, qui déclarait qu'il n'y aurait plus qu'un empereur, ne disait pas ce qu'on ferait du prince détrôné. Andronicos y pourvut. Avant que le décret fût arrivé aux extrémités de l'Empire, Alexis avait cessé de vivre. Andronicos l'avait fait étrangler dans son lit.

Le malheureux enfant n'eut même pas les honneurs de la sépulture. Andronicos voulut le voir mort et se fit apporter le cadavre. Après l'avoir contemplé un instant, il le frappa du pied et ordonna de séparer la tête du tronc, la marqua à l'oreille de l'empreinte de son anneau, comme on marque les victimes destinées à la boucherie, et donna l'ordre de jeter le corps à la mer et de porter la tête à la Catabate, le lieu consacré à l'exposition des restes des suppliciés.

Cela fait, le misérable demanda au patriarche et aux évêques de le relever du serment qu'il avait prêté à Manuel et à son fils. Les lettres d'absolution furent immédiatement accordées, affichées à la porte des églises, et Andronicos, en règle

[1] « Ordine mutato, Andronici nomen priore, Alexii posteriore loco est pronuntiatum. » (NICETÆ CHON. *Chr.*, p. 41 v°.)

avec Dieu et les hommes, put aller sans crainte et sans remords présider au Cirque les jeux qu'il donnait à son peuple (1183).

Il venait à sa façon de relever le dogme de la légitimité et du droit de primogéniture. Son père était vengé. Il dut dormir en paix.

Pendant deux ans, l'abominable tyran se rassasia de carnage. A la fin, ivre lui-même de la terreur qu'il inspirait aux autres, il se lassa de tuer en détail. Les prisons étaient pleines; il résolut de les vider d'un coup. Un édit parut qui condamnait à mort tous les suspects entassés dans les cachots.

C'est où l'attendait la justice de Dieu.

Par on ne sait quel oubli, il manquait un nom sur la liste de proscription, celui du riche Isaakios Angelos, proche parent des Comnènes, un des derniers parmi les nobles qui eût consenti à reconnaître le meurtrier d'Alexis. Andronicos avait, dit-on, voulu lui faire grâce. Mais il n'est si cruel tyran qui n'ait des serviteurs pires que lui. Stephanos Hagiochristophorités, le ministre favori d'Andronicos, au moment de commencer le massacre, s'aperçut de la lacune et prit sur lui d'arrêter Isaakios. Il venait de donner aux soldats l'ordre de le mener en prison, lorsque Isaakios, avec la force du désespoir, s'arrache de leurs mains, s'élance sur Hagiochristophorités, lui fend la tête d'un coup de sabre, et brandissant la lame ensanglantée, s'enfuit éperdu jusqu'à Sainte-Sophie en criant : « A moi, citoyens! J'ai tué le diable! » A ces mots étranges, le bruit se répand que c'est l'empereur qui est mort. Le peuple, les grands se précipitent vers Sainte-Sophie, forcent les prisons, délivrent les captifs, les arment, immolent tout ce qui hésite à les suivre.

On s'assemble dans la grande église. On procède sur-le-champ à l'élection d'un empereur. Un descendant des Dukas se présente, mais il est vieux, comme Andronicos. « Non, répond la foule, assez de vieillards comme cela! Nous n'en voulons plus [1]. » Une voix prononce le nom d'Isaakios, le héros de la journée. Isaakios est acclamé. On détache la couronne d'or du grand Constantin qui était suspendue au-dessus de l'autel, on la place sur son front. Dans ce moment, un cheval, échappé des écuries impériales avec ses harnais de pourpre et d'or, vient

[1] « Turba autem respondit se nolle deinceps parere seni... A tali cœtu concitatissimæ multitudinis Romanorum imperator salutatur. » (NICET.)

à passer. Le peuple s'en empare, oblige Isaakios à le monter, et la cohue, ayant à sa tête son empereur et les prisonniers dont elle a brisé les fers, se rue sur le palais.

En vain, Andronicos, surpris, essaye d'apaiser la multitude, prie, menace, offre d'abdiquer en faveur de son fils. Le peuple ne veut rien entendre, il brise les portes du palais, s'y engouffre et livre tout au pillage.

Andronicos tente de fuir, mais la fatalité le poursuit : le vaisseau qui le portait est atteint à l'entrée du Pont-Euxin. Le meurtrier d'Alexis est amené à Constantinople, où l'attend un supplice dont l'horreur fait presque oublier ses crimes. Les scènes hideuses qui accompagnèrent jadis la mort de Vitellius, traîné sanglant aux Gémonies, sont dépassées. Isaakios a abandonné le tyran à la populace, qui se le fait amener au Forum porté sur un chameau galeux. Pendant cette terrible promenade, les uns lui crachent au visage, le couvrent de boue, lui lancent des pierres ou des éponges chargées d'ordures ; d'autres lui arrachent les dents, les cheveux ; un furieux lui crève un œil, un autre lui abat la main droite. Une prostituée lui jette une marmite d'eau bouillante. Son corps sanglant n'est qu'une plaie. Le peuple pourtant n'en a pas encore assez. Il l'entraîne au théâtre, le suspend vivant par les pieds entre deux colonnes, le détache, le frappe encore, le mutile. Enfin, deux soldats italiens, plus féroces ou plus compatissants, tirent leurs épées et l'achèvent. La foule alors renverse les statues du monstre, déchire ses images et jette son corps défiguré dans les souterrains du Cirque. Ses deux fils, Jean, l'aîné, qu'il avait associé au trône, et Manuel, le second, périssent avec lui [1].

Isaakios Angelos était l'œuvre du peuple. Le peuple, malgré les malheurs qu'il devait attirer sur son pays, lui demeura fidèle.

Il ne put, il est vrai, empêcher la réaction patricienne dirigée par les Branas, les Paléologues, les Cantacuzenès, de jeter bas son idole et d'élever à sa place son frère Alexis III. Il protesta du moins à sa façon (1195.)

Avant même qu'Alexis eût été couronné par le patriarche, une sédition faillit emporter ce règne commencé par la trahison [2].

1 NICET.

2 « Ab omni militari turba et senatoribus imperator Augustus celebratur Alexius. » (*Ib.*)

Le peuple, un tas d'ouvriers et d'émeutiers, comme l'appelle dédaigneusement le logothète Nicétas, l'historien de ces temps agités dont il fut une des figures les plus marquantes, court en tumulte au Forum. Les séditieux criaient qu'ils étaient las des Comnènes et de leurs alliés [1]. « Ils ont régné trop longtemps, disaient-ils. Plus de Comnènes, plus d'Angeli, races dégénérées, qui ne produisent que des tyrans et des avortons! » Pendant qu'ils s'agitent et cherchent qui mettre à leur tête, le hasard leur amène l'astrologue Alexis Contostéphanos, le fils ou le parent d'un amiral glorieusement mort en Chypre quelques années auparavant. Contostéphanos voulait fuir; mais les mutins l'acclament, le forcent à se laisser revêtir de la pourpre et s'apprêtent à le conduire au palais. Déjà l'alarme était grande autour d'Alexis III. Les soldats chancelaient; le clergé semblait indécis. L'Impératrice Euphrosina Ducœna sauva son mari et son trône par un trait d'audace. Pendant que les grands, avec leurs domestiques armés, chargent le peuple par derrière, elle fait ouvrir à deux battants les portes du palais, et, entourée de la garde étrangère, elle marche droit à l'émeute. La foule, à cette apparition inattendue, se trouble, se disperse; Contostéphanos, abandonné, est pris et jeté dans un cachot; Alexis reste maître du terrain, et le patriarche se décide à le couronner.

Le peuple est vaincu, mais sa haine persiste. Alexis ne règne qu'au milieu des conspirations et des révoltes, toujours réprimées, toujours renaissantes. Après Contostéphanos, c'est Jean Comnène le Gros qui se fait acclamer dans Sainte-Sophie. Comnène échoue. Le peuple ne se décourage pas. Isaakios Angelos est prisonnier et aveugle, mais il n'est pas mort. Le peuple attend, sans perdre espoir, le vaisseau qui doit ramener le fils de son empereur et la vengeance.

Depuis huit ans, l'orage restait ainsi suspendu sur le trône d'Alexis III, lorsqu'en 1203 parurent en vue du port de Scutari les innombrables vaisseaux des Latins. On ne savait au juste qui menaçait ce formidable armement : Jérusalem ou l'empire d'Orient? Le doute ne dura pas longtemps. Les princes d'Occident, le comte de Montferrat, le doyen de Venise, les comtes de Flandre et de Champagne, quinze cents chevaliers de toute

[1] « Colluvies opificum et turbulentorum hominum in Foro imperatorem consalutant Alexium Contostephanum. Negabant enim se Comnenorum laturos diutius imperium, quorum pertæsum erat. » (NICET. p. 52.)

nation, à la voix d'Innocent III et du curé de Neuilly, avaient pris les armes pour la délivrance de la Terre-Sainte. Mais, en passant, ils venaient faire leur métier de chevaliers errants, de redresseurs de torts et de protecteurs du faible et de l'opprimé. Avec eux était le fils du vieil empereur. C'était lui qui les poussait; c'est lui qui, après la dédaigneuse réponse d'Alexis III aux injonctions des Croisés, qui l'ont sommé de descendre du trône et de le rendre à son père, guide l'attaque contre Constantinople et fait partager aux chefs des Latins sa confiance et son ardeur. Trente mille hommes ont déclaré la guerre à tout un empire. En quelques jours, la flotte grecque est dispersée, Galata est pris d'assaut.

La résistance est désorganisée; le peuple accuse l'armée; l'armée accuse l'empereur. Alexis III s'enfuit. Euphrosina offre en vain à qui veut la prendre la couronne abandonnée par son mari. Déjà les Varangiens ont couru à la tour où est renfermé le vieil Isaakios. Ils brisent ses fers et le mènent au palais de Blaquernes. Avant qu'Isaakios ait compris ce qui se passe, sa restauration est accomplie et l'on n'entend plus dans la ville que les cris de : « Longue vie à Isaakios et Alexis Angeli! »

Le premier mouvement du peuple, en apprenant la fuite de l'usurpateur, fut un élan de soulagement et de joie. « Nous « n'avons plus de tyran, s'écriait-il. Réjouissons-nous. Nous « sommes délivrés. »

L'élection du jeune Alexis à l'Empire eut lieu à l'unanimité [1].

Mais bientôt cette première impression fit place à la consternation. Tout ce que les Grecs conservaient au cœur de patriotisme et de foi se trouvait confondu. Alexis avait promis aux Croisés pour prix de la délivrance de son père, 200,000 livres d'or, une somme presque impossible à trouver en ce temps, même dans l'opulente Constantinople. En attendant la rançon de l'Empire, les impitoyables créanciers détenaient comme gage les faubourgs de la capitale. L'indépendance du territoire était violée, la religion menacée.

Le peuple se sentait livré par ses princes. Bientôt il n'écoute plus que son désespoir.

Convoqués par lui, le sénat, les évêques du Synode, les chefs

[1] « Uno omnium ore imperator salutatur. » (GEORG. ACROPOLIT. MAGNI LOGOTH. *Hist.*, p. 5.)

de la noblesse et du clergé, se trouvent encore une fois réunis avec la plèbe sous les voûtes de Sainte-Sophie, témoins depuis quelques années de tant de changements. Sans plus attendre, elle exige qu'on mette en délibération la question de l'Empire et le maintien ou l'expulsion des Angeli. Les sénateurs auraient voulu ajourner une résolution pleine de périls et continuer les négociations avec les Latins. Ils étaient épouvantés du danger que courait l'indépendance et l'existence même du pays. Mais la plèbe ne comprenait rien à tous ces ménagements. Impatiente d'en finir, elle s'écrie qu'elle ne veut plus du gouvernement des Angeli, et, sans désemparer, prononce la déchéance d'Alexis et de son père. En vain, les politiques, les vieillards essayent de rappeler à la raison une multitude éperdue de terreur et de rage. A tout elle répond qu'elle est venue pour élire un empereur, qu'elle ne se retirera pas sans en avoir un à son gré. Nicétas, qui assistait à cette sublime folie, a peint en quelques mots émus la détresse des sénateurs obligés de concourir à la ruine de leur patrie qu'ils prévoient, qu'ils prédisent et qu'ils ne peuvent empêcher. Il y a dans ces pages douloureuses, écrites après la catastrophe, sur le rivage d'Asie, quelque chose de la tristesse des tribus dispersées, pleurant, aux rives des fleuves de Babylone, Jérusalem envahie et le temple détruit. « En voyant, dit-il, l'obstination de ces hommes, nous déplorions nos fortunes adverses et nous restions immobiles et fondant en larmes; car, nous voyions bien ce qui allait arriver [1]. » Le peuple cependant mettait en avant tantôt un nom, tantôt un autre, ayant soin toutefois de ne prendre ses candidats que dans les familles nobles. Tous refusaient. La foule à la fin devint furieuse. S'emparant des magistrats plébéiens et des sénateurs qui ne se sont pas encore échappés de cette réunion tumultueuse, elle veut les contraindre, l'épée sur la gorge,

[1] « Plebeia multitudo defectionis consilia agere cœpit... Etiam senatus et collegium pontificum et ecclesiasticorum primores eo convenere et de imperatore eligendo una deliberare sunt coacti... »

« Cum autem sententias rogaremur, nullo modo autores esse poteramus ut, imperatoribus statim ejectis, alium crearent... At plebs, ut simplex et mutabilis et nihil ante libidinem in consilio habens, se Angelorum imperium diutius toleraturam negabat neque prius discessuram quam imperatorem ex sententia nacta esset...

« Igitur ipsa re contumaciam experti, fortunam miserantes et affatim lacrymantes, quiescimus, quid futurum esset, multo ante prospicientes. » (Nicet., p. 63, v° 64.)

à se laisser imposer la couronne. « Tu as une robe, disaient ces malheureux, il faut que tu sois notre empereur [1]. »

Ces scènes de délire se renouvelèrent pendant trois jours. Le troisième, le peuple saisit, malgré sa résistance, un jeune patricien, nommé Nicolaos Canabè, et l'obligea à accepter la pourpre (25 janvier 1204) [2].

Cependant, la confusion était au comble au palais de Blaquernes. Le vieil Isaakios, aussi irrité contre ses sujets que contre les Croisés, affectait de ne plus se mêler du gouvernement. Alexis ne voyait de salut que dans l'entrée de ses alliés à Constantinople. En entendant les cris des séditieux qui acclament Canabè, sa tête s'égare, il envoie au camp des Croisés le plus cher de ses confidents, le protovestiaire Alexis Mourtzouphle, un grand seigneur de la maison des Dukas, avec la mission de les inviter à faire rentrer leurs hommes au palais de Blaquernes. Le marquis de Montferrat part aussitôt pour s'en emparer; mais déjà Alexis est retombé dans ses irrésolutions et les Croisés trouvent les portes closes.

Cependant, à la vue des lances des soldats d'Occident, l'émeute qui gronde encore, redouble. Le perfide Mourtzouphle a assemblé ses parents et le préfet du Fisc, et leur a révélé les négociations de l'empereur avec l'ennemi commun. Tous déclarent qu'il a mérité la mort. Ils se répandent au dehors pour enflammer les esprits. Le peuple, les Varangiens courent à Blaquernes, au milieu de la nuit, pour donner l'assaut au palais. Les portes vont céder sous la hache des Varangiens. A ce moment, Mourtzouphle pénètre chez Alexis, lui dit que tout est perdu, lui offre un asile dans sa demeure. Alexis, hors de lui, sort du palais par une porte dérobée, et, caché sous le manteau du traître, traverse sans être reconnu les lignes des gardes et les rangs de l'émeute.

1 « Plebeios magistratus et quosdam nostri ordinis manibus deprehensos, accipere coronam, strictis ensibus, hortabantur : esto noster imperator. » (Nicet.)

2 « Populo nihil opitulante. » (*Ib.*)

« Cujus proditionis merito tertius in urbe imperator attolitur... tertium Nicolaum quemdam, qui apud Sanctam Sophiam imperiales infulas usurparat, traditum sibi Græcorum, qui eum creaverunt, proditione, rursus incarcerat. (Ep. Balduini imp. ad Innocent. pap. ap. Baron. contin., t. XII, p. 106.)

« Murtzuphlus postea imperator, non dissentiente populo, eligitur. » (Georg. Acropolit. p. 4.)

Mais, à peine est-il entré sous le toit du protovestiaire, que Mourtzouphle se démasque, enferme le jeune empereur dans un souterrain de son palais, assemble le peuple, lui dénonce la trahison de ses princes. Si on ne se hâte, dit-il, pour conclure, de prononcer la déchéance de l'indigne empereur, c'en est fait de l'Empire romain; il est pour toujours la proie des soldats impies de l'Occident.

A ces mots, le peuple frémit. Canabè, qu'il a acclamé la veille, est là, mais déjà il l'a oublié. Vingt avis s'ouvrent à la fois. Les uns veulent nommer Mourtzouphle préfet de la ville, les autres commandant en chef. Le plus grand nombre le demande pour empereur et il est élu à l'unanimité sous le nom d'Alexis V. Constantinople a cinq empereurs à la fois : Isaakios à Blaquernes, Canabè au grand palais, Alexis Comnène en prison, Alexis III Angelos en fuite, Mourtzouphle au Cirque. Mourtzouphle l'emporte et Canabè, abandonné comme il a été pris, va rejoindre le jeune Comnène dans son cachot.

L'usurpateur ne se décida pas tout de suite à se débarrasser de ses deux captifs. Il les gardait comme otages. Mais, lorsque, dans une entrevue qu'il avait sollicitée du doge, le vieux Dandolo lui eut signifié qu'il n'y avait pas de pardon et de paix pour lui qu'avant tout il n'eût rendu la liberté et humblement demandé grâce à son seigneur, son parti fut pris. La nuit suivante, il entrait dans la prison d'Alexis, avec lequel il avait dîné le jour même, l'étranglait de ses mains et l'achevait en lui brisant les côtes d'un coup de sa masse de fer. Le vieil Isaakios, à cette effroyable nouvelle, fut saisi d'un tremblement soudain dont il mourut. Quant à Canabè, l'histoire ne s'est pas donné la peine de dire comment finit cet empereur d'un jour. Mourtzouphle restait seul, héritier de tant de victimes.

On sait le reste, l'assaut donné à Constantinople, la défaite et la fuite de Mourtzouphle.

En apprenant le départ de l'empereur, le peuple encore une fois s'était porté à Sainte-Sophie pour élire un nouveau prince. Déjà les faubourgs de Constantinople étaient au pouvoir des assiégeants, et les partisans de Théodoros Dukas et de Théodoros Lascaris se disputaient encore un empire qui déjà avait cessé d'exister.

Cependant, cette étrange élection, accomplie au bruit des armes, à la lueur des maisons en feu, touchait à son terme, le clergé venait de faire pencher la balance en faveur de Lascaris,

le gendre d'Alexis III, lorsque tout à coup les trompettes retentissent. Les Croisés venaient d'escalader les remparts. « Pendant qu'ils étaient en train de procéder à la nomination de quelque autre Constantin, écrivait l'empereur Baudouin, les nôtres, qu'on n'attendait pas, étaient survenus. » Aux cris d'effroi poussés par la ville surprise, Lascaris repousse les insignes impériaux que lui tendent les prêtres, reprend son épée, s'élance au-devant des assaillants, combat tant qu'il lui reste un homme, et, quand tout est fini, se jette dans la campagne et va chercher un empire là où l'on se bat, de l'autre côté du Bosphore [1].

[1] « Quo comperto, Græcorum plebs attonita de substituendo imperatore pertractat et dum mane facto ad nominationem cujusdam Constantini procedunt, pedites nostri, non expectata deliberatione majorum, ad arma prosiliunt et terga dantibus Græcis... » (Ep. Balduini imp.) — Nicet. p. 64.

CHAPITRE XXIII

LES LASCARIS ET LES PALÉOLOGUES.

Pendant qu'au milieu de Constantinople dévastée et de ses monuments détruits, les barons du Nord, imitant les coutumes des vaincus, procèdent à l'élection d'un empereur barbare et qu'un patriarche latin, dans le temple élevé par Justinien, revêt un comte de Flandre de la robe de drap d'or et du diadème des Césars, pendant que les Vénitiens, les Français tirent au sort les provinces de l'Empire, sur le rivage d'Asie, au milieu de ses compagnons d'infortune, pauvre, sans ressources, presque sans armes, Lascaris commençait contre les Barbares d'Occident cette croisade homérique de l'indépendance, la plus sainte des guerres que la civilisation ait soutenue contre la barbarie, le droit et l'amour de la patrie contre l'oppression et la conquête brutale.

Tout, au premier moment, semblait perdu sans ressource, et Lascaris avait à peine quelques pieds de terrain autour de sa tente. Peu d'années après, il était maître de la Bithynie, de la Phrygie, de la Lydie, de la Carie; il était à Nicée, et, dans cette nouvelle capitale où la foi grecque et le nom romain trouvaient enfin un abri, il prenait, à la suite d'un conseil tenu par les chefs de l'émigration et les primats de l'Église, les brodequins rouges qu'il avait refusés à Constantinople.

Quittant le nom de Despote, trop humble désormais pour les espérances renaissantes de son peuple, et dont il s'était contenté aux premiers jours de la guerre de l'indépendance, il se soumettait de nouveau à l'élection et se faisait saluer par tous les Grecs réfugiés sur la terre d'Asie, César et empereur des Romains[1] (1255).

[1] « Theodorus, ad illa usque tempora despota, imperator acclamatur. » (Georg. Acropolit. p. 6.) — Nicet. p. 71 v°. — Nicephor. Gregor. *Hist. rom.* tr. Wolf. Paris, 1657, p. 5.

Banduri (*Numism. imp. Rom.* t. II) cite une médaille de Théodoros Lasca-

C'était la première fois que le nom de César apparaissait dans l'Orient comme attribut de la puissance suprême. L'Empire expirant remontait à son origine pour y chercher le salut.

Le patriarche grec, Jean Camateros, était à Didymotique. Michaël Autorianus le remplaça et mit la couronne sur le front de Lascaris.

Ainsi, l'Empire se dédoublait : en face de celui de Constantinople, celui de Nicée; en face des Latins, les Grecs vaincus mais non domptés. En prenant le titre d'empereur, Lascaris savait à quoi il s'engageait. C'était une guerre à mort qui commençait entre les oppresseurs et les opprimés. Pendant cinquante-huit ans, la Grèce, héritière de Rome, allait porter la cuirasse et l'épée, résolue à ne les déposer que lorsqu'elle aurait chassé les Barbares de la ville de Constantin.

En même temps, des débris de l'Empire byzantin, deux autres se formaient, l'un à Thessalonique, un autre à Trébizonde. Divisés entre eux, les trois empires se trouvaient unis pour combattre l'étranger.

Sur la terre d'exil, dans cette Rome antique, où le camp a remplacé la cité, il est à peine besoin de faire remarquer qu'il n'y a plus de distinction, aux jours des comices impériaux, entre l'armée, le sénat, le clergé et le peuple. Tout Grec est soldat dans cette cité qui marche avec le drapeau, ceux qui combattent et ceux qui prient.

Le sénat et le clergé n'ont pas cessé d'exister comme forces organiques de l'Empire. La Grèce, son sénat, son patriarche, ses lois, sa langue, sa cour sont avec Lascaris. Cette monarchie qui se souvient encore de son origine romaine n'a pas perdu le goût de la légalité; elle veut que les décrets du sénat continuent à sanctionner la nécessité des révolutions auxquelles elle se soumet, que les décisions du Saint Synode en consacrent la justice [1]. Mais, quand il s'agit de voter, peuple, clercs et grands sont confondus.

Tous ensemble, les citoyens de cette patrie mobile avaient, en élisant une seconde fois Lascaris, entendu voter la résurrection de l'Empire national. Tous encore, lorsque Jean

ris dont l'exergue porte les mots : ΑΥΤ. ΚΑΙC. ΘΕΩΔΩΡΟC. ΡΩΜΑΙΩΝ. Ο. ΛΑCΚΑΡ. *Theodoros. Lascaris. Autocrator. Cæsar. Romanorum.*

[1] « Sententiis senatus et sacri ordinis impulsus. » (NICEPHOR. GREGOR. l. XI, p. 11 v°.)

Vatatzès voulut que son fils tînt sa couronne de l'élection et non de l'hérédité paternelle, avaient élevé sur le pavois Théodoros II. Tous enfin, lorsque, pour porter le dernier coup à l'Empire latin, il parut aux Grecs du camp de Magnésie qu'il fallait autre chose que la main d'un enfant, contribuèrent au coup d'État qui donna pour collègue ou plutôt pour maître à Jean Lascaris Michaël Comnène Paléologue[1].

Ce sont les grands et les principaux magistrats qui commencent la révolution en donnant à ce dernier la tutelle de l'infortuné. C'est l'armée et le peuple de Constantinople qui la terminent, en accueillant Michaël dans la capitale reconquise comme l'unique empereur des Romains, et en le confirmant en cette qualité sans faire mention du pupille dont il avait juré de respecter les droits. Les prêtres font cause commune avec les grands et le peuple. Ils soutiennent le pavois sur lequel Michaël, à Magnésie, s'offre aux acclamations de ses soldats. Dans cette guerre nationale qui est avant tout une guerre sainte, les prêtres sont au premier rang, comme jadis les Lévites au désert, et ils figurent à ce titre parmi les grands dignitaires qui portent l'usurpateur sur le bouclier d'investiture[2].

Leur patriotisme exalté va, sans en avoir conscience, jusqu'au sacrilége. Michaël Paléologue, au moment de franchir le dernier degré et de se faire empereur, recule. Il rappelle au peuple le serment de fidélité qu'il a prêté à Théodoros II, qu'il a renouvelé trois fois depuis sa mort et qui le lie au fils des Lascaris. Le sénat s'assemble alors et avec lui le patriarche et tous les prélats, et tous ensemble déclarent qu'il s'agit du salut du peuple chrétien, que Christ, le juste juge, ne lui demandera pas compte des moyens, qu'au contraire, il tient en réserve pour son défenseur ses couronnes les plus divines. En foi de quoi, tous déposent dans l'urne le bulletin écrit qui l'appelle au trône.

La religion consomme ainsi l'œuvre de la conspiration.

Au cinquième siècle, lorsque l'empire d'Occident penchait vers sa ruine, il avait semblé aux Romains que, pour le sauver, il suffisait de remettre en vigueur l'élection du souverain par le peuple, et il n'avait pas tenu aux Majorien, aux Anthémius de donner raison à cet instinct qui cherchait à révivifier la nation

[1] « Propter unum infantem tantum imperium tantæque res non sunt in periculum adducendæ. » (PACHYMER. l. I.)

[2] PACHYMER. l. I et II. — GEORG. ACROPOLIT. *Hist.*, p. 87.

en remontant aux sources de sa grandeur. Dans la crise terrible qui commence à la prise de Constantinople et qui se dénoue par l'expulsion des Latins, l'élection par la nation en masse est encore en Orient le commencement de la délivrance.

Les Lascaris, les Paléologues sortent du suffrage populaire : c'est là que les deux dynasties libératrices puisent le prestige et la force qui ramèneront les Grecs dans la ville impériale.

Certes, la proscription du petit-fils de l'héroïque Lascaris est une des grandes ingratitudes des nations, et le cœur se serre à lire dans les écrits des contemporains le récit de cette longue série de perfidies et de mensonges qui, pas à pas, entraînent le malheureux enfant dans un abîme sans fond; cette usurpation éhontée, qui débute par le massacre du tuteur donné par Théodoros II à son fils, et qui finit par la mort anticipée infligée au jeune empereur; la lente évolution qui conduit vers le trône Michaël Paléologue, aujourd'hui Grand-Duc et tuteur de l'empereur, demain Despote associé à l'Empire, puis empereur avec Lascaris, mais seul couronné, puis enfin seul empereur: ténébreuse progression qui, avec un caractère plus sombre, remet en mémoire l'histoire de Romanus Lécapénus et de Constantin Porphyrogénète. Comment peindre ces serments prêtés le matin et violés avant le soir, la foi mentie, la trahison sans scrupules ni remords, et, ce qui ajoute au sinistre effet du tableau, au milieu de ces crimes froidement accomplis, la complicité de tout un peuple assistant impassible à la spoliation du petit-fils du héros qui a donné le premier signal de la revanche?

Parmi tous ces soldats qui furent les compagnons d'armes de Vatatzès et de son fils, parmi ces prêtres qui représentent Dieu et la patrie dans le camp des Grecs, il ne s'élève en faveur de l'orphelin qu'une seule voix, celle du patriarche. Le clergé est le plus âpre à préparer sa ruine; les sophismes des évêques et des prêtres, la terreur produite par le meurtre de Mizalon égorgé au pied des autels, l'enthousiasme de la guerre sainte, les mots de liberté, de souveraineté populaire habilement exploités par Paléologue, entraînent tout. Nous avons dit avec quel respect apparent des consciences, quel souci inusité des formes, eut lieu le vote qui donna l'Empire à Michaël. Jamais plus sanglante injustice ne fut plus solennellement absoute par l'adhésion d'une nation entière.

Ce n'est pas que, de la part de la masse, il y eut au début un parti pris de détrôner le légitime empereur. Le peuple, à Ma-

gnésie, en ne couronnant que le second Auguste, avait seulement oublié le jeune Lascaris, voilà tout. Il avait voulu lui donner un collègue, un guide, un tuteur, vieille habitude du temps des Niképhoros Phocas et des Tzimiscès qui, dans son esprit, se conciliait à merveille avec la légitimité, non le supprimer. Il le regardait toujours comme son souverain. Quand, par une fortune inouïe, Stratégoupoulos, avec huit cents hommes, se trouva maître presque sans s'en douter d'une ville qui avait bravé les efforts des Perses, des Bulgares, des Sarrasins, des Avares, et qui, pendant deux siècles encore, réduite pour ainsi dire à ses seules forces, devait tenir en échec la puissance de l'Islamisme, aux cris de : *Liberté!* poussés par les soldats, les habitants de Constantinople répondirent par ceux de : *Longue vie aux empereurs Michaël et Jean !*

Mais on s'habitue vite aux malheurs des grands. La postérité les plaint et les venge quelquefois, mais les contemporains les abandonnent volontiers.

Maître de la capitale, Paléologue voulut faire dater du même jour l'ère de la délivrance et celle de sa dynastie. Comme si l'élection de Magnésie ne signifiait plus rien pour le souverain de Constantinople, et qu'il n'appartînt qu'à la ville impériale de faire des empereurs pour la Grèce reconquise, il se fit couronner de nouveau dans Sainte-Sophie, et, cette fois, le nom même de Jean Lascaris ne fut pas prononcé. La nation offrait sa déchéance au libérateur en échange de Constantinople rendue.

Pourtant, la présence de ce fantôme d'empereur, de ce reproche vivant, attaché à ses côtés, troublait encore son farouche tuteur[1]. Pour en finir, il lui fit brûler les yeux. Le patriarche Arsenius protesta, mais le reste de l'Empire se tut (1261).

A ce prix, la dynastie des Paléologues fut fondée, et, pendant deux cents ans, rien ne troubla l'harmonie entre le peuple et les héritiers de Michaël, pas même les fautes et les revers de ceux-ci. Le pacte formé par l'élection de Magnésie résista à tout.

Cet espace de deux siècles, qui précède la chute de l'empire d'Orient, marque l'époque de sa décadence sans remède. Et cependant, tant il est vrai que les institutions ne font pas

[1] « Absurdum et perincommodum putabat adhærere istum sibi puerum imperii collegam. » (PACHYMER. l. III, c. x.) — *Ib.* l. I, c. XXII, XXIII, XXVIII; l. II, c. II, III, IV, VII, VIII, XXII; l. III, c. II et X.



toujours la destinée des peuples, c'est celle en même temps où la monarchie impériale atteint son développement le plus parfait, où la transmission du pouvoir s'accomplit dans l'Empire byzantin avec une régularité sans exemple jusqu'alors dans l'ancienne comme dans la nouvelle Rome. A peine, en se reportant à la longue domination de la postérité de Basilios le Macédonien, trouverait-on dans les annales romaines une pareille succession de règnes tranquilles et incontestés.

Entre les deux dynasties, du reste, les analogies abondent. L'une et l'autre ont leur racine dans l'élection. L'une et l'autre doivent leur popularité à leur origine et la conservent en s'y retrempant de loin en loin. L'une comme l'autre se perpétue par l'association, soigneusement maintenue de génération en génération, et qui fait passer sans secousse la puissance impériale du père à l'enfant, de l'aïeul au petit-fils. Pendant la durée de l'une comme pendant la durée de l'autre, tel est l'attachement professé par la nation pour la race de ses princes que les ambitions les plus hautes ne vont pas au delà de l'association forcée avec les empereurs, dont les chefs des armées aspirent à se constituer les tuteurs [1]. La guerre civile même ne met pas en péril la possession du trône par la dynastie. Acclamé par son armée, Cantacuzène peut bien, comme autrefois Lécapénus, contraindre l'empereur à l'accepter pour collègue. Mais, du jour où il porte ses vues plus loin, où il ose faire de son propre fils l'associé et l'héritier du trône et proscrire le nom des Paléologues, la nation le déserte, il tombe et va, comme le fameux usurpateur du douzième siècle, expier dans un cloître ses ambitieuses visées et son impuissance.

Chose bizarre. A mesure que se consolide la dynastie des Paléologues et que s'éloigne le souvenir de la spoliation du dernier des Lascaris, le remords s'en réveille plus vivace au cœur de la nation. La mémoire de l'orphelin, du pupille trahi par celui qui devait en être le protecteur, abandonné par le peuple qui avait promis à son père de le défendre, a survécu à l'enfant détrôné et au tuteur infidèle. Mais, par une bizarre rencontre, la justice populaire qui refuse d'amnistier le fondateur de la dernière dynastie grecque, loin de nuire à sa postérité, n'aboutit qu'à corroborer à son profit le respect de sa légitimité et à tourner contre les usurpateurs à venir la répro-

[1] Παρὰ τοῦ στρατοῦ. (M. Duc. c. vi, p. 24.)

bation qu'excite l'usurpation du premier des Paléologues. Ainsi, en Angleterre, quand les tories se détachèrent des Stuarts et passèrent à la maison de Hanovre, la légitimité nouvelle n'eut pas de plus fervents adeptes que ces vieux ennemis de l'usurpation et de la révolte.

Ce n'est pas cependant, et les Paléologues le savent bien, cette vague tendance à l'hérédité qui fait leur force, mais l'élection populaire d'où ils sont issus, et, dans les jours de danger, ils sont les premiers à la tirer de l'oubli pour en faire l'arbitre de leurs dissentiments domestiques et le garant de leur stabilité.

En 1373, pour punir l'ingratitude de son fils aîné, Jean Andronicos, Jean V se résout-il à lui retirer la couronne qu'il lui a donnée en l'associant à l'Empire et à la faire passer sur la tête de Manuel, le second de ses enfants, la déposition du fils coupable s'accomplit avec toute la solennité des anciens temps. Le sénat, convoqué par l'empereur, prononce la déchéance d'Andronicos et frappe avec lui d'indignité son fils au berceau. Désigné au suffrage des citoyens par son père et par le décret de l'assemblée patricienne, Manuel se présente devant le peuple, décoré des brodequins de pourpre, et celui-ci, à l'unanimité, le salue empereur et le reconnaît pour héritier de l'Empire (25 décembre 1373)[1].

Que si, un instant maître, par la trahison et la fortune des armes, de la personne de son père et de ses deux frères, Andronicos rentre triomphant à Constantinople et s'y fait proclamer de nouveau empereur des Romains, il n'ose pas, son père vivant, revêtir son fils de la pourpre, et bientôt, se sentant repoussé par le sentiment public, il abdique, cède à Manuel ses droits à l'hérédité, et laisse, sans protester, le patriarche couronner son frère du diadème impérial et rendre irrévocable la déchéance qu'il subit pour la seconde fois.

En mourant pourtant, il lègue sa vengeance à son fils, et, dès que celui-ci est en âge de faire valoir les prétentions auxquelles son père avait renoncé, soutenu par les Ottomans, il oblige son oncle d'abord à partager l'autorité impériale avec lui, puis, pour cacher son humiliation, à entreprendre ce long voyage d'Occi-

[1] « Manuel a patre et senatu imperator designatus, in urbe manere jubetur et purpureis ornatur calceamentis atque ab omnibus habetur hæres imperii. » (G. Phrantz. l. II, c. xii, p. 53.)

« Byzantin elegerunt Emmanuelem, jam fastidientes Andronici imperium. » (Laonic. Chalcondyli. *Hist.*, l. II. Paris. 1650, p. 33.)

dent, un des étonnements du moyen âge, sur le point de finir. Le peuple de Constantinople, menacé par les Turcs et pris d'épouvante, laisse Manuel s'éloigner et se soumet sans résistance au prince dont il a chassé le père; il se condamne lui-même en répudiant la tyrannie de Manuel, en l'obligeant, par peur, à restituer à « l'héritier légitime le pouvoir qui lui appartient ». Mais cette défaillance momentanée, cette abdication du droit électif ne dure qu'autant que la terreur causée par l'impérieux protecteur du fils d'Andronicos. Dès que Bajazeth a succombé à la sanglante journée d'Angora, l'empereur exilé reparaît et le peuple et les gardes palatines, chassant l'indigne Paléologue, saluent de nouveau, avec le même élan qu'autrefois, Manuel seul empereur des Romains [1].

« Jusqu'au dernier jour, dans cet Empire absolu que ses maîtres s'efforcèrent vainement de rendre héréditaire, l'élection prévalut, et ce faible rayon de l'antique liberté de Rome et de Byzance jeta une dernière lueur sur leurs derniers débris [2]. »

Quand Jean VIII Paléologue, fils de Manuel, mourut, il ne restait plus de ce qui fut l'Empire romain d'Orient que quelques lambeaux de provinces épars et une ville dépeuplée dont l'immense enceinte ne contenait pas, au jour suprême, plus de 4,970 combattants.

Voilà l'Empire dont les frères du dernier souverain couronné dans Constantinople se disputaient les débris.

Jean VIII laissait quatre frères : Théodoros, qui avait pris l'habit religieux, Constantin Dragosès, despote de Lacédémone, Démétrios et Thomas.

La vieille querelle qui, depuis le cinquième siècle, divisait les partisans de la primogéniture, se réveilla aux derniers jours de l'Empire. Il s'agissait de savoir qui devait succéder à Jean VIII, de Constantin, l'aîné de ses frères, ou du Porphyrogénète Démétrios. Un parti se prononçait pour le Porphyrogénète, le chef et l'espoir des schismatiques obstinés à repousser le concile de Florence et l'union avec les Latins. L'impératrice et les autres princes de la maison impériale soutenaient les droits de Constantin.

[1] « Solus igitur Manuel a palatinis officialibus et populo (παρὰ τοῦ Παλατίνου καὶ τοῦ δήμου) imperator salutatur. » (M. Duc, c. 17, p. 78.)
[2] Ségur, *Histoire du Bas-Empire*, t. IV.

La « volonté de tous », ainsi que s'exprime l'historien de la chute de Constantinople, Georges Phrantzès, l'ami et le confident de l'infortuné Dragosès, se prononça pour le despote de Morée. Deux députés, Alexis Philanthropénos et Manuel Paléologue, allèrent porter à Constantin la couronne augustale et lui annoncer qu'il était empereur par *la volonté de sa mère et de ses frères, la priorité de l'âge, sa vertu et les suffrages de la quasi-unanimité des citoyens* [1] (7 février 1449).

Le principe électif, qui avait présidé à la naissance de l'Empire, venait présider à ses funérailles.

Quatre ans plus tard, Constantinople succombait et Constantin X avec elle.

Il se trouva des Grecs pour refuser de compter parmi les empereurs celui qui venait de mourir sous les ruines de Byzance, parce qu'il avait, disaient-ils, refusé de se laisser couronner, tant que le danger qui menaçait Constantinople n'aurait pas été écarté. L'humanité l'a vengé en mettant au premier rang parmi ses héros et ses martyrs le dernier successeur d'Auguste et de Constantin.

[1] « Ameræ significare statuerunt matris fratrumque voluntatem, primatum ætatis, virtutem civiumque pæne omnium studia, Constantino ad imperium suffragari... »

« Quumque magna esset perturbatio dubitantium quem e fratribus coronarent imperatorem, tandem ex omnium voluntate, ut ante commemoravi, Alexius Philanthropenus cum Manuele Palæologo missus est in Peloponesum ad coronandum augustali corona dominum meum Constantinum despotam. » (G. Phrantz. l. III, c. i.)

« Demetrius prohibitus est ab oppidanis. » (Leon. Chalcondyl. l. VII, p. 197.)

CHAPITRE XXIV

RÉSUMÉ.

Nous sommes arrivés au terme de cette longue histoire des révolutions de la succession impériale, qu'on pourrait appeler l'histoire des révolutions de l'Empire, tant elles en reproduisent exactement le sens, tant elles s'y lient étroitement.

Avant de fermer ce livre, le lecteur nous saura gré peut-être de faire rapidement passer sous ses yeux le terrain parcouru.

Sous le principat d'Auguste, la transmission du pouvoir, combinaison savamment confuse, habilement incertaine, de l'hérédité sans primogéniture et de l'élection, est la fidèle image de cette monarchie naissante où se mêlent, mal délimités encore, les formes républicaines du passé et le despotisme d'un seul.

Tout, dans cet organisme qui commence, dans cette dictature princière issue de la démocratie, est encore vague et flottant. Auguste règne par la volonté du peuple, Tibère par celle du sénat, Caligula par l'acclamation populaire qui brise le testament de Tibère, Claude par les cohortes du camp des prétoriens et le peuple. Désignation par le prince, sanction patricienne donnée à l'institution de l'héritier du trône, élection populaire, pression des soldats, tout est en germe, tout se croise et se heurte dans cette organisation indécise, où la démocratie côtoie la prépondérance du patriciat, où l'omnipotence du prince rencontre en face d'elle les furieuses exigences de la soldatesque.

L'hérédité même qui a fixé le pouvoir dans la maison des Césars n'existe que de nom. L'adoption modifie sans cesse la famille impériale. Les Claudii se greffent sur les Julii, les Domitii sur les Claudii. Le fils adoptif écarte le fils légitime : l'élection par le prince l'emporte sur le droit du sang.

Au milieu de cette confusion, le seul fait qui se dégage net-

tement est la nécessité de l'acceptation du prince par le sénat et le peuple. L'établissement d'Auguste est une monarchie héréditaire, mais dans laquelle, à vrai dire, ce qui porte le nom d'hérédité n'est qu'une élection à deux degrés : en premier lieu, l'empereur qui choisit son successeur parmi les siens, ou parmi ceux qu'il a fait entrer par l'adoption dans la famille impériale, ensuite, la nation qui ratifie son choix.

Les Césars tombent. L'Empire sort de la maison des Jules. Il passe de Rome aux provinces, du peuple aux armées. L'élection pure triomphe, mais en devenant le privilége des soldats. Le peuple armé remplace celui du Forum. Le Champ de Mars a été transporté dans les camps.

La lutte s'ouvre entre les légions, d'un côté, avec les provinces qui les recrutent, et de l'autre, Rome et la tradition, entre la race italique et celle des vaincus. On se bat pour la nomination du prince, mais, en définitive, il s'agit de savoir à qui appartiendra l'Empire, des conquérants ou des peuples conquis.

Ce mouvement alternatif, qui tantôt donne l'Empire aux provinces et tantôt le ramène dans Rome, commence avec la sanglante anarchie qui a suivi la mort de Néron et ne s'arrête qu'au temps où les Antonins inaugurent l'ère des dynasties provinciales.

Alors, une lente réaction s'étudie à refaire le principat d'Auguste. Les Flaviens ébauchent, les Antonins réalisent le gouvernement rêvé par les lettrés de Rome et les classes supérieures, la République gouvernée en commun par le prince et le sénat, l'absolutisme réconcilié avec la liberté, l'hérédité avec l'élection. L'empereur seul nomme l'héritier de l'Empire ; mais l'adoption et l'association, qui tiennent lieu du droit de la naissance, sont subordonnées à la double sanction du *jugement* du sénat et de l'acclamation publique, et Commode lui-même, le fils de Marc-Aurèle, ne règne que par le décret du sénat qui demande pour lui à son père le partage du trône.

Mais bientôt la guerre extérieure et la guerre civile s'abattent sur l'univers romain. L'Empire se déchire, toutes les nationalités comprimées aspirent à la fois à reconquérir leur indépendance ou à régner sur le monde. La lutte à mort entre la civilisation et la barbarie a commencé. Rome est devenue une arène sanglante où, pendant un siècle et plus, les armées mettront l'Empire aux enchères et s'en disputeront les lambeaux. Vingt empereurs proscrits, assassinés, égorgés, trahis par leurs

soldats, autant de tyrans que de provinces, une anarchie qui n'a eu d'analogue que dans les agitations perpétuelles des mameloucks ou des janissaires d'Alger, s'étendant à la fois sur l'Europe, l'Asie et l'Afrique civilisées : voilà le monde romain dans cette sanglante période.

Il n'y a plus place que pour le fer. L'Empire, assiégé par les hordes barbares, démembré par les tyrans, n'a qu'un besoin, la défense. Le monde est aux soldats. Les empereurs ne sont que les plus vaillants de leurs frères d'armes, cœurs de bronze, fer-en-main, comme s'appelle le plus glorieux d'entre eux. La démocratie armée des légions remplace le peuple et le sénat, auquel cependant elle s'obstine à demander pour ses élus la consécration dont sa toute-puissance n'osera jamais se passer.

L'Empire républicain d'Auguste et l'Empire patricien des Antonins sont morts tous les deux. Mais, quand finit l'ère terrible des élections tumultuaires, un grand fait les a absoutes. La Barbarie est refoulée, l'unité de l'Empire reconstituée, Claude, Probus, Aurélien ont justifié le régime épouvantable qui a sauvé pour des siècles le nom romain.

Alors, Rome rendue à elle-même semble quelque temps hésiter entre le repos du despotisme et la liberté réglée que lui promettent les empereurs élus par le sénat. Un instant même, le fantôme de la République semble sortir de dessous les ruines.

Mais l'illusion n'est pas longue. Les provinces exclues de l'élection, le peuple de Rome, devenu peu à peu une populace d'esclaves ou d'affranchis d'hier, le sénat, odieux à la plèbe comme aux armées, les armées mêmes, qui, à mesure qu'elles se remplissent de barbares ou de colons des frontières à peine romains, deviennent plus indifférentes au nom du prince, tout, comme au lendemain d'Actium, semble appeler un changement : la paix dans la servitude.

A ce moment de lassitude universelle, un homme se rencontra qui jugea l'heure propice pour en finir avec tout ce qui avait fait jusque-là la vie de l'Empire, avec les élections tumultuaires et les élections patriciennes, la puissance du sénat et celle des camps, l'unité du pouvoir et les derniers vestiges de la démocratie et de la liberté.

L'empereur n'était que le chef des armées et du peuple : ce soldat parvenu en fait un dieu.

Le monde n'avait qu'une capitale et un prince. Les légions,

tout en portant l'élection hors de Rome, y avaient laissé le gouvernement. Dioclétien en retire l'Empire et l'éparpille à Nicomédie, Milan, Sirmium, Arles et Trèves.

Au lieu d'un maître, l'Empire en a quatre : au lieu de l'hérédité ou de l'élection, c'est le recrutement de la tétrarchie par elle-même qui doit donner à Rome ses Augustes et ses Césars.

Combinaison merveilleuse, l'un des plus puissants efforts du génie en révolte contre la nature des choses et les instincts des masses, avortement plus merveilleux encore. Dès que le créateur de cette gigantesque organisation qui devait tout supprimer, tout étouffer : protestations des peuples, tumultes des camps, guerres intestines, élection, hérédité, a disparu, tout s'affaisse, tout tombe, comme ce paganisme décrépit dont Dioclétien a pris la cause en main. De tout cela, il ne reste que la monarchie de Constantin et le triomphe de la croix.

Les armées ont repris possession du droit de faire les empereurs.

L'élection reparaît, ramenée par la révolte ; l'hérédité, ramenée par l'élection.

De l'édifice construit avec tant de peine par Dioclétien, repris en sous-œuvre par Constantin, il ne subsistera, pour le malheur de Rome, que le germe fatal de division déposé dans ses fondements par les deux empereurs.

Dioclétien a fait la dualité des Augustes ; Constantin, celle des capitales ; Valentinien, Théodose vont faire celle des Empires.

L'Empire, après les partages de Naïssus et de Milan, aura deux capitales, deux sénats, deux peuples. L'Occident et l'Orient se séparent : l'unité est rompue : l'*unanimité* et la *concorde* seront des artifices impuissants pour réunir les deux moitiés du monde romain sous la domination d'une seule famille. L'association, par laquelle la maison de Valentinien et celle de Théodose avaient aspiré à se perpétuer, disparaît avec elles. Le faible lien qui, en obligeant tout nouveau prince à solliciter l'approbation de son collègue, rattachait encore chacun des deux Empires à l'autre, se relâche et se brise à la fin. Le démembrement est accompli. Avec son peuple qui célèbre comme un jour de fête le désastre qui lui a rendu la République et l'élection des empereurs, avec ses comices impériaux de Ravenne, où l'on compte plus de Suèves et d'Hérules que de

vrais Romains, Rome appartient aux Barbares bien avant qu'Odoacre ait prononcé le mot qui dissout l'Empire d'Occident.

Tout néanmoins, même alors, n'est pas fini pour elle. Quoique réduite à l'Orient, elle se survit là par ses lois et son mode de gouvernement. Les Germains n'ont d'elle que les murs : son esprit a passé les mers. Constantinople est la continuation et comme le prolongement de Rome. La Rome de Constantin pas plus que celle des Césars ne conçoit d'autre forme de gouvernement que la monarchie d'Auguste, c'est-à-dire le partage de l'autorité entre l'empereur et le sénat, d'autre légitimité que le suffrage des comices impériaux. Comme à Rome, l'élection y est la liberté. Le sénat confirme le prince, et à plus d'une reprise le propose au peuple. La plèbe, qui, plus heureuse que celle de Rome, est restée un peuple d'hommes libres, et a échappé au flétrissant contact de l'esclavage, à la démoralisation des affranchissements en masse, est le grand électeur de l'Empire, docile aux conseils des patriciens qui n'ont pas séparé leur cause de la sienne, mais n'abdiquant jamais. Les armées, héritières des priviléges des légions romaines, se soulèvent quelquefois comme elles pour faire des empereurs : mais bientôt les instincts de race l'emportent, et elles rendent au sénat et au peuple, aux Augustes qu'elles ont nommés, le privilége dont elles s'étaient emparées.

Par où l'Empire byzantin diffère surtout de Rome, ce qui constitue son originalité, c'est la facilité avec laquelle, tout en repoussant le principe d'hérédité, il accepte et soutient les longues dynasties. Rome aussi a eu ses Césars, ses Flaviens, ses Antonins, ses Sévères, les descendants de Constance Chlore, de Valentinien et de Théodose. Mais, aucune de ces familles souveraines, à l'exception de celle des Antonins, n'a réussi à occuper longtemps le trône. A Constantinople, la dynastie thrace, fondée par Justinus Ier et recrutée par l'adoption et l'association comme celle de Nerva, compte cinq générations d'empereurs et quatre-vingt-quatre ans de durée; celle d'Héraclius dure cent un ans, et fournit six empereurs à l'Orient; la maison isaurienne lui donne six empereurs, et règne quatre-vingt-dix ans; la grande dynastie macédonienne, et celle de Michaël le Bègue, sur laquelle elle s'est entée par l'adoption, ne comptent pas moins de treize empereurs et deux cent trente-sept ans d'existence. Les Comnènes, les Lascaris règnent ensemble cent

soixante-quinze ans. Les Paléologues enfin, qui ne tomberont qu'avec l'Empire, occupent cent quatre-vingt-dix-sept ans le trône. Sur les neuf cent soixante-quinze ans qui s'écoulent depuis l'abdication d'Augustule jusqu'à la prise de Byzance par Mohammed II, l'Empire a, pendant près de neuf cents ans, appartenu à des maisons souveraines qu'a fondées l'élection, et que maintient l'association sanctionnée par l'assentiment unanime.

Ce que Rome a vainement tenté, l'alliance de l'hérédité et de l'élection, Constantinople l'accomplit.

Malheureusement, tout ce qu'elle aurait pu trouver de force et de garanties de durée dans cette association de l'élément populaire et du principe dynastique, Constantinople le perd pour être restée trop fidèle à une des vieilles traditions romaines. Ainsi qu'à Rome, l'élection impériale ne se fait que dans ses murs, les provinces y restent étrangères. Dans la situation politique de Rome vis-à-vis des peuples conquis par les prédécesseurs d'Auguste, le maître du monde en effet ne pouvait être nommé que par les vainqueurs du monde. Mais, à Constantinople, où n'existe aucun souvenir de conquête, aucune trace de subordination des provinces à la capitale, l'élection de l'Empereur par l'Empire entier pouvait seule créer entre toutes les parties qui le constituaient un lien commun, une solidarité complète d'intérêts et d'orgueil national. Pour ne pas l'avoir compris, Byzance vit tour à tour se détacher indifférentes et tomber, comme des membres desséchés par la gangrène, la Syrie, l'Égypte, l'Afrique, l'Italie, Chypre, la Sicile, l'Asie mineure, la Thrace, jusqu'au jour où, isolée, déjà presque en ruines, elle tomba aux mains des Barbares, emportant avec elle le dernier vestige de la grandeur de Rome.

CHAPITRE XXV.

CONCLUSION. — LE SECRET DE L'EMPIRE.

Il était de mode, il y a quelques années, de faire à tout sujet le procès de l'Empire et du césarisme, un gros mot qui a fait fortune, comme tant d'autres, parce que bien peu eussent pu le définir, et de mettre sur le compte du système fondé par César et développé par Auguste, toutes les folies, tous les crimes des bêtes féroces qui ont souillé leur trône.

Il y aurait bien eu quelque chose à répondre. Aux Caligula, aux Néron, aux Phocas, il eût été facile d'opposer les Trajan, les Adrien, les Marc-Aurèle, Aurélien, Constantin, Théodose, Justinien, Héraclius, Alexis Comnène, grands esprits, vaillants hommes, dont la race ne s'épuise qu'avec l'Empire lui-même : aux délateurs de Tibère, aux proscriptions de Domitien, de Commode, les longues années de paix et de bonheur dont le monde, depuis la fin de la République, jouit, même sous les plus mauvais princes : à la servitude politique, à l'abjection des âmes, les progrès de la justice universelle, les peuples affranchis des dernières redevances de la conquête, la famille relevée des dures oppressions du droit antique, l'esclave remontant par degrés à la dignité d'homme, la philosophie et l'unité de législation préparant les voies à la loi de l'Évangile et à l'émancipation de l'humanité.

Nous n'avons, quant à nous, à faire ni l'apologie ni l'acte d'accusation de l'Empire.

L'histoire n'est ni un pamphlet ni un panégyrique.

L'affaissement des caractères, la scélératesse de quelques monstres pris du vertige du pouvoir, ne prouvent pas plus contre le régime impérial que cette succession de grands princes, cet inépuisable enfantement d'administrateurs et d'hommes de guerre, ne prouvent en sa faveur.

Le monde a vu d'autres monarchies tout aussi absolues que celle des Césars, et qui n'avaient pas, pour contenir les tyrans, les Gémonies placées comme une éternelle menace en face du Palatin pour l'effroi des Néron et des Vitellius.

Le pouvoir absolu, quels que soient les souvenirs qu'évoquent ces noms funestes, n'est donc pas seul responsable de l'excès de dépravation et de démence dont le monde fut alors témoin.

Le grand coupable à Rome, c'est moins le pouvoir impérial que son temps. L'Empire n'eut pas à faire la servitude, elle se précipitait au-devant d'Auguste et de Tibère. La corruption des mœurs et la férocité romaine ne datent pas des Césars, elles les expliquent seulement. Les saturnales du Cirque, la mise en coupe réglée du patriciat sous l'Empire, sont des fruits naturels de la perversité qui a envahi depuis longtemps tous les cœurs, comme les massacres de Marius, les proscriptions de Sylla, les exterminations du Triumvirat, sous la République. L'une n'a rien à envier à l'autre.

Tout cela, c'est la bête humaine, c'est le fauve qui se glisse en pleine civilisation, ce n'est pas l'Empire.

A celui-ci, ce qui appartient en propre, c'est sa vitalité et c'est là ce qui doit être pour tout penseur un sérieux sujet de réflexions.

Par un étonnant privilége, ce régime a eu le don que Dieu a refusé aux meilleurs, la durée.

Pendant quinze siècles, il est resté inébranlable à travers toutes les révolutions. Tel Octave l'avait transmis à son successeur, tel Constantin Dragosès, après cent cinquante-huit empereurs, l'a reçu dans Constantinople expirante.

On dirait de ces monuments gigantesques que les Romains bâtissaient pour l'éternité, et sur lesquels ni le temps ni les hommes n'ont prise.

Comment donc expliquer ce phénomène politique? Quel est le secret de cet incroyable attachement du monde antique à une forme de gouvernement dont n'ont pu le dégoûter ni de tels insensés ni de tels monstres?

Nous savons bien la réponse que feront à cette question certains esprits faciles à contenter. A quoi bon rechercher des institutions qui n'existent pas? L'Empire n'en a pas eu : il n'a vécu que de coups de main, de la force brutale, du hasard, de

la lâcheté des uns, de l'audace des autres. La force commande, la peur obéit, rien de plus. D'institutions, il n'y en a pas.

Voilà qui est bientôt dit. Mais si, quatorze cent quatre-vingts ans durant, le monde avait pu accepter un pareil régime, il y aurait, il faut l'avouer, quelque chose de plus inexplicable que la durée de ce gouvernement du néant, ce sont les hommes qui l'auraient subi.

Nous répondrons, nous, que la force seule n'explique rien. Elle peut violenter, briser les institutions, elle ne les remplace pas, elle ne saurait s'en passer. Qu'elle les fausse, soit : que celles-ci, vicieuses ou trop fragiles, ne sachent pas la contenir, l'expérience le prouve trop. Mais la force elle-même ne conserve que par leur moyen ce qu'elle a acquis par la violence. Un peuple sans institutions ne vivrait pas une heure.

Si l'Empire a duré si longtemps, c'est qu'en dépit de tout, il est, dans l'antiquité, la plus éclatante, la plus complète manifestation de la souveraineté populaire.

L'empereur est absolu. Mais il ne règne que par la volonté du peuple. Le peuple le nomme et le révoque. C'est le droit divin renversé, celui des masses au lieu de celui des rois.

Voilà pourquoi, si criminel ou si malheureux que soit l'empereur, l'Empire ne meurt pas. On fait justice de l'homme, le régime survit.

L'Empire est tellement une nécessité, ce gouvernement de l'autorité, dont la base est la volonté de tous, a si avant pénétré les cœurs, que, pour une fois que les patriciens osent le mettre en question, avant qu'ils aient fini de délibérer, le peuple et les soldats accourent, balayent tout, et Claudius est déclaré empereur.

Ceux que, parmi nous, irrite le nom seul de l'Empire, ne s'y sont pas trompés. Il y a quelque chose qu'ils détestent plus encore que ce gouvernement odieux, c'est le peuple qui l'a fait.

Il nous semble encore entendre l'un des hommes les plus remarquables de ce temps, dans la mémorable séance du 24 mai 1850, lançant du haut de la tribune de l'Assemblée législative un cri de colère et de mépris contre *la multitude, la vile multitude, qui a perdu toutes les républiques*. « C'est cette « multitude, disait-il, qui a livré à César la liberté de Rome « pour du pain et des cirques. C'est cette multitude qui, après « avoir accepté, en échange de la liberté romaine, du pain et

« des cirques, égorgeait les empereurs ; qui tantôt voulait du « misérable Néron, et l'égorgeait quelque temps après, par ses « caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient « été sous la République ; qui prenait Galba et l'égorgeait quel- « ques jours après, parce qu'elle le trouvait trop sévère ; qui « voulut le débauché Othon ; qui prenait l'ignoble Vitellius, et « qui, n'ayant plus le courage même des combats, livra Rome « aux Barbares [1]. »

Nous admirons M. Thiers, mais nous aimons le peuple et plus encore la vérité, et nous ne pouvons nous empêcher de nous inscrire en faux contre ce jugement passionné, et d'en appeler de l'orateur éminent au grand historien. Ce n'est pas pour du pain et des fêtes que le peuple de Rome livra la République à César, c'est parce que la République était le gouvernement d'une aristocratie sans merci, l'anarchie dans l'oppression, que le peuple préféra à la liberté patricienne, devenue un objet d'horreur, l'égalité sous un maître populaire. Il est temps d'ailleurs d'en finir avec cette vieille calomnie de la République vendue par le peuple pour cinq boisseaux de blé par mois. Ce n'est pas l'Empire, c'est la République qui a inventé à l'usage des plébéiens cette rançon du monde conquis par leurs pères. César trouve à Rome 320,000 citoyens inscrits sur les registres de l'annone : il en réduit le nombre à 150,000. Pendant les désordres du Triumvirat, le chiffre des indigents nourris aux dépens du Trésor remonte à 320,080 ; Auguste le ramène à 200,000. La République donnait du pain à la plèbe : l'Empire lui donne du travail, et plus tard organise celui-ci. Ce n'est pas le peuple non plus qui se fait un jeu d'égorger les empereurs, ce sont les armées et les patriciens. Un seul, dans toute la durée de l'empire d'Occident, fut massacré par le peuple, le lâche Petronius Maximus, égorgé pendant qu'il se sauvait de Rome où son crime venait d'amener les Vandales. Est-ce cet acte de justice que M. Thiers reproche à la plèbe de Rome ? Ce n'est pas le peuple qui a égorgé Néron, c'est le vil sénat qui lui avait livré ses membres les plus purs, et qui, la veille encore, le remerciait d'avoir assassiné sa mère. Ce n'est pas le peuple qui égorgeait Galba quelques jours après se l'être donné. Galba arrivait à Rome, envoyé par l'Espagne, la Gaule, ou, pour mieux dire, par le genre humain : Rome

[1] Séance du 24 mai 1850, discours de M. Thiers.

n'eut qu'à l'accepter. Ses meurtriers, ce sont les prétoriens. Le peuple, qui ne l'a pas souhaité, le pleure malgré sa sévérité, et, après avoir essayé de le défendre, garde sa mémoire jusqu'au jour où il pourra cacher sous les couronnes expiatoires le lieu où il est tombé. Le peuple ne se laisse pas entraîner par Othon : il voit toujours sur ses mains le sang de Galba. Ce n'est pas le peuple qui prend Vitellius, ce sont les armées de Germanie. Mais, quand Vitellius, vaincu, abandonné, vient lui remettre l'Empire, ce peuple, dont tant de misère venant de si haut a touché le cœur, pleure avec lui, s'indigne, refuse d'accepter sa déchéance, lui fait un rempart de son corps et le force à recommencer la lutte où il se jette avec lui.

Enfin, ce n'est pas la multitude avilie qui a livré Rome aux Barbares. Comme Paris trois fois tombé sous la force et le nombre, Rome ne succombe que parce qu'elle a épuisé tous les moyens de défense, et si, aux derniers temps de l'Empire, les plébéiens, qui ne sont plus que des esclaves venus de tous les coins du globe et affranchis en masse par la guerre et le christianisme, semblent se désintéresser des questions politiques, on peut prendre son parti de l'indifférence de ces citoyens nouveaux, en songeant à la cause qui l'explique et l'excuse.

En général, nous sommes trop portés à juger l'antiquité avec les idées de notre temps.

Nous nous sommes fait un idéal de liberté, et nous ne permettons à personne de comprendre autrement la dignité et le bonheur.

Mais les peuples ont une autre manière de raisonner.

Le mot de liberté change de sens selon les races et avec les temps.

L'Hindou, le Sémite, tout occupés des choses divines ou des distinctions de caste, n'en ont ni la notion ni le souci. En fait de liberté politique, l'Arabe en est encore où en étaient les serviteurs des patriarches, au chef de la tente et à l'assemblée des anciens sous la porte de la ville.

L'antiquité et les hommes de notre temps, la race saxonne et la race latine, ne se sont jamais entendus sur la pratique et l'essence de la liberté.

L'idéal des modernes, c'est le contrôle, la confection de la loi et le vote de l'impôt par les représentants du pays, la division du pouvoir entre le prince, quelque nom qu'on lui donne, et les élus du suffrage universel ou d'une oligarchie plus ou

moins concentrée. Quand le peuple a élu les surveillants du prince, son rôle est épuisé : ses délégués gouvernent pour lui.

L'idéal des anciens, c'est l'exercice direct, personnel, du gouvernement par la multitude ou par une caste, la nomination des magistrats, la décision des affaires sans intermédiaires, sans représentation.

Aristocratie pure, démocratie pure : Thrasybule ou les Trente, Marius ou Sylla. Pour les *gentes* romaines, la liberté, c'est le pouvoir; pour le peuple, l'égalité.

Le jour où, entre les plébéiens et les patriciens, la lutte finit, où le patriciat est vaincu, l'Empire est fait. Le peuple se donne tout entier à l'empereur, qu'il charge d'organiser pour lui l'égalité. Tout le monde, dans cette déroute des vieilles institutions, va au prince : le peuple, parce que l'Empire, c'est la démocratie couronnée; les patriciens, parce qu'ils ont peur du peuple; les armées, parce qu'elles pressentent déjà qu'en dépit des lois aristocratiques d'Auguste, le dernier des soldats pourra bientôt aspirer à l'Empire; les provinces, parce qu'elles sont lasses de l'aristocratie, de ses proconsuls, de son oppressive liberté; les esclaves, parce que c'est le règne des affranchis qui arrive, et que la servitude universelle est le commencement de leur émancipation.

En échange de la liberté politique qui, bien avant la chute de la République, n'existait plus que de nom, l'Empire donne aux provinces la liberté civile; au peuple, la nomination de l'empereur.

L'élection du prince, voilà le signe de la souveraineté populaire, la liberté pour laquelle le peuple tient ses maîtres quittes de toutes les autres, des lois dont il les dispense, des comices où le pousse Caligula et où il refuse d'aller. Que lui importe, en effet, la nomination de tous ces magistrats secondaires, hier souverains, aujourd'hui serviteurs comme lui du maître qu'il s'est donné pour chef? Qui élit les empereurs a élu du même coup consuls, tribuns, préteurs et proconsuls. Qui fait l'empereur est maître de Rome et de l'univers.

L'élection est la base; le plébiscite, la loi organique du pouvoir impérial.

L'empereur, tant que le nom romain subsistera, ne sera que le tribun perpétuel du peuple, l'*Imperator* à vie des armées, le prince du sénat.

Triple aspect de son autorité, auquel correspond une triple élection.

Tribun, il est élu par le peuple; général, par les soldats; prince du sénat, il est confirmé par le collége des Pères conscrits.

La province ne prend pas part à sa nomination, parce que la cité antique, exclusive et fermée, ne s'étend pas au delà de ses murailles. Le gouvernement de Rome, plus tard celui de Constantinople, sont restés purement municipaux. Le provincial, depuis qu'il a été fait citoyen romain par les Antonins, a virtuellement le droit de participer aux comices impériaux, mais ce droit, il ne l'exerce qu'à Rome et à Byzance.

Hors du *pomœrium,* il n'y a que les soldats qui aient qualité pour élire l'empereur; d'une part, parce qu'ils sont le peuple armé; de l'autre, parce qu'ils portent partout Rome avec eux.

Les formes mêmes dont s'entoure l'élection impériale revêtent le caractère plébiscitaire qui est au fond de toutes les institutions de l'Empire.

Aucune loi ne les a réglées. Pour être valable, il suffit que l'élection réunisse le double signe auquel se reconnaît la légitimité, qu'elle soit unanime et spontanée.

Unanime d'abord. On ne compte pas les suffrages, on constate seulement de quel côté se porte le courant. Quand la foule a parlé, tout se tait. Les dissidences s'effacent et la minorité se fond dans les flots de la majorité. L'Empereur, dans la théorie constitutionnelle de Rome, n'est jamais l'élu d'une fraction, mais du peuple entier, « du sénat, du peuple, de l'armée et du clergé », disent encore aux derniers jours les historiens de l'empire d'Orient.

Spontanée. Le fatalisme romain n'admet pas les hésitations et les méticuleuses lenteurs d'un débat prolongé. C'est l'inspiration qui doit sauver la République. Rome n'a pu se défaire de la pensée qu'il n'y eût quelque chose de divin dans les entraînements et les résolutions soudaines des masses. L'élection du prince doit être le résultat d'un de ces élans qui se jouent de la sagesse vulgaire et emportent tout. Un soldat prononce le nom de Probus, l'armée le répète. Plus de doute, c'est l'indice de la volonté divine : Probus est acclamé. Une voix isolée, après la mort de Julien, lance en l'air le nom de Jovianus, pendant que les généraux délibèrent dans le camp veuf de son empereur. A l'instant, la discussion s'arrête. Ce cri perdu, c'est

la voix de Dieu. Jovianus est élu. Quand les armées d'Europe et d'Asie, par un accord tacite, cassent, sans s'être entendues, le testament de Constantin, qu'est-ce, comme le dit Eusèbe, sinon le souffle d'en haut qui a passé par là?

Au temps où l'*Imperator* n'était encore qu'un général triomphant, dont le titre rappelait seulement les victoires remportées sur l'ennemi, la voix unanime des soldats lui décernait ce nom glorieux, au bruit des boucliers heurtés contre les genoux, des piques qui frappaient la terre. Le but, depuis Octave, est changé, mais c'est encore avec les formes de la République que les soldats de l'Empire nomment leur empereur.

Enthousiasme, unanimité, voilà les caractères essentiels du suffrage populaire. Un mot les résume, l'acclamation.

Dès qu'on admet que Dieu parle à coup sûr par la voix de la multitude, à quoi bon des formalités superflues? La loi dédaigne de les prescrire, l'histoire de les noter. A grand'peine rassemblerait-on, dans les annales de Rome et de Byzance, quelques règles incertaines qui varient, selon les temps et les circonstances, sur le mode de votation.

Les mains renversées, la multitude le plus souvent se contente de prononcer le nom de son élu. Elle lui souhaite de longues et heureuses années, et tout est consommé. Si les panégyristes paraissent compter les suffrages recueillis par Théodose, Avitus ou Anthémius, c'est une figure poétique, rien de plus.

En faisant table rase du mécanisme politique derrière lequel s'était retranchée l'aristocratie patricienne, la démocratie n'a pas voulu prendre la peine d'écrire une constitution à son usage.

Rien ne spécifie si c'est le peuple de Rome, le sénat ou les armées, les prétoriens ou les légions des provinces, qui prendront l'initiative de l'élection impériale. Ce peuple si amoureux des formes, dans cette affaire capitale, a tout abandonné au hasard. Il est reconnu que l'emperour peut être indifféremment élu par la démocratie du Forum ou par la démocratie armée des légions, qui représente la plèbe toujours en armes des premiers siècles de Rome.

Auguste n'a été empereur, dans le sens nouveau qu'il a donné à son principat, que parce qu'il était le tribun tout-puissant du peuple; ses successeurs, depuis Claude et Néron surtout, veulent être d'abord les *Imperatores* des armées, et c'est aux prétoriens, aux légions qu'ils deman-

dent leur création, ainsi que l'on dit à Rome, sûrs ensuite d'obtenir facilement du peuple et du sénat l'acclamation et la puissance tribunitienne qui complètent leur droit de commander.

A mesure qu'on approche de l'ère des Sévères, personne ne paraît plus se soucier du peuple de Rome, ramas d'affranchis et d'ouvriers faméliques, qu'on apaise et qu'on satisfait avec un congiaire et des jeux.

Il y a hors des murs de la ville, au camp des prétoriens, dans les camps et les *oppida* qui couvrent les frontières, un autre peuple plus viril, celui des armées, qui renferme les vrais citoyens romains, ceux qui se battent pour le pays.

Voilà où sont désormais les comices de l'Empire. Le soldat a remplacé le plébéien.

Entre les armées, aucun précédent n'a établi à qui de préférence il appartiendrait de pourvoir à la vacance du trône. Dans le code que se sont faits les soldats, les prétoriens revendiquent le privilége de créer l'empereur, les légions prétendent que dès qu'une armée a prononcé, les autres doivent se soumettre. C'est tout simplement le droit de guerre mis au service de l'élection

Le peuple de Rome n'a pas cependant complétement perdu le droit de créer les empereurs. De loin en loin, il le reprend, il proclame Gordien III César, ratifie l'élection de Tacite par le sénat, élit lui-même Attalus, ou, uni aux patriciens, salue Anthémius dans la plaine de Buthrote.

La prérogative populaire est si bien consacrée par la loi et la coutume, qu'elle passe à Constantinople et y devient le fait normal, le principe vivant des dynasties.

Mais, en Occident, depuis Septime Sévère, ce droit que rien n'a abrogé, que nul ne récuse, ressemble à ces livres saints, écrits dans une langue qui n'est plus comprise, et que les peuplades qui les conservent ne songent plus à ouvrir.

Les soldats n'acclament l'empereur qu'au nom du peuple romain; mais ils agissent comme s'ils étaient le peuple entier et comme si après eux la plèbe de Rome n'avait plus qu'à applaudir.

Le sénat aussi s'arroge quelquefois le droit d'exercer seul ce grand privilége de choisir le prince; mais il a besoin que le peuple et l'armée ratifient son choix.

Il a d'ailleurs une prérogative moins contestée. L'acclamation du prince n'est que le premier acte de l'élection.

Il faut, pour la compléter, que le sénat dispose en sa faveur de la double puissance, dont l'Empire lui a confié le dépôt : l'autorité tribunitienne, qui fait de César le représentant inviolable du peuple, et l'autorité proconsulaire, par laquelle il règne sur Rome comme sur les provinces. Le sénat seul a pouvoir de conférer ces honneurs dont la réunion constitue à tous les yeux l'autorité légale, la légitimité du prince. Les autres nomment, c'est lui qui donne l'investiture.

Dans la suite des âges, il pourra bien arriver que l'Empire laisse tomber en désuétude ces grands noms de puissance proconsulaire et tribunitienne qui, à son origine, le rattachaient à la République par un signe visible [1]. Mais il n'y aura de changé que la forme. A Byzance, comme dans la Rome des Césars, c'est toujours le sénat qui constate la légitimité des candidats à l'Empire. Admis par lui, l'élu des armées est l'empereur véritable des Romains; repoussé, ce n'est qu'un vulgaire tyran.

Telle est, rapidement esquissée, la théorie de l'élection impériale. A la base, le suffrage direct et unanime du peuple de la ville impériale ou des soldats qui représentent dans leur camp le peuple en armes; au second degré, la reconnaissance par le sénat, qui met sur le front des Augustes le sceau de la légitimité.

Système incohérent, confus, plein de lacunes et de dangers, mais tel qu'il est, doué d'une telle puissance de vitalité que, pour l'abattre, quinze siècles ne suffiront pas, qu'il survivra à Rome, à ses dieux, à sa langue, et que, dans Constantinople même, il ne tombera qu'avec le dernier des Romains.

Toute la constitution impériale est contenue dans l'élection, et l'élection elle-même n'est que la souveraineté populaire en action.

De là, comme du fondement originaire du pouvoir, découlent, par un enchaînement logique, toutes les modifications que subit sa transformation, même celles qui, au premier aperçu, semblent les plus opposées au principe de l'acclamation populaire. Il n'y a pas jusqu'à l'hérédité, telle que l'entendent et la pratiquent les Romains, qui n'en soit une application détournée.

[1] On trouve, jusque sous le règne de Gratien, des inscriptions qui mentionnent la réunion de ces titres : TR. P. III, IMP. II, COS. III, PRIM. P. PR. Des médailles de Théodose le Jeune portent au revers TR. P. XXXVII. COS. XVII. PP.

L'empereur, en effet, représente le peuple. Tous les pouvoirs que possède virtuellement ce dernier, il les a donnés à Auguste et Auguste les a communiqués à ses successeurs. L'empereur peut donc faire tout ce qu'aurait fait le peuple, tout ce qu'il juge utile à la République, à la majesté des choses divines et humaines. Ce qu'il fait et décrète est réputé légal et demeure ratifié comme s'il l'avait fait et décrété par l'ordre du peuple.

Ainsi s'exprime la loi d'Empire, la *lex Regia,* ce code de la toute-puissance impériale, promulgué à l'avénement de Vespasien, et elle n'édicte rien de nouveau. Elle constate seulement ce qui s'est passé sous Auguste, sous Tibère, sous Claude, les héritiers légitimes et avoués du divin Jules, ce que le sénat a voté au commencement de chaque règne, et elle est presque aussi vieille que la succession de l'Empire.

En vertu de ce texte, ou plutôt du droit qu'il rappelle, l'empereur pourvoit à toutes les dignités, à tous les commandements.

Par une conséquence nécessaire, il lui est loisible de pourvoir aussi à l'Empire, qui n'est en somme que le commandement et la dignité suprême.

Il le peut et il le fait, et, dès le lendemain de l'abolition de la République, l'opinion publique est si bien fixée sur ce point, qu'elle se montre plus impatiente qu'Auguste, et l'oblige à user, presque malgré lui, d'un privilége que la démocratie a formellement concédé à Jules César et qu'elle a bien entendu ne pas refuser à son neveu. Le peuple se met donc le premier en quête d'un successeur pour le prince qu'il s'est donné : Marcellus, Agrippa, Caïus et Lucius Césars, Tibère, tout lui est bon. Une seule chose l'étonne, les hésitations du maître.

De là le droit d'association et d'adoption, timidement formulé au début par Auguste en faveur de ses petits-fils et du fils de Livie, proclamé ensuite bien haut par Galba et devenu enfin, depuis Vespasien, une des institutions fondamentales de l'Empire.

L'association n'est pas l'élection directe, mais elle s'en rapproche par l'acclamation qui la complète. L'empereur présente à l'armée ou au peuple le collègue dont il a fait choix, et leur suffrage fait de son association une élection véritable à deux degrés.

Encore un pas, et nous touchons à la perpétuité de la dignité souveraine dans la famille du prince.

Le principe électif, il est vrai, exclut l'hérédité de droit, mais il ne fait pas obstacle à ce que le peuple, que rien ne lie, pas même ses propres lois, choisisse pour collègue et successeur de César, son parent le plus proche, son fils, s'il le veut. Les nations les plus jalouses de leur souveraineté n'ont pas échappé à la tendance innée qui pousse l'homme, dans la pratique des choses, à concilier le besoin de stabilité avec l'exercice d'une prérogative chère à son orgueil. Jean-Jacques Rousseau, dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, confesse, tout en la regrettant, l'inclination naturelle des Polonais à ne faire usage de l'élection que pour transmettre la couronne au fils du roi ou à son parent le plus rapproché, et l'écrivain égalitaire déplore naïvement un penchant qui doit tôt ou tard amener la chevaleresque république à rendre le trône héréditaire. Ce qu'il dit des Polonais, on peut le dire des Romains, et, après eux, des Byzantins, héritiers de leurs doctrines aussi bien que de leur nom. Jamais ils n'ont voulu abdiquer le droit de nommer le monarque; jamais, néanmoins, quand le prince s'est associé son fils ou l'a désigné pour son successeur, ils n'ont hésité à l'accepter.

Ainsi se sont formées ces dynasties fameuses des Césars, des Flaviens, des Antonins, des Sévères, des descendants de Constantin et de Théodose, des héritiers d'Héraclius et de Basilios le Macédonien, des Comnènes, des Lascaris, des Paléologues, races illustres dont la plupart n'ont rien à envier pour la durée ni le dévouement de leurs sujets aux maisons royales que créent chez d'autres peuples le fait de la loi et la tradition de l'hérédité.

Seulement, entre ceux-ci et les Romains, il y a, dans le droit sinon dans le fait, une différence radicale. Où règne l'hérédité, c'est la loi fatale du sang qui crée le prince. A Rome, le fils de l'Auguste ne règne qu'en vertu de l'association ou de la désignation dont il a été l'objet. Même aux derniers temps de l'Empire de Byzance, lorsque le peuple grec, chassé de sa capitale et de ses temples, errant nu et dépouillé sur la terre d'exil, se serre plus étroitement autour de ses empereurs comme autour du drapeau vivant de sa nationalité et de sa foi, Lascaris II ne succède à son père, mort sans l'avoir couronné, qu'après avoir été porté sur le pavois par le suffrage unanime des soldats, des prêtres, du sénat et du peuple.

Jusque dans l'hérédité indécise et confuse que présente par

intervalles l'histoire de l'Empire romain, on retrouve l'association comme le principe générateur de l'hérédité, de même que dans l'association on reconnaît une élection incomplète dans laquelle le prince propose et le peuple accepte le candidat à la succession impériale.

Les ambassadeurs d'Alexis III ont donc raison de dire au pape Innocent que, chez les Romains, même lorsque la succession du père au fils est devenue le fait habituel, l'Empire est électif et non héréditaire.

C'est l'axiome fondamental sur lequel repose toute l'organisation impériale et, la veille même du jour où s'écroulera Constantinople, c'est encore l'élection qui donnera le trône au dernier des Paléologues.

La conséquence extrême de ce droit de nommer le souverain, c'est que le peuple qui l'a élu peut aussi le déposer.

Aux derniers jours de Constantinople aussi bien que pendant la grande époque des Césars et des Antonins, l'Empire ne cesse pas d'être ce que l'ont fait ses fondateurs, une dictature venue du peuple, sans limites, comme la puissance dont elle émane, mais qui peut toujours être retirée par le peuple qui l'a donnée.

« Le sénat, a dit un savant du siècle dernier, est en règle quand il fait le procès à Néron et à d'autres monstres semblables, soit de leur vivant, soit après leur mort. Le gouvernement impérial est une aristocratie dont le chef n'est après tout que le premier des magistrats, justiciable de la nation quand elle peut faire valoir ses droits. Sous le gouvernement républicain, on attendait la sortie de charge des consuls pour les accuser. Sous les empereurs, on ne pouvait attendre la fin d'une magistrature à vie. Cependant Rome se crut toujours permis de les déposer, lorsque, abusant de sa confiance, ils faisaient servir à sa ruine une autorité qu'ils n'avaient reçue que pour sa conservation. Lorsqu'on s'élevait contre les tyrans, on prétendait mettre en pratique une maxime nationale, et cette maxime était avouée même des empereurs [1]. »

Le sénat de Rome déclare Néron ennemi public et condamne Didius Julianus à la mort : l'armée juge et condamne Gordien III, dépose Albinus, fait le procès à l'ombre de Géta. Le sénat de Constantinople déclare Héracléonas coupable d'em-

[1] L'abbé DE LA BLETTERIE, *Dissert. sur la puiss. imp.* Mém. de l'Ac. des Inscr. et bell. lett., t. XXVII, p. 438, 439, et t. XXIV, p. 343.

poisonnement et lui inflige une peine terrible : le peuple traduit devant son tribunal Justinien II, Philippicus, Michaël le Calaphate, Andronicos Comnène.

En Occident, sur soixante-seize empereurs, quarante et un finissent d'une mort violente, quatre sont déposés. A Constantinople, sur quatre-vingt-trois, vingt sont assassinés ou massacrés, douze déposés.

Pour absolu que soit l'Empire, il a aussi, on le voit, ses responsabilités. Une légalité épouvantable, mais à laquelle la dureté romaine ne trouve rien à redire, en a fait une magistrature placée en dehors des lois, mais que tempère la terreur de l'assassinat et du supplice.

Chez nous, on ne frappe plus les rois à la tête. Mais, à chaque secousse intérieure, les constitutions tombent et le gouvernement change. A Rome, l'individu seul est responsable, non le principe. On n'y connaît pas ces guerres de classes, ces ébranlements profonds qui, au moindre bouleversement, mettent en péril la société et les lois de la famille.

Ici, l'humanité est dans les mœurs et l'instabilité dans les principes. A Rome, les mœurs sont féroces, mais la stabilité est dans les choses. Le peuple n'y connaît pas plus la pitié que ses princes. Mais nul n'oserait parler de supprimer un ordre de choses qui n'est que la royauté du peuple faisant et jugeant ses empereurs.

Qu'est-ce à dire, et faut-il en conclure que la stabilité ne puisse s'obtenir qu'en repassant par les misères et les hontes du régime des Césars ?

A Dieu ne plaise que les tristesses et les découragements du temps où nous vivons nous amènent à une conclusion qui serait un outrage envers la Providence.

L'Empire n'a pas duré quinze cents ans parce qu'il fut absolu jusqu'à la démence, mais parce que, jusqu'à la fin, il resta fidèle à son origine populaire. S'il a mérité de vivre, malgré ses erreurs et ses crimes, c'est qu'il n'a jamais répudié son principe et que, à la fin comme au commencement, il voulut que le peuple ne cessât pas de s'incarner dans son élu et que les dynasties puisassent constamment dans l'élection ou l'adhésion unanime un principe toujours nouveau de jeunesse et de force.

Qu'on suppose un pareil système dégagé des éléments im-

purs qui le déshonorèrent et le faussèrent si souvent, et qu'on se demande s'il n'y a pas là tout ce que nous cherchons en vain, la réconciliation de la démocratie avec l'autorité, l'hérédité sans sa fatale impopularité, l'élection sans ses dangers.

Un grand peuple, celui qui, dans nos temps modernes, a le mieux ressemblé aux Romains par l'art non-seulement de vaincre mais de s'assimiler les nations conquises, n'a pas cru, dans la crise décisive de son histoire, pouvoir mieux faire que de les imiter. C'est en renouvelant le système des Césars que Pierre le Grand et sa dynastie ont fondé la puissance et la grandeur actuelle du peuple russe.

« Un monarque doit perpétuer sa gloire après sa mort, ce « qui ne se peut absolument qu'en se donnant un successeur « capable de conserver ce qu'il a acquis et d'exécuter le reste « de ses desseins, dût-il le choisir parmi les derniers de ses « sujets. L'État doit lui être plus cher que le sang qui coule « dans ses veines. Quand, pour sauver son royaume, un roi « prive de sa couronne un prince de son sang, vous l'appelez « cruel. Et moi, je vous dis que c'est la pire des cruautés que « de sacrifier le salut de l'État à l'ordre de la succession « établie. »

Ainsi parlait le père de la Russie nouvelle. Pierre se tint parole. Son fils ne put détruire l'œuvre de son génie. A quel prix ? C'est à l'histoire de le dire.

Toujours est-il que, le 5 février 1722, quelque temps après la mort du tzaréwitch, parut un ukase, promulgué par le tzar du consentement des États, qui obligeait tout sujet et tout étranger établi en Russie à jurer de ne reconnaître d'autre successeur à l'Empire que celui que Sa Majesté désignerait et à promettre une obéissance aveugle à la loi qui attribuait à l'empereur et à ses successeurs la faculté de nommer leur héritier et de changer au besoin l'ordre de la succession.

Trois ans après, Pierre I[er] mourait après avoir couronné sa femme, l'intrépide Catherine, mais sans avoir laissé de testament. Dès qu'il eut fermé les yeux, le sénat, les généraux, les chefs de la noblesse et du clergé s'assemblèrent au palais pour proclamer son successeur. Deux compétiteurs étaient en présence : Pierre Alexiewitch, un enfant, représentant du droit héréditaire, et la veuve de Pierre. Les partisans du jeune prince ne doutaient pas du succès. Tout à coup les portes de la salle du sénat s'ouvrent. Catherine s'avance, fondant en larmes,

s'appuyant sur le bras du duc de Holstein. Les tambours des gardes de Préobrajinsky battent aux champs. Mentchikoff pousse le cri de « Vive l'Impératrice! » Le sénat entraîné le répète, le peuple acclame la veuve du tzar. Avant que les amis de Pierre Alexiewitch aient eu le temps de se reconnaître, Catherine a reçu les serments des grands, des soldats et du peuple, et sur les murs de Moscou et de Saint-Pétersbourg, on lit le manifeste qui annonce à la nation que « le sénat, le Saint Synode et le « corps des généraux réunis ont, à l'unanimité, ordonné aux « troupes d'obéir en sujets fidèles à S. M. l'impératrice Cathe- « rine, autocrate de toutes les Russies. »

C'est ainsi, écrivait au premier ministre de Vienne l'envoyé de l'empereur à Saint-Pétersbourg, que Catherine fut portée sur le trône par les gardes de la même manière que les empereurs romains l'étaient par les prétoriens.

Pierre avait fondé la Russie européenne : l'élection de Catherine la consolida pour toujours.

De violentes convulsions, de sanglantes catastrophes devaient encore, pendant tout un siècle, ébranler, à chaque règne nouveau, l'Empire auquel le grand homme avait donné la mission de continuer Rome et Constantinople. Mais le pli était pris. On savait, dans ces occasions suprêmes, à qui il appartenait de prendre la parole et de sauver le pays. En 1731, la nation, renouvelant le serment de 1722, jure de reconnaître pour successeur légitime celui que désignera l'impératrice Anne. L'élection d'Anne Petrowna, l'avénement d'Élisabeth, l'élévation de Catherine II au trône, la renonciation anticipée du grand-duc Constantin, l'héroïque début du règne de Nicolas, sont en germe dans le décret de Pierre le Grand qui soustrait son peuple à la vieille loi de la fatalité monarchique. De ces redoutables épreuves, la dynastie des Romanoff sort à chaque fois plus populaire et plus forte, et, après l'ébranlement, la Russie marche d'un pas plus ferme dans la voie que lui a tracée celui qui l'a initiée à la civilisation.

L'histoire du grand empire du Nord et celle de la France depuis deux siècles n'ont-elles pas justifié le jugement prophétique que Pierre Ier a porté sur Louis XIV? « La France n'a jamais « été gouvernée par un plus grand homme que Louis; mais, « si, au lieu d'un enfant, il avait déclaré pour son successeur un « homme de génie, il rendait inébranlable après lui son sys- « tème politique, et la France, ajoutait Pierre qui semblait lire

« dans l'avenir, ne serait pas menacée, comme elle l'est, d'être « agitée par de dangereuses convulsions [1]. »

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques mots pour préciser la portée de ce livre et empêcher le lecteur d'exagérer les conclusions qu'il convient d'en tirer.

Les institutions ne se transportent pas impunément d'un siècle et d'un pays dans un autre. Elles ressemblent aux plantes qui ne peuvent vivre que dans le milieu où elles ont pris naissance et pour lequel elles ont été créées. Qu'il change, elles étouffent et meurent.

L'Empire romain n'était possible que dans la société romaine. Cette exorbitante omnipotence d'un homme sur les consciences et les volontés de l'humanité a fini pour toujours avec l'état de guerre permanent et universel dont elle était la conséquence.

Le système électif sur lequel reposait la transmission du régime impérial est bien mort aussi. L'empereur était l'élu de Rome ou des camps. Il n'y a plus de capitale qui absorbe l'Empire dont elle est la tête. Il n'y a plus d'armée distincte de la nation, plus de vétérans de Pharsale ou d'Actium auxquels la victoire ait livré leur patrie, et qui puissent se vanter d'avoir conquis pour leurs successeurs le droit d'en disposer et d'en nommer le souverain.

Le monde ne reverra donc plus les Césars ni le mode d'élection d'où sortirent les maîtres de Rome.



Tout ne doit pas être perdu cependant pour nous dans leur histoire, et les races latines qui ont emprunté au peuple romain leur civilisation, leurs qualités mêmes et leurs défauts, ont peut-être encore, au point de vue politique, quelque chose à lui emprunter.

Avec l'autorité et l'égalité, leurs premiers besoins, il faut aux sociétés modernes, libérales et chrétiennes, la liberté, leur vœu le plus cher et toujours déçu.

Mais surtout il leur faut la durée sans laquelle tout meurt, société et patrie.

[1] Ces curieuses paroles de Pierre le Grand sont, comme celles qui précèdent, le résumé d'une conversation de l'empereur de Russie avec l'ambassadeur de Vienne, transmise immédiatement par ce dernier à sa cour par une lettre écrite le 15 novembre 1715. Coxe la rapporte dans son *Voyage de Russie*, t. II, c. VIII. — Voyez aussi Lévesque, *Histoire de Russie*, t. IV; Leclerc, *Histoire moderne de la Russie*, p. 441; Mannstein, *Mémoires historiques sur la Russie*, 1772.

Or, si quelque chose peut nous apprendre comment elle s'acquiert, c'est l'exemple de l'empire romain.

Si la démocratie fut pour Rome la source d'une nouvelle grandeur et non une cause de ruine, c'est que du jour où elle triompha, pour se contenir, c'est elle-même qui de ses mains créa la monarchie.

Si la monarchie vécut aussi longtemps que le peuple romain, c'est qu'elle était sortie de ses entrailles, que l'hérédité ne s'isola jamais du suffrage populaire, que toutes les dynasties qui se succédèrent y puisèrent leur origine, que les princes, quels qu'ils fussent, par quelque voie qu'ils fussent montés sur le trône, lui demandèrent toujours la consécration de leur titre; qu'enfin, si par le mot de République on entend le gouvernement du peuple, la monarchie, toutes les fois qu'elle ne fut pas au pouvoir de monstres qui ne peuvent plus renaître, n'y fut jamais, comme le dit Sénèque, que la République, moins le droit pour elle de se suicider.

Quand tout conspirait pour anéantir Rome, elle fut sauvée parce qu'elle crut au *consentement, au suffrage unanime inspiré par le Dieu* qui mène tout. Formule grandiose qui se rencontre à chaque pas dans cette étude, et qui s'en dégage comme le dernier mot.

N'est-ce pas elle encore à qui il est réservé de sauver la société moderne?

FIN.

